CHANOINE FRANCIS TROCHU
Docteur ès Lettres

LE CURÉ D'ARS

SAINT JEAN-MARIE-BAPTISTE VIANNEY

(1786-1859)

d'après toutes les pièces du Procès de Canonisation
et de nombreux documents inédits.

Ouvrage couronné par l'Académie Française

LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE

LYON
3, place Bellecour, 3

PARIS
10, rue Jean-Bart, 10

Du 66e au 80e mille.

1925

DU MÊME AUTEUR

MÊME ÉDITEUR (demander ses Catalogues, 3, place Bellecour, Lyon) :

LES INTUITIONS DU CURÉ D'ARS. Première série. *Le monde invisible. — Vue à distance. — Lecture dans les cœurs. — Annonces de conversion ou de reniement. — Annonces de guérison ou de mort. — Quelques directions.*

LES INTUITIONS DU CURÉ D'ARS. Deuxième série. *Vocations au mariage — Vieilles filles. — Fondateurs et fondations. — Vocations de religieux, de prêtres, de missionnaires. — Les religieuses. — Événements divers.*

LES INTUITIONS DU CURÉ D'ARS. Troisième série. *Dans l'Au-Delà. — Dans les consciences. — Conversions. — Vocations d'évêques, de prêtres, de religieux. — Vocations dans le monde. — Guérisons. — Morts. — Dans le passé ou le présent. — Dans l'avenir.*

Trois in-8° écu avec gravures et plans reconstitutifs du vieil Ars.

L'AME DU CURÉ D'ARS. In-16 orné d'un portrait.

LE CURÉ D'ARS PRÉDICATEUR POPULAIRE. In-8° écu. Un autographe de sermon, deux gravures.

L'ADMIRABLE VIE DU CURÉ D'ARS. In-8° carré, 5 cartes et 15 gravures.

PÉRÉGRINATIONS. *Paray-le-Monial. Notre-Dame du Laus. La Salette. Fourvière. Le village d'Ars.* In-8° illustré de 27 gravures.

La « petite sainte » du Curé d'Ars, SAINTE PHILOMÈNE. In-8° illustré de nombreuses gravures.

LE BIENHEUREUX THÉOPHANE VÉNARD (1829-1861). In-8° écu de XVI-538 pages, 6 cartes, 2 autographes, 38 gravures. *(Couronné par l'Académie Française.)*

SAINTE JEANNE-ANTIDE THOURET, fondatrice des Sœurs de la Charité (1765-1826). In-8° écu de XVI-512 pages, une carte, 38 gravures *(Couronné par l'Académie Française.)*

LA VÉNÉRABLE JEANNE DELANOUE, *Sœur Jeanne de la Croix*, fondatrice des Sœurs de la Providence de Saumur : petit in-8° sur papier alfa, illustré de gravures hors-texte, dont une en couleurs.

SAINT-FRANÇOIS DE SALES (1567-1622), d'après ses écrits, ses premiers historiens et les deux procès inédits de sa canonisation ; 2 vol. in-8°. *(En préparation).*

Chez Mignard, 38, rue St-Sulpice, Paris :

L'Aumônier Militaire de l'*Ave Maria*, GEORGES BELLANGER.

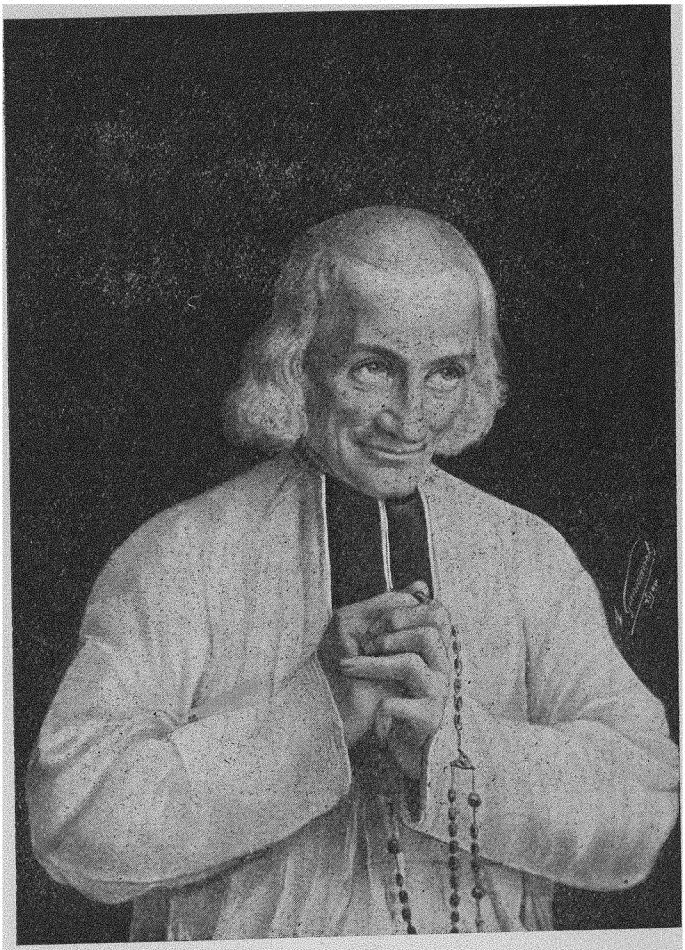
Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris :

Le Serviteur de Dieu SIMÉON BERNEUX, Évêque de Capse, martyr en Corée (1814-1866).

LE CURÉ D'ARS

SAINT JEAN-MARIE-BAPTISTE VIANNEY

(1786-1859)



Ayez un vrai Vianney
au ciel

CHANOINE FRANCIS TROCHU

Docteur ès Lettres

LE CURÉ D'ARS

SAINT JEAN-MARIE-BAPTISTE VIANNEY

(1786-1859)

d'après toutes les pièces du Procès de Canonisation
et de nombreux documents inédits.

Ouvrage couronné par l'Académie Française



LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE

LYON
3, place Bellecour, 3

PARIS
10, rue Jean-Bart, 10

Du 66e au 80e mille.

NIHIL OBSTAT :

J. M. CHAMOTON, v. g.

Censor deputatus.

IMPRIMATUR

† ADOLPHUS

Episc. Bellic.

Bellicii, die 20ª aprilis 1925.

Conformément aux décrets d'Urbain VIII, nous déclarons qu'en employant les qualifications de saint *et de* vénérable *ou en parlant d'*intuitions, *de* prophéties, *de* miracles, *de* visions *et autres faits de l'ordre surnaturel, nous adoptons seulement le langage reçu sans vouloir prévenir aucunement les décisions de l'Église.*

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation réservés pour tous pays.

COPYRIGHT BY EMMANUEL VITTE, 1925

SECRETARIO DI STATO
DI SUA SANTITA

Dal Vaticano, le 30 mai 1927.

Monsieur l'Aumônier,

Le Saint-Père a agréé avec une bienveillante satisfaction l'hommage que vous Lui avez fait de la Vie de saint Jean-Marie-Baptiste Vianney, Curé d'Ars.

En vous remerciant de cette preuve de vénération filiale, Sa Sainteté vous félicite d'avoir choisi pour votre thèse de doctorat ès lettres la vie d'un prêtre qui ne brillait que par ses vertus et qui n'en a pas moins conquis les sympathies non seulement des croyants, mais même des personnes non catholiques.

Formant des vœux ardents pour que ce modèle de toutes les vertus sacerdotales soit imité d'aussi près que possible par les ministres des saints autels, le Souverain Pontife est heureux de vous accorder, comme gage de Sa paternelle bienveillance et des meilleures faveurs divines, la Bénédiction Apostolique.

Je profite volontiers de l'occasion pour vous donner, Monsieur l'Aumônier, l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

P. Cardinal GASPARRI.

Monsieur l'Abbé TROCHU,
Aumônier de l'Adoration,
à Nantes.

LETTRES ADRESSÉES A L'AUTEUR

PAR

Sa Grandeur Monseigneur MANIER, évêque de Belley

ET PAR

Monseigneur CONVERT, prélat de sa Sainteté et curé d'Ars

Belley, le 1er mai 1925.

Monsieur l'Abbé,

A l'occasion de la canonisation du bienheureux Jean-Marie-Baptiste Vianney, je vous ai demandé d'écrire une nouvelle vie du saint, qui, sans être très développée, fût assez complète et dont la documentation répondît aux exigences actuelles de l'hagiographie. Vous avez merveilleusement rempli mon désir.

Vous présentez un portrait très authentique du saint Curé d'Ars. Tous les traits empruntés aux sources les plus précises et les plus sûres sont d'une ressemblance parfaite, que vous avez heureusement achevée par des détails inédits.

On est saisi d'une vénération émue devant cette image que vous avez dessinée d'une plume très fine. Vous avez en effet su faire ressortir en pleine lumière cette physionomie séduisante par son expression toute céleste.

Vous vous êtes effacé pour ne laisser apparaître que le saint dans ses actes et dans ses paroles. C'est le Curé d'Ars qui agit, qui parle; on le revoit, on l'entend encore, semble-t-il. Grâce à votre vivante description, on le voit à genoux au pied du tabernacle dans l'extase de l'adoration, et à l'autel dans le rayonnement de la lumière d'en-haut qui l'enveloppait et le transfigurait.

En historien fidèle et en théologien averti, vous avez mis en relief les faits surnaturels et miraculeux du Thaumaturge et du Voyant, mais vous n'avez admis que ceux dont vous avez pu contrôler les témoignages

On s'étonnera peut-être de certaines manifestations diaboliques extraordinaires, étranges même au premier aspect; il faut bien en admettre la réalité indéniable et se dire justement que Dieu les a permises afin de porter remède à la grande maladie de l'époque: l'incrédulité qui niait tout surnaturel.

Pour retracer la vie du Curé d'Ars avec la piété communicative qu'exigent la grandeur et la beauté surnaturelles du sujet, vous avez voulu vous pénétrer l'âme de la religieuse et douce ambiance d'Ars. Vous avez parcouru les lieux sanctifiés par les pas de l'homme de Dieu, prié longuement près de ses restes sacrés, dans cette église qui garde le parfum de ses ardentes prières et comme l'écho de son verbe enflammé, dans ce sanctuaire béni et privilégié où la grâce divine a opéré d'innombrables miracles pour la résurrection et la vie des âmes.

C'est à genoux sur le carrelage que l'héroïque pénitent a souvent rougi du sang de ses flagellations, près du lit sur lequel il a rendu son âme à Dieu dans un suprême acte d'amour, que vous avez écrit la page impressionnante de son agonie et de sa mort.

Tout rempli de la pensée que votre tâche d'historien était aussi celle d'un apôtre, vous vous êtes appliqué à rendre vivantes les leçons de la sublime et merveilleuse existence du grand serviteur de Dieu, humble curé de campagne, modèle achevé du prêtre voué au ministère des âmes, ange de patience, séraphin d'amour, image du Christ dont il reproduisait la bonté et la douceur, émule de saint Jean-Baptiste par ses effrayantes et continuelles austérités.

En faisant mieux connaître le saint Curé d'Ars, vous contribuerez efficacement à perpétuer son action puissante sur les âmes pour les mener à la pratique des vertus de l'Évangile et à la sainteté de la vie chrétienne.

J'appelle les bénédictions divines sur vous et sur votre œuvre, et je vous exprime, cher Monsieur l'Abbé, mes sentiments bien dévoués, accompagnés de mes félicitations.

† ADOLPHE,

évêque de Belley.

Ars, le 10 mai 1925.

Cher Monsieur l'Abbé,

Vous m'avez fait l'amitié de me confier, pour révision, le manuscrit de votre beau livre. Je l'ai lu deux fois, et toujours avec le même intérêt.

Votre livre restera.

Il n'est pas une œuvre oratoire, dont l'auteur, soucieux de l'effet, procède par tableaux chargés de couleurs, et où il fait bon marché de la chronologie et souvent de l'exactitude.

Il n'est pas non plus une œuvre de fantaisie où l'auteur sollicite les textes, interprète les faits, écrit au petit bonheur des pages vraisemblables.

Il n'est pas même une œuvre de piété qui se propose avant tout d'édifier en dégageant d'un récit des leçons de morale.

Votre livre est UNE HISTOIRE.

Une histoire vraie *dans tous ses détails comme dans son ensemble, parce que vous l'avez étudiée avec conscience et avec amour.*

Une histoire simple, *écrite sans digressions et sans hors-d'œuvre, ne visant que son héros.*

Une histoire vivante : *votre plume est un pinceau; elle anime toutes choses et laisse au lecteur l'impression d'assister à toutes les scènes que vous décrivez, de voir et d'entendre tous les personnages que vous lui présentez.*

Une histoire neuve : *qui s'est douté jusqu'à présent que la réforme de sa paroisse, par exemple, ait demandé au saint Curé tant de persévérance, tant d'efforts, et qu'il ait dû l'acheter, non seulement de ses prières et de ses pénitences, mais encore de la perte de sa réputation et de l'agonie de son cœur?*

Une histoire complète : *on ne savait rien, avant vous, des apparitions de la Sainte Vierge au Curé d'Ars, de son oraison mystique, du vrai genre de sa prédication; on ne connaissait que très imparfai-*

tement sa retraite aux Noës, les épreuves qui traversèrent ses études, la sévérité de sa direction paroissiale, sa douce et sainte mort.

Une histoire pieusement *composée: vous avez mis dans cette œuvre, cher Monsieur l'Abbé, votre clair et pur talent de littérateur, sans doute, mais tout autant votre cœur sacerdotal pénétré d'admiration, plein d'amour filial pour le saint Curé d'Ars; et, sans que vous vous en doutiez peut-être, ces sentiments rayonnent de chacune de vos pages; elles iront ainsi porter la chaleur et la lumière dans toutes les âmes qui vous liront. Fra Angelico ne peignait, dit-on, qu'à genoux. Et vous, n'est-ce pas de même que vous avez écrit plus d'un chapitre? Ces pages-là, on le devine à la simple lecture, l'inspiration les a dictées. Comme vous, on tombe à genoux en s'écriant: Saint Jean-Marie Vianney, obtenez-nous d'aimer Dieu, d'aimer les âmes, de vivre de sacrifices, de mourir, à votre exemple, en prédestiné!*

Veuillez agréer, cher Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes bien affectueux sentiments en Notre-Seigneur.

H. CONVERT.

INTRODUCTION BIBLIOGRAPHIQUE

Voici la première *Vie* du Curé d'Ars écrite d'après les documents du *Procès de béatification et de canonisation*. Bénéficiant de la haute bienveillance de Mgr Manier, évêque de Belley, auquel, dès le seuil de ce livre, nous sommes heureux d'exprimer une fois de plus notre profonde gratitude, nous avons pu disposer pour notre travail non seulement du *Procès informatif* ou *Procès de l'Ordinaire*, engagé et dirigé par l'Autorité diocésaine de 1862 à 1865, mais encore des trois *Procès apostoliques* successifs, instruits de 1874 à 1886 au nom et sous le contrôle direct du Saint-Siège [1].

Les témoignages de la *Cause d'Ars* fournissaient déjà à l'auteur une documentation de tout premier ordre et qui, semble-t-il, eût suffi, à elle seule, pour mettre dans son vrai jour l'étonnante et attirante figure de saint Jean-Marie-Baptiste VIANNEY. Il y a là une mine extrêmement riche de faits, avec les meilleures garanties d'authenticité et de véracité. Ce sont, recueillies par des juges compétents, les attes-

[1] Nous ferons, au dernier chapitre, l'historique de la Cause d'Ars. Le *Procès de l'Ordinaire* et les *Procès apostoliques* sont contenus en cinq volumes in-folio, en tout 4.560 pages.

Le *Procès apostolique sur les vertus héroïques* se fait en deux fois. C'est d'abord le *Procès* dit *inchoatif* (anticipé) *ne pereant Causæ probationes*, au cours duquel on entend les vieillards et toutes autres personnes dont on peut craindre la disparition. C'est plus tard le *Procès continuatif super virtutibus et miraculis in specie*, fait au temps normal fixé par la procédure, où sont interrogés les témoins qui ont pu attendre jusque là. Entre ces deux parties d'un même Procès se place le *Procès apostolique sur la renommée de sainteté (super fama sanctitatis vitæ, virtutum et miraculorum in genere)*.

Pour simplifier, dans les notes de ce livre, nous appellerons *Procès apostolique ne pereant* le Procès inchoatif, et *Procès apostolique in genere* le Procès sur la renommée de sainteté.

tations des personnes qui ont le mieux connu le Curé d'Ars — sa sœur Marguerite, ses camarades d'enfance, ses condisciples du séminaire, ses paroissiens, ses confrères dans le sacerdoce, les auxiliaires de son héroïque labeur... — Autant de témoins sérieux, dignes de foi, que n'aveuglaient ni la passion ni l'intérêt ; autant d'âmes profondément croyantes que liait un serment solennel prêté sur le livre des Évangiles [1]. Et ces témoins, on n'a pas attendu vingt ou trente ans pour les faire parler : l'avantage précieux de cette *Cause d'Ars*, c'est qu'elle a commencé aussitôt après la mort de l'abbé Vianney ; la Légende, cette trop jolie suivante de l'Histoire, n'a donc pas eu le temps de transformer et de défigurer des faits encore bien précis dans les mémoires.

En plus des cinq in-folio du *Procès*, nous avons pu, grâce à la parfaite obligeance de Mgr Hippolyte Convert, quatrième successeur du saint dans la paroisse d'Ars [2], utiliser tout à

---

[1] Voici la teneur du serment prêté par chacun des témoins :

Je N..., les mains appuyées sur les saints Évangiles de Dieu placés devant moi, jure et promets de dire la vérité tant sur les interrogations que sur les articles sur lesquels je serai interrogé dans la Cause de Béatification et de Canonisation du serviteur de Dieu Jean-Marie-Baptiste Vianney, Curé d'Ars, au diocèse de Belley. Je jure aussi et promets de garder religieusement le secret et de ne révéler absolument à personne soit ce qui est contenu dans les mêmes interrogations, soit les réponses et dépositions que je dois faire, sous peine de parjure et d'excommunication de sentence portée, *dont je ne pourrais être absous que par le Souverain Pontife, à l'exclusion même du Grand Pénitencier, excepté à l'article de la mort. Ainsi je promets et je jure. Que Dieu me soit en aide et ses saints Évangiles !*

[2] Ont été curés d'Ars, depuis saint Jean-Marie Vianney, MM. les chanoines Camelet (1859), Toccanier (1870) et Ball (1883), Mgr Convert (1889).

M. Camelet fut simplement curé en titre, sa qualité de supérieur des missionnaires et sa résidence obligée à Pont-d'Ain l'empêchant de remplir à Ars les fonctions pastorales : en onze ans, il n'a signé que quatre fois au registre de catholicité. Il ne fut nommé curé que parce que M. Toccanier, tout désigné pour ce poste, en refusa d'abord la charge et l'écrasant honneur. Ce n'est qu'au début de 1870 que l'abbé Toccanier commence de signer *curé* dans les actes officiels.

loisir de nombreux manuscrits, conservés aux archives du presbytère :

1° Trois rédactions successives du *Petit mémoire sur M. Vianney* composées par Mlle Catherine Lassagne, d'Ars, l'une de 1839 à 1855, l'autre en 1860, la dernière de 1862 à 1867.

2° Des *Notes* (sans date) recueillies par M. l'abbé Renard, originaire d'Ars.

3° Un *Journal* rédigé en 1855 par M. l'abbé Toccanier, futur successeur de M. Vianney et alors son auxiliaire.

4° Une *Vie* fragmentaire du Curé d'Ars (193 pages in-folio) due à M. l'abbé Raymond, qui fut officiellement son vicaire de 1845 à 1853.

5° Le recueil des nombreuses enquêtes conduites par M. le chanoine Ball (troisième successeur du saint à la cure d'Ars) sur les *faits d'intuition* attribués à M. Vianney.

6° Deux cahiers de *Notes* où Mgr Convert a consigné, de 1889 à 1924, les traditions orales des anciens d'Ars qui ont été paroissiens de M. Vianney.

7° Trois *Mémoires sur M. Vianney, Curé d'Ars (Ain)* (1848-1855), dus à la plume malhabile mais sincère d'un propriétaire-cultivateur de Cousance (Jura), Jean-Claude Viret.

8° Une *Notice sur M. Balley, curé d'Écully et premier professeur de Jean-Marie Vianney*, composée par M. Michy, alors curé de Job (Puy-de-Dôme) et depuis directeur de la *Croix de Clermont*.

9° Une *Notice historique sur la Providence d'Ars, œuvre du bienheureux Vianney*, par M. le chanoine Béréziat, aumônier de la Maison-Mère des Sœurs de Saint-Joseph de Bourg.

10° Des *Notes sur le séjour de M. Vianney aux Noës* (Loire),

recueillies d'après les dires des anciens de cette paroisse par deux curés successifs, MM. Perret et Monin-Veyret.

11° De nombreuses *Correspondances* autographes signées de M. Vianney lui-même (une soixantaine de lettres), du vicomte d'Ars, de Mme Prosper des Garets d'Ars, de M. l'abbé Toccanier, etc.

Nous nous sommes documenté encore aux *Archives Nationales*, aux *Archives municipales* de Trévoux, aux *Archives* de l'Archevêché de Lyon et de l'Évêché de Belley.

Nous avons consulté par ailleurs toute une série de *Mémoires*, de *Relations*, de *Lettres* ayant trait aux choses extraordinaires survenues du vivant du Curé d'Ars ; de nombreux documents d'ordre administratif ou purement matériel, tels que les *Registres paroissiaux* et les *Registres municipaux* d'Ars ; les *Livres de raison* de Mlle Anne-Colombe des Garets ; le recueil complet des *devis*, *comptes* et *reçus* établis au sujet des travaux de l'église d'Ars...

***

Notre souci constant de remonter aux sources en composant cette histoire ne nous a pas fait négliger l'étude des livres et brochures qui pouvaient nous aider dans notre travail.

Nous avons compulsé notamment le recueil des *Sermons* de M. Vianney, la collection des *Annales d'Ars* et les biographies du saint Curé.

Les *Annales d'Ars* ont commencé de paraître en juin 1900. Cette petite revue mensuelle — en plus d'un certain nombre de documents conservés aux archives du presbytère, en plus de récits ayant trait à la vie de saint Jean-Marie-Baptiste Vianney et des panégyriques prononcés chaque année le

4 août, jour anniversaire de sa mort et sa fête liturgique — a publié, d'abord sous le voile de l'anonymat, d'intéressantes monographies, qui, réunies depuis en volumes, ont révélé enfin le nom de leur vénérable auteur, Mgr Convert. Citons de lui : *Le bienheureux Curé d'Ars et le sacrement de Pénitence* (1920) ; *A l'école du bienheureux Curé d'Ars* et *Méditations eucharistiques tirées des écrits du bienheureux Curé d'Ars* (1921); *Notre-Dame d'Ars, méditations sur la Sainte Vierge tirées des écrits du bienheureux Curé d'Ars* (1922) ; *Le bienheureux Curé d'Ars et la famille ; Le bienheureux Curé d'Ars et les dons du Saint-Esprit* (1923) [1].

Des diverses biographies de notre saint parues jusqu'à ce jour, deux seulement ont retenu sérieusement notre attention ;

1° *Le Curé d'Ars, vie de M. Jean-Baptiste-Marie Vianney*, par l'abbé Alfred Monnin, missionnaire (2 volumes in-8°, Paris, Douniol, 1861 ; et c'est uniquement à cette toute première édition que se rattacheront nos références).

2° *Le bienheureux Curé d'Ars* (1786-1859), par Joseph Vianey, Paris, Lecoffré, 1905.

— Les autres biographies, ouvrages de vulgarisation ou de pure édification qui peuvent avoir leur mérite, ne présentent rien de vraiment nouveau en dehors des travaux précités. Celles qui virent le jour du vivant même du saint — et que l'on répandit dans le public malgré ses protestations réitérées — sont, en beaucoup de pages, des œuvres de haute fantaisie [2].

---

[1] Tous les ouvrages de Mgr Convert ont paru à la maison d'édition Vitte Lyon-Paris.

[2] Il existe comme biographies du Curé d'Ars publiées avant son décès : *Pèlerinage d'Ars ou notice sur la vie de M. J.-M.-B. Vianney, Curé d'Ars* (sans nom d'auteur), Lyon, Mothin, 1845.

Un saint prêtre ou notice historique sur la vie, les miracles et les travaux

La biographie due à M. Monnin a eu de nombreuses éditions. Pour les lecteurs catholiques elle est demeurée comme le livre le plus complet qui ait paru jusqu'ici sur le Curé d'Ars. On est impressionné à juste titre par le fait que l'abbé

---

apostoliques du vénérable Curé d'Ars (sans nom d'auteur), Metz, Dieu, 1852.

Azun de Bernétas, *Biographie de M. le Curé d'Ars J.-M.-B. Vianney*, à Lyon chez l'auteur, rue Bourgelat, 1857.

Michel Givre, *Ars et son Pasteur*, Ars, Givre, 1857.

Depuis la mort du saint ont paru :

Louis-François Guérin, *Le vénérable Curé d'Ars, sa vie, ses vertus, sa mort* Lyon, Vrayet, 1859.

Abbé J.-H. Olivier, *Vie du serviteur de Dieu J.-M.-B. Vianney, Curé d'Ars*, Paris, Bureaux des Annales de la Sainteté, 73, rue de Vaugirard, 1869.

Jean Darche, *Vie nouvelle du vénérable Curé d'Ars et de sainte Philomène*, Paris, Palmé, 1870.

Pierre Oriol, *Le Prêtre de village, Jean-Marie-Baptiste Vianney*, Lyon, Chanoine, 1875.

Mme Desmousseaux, *Un Curé de campagne au XIXe siècle. Vie du B. J.-M.-B. Vianney, Curé d'Ars*, 3e éd. revue, Paris, Librairie Saint-Paul 1906. (La première édition est de 1882).

Chanoine Paul Jouhanneaud, *Le Curé d'Ars, Vie de J.-B.-M. Vianney*, Limoges, Ardant, s. d.

A. L. Masson, *Le bienheureux Curé d'Ars* (1786-1859), Lyon, Vitte, s. d.

Cardinal Sevin, *Vie illustrée du bienheureux J.-B.-M. Vianney, Curé d'Ars*, Lyon, Vitte, s. d.

Les Petits Bollandistes, *Vies des Saints*, Paris, Bloud, 1878, t. XV, p. 506-523.

Alphonse Germain, *Le bienheureux J.-B. Vianney, tertiaire de Saint-François*, Paris, Poussielgue, 1905.

Abbé G. Renoud, *Vie du bienheureux Jean-Marie Vianney, Curé d'Ars*, Lille, Desclée, 1909.

A cette liste nous pouvons ajouter le livre suivant, qui est surtout une biographie de notre saint :

Mlle Marthe des Garets, *Vie du Frère Jérôme, sacristain de l'église d'Ars pendant la vie du vénérable J.-M.-B. Vianney*, Bourg, Villefranche, éd. 1879.

Nous ne mentionnons pas ici les livres ou brochures n'ayant qu'un rapport occasionnel avec la *Vie* du Curé d'Ars ou n'en relatant que des épisodes particuliers. Nous les indiquerons suffisamment dans le corps même de l'ouvrage, à mesure des citations que nous pourrons leur emprunter.

Monnin a connu personnellement M. Vianney. C'est en 1855 qu'il prit contact avec le serviteur de Dieu. « Avant cette époque, conte-t-il lui-même, j'étais allé deux fois à Ars par pure curiosité. J'avais vu alors M. le Curé, mais sans lui adresser la parole. Missionnaire du diocèse (de Belley), je séjournai ensuite près de lui en tout deux ou trois mois chaque année. Cela a duré cinq ans [1]. » Ainsi M. Monnin a connu le Curé d'Ars vieillard, au temps où le ministère des confessions absorbait ses journées ; cependant, chaque soir, ou à peu près, il a eu l'insigne faveur de reconduire le saint à sa chambre, en compagnie de plusieurs autres prêtres. Il a pu ainsi recueillir de précieux souvenirs. Nous savons par ailleurs qu'il prit et fit prendre des notes sur un homme si extraordinaire.

Quoi qu'il en soit de l'œuvre et des jugements qu'on peut porter sur elle, le but d'édification que se proposait l'auteur a été atteint, et très heureusement. Le grand mérite de l'abbé Monnin aura été de rendre éminemment populaire la physionomie si attachante du Curé d'Ars.

M. Joseph Vianey, avec une méthode différente, a visé le même but. La collection *Les Saints*, dans laquelle a pris place son beau travail, est avant tout une œuvre de vulgarisatior. M. Vianey n'a pas recherché l'inédit ; il a dû, vu le cadre restreint où il était obligé de se tenir, passer rapidement sur des faits d'importance et même sacrifier certains événements de la vie de son héros.

Notre documentation nous a permis de préciser nettement, croyons-nous, plusieurs points d'histoire demeurés jusqu'ici

---

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 945. Déposition de l'abbé Monnin, alors jésuite de la résidence de Lyon (8 août 1876).

dans le vague ou dans l'ombre — notamment le séjour de Jean-Marie Vianney aux Noës, de 1809 à 1811 ; son passage au grand séminaire de Lyon en 1813-1814 ; les calomnies dont il fut la victime dans les premières années de son pastorat ; la transformation morale de sa paroisse ; la fondation et la chute de la *Providence* d'Ars ; les contradictions dont le jeune curé eut à souffrir de la part de quelques confrères ; l'incident de la Salette ; la « fuite » vers la « Trappe » de la Neylière ; les grands faits mystiques ; la dernière maladie et la mort.

PREMIÈRE PARTIE

Les années de préparation
(1786-1818)

LE CURÉ D'ARS

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIÈRES ANNÉES (1786-1793)

Benoît Labre chez Pierre Vianney. — Les remerciements du saint mendiant.

Matthieu Vianney et Marie Beluse. — Naissance de Jean-Marie. — Sur les genoux d'une mère chrétienne. — Un modèle d'obéissance. — Le chapelet et la statuette.

Les premiers pas hors de la voie commune. — Devant l'autel.

Pierre Vianney [1], époux de Marie Charavay, habitait Dardilly,

[1] Mgr Devaux, recteur des Facultés catholiques de Lyon, a publié, dans la *Semaine religieuse de Grenoble* (30 novembre 1905), un article sur les origines dauphinoises du nom *Vianney*. D'après le savant recteur, la forme primitive *Vianeis* ou *Vianneis*, usitée au XIII^e^ siècle, fut un surnom d'origine, traduction de *Viennensis*, habitant de la ville de Vienne, en Dauphiné. Ainsi *Vianneis* et *Viennois* seraient deux mots synonymes.

Les registres de Dardilly ne remontent qu'à l'année 1617. Mais dès cette année-là on y trouve inscrit le baptême d'une Madeleine Vianey, fille de Barthélemy Vianey et de Claudine Beluze. Des actes authentiques permettent de relever la série des ancêtres directs du Curé d'Ars : Pierre Vianey (quadrisaïeul) ; Pierre (trisaïeul), né en 1655 ; Pierre (arrière-grand-père), né en 1689 ; Pierre (grand-père) — celui dont il est question à la première ligne de cette histoire — né en 1716 ; enfin Matthieu, père de notre saint, né en 1753. Tous furent baptisés en l'église de Dardilly.

Quant à l'orthographe du nom de famille, bien que tous les ascendants aient porté le nom de *Vianey*, il n'y a ici aucune hésitation à avoir : nous écrivons *Vianney*, comme le Curé d'Ars l'a fait en toutes ses signatures un peu appliquées. Sa sœur cadette Marguerite signera elle-même au Procès de canonisation : *Vianney*.

Les actes émanés des évêchés portent indifféremment *Vianay* ou *Viannay*, *Vianey* ou *Vianney* : lettres de sous-diaconat, *Vianey ;* de diaconat, *Vianay ;* de prêtrise, *Viannay ;* lettre de pouvoirs datée de 1832, *Vianney*, dernière lettre de pouvoirs (1853), *Viannay*.

parmi les hauteurs qui avoisinent Lyon [1]. Cultivateur à l'aise et bon chrétien, il accueillait volontiers les malheureux qui frappaient à sa porte. Or, en juillet 1770, le renom de sa charité attira chez lui un mendiant qui était un saint.

Benoît Labre, malade de scrupules, venait de quitter la Trappe de Sept-Fons où il avait commencé son noviciat sous le nom de Frère Urbain. Fixé désormais sur sa vocation de pèlerin perpétuel, il prit le chemin de Rome. Sa première grande halte fut Paray-le-Monial où il visita longuement la chapelle des Apparitions. De Paray il se dirigea vers Lyon. Mais sans aller jusqu'à la ville toute proche, il préféra, la nuit survenant, s'arrêter dans le village de Dardilly. Des miséreux se rendaient chez Pierre Vianney. Il y alla avec eux [2].

Benoît Labre portait alors un costume étrange. Il avait gardé la tunique des novices qu'on lui avait abandonnée à sa sortie du monastère. Une besace pendait à ses épaules ; un rosaire s'enroulait à son cou ; un crucifix de cuivre brillait sur sa poitrine. Pour tout bagage, un bréviaire, une *Imitation* et un évangéliaire.

Il pénétra ainsi accoutré dans le modeste enclos qui précédait la maison basse des Vianney [3]. Le maître du logis l'accueillit comme il accueillait tous les pauvres. Les enfants regardaient avec compassion ce déshérité dans lequel le père et la mère leur avaient appris à voir Jésus-Christ lui-même. Matthieu, l'un des cinq garçons, était là. Sans se douter qu'il serait le père d'un autre saint, il contemplait ce jeune mendiant si pâle et si doux, dont les doigts ne quittaient pas les grains du rosaire.

Dans la vaste cuisine, non loin de la haute cheminée où, seize ans plus tard, l'enfant prédestiné chaufferait ses petits pieds nus, Benoît Labre et ses compagnons de misère, mêlés aux Vianney, s'assirent devant l'écuelle de soupe fumante. On leur servit ensuite

---

[1] Dardilly, commune de 1.100 âmes, est situé à 8 kilomètres au nord-ouest de Lyon.

[2] J. MANTENAY, *Saint Benoît Labre*, Paris, Gabalda, 1908, p. 27 et *passim*.

[3] Cette vieille maison de fermier qui possède deux portes d'entrée du côté de la cour, a été depuis exhaussée d'un étage.

du lard avec des légumes. Les grâces furent récitées, puis la prière du soir, et les hôtes de passage montèrent au-dessus du fournil dormir sur une bonne couche de paille.

Le lendemain, en s'en allant, tous remercièrent ; même l'un d'eux, ce jeune homme d'environ vingt ans, aux traits fins, aux manières polies, qui ne semblait pas être un mendiant ordinaire, exprima sa gratitude en des termes qui trahissaient de l'instruction et une piété profonde.

Cependant quelle ne fut pas la surprise de Pierre Vianney quand il reçut du pauvre errant une lettre [1] ! Benoît écrivait bien rarement : il fallait que l'hospitalité de Dardilly l'eût particulièrement touché ; peut-être aussi, éclairé de Dieu, avait-il pressenti l'enfant de bénédiction qui rendrait ce toit à jamais illustre.

***

Huit ans après, le 11 février 1778, à Écully, village éloigné de Dardilly d'une lieue à peine, Matthieu Vianney épousait Marie Beluse. Si Matthieu était un brave chrétien, sa jeune femme lui apportait comme le meilleur de sa dot une foi très agissante et très éclairée.

Dieu bénit leur union. Ils eurent six enfants, qui, selon la touchante coutume du temps, furent consacrés à la Sainte Vierge avant même leur naissance : Catherine, qui, mariée jeune, s'éteignit saintement peu après ses noces ; Jeanne-Marie, qui partit pour le ciel vers l'âge de cinq ans ; François, le futur héritier du logis paternel ; Jean-Marie, qu'on ne connaîtra plus guère, un jour venu, que sous le nom de *Curé d'Ars ;* Marguerite, qui, seule des enfants Vianney, survivra, et de beaucoup, à son saint frère [2] ; enfin, un *deuxième* François, surnommé *Cadet,* qui, devenu soldat, quittera Dardilly pour n'y plus revenir.

---

[1] « Le Curé d'Ars a parlé souvent de cette lettre. Il la donna à une personne qui l'en avait prié. » (Frère JÉROME, *Procès de l'Ordinaire*, p. 553).

[2] Marguerite Vianney, veuve de Laurent Gérin, mourut au Bois-Dieu, en la paroisse de Lissieu, le 8 avril 1877. Elle avait 91 ans.

Venu au monde vers minuit [1], le 8 mai 1786, Jean-Marie fut baptisé le jour même [2]. Il eut pour parrain et pour marraine un oncle et une tante, Jean-Marie Vianney, frère puîné de son père, et sa femme, Françoise Martinon. Le parrain, sans chercher plus loin, se contenta de transmettre ses prénoms à son filleul [3].

Dès que ce dernier-né, plus aimé déjà, semble-t-il, que les autres, put fixer les objets extérieurs, sa mère se plut à lui montrer le crucifix ou les images pieuses qui ornaient les pièces de la ferme. Quand les petits bras purent se mouvoir un peu plus à l'aise hors des langes, elle commença à conduire la menotte incertaine du front à la poitrine et de la poitrine à l'épaule. Bientôt même, le nourrisson en prit l'habitude ; si bien qu'un jour — il avait alors une quinzaine de mois — sa mère ayant oublié, avant de lui donner sa soupe, de l'aider à tracer son signe de croix, l'innocent refusa d'ouvrir les lèvres et fit à plusieurs reprises *non, non* de la tête. Marie Vianney comprit ce que voulait son enfant. A peine eut-elle dirigé la petite main, que les lèvres serrées se rouvrirent d'elles-mêmes [4].

Est-ce à dire que Jean-Marie Vianney « donna dès son berceau des marques non équivoques de future sainteté », comme il est dit de saint Raymond Nonnat, de saint Gaëtan, de saint Alphonse de Ligori, de sainte Rose de Lima et de bien d'autres? Rien ne rappelle

---

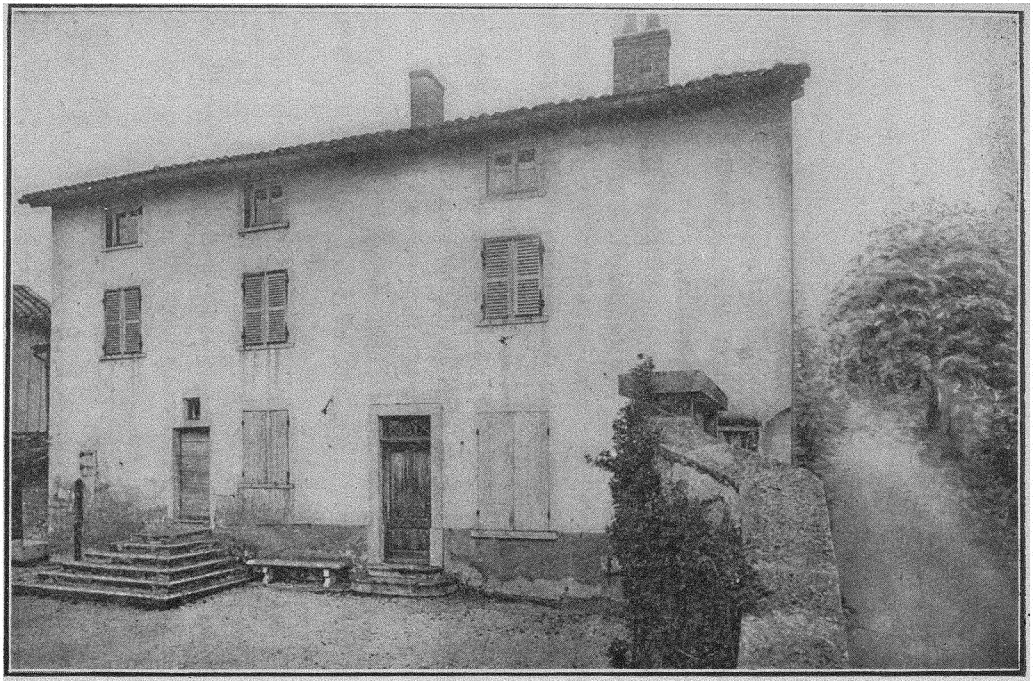
[1] Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1011.

[2] L'église actuelle de Dardilly n'est pas celle où se fit la cérémonie. La cuve qui a servi au baptême de Jean-Marie Vianney a été enchâssée dans des fonts nouveaux ornés de jolies mosaïques et adaptés au style de la nouvelle église. Ils portent cette inscription : EX HOC FONTE IN X^to^ NATUS J.-M. VIANNEY, 8^a^ MAII 1786 (De cette fontaine baptismale est né dans le Christ J.-M. Vianney, le 8 mai 1786).

[3] Extrait des registres de catholicité de la paroisse de Dardilly :

Jean Marie Vianey fils légitime de Mathieu Vianey et de Marie Beluse sa femme né le huit may mil sept cent quatre vingt six a été batisé le même iour par moi vicaire soussigné : son parrain a été Jean Marie Vianey son oncle paternel habitant de Dardilly et sa marraine Françoise Martinon femme dudit Jean Marie Vianey tous deux illitérés de ce enquis. BLACHON, vicaire.

[4] D'après Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1011.



MAISON NATALE DU CURÉ D'ARS A DARDILLY

pareil prodige dans les témoignages qui demeurent. Toutefois, dans les choses de la piété il fut un enfant précoce et il répondit mieux que ses frères et sœurs aux soins de son exquise mère. C'était une de ces heureuses natures qui vont aisément à Dieu. Dès l'âge de dix-huit mois, quand la famille se réunissait pour la prière du soir, de lui-même il s'agenouillait parmi les siens, par esprit d'imitation sans doute, et il savait parfaitement joindre ses petites mains [1].

Sa pieuse mère le couchait ensuite et, avant de l'embrasser une dernière fois, elle se penchait sur lui, lui parlant de l'enfant Jésus, de la Sainte Vierge, de son bon Ange... L'enfant s'endormait au murmure aimé de la voix maternelle.

Il grandit, fit ses premiers pas puis trottina dans l'intérieur ou tout autour de la maison — pas trop loin du seuil cependant, car il y avait plus bas, de l'autre côté de la cour, vers le jardin, un trou plein d'eau où les bêtes allaient boire. Aussi Jean-Marie ne quittait-il guère l'active maman. Celle-ci, tout en vaquant aux soins du logis, instruisait son petit garçon par des mots ingénus, des tours de phrase enfantins. C'est ainsi qu'elle lui apprit, avec le *Pater* et l'*Ave*, les notions élémentaires sur Dieu et sur l'âme. Le bambin, éveillé pour son âge, posait d'ailleurs de naïves questions. Ce qui l'intéressait davantage, c'étaient les doux mystères de l'enfance de Jésus, surtout Noël, la crèche et les bergers.

Il arriva que ces candides entretiens se prolongèrent le soir : pour s'entendre conter l'Histoire Sainte, Jean-Marie veillait avec sa mère et Catherine, la plus pieuse de ses sœurs [2]. Parfois, « il se mettait à genoux sur les carreaux, joignant ses mains et les cachant dans celles de sa mère [3] ».

A la belle saison, Matthieu Vianney partait aux champs de très bon matin. Dans la journée, sa femme le rejoignait, avec tout

---

[1] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique in genere*, p. 428.

[2] Catherine réunissait à la maison ses jeunes compagnes pour leur faire de pieuses lectures. (François Duclos, de Dardilly, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1000)

[3] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 629.

son petit monde. Catherine et François l'aîné, une badine à la main, la précédaient de quelques pas, chassant devant eux les vaches et les brebis de la ferme. Un âne suivait, qui portait Jean-Marie et Marguerite, surnommée *Gothon*. Une fois au pré, les enfants s'ébattaient dans l'herbe ou veillaient sur le troupeau à la pâture. Jean-Marie, gai et boute-en-train, mettait de l'animation dans les jeux.

Ce petit n'était pas, en effet, comme l'insinue son premier historien [1], un de ces jeunes phénomènes qui n'ont rien de la grâce ni de la vivacité de leur âge. Chez ce garçonnet aux yeux bleus, aux cheveux bruns, au teint mat et au regard vif, la piété précoce n'exclut nullement une certaine pétulance naturelle. « Il était né avec un caractère impétueux [2] » ; il lui fallut plus tard, pour acquérir la parfaite douceur, de longs et méritoires efforts. Toutefois, dès le bas âge, cet enfant sensible et nerveux sut se commander à soi-même. Et sa judicieuse mère, qui connaissait l'efficacité de l'exemple, le proposa souvent comme modèle à ses frères et à ses sœurs. « Voyez, leur disait-elle quand ils ne se soumettaient pas tout de suite, Jean-Marie est bien plus obéissant que vous : il fait aussitôt ce qu'on lui demande [3]. »

Pourtant, au moins une fois, il y eut des larmes. Jean-Marie possédait un joli chapelet auquel il tenait beaucoup. *Gothon*, plus jeune de dix-huit mois, trouva, elle aussi, l'objet à son goût ; naturellement, elle voulut l'avoir. Il y eut une scène entre frère et sœur ; cris, trépignements, attaque commencée... Le pauvre enfant, tout chagrin, courut à sa mère. « Mon petit, donne ton chapelet à *Gothon*, dit-elle de sa voix douce et ferme... Oui, donne-le pour l'amour du bon Dieu. » Et aussitôt, Jean-Marie, sanglo-

---

[1] « On ne le vit jamais jouer. » (A. MONNIN, *Vie du Curé d'Ars*, t. I, p. 41.) Les trois camarades d'enfance de Jean-Marie Vianney qui déposèrent au Procès de canonisation ont dit le contraire.

[2] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 646.

[3] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 313.

tant, tendit le chapelet, qui changea de propriétaire [1]. Chez un enfant de quatre ans, c'était un assez beau sacrifice !

Pour sécher ses pleurs, sa mère, au lieu de le câliner et dorloter, lui fit cadeau d'une statuette en bois qui représentait la Sainte Vierge. Cette rustique image, le petit l'avait regardée souvent avec envie, dressée sur la cheminée de la cuisine. A présent, elle était à lui, bien à lui ! Quel bonheur ! « Oh ! que je l'aimais cette statue, dira-t-il à soixante-dix ans de distance. Je ne pouvais m'en séparer ni le jour ni la nuit, et je n'aurais pas dormi tranquille si je ne l'avais pas eue à côté de moi dans mon petit lit... La Sainte Vierge, c'est ma plus vieille affection : je l'ai aimée avant même de la connaître [2]. »

Des témoins de ses jeunes années, en particulier sa sœur Marguerite, ont raconté comment, au premier tintement de l'angélus, il s'agenouillait avant tous les autres. Quelquefois on le voyait se placer dans un coin du logis, déposer sur une chaise la précieuse statuette et prier devant elle avec un parfait recueillement [3].

Les enfants ignorent cette sottise qui s'appelle le respect humain : où qu'il fût, à la maison, dans le jardin, sur la rue, Jean-Marie « bénissait l'heure » ; c'est-à-dire qu'à l'exemple de sa mère, dès qu'une nouvelle heure sonnait, il faisait un signe de croix, puis il récitait un *Ave*. Pour finir, il se signait encore [4]. Ce que voyant, un voisin qui travaillait dans l'enclos d'à côté disait à Matthieu Vianney : « Je crois que votre petit *brunet* me prend pour le diable ! » Le père conta la chose à la maison.

« Pourquoi as-tu fait cela? interrogea la mère.

— Je ne savais pas, répondit Jean-Marie, que le voisin me regardait. Mais avant sa prière, et puis après, est-ce qu'on ne fait pas son signe de croix? »

Des voisines qui entendaient l'enfant prier tout haut disaient

---

[1] D'après Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire sur M. Vianney, Curé d'Ars* (première rédaction), p. 30.

[2] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 677.

[3] *Procès de l'Ordinaire*, Articles du Postulateur, n. 24.

[4] Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1013.

à ses parents : « Il sait bien des litanies. Il faudra faire de votre Jean-Marie un prêtre ou un frère [1]. »

Peut-être Marie Vianney n'a-t-elle rien pressenti du merveilleux avenir de son fils préféré. La beauté de cette âme n'en était pas moins précieuse à ses yeux, et elle s'efforçait d'en écarter l'ombre même du péché. « Vois-tu, mon Jean, lui redisait-elle, si tes sœurs et tes frères offensaient le bon Dieu, j'en serais bien peinée, mais je le serais encore beaucoup plus si c'était toi [2] ! »

***

En vérité, son Jean-Marie n'était pas un enfant ordinaire. Ce privilégié de la grâce fit, avant l'éclosion même de sa raison, ses premiers pas hors de la voie commune ; car c'est bien, semble-t-il, dans ce sens qu'il faut interpréter le fait suivant.

Un soir, vers l'âge de quatre ans, Jean-Marie sort sans rien dire. Sa mère s'aperçoit de sa disparition. Elle appelle. Elle écoute. Aucune réponse. Elle cherche avec une anxiété croissante dans le courtil, derrière les meules de bois ou de paille. Son petit garçon reste introuvable. Et lui qui répond toujours au premier appel ! Tout en se dirigeant vers l'étable où il peut être caché, la mère songe, grand Dieu ! à ce trou d'eau profonde et noire où le bétail s'abreuve !... Mais que découvre-t-elle dans un coin d'ombre, agenouillé entre deux animaux qui ruminent paisiblement? L'innocent, qui prie avec ferveur, les mains jointes sur sa statuette de la Vierge. Marie Vianney enlève son fils dans ses bras, elle le presse contre son cœur.

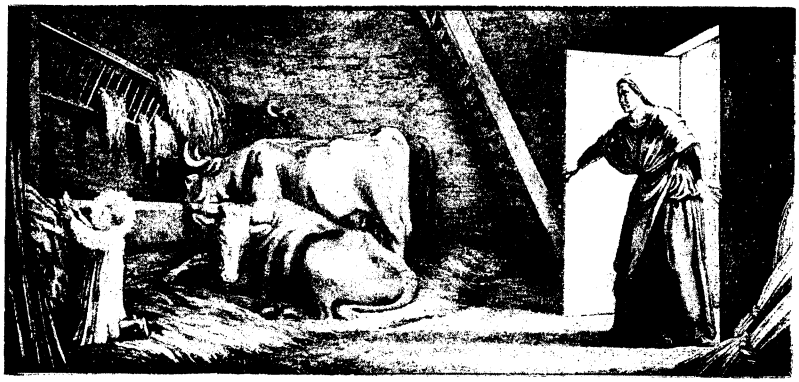
« O mon petit, tu étais là ! s'écrie-t-elle dans un flot soudain de larmes. Pourquoi donc te caches-tu pour faire tes prières? Tu sais bien que nous les faisons ensemble... »

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 427.

[2] Frère ATHANASE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1031.

L'enfant ne voit plus que le chagrin causé à sa mère. « Pardon, maman, je ne savais pas... Je ne le ferai plus ! » gémit-il, en se laissant bercer dans ses bras [1].



Fresque de Paul Borel dans l'église d'Ars.

JEAN-MARIE VIANNEY EN PRIÈRE DANS L'ÉTABLE DE LA FERME

Tandis que dans un petit bourg inconnu se déroulaient ces scènes familiales, des événements formidables étaient survenus en France. Mais ni le pillage de Saint-Lazare et la prise de la Bastille (13 et 14 juillet 1789), ni le décret spoliateur des biens du clergé (2 novembre), ni la loi qui supprimait les vœux de religion et les monastères (13 février 1790) ne semblèrent toucher les bonnes gens des campagnes : ils étaient mal renseignés ou ne comprenaient pas encore. Ils demeurèrent tranquilles jusqu'au jour où la Révolution par la *Constitution civile du clergé,* menaça leurs prêtres et leurs autels (26 novembre 1790).

Mme Vianney, qui « était d'une piété éminente [2] », assistait aussi souvent qu'elle le pouvait à la messe matinale. Elle y allait d'ordi-

[1] D'après Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire,* p. 1012. — Une des deux peintures murales qui encadrent, dans la basilique d'Ars, l'*autel* dit *de la statue* (parce qu'il est surmonté d'un Curé d'Ars en marbre blanc sculpté par Émilien Cabuchet), représente le petit Jean-Marie Vianney à l'instant où sa mère le surprend agenouillé dans l'étable de la ferme.

[2] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere,* p. 143.

naire avec Catherine, sa fille aînée. Mais son compagnon préféré fut bientôt ce petit de quatre ans à la piété si précoce et qui déjà avait faim de Dieu. Quand, à l'église toute proche, une sonnerie annonçait la messe, Jean-Marie suppliait sa mère de l'y emmener. Elle ne tarda pas à céder à ses instances. Agenouillée contre lui dans le banc de famille, elle lui expliquait les divers mouvements du prêtre. L'enfant prit goût très vite aux cérémonies saintes. Ses regards allaient du célébrant, qu'il trouvait si beau sous ses ornements à ramages, à l'enfant de chœur dont le rochet blanc et la soutane rouge le jetaient dans un ravissement. Il aurait voulu, lui aussi, servir la messe; mais trop faibles étaient ses bras pour soulever le gros missel. De temps en temps, il se retournait vers sa mère ; il apprenait à prier rien qu'à la contempler toute recueillie et comme transfigurée par une flamme intérieure.

Plus tard, quand on le félicitera d'avoir eu si tôt le goût de la prière et de l'autel, il répondra avec une émotion mouillée de larmes : « Après Dieu, je le dois à ma mère. Elle était si sage ! La vertu passe facilement du cœur des mères dans le cœur des enfants... Jamais un enfant qui a le bonheur d'avoir une bonne mère ne devrait ni la regarder ni penser à elle sans pleurer [1]. »

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 253. — Comtesse DES GARETS D'ARS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 765.

CHAPITRE II

UN PETIT BERGER SOUS LA TERREUR (1793-1794)

Les Vianney à la messe du prêtre jureur. — La sainte colère de Marie Vianney.
Jean-Marie et les prêtres fidèles. — La messe dans les granges. — Les combats autour de Lyon.
Dardilly et Chante-Merle. — Prières et processions champêtres. — Jeux et sermons. — Jean-Marie Vianney et Marion Vincent.
Jean-Marie et les pauvres errants. — La vie en famille.

En janvier 1791, époque où la Constitution civile entra en vigueur dans le Lyonnais, Jean-Marie Vianney n'avait pas encore cinq ans. Messire Jacques Rey, curé de Dardilly depuis trente-neuf ans, eut la faiblesse de prêter le serment schismatique. Mais, si l'on en croit les traditions locales, éclairé par l'exemple de son vicaire et des confrères voisins qui avaient refusé ce serment, il ne tarda pas à comprendre et à réprouver sa faute. Il demeura quelque temps encore dans sa paroisse célébrant la messe dans une maison particulière, puis il se retira à Lyon. Il devait s'exiler plus tard en Italie [1].

Si la disparition de M. Rey ne passa pas inaperçue, Dardilly n'en fut pas troublé au point que l'on pourrait croire. L'église demeurait ouverte, car un autre curé était venu, envoyé par le nouvel évêque de Lyon, un certain M. Lamourette, ami de Mirabeau, que la Constituante avait installé, sans mandat de Rome, en lieu et place du vénéré Mgr de Marbeuf. Le nouveau curé comme

[1] Telles sont les traditions laissées par les anciens de Dardilly. Les *registres paroissiaux* indiquent seulement que messire Jacques Rey, docteur de Sorbonne, curé de Dardilly depuis février 1753, fut remplacé, le 7 juillet 1803, par M. Jacques Tournier et décéda dans la paroisse de Vaise à Lyon, le 22 octobre 1804.

le nouvel évêque avaient bien prêté le serment ; mais comment les bonnes gens de Dardilly eussent-ils soupçonné que la Constitution civile, dont ils ignoraient peut-être même le nom, menait au schisme et à l'hérésie? Rien n'était changé extérieurement ni aux cérémonies ni aux coutumes paroissiales. Ces simples de cœur assistèrent quelque temps sans scrupule à la messe du « prêtre jureur ». Ainsi agirent avec une entière bonne foi Matthieu Vianney, sa femme et ses enfants [1].

Toutefois leurs yeux s'ouvrirent. Catherine, l'aînée des filles, bien qu'elle n'eût à cette époque qu'une douzaine d'années, fut la première à soupçonner le péril [2]. En chaire, le nouveau pasteur ne parlait pas tout à fait comme M. Rey ni sur les mêmes sujets. Les mots de *citoyen*, de *civisme*, de *constitution* émaillaient ses discours. Il lui échappait d'attaquer ses prédécesseurs [3]. De plus, l'assistance était plus mêlée et cependant plus clairsemée qu'autrefois : des personnes ferventes ne paraissaient plus aux offices publics — où allaient-elles donc à la messe le dimanche? — Certaines, au contraire, étaient là, aux places de choix, qui auparavant ne fréquentaient guère l'église. Catherine conçut des craintes, dont elle s'ouvrit à sa mère.

Sur les entrefaites, les Vianney reçurent la visite d'une parente d'Écully. « Ah ! mes amis, que faites-vous? leur dit-elle en apprenant qu'ils allaient à la messe du *jureur*. Les bons prêtres ont refusé le serment. Ils sont chassés, persécutés, obligés de fuir. Heureusement, à Écully, il y en a qui sont restés parmi nous. C'est à ceux-là qu'il faut vous adresser. Votre curé nouveau s'est séparé par son serment de l'Église catholique : il n'est pas votre pasteur ; vous ne pouvez pas le suivre [4]. »

---

[1] La transition du culte catholique au constitutionnel s'effectua sans secousse en beaucoup de paroisses. Cf. P. DE LA GORCE, *Histoire religieuse de la Révolution*, Paris, Plon, 1909, t. I, p. 414 ss.

[2] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 372.

[3] « Ces gens-là, disait-il, ne sont pas plus curés que mon soulier ! » (Abbé VIGNON, curé de Dardilly, *Procès apostolique in genere*, p. 368).

[4] Abbé RAYMOND, Fragment manuscrit d'une *Vie* du Curé d'Ars, p. 12.

Mise comme hors d'elle-même par cette révélation, la mère ne craignit pas d'aborder le malheureux prêtre et de lui reprocher son divorce d'avec la véritable Église. Lui rappelant l'évangile où il est écrit que la branche détachée de la vigne sera jetée au feu, elle l'amena à cet aveu : « C'est vrai, Madame, le cep vaut mieux que le sarment [1]. »

Marie Vianney dut expliquer aux siens la faute de ce prêtre ; car il est conté que le petit Jean-Marie « montra son horreur pour le péché du jour où il se mit à fuir le curé assermenté [2] ». Dès lors aussi l'église paroissiale, reliquaire de tant de chers souvenirs, où les parents s'étaient mariés, où les enfants avaient été baptisés, cessa d'être pour la famille Vianney un rendez-vous de prière. Elle ne tardera pas d'ailleurs à être fermée [3].

***

Cependant les jours de persécution sanglante étaient venus. Tout prêtre ayant refusé le serment s'expose à être arrêté et exécuté, sans recours possible, dans les vingt-quatre heures. Quiconque dénoncera le proscrit recevra cent livres de récompense. Quiconque, au contraire, lui donnera asile sera déporté. Ainsi parlent les lois des 24 avril, 17 septembre et 20 octobre 1793. Malgré ces menaces terribles, les prêtres fidèles sillonnaient les environs de Dardilly, et la maison des Vianney les cacha l'un après l'autre. Quelquefois même ils y célébrèrent la messe [4]. C'est un miracle que le fermier, suspecté par quelques jacobins du cru, n'ait pas payé de sa tête son audace sainte [5]. Mais c'est à Lyon

[1] Abbé VIGNON, *Procès apostolique in genere*, p. 368.

[2] Abbé ROUGEMONT, *id.* p. 376.

[3] On n'a gardé à Dardilly aucun détail précis sur le curé assermenté. Son nom même n'est pas resté. La *loi des suspects*, votée par la Convention en septembre 1793, englobait dans une même condamnation tous les prêtres, même les *constitutionnels*. A cette époque, l'intrus de Dardilly se sera terré dans la paroisse ou aux environs. En tout cas, assurait en 1864 l'abbé Vignon, curé de Dardilly (*Procès apostolique in genere*, p. 369), l'intrus se trouvait encore là en 1803, quand M. Rey reprit possession de sa cure.

[4] Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1011.

[5] Abbé VIGNON, *Procès apostolique in genere*, p. 368.

même ou dans sa banlieue que les confesseurs de la foi reçurent le plus souvent asile.

Des messagers sûrs envoyés d'Écully passaient à certains jours dans les maisons catholiques. Ils indiquaient la retraite où, la nuit suivante, seraient célébrés les divins mystères. Les Vianney partaient le soir, sans bruit, et ils marchaient parfois longtemps dans les ténèbres. Jean-Marie, tout heureux d'aller à cette fête, allongeait vaillamment ses petites jambes. « Ses frères et ses sœurs murmuraient quelquefois, trouvant la distance exagérée ; mais leur mère leur disait : « Imitez donc Jean-Marie qui « est toujours empressé [1] ! »

Arrivés à l'endroit convenu, on les introduisait dans une grange ou dans une chambre retirée, éclairée à peine. Près d'une pauvre table priait un inconnu aux traits fatigués, au suave sourire. Les mains accueillantes, il s'avançait vers les nouveaux venus. Puis dans l'angle le plus reculé s'échangeaient des confidences. Derrière un rideau de fortune, à voix très basse, le bon prêtre conseillait, rassurait, absolvait les consciences. Quelquefois aussi de jeunes fiancés demandaient qu'on bénît leur mariage. Enfin, c'était la messe, la messe tant désirée des grands et des petits. Le prêtre disposait sur la table l'ardoise consacrée qu'il avait apportée avec lui, le missel, le calice et plusieurs hosties, car il ne serait pas seul à communier cette nuit-là ; il se revêtait à la hâte de ses ornements plissés et ternis. Puis, au milieu d'un silence profond, il commençait les prières liturgiques : *Je monterai à l'autel du Seigneur*. Quelle ferveur dans sa voix, et dans l'assistance quel recueillement, quelle émotion ! Souvent au murmure des paroles saintes se mêlait le bruit des sanglots. On eût dit une messe des catacombes, avant l'arrestation et le martyre.

Combien fut remuée, en ces minutes inoubliables, l'âme du petit Vianney ! Agenouillé entre sa mère et ses sœurs, il priait comme un ange ; il pleurait d'entendre pleurer. Puis avec quelle attention il écoutait, sans tout comprendre, les graves enseigne-

[1] Abbé RAYMOND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 555.

ments de ce proscrit qui risquait sa tête pour l'amour des âmes ! N'est-ce pas aussi pendant ces réunions nocturnes qu'il perçut pour la première fois l'appel au sacerdoce?

1793. La Terreur. A Lyon, le sang coulait ; sur la place des Terreaux, la guillotine ne chômait plus. Le proconsul Chalier avait couché vingt mille Lyonnais sur ses listes de proscription. Une révolte populaire, dirigée par de Précy, fit monter à l'échafaud le proscripteur lui-même. Les catholiques se reprenaient à espérer, quand une armée de la Convention, commandée par Couthon et Dubois-Crancé, vint assiéger leur ville. Du 8 août au 9 octobre, de Précy résista vaillamment ; il ne dut céder qu'à la famine.

Un petit de sept ans ne pouvait se rendre un compte bien exact de tels événements. Des champs paternels, tout proches, il avait entendu les rumeurs du combat. Dubois-Crancé ayant établi ses troupes autour de Limonest, à quelques kilomètres au nord de Dardilly, les soldats de la Révolution traversaient sans cesse le village [1]. Mais les bruits de la guerre inquiétaient moins l'enfant pieux que le silence obstiné des cloches.

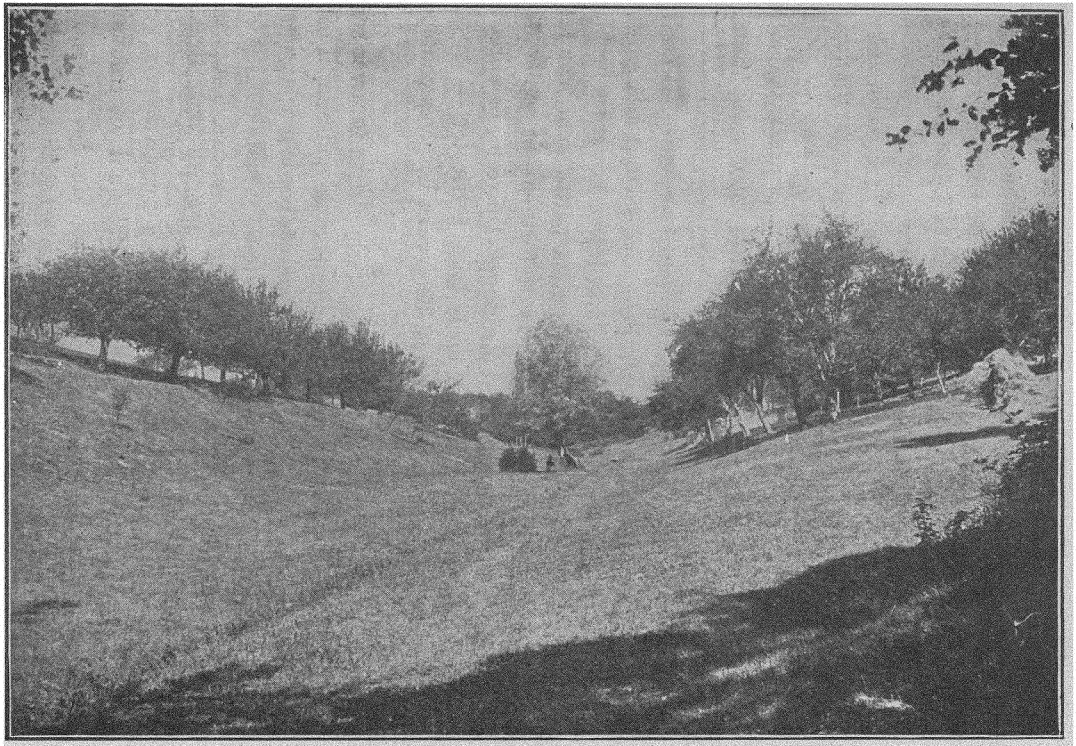
L'église demeurait close. Sur les chemins il n'y avait plus que le socle des calvaires : des hommes étaient venus de Lyon pour abattre les croix [2]. Au logis, on avait dû cacher soigneusement les crucifix, les statuettes et les images de piété. Seul, chez les vrais fidèles, le sanctuaire des cœurs demeurait inviolé. Quant à Jean-Marie, il ne s'était point dessaisi de sa Sainte Vierge ; il la gardait, au contraire, avec plus de précaution que jamais, l'emportant aux champs dans une poche de sa blouse.

***

Les enfants oublient ou se consolent vite. Il leur faut pour cela si

[1] Plusieurs écrivains ont retracé ces événements avec d'amples détails GUILLON, dans son *Histoire du siège de Lyon* ; l'abbé DURIEUX, dans son : *Tableau historique du diocèse de Lyon pendant la Révolution.*

[2] Fouché, par un arrêté du 8 novembre 1793, prescrit d'enlever tous les signes religieux qui se rencontrent sur les routes, les places ou les édifices du Lyonnais.



LE VALLON DE CHANTE-MERLE A DARDILLY

peu de chose ! La Révolution avait beau ensanglanter la France, dans la campagne de Dardilly les oiseaux continuaient de chanter et les agneaux de bondir. Jean-Marie Vianney, pendant ces mois terribles, vécut de longues heures parmi la calme nature, où « l'homme ennemi » n'avait pas effacé la trace de Dieu.

Les horizons de Dardilly sont vastes et beaux. Le bourg s'étage à l'extrémité d'un plateau rocheux qui s'incline du côté de Lyon. De là, le Mont-d'Or, les coteaux de Fourvière apparaissent assez proches. Mais le regard et la pensée de Jean-Marie Vianney n'erraient guère sur ces hauteurs. Il leur préférait les prairies familières, celles qui déroulent leur verdure sur la courbe des vallons, au Pré-Cusin, au Chêne-Rond ou à Chante-Merle. C'étaient là les pâturages de la ferme.

Le 8 mai 1793, l'enfant atteignait sa septième année. Il était assez grand pour se rendre utile. On l'employa surtout à la garde du troupeau. Deux fois le jour il sort l'âne, les vaches et les brebis de l'étable. Il tient par la main Gothon, sa petite sœur, car les sentiers qui descendent aux vallons sont tortueux et semés de rocailles. Tous deux ont promis d'être sages. Du reste, ils auront de quoi s'occuper : ils emportent de la laine à tricoter — en ce temps-là, tout en gardant leurs bêtes, bergers et bergères confectionnaient des bas.

Bien que le profond vallon de Chante-Merle ait perdu, avec ses beaux ombrages d'autrefois, son recueillement de solitude, il est charmant encore avec son ruisseau des *Planches* bordé d'églantiers, d'aulnes et de trembles. Les oiseaux chanteurs y pullulent : d'où son nom. Jean-Marie Vianney aima ce coin de nature. Toute sa vie, il en conservera un cher souvenir. Au milieu de l'empressement et des acclamations des foules, on l'entendra soupirer après ces champs paternels où il était si heureux, parce qu'il y « trouvait le temps de prier le bon Dieu et de penser à son âme [1] ».

En arrivant dans le pré, le frère et la sœur s'agenouillaient, selon la recommandation de leur mère, afin d'offrir à Dieu leur tâche de

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 487.

petits pâtres ; puis ils se mettaient à la garde du troupeau, veillant bien à ce que les vaches ne fissent point de tort aux récoltes du voisin [1].

Volontiers sans doute Gothon eût passé le temps à converser avec Jean-Marie ; car il savait des histoires. Il lui racontait des faits de l'ancien et du nouveau Testament ; il lui apprenait aussi ses prières, lui donnait des conseils sur la piété. « Vois-tu, Gothon, lui disait-il, quand tu es à la messe, il faut te tenir bien modestement ; et il montrait comment il fallait faire [2]... » Mais l'enfant que l'on avait surpris en contemplation dans l'étable ne cessait d'éprouver cette faim de Dieu qui est le tourment et la joie des âmes saintes. « Fais donc mon bas, insinuait-il à Marguerite ; il faut que j'aille prier, vers le ruisseau [3]. » Il y avait de ce côté un saule miné des vers. Jean-Marie plaçait sa statuette dans un trou du vieil arbre, l'entourait de mousses, de branchages et de fleurs, puis l'angélique enfant, les genoux dans l'herbe, se mettait à égrener son chapelet. Les bords du ruisseau avaient remplacé l'église désaffectée où personne ne priait plus.

Quelquefois Jean-Marie disposait pour sa Vierge tout un reposoir. Avec la terre grasse de la berge, il construisait de petites chapelles et modelait des effigies de saints ou de prêtres [4]. Il avait une certaine habileté des doigts que l'éducation eût développée. C'est ainsi qu'il fabriqua une statuette de la Sainte Vierge, « qui était passable ; le père Vianney la fit même cuire au four et elle fut conservée longtemps dans la maison [5] ». Le reposoir achevé, Gothon et lui, revivant de vagues souvenirs des processions et des Fête-Dieu abolies, chantaient des bribes de cantiques.

Il y avait aux alentours d'autres bergers. Ce n'était pas toujours une compagnie digne d'enfants bien élevés. Mais Jean-Marie ne pouvait les empêcher de venir à lui. A certains jours, plusieurs passaient dans le pré des Vianney et contemplaient avec étonne-

---

[1] Fleury VÉRICEL, né à Dardilly le 4 avril 1791. *Procès de l'Ordinaire*, p. 1295.
[2-3-4] Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1014 ; p. 1013.
[5] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 43.

ment le reposoir de verdure. A leurs questions Jean-Marie répondait sans embarras comme sans ennui. Mais ces enfants de son âge, comment ignorent-ils ce que représentent ces statues? Eux aussi pourtant ils sont allés autrefois à l'église. Hélas ! moins pieux et moins attentifs, ils ont oublié déjà les belles cérémonies des dimanches et des fêtes.



Fresque de Paul Borel.

JEAN-MARIE VIANNEY AU VALLON DE CHANTE-MERLE

Et voilà que, sans y penser, le petit Vianney va devenir apôtre. Il sera le catéchiste de ses camarades. Debout près de l'autel rustique, il redit ce qu'il a entendu lui-même dans le silence inquiet des nuits ; il enseigne les prières qu'il a apprises de sa mère. « Un enfant, ajoute-t-il, ne doit pas désobéir à ses parents, ni se fâcher, ni proférer des blasphèmes et des paroles grossières. » Et il concluait avec gravité : « Allons, mes enfants, soyez bien sages, aimez bien le bon Dieu. » Sous les ombrages de Chante-Merle une vocation sacerdotale venait d'éclore.

L'auditoire tenant malaisément en place, les sermons devaient être assez courts. Cependant le petit prédicateur retenait encore son monde. Il organisait des processions. En ce vallon ignoré, tandis que par toute la France étaient supprimées les cérémonies religieuses, des enfants s'alignaient derrière une croix fabriquée de deux bâtons. Ils récitaient le chapelet, ils chantaient de naïfs

cantiques. « C'était presque toujours moi qui faisais le curé[1], » dira plus tard avec une douce fierté Jean-Marie Vianney, au temps où seront accomplis ses beaux rêves.

En dehors de ces distractions pieuses, notre petit prédicateur « aimait peu à se trouver avec les autres enfants[2] ». Leurs jeux agités et bruyants, certains de leurs propos lui déplaisaient. Cependant, pour leur être agréable, il acceptait quelquefois de jouer aux palets. « Il y était très adroit, racontait soixante-dix ans plus tard André Provin, un compagnon d'enfance de deux années plus jeune que lui, et il nous gagnait facilement. Lorsque nous avions perdu, nous étions ordinairement tristes. Lui, en voyant notre peine, disait : « Eh bien, il ne fallait pas jouer ! » Et puis, pour nous consoler, il nous rendait ce qu'il avait gagné et il nous donnait toujours un sou de plus. »

Il apportait souvent à Chante-Merle un gros morceau de pain, qu'il partageait avec des enfants plus pauvres, et cette charité l'autorisait à reprendre les plus violents qui, en des accès de colère, frappaient du bâton leurs camarades ou leurs bêtes. « Il ne faut pas faire cela, disait-il doucement, c'est péché. » On l'écoutait d'ordinaire. Toutefois, à plusieurs reprises, l'observation ne fut pas du goût d'un lâche garçon, plus grand que lui. Il frappa Jean-Marie dans les jambes, sûr que les coups ne lui seraient pas rendus[3].

Heureusement, dans le nombre il y avait des enfants délicats et bien élevés, tels que François Duclos, André Provin et Jean Dumond[4]. Les jours où *Gothon* ne pouvait accompagner son frère,

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire* troisième rédaction, p. 3.

[2] La plupart des détails qui concernent notre petit berger proviennent des dépositions d'André PROVIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1002-1004, de François DUCLOS, autre contemporain de J.-M. Vianney et son aîné de quatre mois, même *Procès*, p. 999-1001, et enfin de Marguerite VIANNEY, *id.* p. 1013 et 1018.

[3] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 490.

[4] François Duclos et André Provin étaient de Dardilly. Quant à Jean Dumond, qui devait devenir Frère des Écoles chrétiennes, il était originaire de Larajasse (Rhône) et habitait chez un de ses oncles à Dardilly. Né en 1787, il avait un an de moins que son ami Jean Marie Vianney. (Cf. *Notice sur le C. F. Gérard*, par le F. Philippe, lettre circulaire du 26 octobre 1873, n. 367).

le père permettait à Jean-Marie d'emmener avec lui André, Jean ou François. « Viens donc, disait un jour le petit Vianney au petit Duclos, j'ai un bon manger ; nous le partagerons. »

Une fois, à Chante-Merle, Jean-Marie s'était caché pour prier parmi les saules argentés qui bordaient le ruisseau des Planches. « Où donc est-il? » demandaient les pâtours des champs voisins. François Duclos, trahissant d'un doigt indiscret le petit ermite, mena les autres vers les saules et ils finirent par le découvrir agenouillé.

Une après-midi d'été, l'enfant partait de la maison paternelle, avec l'âne chargé de blé, qu'il devait conduire jusqu'au moulin de Saint-Didier. La fillette des voisins, Marion Vincent, qui avait sept ans comme lui, voulut l'accompagner. Les parents, de part et d'autre, n'y mirent point d'obstacle. Voilà les deux enfants en chemin. Il faisait bien chaud. On s'arrêta à l'ombre pour se reposer, et ce fut l'heure des confidences. Marion appréciait ce petit voisin si tranquille, si obéissant et dont les yeux bleus étaient si doux.

Jean-Marie, dit-elle candidement, si nos parents voulaient, on s'accorderait bien.

— Oh ! non, jamais, reprit avec vivacité l'autre tout surpris, non, ne parlons pas de ça, Marion ! »

Il se leva, tira l'âne par la bride, et les deux enfants continuèrent leur route vers le moulin.

Soixante ans plus tard, Marion Vincent, assise, sa quenouille en main, sur le seuil de sa porte, racontait encore, sans rancune et d'une voix attendrie, cette gracieuse idylle, la plus belle et peut-être l'unique de sa vie [1].

Chez Jean-Marie s'épanouissait déjà cette modestie, cette délicatesse innée qui le fit contrarier les tendresses les plus pures et les plus légitimes. « Je sais bien que c'est permis, confiait-il plus tard, pourtant j'ai refusé quelquefois d'embrasser ma pauvre mère [2]. »

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 121 ; Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1158.

[2] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 442.

***

La Convention avait pensé détruire tout culte divin en fermant les églises ; mais elle n'avait pu supprimer une des manifestations les plus touchantes de la religion : la charité. Dans la famille Vianney elle continua de fleurir. C'était une vertu héritée des aïeux. Et l'apôtre de cette vertu toute divine ce fut justement notre jeune saint.

Un de ses camarades de Dardilly, André Provin, l'a vu dirigeant vers la maison des pauvres son petit âne gris chargé de bois. Jean-Marie rayonnait. « Mets deux ou trois bûches, » lui disait d'abord son père, puis il ajoutait : « Mets-en tant que tu pourras [1]. »

Quant aux malheureux errants, sans feu ni lieu, ils trouvaient facilement asile à Dardilly. Les Vincent — parents de Marion — et les Vianney avaient conclu un arrangement qui montre leur bonne entente et surtout leurs sentiments délicatement chrétiens : les Vincent accueillaient les femmes indigentes ; les hommes devaient s'adresser aux Vianney [2]. Jean-Marie indiquait aux mendiants la maison paternelle. Certains de ces pauvres, toujours à pied, avaient avec eux de petits enfants. Touché jusqu'aux larmes de les voir si malheureux, Jean-Marie prenait ces innocents par la main et, dès l'entrée, il les recommandait à sa mère. A l'un il fallait des sabots, à l'autre une veste, un pantalon, une chemise. Mme Vianney se laissait toucher, et son petit garçon, le cœur en joie, voyait sortir les cadeaux désirés des flancs de la haute armoire.

Les pauvres s'asseyaient à la table avec les maîtres, et ils étaient les premiers servis. Un soir, la Providence adressa aux Vianney jusqu'à vingt convives de cette sorte.

« Il n'y a plus assez de bouillon pour tous, disait quelquefois la fermière à son mari.

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p 1004.

[2] Abbé VIGNON, curé de Dardilly, *Procès apostolique in genere*, p. 369 ; abbé DUBOUIS, *id.*, p. 335.

— Eh bien, je m'en passerai, » répliquait le brave homme [1].

Parmi ces errants de la route peut-être se trouva-t-il des prêtres proscrits ; peut-être aussi des mécréants imbus des idées de l'époque. Par une protection spéciale du ciel, les Vianney ne furent point trahis. Ils s'exposaient pourtant à bien des périls. Qu'on en juge. Après le souper, la porte étant close, les hôtes étaient invités à se mettre à genoux. Une voix d'enfant s'élevait fraîche et pure : Jean-Marie récitait pour tous la prière du soir. Puis avec ses frères il menait les pauvres dans la grange ou dans le fournil où les attendait un épais lit de paille. Et la grande paix de Dieu enveloppait bientôt la charitable maison.

Avant de se coucher, Jean-Marie faisait ce qu'il avait vu faire à son père, ce qu'aussi avait fait jadis le grand-père, Pierre Vianney. Il balayait le foyer où s'étaient assis les loqueteux ; il exposait au feu mourant les vieux manteaux mouillés de pluie. Puis avec sa mère ou sa grande sœur il s'entretenait de religion, car sa piété allait croissante. Toute la famille récitait enfin quelques *Pater* et *Ave* pour ses défunts encore en purgatoire — ces mendiants de l'au-delà — et l'on se souhaitait une bonne nuit.

Dès ce temps-là, Jean-Marie avait la dévotion aux âmes du purgatoire. Au cours de 1793, « une de nos tantes décéda, raconte Marguerite. Nous nous disions entre nous : « C'est ennuyeux, il « faudra encore ajouter un *Pater* et un *Ave ;* il y en a déjà bien assez. » Jean-Marie, qui avait alors sept ans environ, reprit : « Eh ! mon « Dieu, qu'est-ce que c'est qu'un *Pater* et un *Ave* de plus? C'est « si vite dit [2] ! »

D'assez bonne heure, notre saint, qui ne fut pas un enfant gâté, dut, selon la coutume de ces campagnes, dormir dans un coin de l'étable où un lit était dressé pour lui et pour François. « Soyons bien sages, disait-il à son grand frère, soyons bien sages pour ne pas être surpris comme les pécheurs. »

---

[1] Fleury Véricel, *Procès de l'Ordinaire* p. 1294.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1012.

CHAPITRE III

L'ÉCOLE, LA PREMIÈRE CONFESSION, LA PREMIÈRE COMMUNION (1794-1799)

Les leçons du citoyen Dumas. — Un écolier exemplaire.
Les prêtres-missionnaires : MM. Groboz et Balley. — La première confession de Jean-Marie Vianney.
A Écully, dans la ferme du *Point-du-Jour*. — La première communion d'un petit saint.

Si l'on en juge par divers traits de son enfance, chez le petit Vianney la raison s'éveilla assez vite. Il était loin d'être un arriéré. Pourtant, en dehors des choses de la religion, à l'âge de neuf ans, il ignorait presque tout des sciences humaines. Sa grande sœur Catherine lui avait bien appris ses lettres ; il savait épeler un livre de prières. Mais il était temps qu'il fréquentât l'école. Malheureusement Dardilly n'en possédait plus.

La loi du 19 décembre 1793 (29 frimaire an II) portait que tous les enfants de six ans au plus tôt, de huit ans au plus tard, devaient fréquenter les écoles publiques pendant trois années consécutives, sous peine, pour les parents, d'une amende égale au quart de leurs contributions. L'instruction serait commune à tous et obligatoire pour tous. Elle se répandrait ainsi, pensaient les Conventionnels, jusqu'au fond des plus humbles villages. Rêve irréalisable, parce que déjà la Révolution avait supprimé en France les sources de l'enseignement. « L'enseignement est libre, » proclamait dès son premier article la loi du 29 frimaire. Mais nul ne pouvait enseigner désormais s'il n'avait prêté le serment et obtenu le certificat de civisme. Aucun membre d'une ci-devant congrégation religieuse, aucun prêtre, eût-il livré ses lettres d'ordination, ne pouvait être choisi comme instituteur.

Or un peu partout il y eut pénurie de maîtres jacobins ; la petite école de Dardilly, tenue jusqu'en 1791 par un bon chrétien et fermée depuis lors, ne fut pas rouverte.

Même dans ce domaine de l'instruction enfantine, la chute de Robespierre (27 juillet 1794, 9 thermidor an II) provoqua une heureuse réaction. La Convention, abolissant le serment de civisme exigé des instituteurs, reconnut à tout citoyen le droit d'enseigner (17 novembre 1794, 27 brumaire an III). Grâce à cette tolérance, au début de 1795, le « citoyen Dumas » ouvrit à Dardilly une école. C'était à la mauvaise saison, époque où les petits ne sont guère employés dans la campagne ; le nouveau magister, un brave homme au demeurant, vit affluer les écoliers. Il leur enseigna, en plus de la lecture, l'écriture, le calcul, l'histoire et la géographie. Jean-Marie se fit remarquer par sa sagesse et son application. « M. Dumas, raconte Marguerite, était très content de lui, et souvent il disait aux autres : « Oh ! si vous faisiez comme le petit « Vianney [1] ! » De fait, les progrès de l'enfant durent être assez sensibles ; car nous le voyons, aux veillées d'hiver, repasser son catéchisme, ou l'apprendre à Gothon sa jeune sœur, ou encore lire à haute voix la vie des saints, religieusement écouté par les parents et par les pauvres [2].

***

Malheureusement l'église demeurait close. On avait eu un moment d'espoir à la mort de Robespierre. La persécution perdit beaucoup de sa violence. Le *décret de ventôse* (3 ventôse an III, 21 février 1795) abrogeait le culte de l'Etre suprême inauguré par la Convention et supprimait la Constitution civile du clergé. Mais, trois mois seulement après, le 11 prairial (30 mai), un nouveau décret venait déclarer que « nul ne pourrait remplir le ministère d'aucun culte (dans les églises que l'on pourrait rouvrir) à moins

[1-2] Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1014-1015.

d'avoir fait acte de soumission aux lois de la République. » L'ancien curé de Dardilly, M. Rey, n'avait point reparu ; il ne se présenta pas d'autre prêtre non assermenté pour occuper son église. La famille Vianney, qui d'ailleurs n'eût pas agréé un pasteur assujetti au décret du 11 prairial, continua d'entendre la messe en des maisons particulières.

Jusqu'à la fin de 1794, les prêtres catholiques demeurés dans le Lyonnais malgré les lois de mort — ils n'étaient pas trente en tout — assurèrent le service des âmes sans ordre ni suite, tantôt ici, tantôt là : aucune résidence fixe ne leur était possible. La France était devenue un pays de mission, pire encore. Cependant le besoin d'une organisation se faisait sentir. Si Mgr de Marbeuf avait cru devoir s'exiler, son vicaire général, M. Linsolas, caché sous un déguisement et bien caché, n'avait pas quitté la ville. Au printemps de 1794, il divisa le diocèse en groupes de paroisses ; à chaque groupe il assigna des missionnaires aidés de catéchistes laïques.

Écully devint un centre de mission, auquel Dardilly se trouva rattaché. On a conservé les noms des confesseurs de la foi qui exercèrent dans cette région un si héroïque ministère. C'étaient d'abord deux sulpiciens, MM. Royer et Chaillou, anciens directeurs au grand séminaire ; puis un religieux chassé de son couvent par la tourmente, M. Charles Balley, avec qui nous ferons ample connaissance ; enfin M. Groboz, vicaire à la paroisse Sainte-Croix, qui, après avoir fui en Italie, venait de repasser les Alpes pour remplacer tant de confrères mis à mort.

Ces quatre prêtres logeaient chacun à part, dispersés dans Écully ; ils avaient, par mesure de précaution, adopté un métier, que du reste ils n'exerçaient guère. Nous savons que M. Balley était menuisier et M. Groboz cuisinier... Les outils ou ustensiles qu'ils portaient leur donnaient une contenance devant le public et une raison d'aller et de venir. Ils ne sortaient guère qu'à la tombée du jour et se rendaient par des voies détournées à l'endroit convenu où ils diraient la messe.

Ces hommes vieillis avant l'âge et qui portaient sur leur visage les stigmates de tant de fatigues, de tant de privations endurées pour les âmes, avec quel respect attendri le petit Vianney les contemplait à l'autel ! Eux-mêmes finirent par distinguer cet enfant aux yeux limpides qui priait avec tant de recueillement et de ferveur. Un jour de l'année 1797, M. Groboz passa par Dardilly et fit visite à la ferme des Vianney. Il bénit les enfants l'un après l'autre. Il interrogea Jean-Marie :

« Quel âge as-tu?

— Onze ans.

— Depuis quand ne t'es-tu pas confessé?

— Mais jamais je ne l'ai fait encore, repartit l'enfant tout étonné.

— Eh bien, faisons cela tout de suite. »

Jean-Marie resta seul avec le prêtre et commença sa première confession. « Je me la rappelle toujours, racontait plus tard le saint ; c'était à la maison, au pied de notre horloge [1]. » Quels péchés put-il bien dire? Il est à croire plutôt que la parfaite candeur de cette âme d'enfant émerveilla le prêtre que Dieu envoyait recevoir ses confidences. Ce fut pour lui une révélation. Il fallait à ce petit une instruction religieuse plus complète ; il la trouverait près des dames-catéchistes établies secrètement dans Écully. M. Groboz n'eut pas de peine à convaincre les parents : Jean-Marie ne pourrait-il demeurer quelques mois dans un village si rapproché, sous le toit de Marguerite Beluse, une sœur de sa mère mariée à François Humbert?

***

Quelque raison majeure — probablement la nécessité d'envoyer encore l'enfant à l'école de M. Dumas — fit remettre à l'année suivante l'accomplissement de ce dessein. Enfin, vers le mois de mai 1798, Marie Vianney conduisit à Écully son fils préféré. On

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 4.

convint que la tante Marguerite hébergerait le neveu, mais que les parents fourniraient les vêtements et la nourriture. Grâce à cet arrangement, Jean-Marie put voir assez souvent à la ferme du *Point-du-Jour* — la maison portait ce nom charmant — son père, sa mère, ses frères ou ses sœurs.

Deux religieuses de Saint-Charles, les Sœurs Combes et Deville, dont le couvent n'existait plus, avaient trouvé refuge à Écully. Les missionnaires leur avaient confié le soin délicat de préparer les premiers communiants. Jean-Marie fut instruit par elles en même temps qu'une quinzaine d'autres.

Une retraite précéda le grand jour. Pendant ce temps le jeune Vianney parut tout perdu en Dieu. « Déjà à cet âge, a dit depuis Fleury Vératicel, de Dardilly, nous le regardions comme un petit saint [1]. » Il priait, il priait ; il ne se plaisait pas à autre chose. « Voyez, disaient ses camarades en lui donnant un sobriquet qui s'appliquait peut-être à la branche de Matthieu Vianney, voyez le petit *Gras* qui fait assaut avec son bon ange [2]. »

On était en 1799, « pendant la seconde Terreur [3] », à la saison où l'on coupe les foins. Hélas ! l'accalmie qui avait suivi la chute de Robespierre n'avait pas été de longue durée ; les catholiques étaient persécutés encore ; leurs prêtres mouraient par centaines, déportés à la Guyane, internés sur les pontons de Rochefort, de Ré ou d'Oléron. Le saint pontife Pie VI, vieillard de 82 ans, était captif de la Révolution [4]. Le calendrier républicain régnait toujours, et le décadi y remplaçait le dimanche. Nos belles fêtes religieuses, si consolantes pour le peuple, demeuraient proscrites et l'on essayait de les remplacer par des cérémonies ridicules [5].

---

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 1258.

[2] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 42.

[3] Expression de Magdeleine Scipiot, femme Mandy, parlant au *Procès apostolique in genere* (p. 258) de la première communion de J.-M. Vianney,

[4] Pie VI mourut à Valence le 28 août 1799, avec des paroles de pardon.

[5] On eut la *Théanthropophilie* de Chemin-Dupontès, puis la *Théophilanthropie* de Larevellière-Lépaux.

Il fallait donc pour prier Dieu se cacher encore. A Écully, la maison de la ci-devant dame de Pingon [1] possédait de vastes dépendances. Ce fut l'endroit que choisirent MM. Chaillou, Groboz et Balley pour y célébrer la grande fête des enfants, fête de paradis toute radieuse, toute blanche en des temps pacifiques, mais que la foule ignora en cette fin de printemps. De très bon matin, les seize communiants de Dardilly furent conduits séparément, sous leurs costumes ordinaires, dans une grande chambre [2] dont les volets étaient bien clos ; car les enfants auraient chacun un modeste cierge et il ne fallait pas que du dehors on en vît les lueurs. Pour comble de précautions, devant les fenêtres on avait rangé des charrettes de foin, et pendant la cérémonie, pour mieux donner le change, des hommes travaillèrent à les décharger [3]. Les mères avaient apporté, bien dissimulés sous leurs longues capes, les voiles ou les brassards blancs. Chacune apprêta son enfant pour la visite divine.

Jean-Marie avait treize ans passés. Ame déjà affinée dans le sens surnaturel, il pouvait apprécier le don qui lui était fait. Il avait faim du Christ, et les tristes circonstances avaient encore prolongé

---

[1] « M. l'abbé Monnin et, après lui, tous ceux qui ont raconté la communion du Bienheureux Vianney ont écrit qu'il l'avait faite dans la maison du comte de Pingeon. Il faut lire *de Pingon* et non de Pingeon ; *Mme de Pingon* et non le comte de Pingon.

« Mme Anne-Josèphe de Biétrix, veuve du chevalier messire Claude de Pingon précédemment domiciliée à Dôle en Franche-Comté, acquit en effet en 1782 le domaine de Jean Péricaud d'Écully et vint l'habiter aussitôt après son acquisition. Mme de Pingon avait une fille, Françoise-Magdeleine, qui épousa à Écully, le 17 mai 1783, Claude de Jouffroy d'Abbans, l'inventeur du bateau à vapeur. La Révolution, en 1791, força Claude de Jouffroy à émigrer ; et ce fut pendant son absence, en 1799, « au temps des fauchaisons », que notre Bienheureux fit sa première communion dans la maison de Mme de Jouffroy et de sa mère Mme de Pingon. » (D'après les *Annales d'Ars*, juillet 1919, p. 51).

[2] « Je me rappelle très bien quand mon frère fit sa première communion ; j'y assistai moi-même. Ce fut dans une chambre de la maison du comte Pingeon d'Écully. Il était dans cette paroisse depuis près d'une année, chez notre tante Humbert. Il fit sa première communion des mains de M. l'abbé Groboz. » (Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1018).

[3] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 4.

son attente. Il reçut l'Eucharistie dans un cœur plein de foi, de désir et d'amour. « J'étais présente, a raconté Marguerite Vianney... Mon frère était si content qu'il ne voulait pas sortir de la chambre où il avait eu le bonheur de communier pour la première fois [1]. »

C'est sans doute qu'il vivait d'avance ces paroles qui devaient s'échapper, toutes brûlantes, de ses lèvres sacerdotales : « Quand on communie, on sent quelque chose d'extraordinaire... une jouissance... un baume... un bien-être qui parcourt tout le corps... et le fait tressaillir... Nous sommes obligés de dire comme saint Jean : C'est le Seigneur !... O mon Dieu ! quelle joie pour un chrétien qui, en se levant de la table sainte, s'en va avec tout le ciel dans son cœur [2] ! »

Plus tard, il ne parlera jamais de sa première communion sans verser des larmes de bonheur [3]. Après cinquante ans écoulés, il montrera aux enfants d'Ars son modeste chapelet de communiant, en les exhortant à conserver précieusement les leurs [4].

Le jour même, Jean-Marie revint avec ses parents à Dardilly. Le temps de son enfance était passé, et aussi le temps de ses études. Bien qu'il ne grandît que lentement, il était fort pour son âge. Les travaux de la ferme et des champs le réclamaient.

Dès lors, il embauma plus que jamais le toit domestique du parfum de ses jeunes vertus. Sa physionomie ouverte, sa politesse prévenante, qui le portait à saluer gentiment tout le monde, achevèrent au village de lui gagner les cœurs.

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1018.

[2] *Catéchismes* sur la communion *(Esprit du Curé d'Ars*, XII et XIII *passim)*.

[3] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 254.

[4] Magdeleine MANDY-SCIPIOT, *Procès apostolique in genere*, p. 259.

CHAPITRE IV

Laboureur et vigneron (1799-1805)

Un travail sanctifié. — Les moqueries des camarades.
Le Concordat de 1802. — Le rétablissement du culte à Dardilly.
Etre prêtre ! — Les premières confidences. — Les premiers obstacles.
— L'acceptation de M. Balley.

Le coup de force du 18 brumaire an IV (9 novembre 1799), qui mettait entre les mains du général Bonaparte les destinées de la France, libéra l'Église, pratiquement, sans lois nouvelles, du joug persécuteur. Bientôt, profitant de la tolérance du premier consul, les prêtres revinrent par les routes de l'exil ; des églises se rouvrirent, et en particulier celle d'Écully où MM. Groboz et Balley se mirent à célébrer publiquement la messe. Les catholiques de Dardilly s'y portèrent en foule, et au tout premier rang la famille Vianney. Enfin on pourrait sanctifier le dimanche ! Jean-Marie tressaillait d'aise en voyant scintiller devant l'autel la petite veilleuse qui indiquait une présence aimée. Hélas ! quand Dardilly aurait-il lui aussi son prêtre?... Mais les cœurs s'ouvraient à l'espérance.

Désormais le travail des champs paraîtra moins dur : un regard vers l'église lointaine rendra courage au travailleur fatigué. C'est qu'à présent, le jeune Vianney manie de lourds outils. Il a dû laisser à Gothon et à François cadet, qui touche à ses neuf ans, la garde du troupeau. Maintenant il aide aux cultures son père, son frère aîné et le garçon de ferme. Selon les saisons, il laboure la terre, il pioche la vigne, il abat les noix et les pommes, il creuse les fossés, émonde les arbres et lie les fagots dans les taillis. Il connut encore le soin des bêtes à l'étable, les fenaisons et les moissons, les vendanges et les travaux du pressoir. Petites actions

qui restent petites ou qui deviennent grandes, selon l'intention qui les anime.

Pour Jean-Marie Vianney elles furent grandes, parce qu'il les offrit à Dieu de bon cœur et toujours. Plus tard nous l'entendrons livrer le secret de sa vie intérieure de jeune homme. « Il faut, dira-t-il en l'un de ses catéchismes, offrir à Dieu son travail, ses pas, son repos. Oh ! que c'est beau, tout faire avec le bon Dieu ! Allons, mon âme, si tu travailles avec Dieu, c'est toi qui travailleras, mais c'est lui qui bénira ton travail ; tu marcheras, mais il bénira tes pas. Tout sera compté ; la privation d'un regard, d'une satisfaction, tout sera écrit... Il y en a qui profitent de tout, même de l'hiver. Il fait froid, ils offrent à Dieu leurs petites souffrances. Oh ! que c'est beau de s'offrir à Dieu tous les matins en sacrifice [1] ! » C'est ainsi que dans les champs, à la ferme, Jean-Marie sanctifiait son âme ; tout un monde invisible lui demeurait présent. Mais il n'était point pour cela indolent et rêveur ; sa complexion était robuste et son tempérament porté à l'action.

Un jour, peu après sa première communion, il alla avec son frère François travailler à la vigne. Il eut beau vouloir avancer autant que son aîné, garçon de quinze ans, le soir, il revint au logis exténué, fourbu. « Ah ! dit-il à sa mère, je me suis épuisé à vouloir suivre François.

— François, reprit la mère apitoyée, va donc moins vite que lui ou bien aide-le un peu. Tu vois bien qu'il est moins fort que toi.

— Oh ! répliqua François placidement, Jean-Marie n'est pas obligé d'en faire autant que moi. Que diraient les gens si l'aîné n'avançait pas plus que le cadet? »

Or « le lendemain matin — c'est Marguerite Vianney qui nous a conservé ces intéressants souvenirs — une sœur de l'Antiquaille de Lyon [2] vint à la maison paternelle. Elle donna à chacun de nous

[1] *Catéchismes d'Ars*, recueil man. de M. de la Bastie, p. 25.

[2] L'Antiquaille est aujourd'hui l'un des hospices de Lyon. Ce fut jadis un monastère de la Visitation Sainte-Marie, pour la construction duquel on utilisa des débris de palais et de maisons antiques. De là ce nom d'*Antiquaille*. On visite encore, dans l'hospice actuel, le cachot où fut enfermé saint Pothin.

une image. Elle avait une petite statue de la Sainte Vierge enfermée dans un étui. Nous la voulions tous, cette statue. Mais elle en fit cadeau à Jean-Marie. Le surlendemain, il alla travailler avec François. Avant de se mettre à l'ouvrage, il baisa dévotement les pieds de la statuette, puis il la jeta devant lui aussi loin qu'il put. Quand il l'eut atteinte, il la prit avec respect et fit comme la première fois... De retour à la maison le soir, il dit à ma mère : Ayez toujours bien confiance en la Sainte Vierge. Je l'ai bien invoquée aujourd'hui et elle m'a bien aidé : j'ai pu suivre mon frère et je ne suis pas fatigué [1]. » François et Jean-Marie travaillèrent ainsi côte à côte pendant huit jours [2].

Ils avançaient en silence, comme deux trappistes. Pour ne point gêner François, son cadet priait tout bas ou mentalement. « Allons, songeait-il, en donnant son coup de pioche, il faut aussi cultiver ton âme, il faut en arracher la mauvaise herbe afin de l'apprêter pour la bonne semence [3]. »

Mais quand il se trouvait seul aux champs, il laissait éclater ses transports : mêlant sa voix au gazouillis des oiseaux, il récitait tout haut des prières, il chantait des cantiques [4]. Il avait gardé, depuis sa petite enfance, l'habitude « de bénir l'heure », ajoutant au simple *Ave* qu'il récitait autrefois quand l'heure sonnait cette pieuse formule : *Dieu soit béni ! Courage, mon âme ! Le temps passe; l'éternité s'avance. Vivons comme nous devons mourir... Bénie la sainte et immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu* [5].

Après dîner, lorsqu'on se reposait de compagnie, Jean-Marie s'étendait sur l'herbe comme les autres, mais « il faisait semblant de dormir et il priait Dieu de tout son cœur [6] ».

Jean-Marie ne s'est pas assis bien longtemps sur les bancs de l'école ; il perfectionnera son intelligence, il affinera son jugement

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1013-1014.
[2] Fleury VÉRICEL, *id.*, p. 1295.
[3] Abbé MONNIN, *id.*, p. 1140.
[5] Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1013.
[4 et 6] Catherine LASSAGNE, *Petit memoire*, deuxième rédaction, p. 4 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 487.

parmi les labeurs champêtres. Tandis que cette rude existence le façonne pour des austérités plus grandes, des images concrètes s'accumulent dans sa mémoire. Il les retrouvera le jour où, à l'exemple du Christ, il s'inspirera, pour prêcher la vérité, des spectacles de la nature, des scènes de la vie familière.

Il observe le vol blanc des colombes qui font penser au Saint-Esprit. Le grain de blé jeté en terre, à qui il faut pluie et soleil pour monter en épi, lui semble l'image de l'âme fécondée par la grâce. Il voit ces fruits plus jaunes et plus mûrs parce qu'un ver les a piqués, symbole d'apparentes bonnes actions inspirées et gâtées par l'orgueil. Il respire le parfum de la vigne en fleur, moins suave que celui d'une âme en paix avec Dieu. Le jus qui découle d'un raisin bien mûr figure à ses yeux la douceur savoureuse de la prière. Un champ en friche lui rappelle la conscience embroussaillée du pécheur. Il regarde la fumée qui tourbillonne sur les feux de berger l'hiver ; les croix jetées dans les flammes de l'amour, songe-t-il, sont comme les fagots d'épines que ces feux réduisent en cendre : les épines sont dures, mais la cendre est douce [1].

A la tombée du jour, les travailleurs d'un même quartier se réunissaient parfois pour revenir au bourg [2]. Des groupes loquaces se formaient. On devisait, on chantait ; quelques grivoiseries se glissaient dans les propos et les refrains. Cela déplaisait à Jean-Marie. D'ailleurs, à cette heure où la nature se recueille, il se sentait un immense besoin de solitude et de silence. C'est pourquoi résolument il demeurait en arrière des autres. Alors, son chapelet aux doigts, il priait à son aise. « Ses lèvres remuaient toujours. » Des camarades se retournaient pour le contempler si sage et si bon ; quelques-uns aussi, que les idées de ces jours mauvais avaient contaminés, se gaussaient de sa ferveur.

« François, ricanaient-ils, ne vas-tu pas marmotter des patenôtres avec Jean-Marie? »

---

[1] Ces images et beaucoup d'autres se retrouvent dans les fameux *catéchismes d'Ars* dont nous parlerons plus loin.

[2] Fleury VÉRICEL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1295.

Mais François n'aimait point que l'on taquinât ainsi son jeune frère. Sans répondre, il se contentait de rougir un peu. Du reste, Jean-Marie eût bien réduit les plaisantins au silence. Très observateur, il n'ignorait pas les défauts d'autrui ; ses reparties étaient fines et promptes. Par vertu il préférait se taire, gardait son chapelet à la main, continuait sa prière. Et les jeunes sots, gênés, passaient à autre chose [1].

C'étaient les mêmes camarades sans doute qui s'amusèrent à lui cacher ses outils. Cette farce sans sel, assez souvent renouvelée, paraît-il, en eût exaspéré de moins patients. Le pauvre Jean-Marie semblait n'en avoir aucun ressentiment : sans perdre son bienveillant sourire, il cherchait dans la haie sa pelle ou sa pioche, et, l'instrument retrouvé, il se remettait paisiblement à l'ouvrage[2].

Un jour, son grand frère, « pour une raison très futile », le reprit de façon très mortifiante. Jean-Marie aurait pu aisément se disculper. Là encore, il préféra se taire [3].

Pareils exemples de vertu devaient tôt ou tard porter leurs fruits. Ceux qui l'avaient critiqué sur les chemins de Dardilly finirent bien sans doute par penser comme ce brave vieillard qui disait à Mgr Richard, évêque de Belley : « Jean-Marie Vianney était un modèle. Quelques-uns lui donnaient tort ; au fond, c'est lui qui avait raison : c'est lui qui était le sage [4]. »

***

Cependant une aurore nouvelle se levait sur l'Église de France. Le premier consul, soucieux de rétablir l'ordre dans le pays en lui rendant la paix intérieure, avait compris que, sans la religion, il ne ferait rien de sérieux ni de durable. De là les négociations avec le Pape pour un concordat. Cet acte célèbre fut signé à Paris le 16 juillet 1801, ratifié à Rome le 15 août ; le 5 avril 1802, le Corps législatif en faisait une loi d'État.

---

[1] Abbé MONNIN. *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 52.
[2] François PERTINAND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 805.
[3] Fleury VÉRICEL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1294.
[4] Mgr ODELIN, *Le cardinal Richard*, Paris, de Gigord, 1922, p. 22.

Quelle émotion à Paris quand, le 18 avril, par une aube printanière, le bourdon de Notre-Dame, muet depuis dix années, jeta dans l'azur ses volées triomphales pour annoncer, avec la fête de Pâques, la résurrection de l'Église catholique dans notre patrie ! Ce fut avec une allégresse mouillée de larmes que la famille Vianney et Jean-Marie en particulier apprirent la bonne nouvelle.

Depuis quelques mois déjà, M. Jacques Rey, à qui l'exil n'avait pu enlever son titre de curé ni l'attachement de ses paroissiens, était revenu à Dardilly. Dès le printemps de 1802, les solennités liturgiques, dont Jean-Marie Vianney n'avait plus qu'un vague souvenir, furent célébrées comme avant la tourmente. A la Fête-Dieu, il cueillit les roses de l'enclos qu'il effeuilla sur le chemin ; il aida ses frères et ses sœurs à tresser des guirlandes de houx et de buis... Quel tressaillement en tout son être, lorsque la porte de l'église s'ouvrit toute grande et qu'au chant du *Pange lingua*, l'ostensoir rayonna sur la place, escorté par une foule en prière !

Désormais, chaque fois que la chose lui sera possible, avant d'aller à son travail, le jeune Vianney passera par l'église. Il a besoin de courage pour tout un long jour. Mais à la saison où le soleil luit avant l'angélus, il faut profiter des heures de lumière pour avancer la récolte des foins ou des blés. Jean-Marie est déjà aux champs lorsque sonne la messe matinale. Le pieux travailleur demeurera au devoir présent — car sa dévotion est obéissante et exempte de vains scrupules. Il s'unit de loin au prêtre qui célèbre, par la récitation de cinq *Pater* et de cinq *Ave*. Puis le désir qu'il formule de recevoir le corps du Christ emplit son cœur d'une surnaturelle suavité.

Quelquefois cependant, le jeune homme n'y pouvait tenir : à certains jours, dans l'après-midi, la cloche tintait, annonçant une *bénédiction*. Comme son père souffrait de douleurs rhumatismales : « Mon père, disait Jean-Marie pour obtenir la permission de courir à l'église, laissez-moi aller une demi-heure ; je prierai pour que disparaisse votre mal [1]. »

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 468.

Les Vianney, même aux années de persécution où le décadi était date officielle de repos, n'avaient pas cessé de « sanctifier le jour du Seigneur ». Dans la nuit du samedi au dimanche, ils assistaient à la messe du prêtre proscrit, puis le reste de la journée se passait pour eux dans la prière, de bonnes lectures et la visite des parents et amis. Une fois le culte rétabli, s'ils eurent peu à changer dans leurs habitudes, à n'en pas douter, leur foi bénéficia d'un renouveau ; car l'exemple de Jean-Marie les porta vers une vie chrétienne plus parfaite. Pour lui, le dimanche, prestement habillé, il se rendait tout de suite à l'église. Il y demeurait le plus longtemps possible agenouillé, les yeux fixés sur le tabernacle, comme un ange adorateur, et tout le monde en était édifié.

***

Il chercha dès lors à mieux s'instruire des choses de la religion. Mais, sauf le dimanche, il ne lui restait pour cela que peu d'instants le soir. Or, « au-dessus de son lit, dans l'étable où il couchait, il y avait un petit rayon, que l'on voit encore, sur lequel il déposait ses livres de piété [1] ». Il en prenait un, *Évangile* ou *Imitation*, et, faiblement éclairé par une chandelle de résine, il se mettait à lire. Son compagnon de lit, le grand François, préférait dormir. Patient d'abord, le frère aîné finit par prévenir sa mère qui sagement défendit à Jean-Marie de veiller trop tard et lui commanda de prendre le repos dont il avait besoin [2] ». Jean-Marie obéit sans un murmure ; mais, dans l'obscurité de la nuit, tandis que François sommeillait, il continuait sa veille, songeant à Dieu et à l'avenir.

Quelles pouvaient être ses pensées? Il écoutait s'élever du profond de son âme ce *suis-moi* [3] qui, sur la rive du lac de Galilée, attira Pierre, André, Jacques et Jean à la suite de Jésus. Jean-Marie Vianney voulait être prêtre. Et c'est ce souhait intime qui le rendait si bon. Mais comment parviendrait-il jusqu'au sacerdoce? Il touchait à ses dix-sept ans, n'ayant fait que d'insuffi-

[1] Abbé VIGNON, curé de Dardilly, *Procès apostolique in genere*, p. 369.
[2] Abbé RAYMOND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 555.
[3] *Sequere me* (S. Matthieu, VIII, 22).

santes études primaires, et il faudrait se mettre au latin ! Et autour de lui que penserait-on de son cher désir? Oh ! sa mère, il était sûr d'elle : elle s'empresserait de donner au Seigneur son préféré. Mais le père? Bien que fort charitable, il était d'une piété plus commune, l'âpre labeur des champs le prenant presque tout entier. Et François qu'attendait la conscription et que peut-être il faudrait racheter ! Et Catherine qui était fiancée et qu'il faudrait bien doter un peu en la mariant !... L'espérance de Jean-Marie était traversée d'angoisse.

Mais les âmes à sauver ! Toutes ces paroisses privées de prêtres, tant d'enfants laissés à l'abandon sans instruction religieuse, sans sacrements, sans Eucharistie !... Cette moisson en péril, faute d'ouvriers pour la recueillir ! Cela ne valait-il pas la peine de braver tous les ennuis de surmonter tous les obstacles ?

Sa mère, puis sa tante Humbert reçurent ses premières confidences. Tout de suite, il leur exposa le vrai motif de sa vocation. « Si j'étais prêtre, je voudrais gagner beaucoup d'âmes. » Là, pour obtenir le consentement désiré, il n'eut pas besoin de discuter, de se défendre ; ce fut assez pour lui de se jeter dans les bras de sa pieuse mère, qui pleurait de joie. Restait à conquérir le rude père. Jean-Marie semble avoir hésité quelque temps à lui confier son secret. Enfin, encouragé par sa mère, il osa s'en ouvrir pendant l'heure du repos qui suivait le travail. Les objections n'étaient que trop prévues, hélas ! Matthieu Vianney fut inflexible. Payer les études d'un grand garçon après la dot de Catherine — mariée depuis peu à M. Melin, d'Écully — après le rachat de François — car c'était chose faite : François avait tiré un « mauvais numéro », et on avait dû lui trouver un remplaçant — vraiment, ce serait la ruine ! Il n'y fallait plus songer. D'ailleurs, en un temps où le sort du prêtre était si précaire encore, qui se chargerait d'instruire un jeune homme de dix-huit ans?... Aboutirait-il jamais?... Jean-Marie garda un silence douloureux.

Matthieu Vianney redit à sa femme les confidences du fils et l'accueil qu'elles avaient reçu. En vain l'épouse chrétienne exposa-

t-elle qu'il s'agissait du plus vertueux de leurs enfants, du plus laborieux et du plus sage ; ces arguments se retournèrent contre la cause qu'elle défendait. Jean-Marie était un solide travailleur, un laboureur déjà expérimenté : raison de plus pour qu'il restât à la maison. D'ailleurs, le chef de famille se vieillissait ; faudrait-il prendre un second domestique? Bref, le fermier de Dardilly n'acceptait pas de céder à Dieu un tel trésor.

Longue et opiniâtre fut la lutte. Elle dura près de deux ans [1]. Jean-Marie se taisait toujours, mais son désir se lisait dans son regard. Sa conduite exemplaire continuait de dire au père obstiné dans son refus la réalité d'une vocation impérieuse et qui capitulerait d'autant moins que le jeune homme avait l'approbation de son confesseur.

Il est très vraisemblable que Jean-Marie Vianney confia à M. Rey son désir et ses ennuis. Malheureusement, le vénérable prêtre avait contracté en exil de douloureuses infirmités. Au début de 1803, l'autorité diocésaine lui confirma bien son titre de curé de Dardilly ; mais peu de mois après, il résignait son poste et se retirait à Lyon [2]. L'abbé Jacques Tournier qui le remplaça le 7 juillet ne fit que peu à peu connaissance avec la famille Vianney.

Toutefois Dieu n'abandonnait qu'en apparence son humble et courageux serviteur. Sa providence lui préparait les voies par où il atteindrait les sommets du sacerdoce et de la sainteté.

En même temps que M. Rey à Dardilly, « Mgr de Mérinville, chargé, au nom du cardinal Fesch, de réorganiser le diocèse de Lyon [3] » avait nommé curé d'Écully un autre confesseur de la foi, M. l'abbé Charles Balley [4].

M. Balley, benjamin d'une famille de seize enfants, était né à

---

[1] « Sa mère et sa tante d'Écully désiraient vivement qu'il embrassât cette carrière : mais son père s'y opposa environ deux ans. » (Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 282).

[2] Il décéda dans la paroisse de Vaise le 22 octobre 1804. (*Registres paroissiaux* de Dardilly).

[3] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 57-58.

[4] La première signature de M. Balley sur le registre paroissial d'Écully est datée du 21 février 1803.

Lyon le 30 septembre 1751. Frère d'un chartreux, dom Étienne, il était entré jeune, avec un autre de ses frères Jean-Alexandre, chez les Génovéfains [1]. Quand éclata la Révolution, il était curé à Saint-Clément-de-Choue, au diocèse de Blois. Chassé de son poste, il se réfugia à Lyon. Il y vécut tantôt dans un petit appartement qu'il avait hérité de sa famille, tantôt en des maisons sûres, le plus souvent chez M. Loras. Hélas ! ce fut pour être le témoin désolé de l'apostasie de Jean-Alexandre [2]. Le 14 janvier 1794, dom Étienne était guillotiné sur la place des Terreaux : il subit, le sourire aux lèvres, son glorieux martyre [3]. Trois mois plus tard, l'abbé Charles s'engageait parmi ces missionnaires qui risquèrent cent fois la mort pour garder la foi dans Écully et ses environs. Lorsque, en 1803, il y fut établi à poste fixe, il amena dans sa cure sa sœur Marguerite, ancienne religieuse de l'Annonciade-Céleste, plus âgée que lui de dix-huit ans.

Un des premiers soins de M. Balley en s'installant à Écully, ç'avait été de trouver des vocations ecclésiastiques. Il y avait réussi, et bientôt il fondait une école presbytérale. Le mari de Catherine Vianney, qui était un excellent chrétien, conta la chose à son jeune beau-frère. Jean-Marie connaissait déjà M. Balley pour avoir assisté à sa messe pendant la Terreur.

---

[1] Charles Balley avait été, en effet, non pas Chartreux, comme on l'a écrit parfois en le confondant avec son frère aîné dom Étienne, mais Génovéfain. Les *Génovéfains*, appelés encore *Chanoines de Sainte-Geneviève* ou *Chanoines réguliers de la Congrégation de France*, constituaient avant la Révolution un ordre assez important. A la fin du XVIII[e] siècle, ils comptaient 107 maisons avec plus de 1.300 religieux. Ils desservaient des paroisses — notamment Saint-Étienne-du-Mont, à Paris — s'occupaient d'hôpitaux, de séminaires. Leur costume était une soutane blanche et un manteau noir. Les armes de la congrégation portaient, sur fond d'azur, une main tenant un cœur enflammé, et pour devise : *Superemineat caritas*, la charité par-dessus tout. Devise bien digne d'un prêtre tel que Charles Balley.

[2] Jean-Alexandre Balley, ayant prêté le serment, fut envoyé comme curé à Pollionay par Lamourette, évêque constitutionnel du département du Rhône. Il se réhabilita plus tard. Son dernier poste fut la cure d'Arnas, où il mourut après deux mois seulement de séjour (7 février-16 avril 1823).

[3] Cf. sur dom Étienne Balley un très bel article d'A.-M. de Franclieu, *Annales d'Ars*, mars-avril 1906.

La tâche du nouveau pasteur d'Écully était immense, écrasante. Il avait à pourvoir aux besoins religieux d'une paroisse assez importante, toute proche de Lyon, et dans laquelle la Révolution avait fait de grands ravages. Lui-même, bien qu'il n'eût que cinquante-deux ans, il se trouvait affaibli par les misères d'une vie errante, sans cesse en péril. N'importe ! Pour donner des héritiers à son apostolique labeur, il alla sous le toit des pauvres comme sous celui des riches chercher des enfants et des jeunes gens sur le front desquels il discernerait le signe de Dieu. C'est ainsi qu'il abrita sous son toit un futur jésuite, le jeune Deschamps, puis Mathias et Jacques Loras, les fils de cet homme de bien mort sur l'échafaud, dont il avait reçu l'hospitalité aux plus sombres jours.

Dès que Jean-Marie Vianney connut l'existence de cette petite école presbytérale, il sentit son cœur s'ouvrir plus largement à l'espérance. N'était-ce pas l'occasion favorable pour tenter près du père un assaut vainqueur? La mère, qui ne cessait d'encourager son fils dans sa résolution sainte, se fit son avocate cette fois encore. Elle expliqua à Matthieu Vianney qu'il ne s'agissait pas d'envoyer Jean-Marie au loin, dans un séminaire [1]. Le jeune homme resterait tout près d'eux, à Écully où il avait fait sa première communion, où il retrouverait le toit des Humbert. Et puis la dépense ne serait pas onéreuse : Jean-Marie n'irait chez M. le curé Balley que pour les leçons ; la tante Marguerite lui ferait la soupe... Enfin, oui ou non, leur fils voulait-il autre chose que la volonté de Dieu? Matthieu Vianney fut gagné.

« Eh bien, répondit-il, puisque Jean-Marie y tient absolument, il ne faut pas le contrarier davantage. »

A cette heureuse nouvelle, notre aspirant pressa sa mère d'aller trouver M. Balley. Marie Vianney, accompagnée de sa sœur Mar-

[1] Des séminaires avaient été établis « dans le temps même où la foudre sillonnait encore la nue », à Saint-Jodard, à Marboz — école transférée bientôt à Meximieux — ; à Roche — maison qui essaima à Saint Galmier. Puis, sur les conseils du cardinal Fesch, vraiment zélé pour cette grande œuvre, des écoles presbytérales se fondèrent un peu partout dans le Lyonnais.

guerite Humbert, se présenta donc au presbytère d'Écully. M. Balley, maigre et de haute taille, avait un « profil romain » ; il était imposant, impressionnant à la première rencontre. Prenant leur courage à deux mains, elles exposèrent au pasteur de céans l'objet de leur démarche. Elles durent dire comment la vocation était venue au jeune homme, et son âge, et ses études primaires incomplètes et déjà lointaines ; mais elles dirent aussi sa piété croissante, sa conduite exemplaire. M. Balley écoutait, indécis.

« Je suis si occupé, dit-il enfin : je ne puis prendre un élève de plus... »

Les deux femmes insistèrent.

« Non, je ne puis pas, je ne puis pas ! » Telle fut la conclusion décourageante de ce premier entretien.

Désolées, les messagères allèrent porter cet arrêt au mari de Catherine. Sur leurs instances, M. Melin consentit à plaider de nouveau une cause trop compromise. D'abord, M. Balley renouvela son refus.

« Mais, repartit l'autre, consentez au moins à voir mon beau-frère. Quand vous l'aurez vu, vous accepterez, j'en suis sûr.

— Eh bien, qu'il vienne ! »

Et l'humble travailleur des blés et de la vigne se présenta, escorté de sa mère, devant celui qui l'introduirait dans le « champ du Père de famille ». L'austère M. Balley fixa de ses yeux scrutateurs ce jeune homme de dix-neuf ans, maigre et pâle, recueilli et discret. Il le fit parler. Il le trouva instruit des choses de la religion. Son sourire lumineux et confiant lui plut. Il embrassa ce candidat au sacerdoce d'un regard chargé d'une affectueuse bonté. Et en même temps :

« Oh ! pour celui-là, pensa-t-il tout haut, je l'accepte ! »

Puis s'adressant à Jean-Marie :

« Soyez tranquille, mon ami, je me sacrifierai pour vous, s'il le faut [1]. »

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 102 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 1019.

CHAPITRE V

UNE VOCATION TARDIVE (1805-1809)

Jean-Marie Vianney à vingt ans. — Le grand au milieu des petits.
Crise de vocation. — Pèlerinage à la Louvesc. — Un vœu embarrassant.
L'âge de la conscription. — Une tournée du cardinal-archevêque. — Confirmation de Jean-Marie-*Baptiste* Vianney. — La *feuille de route*.

Pour la seconde fois, Jean-Marie Vianney quitta les champs de Dardilly et le toit paternel. Bien qu'il eût grandi depuis sa première communion, les fermiers du Point-du-Jour retrouvèrent dans le jeune homme de vingt ans l'aimable et candide enfant d'autrefois.

Sans être parfait encore, le futur saint montra vite à quelle hauteur de vertu il pourrait atteindre. Presque à tous les repas, il se contenta de sa soupe [1], sans toucher à autre chose, même si on l'en priait. Et pourtant, à cet âge de développement, l'appétit a d'impérieuses exigences. Jean-Marie, qui avait son idée en s'imposant cette pénitence, la voulut plus mortifiante encore : pour attirer sur ses études les bénédictions d'en-haut, il demanda à sa tante « de tremper toujours sa soupe, à lui, avant d'y mettre le beurre ». Soit oubli, soit pour simplifier sa besogne, Marguerite Humbert le servit quelquefois comme tous ceux de la famille. Mais le neveu, que sa vivacité naturelle dominait encore pour

[1] On a conservé religieusement, au Point-du-Jour le foyer où, à l'occasion, Jean-Marie Vianney faisait réchauffer lui-même sa soupe.

quelques minutes, montrait alors, en avalant son écuellée de soupe, une figure chagrine, comme si chaque bouchée l'eût étranglé [1]. Un jour viendra où, transformé plus à fond par la grâce, il gardera son sourire en des circonstances autrement désagréables.

Toujours grand ami des pauvres, il lui arriva d'amener coucher à la ferme des Humbert tous les mendiants rencontrés sur la route ; il en remplit plusieurs fois la maison [2]. Un jour qu'il allait voir sa famille à Dardilly, il abandonna à un malheureux les bons souliers que lui avait achetés son père. Il pouvait s'en croire possesseur légitime, les ayant payés de son travail. Il fut bien grondé quand même, lorsqu'il dut se présenter nu-pieds au logis paternel. Mais cela ne le corrigea pas. Un autre jour, il croisa en chemin une pauvresse entourée de petits enfants. Ému de pitié, il lui donna tout ce qu'il avait sur lui, sept francs [3].

Ses études de séminariste étaient donc commencées. Ses matinées et ses soirées se passeraient désormais au presbytère d'Écully. Il y trouvait en entrant l'avenant sourire de Mlle Marguerite Balley qui, sous l'habit du siècle, avait gardé l'âme et les manières de Sœur Marie-Joseph-Dorothée [4]. Son frère Charles passait pour bon théologien. A plusieurs reprises, il avait refusé la chaire de morale au grand séminaire de Lyon. Si son accueil était grave, sa voix ferme, le regard demeurait doux et bienveillant. Jean-Marie Vianney se sentit vite à l'aise près de lui.

Hélas ! la grammaire latine lui parut plus rébarbative. Le jeune homme avait la repartie vive et fine ; on aimait à l'entendre parler ;

---

[1] D'après Marguerite HUMBERT, cousine germaine de Jean Marie Vianney, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1323.

[2] Abbé MONNIN, *id.*, p. 1124-1125.

[3] Fleury VÉRICEL, *id.*, p. 1295.

[4] Mlle Balley, personne intelligente, instruite, profondément pieuse, dont la Révolution avait fermé le couvent, mourut au presbytère d'Écully, à l'âge de 75 ans, le 3 août 1808. Elle a laissé sur son frère Étienne, le Chartreux mort martyr de la Révolution, une touchante notice manuscrite qui est conservée aux archives de l'Archevêché de Lyon.

mais pour les choses d'étude, il les pénétrait assez péniblement ; il devenait lent, embarrassé, dès qu'il se sentait une plume entre les doigts. Sans qu'il y eût de sa faute, son intelligence était restée comme stagnante pendant trop d'années. Les premiers rudiments sont surtout affaire de mémoire ; or, chez Jean-Marie, la mémoire s'était rouillée au temps où il tenait sa bêche si luisante ; il avait oublié les quelques notions grammaticales acquises à l'école du citoyen Dumas. Et l'on n'aborde pas la syntaxe latine sans connaître la française. Quelle écrasante tâche !

Le petit Deschamps, les petits Loras, enfants bien élevés cependant, riaient sous cape, eux qui retenaient si aisément déclinaisons et conjugaisons, en entendant leur grand camarade ânonner ce qu'ils avaient appris comme en se jouant. M. Balley, lui, n'avait pas du tout envie de rire. Ce jeune homme au jugement sûr, à la piété profonde, allait-il se buter au premier obstacle? Terrible labeur, plus dur que celui de la vigne ! Opiniâtrement, le soir venu, l'écolier de vingt ans, éclairé par la petite lampe de la ferme, se penchait sur son livre. Puis dans une prière véhémente, il suppliait l'Esprit-Saint de graver les mots dans sa « pauvre tête ». Et le lendemain, il s'apercevait que les mots en avaient fui, rebelles encore.

Il s'essayait à des versions enfantines dans les *Histoires choisies de l'Ancien Testament* [1], le manuel classique des commençants à cette époque. Le Père Deschamps a raconté comment il aidait alors son vieux camarade d'études à chercher ses mots dans le lexique et à les traduire convenablement [2]. L'un des Loras, Mathias, le mieux doué peut-être des élèves de M. Balley, rendait à Jean-Marie le même service. Mais l'enfant était un nerveux qui avait la main preste. Un jour, lassé des incompréhensions du « grand », il le gifla outrageusement en présence des autres. L'offensé, qui était né violent, lui aussi, se mit à genoux devant cet

[1] *Selectae e Veteri Testamento historiae ex Erasmi paraphrasibus excerptae*, Parisiis, 1765.

[2] Comtesse DES GARETS D'ARS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 765.

enfant de douze ans qui venait de le frapper et il lui demanda humblement pardon. Mathias cachait un cœur d'or. Aussitôt repentant, touché jusqu'aux larmes, il tombait dans les bras de Jean-Marie Vianney, encore agenouillé [1]. Ainsi fut scellée une amitié profonde. Jamais Mathias Loras, devenu missionnaire aux États-Unis, puis évêque de Dubuque, n'oubliera le geste et l'accent [2].

***

Les progrès de Jean-Marie, pendant bien des mois, furent à peu près nuls. Il travaillait pourtant avec une ténacité étonnante ; il priait, il se mortifiait. Trop peu nourri, la fatigue de ses traits finit par révéler l'affaiblissement de ses forces. La tante Humbert, qui n'en pouvait mais, crut devoir attirer là-dessus l'attention de M. Balley. Le pasteur d'Écully, très austère lui-même, n'y avait pas pris garde suffisamment. « C'était, comme on l'a dit naïvement, un bel homme à qui pour se soutenir il aurait fallu plus de nourriture qu'à un autre ; et pourtant il jeûnait rigoureusement [3]. » « Vois-tu, mon enfant, expliqua-t-il enfin à Jean-Marie, il faut bien prier et faire pénitence sans doute, mais il faut aussi se nourrir et ne pas ruiner sa santé. »

Une crise d'âme était proche, dont le dénouement pourrait être fatal. Décidément la tâche était par trop rebutante. La tentation s'abattit comme l'orage sur l'âme harassée. Un dégoût prit le pauvre étudiant de tout ce qu'il avait rêvé. Il revit par la pensée

---

[1] D'après Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 689-690.

[2] « Mgr Loras semble avoir été, sur le siège épiscopal, l'émule en vertu du saint Curé d'Ars, car il est question d'introduire sa cause de canonisation : il a laissé à Dubuque une telle renommée de sainteté que, dans le diocèse, à l'époque des confirmations, beaucoup d'enfants demandent à prendre son nom et à se placer sous son patronage. (Mgr CONVERT, *Annales d'Ars*, décembre 1925, p. 534).

[3] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 3-4.

le foyer et les champs paternels, les travaux où sa saine vigueur avait remporté des succès plus faciles. « Je veux m'en retourner chez nous, » confia-t-il tristement à M., Balley, aussi chagriné que lui.

De son coup d'œil pénétrant, le vieux maître avait sondé la peine de son cher élève. Mais sachant de quel trésor il avait reçu le dépôt : « Où veux-tu aller, mon pauvre enfant? lui dit-il. Tu veux aller chercher du chagrin... Tu sais que ton père ne demande qu'à te garder ; en te voyant si ennuyé, il te retiendra à la maison. Alors, adieu tous tes projets, Jean-Marie ! Adieu le sacerdoce !... Adieu les âmes [1] ! »

Adieu les âmes !... Oh ! non, pas cela. Dieu ne le permettrait pas. Une telle évocation — la prêtrise, l'autel, le salut des pécheurs, la moisson si abondante et le manque de moissonneurs [2] — conjura la crise douloureuse. Le démon du découragement cessa de frôler cette âme pure. Mais la mémoire de l'étudiant n'en restait pas moins ingrate ; selon son propre aveu, « il ne pouvait rien loger dans sa mauvaise tête ». Conscient du péril, pour émouvoir le ciel et hâter le secours, il s'avisa d'un héroïque expédient. Il fit vœu de se rendre à pied — en mendiant son pain à l'aller et au retour — jusqu'au sanctuaire de la Louvesc, près du tombeau de saint François Régis, l'apôtre du Velay et du Vivarais.

C'était en 1806, à la belle saison. D'Écully au village ardéchois de la Louvesc on compte une bonne centaine de kilomètres. Malgré sa maigreur d'ascète, Jean-Marie Vianney restait alerte et solide. Tout à son projet, il ne songea pas que sa vigueur pourrait lui attirer en chemin bien des rebuts. Après une messe et une commu-

---

[1] D'après Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 5-6.

[2] Le cardinal Fesch disait à son clergé de Lyon dans une lettre datée du 20 février 1807 : « Notre cœur est navré de ne pouvoir procurer les consolations de la religion à ces habitants des campagnes qui viennent des extrémités du diocèse nous les demander avec les plus vives instances ; ni remédier aux abus énormes qui se multiplient et jettent de profondes racines dans les paroisses qui sont depuis longtemps sans pasteurs. » (LYONNET, ouv. cité, t. II, p. 84.)

nion matinales, il partit, son bâton d'une main, son chapelet de l'autre. Il marcha longtemps. Mais la faim et la soif se faisant sentir, il fallut céder : notre voyageur s'arrêta au seuil d'une maison. Que voulait ce vagabond? Avec son air de petit saint, ne méditait-il pas quelque mauvais coup? D'ailleurs, quel conte invraisemblable ! Ses études? Saint François Régis? Qui serait assez naïf pour le croire? N'était-ce pas là plutôt, sous les apparences d'un tranquille pèlerin, un soldat déserteur, un réfractaire en route pour les frontières de Savoie ou de Piémont? Aussi le jeune voyageur fut-il traité de gourmand, de fainéant et éconduit de tous les seuils ; on le menaça même des gendarmes [1].

Il aurait pu se procurer les vivres suffisants, car, à tout hasard, il avait emporté de l'argent ; fidèle à son vœu, il ne voulut rien acheter [2]. Il poursuivit donc sa route, mangeant des herbes, buvant l'eau des fontaines ; mais, à force de fatigue, un étourdissement le prit. Tenaillé par la faim, il osa pénétrer dans une maison. « Une femme s'y trouvait, et il espérait bien qu'elle lui donnerait à manger. Comme elle dévidait une pelote, elle présenta à l'inconnu un fil et lui demanda de le tirer dehors. Lui, s'imaginant qu'il s'agissait de rendre quelque service, se mit à tirer le fil, mais quand il fut sur le seuil, cette femme lui ferma la porte [3]. »

Il ne put trouver abri chez les gens la nuit suivante et il la passa à la belle étoile. Heureusement pour lui, il rencontra plus loin des cœurs moins durs. Quelques morceaux de pain reçus en aumône lui permirent d'atteindre, par des chemins presque impraticables, le sanctuaire célèbre de La Louvesc, posé à 1.100 mètres d'altitude parmi les montagnes du Haut-Vivarais. Il y parvint exténué, mais heureux.

Jean-Marie Vianney n'eut d'autre pensée en abordant le village que d'aller s'agenouiller devant la châsse du saint [4] et lui dire le

[1] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 837.

[2] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 196, et *Procès de l'Ordinaire*, p. 666.

[3] Sœur SAINT-LAZARE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 749.

[4] La châsse de noyer devant laquelle s'agenouilla le futur Curé d'Ars a été enfermée, en 1834, dans un reliquaire de bronze doré.

motif de son rude voyage : obtenir « la grâce de savoir assez de latin pour faire sa théologie ». Cette grâce, il l'obtint, mais mesurée, parcimonieuse, tout juste suffisante. Dieu, qui a ses desseins sur toute âme, voulait, en éprouvant la foi de son serviteur, l'aguerrir pour de plus héroïques combats.

Le pieux pèlerin vénéra les lieux illustrés par la présence de saint Régis. Il parcourut en priant la vieille église à la voûte écrasée [1] où l'apôtre du Vivarais, bien que brûlant de fièvre, donna une mission à la Noël de 1640, d'autant plus ardent au salut des pécheurs qu'il se sentait frappé à mort. Le 26 décembre, dévoré de soif, l'intrépide apôtre, ayant confessé et prêché depuis le matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, avait dit sa messe, puis confessé de nouveau sous une fenêtre sans vitres ; enfin il s'était évanoui. Porté au presbytère près d'un bon feu, il ne reprit ses sens que pour confesser encore. Une phtisie galopante l'acheva, vers minuit, le 31 décembre. Il mourait à quarante-trois ans... Quels exemples, quels encouragements pour Jean-Marie Vianney ! Il se pénétra de ces leçons en parcourant la vénérable église, l'ancien presbytère, sans se douter certes qu'un jour viendrait où l'on aborderait en pèlerin son église, son presbytère à lui, pour y recueillir de semblables enseignements.

A la Louvesc, il se confessa et communia. Au père jésuite qui reçut ses aveux il conta combien le vœu de mendier en chemin avait rendu son voyage pénible. Devait-il, parce que c'était chose promise à Dieu, courir au devant des mêmes risques et des mêmes affronts? Le confesseur ne le pensa pas : « il lui commua son vœu à condition qu'au retour il ferait l'aumône au lieu de la recevoir [2] ».

Il s'en retourna bien à pied, mais il paya son pain et son gîte le long de la route. Bien plus, « il donna à quiconque implora sa charité — preuve qu'il n'avait pas lui-même l'extérieur d'un mendiant — et cette nouvelle manière de sanctifier son voyage lui fut si agréable,

---

[1] Sur l'emplacement de cette vieille église, Pierre Bossan, l'architecte d'Ars et de Fourvière, a élevé une basilique à deux flèches, ouverte au culte en 1871.

[2] Abbé Toccanier, *Procès de l'Ordinaire*, p. 115.

qu'il disait plus tard : « J'ai expérimenté la vérité de cette parole de l'Écriture : « il vaut mieux donner que recevoir [1] ». Et il ajoutait : « Je ne conseillerai jamais à personne de faire le vœu de mendier [2]. »

Les ennuis d'un pareil voyage lui firent toucher du doigt les misères de la pauvreté sans asile et ne le rendirent que plus indulgent et plus compatissant pour les malheureux errants de la route [3].

***

A Écully, comme bien on pense, M. Balley, qui de loin s'était uni aux prières de son « cher Vianney », l'accueillit à bras ouverts. « A partir de cette époque, le jeune homme fit assez de progrès pour ne plus se décourager [4]. » Les livres d'étude ne lui donnèrent plus la nausée. Son travail, moins aride, en devint plus fructueux. Ce lui fut un joyeux réconfort de voir la route du sacerdoce s'aplanir ainsi devant lui. M. Balley, dès lors, envisagea sans trop de crainte l'avenir. Désormais le plus doux espoir du vieux maître sera de pouvoir assister son grand élève à l'autel du Seigneur.

Cependant cet élève atteignait l'âge de la conscription. La classe 1807 — la sienne — était largement entamée avant l'heure. En novembre 1806, après la sanglante campagne d'Iéna, Napoléon Ier, tout vainqueur qu'il était, avait dû prélever quatre-vingt mille hommes sur les jeunes recrues. Mais Jean-Marie Vianney, ayant commencé ses études pour être prêtre, et prêtre du diocèse

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 144.

[2] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 837.

[3] D'après le Frère ATHANASE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1019.

[4] F. ATHANASE, *Proces apostolique in genere*, p. 196. Le bon Frère nous semble donner ici la note juste. L'abbé Monnin, par contre, exagère certainement quand il écrit : « A dater de ce jour, les difficultés s'évanouirent comme par enchantement. » (*Le Curé d'Ars*, t. I, p. 69.) Quoi qu'il en soit de ces appréciations, Jean-Marie Vianney gardera toute sa vie une grande dévotion pour saint François Régis. A Ars, il aura son image dans sa chambre — un dessin à la plume qui en orne encore la muraille — il dressera sa statue dans son église.

de Lyon, était par le fait dispensé du service des armes. Le cardinal Fesch, qui était alors en faveur, avait obtenu de son impérial neveu que tous les étudiants ecclésiastiques inscrits sur les listes officielles de son Archevêché fussent exempts de la milice, tout comme les clercs déjà engagés dans les ordres sacrés [1]. En conséquence, le curé d'Écully pria M. Groboz, son ancien confrère d'apostolat pendant la Révolution devenu secrétaire du cardinal, d'inscrire l'étudiant Vianney parmi les aspirants au sacerdoce [2]. Ce qui fut fait.

---

[1] Ces derniers bénéficiaient du décret impérial du 7 mars 1806, ainsi rédigé :

Napoléon empereur des Français et roi d'Italie, sur le rapport de notre ministre de l'Intérieur ; vu le rapport à nous présenté le 13 messidor an X, par nous approuvé le même jour et rappelé tant dans l'arrêté du 29 fructidor an XI que dans le décret du 18 fructidor an XIII, avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — *Les ecclésiastiques engagés dans les ordres ne sont sujets ni à la conscription militaire ni au service de la garde nationale.*

Art. 2. — Les ministres de la Guerre et de l'Intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

(*Archives Nationales*, AF IV pl. 1256, n.49.)

Quant aux simples *séminaristes* du diocèse de Lyon — non ordonnés encore — ils étaient exemptés par privilège sur la présentation de leurs noms et qualités au ministre de l'Intérieur. Les lettres écrites à cet effet, de 1806 à 1809, par le cardinal Fesch réclament uniquement l'exemption des élèves ecclésiastiques des séminaires et de *ceux qui étudient chez les curés des paroisses.* (*Archives Nationales*, F 19, 1041 A.)

[1] Cette simple formalité suffisait pratiquement, dans le diocèse de Lyon, pour exempter un jeune homme du service militaire. Une lettre de l'archevêque, adressée le 20 mars 1805 à M. Genevrier, desservant de Villemontais près Roanne, le démontre clairement, comme elle le prouve aussi — renseignement précieux pour le chapitre qui va suivre — qu'une fois appelé sous les drapeaux, l'étudiant d'une école presbytérale perdait le privilège de l'exemption :

[2] *Si ce jeune homme est instruit et sage dans ses mœurs, que sa vocation et ses moyens pour l'état ecclésiastique ne sont pas douteux, je saurai l'admettre dans mon séminaire et par là, s'il n'est déjà sous le sort de la conscription, l'en exempter. Mais cette affaire doit se traiter avec mes vicaires généraux.* » (Archives de l'Archevêché de Lyon, *Correspondances avec le Diocèse, du 25 messidor an XI au 27 juillet* 1805.)

Pendant le carême de 1807, à Écully même, Jean-Marie reçut le sacrement de confirmation [1]. Il allait avoir vingt et un ans. Le cardinal Fesch, prélat très attaché à son devoir [2], mais surchargé de besogne — son diocèse comprenait trois départements, le Rhône, l'Ain et la Loire — n'avait pu faire encore qu'une visite pastorale, celle de 1803. Cette seconde visite était donc un événement considérable. Un mandement daté du 22 janvier 1807 en fit l'annonce solennelle.

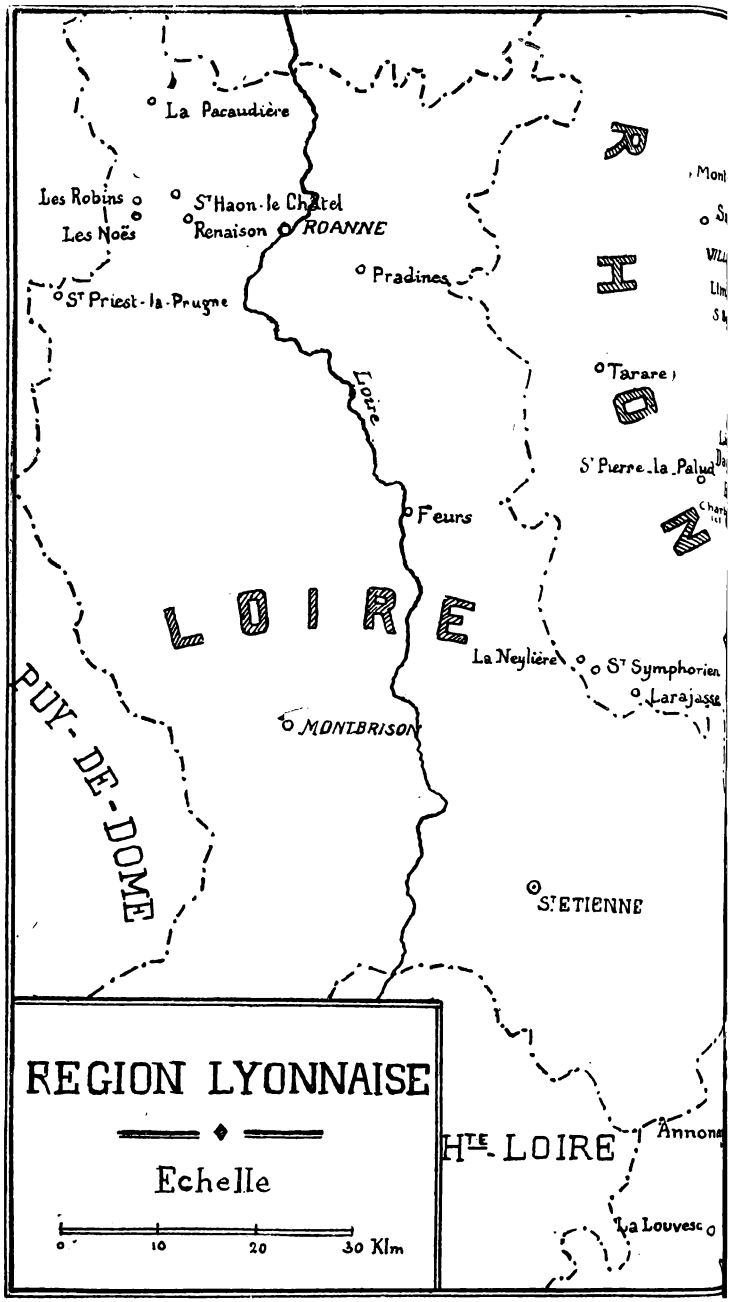
L'hiver était rigoureux. Malgré les intempéries, dit un rapport du temps, « dès que Monseigneur eut visité les paroisses de Lyon, il parcourut celles de la banlieue et des environs de la ville ». C'est ainsi que la paroisse d'Écully accueillit l'une des premières le courageux prélat.

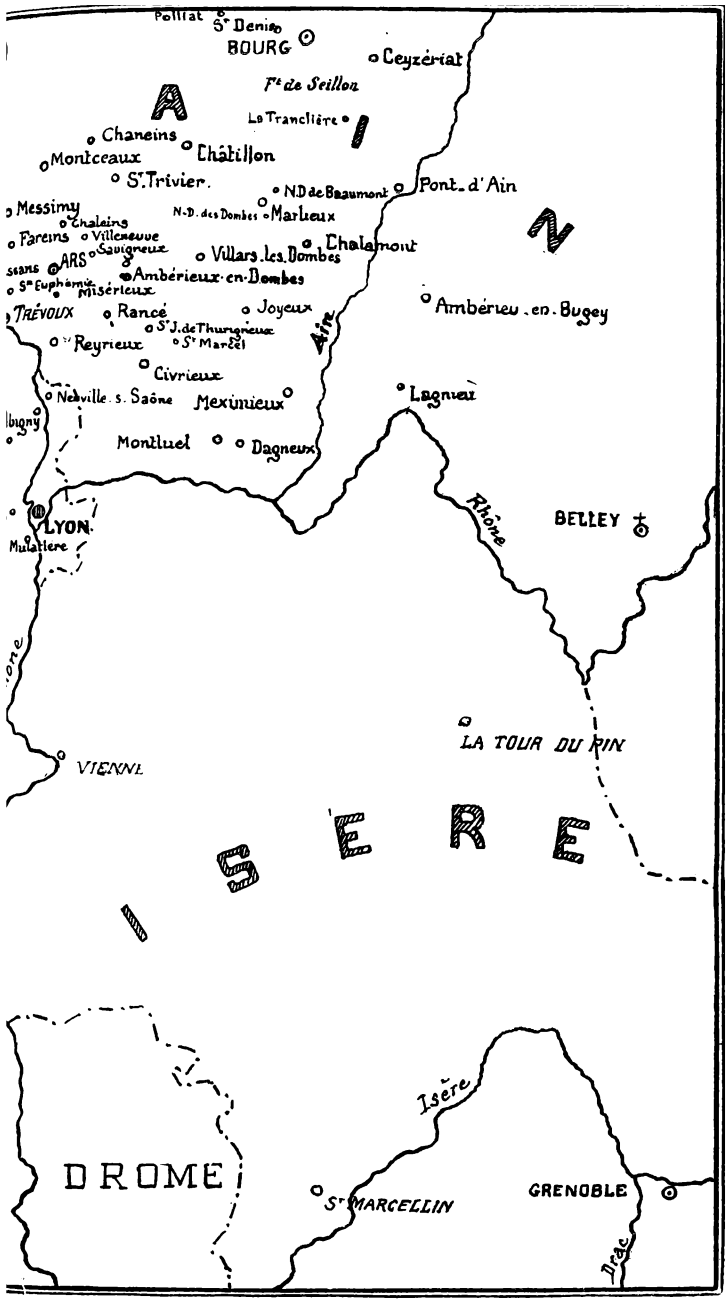
Son Altesse Éminentissime Monseigneur le Cardinal-Archevêque de Lyon, ainsi que s'exprime le même rapport, continue le cours de ses visites pastorales.. Dans un endroit où nous nous sommes rendus, Son Altesse donnait encore la communion à trois heures et demie de l'après-midi ; elle a continué de confirmer jusqu'à cinq heures. Le

---

[1] La date est facile à préciser. C'est en 1807 seulement que le cardinal donna la confirmation dans l'église d'Écully. Et nous savons par ailleurs qu'à l'époque où J.-M. Vianney reçut ce sacrement, « il était déjà âgé et faisait ses études chez M. Balley ». Sa sœur Marguerite d'où viennent ces détails ajoute : « J'ai eu le bonheur d'être confirmée avec lui. Il y avait déjà longtemps que, par suite de la grande Révolution, le sacrement de confirmation n'avait pas été administré dans le pays. C'est dans l'église d'Écully que la cérémonie eut lieu. » (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1011.) André Provin futur sacristain de Dardilly, qui était confirmand lui-même, ne parle pas différemment. (*Id.*, p. 1003.)

[2] Joseph Fesch né le 3 janvier 1763 frère de Lætitia Bonaparte et par suite oncle maternel de l'empereur Napoléon Ier, avait eu une carrière singulièrement mouvementée. Prêtre, chanoine d'Ajaccio avant la Révolution, il était devenu *commissaire des guerres* aux armées de la République. C'est en cette qualité qu'il suivit son neveu, alors général Bonaparte, pendant la fameuse campagne d'Italie. Converti à fond par M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice, sous la direction duquel il fit à Paris une retraite fermée de trente jours, il fut nommé, dès la signature du Concordat, archevêque de Lyon. En 1803, Pie VII le créait cardinal au titre de Sainte-Marie de la Victoire. Il avait 40 ans. (LYONNET, *Le cardinal Fesch*, et Mgr RICARD, *le cardinal Fesch, archevêque de Lyon* (1763-1839), passim.)


La Pacaudière
Les Robins
Les Noës
St Haon-le Châtel
Renaison
ROANNE
Pradines
St Priest-la-Prugne
Tarare
Loire
St Pierre-la-Palud
Feurs
LOIRE
La Neylière
St Symphorien
Larajasse
MONTBRISON
PUY-DE-DOME
ST ETIENNE
REGION LYONNAISE
Echelle
0 10 20 30 Klm
HTE LOIRE
La Louvesc


Pollat
St Denis
BOURG
Ceyzériat
Fte de Seillon
AIN
La Tranclière
Chaneins
Montceaux
Châtillon
St Trivier
N.D de Beaumont
Pont d'Ain
Messimy
Chalains
N.D. des Dombes
Marlieux
Pareins
Villeneuve
Savigneux
Villars les Dombes
Chalamont
sieins
ARS
Ambérieux en Dombes
Ste Euphémie
Misérieux
TRÉVOUX
Rancé
Joyeux
Ambérieu en Bugey
St J. de Thurigneux
St Marcel
Reyrieux
Civrieux
Ain
Neuville s. Saône
Meximieux
Lagnieu
Montluel
Dagneux
LYON
Rhône
BELLEY
Mulatière
LA TOUR DU PIN
VIENNE
SERE
Isère
DROME
St MARCELLIN
GRENOBLE
Drac

nombre des hommes qui communient égale celui des femmes, et tous le font avec un grand esprit de foi et de recueillement.

Ce jour-là il faisait très froid, il neigeait beaucoup Plusieurs paroisses avaient marché trois et quatre heures pour se rendre au chef-lieu où se donnait la confirmation ; et comme l'église était trop petite pour les recevoir, la plupart ont attendu au dehors, exposés au froid et à la neige, sans se plaindre...

Un grand nombre d'entre eux, surtout les jeunes gens, volaient au devant de Son Altesse Éminentissime près d'une lieue ; et, du plus loin qu'ils apercevaient les voitures, ils se mettaient à genoux et attendaient que Son Altesse, en passant, leur donnât sa bénédiction. Le nombre des communiants est ordinairement de deux mille par jour, et celui des personnes qui reçoivent la confirmation de trois mille [1].

La façon curieuse et pratique dont le cardinal Fesch administrait eucharistie et confirmation vaut d'être citée. Il avait fait confectionner un vase de forme allongée, sorte de corbeille en vermeil qui pouvait contenir plus de trois mille hosties. Il y puisait pour garnir le ciboire avec lequel il parcourait l'église. Communiants ou confirmands étaient placés sur deux rangs au milieu de la nef et leur affluence parfois fut telle qu'ils débordaient sous le porche et jusque sur la place [2]. A la fin de la messe, Son Éminence, séance tenante, signait avec le saint-chrême des masses de fidèles. On n'évalue pas à moins de trente mille le chiffre des confirmands de 1807, et parmi eux il y avait beaucoup de grands jeunes gens, d'hommes faits, de vieux révolutionnaires revenus à la religion de leurs pères.

---

[1] *Mélanges de philosophie et de littérature* ; Nouvelles de Lyon, t. VII, p. 287. (Cité par LYONNET, *Le cardinal Fesch*, t. II, p. 76, 77.)

[2] Dans la seule église de Saint Nizier à Lyon, le cardinal communia de sa main plus de 1.200 personnes (LYONNET, ouv. cité, t. II, p. 67). Il lui fallut trois jours pour donner la confirmation à Bourg et dans les environs. Le 11 mai, à Bourg, « il y avait une telle affluence dans l'église principale, dont le vaisseau est pourtant assez vaste pour faire une cathédrale, qu'elle ne pouvait pas contenir tous ceux qui se présentaient ; on disposa l'excédent de la population sous le porche, dans les rues adjacentes et jusque sur la grande place. Toute la cité ressemblait à un temple. Son Éminence parcourait les rangs et confirmait en plein air. » (*Id.*, p. 97).

Jean-Marie Vianney fut confirmé le même jour que sa sœur Marguerite dont les vingt ans allaient sonner. Connaissant déjà sa piété délicate, on se l'imagine aisément recueilli, perdu en Dieu. Il est fort probable qu'il n'alla point au-devant du cardinal, mais qu'il resta avec ses compagnons d'étude près de M. Balley, afin de l'aider aux apprêts de la fête. Il aurait été ainsi confirmé l'un des premiers, et dans l'église même. La pourpre qui revêtait l'oncle de l'empereur et qui attirait tant de regards ne troubla pas son recueillement, pas plus que la nouveauté d'une telle cérémonie et la rumeur qui s'élevait inévitablement de la multitude. L'archevêque s'arrêta devant lui, lut un nom sur le billet qu'il lui tendait et, faisant au front l'onction sainte, prononça les paroles liturgiques : *Jean-Baptiste, je te marque du signe de la croix, et je te confirme par le chrême du salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.*

Le jeune Vianney avait choisi en effet le saint Précurseur pour être son patron de confirmation. Il signera désormais tantôt *Jean-Marie-Baptiste*, tantôt *Jean-Baptiste-Marie*, indifféremment. Toute sa vie, ce second patron sera l'un de ses saints préférés.

L'Esprit de Dieu put « se reposer dans cette âme juste comme une belle colombe dans son nid [1] » et, y « couvant les bons désirs », préparer les merveilles de grâce qui un jour porteraient cet adolescent à la gloire des autels. Pendant deux années, Jean-Marie-Baptiste allait goûter dans l'intime de son âme une ineffable paix.

Un coup de tonnerre soudain ébranla cet azur. En l'automne de 1809, un agent de la maréchaussée apportait de Lyon à la ferme de Dardilly une *feuille de route* au nom de Jean-Marie Vianney.

---

[1] Expression du Curé d'Ars lui-même. (*Esprit*, p. 84.)

CHAPITRE VI

LE RÉFRACTAIRE DES NOES [1] (1809-1811)

La levée de 1809. — L'incorporation de l'exempt. — A l'hôpital militaire de Lyon. — A l'hôtel-Dieu de Roanne.

Sur la route de Renaison. — A la suite de Guy le réfractaire. — Chez le maire des Noës.

Jérôme Vincent sous le toit de Claudine Fayot. — Douleurs et consolations de l'exil. — Les alertes du réfractaire.

La « mère Fayot » à Dardilly. — L'amnistie libératrice. — Les adieux aux Noës. — Les joies du retour. — La mort d'une mère.

Ce que le saint a pensé de sa retraite aux Noës. — Ce que nous devons en penser nous-mêmes.

Nous voici arrivés, dans l'histoire de notre héros, à un épisode obscur et troublant, sur lequel, grâce à des documents irrécusables, nous espérons faire la lumière aussi pleine que possible.

M. le curé d'Écully avait donc obtenu l'inscription de son élève parmi les exemptés du service militaire. Nous venons de le voir, la loi ne dispensait que les clercs entrés dans les ordres majeurs ; l'exemption n'existait pour les simples séminaristes lyonnais qu'à titre gracieux, par une tolérance temporaire de l'empereur [2].

---

[1] On prononce *Noés*.

[2] Lorsque, en 1803, Mgr Fesch, promu cardinal, alla à Paris, « recevoir la barrette » des mains mêmes de son neveu, il fit de fréquentes apparitions, en février et mars, aux bureaux du ministère de l'Intérieur et vit le conseiller d'État Portalis, « tantôt pour rendre à sa destination un bâtiment religieux, tantôt pour obtenir, en faveur des ecclésiastiques qu'il voulait ordonner, des exemptions du service militaire. » (LYONNET, ouv. cité, t. I, p. 225.) Il ne s'agissait donc en l'espèce, de la part de l'autorité civile, que d'un privilège transitoire.

Mais le cardinal n'ignorait pas la loi ecclésiastique. Il n'est pas douteux

Or en cette année 1809, Napoléon paraît aux abois. Il est pris des deux côtés à la fois : l'Autriche, l'Espagne, menacées de disparaître, en appellent aux armes. Les Espagnols ne veulent pas admettre la royauté de Joseph Bonaparte ; les maréchaux de France iront l'imposer aux révoltés. Quant à l'empereur, il se porte contre l'ennemi, à son sens le plus redoutable. Son génie va triompher une fois de plus à Eckmühl (22 avril), puis à Wagram (6 juillet) [1]. Pourtant l'aigle se lasse ; son étoile commence de pâlir ; les premiers revers s'annoncent ; l'Espagne ne veut pas s'avouer vaincue ; elle prolongera la lutte jusqu'en 1814.

Il faut pour de nouveaux combats des troupes nouvelles. Mais la France est épuisée. Avant 1807, déjà la loi était dure ; à cette époque, « elle est devenue monstrueuse; elle ira s'empirant d'année en année... jusqu'à prendre, pour en faire de la chair à canon, les adolescents qui n'ont pas encore l'âge et les hommes déjà exemptés ou rachetés [2]. » Ainsi parle en s'indignant un historien-philosophe qui écrivit ces lignes avant d'avoir connu la loi du service militaire pour tous et qui est mort sans avoir assisté à plus terribles hécatombes. En 1809, deux classes sont enrôlées par anticipation. En même temps sont incorporés tous ceux qui ont échappé à la conscription depuis 1806 [3].

Dans le diocèse de Lyon, rien n'avait été rapporté du privi-

---

qu'il mit en avant, pour obtenir au moins des concessions, l'*immunité des clercs*. En tout temps, l'Église en a maintenu et affirmé le principe. Le nouveau *Codex*, promulgué en 1917 par le pape Benoît XV, porte que « tous les clercs sont exempts — *immunes sunt* — du service militaire, des emplois et charges civiles incompatibles avec leur état » (Canon 121).

[1] Entre temps (6 juillet 1809), l'empereur a fait enlever du Quirinal le pape Pie VII que l'on va traîner de Rome à Grenoble, de Grenoble à Savone. Napoléon est déjà excommunié par bref du 12 juin.

[2] H. TAINE, *Les origines de la France contemporaine*. Le régime moderne, t. II, p. 130. — S'il faut des chiffres à l'appui de ces dires, prenons un département qui sera enclavé dans l'archidiocèse de Lyon jusqu'en 1823 et où le héros de ce livre passera quarante années de sa vie, l'Ain. En 1789, l'Ain comptait 323 militaires sous les drapeaux ; en 1806, 6.764. (Cf. BOSSI, *Statistique générale de la France*. Paris, Testu 1808. *Statistique de l'Ain*.)

[3] Cf. A. THIERS, *Histoire de l'Empire*, Paris, Lheureux, 1865, t. I, p. 586.

lège qui exemptait tous les élèves ecclésiastiques. Par une exception inattendue, seuls Jean-Marie Vianney et trois autres séminaristes étaient appelés sous les drapeaux [1].

Qu'était-il donc arrivé? Soit que M. Balley eût omis cette année-là, croyant la démarche inutile, de rappeler à l'Archevêché que le jeune Vianney persévérait dans ses études [2] ; soit que les vicaires généraux eussent oublié de le faire inscrire parmi les étudiants des séminaires [3], le bureau de recrutement enrôla avec des jeunes gens des classes 1810 et 1811 ce conscrit de la classe 1807. Sa feuille de route portait que, destiné à l'armée des maréchaux, il devrait rejoindre sans délai les recrues au dépôt de Bayonne.

Le billet d'appel fut renvoyé de Dardilly à Écully. Atterré, M. Balley courut à Lyon expliquer le cas de son élève. Les bureaux de recrutement refusèrent de considérer comme séminariste cet étudiant tardif logé chez des fermiers à la campagne et qui prenait des leçons dans un presbytère ; d'ailleurs son nom ne figurait pas sur la liste officielle délivrée par l'autorité diocésaine. La note que M. le vicaire général Courbon venait de rédiger en faveur du conscrit Vianney et que présentait M. Balley comme un suprême argument avait le tort d'arriver après le fait accompli. Les démarches n'aboutirent donc pas.

Jean-Marie n'avait qu'à obéir... Mais pour lui quelle nouvelle épreuve morale, et combien déconcertante ! Il aurait vingt-quatre ans bientôt, et il en était dans ses études au point d'un écolier de quinze ans !... Jamais il n'arriverait au sacerdoce ! En vérité, c'était la mort de ses espérances. Du moins, il aurait pu le croire.

---

[1] Marguerite VIANNEY. *Procès de l'Ordinaire*, p. 1020.

[2] J.-M. Vianney prend, en plusieurs ignatures, la qualité d'étudiant ecclésiastique. (Abbé VIGNON, *Procès apostolique in genere*, p. 370.)

[3] Dans les listes adressées par l'Archevêché de Lyon au ministre de l'Intérieur et conservées aux *Archives Nationales*, on ne trouve pas le nom de Jean-Marie Vianney. Le nom de *Viannay* s'y rencontre une fois : parmi les *clercs exemptés au tirage en* 1808 figure un « Viannay (Jean-Claude), né le 5 septembre 1789 à Longessaigne (Rhône), étudiant au séminaire de Largentière, parents cultivateurs habitant Longessaigne ». (F[19], 1041 A.)

La loi permettait qu'on s'exemptât en fournissant un suppléant volontaire [1]. Jean-Marie supplia son père de lui *acheter* ce remplaçant : c'était l'unique moyen de le conserver à ses études. Matthieu Vianney, qui jusque-là n'avait consenti qu'à moitié à la vocation de son fils, fit d'abord la sourde oreille. N'avait-il pas dû déjà racheter François l'aîné? Cette fois, il n'y pourrait suffire [2]. Tout de même, le chagrin de ce pauvre garçon le toucha, ainsi que les larmes de la mère. Prenant ce qu'il avait d'argent disponible, il fit les huit kilomètres qui le séparaient de Lyon pour y chercher le suppléant tant désiré. Un jeune homme, rapporte Marguerite Vianney, accepta le marché, « moyennant la somme de 3.000 francs [3] 200 francs d'étrennes et un petit trousseau. Mais deux ou trois jours après, ce jeune homme vint déposer sur le seuil de la maison paternelle le sac et les 200 francs qu'il avait reçus. Jean-Marie fut donc obligé de partir [4] ».

Le 26 octobre, il entrait comme recrue dans un des dépôts de Lyon. Il connut à peine la vie de chambrée, mais il n'en garda pas un bon souvenir, « la mauvaise conduite de ses compagnons, leurs blasphèmes » l'ayant choqué profondément [5]. D'avance le travail intellectuel acharné et les mortifications auxquels il se livrait à Écully lui avaient fait perdre de sa santé et de ses forces. Une fièvre sourde le minait, aggravée par un si brusque changement dans ses habitudes. Le 28 octobre, il ne put se lever. Le médecin du dépôt jugea son état grave et le fit transporter à l'hôtel-Dieu de la ville, dans la salle Saint-Roch, réservée aux militaires. « Je n'ai mangé au gouvernement qu'un pain de munition, » devait-il

---

[1] *Loi* du 17 ventôse an VIII, titre III, art. 1, 13. — *Loi* du 8 fructidor an XIII, art. 50, 54, 55.

[2] Colombe BIBOST, d'Écully, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1385.

[3] Vers cette époque, dans le sud-est de la France, c'était le prix moyen d'un remplaçant. Ce prix variait ailleurs de 1.800 à 4.000 francs. (Cf. H. TAINE, *Les origines*, etc. Le régime moderne, t. II, p. 129.)

[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1020.

[5] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 103.

dire plus tard, faisant allusion aux deux seuls jours qu'il eût vécus dans une caserne [1].

Pendant la quinzaine qu'il passa à l'hôpital de Lyon, M. Balley puis tous ses proches parents de Dardilly et d'Écully vinrent le visiter. « Je fus du nombre, a conté Marguerite Humbert, sa cousine germaine, alors âgée de dix-sept ans ; j'eus le bonheur de passer près de lui une partie de la soirée et de partager son petit repas. Il ne m'entretint à peu près que de Dieu et de la nécessité de faire sa sainte volonté [2]. »

Le 12 novembre, un contingent destiné à l'armée d'Espagne partait de Lyon pour Roanne où les recrues devaient continuer de faire l'apprentissage des armes. Jean-Marie Vianney, convalescent, fit partie du convoi. Mais trop faible pour emboîter le pas, il suivit le détachement dans une voiture. Il n'était pas équipé encore, n'ayant de la tenue militaire que le gros sac d'ordonnance. Les cahots, le froid déjà piquant l'incommodèrent ; il eut une rechute grave, et c'est grelottant de fièvre qu'il fut amené à l'hôpital de Roanne et remis aux soins des religieuses Augustines. Il devait rester là six semaines.

Il fit écrire à sa famille. François l'aîné, dont il était le grand ami, alla voir ce pauvre petit frère malade et qui le réclamait. Inquiets, le père et la mère, eux non plus, n'y purent tenir. Ils firent ce long voyage. Jean-Marie eut beau les consoler, leur dire le plus tendre des au revoir, ils revinrent à Dardilly le cœur serré, avec l'impression que l'enfant était perdu pour toujours.

La mère pria les religieuses de la remplacer près de son fils. Recommandation superflue : les Sœurs avaient remarqué parmi les autres ce conscrit si poli, si patient, si tranquille. Lorsqu'elles le virent réciter dévotement son chapelet, d'instinct elles se mirent à le gâter un peu, comme un grand enfant. Nous avons

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 196.

[2] Marguerite HUMBERT, veuve de Jean Fayolle, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1324.

là-dessus son propre aveu : « Je n'oublierai jamais les petits soins que j'ai reçus de toutes les religieuses » de Roanne [1].

« Jamais, se disaient-elles entre elles, ce jeune homme ne pourra faire un soldat. Il succombera sur la route d'Espagne. » Et, plus charitables que discrètes, elles le plaignaient d'avoir à bientôt repartir. Mais lui de leur répondre : « Il faut bien, mes bonnes Sœurs, que j'obéisse à la loi.

— Vous rendriez plus de services à la France en priant qu'en allant à la guerre.

— Je vous remercie bien de vos paroles, mes bonnes Sœurs. Veuillez seulement plus tard vous souvenir de moi. »

Le 5 janvier 1810, un planton du capitaine de recrutement Blanchard notifiait au fantassin Vianney qu'il serait du détachement en partance le lendemain pour la frontière d'Espagne ; il devait en conséquence passer à telle heure, pendant l'après-midi, au bureau du capitaine pour recevoir sa feuille de route. Jean-Marie, soucieux et méditatif, sortit de l'hôpital un peu avant l'heure désignée — il avait le temps de se rendre. — Mais sur son chemin il y avait une église. Le séminariste-soldat y entra faire sa prière. Que de soucis, que de vœux à confier au Seigneur ! « Là, disait-il, toutes mes peines se fondirent comme la neige au soleil. » Hélas ! sur ce Thabor le saint jeune homme ne s'apercevait pas de la fuite du temps. Quand il se présenta à la porte du bureau, il la trouva fermée [2].

Le lendemain 6, qui était le jour de l'Épiphanie, Jean-Marie Vianney, pas bien solide encore, s'équipa pour la marche. Sac au dos, dès l'aube il prit congé de ses dévouées infirmières. « Elles l'accompagnèrent jusqu'à la grille extérieure de l'hospice et lui firent leurs adieux en pleurant [3]. » Puis il se dirigea de nouveau

[1] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1436.

[2] D'après Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 6.

[3] Pour reconstituer les faits avec toute l'exactitude possible nous avons ici les souvenirs de l'abbé RAYMOND qui en 1843, « dans le trajet de Neuville à Beaumont » — nous relaterons en temps et lieu ce voyage original — fit parler longuement M. Vianney sur cet épisode de son passé. (V. *Procès de l'Ordinaire*, p. 1436, et fragment d'une *Vie* manuscrite, p. 29 à 32).

vers le bureau de recrutement. Des soldats de service lui apprirent que la colonne était partie, sans l'attendre. Et naturellement, ils lui exposèrent en termes choisis tous les charmes de sa situation. Le bureau ouvert, ce fut pire encore. Le capitaine Blanchard, crispé, parla tout de suite de chaînes et de gendarmes. A ces menaces, le conscrit se sentit frémir. « Il plaignait ces malheureux jeunes gens qui avaient déserté et que l'on conduisait enchaînés, jurant et se tourmentant [1]. » Cependant un subalterne osa intervenir. Est-ce que le pauvre garçon songeait à fuir? Sorti à peine de l'hôpital, il se présentait de lui-même à ses chefs... Blanchard n'insista pas. La feuille de route fut délivrée, et ordre fut donné au soldat Vianney de rejoindre au moins l'arrière-garde [2].

Il s'engagea seul sur la route de Clermont. Il n'avait rien d'un grognard, le pâle convalescent. Le sac pesait à ses épaules novices. Sa marche était encore peu affermie. Comment rejoindrait-il les autres à la première étape? Une détresse envahit son âme. Il cria vers Dieu et se mit à égrener son rosaire. « Jamais peut-être, je ne l'ai récité *de si bon courage*, confiait-il plus tard à des personnes d'Ars [3]. »

Ce même jour du 6 janvier, sa sœur *Gothon*, qui avait fait seule le voyage d'Écully à Roanne, venait le demander à l'hôpital. Sa déception fut cruelle d'apprendre le départ de son pauvre frère [4].

Cependant, passé Villemontais, Jean-Marie atteignait les monts du Forez, hauteurs tour à tour désolées ou riantes que le voyageur aime à contempler. Notre jeune recrue avait bien d'autres pensées en tête. Sa lassitude était devenue extrême. Il se traînait sur ses jambes fourbues. Avisant un petit bois qui le protégerait contre la

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 6.

[2] L'incident de Roanne a été mis sur la scène, on se demande pourquoi. — *Un épisode de la vie du Curé d'Ars*, comédie en 3 actes, par Alexis Boulachon, aumônier des prisons, in-12 de 87 p., Lyon, Vitte, 1878.

[3] Catherine LASSAGNE, *id.*, p. 7.

[4] Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1020.

bise d'hiver, « il s'éloigna, de quelque cent pas, de la route impériale [1] » ; il « traversa une terre labourée [2] » et se reposa un instant.

Il se trouvait près d'un étroit chemin qui conduit à la montagne. « Là, assis sur son sac, pour se distraire de ses sombres pensées, il se mit de nouveau à réciter son chapelet ; recourant à la Sainte Vierge, son refuge ordinaire, il la pria avec confiance de ne pas l'abandonner [3] ».

« Tout à coup, a-t-il raconté lui-même, survint un inconnu, qui me demanda : « Que faites-vous ici?... Venez avec moi. » Il prit mon sac qui était très lourd et me dit de le suivre. Nous marchâmes longtemps, pendant la nuit, à travers les arbres de la montagne. J'étais si las que j'avais grand'peine à le suivre [4]. »

Cet inconnu, vêtu en paysan, n'était autre qu'un nommé Guy, de Saint-Priest-la-Prugne dans les Monts du Bois-Noir. Pour fuir la conscription, il s'était caché avec bien d'autres réfractaires, parmi les hauteurs boisées du Forez [5]. Ce conscrit isolé, rencontré par hasard, Guy l'entraînait à sa suite vers une destinée semblable à la sienne. Et Jean-Marie, confiant, n'en savait rien ; la seule chose qu'il comprît, c'est qu'il était rompu de fatigue, brûlant de fièvre ; qu'il avait besoin d'un gîte pour la nuit... et que son « peloton de marche » était déjà loin !

Les deux voyageurs s'engagèrent entre des monts tourmentés, en des gorges sinueuses où coulait un étroit torrent, le ruisseau des *Crèches*, grossi par les pluies de l'hiver. Ils passèrent ainsi à hauteur du village des Noës qu'ils laissèrent sur leur droite. Ils se trouvaient dans la forêt de la Madeleine, aux confins de l'Allier

---

[1] et [3] Abbé RAYMOND, *Vie* manuscrite, p. 32.

[2] et [4] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 7.

[5] Les monts du Forez, de la Madeleine, du Bois-Noir avec le Puy de Montoncel (1.292 m.) étaient alors couverts d'arbres. Aussi toute cette partie ouest du département de la Loire servit longtemps de refuge aux conscrits réfractaires et aux soldats déserteurs. C'est dans ces montagnes que se cache le héros de *Pernette*, l'épopée rustique de Victor de Laprade :

> Nos forêts des hauts lieux sont encore insoumises,
> Un conscrit peut y fuir et sauver ses franchises...

et de la Loire. Aujourd'hui, les cimes seules portent des arbres ; en ce temps-là, les Noës n'étaient qu'un îlot perdu dans un océan de verdure.

Chemin faisant, on lia conversation. Sans se faire connaître encore, Guy, en lui rendant le service de porter son sac, avait gagné la confiance de Jean-Marie Vianney. Celui-ci ne craignit pas de s'ouvrir à ce paysan et de lui expliquer qui il était. « Vous n'avez guère la mine d'un soldat, répliqua l'autre.

— Oh ! c'est vrai, mais je dois obéir.

— Si vous voulez me suivre, vous vous cacherez dans notre village, qui est tout entouré de forêts.

— Non, bien sûr, mes parents ont eu déjà assez de tracas.

— Oh ! soyez tranquille. Il y en a bien d'autres qui sont cachés par ici... »

Que devenir? Le malheureux retardataire pouvait-il faire autrement que de le suivre, au moins pendant les heures de la nuit? Le lendemain, il verrait... Il s'abandonna donc aux mains de la Providence.

Le village des Noës est situé à 660 mètres d'altitude. Guy avait l'expérience des sentiers [1]. Les deux errants montèrent plus haut encore, jusqu'à la hutte d'un sabotier, connu dans le pays sous le sobriquet de *Gustin* [2]. Il s'appelait en réalité Augustin Chambonnière et habitait avec sa jeune femme en cette solitude. Guy frappa,

[1] A présent nous suivons comme pas à pas les dires du seul témoin des faits qui ait déposé au *Procès de canonisation*, Jérôme FAYOT (1801-1875), fils de la veuve chez qui J.-M. Vianney va trouver refuge. (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1314-1318.) Le document officiel indique que le dit témoin a été convoqué devant le tribunal ecclésiastique uniquement « pour donner des détails sur les faits de désertion ». — *Praedictus testis accitus fuit ad explicanda quae spectant desertionem.* — Jérôme Fayot, afin de bien marquer l'importance qu'il attachait à son témoignage, termine ainsi : « Je crois devoir ajouter que, malgré la connaissance personnelle que j'avais déjà de tout ce que je viens de déposer, j'ai voulu corroborer mes souvenirs en interrogeant les personnes des Noës qui pouvaient savoir quelque chose. »

[2] Les cartes d'état-major indiquent encore par le terme de *Chez-Gustin* une petite construction élevée à l'endroit où habitaient les Chambonnière, et faite des débris de leur maison.

se nomma, et le ménage indigent ouvrit sa porte. Le jeune soldat succombait de faim et de fatigue ; Gustin lui donna quelque chose à manger, tandis que sa femme changeait les draps de l'unique lit de la maison. Jean-Marie y dormit bientôt d'un sommeil profond, tandis que les trois autres allaient s'étendre sur la paille de la saboterie.

Dès le lendemain — car il fallait bien gagner son pain — Guy emmena son compagnon à la cahute forestière de Claude Tornaire qui les employa pendant deux jours à scier des billes de hêtre. Ils s'offrirent pour rester encore. Mais, bien qu'il eût beaucoup d'ouvrage en cette saison, Claude n'accepta de garder que le plus robuste. « Guy continua donc de travailler chez lui [1] », et Jean-Marie Vianney dut chercher ailleurs. « Il alla au Pont, en la commune des Noës, demander à faire l'école dans le hameau. Il s'adressa à Antoinette Mivière, veuve Préfolle, qui dut à regret refuser ses services, parce qu'elle avait déjà un instituteur. »

Les choses se compliquaient. Le conscrit Vianney, abandonné, perdu dans ces montagnes, était devenu, sans l'avoir prémédité, réfractaire. Il se présenta au maire de la commune, M. Paul Fayot. Celui-ci, simple cultivateur, habitait, non pas aux Noës mêmes, mais à deux kilomètres plus haut dans la montagne, au hameau des Robins que porte avec ses quelques prairies un éperon de rocher, au-dessus de pentes rapides.

Paul Fayot a laissé aux Noës le souvenir d'un homme excellent. C'est du reste dans sa descendance ou dans sa parenté que les électeurs de la commune ont choisi la plupart de ses successeurs [2]. Mais il avait sa manière à lui d'appliquer les lois de l'empire. En ce mois de janvier 1810 où Jean-Marie Vianney vint se mettre entre ses mains, il cachait deux déserteurs dans les dépendances de

---

[1] Jérôme FAYOT, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1315.

[2] Nous devons ce renseignement et plusieurs autres à l'amabilité de M. l'abbé Monin-Veyret, curé des Noës depuis 1913, avec qui nous avons visité les Robins et qui nous a communiqué ses notes personnelles et celles de M. l'abbé Perret, son prédécesseur aux Noës de 1886 à 1897.

sa maison [1]. L'arrivée d'un nouveau réfractaire ne parut pas lui faire un extrême plaisir. Il avait une nombreuse famille à nourrir ; puis surtout la maréchaussée explorait de temps en temps cette contrée boisée où les fugitifs pullulaient, semblant s'être donné rendez-vous... Et c'est chez lui, Paul Fayot, maire des Noës, que se reposaient et trinquaient les gendarmes !

Laisserait-il cependant ce pauvre garçon errer sans asile? Le livrer, il n'y pensait pas, partageant au sujet du service militaire les idées de beaucoup de ses contemporains [2]. Il rassura ce jeune homme dont il décidait le sort, lui expliqua qu'il était trop tard pour essayer de rallier son détachement ; qu'aussi bien il était déjà porté comme déserteur et que, par suite, il n'avait plus qu'à se dérober aux poursuites des gendarmes. Enfin, payant d'audace une fois de plus, le maire lui assigna pour résidence la maison d'en face, celle de sa cousine Claudine Fayot [3]. Elle était restée veuve avec quatre enfants dont l'aînée avait quatorze ans, mais

---

[1] Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1020. — Cette maison, très vieille, existe encore mais n'est pas habitée. Les descendants de M. Paul Fayot ont construit un logis neuf tout à côté de l'ancien.

En cachant des réfractaires, le maire ne devait pas ignorer à quoi il s'exposait. Tout déserteur «était mis au ban de l'empire». En vertu d'un arrêté du 20 février 1807, tout habitant convaincu d'avoir sciemment recélé un déserteur... était passible d'une amende de 1.000 à 3.000 francs et d'un an de prison. La peine de l'emprisonnement s'élevait à deux ans si le déserteur portait armes et bagages ». (Abbé GUILLOUX, *Brandivy*, Revue Historique de l'Ouest, janvier 1893, p. 35.)

[2] Il ne faut pas juger avec nos idées actuelles l'état des esprits en France au cours de cette année 1810. Dans certaines régions, notamment en Bretagne, l'antipathie contre le régime napoléonien se traduisit par le refus du service militaire. En certains endroits retirés des centres, « la désertion devint la règle générale, l'obéissance l'exception... Les déserts et les bois sont plus peuplés que les villages eux-mêmes ». (*Revue historique de l'Ouest*, janv. 1893, art. cité, p. 34.) « Dès cette date — il s'agit de 1806 — et même dès l'origine, écrivait le préfet de l'Ardèche, on constate l'extrême répugnance (pour la conscription), qui n'est surmontée que par les moyens extrêmes de contrainte. » (*Comptes rendus par les préfets*, 1806. Archives Nationales, F^7, 3014.) Et la situation n'ira pas s'améliorant, jusqu'en 1815.

[3] Cette maison, de construction très ancienne, existe encore. Elle est occupée par M. Jules Fayot, arrière-petit-fils de la veuve qui recueillit Jean-Marie Vianney.

on la savait bonne et charitable ; d'ailleurs on l'aiderait à nourrir son protégé. Il fut convenu que pour dépister les recherches, Jean-Marie Vianney adopterait le nom de *Jérôme Vincent* [1].

***

Claudine Bouffaron, veuve de Pierre Fayot, était bien en effet un cœur d'or. Elle avait trente-huit ans. Vaillante à la besogne, elle s'occupait activement de sa ferme ; charitable, elle se montrait secourable aux pauvres, prélevant pour eux un pain sur chaque fournée. Elle accueillit ce malheureux qui lui était confié de si étrange manière.

Après s'être assuré la discrétion de ses enfants en faisant passer le nouveau venu pour un cousin réfugié à la ferme [2], Claudine usa elle-même d'une extrême prudence. Le réfractaire se cacha d'abord pendant le jour. Il passa les deux premiers mois dans la grange ou dans l'étable, attenantes au logis du maire. Les patrouilles, s'il en vint, ne soupçonnèrent pas sa présence. Pour comble de précautions, pendant huit longues semaines, la *mère Fayot* — c'est le nom qu'on lui donnait communément — porta la nourriture du proscrit dans un seau de bois, comme pour les animaux ; et ce n'est que la nuit venue que le pauvre séquestré se hasarda à prendre un peu l'air et à se mêler aux gens de la famille [3]. Il leur lisait l'évangile ou la vie des saints, leur racontait

---

[1] L'abbé Raymond, dans le fragment qu'il a laissé, ne mentionne qu'une partie de ce surnom : *Vincent* (p. 34) ; d'autre part, M. Monnin, dans *Le Curé d'Ars* (t. I, p. 87) fait appeler J.-M. Vianney *Jérôme* tout court, ce qui n'était qu'un prénom. Or ce prénom, l'un des enfants Fayot le portait déjà dans la famille de la veuve. Pour concilier toutes choses, nous adoptons le pseudonyme de *Jérôme Vincent*, plus logique, ainsi complété. Pour se cacher sous ce nom, le réfugié des Robins se sera souvenu de la famille *Vincent* de Dardilly, avec qui ses parents faisaient si bon voisinage.

[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 9.

[3] Ces détails, qu'on se passe d'une génération à l'autre dans la famille, nous ont été communiqués oralement avec plusieurs autres par M. Jules Fayot, le 8 août 1923, dans la visite que nous lui fîmes en compagnie de M. l'abbé Villand, vicaire d'Ars.

les belles histoires qu'il avait apprises de M. Balley ou de sa mère. Il les gagna par sa bonté. Il les édifia par sa piété. Jérôme Fayot, plus jeune que lui de quinze ans, se rappellera encore dans sa vieillesse les tapes discrètes que « le cousin » lui administrait avec son chapeau, lorsque l'espiègle n'était pas sage à la prière du soir.

Dans un angle de l'écurie, près d'une fenêtre, on avait aménagé, grâce à une grossière cloison de planches, ce que l'on appelait une « chambre » [1]. Dans ce réduit, Jean-Marie Vianney partagea le lit de Louis, l'aîné des garçons, âgé de treize ans. Mais il ne garda pas longtemps ce jeune compagnon. Le pauvre Louis pouvait à peine clore l'œil. « Maman, rapporta-t-il en pleurnichant au bout de trois nuits, mon cousin passe son temps à dire des prières. Il m'empêche de sommeiller. Je ne veux pas rester avec lui. » La mère Fayot dut installer à l'étable une seconde couchette pour son garçon.

Notre « réfractaire malgré lui » [2] prétendait bien ne pas demeurer inutile. Mais l'hiver avait suspendu le travail dans les champs. En ces monts du Forez la neige tombe d'ordinaire en abondance et recouvre longtemps la terre. Aux Robins, *Jérôme Vincent* reprit une idée qu'il avait cherché à réaliser déjà : il se fit maître d'école. Les illettrés y étaient le grand nombre ; il fallait qu'ils apprissent au moins à lire leur messe. Les enfants de la veuve Fayot et quelques autres, des jeunes gens, des hommes même, vinrent à la ferme prendre des leçons de lecture, d'écriture et de catéchisme [3]. Personne apparemment ne jugea suspecte la présence aux Robins de ce jeune homme qui avait tout l'extérieur d'un paysan.

Par ailleurs, Guy le déserteur demeurait caché dans la forêt

---

[1] L'écurie, très vaste, est debout toujours, ainsi que la grange contiguë. Rien n'y a été changé depuis 1810 ; seule la cloison de planches a disparu, mais on retrouve encore aisément le petit terre-plein sur lequel reposait le lit. La barre du lit elle-même a laissé sa trace sur les pierres friables du mur. Au-dessus de l'écurie et de la grange s'étend le grenier à foin qui, lui aussi, joue un rôle dans cette histoire.

[2] Expression de M. l'abbé G. RENOUD, *Vie du bienheureux Jean-Marie Vianney*, Lille, Desclée, 1909, p. 30.

[3] Abbé DUBOUIS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1229.

de hêtres. Seuls le maire et sa cousine Claudine connaissaient le vrai nom de l'étranger. Cependant Jean-Marie attendit quelque temps avant de descendre jusqu'au village des Noës, où chaque matin se disait la messe. Son cœur se serrait d'entendre sonner la cloche et de ne pouvoir se rendre à son appel. Enfin, comme en semaine, le curé, M. l'abbé Jacquet, un ancien confesseur de la foi exilé pendant la Révolution [1], célébrait de très bon matin, Jean-Marie Vianney se risqua une première fois dans les ténèbres, pénétra dans l'église à peu près déserte, se confessa et communia [2].

En ces villages isolés sur les hauteurs on a coutume, les matinées du dimanche, de laisser toujours quelqu'un à la maison. Cette personne doit s'unir d'intention aux parents et amis qui, plus heureux, assistent à la messe. Les tintements de la cloche, si doux à entendre dans la montagne, lui apprennent à quelle partie du saint sacrifice en est rendu le prêtre. Jean-Marie Vianney fut quelque temps le gardien attitré du dimanche.

Des Robins aux Noës la descente est fort rapide ; le chemin, très rude, est semé de grosses pierres. Aussi la mère Fayot n'emmenait-elle pas avec elle sa benjamine, Claudine, âgée seulement de trois ans. Ce grand garçon qui en avait vingt-quatre s'occupa de l'innocente comme l'eût fait le meilleur, le plus délicat des

---

[1] M. l'abbé Jacquet avait desservi les Noës à titre de vicaire-chapelain de 1781 jusqu'à la Révolution. Il refusa le serment constitutionnel et s'expatria, probablement en Italie (aucun document sur son départ). On le retrouve en 1805 aux Noës, dont il devient officiellement le curé par un décret impérial de 1808. Il mourut aux Alloues, en Renaison, le 27 novembre 1823, à l'âge de soixante-douze ans.

[2] Pour le temporel comme pour le spirituel, les Noës dépendirent de Renaison jusqu'à la Révolution. Cependant, ayant élevé une modeste église — de 1718 à 1721 — un vicaire de Renaison desservit le village chaque dimanche. La partie actuelle de l'église qui renferme le clocher et la tribune pour les hommes fut construite en 1832 par le comte de Vichy qui avait de grandes propriétés aux Noës. Mais la nef et le chœur encore existants sont bien contemporains de J.-M. Vianney. Toutefois aucun souvenir de lui n'y subsiste. On se demande même si la sainte table est celle où il s'agenouilla pour communier. Le curé actuel des Noës, M. l'abbé Monin-Veyret, a dressé dans la nef un autel en l'honneur du Curé d'Ars.

frères aînés. Il s'amusait de son babil, se mêlait à ses jeux candides. Mais, pendant l'heure de la grand'messe, se tenant lui-même très recueilli, il faisait s'agenouiller l'enfant à ses côtés au moment où tintait l'élévation ; puis il s'appliquait à l'instruire... Un jour, au retour de la messe, la domestique dit en riant à la fillette : « Claudine, embrasse donc ton cousin pour le remercier de t'avoir si bien gardée. » Dans un mouvement de pudeur exquise, Jean-Marie Vianney repoussa doucement les petits bras qui se tendaient. La mère gronda la servante et lui commanda de ne plus renouveler la plaisanterie.

L'élève de M. Balley — oh ! le vieux maître, les livres d'étude. la prêtrise ! — s'était peu à peu résigné à la dure épreuve. Pourtant, quand finirait-elle? Il n'osait pas y penser, il se jetait plus éperdument que jamais dans les bras de la Providence, son unique espoir ; et son seul refuge était la prière. Quand même, un secret chagrin le rongeait. Que devenaient les siens à Dardilly? Ils le croyaient parti à la guerre... Pire encore ! le capitaine Blanchard avait agi certainement, et à cette heure son père était sous le coup de quelles menaces, sa mère plongée dans quelles angoisses [1] !

Aux Noës mêmes, d'autres ennuis surgissaient. Cette bonne veuve Fayot, devenue pour Jean-Marie une seconde mère, tellement elle le traitait à l'égal de ses enfants, dépérissait, le sang appauvri. Pour l'aider, et aussi afin de moins penser à ses peines, il se jeta à corps perdu dans le travail manuel.

Mêlé aux laboureurs des Robins, il sembla devenu l'un d'entre

---

[1] « Ce qui le navrait (le réfractaire), c'était que le gouvernement impuissant à l'atteindre dans sa personne n'omettait rien pour le frapper dans sa famille, et du fond des bois son regard se portait avec angoisse vers la maison paternelle où se livrait, à son occasion, une lutte acharnée. Les diverses phases de cette lutte sont instructives, il importe de les décrire.

« Le capitaine de recrutement dressait un état nominatif de tous les hommes qui manquaient à l'appel et l'envoyait au préfet. C'est sur le « vu » de cette pièce que le préfet, pour obéir à l'instruction du directeur général des revues en date du 31 décembre 1806, devait à l'instant déclarer les absents réfractaires.

eux. Mais, mal nourri déjà — malgré les remontrances de la mère Fayot, il mangeait à peine — il gagna un refroidissement ; la nuit, la fièvre le saisit ; une fluxion de poitrine se déclara, que l'on soigna comme on put. Sa constitution robuste le sauva.

Dès lors, tout en se tenant sur ses gardes, il se préoccupa moins de la venue possible des gendarmes. Il ne craignait plus de paraître aux offices du dimanche. Plusieurs braves chrétiens l'y remarquèrent, et ils se disaient : « Nous n'avons jamais vu un jeune homme aussi parfait [1]. »

La cure des Noës est toute proche de l'église. Sur la pente, un peu plus bas, du côté qui regarde les bois de la Madeleine, « il y avait une maisonnette habitée par deux sœurs, les demoiselles Dadolle. En sortant de la messe matinale où il venait chaque jour pour ses dévotions, Jean-Marie aimait à faire une petite halte chez ces bonnes saintes filles, pour parler religion avec elles [2] ».

A la fonte des neiges, les chemins étant redevenus un peu moins

---

« Cette déclaration avait pour les familles de terribles conséquences. La liste des réfractaires était affichée au lieu de leur domicile, avec les noms de leurs pères et mères. Huit jours leur étaient donnés pour faire leur soumission. Si, au bout de ce délai, ils ne se présentaient pas au chef-lieu, la force armée partait pour la commune et s'établissait au domicile des déserteurs, pour y vivre aux dépens de leurs pères, mères et tuteurs rendus civilement responsables de leur conduite...

« On commençait parfois par l'envoi d'un seul homme, dans l'espoir qu'il suffirait pour entraîner les soumissions. Si cette mesure demeurait sans effet, on augmentait la garnison.

« La garnison se logeait parfois au bourg ou dans les fermes voisines. Les familles ne se trouvaient pas pour cela dispensées de l'indemnité réglementaire. Cette indemnité devait être livrée d'avance... En cas de non-consignation dans le délai indiqué, l'huissier faisait « itératif commandement ». Si la seconde sommation demeurait sans effet, il procédait aussitôt à la saisie et à la vente du mobilier, jusqu'à concurrence de la somme fixée. » (C'étaient, d'ordinaire, les animaux de la ferme qui étaient vendus.) *Revue historique de l'Ouest*, art. cité, p. 36-40.

Les garnisaires s'éloignaient quand le réfractaire était arrêté ou faisait sa soumission. Ils se retiraient encore après le paiement par la famille d'une amende équivalente au prix d'un suppléant (*Loi* du 8 fructidor, an XIII, article 73).

[1] Jérôme FAYOT, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1318.

[2] Extrait des notes de M. Perret, curé des Noës.

impraticables, de nouveau les gendarmes furent signalés dans la région. Ce coin de forêt ne leur disait rien qui vaille. Parfois les uniformes redoutés apparurent subitement aux Robins, tantôt en plein jour, tantôt le soir. Or — la tradition en est demeurée dans la famille Fayot — chaque fois que de la Pacaudière, de Saint-Haon-le-Chatel ou de Renaison, les gendarmes survinrent de nuit aux Robins et pénétrèrent dans l'écurie de la veuve, ils n'y trouvèrent pas le conscrit réfractaire. Averti par on ne sait quel pressentiment, Jean-Marie Vianney était parti dans la forêt [1].

Un jour cependant il faillit se laisser prendre. Une après-midi de l'été de 1810, comme *Jérôme Vincent* travaillait non loin de la ferme, des gendarmes surgirent sur le chemin, sans crier gare. Le signal convenu avertit le réfractaire — depuis quelque temps, les plus âgés des enfants Fayot et les fils du maire avaient été mis dans le secret. — Pareille aventure était toujours à prévoir. Aussi, en coupant deux solives à la hache près du râtelier à fourrage, avait-on pratiqué dans le plancher du fenil une ouverture assez large pour passer un homme [2]. Agile et nerveux, le proscrit s'élança dans l'étable et, s'agrippant au râtelier, il bondit dans la cachette, se blottit sous le tas de foin et attendit, se recommandant à Dieu.

Les gendarmes l'avaient-ils vu s'enfuir? Peut-être. Quoi qu'il en soit, ils se livrèrent dans le grenier à un luxe de recherches qui dut faire trembler les témoins de cette scène rapide. Jean-Marie retenait son souffle. Mais il étouffait sous le foin en fermentation, surchauffé encore par les exhalaisons de l'étable et le rayonnement du soleil sur la toiture [3]. Bien plus, un gendarme, en explorant le tas de foin sous lequel il endurait le martyre, le piqua avec la pointe de son sabre. Il ne se trahit pas, malgré la vive douleur [4].

---

[1] Détail recueilli par M. l'abbé Monin-Veyret. — Il n'est pas à croire que Jean-Marie Vianney ait jamais été dénoncé personnellement. Les gendarmes faisaient des recherches là où pouvaient se cacher les réfractaires ; une écurie aussi vaste que celle des Robins en pouvait recéler.

[2] Tout cela demeure bien visible dans l'étable des Robins.

[3] Abbé Toccanier, *Procès apostolique ne pereant*, p. 318.

[4] M. l'abbé Monin-Veyret tient ce détail de la mère Marguerite Vial

Plus tard, il avouera, en racontant ses souvenirs des Noës, qu'à aucun moment de sa vie il n'avait tant souffert et qu'alors il promit à Dieu de ne jamais se plaindre. « J'ai encore bien tenu parole [1], » ajoutait-il ingénument. Quelques minutes de plus en cette étuve, et il mourait sans doute, asphyxié. Mais les gendarmes, jugeant l'enquête suffisante, allèrent se rafraîchir chez le maire, de l'autre côté du mur.

C'est encore à ce temps-là qu'il faut rapporter une autre irruption de la maréchaussée qui donna lieu à un petit fait dont nous devons la connaissance à un témoin des plus inattendus — et suspect, mais ce jour-là il a dit la vérité. — Vers 1840, on amena au village d'Ars « une pauvre femme qui offrait les apparences d'une véritable possession [2] : elle sautait, dansait et parlait d'une manière extravagante. Des curieux se réunirent autour d'elle, et elle se mit à raconter la vie d'un chacun. Or M. le curé Vianney survint. « Pour toi, lui déclara cette femme, par qui s'exprimait un démon, je n'ai rien à te reprocher. » Puis, se ravisant : « Si !... Tu as pris autrefois un raisin.

— C'est vrai ; mais j'ai mis un sou pour le payer, sous le cep, dans le mur.

— Mais le propriétaire ne l'a pas eu !... »

En effet, M. Vianney raconta qu'il avait pris ce raisin un jour qu'il était obligé de se cacher à cause de la conscription et qu'il était dévoré de soif [3].»

---

dite *Matheron*. Celle-ci avait maintes fois entendu conter l'épisode par sa mère, qui avait bien connu *Jérôme Vincent*.

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 145.

[2] Cette femme était de Cherier, commune voisine de Roanne. (*Note* de M. Monin-Veyret).

[3] Récit de Jean Picard, maréchal ferrant d'Ars, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1312.

***

Au milieu de 1810, Jean-Marie reçut des nouvelles de sa famille. Un médecin avait prescrit à la mère Fayot les eaux minérales de Charbonnières-les-Bains. Cette station thermale est à 9 kilomètres à l'ouest de Lyon, et donc toute proche de Dardilly. La malade hésitait. C'était bien du dérangement et bien de la dépense. Jean-Marie Vianney insista pour qu'elle obéît au médecin. Là-bas, elle retrouverait des forces, et puis elle rapporterait des nouvelles. D'ailleurs, qu'elle ne s'inquiétât pas trop des frais du voyage : celui qui lui devait la vie lui avancerait bien un peu d'argent, et elle serait reçue sous le toit des Vianney. Le pauvre exilé rédigea pour les siens « une lettre de douleur et de repentir [1] ». Toutefois il n'y disait point l'endroit où il se trouvait caché. Lui ayant emprunté cent francs [2], Claudine Fayot partit pour Charbonnières.

Selon le récit de son fils Jérôme, « elle se présenta à la maison des Vianney. Comme on faisait des difficultés pour la loger, elle montra la lettre qu'elle avait à la mère du serviteur de Dieu. Celle-ci fut si contente de recevoir des nouvelles de son fils qu'elle pleura de joie et embrassa ma mère. « Nous vous logerons, s'écria-« t-elle, et nous vous soignerons. » Et elle lui raconta qu'un jour, très ennuyée, elle était allée trouver M. l'abbé Balley, le curé d'Écully, qui lui avait répondu : « Mère, ne soyez pas en peine de « votre fils. Il n'est ni mort ni malade. Il ne sera jamais soldat ; « il sera prêtre. »

Le rude Matthieu Vianney, lui, ne parut pas enchanté de la visite. Que voulait cette mystérieuse étrangère en colloque avec sa

---

[1] Abbé MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 949.

[2] Jamais Jean-Marie Vianney ne consentit à ce qu'elle lui rendît ces cent francs. « Ma bonne mère, lui écrivait-il devenu curé d'Ars, à la date du 7 novembre 1823, pour ce que vous me devez, je vous le donne de bon cœur. Je vous prierai seulement, si la bonne P. est encore en vie, de lui donner quelque chose, en lui disant de penser à moi dans ses prières, et aussi à la bonne D., qui peut-être est bien misérable... »

femme? La lecture de la lettre ne le rendit pas moins bourru. Frappé déjà de plusieurs amendes, le fermier était menacé des garnisaires. « Je vous ferai manger jusqu'à votre dernier sou ! » lui avait jeté le capitaine-recruteur Blanchard, venu enquêter à Dardilly sur la disparition du conscrit Vianney [1]. Jean-Marie, après tout, n'avait qu'à marcher comme les autres, répétait son père. Tout le monde à la maison en eût été plus tranquille. « Il paraît, lui répliqua Claudine, que vous n'êtes pas très satisfait de savoir votre fils chez moi...

— Où demeurez-vous, que j'aille le chercher?

— Même si vous saviez où je demeure, j'irais le cacher plus loin : il vaut mieux que tout votre bien ! »

Au bout de dix-huit jours, la mère Fayot revint aux Noës. Elle fut reconduite jusqu'à Tarare par le père Vianney. Jean-Marie fut heureux d'avoir des nouvelles de sa famille, mais ensuite qu'il souffrit « d'apprendre le chagrin où était son père à cause de lui [2] ! » Assurément, il n'avait point voulu tout cela : il avait subi sa destinée. Et il ne savait comment il sortirait de cette impasse.

Cependant son vif attrait pour le sacerdoce n'avait pas connu de déclin. Vers le milieu de septembre, il résolut de faire venir ses livres d'étude. « Je me mets trop en retard, expliqua-t-il à sa « bonne mère » des Noës ; si vous le voulez, j'étudierai dans ma chambre, et je vous paierai. » Il s'excusait de ne pouvoir prendre part aux grands travaux d'automne. Une lettre parvint sans encombre à Écully, et la veuve Bibost, personne sûre, voisine du presbytère et qui avait vu Claudine Fayot pendant son séjour chez les Vianney, apporta aux Robins le paquet de livres laissés par Jean-Marie chez son beau-frère Melin. Et l'écolier de vingt-quatre ans rouvrit sa grammaire latine.

Or il n'eut pas le loisir de l'étudier longtemps en sa cellule plus que monastique. A la fin d'octobre, un mot lui arriva par la même

[1] Abbé RAYMOND, *Vie* manuscrite, p. 40.

[2] Tous les détails de la visite à Dardilly de Claudine Fayot proviennent des témoignages de son fils Jérôme au *Procès de l'Ordinaire*, 1315-1316.

messagère... Quelle nouvelle et quel frisson de joie ! L'élève de M. Balley ne serait plus poursuivi : il était libre, Écully, Dardilly l'attendaient ! D'où venait ce coup de Providence?

Les temps étaient redevenus meilleurs. La paix, pour une fois, régnait à peu près dans toute l'Europe. Napoléon, vainqueur de l'Autriche, avait accordé une amnistie à l'occasion de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise (2 avril) [1]. Le capitaine Blanchard, à présent moins terrible, fit savoir aux Vianney de Dardilly que leur fils pourrait bénéficier de cet acte de clémence et même échapper tout à fait à la conscription s'il pouvait se procurer un remplaçant. Ainsi, par un retour étrange des choses, cet officier de Roanne qui, l'année précédente, menaçait de faire conduire Jean-Marie enchaîné jusqu'au dépôt de Bayonne, s'employa à le tirer de ce mauvais pas [2].

Le plus jeune des fils Vianney, François dit *Cadet*, né le 20 octobre 1790, était dans sa vingtième année. Il avait tiré au sort un numéro élevé et son enrôlement en avait été reculé. Le capitaine Blanchard poussa le jeune conscrit à devancer l'appel de son contingent ; il jouerait ainsi le rôle du suppléant exigé par la loi. Le père lui-même approuvait une substitution qui le délivrerait de la plaie des garnisaires ; car, bon gré mal gré, il avait dû en loger dans sa maison [3].

Cadet se laissa convaincre : il s'engagea par acte notarié à remplacer son frère, moyennant 3.000 francs que Jean-Marie prendrait

---

[1] L'abbé Renard, prêtre originaire d'Ars, écrit dans ses *Notes*, p. 24 : « L'amnistie accordée à l'occasion du mariage de l'empereur rendit la liberté au jeune Vianney. » En effet le décret impérial du 25 mars 1810 amnistiait « les conscrits réfractaires appartenant aux classes de 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810 ». (Titre V, art. 16 du décret. — *Archives Nationales*, AF IV, pl. 3330).

[2] Tels sont les faits qui accompagnèrent la libération de J.-M. Vianney, conscrit réfractaire, d'après l'abbé Renard (*Notes* manuscrites, année 1855, p. 23-24). « Ces événements, écrit-il en terminant cette partie de son mémoire, ont été racontés plusieurs fois par M. le Curé d'Ars, qui en avait conservé le souvenir, afin d'en remercier la Providence. »

[3] Fleury VÉRICEL, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1261 ; André BRUNIEZ, *id.*, p. 1264.

sur sa part d'héritage [1]. Incorporé au 6e régiment de ligne, il se mit en route pour Phalsbourg, où il arriva le 20 août. « Les dernières nouvelles de François — devenu caporal — datent de Francfort-sur-le-Mein, au commencement de la campagne de 1813. Jamais plus ses parents ne le revirent [2] ». On croit pourtant qu'il ne périt pas à la guerre [3].

Il y eut des larmes sous le toit de la bonne veuve Fayot quand on y apprit le départ prochain de *Jérôme Vincent.* La petite Claudine, en particulier, qui s'était attachée à lui tendrement, pleura beaucoup. Elle disait à sa mère : « Nous n'aurons donc plus de cousin [4] ! » Tous ceux qu'il « avait eu le bonheur de connaître aux Noës [5] » apprirent avec peine qu'ils n'auraient plus pour les porter au bien les exemples de ce jeune homme accompli. Ce fut à qui lui témoignerait son attachement. M. Jérôme sûrement serait prêtre quelque jour : ne pouvait-on pourvoir d'avance à son trousseau de curé? La mère Fayot le força d'accepter des serviettes qu'elle avait reçues jadis en cadeau de noces. « Les demoiselles Dadolle d'auprès de la cure firent la quête à travers la paroisse [6]. » Un tailleur vint de Renaison confectionner une sou-

---

[1] « On a encore cet acte notarié, » déclarait M. l'abbé Vignon, curé de Dardilly, en déposant au *Procès (In genere,* p. 370), le 8 novembre 1882.

[2] Abbé RAYMOND, *Vie* man. p. 43. — *Id.,* Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars,* t. I, p. 102.

[3] « Longtemps on l'a cru mort dans les combats, mais il y a trois ans, racontait M. Vignon le 8 novembre 1882, une petite-fille du dit François Vianney vint dans la famille et présenta des actes si authentiques de sa filiation et de ses droits, que les Vianney lui abandonnèrent la portion d'héritage revenant à son grand-père sur ce que leur propre branche avait reçu. D'après ce que cette personne a rapporté, François, de retour de l'armée, s'était établi en Savoie, où il était mort à trente-six ans après s'être marié, mais empêché par des raisons personnelles de se représenter à Dardilly devant sa famille. Le vénérable serviteur de Dieu a cru comme les autres au décès de son frère : cependant, en 1819, il avait pris quelques précautions pour que, si son frère, contre toute attente, venait à reparaître, il reçût sur son propre bien une petite rente. » *(Procès apostolique in genere,* p. 371.)

[4] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire,* troisième rédaction, p. 9.

[5] *Lettre* du 7 novembre 1823 adressée par l'abbé Vianney, curé d'Ars, à Mme Claudine Fayot.

[6] *Notes* de M. Perret.

tane au futur abbé Vianney, dont à présent on savait le vrai nom, et il dut s'en revêtir pendant une heure, afin de montrer à ses amis des Robins la mine qu'il aurait plus tard. « Vous reviendrez chez nous comme curé, » lui disait-on parmi le rire et les larmes. Une charitable vieille lui apporta 30 francs. « Ma bonne femme, lui demanda Jean-Marie, n'avez-vous point emprunté pour me faire une si belle offrande?

— Oh ! non. C'est le prix de vente de mon petit porc. Il me reste encore ma chèvre, cela suffit... Acceptez, je vous en prie ; vous vous souviendrez de moi quand vous serez prêtre [1]. »

Un des élèves de l'ex-M. Jérôme — peut-être un des enfants du maire —. voulut subvenir aux frais de son retour. Et un matin d'hiver, probablement au début de janvier 1811, Jean-Marie Vianney, après un dernier au revoir entrecoupé de sanglots, quitta pour toujours la ferme des Robins. Son « temps d'exil », son « temps de tristesse et de bannissement [2] » prenait fin. Sa « bonne mère », sa « chère bienfaitrice » [3] aurait bien voulu reconduire à sa vraie mère cet enfant d'adoption. Elle n'en eut pas la force. Louis, son aîné, garçon de quatorze ans, accompagna son grand ami jusqu'à la maison de Dardilly.

Marie Vianney étreignit éperdument ce fils chéri qui avait tant souffert. Mais elle aussi, elle portait sur son visage la trace de longues douleurs. Elle avait versé trop de larmes silencieuses ; trop d'émotions cachées avaient brisé son cœur ! Son cher petit prêtre — car déjà elle le voyait en rêve à l'autel — lui était rendu. Elle en jouirait combien de temps?

Quelques semaines après le retour de Jean-Marie sous le toit paternel, le 8 février, sa mère, sa sainte mère s'éteignait à l'âge de cinquante-huit ans.

Il devait jusqu'au dernier mois de sa vie en évoquer l'émouvant

---

[1] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 45.

[2-3] Lettre du 7 novembre 1823.

souvenir. Il pleurait encore en en parlant. Il disait qu'après l'avoir perdue, il ne s'était plus attaché à rien sur la terre [1].

***

Jean-Marie Vianney n'oublia jamais les mois qu'il avait passés aux Robins. S'il n'y retourna point, malgré sa promesse et ses désirs, du moins reçut-il jusqu'à la fin de sa vie la visite de quelque vieil ami connu en ces temps d'alarmes. Après sa mort, les gens des Noës aimeront à venir en pèlerinage prier sur son tombeau. « Une personne de ce village que je rencontrai l'année dernière, déclarait en mai 1864 l'abbé Dubouis, curé de Fareins, me disait que le souvenir de sa piété y était encore vivant [2]. » Et il semble bien que, parmi ces bonnes gens, nulle voix ne s'éleva pour accuser Jean-Marie d'avoir échappé volontairement à la conscription.

Lui-même, « soit bonne foi, soit persuasion d'une intervention surnaturelle, n'a jamais cru sa conscience chargée par cette désertion. » — Ainsi parle M. Toccanier, l'un de ses intimes amis. — « Jamais je ne l'ai entendu ni se condamner ni se justifier. Seulement je l'ai entendu, dans ses catéchismes, se servir de sa propre histoire par manière de comparaison : « Quand j'étais réfractaire, « je craignais toujours de voir arriver les gendarmes. Ainsi le « pécheur, dans ses remords, se croit toujours près d'être atteint « par la justice divine [3]. » « Il n'y avait pas alors de contrition dans son langage, » rapporte la comtesse Prosper des Garets [4].

En fait, ce n'est pas avec nos idées actuelles mais avec celles des contemporains qu'il faut juger d'une affaire datée de 1810. Le comte des Garets, maire d'Ars, ne donne-t-il pas la note exacte

[1] Comtesse DES GARETS D'ARS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 894. — Jean-Marie Vianney devait perdre son père huit ans plus tard, le 8 juillet 1819. « Jusqu'à la fin de sa vie il célébra de temps en temps la messe pour son père et sa mère » (Abbé RAYMOND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 533).

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1227.

[3] *Procès apostolique in genere*, p. 145.

[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 895.

lorsqu'il dit : « M. Vianney fut amené par des circonstances où il n'y avait eu aucune préméditation de sa part à être constitué en état de désertion [1]. » Si le capitaine de recrutement Blanchard n'avait pas laissé partir seul sur la route de Renaison le conscrit convalescent Vianney mais lui eût procuré les moyens de rejoindre son détachement, et même si le maire des Noës, à qui il se confia, l'avait aidé à régulariser sa fâcheuse situation, le jeune homme aurait pris part sans doute à la guerre d'Espagne. « Il en fut détourné par des causes qui paraissent providentielles [2]. »

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 941. « Quant à ce qui concerne le fait des Noës, déclare de son côté Jeanne-Marie Chanay, directrice à la *Providence* d'Ars, je crois que sa désobéissance fut plus apparente que réelle, et que s'il ne rejoignit pas son régiment, cela tint bien plutôt aux circonstances qu'à un dessein préconçu. » *(Id.*, p. 699.)

[2] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 230. — Mlle Alix-Henriette de Belvey, dont nous aimerons à citer les témoignages si intéressants, était née à Bourg-en-Bresse le 22 avril 1808. « Ma famille, a-t-elle raconté elle-même, avait une propriété à Chaneins, paroisse voisine d'Ars. Les domestiques nous disaient merveilles du nouveau Curé. » *(Procès de l'Ordinaire*, p. 213.) Elle habitait la plus grande partie de l'année en son château de Montplaisant, sur la commune de Montagnat près de Bourg. Elle commença de se rendre à Ars dès les débuts du pèlerinage, c'est-à-dire vers 1830, et elle y revint souvent. M. Vianney était son principal directeur. Elle lui resta fidèle jusqu'à la fin.

CHAPITRE VII

L'année de philosophie a Verrières (1812-1813)

Au presbytère d'Écully. — Première tonsure. — Les leçons et exemples de M. Balley.

La maison de Verrières. — Un « philosophe » de vingt-six ans. — Inimitiés et amitiés : Marcellin Champagnat. — Les notes d'un futur saint.

C'est à l'heure où il avait encore bien besoin d'elle que Jean-Marie Vianney perdit sa « pauvre mère ». Hélas ! qui donc ici-bas le consolerait en de nouvelles épreuves? La première confidente de sa vocation, sa douce avocate auprès de son père irrité, n'était plus. Cependant Matthieu Vianney, ne raison peut-être des recommandations suprêmes de la mourante, ne s'opposa point à ce que son fils retournât chez M. Balley.

Au presbytère d'Écully, malgré le deuil qui planait, la joie fut grande de le revoir. M. Balley n'avait jamais désespéré de ce providentiel retour. Chaque soir à la prière, depuis seize mois, il avait recommandé son cher élève. Une de ses paroissiennes, « dont la dévotion était un peu courte [1] », s'écria, paraît-il, en revoyant l'amnistié : « Tant mieux ! Nous aurons un *Pater* et un *Ave* de moins à dire tous les jours [2]. »

Désormais, notre séminariste ne logera plus chez la tante Humbert, mais à la cure même [3]. Les frères Loras et le jeune Deschamps étaient rentrés au petit séminaire. Afin de surveiller de plus près

---

[1] Abbé Raymond, *Vie* man., p. 47.

[2] Catherine Lassagne, *Procès apostolique ne pereant*, p. 400.

[3] Marguerite Humbert, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1324.

des études jusque-là trop faibles et trop morcelées, M. Balley tint à garder Jean-Marie Vianney. Celui-ci d'ailleurs pourrait rendre à son vieux maître bien des services, « étant là un peu comme domestique[1] » : il s'occuperait du jardin pendant ses récréations ; à l'église il remplirait à la fois les fonctions de sacristain et d'enfant de chœur ; dans les tournées à travers la campagne, il tiendrait compagnie à son professeur, et ces heures de sortie ne seraient point des heures perdues.

Jean-Marie atteignait ses vingt-cinq ans. Le temps pressait ; M. Balley avait grande hâte de voir son élève arriver aux ordres. L'ayant fait assimiler aux rhétoriciens des petits séminaires[2], il obtint de le présenter à la première tonsure, le 28 mai de cette année 1811. A partir de cette date, M. l'abbé Vianney, initié à la cléricature, « était d'Église[3] » ; il avait fait un pas vers la prêtrise. Malgré le deuil maternel encore récent, il y eut fête une fois de plus ce jour-là au presbytère d'Écully.

Placé sous la direction immédiate de M. Balley, Jean-Marie Vianney était à bonne mais à rude école. Un vieillard de la paroisse décrivait ainsi son pasteur : « C'était un grand qui ne paraissait avoir que des os. On aurait dit qu'il ne mangeait pas selon son nécessaire[4]. » Le disciple « commença à partager la vie pénitente du maître[5] ». Il s'édifia aussi davantage au contact du saint homme. L'austère M. Balley était d'une piété simple et tendre ; « il pleurait en disant sa messe[6] ». Son élève qui la lui servait, chastement paré du blanc surplis, apprit de lui surtout la façon de traiter les divins mystères.

---

[1] Fleury VÉPICEL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1295.

[2] Cf. *Le vénérable Colin*, Lyon, Vitte, 1900, p. 21. « On donnait la tonsure (dans le diocèse de Lyon) aux petits séminaristes l'année de leur rhétorique. » Jean-Claude Colin, lui, la reçut en effet « au séminaire d'Alix où il achevait sa rhétorique ».

[3] Jean-Marie Vianney devait avoir revêtu déjà la soutane.

[4] Abbé VIGNON, *Procès apostolique in genere*, p. 367.

[5] Marguerite HUMBERT, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1324.

[6] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction p. 31.

Quand ses récréations ne se passaient pas au jardin ou à l'église, l'abbé Vianney visitait volontiers la bonne mère Bibost qui voulait bien s'occuper, pour l'amour de Dieu, de son petit trousseau et qui, de plus, avait un fils au séminaire. Il fut heureux de retrouver aux vacances ce jeune ami qui l'initiait, dans ses conversations, au mystérieux avenir où pour lui brillait ce sommet unique : l'autel.

Il était d'une obéissance parfaite. « Chez M. Balley, disait-il, je n'ai jamais fait ma volonté [1]. » Ses lectures préférées étaient la vie des saints. On possède une lettre de lui adressée à Jacques Loras, son ancien condisciple d'Écully, à qui il demande comme un service « de prendre chez M. Ruzand, libraire, un vieux volume in-folio intitulé *Histoire des Pères du désert* [2] ».

***

Dans le dernier semestre de 1812, le moment sembla venu à M. Balley de faire suivre à ce grand élève de vingt-six ans la filière réglementaire. On exigeait alors des aspirants au sacerdoce une année de philosophie et deux années au moins de théologie. Les malheurs des temps inclinaient à l'indulgence [3].

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 31.

[2] *Lettre* du 12 février 1812, à « M. Jacques Loras, rue Lainerie, Lyon ».

[3] « Des besoins si pressants et si nombreux ne permettaient pas au cardinal (Fesch) d'attendre que les jeunes aspirants au sacerdoce eussent parachevé leurs études. A peine avaient-ils fait deux ou trois ans de théologie, qu'il leur imposait les mains et les envoyait dans le saint ministère. Il n'y a qu'un point sur lequel il ne transigeait pas avec eux, c'était la piété... Quant à l'instruction, il se contentait qu'ils eussent la *science compétente*, c'est-à-dire qu'ils sussent résoudre les cas ordinaires, et consulter dans les cas extraordinaires. »

Le cardinal toutefois comptait bien sur un avenir meilleur. « Un jour viendra, écrivait-il à son vicaire général, M. Courbon, où nous exigerons quatre années de grand séminaire pour l'Écriture sainte, la théologie, la liturgie et le droit canonique. En attendant, il faut aller au secours de tant de paroisses abandonnées. » (LYONNET, *Le cardinal Fesch*, ouv. cité, t. II, p. 394-395).

Jean-Marie Vianney fut envoyé au petit séminaire de Verrières, près de Montbrison. Ce centre d'études, fondé en 1803, n'avait été à l'origine qu'une simple école presbytérale, comme celle de M. Balley à Écully. Le curé, M. Périer, avait aménagé tant bien que mal sa vieille maison et sa grange pour y recevoir quelques petits garçons de la contrée qui présentaient des marques de vocation. Dieu bénit visiblement cette œuvre : leur nombre atteignit bientôt la cinquantaine. Une villa délabrée, toute proche, fut annexée à la cure pour abriter les pensionnaires. Ces enfants, qui payaient 10 francs par mois, étaient logés et nourris en conséquence. Leur dortoir était un grenier sous les tuiles, et ils y montaient par une échelle de meunier. A l'heure des repas, chacun allait à la cuisine recevoir sa pitance de lard et de pommes de terre. Le temps des récréations se passait à ramasser du bois mort ou à réparer la bâtisse en ruines. Le cardinal Fesch, en faisant de l'école presbytérale un petit séminaire, procura à M. Périer un immeuble un peu moins inconfortable. Dès 1807 s'y trouvèrent réunis cent cinquante pensionnaires. La maison prospéra si bien, qu'en 1809 elle comptait trois cent treize élèves. C'est alors que le dévoué curé de Verrières, épuisé de forces, dut abandonner la tâche et fut remplacé par M. l'abbé Barou, professeur de philosophie au petit séminaire de l'Argentière [1].

En 1811, toute l'œuvre parut un moment compromise. Napoléon avait affiché la prétention de nommer les évêques sans l'institution du pape. Afin de s'assurer l'appui de l'épiscopat français, le 17 juin, l'empereur se permit de convoquer un « concile national » à l'archevêché de Paris. Contrairement à ses calculs, les prélats déclarèrent qu'ils ne voyaient aucun moyen de se passer des bulles pontificales. Les représailles ne se firent pas attendre. Le 10 juillet, un décret déclare le concile dissous. Le 12, à trois heures du matin, les évêques de Tournai, de Gand et de Troyes sont appréhendés

[1] M. Barou, nommé en 1819 curé de Montbrison, devint vicaire général de Lyon.

dans leur lit, puis écroués à Vincennes. Les séminaristes de leurs diocèses sont appelés aux armées. Pour punir M. Émery, qui a tenu tête à l'irascible potentat [1], un décret du 20 octobre déclare supprimée la Compagnie de Saint-Sulpice. Un décret du 15 novembre prescrit la fermeture des petits séminaires : leurs élèves suivront, s'ils le veulent, les cours des collèges municipaux.

Le cardinal de Lyon, bien que son crédit fût en baisse [2], put obtenir de son impérial neveu un sursis de quelques mois. Mais à la fin de l'année scolaire 1812, tous les petits séminaires du diocèse — Verrières, la Roche, Saint-Jodard, l'Argentière, Alix, Meximieux — durent fermer leurs portes. Douze cents élèves étaient jetés sur la rue. L'actif M. Courbon, chargé spécialement des maisons d'éducation, réussit à organiser des externats dans les villes où il y avait des collèges publics — « Bourg, Belley, Villefranche, Roanne et Saint-Chamond [3] ». Quelqu'un avait bien proposé au Conseil de l'Archevêché de placer ces jeunes gens dans les maisons de l'État. « Non, non, s'était écrié le cardinal, je ne veux pas me damner. Pour rien au monde je ne soumettrai mes enfants au régime de l'Université ; l'Université, c'est comme une grande caserne ; on y élève des soldats, et moi je veux des prêtres [4] ! »

Mû par de tels sentiments, Mgr Fesch prit une résolution vail-

---

[1] M. Émery, qui mourut peu après, n'avait pas craint de répondre à l'empereur qui, pour s'assujettir le pape, se posait en maître unique de l'Europe : « Ce qui existe maintenant peut ne pas toujours exister. » — M. Émery, né à Gex, est une des gloires du diocèse de Belley.

[2] Il avait déplu à Napoléon en prenant nettement parti, comme c'était son devoir de cardinal, pour le Saint-Siège apostolique. Quand il alla lui communiquer les décisions de la commission des évêques, « Je n'aurai pas le dessous..., s'écria l'empereur. — Si vous voulez faire des martyrs, répliqua l'oncle, commencez par votre famille ; je suis prêt à donner ma vie pour sceller ma foi ; mais, sachez-le bien, tant que le pape n'aura pas consenti à cette mesure (l'institution des futurs évêques par les seuls métropolitains) moi, métropolitain, je n'instituerai jamais lequel que ce soit de mes suffragants ; je vais même plus loin, si l'un de mes suffragants s'avisait, à mon défaut, de donner l'institution à un évêque de ma province, je l'excommunierais à l'instant. » (LYONNET, ouv. cité, t. II, p. 336.)

[3] Lettre du cardinal Fesch à son clergé, 1er février 1813.

[4] LYONNET, *Le cardinal Fesch*, t. II, p. 436.

lante : il rouvrit Verrières. Toutefois, l'événement fut tenu aussi secret que possible. C'était chose relativement aisée, dans ce coin isolé, loin des grandes voies de communication. Du reste, si la police enquêtait, on pourrait répondre sans mentir que la maison de Verrières n'était autre qu'une annexe du grand séminaire de Saint-Irénée, trop étroit cette année-là pour contenir tous les futurs ordinands de Lyon. Donc, dans le courant d'octobre et de novembre 1812, furent dirigés sur Verrières ceux des petits séminaristes qui venaient d'achever leurs études classiques. Ils étaient bien 200. Ils feraient là leur année de philosophie avant d'entrer à Saint-Irénée. Jean-Marie Vianney, malgré son mince bagage littéraire, fut admis à suivre ce cours rendu obligatoire.

M. Barou divisa ses *philosophes* en deux sections, confiées l'une à l'abbé Grange, l'autre à l'abbé Chazelles [1]. Il en aurait fallu au moins quatre, mais les maîtres manquaient. Jean-Marie fut élève de M. Chazelles. Il était le doyen d'âge de sa classe, et son professeur même était plus jeune que lui ! Le « nouveau » ne s'en offusqua point, ayant plus progressé dans l'humilité, qui est la science des saints, que dans les connaissances humaines.

En classe, la première fois qu'il fut interrogé, il ne saisit pas le sens de la question et dut garder le silence. Des rires — partout « cet âge est sans pitié ! » — coururent d'un banc à l'autre. Le professeur, selon la coutume des séminaires, interrogeait en latin, et le pauvre philosophe avait déjà assez de peine à traduire sa leçon, ligne par ligne, dans les pages du livre. Plusieurs de ses condisciples, il est vrai, n'étaient guère plus forts. De la section

[1] M. Grange devait être curé de Saint-Louis à Saint-Étienne (1829), et vicaire général du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon (1840). L'abbé Chazelles se fit jésuite, devint aumônier de l'école militaire de la Flèche et enfin supérieur du collège de Bardstown, en Amérique. — M. Barou, en plus de MM. Grange et Chazelles, avait à Verrières deux auxiliaires plus immédiats : l'abbé Rossat, futur évêque de Gap (1841) et de Verdun (1844) qui faisait fonction de préfet des études, et l'abbé Merle, directeur et préfet de discipline.

Chazelles fut détaché un groupe de sept élèves à qui l'enseignement fut donné en français [1].

Malgré toute sa meilleure volonté, le saint jeune homme comprit peu de chose à la dialectique : les *majeures*, les *mineures* ne l'initièrent pas à la logique, dont, grâce à Dieu, son bon sens pratique l'avait déjà largement pourvu. Bien que, à la date du 13 juin 1813, c'est-à-dire après sept ou huit mois passés à Verrières, il écrivît à son « très cher père » : « pour mes études, cela va un peu mieux que je n'aurais pensé » — il avait tremblé sans doute au début de n'y rien comprendre — il resta « un élève d'une faiblesse extrême [2] ».

Dieu voulait qu'il demeurât comme saint Paul « un ignorant dans l'art de bien dire » ; et si sa profonde modestie n'avait été muette, il aurait pu répondre aux premiers de sa division, après un autre saint, le poète italien Jacopone de Todi : « Je vous laisse les syllogismes, les pièges de paroles et les calculs subtils... Je vous laisse l'art dont Aristote a le secret. Une intelligence simple et pure s'élève toute seule, et, sans le secours de la philosophie, monte jusqu'à la présence de Dieu [3]. »

Peu compris des hommes, Jean-Marie Vianney se tourna en effet vers l'Ami éternel qui entend les silences et perçoit les intimes soupirs du cœur. Au moins à la chapelle, il pouvait s'épancher et pleurer tout à son aise. Sa mère bien-aimée reposait, morte, dans le petit cimetière au flanc du coteau de Dardilly ; mais justement il la sentait plus vivante et plus proche par son âme et il lui confiait ses soucis amers. Des condisciples narquois le tournaient en dérision ; ses maîtres étaient chiches d'encouragements. « A Verrières, avouera-t-il plus tard, j'ai bien eu un peu à souffrir. » — On devine ce que ces deux mots *un peu* renfermaient, sur ses lèvres, de

---

[1-2] Abbé J.-B. TOURNIER, curé de Grand-Corent (Ain), ancien condisciple de J.-M. Vianney à Verrières. C'est de M. Tournier que nous viennent la plupart des détails sur cette époque de la vie du saint. *Procès apostolique ne pereant*, p. 1292-1293.

[3] *Poésies spirituelles*, l. I, sat. I.

réticence charitable. — De longues visites à la chapelle lui rendaient courage. Désormais, à présent que lui manque, hélas ! ce cœur maternel que rien ici-bas ne remplace, sa dévotion à la Sainte Vierge deviendra plus filiale et plus tendre. Sa piété envers elle le porta à prononcer le *vœu de servitude,* par lequel il se donnait à elle tout entier [1].

Ce serait exagérer toutefois de dire qu'à Verrières Jean-Marie Vianney aurait été un persécuté et un isolé. « Les plus sérieux et les plus fervents aimaient à le prendre pour modèle, rapporte l'un de ses anciens condisciples ; ils se plaisaient dans sa société, parce qu'il leur parlait habituellement de Dieu et de la Sainte Vierge [2]. » C'est ainsi qu'il gagna l'amitié de Marcellin Champagnat, le futur fondateur des *Petits-Frères de Marie.*

Marcellin n'était pas réputé un aigle, lui non plus. Il avait commencé ses études de latin à dix-sept ans. Renvoyé pour insuffisance au bout de l'année, il avait voué, comme Jean-Marie Vianney, un pèlerinage au sanctuaire de la Louvesc. On l'avait repris à Verrières. Enfin, après cinq ans d'un labeur acharné, il était parvenu jusqu'à la classe de rhétorique, que d'ailleurs il redoubla. A la rentrée de 1812, il se rencontrait en philosophie avec le disciple de M. Balley. Marcellin avait vingt-trois ans : Jean-Marie vingt-six ans et demi. L'âge déjà avancé, la communauté de l'épreuve, la similitude des goûts et des vertus les rapprochèrent vite l'un de l'autre [3].

A Verrières, les habitudes austères des temps héroïques s'étaient assez bien conservées. Bien qu'on y fût moins mal logé qu'autrefois, le régime restait dur, le menu des repas frugal, le règlement sévère.

---

[1] Ce vœu est une pieuse inspiration du bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort.

[2] Abbé Étienne DUBOUIS, curé de Fareins, *Procès apostolique ne pereant,* p. 880. M. Dubouis dit tenir ce détail de son oncle le P. Declas, mariste, ancien condisciple à Verrières de J.-M. Vianney.

[3] Cf. Mgr LAVEILLE, *Un condisciple et émule du Curé d'Ars, Marcellin Champagnat,* Paris, Téqui, 1921, p. 34 à 36.

Jean-Marie, loin de s'en plaindre, en fut content, et on ne le vit pas une seule fois manquer à son devoir. Cependant sa conduite n'attira pas spécialement l'attention : il aimait tant l'obscurité et l'oubli ! Rien ne porte à croire qu'il fût cité publiquement comme un modèle ; une certaine mésestime s'attachait à ses insuccès. Ses notes de fin d'année sont bien dans cette nuance :

Travail	Bien.
Science	Très faible.
Conduite	Bonne.
Caractère	Bon.

M. Barou, s'il fut un éducateur habile, n'était pas obligé d'être prophète. S'arrêtant aux apparences, il ne sut pas apprécier l'exquis trésor que la Providence lui confiait en passant.

CHAPITRE VIII

Au grand séminaire de Lyon (1813-1814)

Les heureuses vacances de 1813. — Le séminaire Saint-Irénée. — Une vertu admirable. — Un cerveau rebelle.
Congédié ! — Une visite au noviciat des Frères. — Un examen au presbytère d'Écully. — La décision de M. le vicaire général Courbon.

Jean-Marie Vianney n'avait pas été très heureux à Verrières. Cette philosophie inspirée de Descartes qu'on y enseignait selon la méthode de l'ancienne Sorbonne, il l'avait saisie à peine et elle lui avait paru insipide et froide. Au mois de juillet 1813, il fut content de revenir à Écully et d'y retrouver son vieux maître. Celui-ci ne le revit pas avec moins de bonheur. Ensemble ils se communiquèrent leurs espoirs : la montée vers le sacerdoce avait beau être rude, tout de même le sommet en était moins éloigné. Là-haut, comme on respirerait à l'aise ! Le ministère des âmes ne présenterait pas les aridités des classes et des livres... Sans perdre de temps, M. Balley songea à préparer son élève pour le grand séminaire. Ce furent sans doute les meilleures vacances — et les dernières — dont l'abbé Vianney ait joui de toute sa vie.

Le grand séminaire Saint-Irénée, bâti à Lyon, place Croix-Paquet, au pied de la Croix-Rousse, après avoir été successivement pendant la Révolution, dépôt d'armes, ambulance militaire, avait été rendu, le 2 novembre 1805, à sa première destination [1]. C'était

[1] Le grand séminaire de Lyon devait être transporté place des Minimes le 31 octobre 1853. Les bâtiments et la chapelle du vieux Saint-Irénée, place Croix-Paquet, ont disparu complètement. Le cardinal Fesch avait eu mille peines à racheter ce premier établissement. « Après avoir passé par diffé-

une immense maison à trois étages, dont les jardins étaient coupés par « une belle promenade de tilleuls [1] ». Depuis deux ans, ces Messieurs de Saint-Sulpice n'avaient plus la direction de l'établissement. Le décret du 26 décembre 1811, qui retirait aux dignes fils de M. Olier le gouvernement de tous les séminaires de France, les avait chassés de Lyon. Le cardinal Fesch avait eu beau protester, supplier ; Napoléon, pour lui comme pour les autres évêques, était demeuré inflexible.

Les sulpiciens furent remplacés par quelques jeunes prêtres originaires du diocèse, mais « les cœurs, dit-on, leur étaient restés [2] ». On se plaignait que les nouveaux directeurs fussent trop jeunes : ils n'avaient pas assez d'expérience ; on les avait connus sur les bancs... Mais leur jeunesse n'empêchait pas qu'ils fussent tous des hommes de valeur.

Le nouveau supérieur était M. Gardette. Ordonné prêtre pendant la Terreur, il avait été arrêté, emprisonné sur les affreux pontons de Rochefort. Il était d'une piété profonde, mais peut-être parce qu'il avait beaucoup souffert, il montrait un certain air de rudesse et de sévérité ; il tenait rigoureusement à l'observation de la règle. Le directeur du séminaire était le bon, savant et distingué M. de la Croix d'Azolette, futur archevêque d'Auch ; l'économe, un modeste, M. Menaide ; le professeur d'Écriture sainte et de liturgie, M. Mioland, jeune prêtre de vingt-cinq ans, aimable, gracieux, qui deviendra archevêque de Toulouse. MM. Cholleton et Cattet, récemment sortis du séminaire Saint-Sulpice de Paris, enseignaient, celui-ci le dogme, celui-là la morale. Ces professeurs possédaient une science réelle, brillante même ; pour former les séminaristes lyonnais à la science aussi bien qu'à la vertu, ils s'efforcèrent de continuer les traditions sulpiciennes.

---

rentes mains, il était tombé comme domaine national dans celles du ministre des Finances. On sait combien il en coûte pour arracher quelque chose à sa serre de fer. » (LYONNET, *Fesch*, t. II, p. 211).

[1-2] LYONNET, *Le cardinal Fesch*, t. II, p. 392 et 211.

L'abbé Jean-Marie Vianney, qui vint à la rentrée d'octobre se mettre sous leur direction, allait être pendant quelques mois leur élève. Il trouvait parmi ses condisciples Marcellin Champagnat, qui l'avait suivi à Saint-Irénée ; Jean-Claude Colin, à qui l'Église devra un jour la Société de Marie ; Ferdinand Donnet, qui mourra à 87 ans cardinal-archevêque de Bordeaux...

Certaines prescriptions de la règle durent embarrasser quelque peu notre grand séminariste, et nul n'a dit s'il réussit à s'en bien tirer. « Son Éminence, écrit l'abbé Lyonnet, ne cessait de recommander, quand elle allait au séminaire, la tenue ecclésiastique ; elle voulait que ses prêtres fussent toujours propres, d'une mise convenable, avec un extérieur décemment arrangé. Dans cette vue, elle prescrivit l'usage de la poudre aux cheveux et des boucles aux souliers. Elle eût même désiré que les séminaristes de Lyon portassent, à l'exemple de ceux de Paris, le manteau long, quand ils sortaient en ville [1]. »

Les cours de « l'année scolastique 1813-1814 » s'ouvrirent après la retraite traditionnelle, un peu avant la Toussaint. Un futur chanoine théologal de Belley, l'abbé Jean-Augustin Pansut, qui terminait, cette année-là, son cours de théologie, avait gardé dans un âge avancé la souvenir de ce « nouveau » dont la physionomie l'avait frappé ; car, malgré son amour déjà grand de l'ombre et du silence, Jean-Marie Vianney ne pouvait passer inaperçu. A vingt-sept ans, il avait un visage d'ascète : « le recueillement, la modestie, l'abnégation de soi, la pénitence portée jusqu'à la macération jaillissaient de toute sa personne. Si les 250 séminaristes qui étaient rentrés avec lui avaient été d'autres abbés Vianney, la maison de Saint-Irénée aurait retracé à la lettre, pendant les promenades et les récréations, une image parfaite d'un couvent de trappistes [2] ».

Mais il y eut des témoins plus assidus encore d'une existence si édifiante. Saint-Irénée n'abritait que malaisément tous ses élèves.

---

[1] LYONNET, *Le cardinal Fesch*, t. II, p. 397.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1272.

On dut en loger plusieurs ensemble dans les cellules les plus vastes, C'est ainsi que Jean-Marie Vianney eut pour *conchambristes.* avec l'abbé Bezacier qu'il n'avait pas rencontré encore, les abbés Declas et Duplay qu'il connaissait depuis Verrières. « Il était d'une parfaite régularité, raconte M. Bezacier ; de la chambre que nous cohabitions, il n'y avait que deux pas à faire pour voir défiler un régiment suisse au service de la France et entendre sa belle musique. Plusieurs séminaristes cédaient à la tentation de voir et d'entendre ; pour l'abbé Vianney, je ne me souviens pas qu'il se soit jamais dérangé [1]. »

Plus tard, M. Declas, devenu religieux mariste, disait de lui à son neveu, l'abbé Étienne Dubouis : « Je l'ai bien connu autrefois ; c'est un saint [2]. »

On pourrait croire que l'abbé Vianney se singularisait un peu? Au contraire, « rien d'extraordinaire dans sa conduite : il était d'une grande simplicité ».

Malheureusement, au dire de M. Bezacier, « le résultat de ses études était nul, parce qu'il ne comprenait pas assez bien la langue latine. Plusieurs fois je lui ai donné des explications, que d'ailleurs il ne saisissait pas. Malgré cela, il paraissait s'appliquer continuellement [3]. »

« Nous savions tous, a raconté M. Pansut, que l'abbé Vianney n'avait pas fait d'études régulières, et aucun de nous n'était surpris de son peu de succès. Si plus tard il a opéré de véritables prodiges dans la direction des âmes, il le dut à son travail persévérant et surtout aux grâces de Dieu dont il fut visiblement comblé [4]. »

Le supérieur, M. Gardette, s'intéressa certainement à ce vieux séminariste dont il connaissait la piété et l'application héroïque. Il lui donna pour répétiteur et maître de conférences

---

[1-2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1228, p. 1620.

[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1273. On suivait alors à Saint-Irénée de Lyon le manuel théologique de Bailly : *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminariorum, auctore L. Bailly.*

[4] *Id.*, p. 1620.

l'abbé Jean Duplay, un des premiers du cours. Moins intimidé par ce condisciple qui l'interrogeait en français, Jean-Marie faisait dans la même langue des réponses justes et pleines de bon sens [1].

L'un des professeurs, M. Mioland lui-même, le voyant si en retard, eut la charité de lui donner quelques leçons. Il lui expliqua sa théologie dans un manuel écrit en français et très clairement rédigé, le *Rituel de Toulon* [2]. Grâce à cet enseignement mieux adapté, l'abbé Vianney aurait pu acquérir au séminaire les notions suffisantes. Mais le latin étant la langue officielle des classes et des examens, pour notre étudiant tardif les cours publics demeurèrent lettre morte[3]. Expérience faite, les professeurs ne l'interrogèrent plus jamais.

Comme il dut souffrir de la stérilité de ses efforts ! Personne plus que lui, à Saint-Irénée, ne désirait le sacerdoce et personne n'en semblait plus éloigné... Mais quel surcroît de peine, quel déchirement, quand, « au bout de cinq ou six mois, les directeurs, croyant qu'il ne pourrait réussir, le prièrent de se retirer [4] ».

---

[1] D'après une *lettre* du cardinal Donnet à Mgr de Langalerie, 25 janvier 1866 : *id.*, abbé Raymond, *Vie* man., p. 62.

[2] Œuvre de Mgr Joly de Choin, nommé évêque de Toulon en 1738.

[3] « Il comprenait mal le latin et le parlait plus difficilement encore. » (Abbé Dubouis, *Procès apostolique ne pereant*, p. 881, d'après le P. Déclas, son oncle).

[4] A la suite de l'abbé Monnin (*Le Curé d'Ars*, éd. in-8° de 1861, t. I, p. 123 ; éd. in-12, t. I, p. 95), on écrit communément que Jean-Marie Vianney fut refusé à l'*examen de rentrée* et dut s'en revenir aussitôt au presbytère d'Écully. Or tous les témoignages que nous possédons en dehors de l'affirmation de M. Monnin indiquent nettement que l'examen où notre saint échoua eut lieu dans le cours de l'année scolaire 1813-1814 et détermina *sa sortie* du grand séminaire dès la fin du premier semestre.

1° « Au bout de cinq ou six mois, rapporte M. Bezacier, devenu curé de Lescheroux, au diocèse de Belley, les directeurs, croyant qu'il ne pourrait réussir, le prièrent de se retirer. Il alla auprès de M. Balley, curé d'Écully... » (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1273.)

2° « Mon oncle et beaucoup d'autres séminaristes, dit M. l'abbé Dubouis, neveu du P. Declas, furent très affligés de le voir quitter le grand séminaire et très heureux de le voir rentrer pour recevoir avec eux le sacerdoce. » (*Procès apostolique ne pereant*, p. 881.)

3° L'abbé Raymond est plus explicite encore : « Pendant les vacances qui suivirent l'année de philosophie, M. Balley lui donna les premières notions

Congédié ! — lui dont les reliques verront un jour, agenouillé sous la coupole de Saint-Pierre de Rome, le souverain Pontife qui les parfumera d'encens ! — Ce fut l'épreuve la plus cruelle de sa vie. Il se complaira plus tard à parler de ses misères, de ses contradictions ; jamais, autant qu'on puisse s'en souvenir, il ne fera allusion à ce renvoi.

« Beaucoup de ses condisciples furent très affligés de le voir quitter le grand séminaire [1]. » Pour lui, l'infortuné, il accueillit sa sentence avec une résignation sans murmure. Cinquante ans plus tard, un de ses confidents d'alors, le cardinal Donnet, nous le dira : « Le souvenir de son humilité et du bon sens des paroles qu'il me fut donné d'échanger avec lui dans cette circonstance est resté profondément gravé dans mon esprit [2]. »

Pourtant que devenir? La porte du sanctuaire lui était fermée. Retournerait-il à la vie du monde, lui qui n'avait qu'un désir :

---

de théologie. Il entra avec les autres, vers la Toussaint 1813, au grand séminaire de Lyon. Ayant échoué au premier examen de Pâques, il revint chez M. Balley, pour achever son cours de théologie en français. » (*Procès de l'Ordinaire*, p. 275.)

D'où vient donc l'erreur de M. Monnin? Cette erreur, qui brouille deux années au moins de chronologie, est née d'une modification apportée à la *Vie* manuscrite fragmentaire laissée par l'abbé Raymond (p. 60).

M. Raymon écrit : « Après *deux ou trois mois* de soins assidus de la part du maître et d'efforts persévérants de la part du disciple », M. Balley fit rentrer J.-M. Vianney à Saint-Irénée.

M. Monnin transcrit : « Après *un ou deux ans* de soins assidus, etc. »

L'abbé Raymond raconte ensuite que l'abbé Vianney, ne réussissant pas à comprendre suffisamment les cours en latin, eut un répétiteur, l'abbé Mioland, qui lui expliqua sa théologie en français ; mais que « toutefois, quand il lui fallut subir le premier examen, il ne put répondre de manière satisfaisante ». M. Monnin, remettant à un an, voire à deux, la rentrée de Jean-Marie à Saint-Irénée, ne pouvait plus se retrouver dans ses dates, l'étudiant évincé puis repris ayant été ordonné sous-diacre en juillet 1814. C'est pourquoi il a supposé un premier examen de rentrée à résultat nul, puis un second, passé au presbytère d'Écully et qui permit à l'abbé Vianney de s'installer à Saint-Irénée pour ne le plus quitter jusqu'à la prêtrise. Or nous verrons combien les choses se passèrent différemment.

[1] Abbé DUBOUIS, *Procès apostolique ne pereant*, p. 881.

[2] *Lettre* du 25 janvier 1866, déjà citée.

se donner à Dieu?... Alors Jean-Marie Vianney se souvint d'un de ses camarades d'enfance, Jean Dumond, qui, le 27 novembre de l'année précédente, avait pris l'habit des Frères en leur noviciat lyonnais du *Petit-Collège*. Et un nouveau rêve se leva dans l'âme du pauvre séminariste évincé : soutane pour soutane ! Il échangerait la sienne contre celle du *Frère à quatre bras !* Sans même revoir M. Balley et prendre ses conseils, il sortit de Saint-Irénée pour aller frapper à la porte du *Petit-Collège*, non loin de la primatiale Saint-Jean.

« Je ne sais pas assez de latin pour être prêtre, confia-t-il à son ami Jean Dumond, devenu Frère Gérard ; je reviendrai ici pour être frère. » Et il retourna, pour quelques jours, pensait-il, au presbytère d'Ecully.

M. Balley, dont les bras l'accueillirent, sur le cœur duquel il pleura, écouta ses confidences. Puis il parla à son tour ; il affirma de nouveau à son protégé que Dieu l'avait marqué pour le service des autels. « Écris à ton ami de Lyon, ajouta-t-il, de ne parler de rien et que je veux te voir continuer tes études [1]. » Il fallait donc, tout au moins, tenter un dernier effort.

Le maître et le disciple, après avoir prié ensemble, se penchèrent de nouveau sur les livres. L'étude du *Rituel de Toulon* fut reprise. M. Balley employa le français et le latin tour à tour : Jean-Marie Vianney ne devait-il pas pouvoir traduire dans la langue de l'Église au moins les notions essentielles? Pour le reste, l'Esprit de Dieu qui habitait cette âme y comblerait les lacunes, y supplée-

[1] La démarche de Jean-Marie Vianney au *Petit-Collège* se trouve consignée dans l'*Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, Paris, 1905, p. 139, et dans la *Notice sur le C. F. Gérard*, par le F. Philippe, 20 octobre 1873, n. 367, p. 8.

Profès en 1818, le Frère Gérard mourut le 9 juillet 1873, à quatre-vingt-six ans. Il avait été maître des novices à Nantes en 1839, puis directeur d'école à Châteaubriant et à Saint-Malo. Les anciens qui l'avaient connu ne le nommaient guère autrement que « le saint Frère Gérard ».

Le *Petit-Collège* dont il est question ici avait été, avant la Révolution, une annexe du Collège de la Trinité ou *Grand-Collège*, tenu par les Pères Jésuites. La Maison-Mère des Frères des Écoles chrétiennes y fut transférée de Rome, en 1804, et bientôt y fut installé le noviciat.

rait aux insuffisances... Mais comment cela se ferait-il? L'intéressé l'ignorait, et il en ressentit parfois une souffrance très vive.

Heureusement, sa piété le soutenait et Dieu lui-même lui venait en aide. « Lorsque j'étudiais, devait-il raconter plus tard, j'étais accablé de chagrin. Je ne savais plus que faire... Je vois encore l'endroit, à Écully : je passais à côté de *chez la Bibost.* Il me fut dit, comme si l'on m'eût parlé à l'oreille : Va, sois tranquille ; tu seras prêtre un jour [1]. »

Cependant l'époque des ordinations approchait. L'examen canonique s'ouvrant vers la fin de mai, M. Balley risqua la chance d'y présenter son élève. Le diocèse avait toujours besoin de prêtres ; le candidat entrait dans sa vingt-neuvième année ; tonsuré depuis trois ans déjà, il était temps, s'il ne fallait pas désespérer tout à fait de lui, qu'il reçût au moins les ordres mineurs : autant de raisons qui parurent suffisantes pour ne pas tarder davantage.

Trois mois à peine après son départ du séminaire, l'abbé Vianney reparut donc au milieu de ses anciens condisciples, heureux de le revoir. Assis à la dernière place, il attendit son tour. Introduit dans la salle des examens, il vit ce vénérable jury présidé par M. le chanoine Bochard, vicaire général, et composé de ce que le diocèse de Lyon comprenait de plus savant et de plus digne. Déjà impressionné, le candidat s'entendit appeler. Il se décontenança, saisit mal les questions latines, s'embrouilla et ne répondit que d'une manière incomplète...

Le bureau d'examen demeura perplexe. On connaissait la science et le bon sens de M. Balley ; on n'ignorait pas l'éloge qu'il avait fait de l'énergie et de la piété de son disciple... Ce pauvre séminariste de si bonne volonté, fallait-il le rejeter tout à fait ou simplement prolonger son attente?... On crut préférable de décliner toute responsabilité en ce cas embarrassant : l'abbé Vianney était libre de solliciter son admission dans un autre diocèse, supposé qu'un évêque consentît à le recevoir.

Jean-Marie s'en revint le soir même au presbytère d'Écully.

---

[1] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 310.

M. Balley vit le péril. Dès le lendemain, il courut à Lyon. Il prit d'abord conseil du prêtre qui avait confessé Jean-Marie Vianney pour la première fois et lui avait fait faire sa première communion ; M. Groboz, devenu secrétaire général de l'Archevêché, accompagna l'abbé Balley au bureau de ce vicaire général qui, la veille, avait interrogé Jean-Marie Vianney. Le pasteur d'Écully n'eut qu'à redire le bien qu'il pensait de son élève, le moins instruit peut-être, mais l'un des plus vertueux assurément des séminaristes lyonnais. M. Groboz lui-même rappela de précieux souvenirs. M. Bochard se laissa convaincre et promit de remettre l'affaire à l'étude. Bien mieux, sur les instances de l'abbé Balley, il accepta d'aller le lendemain au presbytère d'Écully et d'amener avec lui le supérieur du grand séminaire. Tous deux reverraient dans l'intimité le candidat malheureux.

Rassuré déjà par une démarche si bienveillante, Jean-Marie Vianney « répondit très bien aux questions qui lui furent posées, et l'on fut très satisfait de ses réponses ». Ainsi s'exprime M. Bétemps, chanoine de Saint-Jean de Lyon, vieil ami de M. Balley, qui, à la mort de ce dernier, devait devenir pour quelques semaines le confesseur de notre saint [1]. M. Bochard repartit donc d'Écully favorablement impressionné, mais ce n'était pas à lui de prendre une décision définitive.

Après la sanglante bataille de Leipzig (20 octobre 1813), Russes, Autrichiens, Allemands, Suédois, Anglais, Espagnols coalisés avaient envahi la France. Le 11 avril suivant, Napoléon vaincu signait son abdication. Sa mère et son oncle le cardinal avaient trouvé refuge près du saint pontife Pie VII. En l'absence de Son Éminence, le premier des grands vicaires, M. Courbon, avait la direction de l'archidiocèse de Lyon. A lui donc revenait de se prononcer sur le sort de l'abbé Vianney. On ne manqua pas de lui faire remarquer que l'élève de M. Balley ne comprenait bien

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 35.

que sa langue maternelle et qu'il fallait désespérer de lui apprendre le latin.

Le vicaire général se sentit porté à l'indulgence. D'ailleurs son archevêque était-il lui-même si difficile? N'avait-il pas, moins de deux années auparavant, à la Noël de 1812, « appelé en masse », pour les enlever plus sûrement à la conscription, « tous les nombreux élèves de la première année de théologie, comme tous ceux des autres années qui n'étaient pas encore ordonnés sous-diacres[1] ? »

M. Courbon, simple et bonhomme, se contenta de demander : « L'abbé Vianney est-il pieux?... A-t-il de la dévotion à la Sainte Vierge?... Sait-il dire son chapelet?

— Oui. C'est un modèle de piété.

— Un modèle de piété ! Eh bien, je l'appelle. La grâce de Dieu fera le reste [2]. »

Jamais M. Courbon ne fut mieux inspiré.

---

[1] « Ces élèves ne devaient donc point passer au Conseil d'appel (tenu par leurs directeurs), ni subir l'examen préalable selon les saints canons ; mais le cardinal avait déclaré que tout sujet ayant l'âge de 21 ans qui ne se présenterait pas au sous-diaconat serait, par le seul fait, exclu du séminaire, ce qui voulait dire qu'il irait servir sous les drapeaux. » *(La vérité sur le cardinal Fesch ou réflexions d'un ancien vicaire général de Lyon*, Lyon, Lesne, 1842, p. 164.) Cet appel en masse provoqua une vive protestation de la part du supérieur de Saint-Irénée, M. Gardette, mais il ne put obtenir l'ajournement de l'ordination. Napoléon était alors en Russie, et « Son Éminence avait quelque raison de craindre qu'une bataille perdue ne fournît le prétexte d'appeler dans les camps tous les jeunes gens qui ne seraient point engagés ». *(Id.*, p. 166.)

[2] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 65 ; abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 115.

CHAPITRE IX

Du sous-diaconat a la prêtrise (1814-1815)

L'élévation au sous-diaconat. — Les pressentiments de l'abbé Millon. La politique au grand séminaire. — L'ordination de diaconat. L'examen canonique pour la prêtrise. — Les lettres testimoniales. — La consécration sacerdotale. — Les impressions du 13 août 1815.

Par l'humiliation et la douleur le Sculpteur divin avait suffisamment modelé et embelli cette âme. L'heure était venue de sa consécration. L'abbé Vianney apprit avec une reconnaissance infinie que le 2 juillet, en la fête de la Visitation de Notre-Dame, il recevrait à la fois les ordres mineurs et le sous-diaconat. L'autorité diocésaine le dispensait des *interstices* canoniques. Quel *Te Deum* au presbytère d'Écully !

Jean-Marie revint au séminaire un mois avant l'ordination afin de s'y préparer dans la retraite et d'y entendre les instructions nécessaires soit sur les cérémonies du grand jour, soit sur les pouvoirs qui lui seraient conférés.

Au matin du 2 juillet, le futur sous-diacre, revêtu de l'aube blanche, fit donc le pas symbolique qui le séparait pour jamais de la vie séculière et mondaine ; puis, en touchant le calice vide destiné à contenir le sang du Christ, il épousa la chasteté.

C'était dans l'église primatiale Saint-Jean. Marcellin Champagnat, le cher condisciple de Verrières, avait reçu le sous-diaconat à Grenoble le 6 janvier précédent, des mains de Mgr Simon [1], mais

[1] Cf. Mgr Laveille, *Marcellin Champagnat*, ouv. cité, p. 44.

Jean-Claude Colin, que des scrupules avaient alors arrêté, se trouvait parmi les nouveaux ordinands, aux côtés de l'abbé Vianney [1]. Ce fut Mgr Simon, venu exprès de Grenoble, qui reçut leurs serments.

J'ai eu le bonheur d'être alors tout près de M. Vianney, a raconté M. l'abbé Pierre Millon, curé de Bény. Après la cérémonie, l'usage voulait qu'on se rendît en procession de la Primatiale au grand séminaire. Je fus frappé de l'enthousiasme avec lequel il chantait le *Benedictus*, psaume d'action de grâces. Sa figure paraissait rayonnante. Mû par un pressentiment, je lui appliquai le verset : *Et toi, enfant, tu seras un prophète du Très-Haut !* en me disant : Il a moins de science que beaucoup d'autres, mais dans le ministère il fera de plus grandes choses [2].

***

Puisque M. Balley répondait de son protégé, il lui fut laissé pendant « l'année scolastique » 1814-1815 [3]. Le maître et l'élève n'eurent qu'à s'en féliciter, car pour le séminaire Saint-Irénée ce fut une année déplorable : le recueillement y devint presque impossible, et sans recueillement, point d'application profitable ni de formation sérieuse.

S'il faut en croire un contemporain, la nouvelle de l'abdication de l'empereur avait été « reçue à Lyon avec un enivrement qui tenait du délire. Il semblait qu'on passait de l'âge de fer à l'âge d'or tant célébré par les poètes [4] ».

Tandis que Napoléon exilé partait pour l'île d'Elbe, l'infor-

---

[1] Cf. *Le vénérable Colin*, ouv. cité, p. 20-21.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1281.

[3] « Je l'ai connu au grand séminaire où il venait passer un mois pour se préparer aux ordinations, a raconté de M. Vianney cet abbé Millon qui reçut le sous-diaconat en même temps que lui. Ses études de théologie se faisaient chez M. Balley, curé d'Écully. » (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1281.)

[4] LYONNET, *Le cardinal Fesch*, t. II, p. 513 ; p. 517.

tuné cardinal Fesch, digne certes d'un meilleur sort, errait de Nîmes à Montpellier, de Montpellier à Blois, de Blois à Bourges... Revenu à Lyon pour quelques jours, il s'en éloignait le 27 avril. L'odyssée du prélat fugitif s'arrêta à Rome, où le Pape l'accueillit avec une mansuétude infinie.

Le 14 avril, à la nouvelle que Louis XVIII était proclamé « roi de France et de Navarre », le chapitre de Lyon, en l'absence de l'archevêque et à son insu, avait prescrit de chanter un *Te Deum* à la métropole et dans les autres églises du diocèse. M. Groboz, secrétaire général de l'Archevêché et grand ami de M. Balley, « entraîné par sa vieille foi monarchique et ses souvenirs de l'émigration », s'était montré le plus exalté de tous. Les séminaristes l'avaient imité. Toutes ces jeunes têtes s'étaient montées à un point inconcevable ; dans l'allée des tilleuls, à Saint-Irénée, longtemps on parla politique plus que théologie... De Rome le cardinal continuait officiellement de gouverner son diocèse ; mais ses biens étaient mis sous séquestre et son autorité considérée comme perdue.

Coup de théâtre ! Soudain, au début de mars 1815, on apprend que l'empereur découronné vient d'aborder en France, au golfe Jouan. Prompt comme la foudre, le 10 il fait à Lyon une entrée triomphale. Plusieurs prêtres sont jetés en prison à cause de leurs opinions légitimistes... Le 26 mai, le cardinal Fesch, au son de toutes les cloches, reparaissait dans sa « bonne ville ». Il n'y séjourna que trois jours. Le 29 mai, il quittait Lyon pour n'y plus revenir.

La veille de se rendre à Paris, il fit visite aux elèves de Saint-Irénée. Mais laissons un contemporain nous raconter cette histoire dans le style pompeux qui caractérise l'époque :

Beaucoup de plaintes lui étaient parvenues sur l'esprit ultra-royaliste qui régnait dans cette maison ; la police en était informée et voulait sévir ; elle avait en main des preuves qui compromettaient l'existence de l'établissement. Plusieurs jeunes séminaristes, à la tête ardente, à l'imagination exaltée, ne calculant pas du tout la portée

de leurs démarches, avaient donné leur nom à une fédération légitimiste qui s'organisait dans les montagnes du Forez... Tous refusaient de chanter dans leur chapelle, selon la prescription qui avait été faite, le *Domine, salvum fac imperatorem Napoleonem...*

Son Éminence n'était pas d'humeur à sacrifier, pour quelques imprudents, une maison qui lui avait coûté tant de soins et qui lui était si nécessaire ; car que serait devenu le diocèse si la source qui continue et alimente le sacerdoce avait été interceptée? Elle vint, accompagnée de MM. Courbon et Bochard, essayer de porter des paroles de paix et de modération aux jeunes théologiens qui étaient sous une influence étrangère à leur vocation. Mais, du plus loin que ces jeunes gens aperçurent la soutane rouge du prélat, ils devinèrent e motif de sa visite ; les uns, comme un essaim effrayé, de se sauver dans leurs chambres, les autres de se tenir à l'écart, quelques-uns de murmurer tout bas. Ce ne fut qu'avec peine que les grands vicaires vinrent à bout d'en rassembler un petit nombre et de les apaiser. Monseigneur, après leur avoir adressé quelques paroles de prudence et de sagesse, comprit qu'il ne fallait pas raisonner contre des têtes exaltées ; il se retira, désespérant de plus en plus de la cause de son neveu...

Pendant que le prélat montait dans sa voiture (c'était un misérable fiacre de place, tout se ressentant de la détresse du moment), l'un de ces volontaires royaux en soutane écrivait avec de la craie blanche sur les panneaux le cri chéri de 1814 : *Vive le roi!* Monseigneur traversa toute la cité avec cette singulière inscription, séditieuse pour un prince de la famille impériale qui ne reconnaissait, lui, que l'aigle et les trophées [1].

Lorsque le 29 mai, le cardinal prit la route de Paris, toute chose ne lui paraissait pas compromise encore. Mais le soir de Waterloo (18 juin), l'aigle tombait blessé à mort. La nouvelle du désastre surprit Mgr Fesch dans la capitale, d'où il s'enfuit de nouveau pour Rome. C'est dans la Ville éternelle qu'il devait s'éteindre pieusement vingt-cinq ans plus tard, le 13 mai 1839.

---

[1] LYONNET, *Le cardinal Fesch*, t. II, p. 578-580.

A quelque chose malheur est bon ! On ne voit pas le doux Jean-Marie Vianney mêlé à de telles agitations. Combien le sage M. Balley, au courant de l'aventure, dut bénir la Providence pour ce piètre examen qui, l'année précédente, avait renvoyé au presbytère d'Écully le dernier — et le plus méritant — des élèves de Saint-Irénée ! Vers la fin de mai 1815, l'abbé Vianney, admis à recevoir le diaconat, rentra au séminaire. Sans se mêler à aucune discussion, il se fit une solitude intérieure dont il ne sortit pas un seul instant.

Le 23 juin, veille de sa fête, il fut ordonné diacre à la primatiale Saint-Jean de Lyon par Mgr Simon, évêque de Grenoble. Et l'Esprit de force pénétra aux derniers replis de son âme déjà si vaillante.

Ce matin-là, pendant les litanies des saints, se prosternèrent à ses côtés Jean-Claude Colin, le futur fondateur des Maristes, et Marcellin Champagnat, le futur fondateur des Petits-Frères de Marie. Tous les deux devaient revenir à Saint-Irénée pour l'année préparatoire à la prêtrise.

***

Par une faveur inespérée, due sans doute aux démarches de son dévoué maître, mais aussi au renom de ses vertus, aussitôt après son diaconat il fut question de présenter l'abbé Vianney à l'ordination de prêtrise.

Pour la seconde fois, il subit l'examen canonique au presbytère d'Écully en présence de M. le vicaire général Bochard. Celui-ci constata avec plaisir que, depuis un an, notre « théologien » avait fait de réels progrès. « Le savant examinateur interrogea pendant plus d'une heure l'abbé Vianney sur les points les plus difficiles de la théologie morale. Il fut content de ses réponses, étonné même qu'il y mît tant de netteté et tant de précision... On décida que le nouveau diacre, après une retraite de quelques jours, irait rece-

voir à Grenoble l'onction sacerdotale [1]. » Ceux de son cours, les abbés Pansut et Bezacier, Colin et Champagnat, ne devaient être ordonnés prêtres que le 22 juillet de l'année suivante [2].

Le mercredi 9 août, l'abbé Vianney se présenta aux bureaux de l'archevêché où M. Courbon lui délivra ses lettres testimoniales. Ces lettres portaient que Monseigneur de Grenoble pourrait l'ordonner pour le diocèse de Lyon, sous cette clause toutefois que le nouveau prêtre n'aurait que plus tard, au gré de son Ordinaire, le pouvoir d'absoudre les péchés. « Les pensées des hommes ne sont pas celles de Dieu [3] » : le timide diacre qu'on laissait partir ainsi pour Grenoble devait passer les trois quarts de sa vie dans un confessionnal ! « L'Église, conclut M. Courbon en apposant sa signature, n'a pas besoin seulement de prêtres savants, mais encore et surtout de prêtres pieux [4]. »

Sous le soleil d'août, l'abbé Vianney fit le voyage à pied, seul, portant à la main un petit paquet où il y avait quelques provisions et une aube pour sa première messe [5]. Cent kilomètres séparent Lyon de Grenoble. L'aspirant au sacerdoce, qui se sentait des ailes — il allait donc enfin se réaliser, son grand désir ! — franchit allègrement cette longue distance, mais non sans péril. La France, hélas ! était envahie de nouveau, les routes du Dauphiné couvertes d'ennemis en armes. Que pouvait bien aller faire, sur des chemins si peu sûrs, ce maigre abbé avec son mince bagage? N'était-ce point quelque espion au service de la France? Les Autrichiens du corps de Bubna l'invectivaient dans leur langue gutturale. — Un jour, il se souviendra de cet idiome inconnu, pour le comparer à

---

[1] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 67.

[2] L'auteur de la *Vie du vénérable Colin* (Lyon, Vitte) après avoir dit (p. 24) que Jean-Claude Colin « fut ordonné diacre par Mgr Simon », se trompe quand il ajoute : « Il avait à ses côtés deux jeunes abbés *qui l'accompagnèrent au sacerdoce*, MM. *Jean-Marie Vianney* et Marcellin Champagnat. »

[3] ISAIE, LV, 8.

[4] R. P. MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 950.

[5] Cette aube, très modeste, est conservée précieusement dans la vieille cure d'Ars.

un autre, si possible, plus barbare encore. — Plusieurs fois pendant le voyage, des soldats l'arrêtèrent et le menacèrent de leurs baïonnettes.

Enfin, le samedi 12 au soir, l'ordinand lyonnais était reçu, rue du Vieux-Temple, au grand séminaire de Grenoble. De bonne heure, le lendemain, XIII[e] dimanche après la Pentecôte, on le conduisit à la chapelle, qui avait été avant la Révolution l'église des Minimes.

Mgr Simon y arrivait lui-même en très simple équipage. C'était un prélat profondément pieux, plein de cœur et de condescendance. Il lui fut représenté qu'on l'avait dérangé pour bien peu de chose : une seule ordination, et d'un étranger encore !... Le vieil évêque contempla un instant ce diacre au visage ascétique, que pas un parent, pas un ami n'accompagnait. « Ce n'est pas trop de peine, répliqua-t-il avec un grave sourire, pour ordonner un bon prêtre [1]. »

Incapable de les exprimer sans doute, l'abbé Vianney n'a point révélé les émotions de cette matinée céleste. Mais, plus tard, dans ses catéchismes, quand il parlera de la sublime dignité du sacerdoce — et ce sera souvent — ne revivra-t-il pas les impressions intraduisibles de ce 13 août 1815 : « Oh ! que le prêtre est quelque chose de grand ! s'écriera-t-il. Le prêtre ne se comprendra bien que dans le ciel... Si on le comprenait sur la terre, on mourrait, non de frayeur mais d'amour [2] !... »

Enfin, à l'âge de vingt-neuf ans trois mois, après tant d'incertitudes, tant d'insuccès, tant de larmes, Jean-Marie Vianney voyait s'ouvrir devant lui le sanctuaire ; il monterait à l'autel du Seigneur ! Dès l'instant de son ordination, il se considéra lui-même, corps et âme, comme un vase sacré destiné uniquement

---

[1] « Le serviteur de Dieu entendit lui-même ce propos, qu'il m'a raconté. » (Abbé Raymond, *Procès de l'Ordinaire*, p. 283).

[2] *Esprit du Curé d'Ars* p. 113.

à un ministère divin. Au temps de sa jeunesse où il vivait près de sa sainte mère, il avait soupiré : « Si j'étais prêtre, je voudrais gagner beaucoup d'âmes [1]. »

Les âmes l'attendaient.

---

[1] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1064.

CHAPITRE X

Le vicariat d'Écully (1815-1818)

Grande joie à Écully, à Dardilly et aux Noës. — Le premier pénitent de l'abbé Vianney. — Les débuts dans le ministère paroissial. — « Il donne tout ce qu'il a. »

A l'école de la sainteté. — La visite de la mère Fayot. — Pauline Jaricot et sainte Philomène.

Dans l'intimité du presbytère. — Maladie et mort de M. Balley. — Héritage et souvenir.

M. Tripier et son vicaire. — La *chapellenie* d'Ars.

C'est dans la chapelle même du grand séminaire où, la veille, il avait reçu l'onction sacerdotale que, le lundi 14 août, vigile de l'Assomption, M. Vianney célébra sa première messe. Deux aumôniers de l'armée autrichienne disaient la leur en même temps à des autels voisins [1]. Il est hors de doute qu'il ne reprit pas aussitôt la route d'Écully et qu'il demeura à Grenoble pour la solennité du lendemain : sa délicatesse de conscience, sa dévotion si tendre envers la Sainte Vierge ne lui eussent pas permis de voyager en un pareil jour. Tout porte à croire qu'il repartit le 16 du séminaire, après y avoir célébré trois fois la messe [2].

---

[1] Frère Athanase, *Procès apostolique in genere*, p. 200 ; *ne pereant*, p. 1009.

[2] « Nous ignorons, écrit l'abbé Monnin (*Vie*, t. I, p. 138), le lieu où le nouveau prêtre dit sa première messe et les circonstances qui se rattachent à cette grande et solennelle action. Il nous semble que ce dut être à Écully ; et il fut certainement assisté par M. Balley. » M. Monnin n'a pas su que le saint avait célébré sa première messe à Grenoble, dès le lendemain de son ordination.

Au retour, il éprouva les mêmes ennuis qu'à l'aller. Enfin, il revit Écully où son vieux maître l'attendait avec impatience. Une bien douce surprise lui était réservée. Après être tombé à ses genoux et avoir reçu sa bénédiction, M. Balley lui apprit l'heureuse nouvelle : MM. les vicaires généraux avaient daigné accorder un vicaire à la paroisse d'Écully, et le prêtre désigné pour ce poste n'était autre que M. Jean-Marie Vianney ! Ainsi l'enfant d'adoption resterait près de son père ; il serait son aide au milieu de tant de labeurs, et c'est lui qui lui fermerait les yeux !

La joie fut profonde aussi dans la maison de Dardilly. Tout un passé d'angoisse y fut oublié quand le nouveau prêtre reparut parmi les siens. Ah ! si la mère avait été là ! Jean-Marie alla prier longuement sur la tombe chérie.

Une lettre partit annoncer aux Noës et aux Robins l'ordination sacerdotale de *Jérôme Vincent*. L'année précédente, après son sous-diaconat, l'abbé Vianney avait écrit au vénérable M. Jacquet pour s'offrir à lui comme vicaire éventuel. Il ne lui demandait comme honoraires que son en retien. Il aimait tellement les Noës, disait-il, qu'il ne pouvait en détacher son souvenir [1]. Quel bonheur pour la mère Fayot de savoir son grand fils au comble de ses vœux ! Il resterait d'abord à Écully, c'est vrai, mais il deviendrait curé à son tour. Et alors, qui sait?... Il fut convenu, à la ferme des Robins, qu'on irait le plus tôt possible saluer au presbytère de M. Balley son saint et aimable vicaire.

Les paroissiens d'Écully partagèrent le contentement de leur pasteur. « M. Vianney, se disaient-ils entre eux, nous a édifiés tandis qu'il étudiait parmi nous. Que sera-ce à présent qu'il est prêtre? » Et en effet ils lui donnèrent très vite leur confiance [2]. Toutefois, dans les commencements, ils ne purent que lui demander conseil, en dehors du saint tribunal : M. Vianney ne devait recevoir les pouvoirs nécessaires pour confesser que plusieurs mois

[1] *Notes* de M. l'abbé Perret, curé des Noës de 1885 à 1897.
[2] Abbé DUBOUIS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1244.

après sa nomination de vicaire. — Nous avons vu que M. Courbon en avait décidé ainsi. — Or le premier pénitent qui tomba à ses genoux, ce fut son propre confesseur, M. Balley en personne. Se cherchant un nouveau directeur, l'austère et savant pasteur d'Écully n'en trouva pas de plus apte à recevoir les confidences de son âme que cet ancien berger trop longtemps réputé incapable. Le digne vieillard avait constaté le travail incessant de la grâce en cette nature d'elite ; il exposa à M. Courbon qu'il était temps de « délier les pouvoirs » de son jeune vicaire. Immédiatement, le vicaire général accéda à une requête si justifiée [1].

Le premier acte de ministère de l'abbé Vianney est daté du 27 août 1815, — un baptême. — Dès qu'on le sut « approuvé » par ces messieurs de l'Archevêché, son confessionnal fut assiégé et les malades ne demandèrent presque plus que lui [2]. « Cela lui prenait beaucoup de temps, et il lui arrivait de négliger ses repas [3]. » — Un peu plus tard, cette négligence tournerait en habitude ! — Mais son labeur était loin d'être sans fruit et sans consolation, car « un grand nombre de personnes qui jusque-là n'avaient pas été l'édification de la paroisse changèrent de conduite après s'être adressées à lui [4] ».

Il préparait puis expliquait soigneusement les leçons du catéchisme, se faisant petit avec les petits. Les moins doués, il les prenait dans sa chambre et, se rappelant ce que d'autres avaient fait pour lui pendant la Révolution, il les instruisait avec une patience inlassable [5].

A Écully, « en chaire il était court mais clair [6] ». Il débutait là dans un ministère qui lui coûterait de rudes efforts et lui vau-

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 104.

[2] Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1021.

[3] et [5] Abbé VIGNON, curé de Dardilly, *Procès apostolique in genere*, p. 371.

[4] Colombe BIBOST, d'Ecully, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1386.

[6] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 104. M^lle^ Lassagne, directrice de la Providence d'Ars, devait tenir ce détail de quelque habitant d'Écully. Il est spécial à cette époque de la vie de M. Vianney, lequel, devenu curé d'Ars, se mit à prêcher très longuement.

drait des succès merveilleux. « Il ne prêchait pas encore bien à mon avis, dit sa sœur Marguerite qui venait de Dardilly pour l'entendre ; et cependant quand c'était son tour de parler, on courait à l'église. » Il ne craignait pas cependant de dire de fortes vérités et de flageller certains vices. Écully n'était pas à proprement parler une oasis de perfection : la Révolution y avait laissé des misères, et la proximité de la grande ville n'était pas pour les atténuer ; on y aimait le plaisir ; on y dansait à toute occasion. « Dans le pays où j'étais vicaire, devait dire plus tard M. Vianney en faisant le catéchisme, un jeune homme qui devait être parrain et qui à cause de cela avait été retenir un violon pour danser fut écrasé le lendemain par une poutre ; il n'eut pas un seul instant pour réfléchir. Le musicien vint bien ; mais quand il arriva, les cloches annonçaient les funérailles de ce malheureux [1]. »

S'il prêchait l'honnêteté des mœurs, la perfection de la vie chrétienne, l'abbé Vianney en donnait l'exemple tout le premier. Ce prêtre de trente ans était déjà d'une admirable réserve, très simple et très bon, mais « écartant toute familiarité [2] ». Il possédait ce don particulier aux saints dont a parlé le doux François de Sales, qui consiste « à voir tout le monde sans regarder personne [3] ». Il avait fait ce pacte avec ses yeux, parce qu'il se sentait fragile autant que tout homme venu en ce monde. Il priait et se mortifiait pour vaincre la chair, car il éprouvait aussi lui, dans les bas-fonds de sa nature, les attirances du mal.

Le 3 octobre 1839, rapporte l'abbé Tailhades, de Montpellier, M. Vianney me fit une confidence très importante. Je lui demandai comment il avait obtenu la délivrance des tentations contre la sainte vertu. Il finit par me dire que c'était à la suite d'un vœu. Ce vœu, prononcé depuis vingt-trois ans — du temps de son vicariat d'Écully — consistait à réciter par jour une fois le *Regina cœli* et six fois la prière :

---

[1] *Instructions de onze heures* (manuscrit de la Bastie), p. 9.
[2] Camille MONNIN, *Procès apostolique continuatif*, p. 265.
[3] *L'Esprit de saint François de Sales*, Partie VII, chap. IX.

Bénie soit la très sainte et Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu. A jamais. Ainsi soit-il [1].

M. Balley n'était pas riche ; l'entretien d'un vicaire aurait pu lui devenir une charge trop onéreuse. Des paroissiens le comprirent : « ils fournissaient gratuitement ou à moitié prix tout ce qu'il fallait pour cet entretien. Les braves gens s'en faisaient un besoin, un honneur et un plaisir [2] ».

Quant à M. Vianney, ses ressources personnelles passèrent dans la main des pauvres. Il leur donnait jusqu'à ses vêtements.

Un jour d'hiver, raconte Marguerite, M. Balley dit à mon frère : « Vous allez voir à Lyon Mme une telle. Il faut bien vous arranger et mettre le pantalon dont on vous a fait cadeau. » Il revint le soir avec une très mauvaise culotte. Son curé lui demanda ce qu'il avait fait de l'autre. Il répondit qu'ayant trouvé un pauvre transi de froid, il en avait eu pitié et avait échangé son pantalon neuf contre le vieux du mendiant [3].

« Comment va Jean-Marie? demandait quelquefois à M. Balley André Provin, un camarade de Dardilly.

— M. Vianney est toujours le même, répondait le pasteur d'Écully ; il donne tout ce qu'il a [4]. »

***

Lorsque M. Courbon désigna l'abbé Vianney pour le vicariat d'Écully, M. Balley avait bien spécifié qu'il voulait le garder dans sa cure, près de lui, pour l'aider à poursuivre ses études théologiques. Il en fut ainsi. Dans les moments libres, on rouvrit le *Rituel de Toulon ;* et le maître put expliquer dès lors de façon plus pratique le dogme, la morale et la liturgie catholiques. Quand ils

[1] Abbé TAILHADES, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1517.
[2] Comte Prosper DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 411.
[3] Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1021.
[4] André PROVIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1005.

sortaient ensemble, le curé posait à son vicaire des « cas de conscience » plus ou moins embrouillés ; il fallait que le jeune prêtre trouvât la solution puis donnât les motifs qui l'inclinaient à trancher pour ou contre [1].

Mais Dieu n'avait pas placé l'abbé Vianney à Écully pour qu'il y fît seulement l'apprentissage du ministère paroissial ; il l'avait mis dans une école de sainteté.

M. Balley, nous l'avons vu, était un prêtre très mortifié. Entre lui et son auxiliaire s'engagea bientôt une effrayante émulation d'austérité [2]. « C'était, au dire du chanoine Pelletier, curé-archiprêtre de Treffort, un saint auprès d'un autre saint [3]. » Plus tard, l'abbé Vianney lui-même fera cet aveu de touchante humilité : « J'aurais fini par être un peu sage, si j'avais eu le bonheur d'être toujours avec M. Balley. Personne ne m'a mieux fait voir à quel point l'âme peut se dégager des sens et l'homme se rapprocher de l'ange... Pour avoir envie d'aimer le bon Dieu, il suffisait de lui entendre dire : Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur [4]. »

M. Balley portait un cilice ; l'abbé Vianney demanda secrètement à Claudine Bibost et à sa fille Colombe de lui confectionner « un gilet de crin, qu'il revêtit désormais sur sa chair [5] ». Quand une visite de confrère ne venait pas déranger curé et vicaire dans leurs petites habitudes, c'était, comme disait M. Vianney, « *attrape-qu'attrape* » : pas de vin [6] ; quelques pommes de terre avec du pain bis ; à force de reparaître sur la table, le morceau de bœuf bouilli finissait par devenir tout noir [7]... Cela alla si loin que des paroissiens crurent devoir en informer M. Courbon. « Vous êtes bien heureux, gens d'Écully, répliqua le vicaire général, d'avoir

---

[1] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 76.
[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 974.
[3] *Procès apostolique in genere* p. 387.
[4] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 144-145.
[5] Colombe BIBOST, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1386.
[6] Catherine LASSAGNE, *id.*, p. 512.
[7] Frère JÉRÔME, *id.*, p. 560.

des prêtres qui font ainsi pénitence pour vous [1] ! » Mieux encore : le curé dénonça son vicaire à l'autorité « comme dépassant les bornes », et le vicaire dénonça son curé pour excès de mortification. M. Courbon en riant les renvoya dos à dos [2].

Toutefois, il y avait quelque répit dans l'austérité et la table curiale quittait « assez souvent » sa mine rébarbative. Le jour où l'on recevait des hôtes — les vicaires généraux et M. Groboz eux-mêmes en étaient — le menu était meilleur et plus varié [3].

C'est en pareille occurrence qu'un beau midi d'octobre 1815 se présenta au presbytère d'Écully une paysanne vêtue à la mode du Forez. Elle demandait M. Jean-Marie Vianney. La domestique lui représenta que ces Messieurs étaient à table et que même il y avait dans la salle à manger beaucoup de monde. N'importe ! La mère Fayot des Noës — car c'était elle — toute à son idée, ne craignit pas de troubler le festin. Elle entra et dévisagea les convives parmi lesquels il y avait MM. Courbon et Bochard ; elle eut vite reconnu son « cher enfant ». L'abbé Vianney s'était levé et, rouge de plaisir, il vit s'avancer vers lui sa « bonne mère » qui, le pressant dans ses bras, lui appliqua sur chaque joue un baiser retentissant [4].

M. Balley, pour être un prêtre pénitent, n'était nullement un misanthrope et un sauvage. Il avait conservé dans la cité lyonnaise des amitiés et des relations : il continuait de visiter la famille Loras ; il était connu avantageusement de M. Antoine Jaricot. Ce gros industriel avait acheté à Tassin, près d'Écully, une maison de campagne, qu'il céda bientôt à sa fille aînée, devenue par son mariage Mme Perrin. La charmante sœur de Mme Perrin, Pauline Jaricot, âgée de dix-huit ans en 1817, venait à Tassin passer les beaux jours. Après s'être adonnée quelque temps à une mondanité dont

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 148.
[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 766.
[3] Abbé RAYMOND, *Vie* man. p. 76.
[4] Cf. A. MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 92-93.

elle ne pouvait encore soupçonner les périls, Pauline avait renoncé soudain à ses atours ; elle était maintenant un modèle de piété. L'antique logis vit parfois rassemblés, avec les Jaricot et le clergé d'Écully, des ecclésiastiques fort distingués : le futur cardinal Villecourt, l'abbé Wurtz, vicaire à Saint-Nizier de Lyon et confesseur de Pauline...

C'est dans les réunions de Tassin que, pour la première fois, l'abbé Vianney, assis humblement au bout de la table comme la jeune Pauline Jaricot, entendit parler d'une vierge martyre, sainte Philomène, dont le corps avait été découvert depuis peu d'années dans une catacombe romaine et qui, disait-on, multipliait les miracles. Il ignorait alors quelle place tiendrait dans sa vie et dans son cœur cette sainte immolée dès l'origine de l'Église [1].

***

Menant la vie commune, ainsi que l'exigeaient les statuts de l'Église de Lyon, nos deux cénobites vivaient dans une intimité sans nuage. « Ils faisaient ensemble leurs exercices de piété, parfois même des pèlerinages à Notre-Dame de Fourvière, si pauvres tous deux qu'ils devaient s'abriter sous l'unique parapluie du presbytère [2]. » De concert, ils copiaient des prières à la Sainte Vierge pour les répandre ensuite dans la paroisse [3]. Ils composèrent à eux deux ce « chapelet de l'Immaculée-Conception » qui se récite encore aujourd'hui, dans l'église d'Ars, avant la prière du soir [4].

L'année 1816 s'écoula ainsi, puis les premières semaines de 1817. M. Balley n'était âgé que de soixante-cinq ans ; mais il avait vécu en proscrit le temps de la Terreur, et les années de persécution

---

[1] Cf. notre livre *La petite sainte du Curé d'Ars, sainte Philomène*, Lyon, Vitte, 1924, ch. v, l'entrée en relation, p. 147-148.

[2] Abbé Claude ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 742. — Toute sa vie, l'abbé Vianney conserva précieusement ce parapluie, comme une relique. Il compte encore parmi les souvenirs de la vieille cure d'Ars.

[3] Abbé TOCCANIER *Procès apostolique ne pereant*, p. 284.

[4] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès apostolique ne pereant* p. 489.

comptent double. Vieillard avant l'âge, il s'en allait vers son éternité. En février, un ulcère à la jambe le cloua sur son lit, d'où il ne se releva plus guère. Depuis cette époque, lui si actif jusque-là, il ne semble avoir pris qu'une part très diminuée au ministère paroissial — un seul acte est signé de lui au registre de 1817, une sépulture à la date du 5 juin. — Pendant cette période de plus en plus douloureuse, il fut suppléé presque entièrement par son tout dévoué vicaire. Pour lui, il souffrit sans se plaindre. L'ulcère amena une décomposition lente du sang ; la gangrène apparut dans la mauvaise jambe. Les médecins déclarèrent M. Balley perdu.

Le 17 décembre, après s'être confessé à son cher petit prêtre, au fils de sa prédilection, après avoir reçu par lui le viatique et l'extrême-onction [1], le vénéré pasteur d'Écully, consommé en mérites, s'endormait dans le Seigneur.

On raconte qu'une fois l'extrême-onction donnée, les paroissiens partis, curé et vicaire s'étaient retrouvés seuls. Le mourant donna à son « cher Vianney » ses suprêmes conseils, se recommanda à ses prières ; puis retirant de son chevet ses instruments de pénitence : « Tenez, mon pauvre enfant, lui murmura-t-il à l'oreille, cachez cela : si l'on découvrait ces objets après ma mort, on croirait que j'ai suffisamment expié pour mes péchés ; on me laisserait en purgatoire jusqu'à la fin du monde [2]. » La discipline et le cilice de M. Balley ne restèrent pas inemployés [3].

---

[1] Dans la nouvelle église d'Écully, une belle fresque reproduit cette scène touchante.

[2] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 79 ; Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 512.

[3] Le cilice de M. Balley fut emporté par M. Vianney à la cure d'Ars et c'est vraisemblablement celui qui se voit encore dans une des vitrines de la « chambre des reliques ». Il consiste dans une large ceinture faite de cordelettes tressées où sont incrustés de petits clous de fer. A l'intérieur de cette ceinture ont été cousues d'étroites bandes de toile qui portent de longues pointes acérées. Il est à croire que le saint trouva trop bénin l'instrument de pénitence légué par son vieux maître et qu'il y ajouta lui-même ces terribles pointes.

L'abbé Vianney le pleura comme un père. Il lui devait tout ! De ce saint homme, il garda un impérissable souvenir : « J'ai vu de belles âmes, s'écriait-il, mais pas de plus belles. » Les traits de son ancien maître étaient tellement gravés en son esprit qu'il disait, même dans les dernières années de sa vie : « Si j'étais peintre, je pourrais encore *tirer son portrait.* » Et il parlait souvent de lui, les yeux pleins de larmes [1]. Chaque matin il le nommera au *memento* de sa messe. Jusqu'à sa mort, lui si détaché de toutes choses, il tiendra à conserver, au-dessus de sa cheminée, la petite glace de M. Balley, « parce qu'elle avait reflété son visage [2] ». D'ailleurs, dans la contrée d'Écully, la mémoire de ce prêtre éminent demeurera en vénération [3].

***

Peu après son décès, plusieurs paroissiens firent à l'Archevêché une démarche qui témoignait de leur grande estime pour M. Vianney. Ils le demandèrent comme curé. Leur requête n'eut pas de suite [4]. Il est probable du reste que l'intéressé lui-même n'eût

---

[1] Frère JÉROME, *Procès de l'Ordinaire*, p. 556.

[2] Abbé BEAU, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1204.

[3] Le corps de M. Balley fut enseveli dans la vieille église d'Écully. On l'exhuma lors de la reconstruction de l'église pour le placer sous les dalles du chœur. Quand on releva sa dépouille, les survivants parmi ses paroissiens demandèrent à la revoir, persuadés qu'elle n'avait pas subi les outrages de la mort. L'exhumation s'opéra de nuit, et l'on ne retrouva que des ossements. Mais la croyance répandue parmi le peuple dit assez quel fut le renom de sa sainteté. La pierre tombale de M. Balley, dont l'inscription est usée, sert de base aux fonts baptismaux.

[4] L'abbé Monnin écrit (*Vie*, t. I, p. 150) que, pour remplacer leur curé défunt, « les habitants d'Écully jetèrent unanimement les yeux sur le vicaire que M. Balley avait formé à son image ». Il y a ici exagération. M. Vignon, curé d'Écully, nous semble plus près de la vérité quand, après avoir recueilli soigneusement les traditions paroissiales, il déclarait le 8 novembre 1882, au *Procès apostolique in genere* (p. 372) que « plusieurs personnes exprimèrent le désir de voir M. Vianney occuper le poste du défunt ». Y eut-il pétition écrite? Nous l'ignorons. En tout cas, il n'en est resté aucune trace aux archives de l'Archevêché de Lyon.

pas accepté. « Je n'aurais pas voulu être curé d'Écully, devait-il déclarer plus tard : la paroisse était trop considérable [1]. » Quoi qu'il en soit, M. Tripier remplaça M. Balley, et l'abbé Vianney conserva son titre de vicaire.

M. Tripier ne se crut pas obligé en conscience de marcher sur les traces de son prédécesseur ; il ne prétendait nullement faire de son presbytère une trappe ou une chartreuse. Son vicaire lui parut bientôt exagéré : ne refusait-il pas de l'accompagner chez les confrères ou chez des paroissiens aisés, sous prétexte qu'il n'avait qu'une soutane et qu'elle n'était plus présentable en honorable compagnie [2] ! M. Tripier demanda-t-il un autre vicaire? La chose est possible. Quoi qu'il en soit, l'administration diocésaine ne tarda pas à s'occuper de l'abbé Jean-Marie Vianney.

Depuis le 21 janvier — nous sommes en 1818 — une petite chapellenie du département de l'Ain [3] était sans titulaire. Le chapelain, un jeune prêtre de vingt-sept ans, M. Antoine Déplace, après un ministère de vingt-trois jours [4], venait d'y mourir de consomption. Ars était à prendre. Mais c'était un si petit, un si pauvre village — 230 habitants à peine [5] ! — Y mettrait-on encore un prêtre? Le centre paroissial, Mizérieux, en était éloigné, il est vrai, de trois kilomètres... On pria M. Durand, curé de Savigneux, d'y assurer l'intérim ; et, pendant plusieurs semaines,

---

[1] Catherine LASSAGNE. *Procès apostolique ne pereant*, p. 404.

[2] Fleury VÉRICEL. *Procès de l'Ordinaire*, p. 1296.

[3] En 1802, le diocèse de Belley avait été du nombre de ceux que supprimait le Concordat. Il fut partagé entre les diocèses avoisinants. Celui de Lyon en eut une large part : les arrondissements de Bourg et de Trévoux, et donc la Dombes et Ars, furent placés sous la juridiction du cardinal Fesch. Le nouveau diocèse de Belley, établi en 1823, aura les limites mêmes du département de l'Ain.

[4] Le seul acte de ministère qu'ait fait M. Déplace est un baptême, le 30 décembre 1817.

[5] Répartition des habitants d'Ars en 1808 : 220. (BOSSI, *Statistique générale de France (Département de l'Ain)*, Paris, Testu, 1808.

Ars sembla oublié. Une démarche personnelle de la châtelaine du pays, Mlle Anne des Garets, qui s'obstinait à considérer son village comme une paroisse véritable, hâta sans doute la décision des vicaires généraux [1].

Au début de février, M. l'abbé Jean-Marie-Baptiste Vianney, vicaire d'Écully, apprenait que la chapelle et le village d'Ars-en-Dombes étaient confiés à son zèle. Le jeune prêtre ne s'inquiéta pas de savoir si oui ou non M. Courbon plaçait dans les paroisses du département de l'Ain, « devenu une sorte de Sibérie pour le clergé du diocèse de Lyon, les sujets qui lui semblaient présenter moins de garanties [2] ». Très simplement, il alla trouver le vicaire général, qui lui dit en signant sa feuille de nomination : « Il n'y a pas beaucoup d'amour du bon Dieu dans cette paroisse ; vous y en mettrez [3] ! » L'abbé Vianney assura qu'il n'avait pas d'autre désir. Puis M. Courbon crut devoir l'encourager. La part qu'on lui faisait était sans doute humble parmi les plus humbles ; presque pas de ressources ; un traitement de vicaire, 500 francs fournis annuellement par la commune [4]... Mais, dans sa lointaine paroisse, la Providence ne l'abandonnerait pas. Ars avait l'avantage de posséder un château où « il y avait une bonne demoiselle [5] » qui aide-

---

[1] Jean TÊTE, *Procès apostolique continuatif*, p. 76.

[2] « La partie la plus abandonnée de ce diocèse (de Lyon) fut, sans contredit, le département de l'Ain. Éloigné de Lyon, privé de toute espèce de secours, il n'envoyait que peu de sujets au séminaire de Saint-Irénée ; de sorte que M. Courbon, le vicaire général le plus influent de l'administration diocésaine, regardant comme un devoir de justice de rendre aux départements du Rhône et de la Loire les sujets qu'ils avaient fournis, laissait sans prêtre (dans l'Ain) un grand nombre de paroisses et plaçait dans d'autres *les sujets qui lui présentaient moins de garanties*. Le département de l'Ain devint ainsi une sorte de Sibérie pour le clergé du diocèse de Lyon, à ce point qu'être envoyé en Bugey ou dans la Dombes était considéré comme une disgrâce par les prêtres de cette époque (entre 1810 environ et 1823). Abbé J. COGNAT, *Vie de Mgr Devie, évêque de Belley*, Lyon, Pelagaud, 1865, t. I, p. 182-183.

[3] et [5] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 8.

[4] *Registres municipaux d'Ars*, séance du 18 juin 1809. — Ars, en cessant d'être paroisse, n'avait pas perdu pour cela son titre de commune. M. Vianney, pendant les quarante et un ans qu'il passerait dans le village, devait

rait son curé de son argent et de son influence... Ainsi parla M. Courbon à ce prêtre de trente-deux ans.

Le 3 février 1818, M. Vianney accomplit dans Écully son dernier acte de ministère. Le 9 au matin, il se mit en route pour Ars.

---

connaître trois maires : Antoine Mandy, maire de 1813 à 1832 ; Michel Sève, de 1832 à 1838 ; le comte Claude-Prosper des Garets, de 1838 à 1879. Il est remarquable que M. des Garets a régi la commune autant d'années que M. Vianney a dirigé la paroisse.

DEUXIÈME PARTIE

Le pastorat d'Ars

(1818-1859)

CHAPITRE PREMIER

L'ARRIVÉE ET LA PRISE DE CONTACT.

Le village d'Ars. — M. Vianney et le petit Givre. — Vision d'avenir
Ars paroisse chrétienne au XVIIIe siècle. — Pendant la Révolution : l'apostat et les prêtres fidèles. — Le réveil des âmes. — Ars en 1818. — La châtelaine.
Le programme du nouveau pasteur. — La cérémonie d'installation. — L'aménagement de la cure. — La visite de chaque foyer.

Ars — qui s'appela tour à tour *Artis villa*, *Artz*, puis *Arz* et enfin *Ars* [1] — paraît être une localité d'origine très ancienne. D'une pierre druidique, qui se voyait encore, voilà peu d'années, à quelque distance de la bourgade, on pourrait conclure qu'il y eut des habitants dans la contrée à une époque très lointaine. Cependant le nom d'Ars n'apparaît dans les documents écrits qu'au Xe siècle. Une charte de 980 insinue qu'alors une église était déjà construite et la paroisse organisée [2]. Malgré tout, Ars n'a jamais été qu'un petit village.

Ars est situé à 35 kilomètres au nord de Lyon [3], dans le canton et l'arrondissement de Trévoux, sur le plateau de la Dombes. La Dombes, c'est dans l'Ain, ailleurs montagneux et boisé, la région de la plaine argileuse ou des eaux stagnantes ; pas de forêts ; des taillis de bouleaux et de chênes ; des rangées d'ormeaux grêles au

---

[1] Dans quelques titres on rencontre encore *Arsa*, la Brûlée.

[2] Cf. Abbé PAGE, *Ars-en-Dombes*, Bourg, 1905, p. 7. — Aujourd'hui le village s'appelle officiellement *Ars-sur-Formans*. Le ruisseau du Fontblin, le seul qui traverse la commune, s'est vu ainsi supplanter par le Formans, cours d'eau formé à Saint-Didier par l'adjonction du Morbier au Fontblin.

[3] Ars est à 5 kilomètres de la Saône, à 8 de Villefranche, à 42 de Bourg-en-Bresse.

bord des chemins et des prés; des aulnes, des noisetiers et des saules sur les berges des ruisseaux.

Les monts tranquilles du Beaujolais bornent au couchant l'horizon d'Ars. La campagne qui entoure le village ondule en larges plis d'où émergent çà et là quelques bouquets d'arbres. Ce n'est plus ici la plaine plate, monotone, où pullulent les étangs ; ce ne sont pas encore les riches coteaux qui s'inclinent vers la Saône.

Ars est bâti aux pentes d'un vallon où coule le Fontblin, l'hiver petit torrent, l'été mince filet d'eau entre des galets bruns. En l'an de grâce 1818, le village apparaissait chétif et triste : une quarantaine de maisons basses bâties en terre glaise, éparses parmi des vergers ; à mi-côte une église, si l'on pouvait donner ce nom à cette construction jaunâtre, percée de vulgaires fenêtres surmontée de quatre poutres et d'une traverse qui soutenaient une cloche fêlée [1]. Les croix du cimetière, selon l'ancienne coutume, se pressaient le long de la maison sainte. Au chevet, s'étendait une petite place plantée de vingt-deux beaux noyers. Tout à côté de l'église s'élevait le presbytère, logis de paysan précédé d'une cour de quelques pieds carrés.

Au fond du vallon se dressait, solitaire parmi ses grands arbres, le château des Garets d'Ars. Construit au XI^e^ siècle, ç'avait été un manoir féodal, flanqué d'une tour, entouré de fossés, couronné de créneaux ; mais tout cet appareil guerrier avait disparu ; l'antique logis n'était plus qu'une vaste maison de campagne, paisible, mélancolique, oublieuse des chasses et des joyeuses rumeurs d'autrefois.

---

[1] La vieille église d'Ars, au moment de l'arrivée de M. Vianney, était en tout semblable, sauf les proportions, aux églises anciennes de la Dombes. Porte étroite surmontée d'un tympan. Nef quadrangulaire plafonnée en lambris. Avant-chœur portant coupole montée sur trompes. — Jusqu'en 1794 cet avant-chœur avait soutenu un clocher carré à flèche pyramidale peu élevée, avec une baie plein cintre à chaque face. — Abside demi-circulaire voûtée en cul-de-four et percée de deux ou trois fenêtres romanes.

Les églises de ce genre, dans la Dombes, datent toutes du XII^e^ siècle. On connaît donc approximativement l'époque où fut construite celle d'Ars. Au XII^e^ siècle, la paroisse dépendait de l'abbaye Saint-Pierre de Cluny.

Par suite du mauvais état des chemins, Ars semblait perdu dans une solitude inaccessible. C'était un *trou*, dans toute la force de l'expression. Les habitants n'en sortaient guère, étant du reste casaniers par nature.

Ars est à trente kilomètres d'Écully. M. Vianney voyageait à pied, en mince équipage, accompagné de la mère Bibost, qui jadis avait pris soin de son trousseau d'écolier. Quelques hardes, un bois de lit, les livres hérités de M. Balley suivaient derrière dans une voiture. On ignore qui en était le conducteur.

Le nouveau curé eut peine à découvrir sa paroisse. Une brume s'était épandue sur la campagne, voilant les lointains. Ne trouvant personne qui les renseignât, passé le village de Toussieux, les voyageurs s'égarèrent et marchèrent quelque temps à l'aventure. Sur de vagues prairies des enfants paissaient leurs moutons. M. Vianney alla vers eux. Ces pâtours qui parlaient le patois du pays ne le comprirent pas tout d'abord : il leur demandait la route du château d'Ars, le croyant situé dans le village même. Il dut répéter plusieurs fois la même question. Enfin le plus intelligent, un nommé Antoine Givre, remit sur la voie ces inconnus. « Mon petit ami, lui dit le prêtre pour l'en remercier, tu m'as montré le chemin d'Ars ; je te montrerai le chemin du ciel [1]. »

Puis le jeune berger expliqua que là même où ils se trouvaient passait la limite de la paroisse. Le Curé d'Ars se mit à genoux et pria [2].

Bientôt l'humble groupe dévala la pente qui mène au Fontblin. De là M. Vianney découvrit « quelques chaumières éparses autour d'une pauvre petite chapelle [3] ». En apercevant, grises dans la

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 404. — Cette prophétie ne dut guère troubler l'âme ingénue d'Antoine Givre. C'est pourtant lui qui, le premier des paroissiens d'Ars, suivra M. Vianney dans la mort.

[2] Michel TOURNASSOUD, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1143.

[3] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 81.

nuit tombante, ces maisons basses couvertes de chaume : « Que c'est petit ! » songea-t-il ; et il ajouta, mû par un pressentiment surnaturel : « Cette paroisse ne pourra contenir tous ceux qui plus tard y viendront [1]. » Alors il s'agenouilla de nouveau et invoqua l'Ange gardien de la paroisse [2]. Sa première visite fut pour l'église.

Ars venait de recevoir un « bon prêtre dans toute l'étendue si grande du terme [3] », autant dire un saint prêtre, mais dont personne peut-être n'augurait encore : celui-là sera canonisé un jour. Il est vrai que jusque-là le monde avait ignoré presque totalement ses hautes vertus. Mais de hautes vertus ne sont pas forcément la sainteté. Bien qu'il fût déjà extrêmement zélé et mortifié, l'abbé Vianney n'avait pas réalisé, à cette époque de sa vie, « cette ineffable douceur [4] », ces merveilles de pénitence et de dévouement qui devaient, en 1925, le ranger parmi les plus grands et les plus populaires de ces héros qu'on appelle *les saints*.

Le matin du 10 février, la messe sonna. Ars connut ainsi qu'il avait un pasteur. Quelques âmes pieuses s'en réjouirent ; dans la masse, l'émotion ne fut pas considérable. « On fut étonné quand on entendit sonner la messe, note Mme des Garets, et l'on se dit : « Tiens, voilà un nouveau curé qui nous arrive [5] ! »

***

Au XVIIIe siècle, Ars avait été une paroisse vraiment chrétienne, et il ne faudrait pas croire, d'après des récits exagérés, que M. Vianney, en 1818, soit tombé en plein « pays de mission », au milieu

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 667. — « Je lui demandai, dit ailleurs le Frère Athanase, d'où lui était venue cette pensée. Le serviteur de Dieu éluda la question, comme il en avait l'habitude chaque fois que son humilité était mise à l'épreuve. « Bast ! répondit-il en souriant, il me passe tant d'idées baroques par la tête ! » *(Procès apostolique in genere*, p. 201.)

[2] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 743.

[3] Emmanuel DE BROGLIE, *Saint Vincent de Paul*, Paris, Lecoffre, p. 111.

[4-5] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 774 et 766.

d'une population absolument sans foi et sans mœurs. Jadis, en 1724, Ars avait reçu comme curé « un prêtre jeune, instruit, licencié en théologie et en droit canon, doué d'une grande activité et d'un zèle éclairé pour le salut des âmes [1] ». Ce prêtre, messire François Hescalle, a laissé dans les archives paroissiales un tableau de la vie religieuse de ses ouailles à cette époque. Les fidèles, écrit-il, « l'ont supplié d'abord, puis obligé d'instituer dans leur église les confréries du Saint-Sacrement, du Rosaire et du Scapulaire [2] ». Le premier dimanche de chaque mois, ces bons chrétiens d'Ars font en commun une méditation sur la mort. La fête du Sacré-Cœur, récemment établie dans le diocèse de Lyon, est célébrée par eux avec grande ferveur [3]. Le 24 juin 1734, toute la paroisse, curé en tête, se rend à la ville pour y gagner l'indulgence du jubilé de Saint-Jean [4]. Du reste, en cette partie des Dombes, on aimait beaucoup les processions et les pèlerinages. On allait encore à la chapelle des Minimes de Montmerle, le jour de la Saint-Marc ; à Sainte-Euphémie, le jour de la Saint-Georges ; à Rancé, le mardi de Pâques. Mais déjà les curés, certains du moins, s'étaient inquiétés de la tournure que prenaient ces incursions, bannières déployées, sur les autres paroisses et en avaient fait leurs doléances à l'archevêque : de pieuses, les fêtes peu à peu devenaient profanes ; on y buvait, on s'y amusait, on y dansait. Quand parut l'ordonnance de Mgr de Neuville qui mettait le clergé en garde contre de tels abus, M. Hescalle inscrivit avec satisfaction sur son registre : « Je ne dis pas que pareils excès aient été commis par mes paroissiens. »

---

[1] Abbé PAGE, *Ars-en-Dombes*, op. cité, p. 35.

[2] 7 janvier 1727.

[3] Mgr de Neuville, par mandement du 3 décembre 1718, avait établi dans tout le diocèse de Lyon une fête du Sacré-Cœur et ordonné qu'elle serait chômée. Le 27 octobre 1722, il précisait que pour la campagne cette fête aurait lieu le premier dimanche après la Fête-Dieu. Or M. Hescalle, curé d'Ars, relate en son registre : « Je vois beaucoup d'empressement en mes paroissiens à faire leurs dévotions ce jour-là. »

[4] Par un privilège spécial, chaque fois — et ce n'est pas souvent ! — que la Fête-Dieu coïncide avec la Saint-Jean, il y a jubilé à la primatiale de Lyon. Le fait s'est présenté une seule fois depuis 1734 : en 1886.

Le successeur de M. Hescalle fut l'abbé Claude Garnier (1740-1775). De 1762 à 1763 fut « exhaussé le clocher en pierres de taille, depuis le cordon, au lieu d'une espèce de cage de bois qui était cy-devant ».— Ce clocher n'existait plus à l'arrivée de M. Vianney. Le sans-culotte Albitte l'avait fait abattre en 1794.

Après M. Claude Garnier, Ars fut desservi par M. Symphorien Eymard (1775-1788). De son passage, il reste peu de traces. Il a enregistré baptêmes, mariages et enterrements ; rien de plus. Toutefois, à la fin du cahier de 1780, il relate que cinq de ses paroissiens ont planté chacun une vigne : par où il aura voulu marquer sans doute — car il s'intéressait au sort matériel et moral de ses paroissiens — que le défrichement des terres donnait déjà d'appréciables résultats.

Le 31 janvier 1788, est nommé curé d'Ars messire Étienne Saunier, vingt-huit ans, « prêtre de Lyon, bachelier en Sorbonne ». Tels sont les titres qu'il se donne lui-même au registre paroissial. Ayant prêté en 1791 le serment constitutionnel, il officia dans la paroisse au moins jusqu'au début de 1793 [1]. En mars, l'année suivante, l'église est saccagée par une bande d'énergumènes venus de Trévoux [2]. Bien que *prêtre jureur*, le citoyen Saunier est arrêté, mais on le relâche presque aussitôt : le malheureux, pour sauver sa tête, a livré ses lettres de prêtrise [3]. En octobre 1793, l'apostat ose

---

[1] En 1791, M. Saunier enregistre 1 mariage, 5 baptêmes et 9 sépultures Il note la même année qu'il a fait servir un banquet patriotique aux enfants de la première communion. C'est le dernier acte qu'il ait inscrit sur le registre d'Ars. — Le 13 novembre 1792, conformément à la loi du 20 septembre, il remet les registres paroissiaux à la municipalité.

[2] Un récépissé sur feuille volante rédigé, à Trévoux le (6 mars) 16 ventôse 1794 par Jean-Baptiste Perrin, commissaire, donne l'inventaire des objets enlevés à l'église d'Ars. L'acte ne fait pas mention des vases sacrés, mis sans doute en lieu sûr ; mais chasubles, nappes d'autel, tour de dais, missel, tout ce que pouvait posséder la pauvre église, jusqu'à la cloche, est porté comme « dépouilles » à Trévoux.

[3] *Tableau des prêtres qui, étant à Trévoux, ont livré leurs lettres de prêtrise* (Archives de Trévoux. — Liasse). Ce tableau, divisé en deux parties, comprend 17 noms pour la première, 6 pour la seconde. (Ces derniers sont dits

reparaître comme marchand dans la paroisse dont il fut le légitime pasteur [1]. L'humble église où il avait célébré la messe était devenue un club où venaient pérorer les fortes têtes du pays. Elle servit encore de lieu de réunion pour les fêtes décadaires. « La tradition locale, encore vivante dans le pays », rapporte qu'un ancien huissier de Trévoux, le citoyen Ruf, s'était fait en cette région des Dombes le ridicule missionnaire de la *déesse Raison* [2].

Cependant des prêtres fidèles circulaient sous des déguisements à travers la contrée. Le relevé des actes de baptême fait d'après les témoignages des parrains et marraines signale le passage dans la paroisse d'Ars de M. Chauas, curé de Trévoux (1793), du Père Jean-Baptiste, capucin (1794), de MM. Blanc et Condamin (1795). Il y a toute probabilité que ces mêmes prêtres célébrèrent la messe et administrèrent les sacrements dans les deux endroits signalés par une constante tradition : chez les Dutang, à la ferme de

---

absents de Trévoux depuis trois mois.) Parmi ceux-ci est inscrit le curé d'Ars, dont la fiche est ainsi rédigée · *Étienne Saunier* — 15 *nivôse an II* (4 janvier 1794) — *il réside à Ars depuis trois mois où il est marchand.* Cette date du 4 janvier 1794 indique l'époque où M. Saunier était passé à Trévoux pour y « livrer ses lettres de prêtrise ». — Dans le haut de la liste, à droite, est écrite cette phrase : *Tous ont prêté le serment constitutionnel, excepté André Peytel et Jean-Claude Bracquier.* Nous avons ici une preuve matérielle de l'adhésion de M. Saunier à la Constitution civile du clergé.

[1] Beaucoup de prêtres non assermentés adoptèrent des métiers pour mieux échapper aux sans-culottes et continuer d'exercer à travers le pays leur saint ministère. Nous avons déjà vu comment, aux environs d'Écully et de Dardilly, se comportaient MM. Groboz et Balley. Mais le cas de M. Saunier, curé d'Ars, est bien différent. Il renonce à son titre et à ses fonctions de prêtre, il s'établit comme *marchand* dans sa paroisse même, c'est-à-dire qu'il se laïcise sur place. La population saine ne pouvait qu'être fort scandalisée de cette apostasie publique ; d'autant plus que dans la contrée des prêtres catholiques risquaient leur vie pour donner aux fidèles les secours religieux indispensables.

[2] Le citoyen Ruf prit parfois pour acolyte un perruquier, Bouclet. Apôtre ardent du *décadi*, Bouclet, pour punir les femmes qui continuaient de chômer le dimanche et non chaque dixième jour de la décade, leur coupait les cheveux sur la place publique. Il paraît que cette brute fut échaudée de la belle façon à la ferme des Berlières par François Vernier et Isabeau Péchard ! (Cf. Abbé PAGE, *Ars-en-Dombes*, op. cité, p. 46-47.)

l'Époux [1], et au château des Garets. Malheureusement, ces confesseurs de la foi ne visitèrent Ars qu'en passant, à des époques convenues et pour des groupes restreints. La masse de la population les ignora [2]. En 1801, alors que l'Église de France commencera de réparer ses ruines, la paroisse d'Ars, sous le rapport de la foi et des mœurs, sera en pleine décadence.

Malgré tout, les âmes se réveillent. En mars 1802, un prêtre, ancien chartreux, M. Jean Lecourt, qui s'intitule « missionnaire délégué par le Conseil », vient prêcher à ces pauvres gens trop longtemps délaissés les exercices d'une mission. Ainsi qu'en témoignent les registres paroissiaux, il baptise des enfants déjà grands et régularise des mariages. Puis, la mission finie, M. Lecourt quitte le village pour évangéliser d'autres localités. Le 30 mai 1803, le Conseil municipal — Ars n'est plus *paroisse*, mais il est encore *commune* — vote une somme de 1.800 livres pour réparer l'église, payer le loyer de la maison curiale, avoir un vicaire résidant; acheter des ornements et une cloche [3].

L'administration diocésaine eut égard à tant de bonne volonté. Au début de 1804, l'abbé Lecourt revenait dans le village avec le titre de « prêtre desservant » [4]. Il travailla de nouveau en vrai missionnaire, courant après les brebis perdues. Malheureusement, il resta trop peu de temps dans la paroisse. Au bout d'une année, il fut transféré à la cure de Jassans, et jusqu'en mars 1806, le

---

[1] Cette ferme est au sud-est de l'église, sur la colline, à un quart d'heure du village. Elle s'est appelée *Chatonnard*, puis *le Pous*, et enfin l'*Époux*, sans doute pour éviter toute amphibologie ou interprétation déplaisante. *Pous* dans le patois du pays signifie *farine jaune*. Ce quartier aurait été l'endroit où réussissait le mieux la culture du maïs.

[2] Il est possible que tout n'ait pas été irréprochable dans la conduite de certains habitants d'Ars pendant la Révolution. Une main prudente a déchiré 71 pages au registre des délibérations du Conseil municipal. La page 72 s'ouvre sur l'an X — 1802.

[3] Archives municipales d'Ars.

[4] Il signe *Lecourt, prêtre desservant d'Ars*, et indique sur le registre paroissial qu'il assure en même temps le service religieux au village de Savigneux « encore dépourvu de pasteur ».

village d'Ars, rattaché directement à Mizérieux, n'eut pas à sa disposition d'autre prêtre que M. Aimé Verrier, qui était à la fois curé de Mizérieux, d'Ars, de Toussieux, de Sainte-Euphémie et de Saint-Didier-de-Formans.

Enfin un prêtre auxiliaire fut donné à Mizérieux, M. Berger. Celui-ci administra avec le titre de vicaire la *chapellenie* d'Ars[1]. Le 22 avril 1807, il conduisit à Trévoux, où le cardinal Fesch conférait la confirmation, quatre-vingt-cinq habitants d'Ars, c'est-à-dire un bon tiers de la population. L'abbé Berger, que la châtelaine, Mlle des Garets, estimait beaucoup et qu'elle aurait voulu retenir, demanda lui-même son changement. Il fut envoyé comme vicaire à Sury-le-Comtal en octobre 1817[2].

Un jeune prêtre de vingt-six ans, M. Déplace, nommé en décembre, ne vint à Ars, semble-t-il, que pour y mourir. Émus de pitié en le voyant arriver si affaibli et au cœur de l'hiver, « tous les habitants, écrivait la châtelaine, se sont empressés de lui donner, les uns quatre fagots, les autres quinze, quelques-uns un demi-cent ; ce qui prouve vraiment l'estime qu'ils ont pour leur curé et leur désir qu'il se trouve bien avec eux[3] ».

A dire vrai, pendant ces vingt-cinq dernières années, le village d'Ars n'avait guère brillé sous le rapport religieux. Le paganisme

---

[1] Coup sur coup, le 5 novembre 1808, le 18 juin 1809, le Conseil municipal « extraordinairement assemblé » demande l'érection d'Ars en *chapellenie*. Il allègue comme raisons Mizérieux trop éloigné, la difficulté d'y aller en hiver avec le Fontblin débordé, les chemins impraticables : il est presque impossible aux enfants de suivre les catéchismes à la mauvaise saison. Et c'est le seul moment où ils sont libres, les travaux des champs ne les retenant pas !

[2] « Vous me permettrez de ne pas m'expliquer cette instabilité, qu'il me semble que vous ne deviez pas craindre, vu les bons et je puis dire les délicats procédés, dont vous avez toujours usé envers M. Berger. » (D'une lettre adressée le 17 décembre 1817 à Mlle d'Ars par M. le chanoine Mayet, secrétaire à l'Archevêché de Lyon.)

[3] D'une *note* inédite de Mlle d'Ars. La châtelaine a consigné sur des feuilles volantes de nombreux faits concernant l'histoire de la paroisse. On a d'elle encore son « livre de raison », où nous puiserons plusieurs renseignements.

pratique avait pénétré les âmes, amenant chez le grand nombre l'affaiblissement mais non cependant la disparition totale de la foi. « Il y avait du laisser-aller dans la paroisse, a dit un témoin bien informé, une certaine négligence et une certaine indifférence... Je ne pense pas qu'il y eût à Ars des désordres exceptionnels... Ce que cette paroisse présentait au fond de plus déplorable, c'était l'oubli des pratiques religieuses [1]. »

On manquait la messe sans remords, pour des raisons futiles. On travaillait le dimanche sans nécessité aucune, surtout à la saison des foins ou des blés mûrs. Les hommes, les jeunes gens, les enfants eux-mêmes avaient l'exécrable habitude du blasphème. « Ars possédait quatre cabarets où les pères de famille allaient manger leur fortune [2] » ; surtout les soirs du dimanche et du lundi, des ivrognes troublaient la paix du village. Les jeunes filles étaient passionnées pour la danse. Les veillées, prolongées loin dans la nuit, étaient une source de graves péchés.

Avec tout cela, beaucoup d'ignorance. Les enfants étaient peu assidus aux catéchismes ; du reste, on comptait ceux qui savaient lire : pas d'école fixe ; appliqués au travail de bonne heure, ils passaient dans les champs tous les jours de la belle saison ; l'hiver venu, un instituteur de rencontre ouvrait une classe pour les filles et pour les garçons, mais de pauvres petits ne recevaient aucune instruction et vagabondaient.

Le tableau n'est pas flatteur. Mais Ars, après tout, ressemblait aux paroisses environnantes, ni pire ni meilleur. Pas de haine pour le prêtre ; dans l'ensemble, « un certain fond de religion, mais fort peu de piété [3] ». D'ailleurs, pour se faire une idée exacte de ce qu'était Ars en ce temps-là, il suffit de parcourir les sermons de son jeune curé : le grand nombre de ceux que l'on possède encore [4]

---

[1] Comte Prosper DES GARETS, maire d'Ars, *Procès de l'Ordinaire*, p. 942.
[2] Jean PERTINAND, instituteur d'Ars, *Procès de l'Ordinaire*, p. 353.
[3] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif* p. 44.
[4] *Sermons du vénérable serviteur de Dieu J.-B.-M. Vianney, Curé d'Ars* (publiés par les soins des abbés Delaroche), 4 volumes in-12, Lyon, Vitte, 1883.

furent composés dans les premières années de son ministère pastoral. Ils décrivent la mentalité de cette population paysanne, pour qui les choses de la terre passaient avant tout.

Grâce à Dieu, du bon grain était mêlé à cette ivraie. La confrérie du Saint-Sacrement, instituée par M. Hescalle, n'était pas tout à fait tombée. Il y avait encore dans Ars quelques familles aux habitudes sérieusement chrétiennes. Dès les premiers temps, le maire, Antoine Mandy, et Michel Cinier, conseiller municipal, s'allièrent à M. Vianney pour une œuvre commune de régénération. Leurs familles, et aussi les Lassagne, les Chaffangeon, les Verchère, fréquentaient régulièrement les offices du dimanche. Un séminariste, originaire d'Ars, l'abbé Renard, étudiait à Saint-Irénée de Lyon [1]. Au château, Mlle Marie-Anne-Colombe Garnier des Garets, plus connue sous le nom de *Mademoiselle d'Ars*, partageait son temps entre le soin de sa maison, la visite des pauvres et les exercices d'une piété méticuleuse. Chaque jour, selon une coutume héritée de sa mère, elle récitait son bréviaire en compagnie d'un vieux serviteur fidèle que les gens du commun appelaient révérencieusement *Monsieur* Saint-Phal.

Mlle d'Ars avait à cette époque soixante-quatre ans [2]. Bien que de petite taille, elle était extrêmement distinguée. De son éducation première à la maison de Saint-Cyr elle avait conservé ces manières un peu surannées d'ancien régime, mais si vraiment françaises, qui donnaient à la conversation tant d'enjouement et de grâce. — Fait qui ne peut s'expliquer que par la sympathie réelle que les des Garets s'était acquise dans le pays, la Révolution n'avait pas chassé Mlle d'Ars de son domaine. Elle y était demeurée paisible, avec sa vénérable mère [3]. Des prêtres célébrèrent la messe en cachette dans l'oratoire du château. On ne voit pas que les châtelaines aient été jamais inquiétées pour ce délit anti-

[1] Ordonné prêtre en 1820.

[2] Née le 30 juin 1754.

[3] Mme des Garets d'Ars, née du Pré de Saint-Maur, mourut en son château le 29 juin 1811.

révolutionnaire. — Mlle d'Ars était aimée des pauvres gens : elle acquittait des loyers, payait des vêtements et des vivres. Ses *livres de raison* indiquent avec quel soin elle notait les moindres aumônes. Malgré sa charité, jusqu'à l'arrivée de M. Vianney, son influence sur l'ensemble de la population ne paraît pas avoir été bien considérable. Elle vivait assez retirée dans son vieux manoir de briques, où la visitaient les familles nobles du pays. Son frère, le vicomte François, plus jeune qu'elle de trois ans, habitait Paris, boulevard Saint-Germain, et ne faisait au château d'Ars que de rares séjours. Ancien capitaine de dragons au régiment de Penthièvre, chevalier de Saint-Louis, il avait épousé une demoiselle de Bondy, dont il n'avait pas eu d'enfant.

***

Sans doute, dans le maigre champ qui lui était confié, l'abbé Vianney aperçut-il le bon grain, mais il le trouva tellement perdu parmi l'ivraie, qu'il en fut effrayé. Et puis, ce fut à travers sa propre délicatesse de conscience et son horreur du péché que le nouveau curé entrevit sa paroisse. Il y découvrit avec douleur des misères que d'autres regards n'eussent pas si bien discernées. Sans perdre le temps à se lamenter, immédiatement il se mit à l'œuvre. Il ne prétendait point convertir l'univers, mais ce tout petit village dont Dieu lui confiait les âmes. C'est de ce point de vue qu'il faudra juger les enseignements et les actes de M. Vianney dans les premières années de son pastorat. Il parlera pour Ars, il tonnera contre les abus d'Ars. Placé dans un milieu différent, nul doute que son zèle se fût exercé d'une autre manière. Pour des abus et des fautes toujours les mêmes partout sous des formes et avec des nuances variées, il ne cherchera pas des antidotes nouveaux ; il ne s'étudiera qu'à appliquer les remèdes anciens, selon les méthodes traditionnelles.

Son programme, médité devant le tabernacle, était celui de tout pasteur soucieux du salut de son troupeau : prendre contact avec ses paroissiens le plus tôt possible ; s'assurer le concours des

familles les plus honorables ; améliorer les bons ; ramener les indifférents ; convertir les pécheurs scandaleux ; par-dessus tout, prier Dieu duquel viennent tous les dons, se sanctifier soi-même afin de sanctifier les autres, faire pénitence à la place des coupables. Devant l'œuvre à entreprendre, il se sentait si faible, si dénué ! Mais le jeune curé de campagne possédait en lui la force mystérieuse de la grâce. Dieu choisit l'humilité infirme pour abattre les puissances d'orgueil ; un saint prêtre réalise de grandes choses avec des moyens en apparence bien petits.

Bien que l'abbé Vianney ne fût que *vicaire-chapelain* d'Ars, ses ouailles lui décernèrent comme à ses prédécesseurs le titre de *curé*. Et il fut *installé* sous ce nom le dimanche 13 février. Toute la paroisse, ou peu s'en faut, était là réunie. La cérémonie, simple mais parlante, intéressa visiblement l'assistance. Le vieux curé de Mizérieux, M. Ducreux, pour qui le nouveau chapelain n'était pas un inconnu [1], vint, entouré des autorités municipales, le chercher au presbytère. Au seuil de l'église, il lui passa l'étole pastorale, symbole de sa mission et de son autorité. Il le conduisit à l'autel dont le jeune prêtre ouvrit le tabernacle ; au confessionnal, à la chaire, aux fonts du baptême. Puis le pasteur, ayant dit à ses brebis combien il les aimait et leur voulait du bien, célébra pour tout le bercail sa première grand'messe. D'assez pauvres chants résonnèrent sans doute dans l'humble sanctuaire. Mais ce fut fête pour Ars.

Au cours de la cérémonie, les paroissiens examinèrent curieusement le nouveau venu. Déjà plusieurs l'avaient vu traverser la place, s'arrêter dans le cimetière. Il leur était apparu de taille médiocre, d'allure un peu gauche avec sa soutane de gros drap et ses souliers de campagnard. Mais quand ils le contemplèrent à l'autel, radieux, transfiguré, célébrant avec une majesté inatten-

[1] M. Julien-Marie Ducreux, ancien supérieur du petit séminaire de Saint-Jean, à Lyon, avait, en 1808, remplacé M. Verrier comme curé de Mizérieux. Au temps où Jean-Marie Vianney étudiait au presbytère d'Écully, M. Balley dut le présenter au supérieur de Saint-Jean.

due [1], ils se sentirent une vénération pour ce prêtre ; un murmure favorable circula de place en place. « Nous avons une pauvre église, disait le maire, porte-parole naturel de ses administrés, homme de grand bon sens qui régit pendant vingt ans la commune, nous avons une pauvre église, mais nous possédons un saint curé [2]. »

M. Vianney ne s'occupa nullement d'agencer sa cure ; il en confia tout le soin à la veuve Bibost, plus entendue que lui en ces questions d'ordre ménager. « Il l'avait amenée pour lui servir de domestique, mais elle ne devait pas rester longtemps à poste fixe, M. le curé se passant volontiers de cuisinière [3]. »

Le presbytère contenait en tout cinq pièces, éclairées chacune par une fenêtre. Au rez-de-chaussée, la cuisine et la salle à manger ; à l'étage, où l'on montait par un escalier de pierre, une chambre pour M. le curé et deux autres pour les hôtes de passage. L'ensemble se trouvait d'avance convenablement meublé. Des inventaires de l'époque [4] signalent, entre autres choses « six chaises de moquette à grand dos et le fauteuil en moquette pareille ; un fauteuil couvert en siamoise verte et rouge ; une table à manger avec ses quatre allonges ; deux lits à baldaquins bleu et blanc avec les courtes-pointes pareilles ; un couvre-pied de taffetas aurore et blanc piqué ; deux matelas de toile neuve à carreaux blancs », et avec cela beaucoup d'objets plus ou moins ordinaires. Le tout placé dans la cure à titre de prêts gratuits par les châtelains d'Ars.

L'abbé Vianney, déjà riche du vieux lit que lui avait laissé M. Balley, ne voulut garder que le nécessaire. N'était-il pas son maître à présent ? Il profita donc d'une visite au château pour prier M^lle^ d'Ars de reprendre ces belles choses dont il ne se sentait

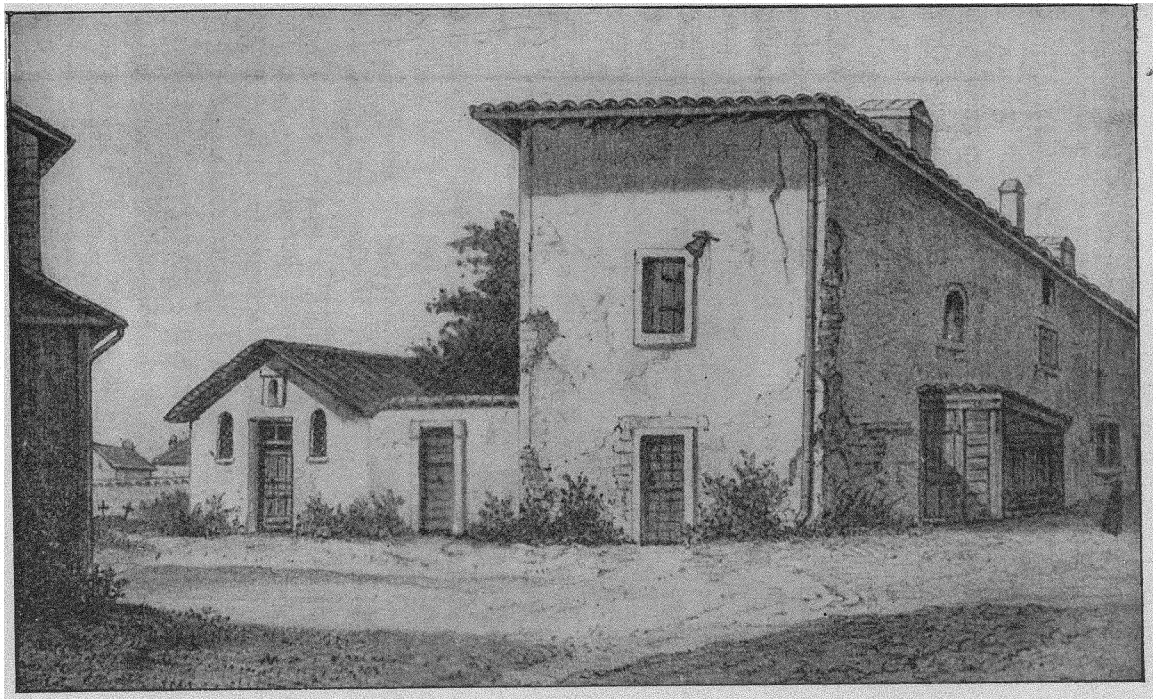
---

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 114.

[2] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 284.

[3] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 512.

[4] *Inventaires* du 7 août 1806 signé de l'abbé Berger ; du 30 décembre 1817, signé de l'abbé Déplace. — Rien n'est oublié dans ces inventaires, ni le « perchoir pour jucher les poules », ni la « cage à viande, sa corde et six crocs en fer pour accrocher la viande dedans la cage », ni la corde à puits, ni la pierre à laver, ni même le plat à barbe.



LE PRESBYTÈRE DU CURÉ D'ARS
(D'après une vieille gravure)

nul besoin. De même il n'aurait que faire d' « une rôtissoire avec sa broche » et d'autres ustensiles de cuisine. Si peu compliqué serait son train de maison ! Il garderait seulement, si on le voulait bien, une couchette commune, deux vieilles tables et une bibliothèque, quelques buffets, des chaises de paille, une marmite de fonte, une poêle et d'autres menus objets utiles à son ménage.

Tant de simplicité fit impression sur les petites gens. Quant aux habitants plus à l'aise, propriétaires ou gros fermiers qui rouvaient dur de donner un sou aux pauvres, ils furent stupéfaits d'apprendre que leur curé ne gardait rien pour lui-même ; à ce trait, ils ne purent s'empêcher de reconnaître un véritable homme de Dieu. Les mendiants à qui il distribuait d'abondantes aumônes se mirent à répandre ses louanges. « D'Écully M. Vianney avait apporté une bourse assez bien garnie ; elle ne dura pas longtemps [1]. »

Le Curé d'Ars n'eut pas la candeur de penser que sa seule présence dans la paroisse suffirait à supprimer tout désordre. Dans les semaines qui suivirent son installation, conquérant des âmes, il se mit en campagne. Il lui fallait acquérir de l'ascendant sur des natures frustes où il entrait plus d'ignorance que de malice, et gagner les cœurs.

Quelque soixante foyers à visiter, c'était peu ; mais il y avait la manière. L'abbé Vianney, son grand tricorne sous le bras — il ne le portait guère autrement — sortait vers midi de son église ou de son presbytère. A cette heure-là, il était sûr de trouver tout le monde au logis. Le premier accueil ne fut pas partout d'une égale bienveillance. Cependant à la plupart, raconte Guillaume Villiers, paysan d'Ars alors âgé de dix-neuf ans [2], « il parut plein de bonté, de gaîté et d'affabilité ; mais jamais nous ne l'aurions cru si profondément vertueux [3] ». En cette prise de contact il leur parla

[1] Confidences du saint au Frère Athanase, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1021.

[2] Il était né à Ars le 26 décembre 1799.

[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 634.

presque uniquement de leurs intérêts matériels, des travaux en cours, des récoltes à venir... Il tint à connaître la situation des familles, le nombre et l'âge des enfants, les parentés et les relations d'un chacun. Au mot de religion qu'il laissa pour finir, il put juger, sur la réponse des gens, de leur plus ou moins de foi.

Hélas ! de ce côté que de lacunes, que de misères ! M. Vianney constata avec douleur qu'un certain nombre de ses paroissiens ignoraient les notions élémentaires du catéchisme ; ceux-là principalement qui avaient grandi pendant la Révolution, c'est-à-dire les jeunes gens et les jeunes filles, les hommes et les femmes de vingt-cinq à trente-cinq ans. C'était d'eux surtout que venaient les exemples corrupteurs. Et plusieurs allaient jusqu'à s'en vanter, avançant sans vergogne que dans les danses, la profanation du dimanche et d'autres fautes encore, ils ne voyaient aucun mal [1].

Comment ramener au bercail ces folles brebis? Le jeune pasteur sentit son impuissance, mais il ne perdit pas courage : Dieu et l'avenir lui restaient.

---

[1] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 830.

CHAPITRE II

POUR LA CONVERSION D'ARS : I. PRIÈRES ET PÉNITENCES

La prière du Curé d'Ars à l'église. — A travers champs.
Le coucher sur la dure. — Les flagellations sanglantes.
Le premier carême de M. Vianney. — Le pain des pauvres. — La marmite aux pommes de terre. — Le secret des premières conquêtes.

Le Curé d'Ars, avec l'amour de Dieu et l'amour des âmes, avait dans le sang ce qu'on a appelé « l'instinct de conquête [1] ». Naturellement énergique et entreprenant, il avait rêvé d'une existence très occupée et très utile. Précisément, en ce champ minuscule qu'on lui a confié et où il aurait pu avoir trop de loisirs, nous allons le voir à l'œuvre et, dès les premières semaines, se créer des journées vraiment remplies et fécondes.

Bien avant les premiers rayons de l'aurore, quand tout reposait dans Ars, on aurait pu voir clignoter, traversant le cimetière, une lueur indécise. M. Vianney, une lanterne à la main, passait de sa cure à l'église. Le « bon soldat du Christ » se rendait à son poste d'intercession. Il allait tout droit au sanctuaire et s'y prosternait. Alors il épanchait son cœur, lourd de désirs, déjà lourd de souffrance. Dans le silence entier de la nuit, il priait tout haut le Seigneur de prendre en pitié le troupeau et le pasteur. « Mon Dieu, suppliait-il, accordez-moi la conversion de ma paroisse ; je consens à souffrir tout ce que vous voudrez tout le temps de ma vie !... Oui, pendant cent ans les douleurs les plus aiguës, pourvu qu'ils se

---

[1] « Le zèle des âmes me semble formé de trois qualités : l'amour de Dieu, l'amour des âmes, et ce que j'appellerais l'instinct de conquête. » (Mgr HEDLEY, O. S. B. *Lex levitarum* (traduction Lebbe), Paris, Lethielleux, 1922, p. 48).

convertissent [1] ! » Et il arrosait les dalles de ses larmes. Au lever du jour, le pauvre prêtre était là encore. « On s'en apercevait à la lumière qui brillait à travers les vitres [2]. »

La matinée de M. Vianney se passait de même, si son ministère ne l'appelait pas au dehors. Les gens qui le réclamaient pour un malade n'avaient pas besoin d'aller à la cure ; ils savaient où le prendre. A certains jours, il ne sortit de l'église qu'après l'angélus du soir [3].

Cependant, d'ordinaire, qu'il visitât ou non des familles, il prenait l'après-midi un peu d'exercice à travers la campagne. Il en profitait pour prier encore, par des cris du cœur ou par la récitation de son bréviaire. Il tâchait de dire un mot aux travailleurs des champs ; puis, son rosaire à la main, il s'égarait dans les chemins creux ou s'enfonçait parmi les arbres des taillis. Son âme de mystique avait faim de solitude et de paix. Au milieu de cette charmante nature, sa poitrine habituée aux purs effluves des brises se dilatait avec bonheur. — Ah ! il faisait bien d'en jouir : le temps approchait où il ne connaîtrait plus une heure de calme, où il vivrait comme emmuré, sans air et sans soleil ! — « Son plaisir, a-t-on dit de ce nouveau François d'Assise, était d'aller prier dans les bois. Là, seul avec Dieu, il contemplait ses grandeurs, se servant de tout, même du chant des oiseaux, pour s'élever jusqu'à lui [4]. »

Mais à ces joyeuses pensées il s'en mêlait de bien austères. Un jour, le père Mandy, traversant le bois de la Papesse, y trouva M. Vianney agenouillé. Le jeune curé ne l'aperçut pas. Il pleurait

---

[1] Articles du Postulateur, Mgr BOSCREDON, *Procès apostolique ne pereant*, N° 134, p. 73.

[2] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 289. — « Un homme qui demeurait près de l'église, l'apercevant avec sa chandelle, fut curieux de voir ce qu'il allait faire à l'église si matin ; il le trouva en prière et il s'en retourna en disant : « Ce n'est pas un homme comme les autres ! » (Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 11).

[3] D'après Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 469.

[4] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 45.

à chaudes larmes, redisant : « Mon Dieu, convertissez ma paroisse ! » Le bon paysan, n'osant troubler l'émouvante prière, s'éloigna tout doucement [1].

Le pieux pasteur avait une prédilection pour les beaux ombrages du château de Cibeins. Par la berge du Fontblin, il s'engageait sous les grands chênes, et là, se croyant sans témoins, il se prosternait souvent, sans doute à chaque *Gloria Patri* de ses Heures [2]. De même, « lorsque, chemin faisant, il récitait son bréviaire, avant de commencer et en finissant, il se mettait toujours à genoux, quels que fussent le temps et l'endroit où il se trouvait [3] ».

***

A la prière le Curé d'Ars joignit la pénitence. Et c'est bien pour écarter tout témoin de ses effrayantes austérités que, toute sa vie, il voulut demeurer seul dans son vieux presbytère. — Si quelqu'un payait leur rançon, Dieu pardonnerait plus vite aux pauvres pécheurs : « il faut qu'il en coûte, a-t-on dit, pour sauver les âmes [4] ».

Dès son arrivée, l'abbé Vianney avait donné à des nécessiteux son propre matelas. Deux autres qu'il n'avait pas distribués encore étaient restés sur des chaises dans la chambre de compagnie. Qu'avait-il besoin même d'un lit? Pendant plusieurs semaines, il descendit s'étendre pour quelques heures sur des sarments dans une salle du rez-de-chaussée. Le pavage et les murs en étaient humides. L'austère pénitent contracta bientôt des névralgies faciales dont il devait souffrir pendant quinze années [5]; alors, au lieu de réintégrer sa chambre, il monta coucher au grenier. Un homme d'Ars, venu le chercher en pleine nuit pour un mourant, l'entendit des-

---

[1] Mgr CONVERT, *notes manuscrites*, cahier I, n° 4.
[2] Mme Christine DE CIBEINS, *Procès apostolique continuatif*, p. 137.
[3] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 655.
[4] D'une *lettre* de Bossuet au maréchal de Bellefonds, 5 août 1674.
[5] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 318.



INSTRUMENTS DE PÉNITENCE ET DIVERS SOUVENIRS DU CURÉ D'ARS

Au centre de la vitrine, bracelets de fer, ceinture hérissée de pointes, fragments de plusieurs disciplines de fer.

cendre de cette soupente incommode [1]. Là-haut, il s'allongeait sur le plancher nu, la tête appuyée contre un morceau de poutre. La veuve Renard et sa fille, qui habitaient tout à côté de la cure, l'entendaient remuer, avant de sortir, cet oreiller d'un nouveau genre [2].

Le plus souvent, ce coucher sommaire avait été précédé d'une pénitence plus dure encore. Une fois remonté dans sa chambre le soir, M. Vianney dévêtait le haut de sa soutane. Il s'armait d'une discipline aux pointes de fer, puis, impitoyable pour son *cadavre*, pour ce *vieil Adam* — c'est ainsi qu'il appelait son corps — il se flagellait. Certaines nuits, une personne de Lyon qui logeait chez la mère Renard, l'entendit se frapper pendant plus d'une heure ; il s'arrêtait un instant, puis les coups retentissaient de nouveau. « Quand donc aura-t-il fini ? », gémissait la compatissante voisine [3]. Il fabriquait lui-même ou tout au moins réparait et agrémentait ses instruments de pénitence. Le matin, en faisant sa chambre, on trouvait sous les meubles des débris de chaîne, de petites clés, des morceaux de fer ou de plomb qui avaient volé de ses disciplines. Il en brisait une en quinze jours. « Cela faisait pitié, racontait Catherine Lassagne, de voir l'épaule gauche de ses chemises toute hachée et maculée de sang [4]. »

Il doit s'être évanoui plus d'une fois et avoir saigné contre la muraille ; dans un coin de sa chambre, caché par le rideau qui tombe du ciel-de-lit, des gouttes de sang encore bien visibles ont éclaboussé le crépissage jaune. Trois grandes taches représentent assez bien l'empreinte d'une épaule, et de ces plaques brunes des filets ont coulé jusqu'au pavage. D'autres taches sont des traces de doigts ou de paumes ; le saint les a laissées au mur en s'y appuyant pour se relever.

---

[1] Abbé ROUGEMONT. *Procès apostolique ne pereant*, p. 778.

[2 3] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 11 ; *Procès apostolique ne pereant*, p. 450.

[4] Chanoine MOREL, *Procès apostolique in genere*, p. 456.

***

Mars 1818. On était en plein carême. Excellente occasion pour notre ascète de se mettre à ce jeûne rigoureux qui ne cesserait qu'avec sa vie. Il avait déjà un souci de moins, puisqu'il se passait de domestique ; il réduisit ses besoins matériels au minimum possible. « Il n'eut jamais une grande régularité pour ses repas [1]. » Mais, la première année de son pastorat, dans ses mortifications, il dépassa toute mesure. Plus tard, il devait appeler de tels excès ses « folies de jeunesse » — heureux qui n'en ferait point d'autres ! — et convenir d'une certaine manière qu'il avait alors dépassé les bornes : « Quand on est jeune, disait-il à un prêtre, on fait des imprudences [2] ! »

Une quinzaine de jours seulement après son installation, sa sœur Marguerite arriva de Dardilly en compagnie de la veuve Bibost, cuisinière par trop honoraire de la cure d'Ars. L'accueil de M. Vianney fut extrêmement cordial, mais s'arrêta là. « O mes enfants, dit-il familièrement aux deux visiteuses, qu'est-ce que je vais vous donner ? Je n'ai rien ! » Après un moment de réflexion, il songea à sa réserve personnelle : des pommes de terre, déjà légèrement moisies, qu'il avait fait bouillir lui-même. « Nous n'eûmes pas le courage d'en manger, racontait Marguerite. Pour lui, il en prit deux ou trois et les mangea devant nous, en disant : « Elles ne sont pas gâtées ; je les trouve bonnes « encore » ; puis il ajouta : « On m'attend à l'église : il faut que « j'y aille ; tâchez de vous arranger comme vous pourrez. »

Gothon et la mère Bibost avaient pris, fort heureusement, la précaution d'acheter du pain en traversant Trévoux. Elles finirent par découvrir dans la cure un peu de farine, quelques œufs et du beurre qu'une personne charitable avait donnés à M. Vianney et qu'il avait oubliés dans un coin. Avec cela elles

---

[1] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 765.
[2] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 166.

firent des *matefaims* [1], « parce qu'elles savaient qu'il les aimait ». Mieux encore, elles tuèrent deux pigeonneaux qui picoraient dans l'herbe de la courette et elles les mirent à la broche. Le jeune curé revint de l'église vers midi. « Oh ! les pauvres bêtes, s'écria-t-il en apercevant sur la table le rôti inattendu, vous les avez donc tuées ; je voulais m'en défaire, parce qu'elles font du tort aux voisins, mais il ne fallait pas les faire cuire ! » Il ne voulut pas y toucher, et se contenta d'une galette [2].

Son frère aîné François le visita à son tour. Moins précautionneux que la sœur, il était venu sans provisions. Il fut obligé d'arracher lui-même des pommes de terre dans le jardin et de les cuire dans la marmite du presbytère [3]. Un temps viendra cependant, comme nous le verrons, où l'abbé Vianney s'appliquera à bien traiter les siens.

Cette période du début fut certainement la plus austère de sa vie [4]. « Il était alors presque seul, livré à lui-même [5]. » Il en profita. Il lui arriva, dans sa ferveur pénitente, de laisser s'écouler deux jours, trois jours sans rien prendre. Pendant une semaine sainte — celle peut-être de 1818 — il mangea en tout deux fois [6] ! Bientôt il ne fit plus aucune provision, et « jamais il ne se mit en peine du lendemain [7] ».

La veuve Bibost, avant de regagner Écully, s'était assurée une remplaçante dans la personne de la veuve Renard. Celle-ci, prenant d'abord son rôle au sérieux, porta à la cure du bon pain frais ; tout de suite elle s'aperçut que M. Vianney, sans même y

---

[1] On appelle *matefaim* une sorte de crêpe dont l'usage était fort répandu sur les deux rives de la Saône. C'est une galette très mince faite avec de la farine de froment ou de blé noir délayée dans l'eau, que l'on cuit en l'étendant dans une poêle. On en mangeait chaque jour, en guise de pain, dans les fermes de la Dombes.

[2] D'après le récit de Marguerite VIANNEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1021-2.

[3] Fleury VÉRICEL, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1262.

[4] Quand nous reviendrons sur les austérités du Curé d'Ars, nous distinguerons trois phases assez nettement marquées en son régime alimentaire.

[5-7] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 646 ; p. 650.

[6] Comtesse DES GARETS, *id.*, p. 911.

avoir goûté, le distribuait aux pauvres. En échange, il acceptait d'eux ou même leur achetait les croûtons qui avaient traîné dans leurs besaces [1].

La mère Renard lui prépara des *matefaims*, lui fit bouillir des pommes de terre. Il les mangeait quand il en avait le temps. Plus d'une fois, cette bonne femme « dut s'en retourner en pleurant de pitié avec son assiette pleine ». Sachant M. le Curé rentré de l'église, elle allait frapper à sa porte. Il ne répondait pas d'abord. Elle insistait, et alors il lui criait, sans ouvrir : « Je n'ai besoin de rien... je ne veux rien ! » Il lui a dit fréquemment : « Vous ne viendrez pas jusqu'à telle date » — il s'agissait d'un écart de plusieurs jours. — Et quand, malgré ses ordres, la cuisinière cherchait à forcer la consigne, il demeurait inflexible [2]. La même chose devait arriver à d'autres personnes, dont l'une disait en soupirant : « Ah ! c'est bien difficile de servir un saint [3] ! »

Quelquefois M. Vianney fit cuire lui-même, dans sa marmite devenue légendaire, des pommes de terre pour toute une longue semaine. Il les déposait dans une sorte de panier en fer qu'il suspendait à la muraille et, quand la faim le tiraillait, il en prenait une ou deux — la troisième, d'après lui, eût été « pour le plaisir » [4] — et il les mangeait ainsi froides, même lorsque, la provision touchant à sa fin, elles étaient déjà toutes duvetées de moisissure [5]. Il lui est arrivé encore de faire cuire un œuf dans la cendre chaude [6], ou, s'armant d'une longue poêle, de pétrir une poignée de farine, mêlée d'eau et de sel, et de se confectionner ainsi d'indigestes *matefaims*.

Ce régime dura jusqu'en 1827, époque où la maison de *Providence* s'étant organisée, M. Vianney alla y prendre ses repas. « Que j'étais heureux, disait-il en plaisantant, dans le temps que

---

[1] Jeanne Marie CHANAY, *Procès apostolique ne pereant*, p. 489.
[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 41.
[3] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 456.
[4] Abbé MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 984.
[5] Abbé DUBOUIS, *id.*, p. 899.
[6] Jean COTTON, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1383.

j'étais seul ! Lorsque j'avais besoin de nourriture, je faisais trois *matefaims*. Pendant que je mangeais le premier, je fabriquais le second ; pendant que je fabriquais le troisième, je mangeais le second. Je mangeais le troisième en arrangeant ma poêle et mon feu ; je buvais un grand verre d'eau. Et j'en avais pour plusieurs jours [1]!... »

Le dimanche midi, se négligeant tout à fait, il se contentait pour déjeuner de trois ou quatre grammes de pain bénit. Ce n'est que le soir qu'il consentait à prendre une nourriture un peu plus abondante [2]. Un jour, comme la faim se faisait sentir plus impérieuse, le sublime imprévoyant trouva son panier vide. Il passa chez un voisin. Sa figure altérée le trahit. « Qu'avez-vous, monsieur le Curé ? lui demanda cet homme effrayé. — Eh, mon ami, je n'ai pas mangé depuis trois jours. » Le paroissien se hâta de lui remettre la moitié d'un pain [3]. Un autre jour, il était en visite dans la maison de Jean Cinier. C'était l'heure du dîner ; il y avait des pommes de terre fumantes sur la table. « Elles ont une belle apparence, » dit l'abbé Vianney, en en prenant une. Il la contempla un instant et la remit dans le plat. « C'était, dit Antoine Cinier, l'un des enfants présents à cette scène, une pénitence qu'il s'imposait [4]. »

La voisine avait obtenu permission de mener paître sa vache

---

[1] C. LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 71. — Une légende s'est accréditée, d'après laquelle le Curé d'Ars n'aurait vécu que de pommes de terre, qu'il faisait bouillir lui-même, pendant les quarante et une années de son pastorat. Or rien de moins exact. Les témoins de sa vie sont unanimes sur ce point. Tous disent équivalemment qu'il en fit cuire *quelquefois*. (Abbé Raymond, *Procès de l'Ordinaire*, p. 324 ; J. Pertinand, *id.*, p. 378 ; Baronne de Belvey, *id.*, p. 243 ; C. Lassagne, *Mémoire*, troisième rédaction, p. 71.) Ajoutons que ce régime ne se prolongea pas au delà de 1827, c'est-à-dire qu'il dura dix ans à peine. Du jour où M. Vianney prit ses repas à la *Providence*, il dut mettre de côté la marmite aux pommes de terre et manger simplement ce qu'on lui préparait. Nous verrons que là encore ses mortifications furent effrayantes.

[2] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 84.

[3] Abbé BEAU, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1208.

[4] *Procès apostolique ne pereant*, p. 677.

dans le jardin du presbytère laissé à l'abandon. Elle y surprit M. le Curé en train de cueillir de l'oseille. « Vous mangez donc de l'herbe? lui demanda-t-elle. — Oui, ma pauvre mère Renard, répondit-il un peu ennuyé d'être découvert, j'ai essayé de ne manger que de cela. Je n'ai pas pu y tenir [1]. »

A défaut de la bonne femme qui devait bien parler un peu dans le village, sa figure émaciée eût dit assez aux habitants d'Ars quelles pénitences s'imposait leur pasteur. Ce mystique en avait l'intuition : l'esprit du mal exerce un pouvoir tyrannique sur les âmes impures. Il s'agissait de les en délivrer. « Ces sortes de démon, dit l'Évangile, ne se chassent que par le jeûne et la prière [2]. » Le Curé d'Ars avait pris son mot d'ordre des lèvres du Maître. Vingt ans plus tard, le 14 octobre 1839, dans un confidentiel tête-à-tête, il donnera à l'abbé Tailhades — jeune prêtre de Montpellier venu près de lui pour quelques semaines afin de se former à l'apostolat — le secret de ses premières conquêtes :

Mon ami, le démon fait peu de cas de la discipline et des autres instruments de pénitence. Ce qui le met en déroute, c'est la privation dans le boire, le manger et le dormir. Il n'y a rien que le démon redoute comme cela et qui soit par conséquent plus agréable au bon Dieu. Oh ! combien je l'ai éprouvé ! Lorsque j'étais seul, et je l'ai été pendant huit ou neuf ans, pouvant me livrer à mon aise à mon attrait, il m'arrivait de ne pas manger pendant des journées entières... J'obtenais alors du bon Dieu tout ce que je voulais pour moi comme pour les autres.

Et des larmes coulaient de ses yeux. Il reprit un instant après :

Maintenant ce n'est pas tout à fait la même chose. Je ne puis pas demeurer si longtemps sans manger ; j'en viens à ne plus pouvoir parler... Mais que j'étais heureux quand j'étais seul ! J'achetais aux

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 12.
[2] Saint MATTHIEU, XVII, 20.

pauvres les morceaux de pain qu'on leur donnait ; je passais une bonne partie de la nuit à l'église ; je n'avais pas autant de monde à confesser que j'en ai à présent... Et le bon Dieu me faisait des grâces extraordinaires [1]...

Ainsi pour le jeune curé l'époque des grandes pénitences fut aussi le temps des grandes consolations.

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1516.

CHAPITRE III

POUR LA CONVERSION D'ARS : II. LA GUERRE A L'IGNORANCE RELIGIEUSE

Pour rendre la vieille église plus attirante. — Le « péché d'ignorance ». — La catéchisation des enfants.
L'instruction des fidèles. — Un prédicateur héroïque. — Les sujets préférés du Curé d'Ars. — Vers l'autel et l'Eucharistie. — Les apostrophes des grandes fêtes.

M. Vianney comprit qu'à son zèle s'opposerait un ennemi redoutable : toute la force d'inertie de gens ancrés dans leurs habitudes. Aucun de ses paroissiens n'avait refusé de le recevoir ; ceux qui allaient à la messe y viendraient encore ; mais, de grâce, qu'il n'en demandât pas davantage !

Le contraire arriva : le jeune pasteur, se sentant responsable de toutes les âmes d'Ars, résolut de ne les laisser en paix que du jour où les abus auraient disparu de la paroisse. En plus de la prière et de la pénitence, il y emploierait la parole et l'action.

La sanctification du dimanche, sans quoi il n'y a pas de vie chrétienne, fut le premier but qu'il visa. La maison du Seigneur était délaissée ; il fallait donc y ramener les fidèles, et pour cela la rendre elle-même un peu plus attrayante. L'église Saint-Sixte d'Ars était en 1818 « pauvre au dedans comme au dehors ; une simple nef carrée — onze mètres de long sur cinq de large — terminée par un chœur en rotonde que suffisait à remplir l'unique autel [1] ». La décoration en était plus que modeste. Les murs blanchis à la chaux se revêtaient à hauteur d'homme de

[1] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 83.

boiseries toutes dépeintes. Un maître-autel en bois que n'agrémentait aucune sculpture. Pas de voûte au-dessus de la nef, mais un plafond haut de sept mètres à peine et qui craquelait de toutes parts. Avec cela des ornements pauvres, usés, en nombre insuffisant, qui ne pouvaient guère rehausser la pompe des cérémonies. « Tant de pauvreté excitait la compassion des prêtres étrangers qui s'arrêtaient quelquefois au village pour dire la messe [1]. »

Cette vieille église, tout de suite M. Vianney l'avait aimée comme la maison paternelle. Pour l'embellir, il commença par le principal, c'est-à-dire par l'autel, centre et raison d'être de tout le sanctuaire. Par respect pour l'Eucharistie, il voulut quelque chose d'aussi beau que possible. Seulement, pour cette première acquisition, il n'alla point frapper à la porte du manoir. Il paya de son argent. Ce fut avec une allégresse expansive qu'il aida les ouvriers à dresser le nouveau maître-autel. Afin de l'enrichir encore, il fit à pied, aller et retour, le voyage de Lyon et il rapporta de la ville deux petites têtes d'anges qu'il disposa de chaque côté du tabernacle. Enfin, désireux d'harmoniser le cadre au tableau, il repeignit lui-même boiseries et moulures. L'église en reçut plus de décence et de fraîcheur.

Puis il augmenta le *ménage du bon Dieu*, comme il disait en son langage savoureux et imagé. Il visita à Lyon les ateliers des brodeuses, les magasins des orfèvres, y achetant ce qu'il y découvrait de plus précieux. « Dans les environs, confiaient ses fournisseurs étonnés, il y a un petit curé, maigre, mal mis, qui a l'air de n'avoir pas un sou dans sa poche, et il lui faut pour son église tout ce qu'il y a de mieux ! » Un jour de 1825, M^lle^ d'Ars l'emmena avec elle à la grande ville afin d'y faire emplette d'un ornement pour la messe. A chaque nouvelle exhibition, il répétait : « Pas assez beau !... Il faut plus beau que cela ! »

Ces transformations matérielles ne furent pas inutiles. Elles prouvèrent le zèle du pasteur, réjouirent les âmes ferventes, et

[1] Linges et ornements sacrés « étaient dans un état déplorable ». Mais comment les eût-on entretenus ? « C'est à peine si la fabrique rendait 50 fr. » par annuité. (C. LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 10 et 91.)

même quelques figures nouvelles, plus curieuses peut-être que pieuses, se montrèrent à l'église le dimanche [1].

L'ignorance, par conséquent « l'indifférence en matière de religion [2] » — et non pas l'incroyance, car ils avaient conservé la foi — était le grand mal de ces pauvres gens. Or dans cette ignorance leur curé, sévère mais clairvoyant, voyait plus qu'une lacune : un *péché*. « Nous sommes sûrs, disait-il en chaire, que ce seul péché en damnera plus que tous les autres ensemble ; parce qu'une personne ignorante ne connaît ni le mal qu'elle fait ni le bien qu'elle perd en péchant [3]. » De là la sainte passion qu'il mit à les instruire. Jadis il avait retourné la terre à la sueur de son front ; ce labeur des mains n'était qu'un délassement, comparé à la tâche inouïe qu'il s'imposera désormais.

L'instruction religieuse de la jeunesse passa la première en ses sollicitudes. Les enfants d'Ars étaient employés de très bonne heure aux travaux des champs. Dès l'âge de six ou sept ans, on leur confiait la garde des troupeaux ; à douze ans, un garçon devait aider son père aux semailles comme aux moissons. — Dans la Dombes, les ouvriers agricoles étaient rares. — Bien peu d'enfants savaient lire. Ils ne venaient au catéchisme que pendant les mois pluvieux de l'hiver et ils ne s'y intéressaient pas, faute d'avoir pu l'apprendre. Allaient-ils même à la messe le dimanche? S'ils n'étaient pas envoyés aux champs ce jour-là—et encore! — d'autres besognes les retenaient à la ferme. Bientôt les mauvaises fréquentations et l'ignorance religieuse les conduiraient au libertinage. Matérialisés, courbés vers la terre, beaucoup de ces pauvres enfants vivaient et grandissaient comme s'ils n'avaient

---

[1] Ces divers détails sur la première transformation de l'église d'Ars opérée par M. Vianney nous sont fournis par Mme des Garets, *Procès de l'Ordinaire*, p. 772.

[2] L'ouvrage célèbre de Lamennais publié sous ce titre a paru précisément dans les années où M. Vianney débuta dans la paroisse d'Ars. Sa publication, commencée en 1817, s'achevait en 1823.

[3] *Sermons du Curé d'Ars, Sur l'absolution*, t. III, p. 83.

pas eu d'âme. La première communion ne semblait être dans leur existence qu'un épisode quelconque.

Le jeune Curé d'Ars entreprit de les réunir dès six heures chaque matin de la semaine, depuis la Toussaint jusqu'à l'époque des communions. Le catéchisme du dimanche se faisait avant les vêpres, vers une heure. M. Vianney usa de pieuses industries pour attirer son petit monde à l'église. « Quand j'étais enfant, rapporte François Pertinand, maître d'hôtel et voiturier d'Ars, je me rappelle qu'il nous disait : « Je donnerai une image à celui qui arrivera « le premier à l'église... » Pour gagner cette image, il y en eut qui arrivèrent avant quatre heures du matin [1]. » C'était évidemment à la belle saison.

M. Vianney ne cessa de catéchiser par lui-même que du jour où il eut un auxiliaire, c'est-à-dire en 1845. — Pendant vingt-sept ans, il exerça seul toutes les fonctions de son ministère pastoral. — « Il sonnait lui-même le catéchisme des enfants, rapporte l'abbé Tailhades, puis récitait la prière qui le précédait à genoux et sans jamais s'appuyer. Il excitait d'abord l'attention de ces petits par quelques fortes réflexions ordinairement si attendrissantes qu'elles émouvaient les assistants et leur arrachaient des larmes. Une fois la leçon récitée, c'était l'explication courte, facile et pleine d'onction [2]. » Il voulait les enfants très attentifs ; il les surveillait assidûment et leur infligeait à l'occasion des punitions bénignes ; mais il savait surtout les encourager et leur inspirer par ses manières affables cette affection filiale qui renferme tous les respects. Il exigeait qu'ils eussent un chapelet sur eux, et lui-même en avait toujours plusieurs dans ses poches afin d'en donner un à quiconque avait perdu le sien [3]. De bons vieux aimaient, après soixante-dix ans passés, à narrer leurs souvenirs d'alors.

Quand nous allions au catéchisme, racontait en mars 1895 le père Drémieux à Mgr Convert, M. Vianney, en attendant que nous fussions

---

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 814.
[2] *Procès de l'Ordinaire* p. 1506.
[3] François PERTINAND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 814.

tous arrivés, priait à genoux dans les bancs de l'ancien chœur, sous les cloches [1]. Il priait, il priait... Puis de temps en temps, il levait les yeux au ciel en riant... Tout de même, je crois que cet homme voyait quelque chose [2].

Interrogée à son tour sur la façon dont le saint Curé instruisait les enfants, la mère Drémieux le décrivait allant et venant au milieu d'eux, donnant fréquemment des tapes — « oh ! pas méchantes : il était si doux ! » — aux petits qui n'étaient pas sages. Il leur touchait la joue avec son catéchisme dans lequel il introduisait un doigt [3]. Le dimanche, les fidèles étaient admis à grossir le nombre des catéchisés. La mère Verchère, qui avait après dîner le sommeil assez facile, « se fit rappeler plus d'une fois à l'ordre de la même manière que les enfants : M. le Curé, en passant près d'elle, la réveillait en lui donnant une tape. Elle en était même toute contente et paraissait fière du procédé [4] ».

Grâce aux infatigables redites de l'homme de Dieu, les enfants d'Ars devinrent les mieux instruits de la contrée. Mgr Devie le proclama un jour de confirmation. Et plus tard les prêtres qui succédèrent à M. Vianney dans la cure d'Ars furent souvent étonnés autant qu'édifiés des connaissances religieuses qu'ils trouvaient chez de simples fidèles en leur administrant les derniers sacrements [5]. C'est que, dès leur enfance, ils avaient reçu les leçons d'un saint.

Toutefois, il faut le dire, tous ne profitèrent pas également de ces leçons. Le Curé d'Ars exigeait le mot à mot du catéchisme. Il y eut des mémoires rebelles. Or, par un scrupule de conscience que semblait légitimer le rigorisme outré de certains moralistes, ses devanciers ou ses contemporains, l'abbé Vianney imposa à des

---

[1] Jusqu'en 1845, époque où fut agrandi considérablement le chœur de la vieille église d'Ars, la sainte table se trouvait placée dans la nef actuelle, entre les deux premiers pilastres du clocher. Le chœur d'alors était donc bien « sous les cloches ».

[2–4] *Notes* de Mgr CONVERT, Cahier I, n. 24 et 25 ; Cahier II. n. 5.

[5] Abbé ROUGEMONT, ancien vicaire d'Ars, *Procès apostolique continuatif*, p. 745.

jeunes gens plusieurs années de catéchisme supplémentaires et retarda ainsi leur première communion de façon incroyable [1]. On a là-dessus les confidences du père Drémieux :

Pierre Cinier, Étienne Perroud, Cinier des Gardes firent la leur à seize ans passés. Cinier des Gardes alla la faire à Ambérieux. Moi, on dut me mettre à Mizérieux... C'était ennuyeux tout de même d'aller au catéchisme si tard [2] !

---

[1] « Quand il choisissait les enfants pour la première communion, s'il s'en trouvait qui ne fussent pas préparés, il était inflexible et il les remettait à une autre année, quel que fût leur âge. Les plus grands, il est vrai, formaient au catéchisme une section à part. » (Magdeleine MANDY-SCIPIOT, *Procès apostolique in genere*, p. 263.)

[2] L'abbé Lhomond, le « bon Lhomond » que sa *grammaire latine* a rendu célèbre et qui travailla beaucoup à l'éducation chrétienne de la jeunesse, a publié un opuscule sur *la confession des enfants*. Or dans ce petit livre, composé par demandes et réponses, Lhomond pose d'abord cette question (Art. 1er, p. 17 de la réédition de Ruzand, Lyon, 1818) :

Dans quel temps est-il à propos d'admettre les enfants à la première communion ?

RÉP. Il faut admettre le plus tôt possible les enfants à la première communion, depuis l'âge de onze ans par exemple jusqu'à treize, surtout dans les collèges.

Notre moraliste indique assez par là que dans les paroisses de campagne la première communion pourra très bien être remise au delà de treize ans. Puis à l'article II (p. 21), il parle des dispositions exigibles des premiers communiants. Il faut qu'ils soient « suffisamment corrigés » et qu'ils aient donné des preuves qu'ils persévèreront dans la vertu.

C'est d'après de pareils enseignements que, pendant plus de quinze années, M. Vianney a préparé la jeunesse d'Ars à la première communion. Cette façon d'agir d'un prêtre déjà si élevé en perfection n'infirme en rien la doctrine de l'Église, dont les principes n'ont jamais changé ; à savoir que tout chrétien suffisamment instruit des grandes vérités, exempt de fautes graves et désireux sincèrement de profiter de la communion où il sait recevoir Jésus-Christ, a le droit de s'approcher de la sainte Table. L'application de ces principes a subi seule des vicissitudes diverses. L'époque où notre saint débute dans le ministère des âmes garde un relent de jansénisme ; c'est un temps de *rigorisme pratique*. Les prêtres des paroisses voisines n'agissent pas autrement que l'abbé Vianney. Celui-ci, en vieillissant, ne tombera plus en ces exagérations. Nul doute que de nos jours il n'eût été l'observateur le plus empressé des directions pontificales sur la communion de jeunes enfants.

***

Plus dévorant encore fut le zèle que déploya M. Vianney pour instruire par la prédication les fidèles de sa paroisse.

Il s'installa à la sacristie.— Elle ouvre sur le sanctuaire : le prêtre travaillera donc sous les yeux du Maître éternel. — Du vestiaire où il serre les ornements sacrés il fait son bureau de travail. Il parcourt la *Vie des saints*, le *Catéchisme du concile de Trente*, le *Dictionnaire de théologie* de Bergier, les traités spirituels de Rodriguez, les sermonnaires de Le Jeune, de Joly, de Bonnardel... Son repos en son fiévreux labeur, c'est de temps en temps un regard jeté sur le tabernacle. Puis il va chercher l'inspiration devant l'autel. Agenouillé sur le degré, il médite ce qu'il vient de lire ; il se représente ces pauvres gens à qui il doit parler. Le Maître est là présent, qui sut exprimer les vérités les plus hautes de façon que des bateliers, des laboureurs, des gardeurs de brebis fussent capables de les entendre. Il le conjure avec des larmes de lui inspirer les pensées et les accents qui toucheront et convertiront son peuple.

Il revient à la sacristie. Il se met à écrire. Champion de la vérité, il demeure debout, comme un soldat qui s'apprête à combattre. Sa plume court sur le papier, et il couvre parfois de son écriture fine, penchée, rapide, de huit à dix grandes pages dans une même veille. Il a travaillé à certains moments sept heures de suite, et bien avant dans la nuit. Il rature à peine. Des phrases inachevées révèlent sa hâte, l'ardeur de son zèle. Le temps est précieux. Il faut aller coûte que coûte...

Et maintenant l'heure est venue d'apprendre. Ce sera le plus dur de sa tâche. Sa mémoire ne s'est jamais bien dérouillée, et il s'agit d'y loger de trente-cinq à quarante pages d'un texte écrit d'un trait, à peu près sans alinéas ni divisions apparentes. Il s'exerce à les débiter tout haut pendant la nuit du samedi au dimanche. Du chemin qui longe le cimetière, des passants attardés l'entendent se répéter son *prêche* du lendemain [1]. Si le sommeil l'accable,

[1] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 204.

l'ascète s'assoit sur les carreaux nus et, le dos appuyé contre la crédence de chêne, il s'assoupit pour de courts instants... Ces heures terribles compteront parmi les plus méritoires et les plus émouvantes de son existence.

Restait, le lendemain, à aborder l'auditoire. A part le banc réservé aux châtelains où se tenait Mlle d'Ars, il n'y avait dans l'église que des paysans. Ils étaient observateurs, disposés à la goguenardise ; quelques-uns, les jeunes surtout, eussent préféré être ailleurs... N'importe ! c'étaient autant d'âmes à évangéliser. Du reste, le prêtre accomplit en chaire un devoir nécessaire de son ministère sacré. M. Vianney en était convaincu autant et plus que tout autre, et c'en était assez pour lui donner courage. Mais le pauvre jeune curé avait la tête rompue par le travail acharné de la nuit ; onze heures du matin allaient sonner et il était encore à jeun, n'ayant rien mangé depuis la veille, vers midi — car le dimanche il avait à chanter la grand'messe, à faire son prône ; — et, pour combler la mesure, chacun de ses sermons durait une heure entière !

Il les prononçait d'une voix gutturale où la note élevée dominait presque toujours. Cependant le ton comme le geste demeuraient naturels. « Pourquoi criez-vous si fort en prêchant? lui demandait Mlle d'Ars, inquiète du mal qu'il se donnait en chaire. Ayez donc un peu plus soin de vous. » « Monsieur le Curé, interrogeait une autre personne, pourquoi donc parlez-vous si bas lorsque vous priez et si fort lorsque vous prêchez? — C'est que pendant que je prêche, répliquait-il avec bonhomie, je parle à des sourds ou à des gens qui dorment, mais quand je prie, je parle au bon Dieu qui n'est pas sourd [1]. »

Rien de surprenant, après un pareil surmenage, que par moments la mémoire lui fît défaut. « En chaire, dit Jean Pertinand l'instituteur, il *se perdait* et il était obligé de redescendre sans avoir fini [2]. » Semblable confusion en présence de paroissiens que peut-

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 10.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 367.



LA CHAIRE DU CURÉ D'ARS

être il venait d'admonester sévèrement, au lieu d'abattre son courage, ne faisait, semble-t-il, qu'animer davantage son zèle. Le dimanche suivant, l'abbé Vianney remontait en chaire. Cependant, préoccupé d'insuccès qui pouvaient amoindrir son autorité pastorale, il pria, fit prier ; et dès lors, non seulement il eut la mémoire moins ingrate, mais il se sentit capable d'improviser au besoin quelques mots.

Que prêchait-il à ses ouailles, « cet ignorant dans l'art de bien dire »? Leurs devoirs. Il s'adressait à ses paroissiens seulement, avec clarté, sans faux fuyants, sans louanges inutiles. Certains de ses propos paraissent bien durs ; mais le prédicateur, surtout dans les premières années, frappe fort afin que le trait pénètre. Souvent aussi le ton s'apaise, s'adoucit, s'attendrit : l'apôtre n'est pas qu'un convertisseur ; il est encore un pasteur et un père. N'y a-t-il pas dans l'auditoire des cœurs à remonter, des volontés à encourager? « Il nous disait fréquemment des paroles comme celles-ci, rapporte Guillaume Villier qui avait dix-neuf ans à l'arrivée dans Ars de M. Vianney : « O mes chers paroissiens, tâchons « d'aller en paradis ! Là nous verrons Dieu. Que nous serons heureux ! « Nous irons tous en procession, si la paroisse devient sage ; et votre « curé sera à votre tête [1]. » « Il faut bien que nous allions au ciel, disait-il encore. Quel chagrin si quelques-uns de vous étaient de l'autre côté [2] ! » Et il se plaisait à répéter que le salut est facile aux gens de la campagne qui peuvent prier aisément pendant leur travail [3]. Il avait des félicitations discrètes, pleines de tact, pour les jeunes gens et les jeunes filles d'Ars qui renonçaient au désordre et s'engageaient résolument dans le droit chemin [4].

La première chose à obtenir des fidèles présents à l'église — les absents, les récalcitrants auront leur tour — c'était une tenue convenable, l'attitude de chrétiens assistant au plus saint de nos

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 628.
[2] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 842.
[3] Abbé DUBOUIS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1243.
[4] Cf. *Sermons du Curé d'Ars*, Sur la contrition, t. I, p. 416-417.

mystères. Hélas ! chez presque tous une « nonchalance » qui témoigne assez de leur « dégoût » [1] ; des chuchotements, de bruyants et grossiers bâillements d'ennui. Les retardataires laissent heurter lourdement la porte ; des gens trop pressés sortent au milieu de la messe ; des jeunes gens, de jeunes personnes « regardent du haut en bas, d'un coin de l'église à l'autre... promenant leurs yeux pour voir comment une telle est arrangée, et sa beauté ». Les enfants ne se comportent pas mieux : « Voyez ces rires, voyez ces signes que se font tous ces petits impies, tous ces petits ignorants [2]. »

En vérité, ces âmes sont des roches arides et il faut de rudes coups pour les ouvrir. Parlant leur langage, adoptant leurs expressions courantes, l'abbé Vianney leur reproche leur manque de foi pratique, et en des termes si vifs parfois que seule l'ardeur du zèle les explique et les excuse. Au risque d'en mortifier plusieurs publiquement, il les invective à l'occasion « sans ménagement », avec réalisme et crudité ; ses remontrances sont « vives, directes, personnelles [3] ». « Reprends-les sévèrement afin qu'ils aient une foi saine, » écrivait saint Paul à Tite son disciple [4]. Le Curé d'Ars, en ses commencements, prend ce conseil à la lettre. Et par endroits, il faut bien l'avouer, son tempérament caustique et moqueur, que la vertu comprime, se fait jour ; notre saint n'a pas encore acquis la perfection de la douceur. Son expérience, non plus, n'a pas atteint sa pleine maturité. Sévère pour lui-même jusqu'à l'héroïsme, il le demeure un peu trop pour les autres. Il subit d'ailleurs l'influence de son temps. L'arbre du jansénisme est abattu, mais il a laissé des racines cachées ; la chaire chrétienne aux alentours d'Ars, si elle n'est pas occupée par de grands saints, retentit de semblables accents [5].

---

[1] *Sermons*, Du respect dans les églises, t. IV, p. 216.

[2] *Sermons*, t. I, p. 199-200.

[3] Mgr CONVERT, *Notes* man., Cahier I, n. 39.

[4] *Épître à Tite*, I, 13.

[5] M. l'abbé Martin, vicaire, pendant quelques années, à Grand-Corent (Ain) d'un vieil oncle, M. Tournier, qui avait été à Saint-Irénée de Lyon condis-

Dans la culture des âmes, arracher ne saurait suffire ; il faut savoir planter. Docile aux prescriptions du concile de Trente qui fait un devoir aux pasteurs d'expliquer fréquemment à leurs ouailles les rites si pleins de sens du sacrifice de la messe [1], le Curé d'Ars s'efforça d'en donner à ses paroissiens pratiquants l'intelligence et l'amour. Il leur expliqua tour à tour la nature, la nécessité, la valeur, les bienfaits de l'Eucharistie. On peut dire que l'idée maîtresse de sa vie sacerdotale a été de détacher les âmes des préoccupations terre à terre pour les pousser vers l'autel.

Mais n'y avait-il pas dans la paroisse ceux qui, au lieu de se rendre à la messe, « vont trouver un voisin pour boire une bouteille » ; ceux qui « ne font point difficulté, s'ils rencontrent un ami en chemin, de le mener chez eux et de laisser la messe pour une autre fois » ; ceux encore qui « passent le temps des offices au jeu ou au cabaret, au travail, en voyage ou à la danse » ; toutes gens qui « vivent comme s'ils étaient sûrs de n'avoir point d'âme à sauver [2] »?

Ceux-là, le Curé d'Ars les menace des châtiments de l'autre vie : « Pauvre monde ! que vous êtes malheureux ! Allez votre train ordinaire ; allez, vous ne pouvez espérer que l'enfer [3] !... » Il les prend aussi par leur point faible : la question d'intérêt : « D'abord, ce qu'il y a de visible, c'est qu'ils périssent presque tous misérablement... La foi abandonne leur cœur, leurs biens vont en décadence ; et par là ils sont doublement malheureux [4]. »

Hélas ! le pauvre prédicateur ne le savait que trop : il s'adressait trop souvent à des absents et « ne parlait que pour les murs ». Malgré tout, quelques fêtes très solennelles, par une tradition héritée d'ancêtres plus chrétiens, rassemblaient encore à l'église

---

ciple de l'abbé Vianney, racontait à Mgr Convert que ce vénérable prêtre se montrait lui-même très sévère en chaire comme au confessional. M. Martin, comparant les prônes de son oncle et ceux du saint Curé, ne les trouvait guère différents pour le fond et pour la manière.

[1] Session XXII, ch. VIII.

[2] *Sermons*, t. II, p. 160 ; t. III, p. 128.

[3] *Sermons*, t. III, p. 132.

[4] *Sermons*, t. II, p. 158-159.

à peu près toute la paroisse. Occasion excellente pour le jeune curé de fustiger les vices qui perdaient tant d'âmes. Le jour de l'Ascension, il les attaque tous à la fois [1]. Son sermon de la Fête-Dieu débute par un coup droit contre les pécheurs qui « traînent partout leurs chaînes et leur enfer ». Mais soudain il s'arrête. « Non, mes Frères, n'allons pas plus loin, cette pensée est trop désespérante, ce langage ne nous convient nullement aujourd'hui. Laissons ces malheureux dans les ténèbres puisqu'ils veulent y rester ; laissons-les se damner, puisqu'ils ne veulent pas se sauver !... » Et cela dit, il s'adresse aussitôt à la portion pratiquante de son bercail : « Venez, mes enfants !... [2] » Le jour de la fête patronale, ceux et celles qui passent la journée et la nuit qui va suivre à danser et à boire n'oseraient pas manquer la messe. L'abbé Vianney tient son monde ; il ne le lâchera pas avant de lui avoir administré une volée de bois vert. Et voilà qu'il fait une sortie virulente contre les danseurs. « Vous me direz, s'écrie-t-il : Vouloir nous parler de la danse et du mal que l'on y fait, c'est perdre son temps !... » N'importe, il poursuit son réquisitoire : « En agissant ainsi, je fais tout ce que je dois faire. Il ne faut pas que cela vous irrite : votre pasteur fait son devoir. » Et il flagelle tour à tour « les garçons et les filles qui s'abreuvent à la source des crimes... les parents aveugles et réprouvés qui leur ont si bien tracé le chemin [3] ».

La lutte est commencée, et le Curé d'Ars est résolu, si Dieu lui prête vie, à ne déposer les armes qu'après victoire complète.

---

[1] *Sermons*, pour l'Ascension, t. II, p. 106-117.

[2] *Sermons*, t. II, p. 120.

[3] *Sermons*, pour la fête du saint patron, t. IV, p. 201-210.

CHAPITRE IV

POUR LA CONVERSION D'ARS : III. LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DU DIMANCHE, LES CABARETS ET LE BLASPHÈME

Les profanateurs du saint jour. — Après le travail défendu, la boisson ou la danse. — Les résolutions du jeune pasteur.
L'anathème contre les cabarets. — Leur disparition. — Les hôtelleries d'Ars.
La répression du blasphème.
Contre le travail du dimanche. — Pas de dispenses !

En l'an de grâce 1818, jusqu'aux jours où le beau temps favorise dans la campagne les travaux plus importants et plus rudes, la toute petite église d'Ars dut paraître suffisamment remplie le dimanche, et le jeune pasteur put se faire quelque illusion sur l'état religieux de sa paroisse. Pâques, il est vrai, lui avait apporté peu de consolation. La plupart des hommes s'abstenaient de la communion annuelle : il y avait dix ans, quinze ans, vingt ans que certains d'entre eux n'avaient pas accompli ce devoir essentiel [1].

Mais lorsque juin ramena les longs jours, M. Vianney constata avec une peine redoublée que l'humble nef se vidait : presque plus d'hommes ni de jeunes gens, et les femmes elles-mêmes moins nombreuses que de coutume. Où étaient les autres? Dès l'aube, ils étaient sortis en habit de travail, la faulx ou la fourche sur l'épaule ; et quel écœurement, par ces matins paisibles et voués au Seigneur, d'entendre les attelages rouler vers la campagne, dans la forge l'enclume résonner sous le marteau, car le forgeron ne

---

[1] Cf. Mgr CONVERT, *A l'école du Bienheureux Curé d'Ars*, p. 89.

pouvait chômer, les outils ne se reposant pas. Quelles réponses ironiques aux appels du pauvre clocher d'Ars [1] !

Les profanateurs du dimanche travaillèrent de longues heures, tant qu'ils voulurent ; puis, rentrés au logis, la plupart prirent leur costume de fête. Les uns vinrent s'attabler dans les cabarets — le village s'enorgueillissait d'en posséder quatre pour deux cents habitants [2] ! — où, après avoir parlé affaires, ventes et marchés, ils burent jusqu'à l'ivresse. D'autres, jeunes gens et jeunes filles « qui n'avaient en tête que jeux et amusements [3] », hommes et femmes, jusqu'à des « vieux *mal embouchés* et portant lunettes [4] », se groupèrent sous les noyers de la place — tout près du cimetière dont le mur bas ne cachait ni les croix ni les tombes — et, aux accents d'un crincrin, ils se mirent à danser. Ce furent jusqu'à la nuit des chants et des propos grivois, accompagnés de gros rires, coupés de blasphèmes [5].

Tout cela, hélas ! M. Vianney pouvait le voir et l'entendre, son jardin n'ayant d'autre clôture qu'une haie vive [6]. Il versa des larmes amères. Sa désolation fut à son comble quand il apprit que de tels désordres se renouvelleraient jusqu'à l'automne, que même ils iraient s'aggravant au temps de la Saint-Sixte, la fête patronale d'Ars, où se ferait la *vogue* annuelle, avec baraques,

---

[1] D'après Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 623 ; André VERCHÈRE, *id.*, p. 1327.

[2] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 353.

[3] C. LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 5.

[4] *Sermons*, t. I, p. 248.

[5] Le cardinal Fesch, dont la juridiction s'étendait sur Ars, écrivait dans son *mandement* du 22 janvier 1807 où il s'élevait fortement contre les désordres de l'époque :

« Des enfants ingrats, hélas ! en trop grand nombre s'éloignent de la maison de leur Père céleste, et nos solennités saintes sont converties en des jours d'une dissipation terrestre ou d'un trafic profane ou d'une dissolution criminelle. »

[6] Ce n'est qu'en 1861 que l'on entoura de murs le jardin du vieux presbytère. (*Délibération* du Conseil Municipal d'Ars, 13 mars 1861.)

baladins et musique de foire. Pire encore ! Ars, trop joyeusement réputé, « était le rendez-vous des danseurs et des danseuses des alentours [1] ! »

D'où venait donc à tout ce pays cette fièvre de jouissances?

Ars est situé à peu près à égale distance des bords de la Saône et des étangs de la Dombes. Dans cette zone, le climat est amollissant. — L'abbé Vianney lui-même ne tremblait-il pas de s'y damner ? — Les habitants ont une parole langoureuse qui ressemble à un chant et trahit une volonté assoupie ; ils sont avides de bien-être et ardents au plaisir, et, à moins d'une forte dose de foi, ils se laissent facilement envahir par la vie des sens [2].

Or nous savons ce qu'il y avait de foi dans ce pays, aux environs de 1818. Même le monde des châteaux ne se surveillait pas suffisamment : les plaisirs plus élégants qu'il se permettait étaient d'un fâcheux exemple pour la masse paysanne. Mlle d'Ars, personne prude s'il en fut, ne trouvait pas choquant que l'on dansât chez elle, quand elle recevait, outre sa famille, les de Cibeins ou les Gillet de Valbreuse...

Pauvre M. Vianney ! Mille occasions de péché s'offraient aux âmes, et sous ses yeux ! Souffrirait-il cela? Il avait ces âmes à sauver, l'honneur de son Dieu à venger. Blasphème et travail du dimanche, danses et cabarets, rendez-vous sur les chemins et veillées dans les fermes, chansons et conversations obscènes, il englobera tout dans une commune malédiction. Il mènera le combat de front contre tous ces ennemis à la fois. Pendant des années, selon le conseil de saint Paul, « il insistera, il reprendra, il menacera, il exhortera », en chaire, au confessionnal, dans les visites, dans les rencontres, « à temps et même à contre-temps [3] ! ». Rien ne l'arrêtera.

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1010.
[2] Mgr CONVERT, *A l'école du Bienheureux Curé d'Ars*, p. 195.
[3] *Insta opportune, importune ; argue, obsecra, increpa.* (II, Tim., IV, 2.)

***

Le jour du Seigneur serait-il gardé, « en servant Dieu dévotement », tant que le cabaret ferait concurrence à l'église? Le Curé d'Ars pensa que vider l'un aiderait à remplir l'autre. Au siècle précédent, le cabaret passait pour « un lieu de débauche [1] ». Tel était aussi l'avis de M. Vianney. N'est-ce pas là en effet que les couples se formaient pour la danse, là que les hommes oubliaient le devoir? Aussi fonça-t-il tout de suite sur l'ennemi et, dans son indignation sans feinte, il ne ménagea pas les expressions :

Le cabaret, s'écrie-t-il, empruntant ses termes à saint Jean Climaque afin sans doute de frapper plus fort, c'est la boutique du démon, l'école où l'enfer débite et enseigne sa doctrine, le lieu où l'on vend les âmes, où les ménages se ruinent, où les santés s'altèrent, où les disputes commencent et où les meurtres se commettent [2] !

Les ivrognes, comme bien on pense, ne sont pas davantage épargnés. Avec un réalisme frémissant de colère et d'une véritable éloquence, le Curé d'Ars les apostrophe, leur démontrant qu'ils « se mettent au-dessous de la bête *la plus brute* [3] ».

Mais, si les piliers de cabaret sont ainsi traités, qu'en sera-t-il du cabaretier? L'abbé Vianney s'attaqua spécialement aux deux guinguettes installées au centre même du village. Que les tenanciers fussent influents ou non au milieu de ces ruraux, il n'en eut point souci, et il les stigmatisa sans crainte ni ménagement :

Les cabaretiers, disait-il, volent le pain d'une pauvre femme et de ses enfants, en donnant du vin à ces ivrognes, qui dépensent le dimanche tout ce qu'ils auront gagné la semaine [4]... Le prêtre ne

---

[1] « Parmi les lieux de débauche, il faut particulièrement compter le cabaret, lequel est très dangereux pour les gens de la campagne. » (Joseph LAMBERT, *La manière de bien instruire les pauvres et en particulier les gens de la campagne*, Paris, Morin, 1739, p. 133.)

[2-4] *Sermons*, t. III, p. 337, p. 334-335, p. 334.

peut et ne doit donner l'absolution sans se damner aux cabaretiers qui donnent à boire aux ivrognes la nuit ou pendant les offices [1]... Ah ! les cabaretiers, le démon ne les tourmente pas beaucoup ; au contraire, il les méprise et leur crache dessus [2] !

Ces virulentes paroles firent plus d'impression sur les fidèles présents que sur les aubergistes du crû qui sans doute fréquentaient rarement l'église. N'importe ! le prédicateur atteignit son but : la clientèle alla se raréfiant chez les cabaretiers de la place. L'un d'eux, « vint exposer à son curé que c'était pour lui la ruine. M. Vianney lui donna de l'argent et le détermina à fermer sa maison. Cet homme devint même un excellent paroissien [3] ». Quant à son consort, il brava quelque temps encore les anathèmes du pasteur, mais vaincu à son tour, il ferma son estaminet et changea de métier. Ainsi M. Vianney « avait obtenu qu'il n'y eût plus de cabarets autour de l'église [4] ».

Les deux derniers, établis sur d'autres points du village, finirent eux aussi par disparaître. « Ce fut là, disait le bon curé de Fareins, M. Dubouis, une des plus grandes victoires du Curé d'Ars [5]. » Mais l'âpreté au gain rend tenace. Les uns après les autres, sept autres cabaretiers ouvrirent boutique : tous les sept durent fermer. La malédiction d'un saint était sur eux. « Vous verrez, avait prophétisé le serviteur de Dieu, vous verrez : ceux qui établiront ici des cabarets se ruineront [6] ! »

Cette lutte sans merci produisit des résultats inattendus. La plaie du paupérisme diminua : « Il y avait, dans Ars même, peu de malheureux, remarque l'instituteur Pertinand ; en supprimant les cabarets, M. le Curé avait supprimé la cause principale de la misère [7]. »

[1-2] *Sermons*, t. III, p. 86 ; t. I, p. 310.
[3] Jean PERTINAND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 860.
[4] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 290.
[5] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1230.
[6] Frère ATHANASE, *id.*, p. 832.
[7] Jean PERTINAND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 358.

Lorsque plus tard, les étrangers afflueront au village, de modestes hôtels se bâtiront pour les recevoir — il y en aura jusqu'à six en 1858 [1] — M. Vianney sera loin de s'y opposer ; il fera même revenir de Mâcon un de ses jeunes paroissiens, François Pertinand, frère cadet de l'instituteur, que son patron, un confiseur, obligeait à travailler le dimanche, et qui dirigea dans Ars une hôtellerie bien connue des pèlerins [2].

***

Si les cabarets avaient été des lieux de réunion honnête où l'on allât se réjouir sans offenser Dieu, M. Vianney les eût laissés vivre et prospérer dans la paix. Mais le blasphème, toujours mauvais et coupable? Ce fut pour une âme si respectueuse du nom divin quelque chose d'absolument insupportable [3]. Or, dans ce petit village, il « avait la douleur d'entendre le blasphème sortir même de la bouche d'enfants qui à peine savaient leur *Notre Père.*[4] » Jamais il n'aborda ce sujet pénible qu'en pleurant, et il y revint souvent dans sa prédication et dans ses catéchismes. Il menaçait les blasphémateurs de tous les maux possibles en ce monde et dans l'autre :

N'est-ce pas un miracle extraordinaire, disait-il, qu'une maison où se trouve un blasphémateur ne soit pas écrasée par la foudre et accablée de toutes sortes de malheurs? Prenez bien garde ! Si le blasphème règne dans vos maisons, tout ira en périssant [5].

Aussi réprimait-il le blasphème avec une sévérité courageuse. Il cherchait par tous les moyens à en inspirer l'horreur aux enfants et aux jeunes gens.

---

[1] Il y eut, en plus de l'*Hôtel Blanc*, de l'*Hôtel Robert*, de l'*Hôtel de la Croix*, de l'*Hôtel Pertinand* et de l'*Hôtel du Nord*, tenu par la famille Mandy-Scipiot, l'*Hôtel Notre-Dame-des-Grâces*, qui forme aujourd'hui la partie la plus basse de la nouvelle cure.

[2] François PERTINAND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 808.

[3] Abbé PELLETIER, *Procès apostolique in genere*, p. 395.

[4-5] *Sermons*, t. II, p. 217.

Il nous souvient, note Mgr Convert, d'avoir entendu un vénérable prêtre nous raconter que, dans sa jeunesse sacerdotale, il était venu à Ars, accompagné d'un enfant de douze à quatorze ans. Le prêtre et l'enfant se confessèrent au saint Curé.

« Tu communieras à ma messe, dit le prêtre à l'enfant.

— Non, répondit celui-ci, je ne le puis pas.

— Pourquoi?

— M. le Curé m'a refusé l'absolution pour cette fois, parce que j'avais blasphémé le saint nom de Dieu [1].

L'abbé Vianney fit si bien la guerre à toute espèce de jurements et d'imprécations que même les expressions seulement grossières — il ne craignait pas en chaire de les appeler par leur nom — disparurent peu à peu du vocabulaire d'Ars. Et à leur place on entendit sur les lèvres de ces paysans le *Pater*, l'*Ave* ou des paroles comme celles-ci : *Que Dieu est bon!... Dieu soit béni!...*

***

La lutte contre le travail du dimanche demanda au Curé d'Ars huit années de continuels efforts, et encore ne parvint-il pas à l'abolir tout à fait [2]. La première fois, dit-on, qu'il aborda ce sujet dans la chaire, il le fit avec de telles larmes, un tel accent d'indignation, un tel frémissement de tout son être, qu'un demi-siècle plus tard, des vieillards en gardaient un souvenir ému. Toute sa vie, d'ailleurs, il eut, en parlant du dimanche profané, les mêmes cris de sainte colère :

Vous travaillez, mais ce que vous gagnez ruine votre âme et votre corps. Si l'on demandait à ceux qui travaillent le dimanche : « Que venez-vous de faire ? » ils pourraient répondre : « Je viens de vendre mon âme au démon, de crucifier Notre-Seigneur... Je suis pour

[1] *A l'école du Bienheureux Curé d'Ars*, p. 268.

[2] J.-B. MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 597 : « Il parvint à faire cesser *presque* complètement le travail du dimanche. »

l'enfer... » Quand j'en vois qui charrient le dimanche, je pense qu'ils charrient leur âme en enfer !

Le dimanche, c'est le bien du bon Dieu, c'est son jour à lui, le *jour du Seigneur*. Il a fait tous les jours de la semaine ; il pouvait les garder tous : il vous en a donné six, il ne s'est réservé que le septième. De quel droit touchez-vous à ce qui ne vous appartient pas ? Vous savez que le bien volé ne profite jamais. Le jour que vous volez au Seigneur ne vous profitera pas non plus. Je connais deux moyens bien sûrs de devenir pauvre : c'est de travailler le dimanche et de prendre le bien d'autrui [1].

Ses objurgations, ses malédictions, colportées de foyer en foyer, furent vite rapportées aux violateurs de la loi sainte. Du reste, l'abbé Vianney se chargea lui-même, à l'occasion, de les leur faire entendre. Le dimanche après vêpres, on le vit, contre son habitude, sortir de l'église et suivre quelqu'un des chemins qui l'avoisinent. C'est ainsi qu'un dimanche de juillet, il rencontra un homme qui rentrait sa récolte. Couvert de honte, le paysan pris sur le fait chercha à se dissimuler derrière sa voiture. « O mon ami, lui dit avec un accent de profonde tristesse son curé qui l'avait reconnu, vous êtes bien attrapé de me trouver là... Mais le bon Dieu vous voit toujours : c'est lui qu'il faut craindre [2]. » Le soir, « au lieu de faire une homélie selon sa coutume, il s'éleva avec force contre le travail du dimanche [3] ». « Allez, criait-il avec une mordante ironie, allez par les champs de ceux qui travaillent en ce saint jour ; ils en ont toujours à vendre [4] ! » Il parlait ainsi souvent, et avec tant d'ardeur, qu'« il en perdait la voix [5] ».

Inutile après cela de lui demander la permission d'enfreindre le précepte. On le trouvait là-dessus intransigeant, irréductible. Il tremblait que la dispense n'amenât l'abus, même chez les meil-

[1] *Esprit du Curé d'Ars*, p. 92, 94-95.
[2] Cf. Mgr CONVERT, *A l'école du Bienheureux Curé d'Ars*, p. 22.
[3] Abbé RAYMOND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 532.
[4] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 832.
[5] Chanoine GARDETTE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 917.

leurs. Et puis il avait une telle confiance en Celui de qui procèdent tous les biens ! Dieu ne garderait-il pas le chrétien qui obéit à sa loi? En semblable occurrence, le Curé d'Ars se prononçait avec le ton et l'autorité d'un prophète.

Un dimanche de juillet, les blés coupés depuis peu jonchaient encore la terre. A l'heure de la grand'messe, un vent violent se lève, poussant de l'horizon des nuages gros de menace. Ne faut-il pas courir aux gerbes? M. le Curé ne se prononce pas tout d'abord ; mais, à l'heure du prône, il promet aux bons chrétiens qui l'écoutent qu'ils auront du beau temps, et plus qu'il n'en faut, pour recueillir les froments en péril. L'orage passa sur Ars sans éclater, et ce dimanche fut suivi de quinze jours de soleil et d'azur [1].

Il y eut cependant des cas de vraie nécessité où M. Vianney laissa faire. C'est ainsi qu'il apprit sans protester que l'on continuait, un dimanche, le forage d'un puits [2]. De même, quand le mauvais temps persistait et que les récoltes menaçaient de se gâter, il ne défendait pas de rompre le repos dominical. Seulement, il n'y autorisa jamais directement personne, ni en public, ni même en particulier. « Faites comme vous voudrez, disait-il aux gens qui lui présentaient leur requête dans l'intimité ; c'est votre affaire [3]. » Il disait encore : « Oui, ailleurs, les prêtres peuvent permettre ; moi, à Ars, je ne peux pas [4]. »

Il avait son but en agissant de la sorte : il voulait former une paroisse modèle. Bientôt nous verrons comment, pour la généralité des habitants d'Ars, « le dimanche devint vraiment le *jour du Seigneur* [5] ».

---

[1] Baronne DE BELVEY, témoin oculaire du fait, *Procès de l'Ordinaire*, p. 202.

[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 768.

[3] Souvenirs du père Cinier, des Gardes. (*Notes* de Mgr CONVERT, Cah. I, n. 7.)

[4] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 769.

[5] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 226.

CHAPITRE V

POUR LA CONVERSION D'ARS : IV. LA LUTTE CONTRE LES DANSES

Une question de principe : fuir l'occasion du péché. — Contre le vice impur. — Dix années de prédication. — L'ction directe.
Les premières converties. — L'absolution refusée aux amateurs de bals. — Mesure égale aux grands comme aux petits.
Les parents mis en cause. — Une victoire chèrement achetée.
Les invectives contre les toilettes immodestes. Le Curé d'Ars régent de la mode. — Décolletage et crinolines.

La façon dont M. Vianney fit disparaître la danse de sa paroisse est demeurée célèbre. Là il fut vainqueur sur toute la ligne, mais long fut le combat : la danse était tellement passée dans les coutumes locales qu'il fallut au saint vingt-cinq années pour l'en expulser complètement. « C'était chez certains, a-t-on dit, une sorte d'enivrement et de fureur [1]. » Tels des païens qui n'ont pas conscience de leurs misères, cyniquement les danseurs du village proclamaient leurs plaisirs innocents, et donc permis [2]. Il s'agissait de leur arracher le bandeau des yeux.

Une jeune fille qui aime la danse au point de s'en passionner ne saurait goûter les joies simples et pures ; elle n'a pas l'esprit chrétien. Sa famille, si elle l'approuve, ne peut être une famille où les pratiques pieuses soient en honneur. Cette jeune personne et les siens n'auront une religion sérieuse qu'en renonçant à leurs idées et à leurs habitudes mondaines ; qui veut éviter le péché

---

[1] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 93.

[2] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 830. — Voir aussi *Sermons du Curé d'Ars*, t. IV, p. 203

doit en fuir l'occasion... Le Curé d'Ars partit de tels principes et alla droit au but. Le doux saint François de Sales, tout en condamnant les bals à cause de leurs dangers et de leurs suites possibles, avait pris des gants pour en parler ; saint Jean-Marie Vianney, qui finit bien par l'égaler en suavité, n'en prit pas, parce qu'il crut la précaution inutile. Il fut impitoyable : il engloba l'occasion et le péché dans une commune réprobation.

C'est qu'il voyait loin et qu'il attaquait en même temps que la danse l'impure passion qu'elle alimente. De là encore ses anathèmes contre les *veilles*, telles qu'elles se pratiquaient alors, et contre les réjouissances que se permettaient les jeunes gens à l'occasion des fiançailles. Les paysans d'Ars, pour passer ensemble les longues soirées d'hiver, se réunissaient, faute de salons, dans les étables où la température est tiède ; et là, « sous les yeux de parents muets ou complices, on voyait se renouveler des pratiques en honneur dans le paganisme lui-même [1] ». L'ignorance, l'inconscience excusaient un peu ces pauvres gens. Quoi qu'il en soit, les désordres honteux cessèrent quand M. Vianney, du haut de la chaire, les eut stigmatisés et flétris.

Au sujet de la danse, la résistance fut autrement tenace et le terrain ne se laissa conquérir que par morceaux. Pendant plus de dix ans, le Curé d'Ars dut y revenir sans cesse dans ses instructions.

Il n'est pas un commandement de Dieu, explique-t-il, que la danse ne fasse transgresser...

Les mères disent bien : « Oh ! je veille sur mes filles. » — Vous veillez sur leur toilette ; vous ne pouvez pas veiller sur leur cœur. Allez, pères et mères réprouvés, allez dans les enfers où la fureur de Dieu vous attend, vous et les belles actions que vous avez faites, en laissant courir vos enfants ; allez, ils ne tarderont pas à vous y rejoindre, puisque vous leur en avez si bien tracé le chemin... Vous verrez si votre pasteur avait raison de vous défendre ces joies infernales...

Mon Dieu, peut-on avoir les yeux fascinés jusqu'à ce point, que de

[1] Voir *Sermon* sur la sanctification du chrétien, t. I, p. 136-139.

croire qu'il n'y a pas de mal dans la danse, tandis que c'est la corde par laquelle le démon traîne le plus d'âmes en enfer !...

Le démon entoure une danse comme un mur entoure un jardin...

Les personnes qui entrent dans un bal laissent leur ange gardien à la porte, et c'est un démon qui le remplace, en sorte qu'il y a bientôt dans la salle autant de démons que de danseurs.

Puis là encore, de la parole le Curé d'Ars passa à l'action directe. Un jour, il alla lui-même au devant du ménétrier. Qui pourrait supprimer le violon, pensait-il, supprimerait peut-être la danse. L'homme arrivait à l'entrée du village, son instrument sous le bras. « Combien vous donne-t-on quand vous faites danser? », lui demanda l'abbé Vianney. « Je ne sais, dit le Frère Athanase qui avait entendu conter l'histoire, si le ménétrier répondit 5 francs ou 10 francs. M. le Curé doubla la somme ; l'autre se retira content, et la danse n'eut pas lieu [1]. »

Il agit de même, un jour de *vogue*, avec le cabaretier Bachelard.

« Combien pensez-vous gagner en vendant aujourd'hui?

— Tant, Monsieur le Curé.

— Eh bien, voici la somme, et ne faites rien. »

Le cabaretier accepta et tint le marché [2].

Un dimanche, le bal allait commencer sur la place ; bien mieux, on préparait le spectacle, fort goûté dans le pays, de *mener l'âne*, parce qu'une femme avait battu son mari [3]. Soudain M. le Curé sort de chez lui. Il n'a fait que traverser l'espace entre le presbytère et l'église. Tout le monde prend peur, et la place se vide. « Ils se sont sauvés comme une volée de pigeons, » racontait en riant l'abbé Vianney. Et ce fut fini de la fête [4].

[1] *Procès apostolique in genere*, p. 202.

[2] Jean PICARD, forgeron d'Ars, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1311.

[3] Dans certaines régions du Rhône et de l'Ain, lorsqu'un mari avait été battu publiquement par sa conjointe, on organisait parfois une procession burlesque : on promenait un âne sur lequel était monté un mannequin — le mari — que sa soi-disante femme frappait à coups de balai. Et l'on chantait une complainte de circonstance. Cette pratique, peu propre à remettre la concorde dans les ménages, a totalement disparu des mœurs villageoises.

[4] F. ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 202.

***

Heureusement, toutes les jeunes filles d'Ars n'étaient pas « folles de la danse [1] ». Il y en avait dans le village de bien élevées ou de tempérament sage que la contagion n'avait pas atteintes. M. Vianney avait à préserver cette partie intéressante de son troupeau. D'autres, déjà gagnées au plaisir, commençaient d'en ressentir quelque honte. La grâce, due aux prières et aux mortifications d'un saint, travaillait sourdement leur cœur. D'ailleurs la vie de leur curé était pour tous la prédication par excellence ; en sa personne, il leur révélait quelque chose de l'évangile.

Notre curé, disait-on dans les veillées, fait tout ce qu'il dit, il pratique tout ce qu'il enseigne ; jamais nous ne l'avons vu prendre sa part d'aucun plaisir ; son seul plaisir, à lui, est de prier le bon Dieu ; il faut bien qu'il y en ait, puisqu'il en trouve... Suivons donc ses conseils : il ne veut que notre bien [2].

M. Vianney, tout en s'attaquant au désordre, avait compris que, pour régénérer les âmes, la formation d'une élite serait une œuvre plus utile encore. Les vêpres, tant désertées, avaient repris quelque faveur. Des femmes, des jeunes filles consacraient quelques minutes de plus à leurs dévotions chaque dimanche. Dans la semaine, M. le Curé s'était mis à réciter la prière, vers huit heures chaque soir, avec les rares personnes qui visitaient le Saint-Sacrement à cette heure tardive. D'autres se joignirent à elles.

Or, un dimanche, après vêpres, un petit groupe de jeunes personnes étaient restées à l'église pour se confesser — c'étaient sans doute de bonnes petites âmes, mais qui s'ignoraient les unes les autres. — L'inspiration vint à M. Vianney de les aborder toutes à la fois pour les unir dans un sentiment commun de piété. « Mes

[1] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 93.
[2] Abbé RENARD, *Notes* man., p. 5.

enfants, insinua-t-il, si vous voulez bien, nous réciterons ensemble le chapelet pour que la Sainte Vierge vous obtienne de bien faire ce que vous allez faire. » Parmi ces jeunes filles il s'en trouvait une, plus espiègle que légère. « Elle se sentit heureuse de savoir répondre au chapelet. » — Avant M. Vianney, on ne le récitait publiquement à l'église qu'une fois l'an, en la fête de l'Annonciation [1]. — La parole du prêtre eut en cette âme pure un retentissement profond. « Je crois bien, avouait-elle ensuite, que c'est ce jour-là que M. le Curé m'a changé le cœur. » Elle aurait été la première au plaisir ; elle devint un modèle de vertu. L'apôtre venait de découvrir le bon ferment qui ferait lever toute la pâte.

« Cela se passait l'année de sa venue, rapporte Catherine Lassagne, une des âmes qu'il se plut davantage à former. Un dimanche de *vogue*, il invita ses jeunes pénitentes à venir après vêpres manger des fruits dans son jardin. Il n'y allait pas lui-même. J'eus la hardiesse de les suivre, bien que jeune encore — Catherine n'avait que douze ans. — M. le Curé nous rejoignit pour quelques instants. Je me rappelle qu'il disait : « N'êtes-vous pas plus heureuses que celles qui dansent sur la place? » Il nous fit entrer ensuite à la cure, dans la cuisine, où il nous lut la vie de ma sainte patronne, puis il nous parla des choses du bon Dieu [2]. » Ces jeunes filles et plusieurs autres qu'entraîna leur exemple devaient constituer dans le village le premier groupement de piété sous le nom de *Confrérie du saint Rosaire* [3].

A l'égard de celles qui restaient rebelles à ses conseils et à ses admonestations, M. Vianney se montra excessivement sévère. Partant de ce principe qu'on ne doit absoudre le pécheur *occasion-*

[1] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 620.

[2] Nous empruntons ces détails au *Petit mémoire de* C. LASSAGNE (deuxième rédaction, p. 9 ; troisième rédaction, p. 12-13).

[3] Cette confrérie fut rétablie en l'église d'Ars le 23 février 1820. Elle y avait été érigée, sous le pastorat de M. Hescalle et en même temps que les confréries du *Saint-Sacrement* et du *Scapulaire*, par lettres données à Lyon le 7 janvier 1727, sous la signature de M. Terrasson, vicaire général et custode de Sainte-Croix.

naire que s'il renonce à l'occasion du péché, le Curé d'Ars refusa l'absolution, même pour un seul manquement, jusqu'à la conversion totale. Il avait ses raisons pour cela [1]. C'est ainsi que bon nombre de ses paroissiens, sans être des gens scandaleux, durent attendre des mois et même des années avant d'être admis aux sacrements. Le dialogue suivant en est la preuve.

« Je suis restée six ans sans faire mes pâques, racontait, en mars 1895, à Mgr Convert, une vénérable vieille dont le mari présent confirmait à mesure les dires.

— Six années !

— Oui, de seize à vingt-deux ans. J'allais chaque année chez mes parents à la *vogue* de Mizérieux ; j'y dansais un moment. Je ne sortais jamais de toute l'année, sauf ce jour-là. A Ars, on ne dansait plus depuis longtemps — c'était de 1835 à 1841. — Mais cette seule échappée, qui se renouvelait chaque année une fois, était cause que je ne recevais pas l'absolution.

— Alliez-vous à confesse quand même?

— Oui, pour toutes les *bonnes fêtes*. M. le Curé me donnait seulement la bénédiction.

— Et que vous disait-il?

— « Si vous ne vous corrigez pas d'aller à la danse, vous êtes damnée !... » Il n'était pas long.

— Mais enfin vous dansiez en d'autres circonstances?

— Jamais.

— Pourquoi alors alliez-vous vous confesser?

— Je pensais : « Si le bon Dieu me prend avant que j'aie reçu l'absolution, j'espère qu'il aura égard à mon désir de la recevoir .. » Ma mère demanda un jour à M. le Curé si je pouvais aller me confesser ailleurs. — « Comme vous voudrez, répliqua-t-il ; mais j'aime mieux

[1] M. Vianney considérait les danses locales comme des *occasions prochaines* de péché, à cause surtout des mauvaises liaisons qu'elles amenaient. On pourrait dire encore qu'il suivait en la circonstance le principe de théologie morale ainsi conçu : Quiconque se met *librement* dans l'occasion de pécher gravement ne peut être absous, s'il refuse de renoncer à cette occasion ; car il n'est pas alors dans les dispositions voulues. (V. A. ARREGUI, S. J., ***Summarium theologiae moralis***, Bilbao, Elexpuru, 1919, n.641.)

qu'elle ne fasse point de pâques et qu'elle n'aille pas se confesser ailleurs [1]. »

Mlle Claudine Trêve racontait de même qu'elle dansa une fois à une noce, vers le mois de février. Le Curé d'Ars l'ajourna pour l'absoudre jusqu'à la fête de l'Ascension [2].

Dans sa jeunesse, la mère Butillon dut, à plusieurs reprises, attendre l'absolution quinze jours ou trois semaines, parce qu'elle était allée soit à la foire, soit à la *vogue* de Montmerle. Elle n'avait pas dansé, mais « elle était allée voir du côté des danseurs [3] ».

Un père de famille, qui ne connaissait pas encore bien son pasteur, vint lui poser ce simple cas de conscience : « Puis-je mener ma fille à la danse?

— Non, mon ami.

— Mais je ne la laisserai pas danser. »

Et le Curé d'Ars, pour conclure, fit cette réflexion pleine d'une psychologie profonde :

« Oh ! si elle ne danse point, son cœur dansera [4] ! »

M. Vianney, s'il se montra moins rigide sur certains points pour les étrangers que pour ses paroissiens, ne varia jamais sur le chapitre de la danse. Des gens du monde, agenouillés à ses pieds, avaient beau se dire sûrs d'eux-mêmes et immunisés contre la faute, le péché parfumé ne trouva pas grâce devant ses yeux. « Il ne permettait pas de prendre part aux bals de société ni même d'y paraître en simple spectateur [5]. » Peu de temps après son arrivée dans la paroisse, les châtelains organisèrent une ou deux

---

[1] Mgr CONVERT, *Notes* man. cah., I, n. 21. — M. Vianney disait en chaire, faisant allusion à des cas semblables : « *Quelles angoisses de conscience !... Si au moins leur curé n'était pas si scrupuleux ! Que feront-elles ? Elles cherchent un confesseur facile qui consente à les absoudre, à la condition qu'elles tâchent d'être bien sages... Et elles iront ensuite crucifier Notre-Seigneur par une communion indigne.* » (*Sermon* sur la tiédeur, t. III, *passim.*)

[2-4] Mgr CONVERT, *Notes* man. Cahier I, n. 11 ; Cahier II, n. 9 et 21 ; Cahier I, n. 3.

[5] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 744.

sauteries en famille ; on s'en abstint bientôt « par respect pour sa défense [1] ». « Il ne connaissait la danse, déclare avec un peu de hauteur froissée Mme Christine de Cibeins, que par les désordres qu'elle engendre dans les campagnes. Je sais une personne pieuse qui, engagée par sa condition à prendre part à quelques réjouissances mondaines, se crut obligée de quitter son confessionnal afin de n'avoir pas à contrarier ses décisions [2]. »

***

Telles furent en matière de danse, et pendant toute sa vie, les directions du Curé d'Ars. Il mit un soin extrême à former les parents sur un si grave sujet. Il leur inculqua profondément cette conviction qu'ils doivent à leurs enfants un amour tendre mais ferme, le bon exemple, la vigilance et la correction. Il leur imputait les incartades de leurs fils ou de leurs filles.

Vous répondrez de leurs âmes comme de la vôtre même, leur disait-il... Je ne sais si vous faites ce que vous pouvez ; ce que je sais, c'est que si vos enfants se damnent chez vous, il est à craindre que, par défaut de surveillance, vous ne soyez aussi damnés... Mais je sais bien que vous ne ferez pas un pas de plus pour vous acquitter de vos devoirs envers vos enfants ; vous ne vous inquiétez pas de tout cela, et vous avez presque raison, parce que vous aurez bien le temps de vous tourmenter pendant toute l'éternité [3].

Ces ironies cinglantes étaient, il faut le croire, le langage qui convenait. Les parents prirent à la lettre les conseils de leur pasteur. Un dimanche après vêpres, deux jeunes filles, deux sœurs, allèrent, à l'insu de leur père — elles le crurent du moins — voir la danse à la *vogue* de Savigneux — Savigneux est à deux kilomètres d'Ars. — Elles ne s'y mêlèrent point, pressées qu'elles

---

[1] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 290.
[2] *Procès apostolique continuatif* p. 143.
[3] *Sermons*, t. III, p. 316.

étaient de s'en revenir. Mais à la maison leur absence n'avait pu passer inaperçue. Le père saisit un bâton et les corrigea toutes deux vertement [1].

Un des fils Cinier, Antoine, âgé de vingt ans, était allé danser dans un village voisin. En rentrant au logis assez tard, il salua par deux fois sa mère sans en obtenir de réponse. Déjà bien puni par cette froideur inaccoutumée, il se coucha. Cela ne suffisait pas à sa mère, irritée. Elle alla prendre une gaule et en caressa les épaules de son grand garçon [2].

Dès l'année 1830, les danses avaient complètement disparu du centre d'Ars [3]. Un arrêté du maire Antoine Mandy n'autorisait plus les bals publics que dans le haut du village. Pour les organisateurs de la fête locale, l'humiliation fut grande de se voir refuser la place de l'église. Justement la Saint-Sixte était proche. Ceux des jeunes gens d'Ars qui tenaient encore contre leur curé abordèrent résolument M. Mandy et lui demandèrent de rétablir la fête annuelle en son lieu ordinaire. Le vieux maire répondit qu'ayant donné sa parole à M. le Curé, il ne la retirerait pas. Mais l'affaire alla plus loin : appel fut interjeté par ces jeunes étourdis près du sous-préfet de Trévoux. Le sous-préfet cassa l'arrêté du maire d'Ars, et celui-ci ne put que s'incliner devant une volonté supérieure.

Arriva la solennité, et par conséquent la *vogue* de la Saint-Sixte. Ce dimanche-là après midi, survinrent, aux accents d'un joueur de vielle, les danseurs enrubannés, chantant et gambadant. Et que de joyeux quolibets à l'adresse du curé et du maire ! Mais voilà que les refrains cessent, que les fronts se rembrunissent. Où donc se cachent les danseuses? Il n'y a là sous les noyers que deux ou trois servantes venues des fermes d'Ars et quelques étrangères. Les jeunes filles de la paroisse sont entrées à l'église pour les vêpres et le salut. Le bal fut piteux et sans entrain.

[1-2] Mgr CONVERT, *Notes* man., Cahier II, n. 9 ; Cahier I, n. 28.

[3] Comte Prosper DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 964.

Quand sonna la prière du soir, le premier magistrat du village, qui s'était ceint de son écharpe en prévision de désordres possibles, n'eut pas à intervenir : le petit groupe de fêtards se dispersa. L'église s'était remplie de fidèles. M. le Curé fit sa petite homélie habituelle. Il pleura. On pleura avec lui. Et plusieurs de nos jeunes écervelés comprirent leur sottise en voyant leurs mères ou leurs sœurs revenir de la prière avec des yeux rougis par les larmes. Ils se firent inscrire en quelqu'une des confréries paroissiales et ne songèrent plus à la danse [1].

Désormais, par les calmes après-midi du dimanche, la place de l'église ne connaîtra plus que des fidèles se rendant aux vêpres ou au cimetière, et, après les offices, d'inoffensifs joueurs de boules ou de quilles. Les jeunes hommes du village qui s'entêteront encore à vouloir danser ne trouveront plus de danseuses parmi leurs compatriotes ; tout au plus racoleront-ils quelques pauvres « chambrières ».

Allez chercher, s'écriera triomphalement le Curé d'Ars, allez chercher telle jeune fille en cette partie de plaisir, ces danses et autres mauvaises compagnies. Que vous dira-t-on? « Nous ne la voyons plus depuis quelque temps ; je crois que, si vous voulez la trouver, il faut aller ou à l'église ou chez ses parents... Si vous ne la trouvez pas chez elle, allez à l'église, vous la verrez témoigner à Dieu sa reconnaissance pour avoir opéré chez elle un si grand changement : la modestie est peinte sur son front [2]... »

Irrités de voir les jeunes filles d'Ars délaisser le bal pour l'église, les libertins du village et des villages voisins se vengeront de M. Vianney, nous saurons bientôt comment. Mais que devenir sans danseuses? Des réunions s'organisèrent sous le manteau, dans les hameaux les plus éloignés. Mais le saint, l'ayant appris, tonna si fort dans la chaire de vérité qu'à dater de 1832, on ne dansa plus du tout sur le territoire de sa paroisse.

---

[1] Cf. Mgr CONVERT, *A l'école du Bienheureux Curé d'Ars*, p. 219-221.

[2] *Sermons*, Sur la contrition, t. I, p. 416-417.

Qui le croirait? la victoire n'était pas complète encore. Des rendez-vous furent organisés pour les *vogues* ou les bals des communes limitrophes, et, loin de tout contrôle, plusieurs crurent pouvoir se livrer impunément à leur divertissement favori. Des jeunes filles d'Ars se laissèrent entraîner. M. Vianney les connut sans trop de peine. Décidé à ne déposer la cognée que du jour où serait arrachée la dernière racine du mal, il ne fit point de quartier. « Dieu inspire à ses saints des procédés qui sortent souvent de l'ordinaire [1] » ; puisqu'il fallait parler haut pour se faire comprendre, le Curé d'Ars prit alors le parti de refuser l'absolution, jusqu'à promesse sérieuse d'amendement, à quiconque avait dansé, même une seule fois. Et ce ne fut guère qu'à l'issue d'une mission donnée dans la paroisse en 1847 que le triomphe devint complet et définitif [2].

Si quelques fortes têtes, des « hors venus », menacèrent une ou deux fois dans la suite de ressusciter la *vogue* de la Saint-Sixte, ce ne fut que forfanterie impuissante. M. le comte Claude des Garets, élu maire en 1839, prit à son tour l'affaire en main et fit avorter la petite machination, et pour toujours [3].

Bien plus tard encore, vers 1855, les paroissiens d'Ars s'étant remis à fréquenter les foires plus que de raison, un jeune ecclésiastique fut à même de constater « quelle force M. Vianney donnait à sa parole quand les désordres menaçaient de reparaître. Je l'entendis un soir, raconte l'abbé Pelletier, s'élever avec véhémence contre la foire de Villefranche où la foule avait coutume de se rendre par attrait pour les divertissements profanes. L'auditoire était atterré [4] ».

Enfin un dernier avertissement, et sévère, lui parut s'imposer à l'occasion de certaines réjouissances, apparemment inoffensives, mais que le saint jugeait indignes de ses bons paroissiens. Le 9 février 1858 — quarante ans jour pour jour après l'arrivée de

---

[1] Mgr CONVERT, *A l'école du Bienheureux Curé d'Ars*, p. 222.
[2] *Traditions locales* d'Ars.
[3] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 290.
[4] *Procès apostolique in genere*, p. 390.

M. Vianney dans le village — Jean-Baptiste Mandy épousait sa cousine Claudine Trève. Or, quelques semaines auparavant, des hommes, et non de tout jeunes gens, oublieux peut-être des vieilles querelles faites à leurs pères, tentèrent de ramener l'usage aboli des *poules :* ils allèrent chez les Mandy et les Trève, réquisitionnèrent gaîment les meilleures pièces des basses-cours, et selon l'ancienne coutume locale, il y eut, un beau samedi soir, grand festin en l'honneur du futur couple. Le banquet se prolongea fort avant dans la nuit... M. Vianney, alors vieillard de soixante-douze ans épuisé de fatigues et de jeûnes, retrouva le dimanche matin, au prône, ses accents des temps de lutte pour dire à son peuple — et aux coupables déjà repentants — toute la peine que lui avait causée leur scandaleux enfantillage. « Il y aura prochainement un autre mariage dans la paroisse, conclut le prédicateur indigné, recommencez, et vous verrez comme je m'en irai [1] ! » Ils ne recommencèrent pas.

***

Les toilettes inconvenantes vont de pair avec les plaisirs corrupteurs. Or, si l'on en juge par certains sermons de M. Vianney, bien des personnes, au temps de sa venue, violaient les lois les plus élémentaires de la modestie. Il s'indigne contre elles ; il s'irrite aussi de voir les parents idolâtrer leurs enfants et les pousser à la coquetterie. Il faut l'entendre fustiger

cette mère qui n'a que sa fille en tête... et qui est bien plus empressée à regarder si elle a son bonnet bien droit qu'à lui demander si elle a donné son cœur à Dieu. Elle lui dit qu'il ne faut pas paraître sauvage, qu'il faut faire bonne grâce à tout le monde, pour arriver à nouer des connaissances et à s'établir... Et la fille cherchera bientôt à attirer les yeux du monde. Par ses parures recherchées et indécentes, elle annoncera qu'elle est un instrument dont l'enfer se sert pour perdre

[1] Récit des anciens de la paroisse.

les âmes. Elle ne saura qu'au tribunal de Dieu le nombre de crimes qu'elle aura fait commettre [1]...

Généralement, les mères de famille comprirent assez vite leur devoir. Du reste, leur curé les aida à le remplir, soit qu'il refusât l'absolution aux personnes incorrectes, soit qu'il régentât lui-même les modes. C'était chose délicate, mais là encore notre saint avait son but profond : il visait pour ses paroissiennes un idéal de perfection auquel il les savait capables d'atteindre. C'est pourquoi il entra dans des détails qui, à première vue, pourraient paraître puérils.

« Les femmes et jeunes filles avaient adopté une coiffure assez élégante » qui mettait en valeur la chevelure ; M. Vianney les obligea à l'abandonner, « pour la remplacer par des bonnets qui cachaient mieux leurs cheveux [2] ». A Marthe Miard, qui tient boutique près de l'église, il conseille de *rafistoler* le sien parce qu'il ne lui semble pas assez simple [3]. « Nous avions l'air de petites vieilles, » disait Claudine Trève, qui pourtant ne fut jamais une coquette [4]. « Un jour, dit encore Marthe Miard, il me rencontra un peu mieux mise qu'à l'ordinaire — elle portait une robe de mousseline de couleur assez voyante. — Au lieu de me dire comme de coutume : « Bonjour, *mon enfant* », il me fit un salut profond en ajoutant : « Bonjour, *mademoiselle !* » J'en eus bien honte [5]. »

La petite Jeanne Lardet exhibait fièrement une jolie collerette neuve. « Veux-tu me vendre ta collerette? lui demanda en riant l'abbé Vianney. Je t'en donnerai cinq sous.

— Eh ! pour quoi faire, monsieur le Curé?

— Je la mettrai à mon chat [6]. »

---

[1] *Sermons*, t. III, p. 232.

[2] Mme Christine DE CIBEINS, *Procès apostolique continuatif*, p. 138.

[3-5] *Procès apostolique continuatif*, p. 835.

[4] Mgr CONVERT, *Notes* man., Cahier II, n. 6.

[6] Jeanne Lardet devint par son mariage Mme Dupuis. L'amusant dialogue ci-dessus fut rapporté, en novembre 1908, à Mgr Convert par Mme Ballofy, fille de Mme Dupuis. (*Notes* man., Cahier I, n. 31.)

A coup sûr, il n'eût jamais toléré dans son église le décolletage et les bras nus. Il ne les permettait ni aux grands ni aux humbles de ce monde. Pendant une visite au château, il remarqua pour la première fois le portrait d'une dame en tenue de soirée. « On dirait qu'elle va se faire guillotiner, » observa-t-il en désignant du doigt ce portrait de famille. La maîtresse de céans, Mlle d'Ars, comprit la leçon et enleva le tableau [1].

Sur la fin de sa vie, il se moquera des crinolines, même pendant ses catéchismes : « L'empereur a fait de belles choses ; mais il en a oublié une : il aurait dû faire élargir les portes pour laisser passer les crinolines. » Malgré cela, plusieurs personnes d'Ars exhibèrent cet embarrassant costume. M. Vianney n'insista pas, ne les trouvant que ridicules [2]. D'ailleurs ces rares paroissiennes disparaissaient, les dimanches et jours de fête, dans la masse des étrangères qui, elles, sacrifiaient plus librement aux modes de l'époque.

Pendant trente ans, les pèlerins d'Ars purent admirer, à l'église, dans les rues, sur les chemins de la campagne, les femmes et les jeunes filles du village, dignes et modestes comme des moniales.

---

[1] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 310.

[2] *Récit* de Mlle Jeanne Cinier à Mgr Convert, le 3 décembre 1901. *(Notes man., Cahier I, n. 30.)*

CHAPITRE VI

Restauration de la vieille église d'Ars

Nouveaux projets. — Une nomination inopérante à la cure de Salles en Beaujolais. — La *chapellenie* d'Ars déclarée *paroisse.*
Reconstruction du clocher. — Érection de nouveaux autels. — Embellissement du chœur et de la nef.
Les largesses du vicomte d'Ars. — Le cadre du *pèlerinage.*

L'amour de Dieu et des âmes avait poussé en avant le Curé d'Ars. Son tempérament même l'incitait à l'action. L'oisiveté forcée lui eût été une épreuve insupportable. Bien qu'affaibli de bonne heure par des pénitences surhumaines et tourmenté par une fièvre intermittente attribuée au climat insalubre de la Dombes [1], il ne consentait pas à prendre une heure de repos.

Son ministère paroissial était fort peu absorbant [2]. M. Vianney s'ingénia à satisfaire ensemble son zèle et son besoin d'activité. Tandis qu'il laissait son jardin en friche après en avoir fait couper tous les arbres parce que des maraudeurs, défonçant la haie vive,

---

[1] J.-B. Mandy, *Procès de l'Ordinaire*, p. 595.

[2] En voici pour preuve une statistique extraite des registres d'Ars :

	Baptêmes.	Mariages.	Sépultures.
1818	10	2	3
1819	12	0	5
1820	13	4	0
1821	12	1	2
1822	14	2	11
1823	15	2	6
1824	11	8	6
1825	11	8	7

en volaient les fruits et que « le bon Dieu en était offensé »; tandis que son presbytère, peu à peu démeublé en faveur des pauvres, ne l'abritait plus que pendant son bref sommeil de la nuit, le jeune curé employa les loisirs que lui laissaient l'étude et la prière à transformer sa trop modeste église. Déjà nous l'avons vu renouveler le maître-autel et repeindre les boiseries du chœur. Mais il avait d'autres projets.

Un événement inattendu faillit tout arrêter. Au début d'avril 1820 [1], l'abbé Vianney recevait de l'archevêché de Lyon — dont il dépendait encore — une lettre qui lui apprenait sa nomination à la cure de Salles, en Beaujolais, dans le doyenné de Villefranche-sur-Saône [2]. Il quittait ainsi le département de l'Ain pour celui du Rhône.

Instruite on ne sait par qui de l'état de santé du jeune curé, l'autorité diocésaine avait choisi pour lui ce joli bourg de Salles, sis au flanc de vertes collines, où il respirerait un air plus clément. La population de Salles s'élevait à un peu plus de 300 âmes ; elle était courtoise d'accueil et réputée assez chrétienne.

M. Vianney aimait son humble village d'Ars. Docile à l'ordre de ses supérieurs, il ne présenta aucune réclamation et se disposa à partir. Il fit charger sur une voiture ses meubles et ses livres. A cette nouvelle, l'émoi fut grand dans la portion croyante et pratiquante. Les mères de famille, elles, n'avaient que trop bien

---

[1] Il ne reste aucune trace aux archives de l'Archevêché de Lyon du transfert de M. Vianney à Salles. Nous en avons la date approximative grâce à une lettre que l'intéressé, peu épistolier pourtant, écrivit immédiatement à son frère François l'*aîné :*

Ars, 8 avril 1820.

Mon cher frère,

Je quitte la Bresse pour le Beaujolais. C'est la semaine prochaine que ce départ doit avoir lieu. On m'envoie dans une cure pas bien loin de Villefranche. J'espère aller te voir bientôt.

[2] Salles est remarquable par son monastère de pur style roman où vécurent successivement des bénédictins venus de Cluny puis des religieuses bénédictines qui s'érigèrent en chapitre noble de chanoinesses-comtesses. Le couvent fut pillé en 1793. Le cloître, aux jolies colonnettes, est en partie conservé.

pressenti l'événement : « Que nous serions heureuses, disaient-elles, si nos enfants faisaient leur première communion sous la direction de ce prêtre ! C'est un saint... Mais voilà ! On ne le laissera pas chez nous [1]... » Quant à Mlle d'Ars, que l'autorité ecclésiastique n'avait pas à consulter, elle montra une émotion assez vive. Dans une lettre intime où la vénérable châtelaine donnait libre cours à son humeur, elle ne parlait de rien moins que d'*étrangler* le grand vicaire [2]. C'était, bien entendu, une manière plaisante d'exprimer son ennui.

Au su de M. Vianney, qui se laissa émouvoir par les « regrets profonds [3] » de plusieurs, une députation fut envoyée à Lyon, maire en tête. « Ars redemandait son curé [4]. » « Puisqu'il en est ainsi, répondit M. Courbon, il peut rester tant qu'il voudra. » Et il remit à l'ambassade ravie un pli officiel qui rapportait la nomination à la cure de Salles. M. Vianney demeura donc à son poste [4].

D'ailleurs, Dieu lui-même, semble-t-il, avait manifesté clairement sa volonté. A la date fixée pour son départ, le « curé nommé » de Salles s'était présenté avec son déménagement sur la rive de la Saône, qu'il fallait traverser. Or il avait trouvé la rivière tellement débordée, agitée par un vent si violent, que le batelier ne put ce jour-là faire passer les voyageurs. — Le beau pont de Jassans n'existait pas encore. — Après deux vaines tentatives, le mobilier et la bibliothèque avaient dû réintégrer le presbytère d'Ars [5].

Cependant la situation de M. Vianney était des plus précaires.

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 404.

[2] L'abbé Monnin *(Le Curé d'Ars*, t. I, p. 257) parle d' « une vertueuse colère ». Mlle d'Ars écrivit d'ailleurs à M. Courbon qu'elle appréciait hautement. « Je fais l'impossible, lui répondit-il, pour amener M. Vianney à changer de régime. Je n'obtiens rien. Ses amis ne sont pas plus heureux que moi. Il écoute et fait à sa tête. Laissez-le venir à Salles. Je désire qu'il y soit mieux portant. Je n'ose pas l'espérer. » *(Lettre* du 17 avril 1820.)

[3] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 105.

[4] J.-B. MANDY, *Procès apostolique in genere*, p. 242.

[5] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 150 ; F. ATHANASE, *id.*, p. 203.

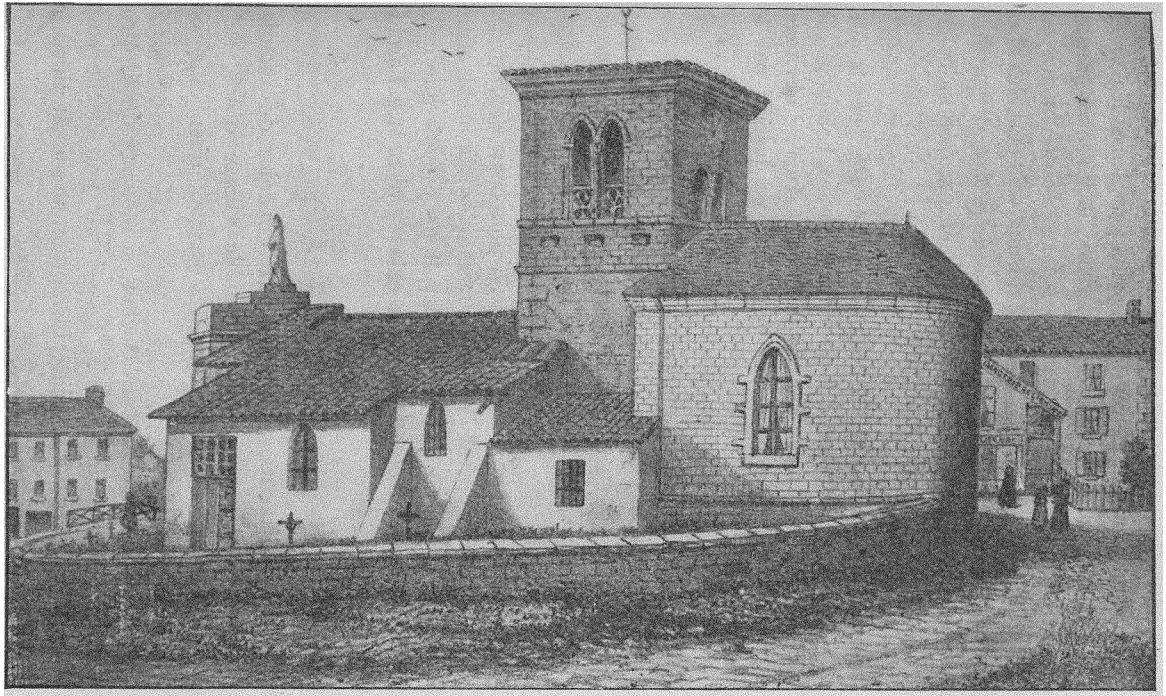
Simple *chapelain*, il semblait n'être que de passage en ce coin de la paroisse de Mizérieux. Deux ans à peine après son arrivée dans le village, au moment où l'on commençait à l'apprécier, il manquait de s'éloigner. Et en ce mois d'alerte (avril 1820), les bons chrétiens de l'endroit avaient pu se demander avec une légitime inquiétude si même l'Archevêché de Lyon lui donnerait un successeur.

Depuis longtemps déjà, les châtelains d'Ars cherchaient à rendre au petit centre religieux son indépendance et son titre de *paroisse*. Dès 1806, par acte passé avec François Cinier, devenu sous la Révolution propriétaire du presbytère, du jardin et du verger dont avaient joui jusque-là les curés d'Ars, la comtesse douairière des Garets avait loué le tout dans l'espoir de le rendre un jour à sa première destination [1]. Moins de deux ans après — nous le savons par une lettre du vicomte à sa mère (18 mars 1808) — la comtesse achetait le presbytère avec ses dépendances, et cette acquisition était à ses yeux « un moyen de conserver à Ars la succursale. » Enfin, le 19 juin 1821, sous le pastorat de M. Vianney, le vicomte, devenu à la mort de sa mère, possesseur de ces biens sacrés, en fit donation à la fabrique de l'église. Grâce à cette donation, l'érection de la *chapellenie* en *paroisse* devenait possible [2].

---

[1] Redevance annuelle de 168 livres (*Bail* du 24 juillet 1806).

[2] « Aujourd'hui, écrivait le vicomte à sa sœur le lendemain de cette négociation mémorable, le Conseil d'État présentera au Roi le travail du Ministre, par lequel il est dit que je fais la donation sous la *condition expresse* (il souligne lui-même) *qu'Ars serait érigé en succursale.* J'ai mis en outre cette condition que nous conserverions dans l'église, ainsi que nos héritiers du même nom, notre banc et la tribune... Je continuerai toujours à M. le Curé la jouissance du chenevier joignant la cure. » (*Lettre* du 20 juin 1821.) Il est juste d'ajouter que la Municipalité d'Ars n'était pas restée indifférente à la situation religieuse de ses administrés, témoin la séance du Conseil municipal du 5 novembre 1808, où la commune d'Ars offre de payer elle-même le futur chapelain : « Nous fixons le traitement du prêtre qui desservira notre annexe à la somme de 500 francs » ; témoin encore la séance du 18 juin 1809, où la Municipalité s'engage à « entretenir l'église, le cimetière, à fournir un presbytère et un jardin au *vicaire* (sic), ainsi que les vases sacrés, les ornements et en général tout le mobilier nécessaire à l'exercice du culte ». *(Archives de la mairie d'Ars.)*



L'EGLISE D'ARS VERS 1845
(D'après une vieille gravure)

De leur côté, les habitants d'Ars avaient adressé au roi Louis XVIII une supplique où ils exprimaient leurs légitimes doléances : éloignement excessif de Mizérieux, leur centre paroissial ; impossibilité pour les enfants d'y suivre les catéchismes en hiver, par suite des crues du ruisseau et du mauvais état des chemins ; crainte surtout de voir, par manque de prêtre, disparaître la chapellenie si elle n'était pas transformée en paroisse indépendante... Et ces braves gens ajoutaient :

Les habitants, conservant la foi, des mœurs et du zèle pour la religion, ont voulu avoir un prêtre à leurs frais. Ce prêtre, homme d'une haute vertu, fait un bien infini dans sa paroisse et dans les environs. Malheureusement, ce bien peut être détruit en un instant par le retrait du pasteur [1]...

Le vicomte, alors à Paris, appuya la supplique de ses compatriotes. Et, bien que le village ne contînt pas les 500 âmes exigées par le décret du 25 août 1819 pour l'érection des nouvelles succursales, Ars, par ordonnance royale du 20 juin 1821, fut déclaré *paroisse*[2]. C'est ainsi que Mizérieux, sans pouvoir apprécier toute l'étendue de sa perte, fut dépouillé de son plus beau fleuron. De même, M. le vicaire général Courbon, en annulant la nomination de l'abbé Vianney à la cure de Salles, n'avait pu prévoir que celle d'Ars, où il le laissait volontiers, serait enlevée bientôt à l'archidiocèse de Lyon.

***

Ces divers événements, minimes dans l'histoire du monde, mais gros de conséquences pour l'humble village d'Ars, survinrent dans les temps où M. Vianney s'occupait d'embellir son église.

En 1820, la construction d'un clocher, si modeste dût-il être, s'imposait. Le campanile de bois, secoué par une cloche trop pesante, menaçait tout à fait ruine ; bien qu'on ne sonnât plus à la

[1] *Supplique* du 22 février 1821. *(Archives de la mairie d'Ars.)*
[2] *Archives Nationales*, F[19] 662 (n. 407).

volée, les gens tremblaient de le voir s'écrouler parmi les tombes du cimetière. Au mois d'août, sur les instances du curé, le maire fit commencer les travaux. M. Vianney vit avec satisfaction s'élever dans le ciel d'Ars un solide clocher de briques, carré et trapu, percé de fenêtres géminées où s'encadraient de gracieuses colonnettes romanes [1]. Il était à peine achevé qu'une seconde cloche, achetée par M. Vianney en personne et qui fut appelée *cloche du Saint-Rosaire*, y sonnait joyeusement [2].

Or, pendant que les échafaudages montaient dans les airs, on travaillait ferme à l'intérieur de l'église. M. Vianney la trouvait trop exiguë. Toutefois, la pensée ne lui venait pas encore de la démolir : on prie si bien dans les vieilles églises ! D'ailleurs la reconstruction eût entraîné des dépenses trop considérables [3].

Près de la table de communion, qui à cette époque enclavait l'entrée même de la sacristie et la partie de l'église située sous le

---

[1] Ces colonnettes provenaient du cloître de Salles, en Beaujolais. C'étaient de « vieux matériaux » acquis au préalable par les entrepreneurs. On lit dans le compte des maçons qui bâtirent le clocher d'Ars : 6 *colonnes en pierre de taille*, 36 *francs*. Ce n'était pas cher, même pour l'époque.

Le clocher coûta en tout 1.106 francs. La quête faite dans la paroisse rapporta 265 francs. Sur la liste où sont portés les noms des quarante-quatre donateurs, M. le Curé est inscrit pour 4 francs ; le maire Antoine Mandy, l'adjoint Jean Cinier, Dupont père, pour 30 francs chacun. Mlle d'Ars, qui n'y figure pas, paya directement beaucoup de matériaux.

[2] Les deux cloches placées par M. Vianney dans son clocher neuf y sont toujours. La première porte cette suscription : *J'ai été bénite par Messire J.-M. Vianney, curé ; nommée Colombe par F. Garnier, vicomte d'Ars, ancien capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et par Mlle Colombe Garnier. Ars, l'an* 1819.

La seconde, qui est la *cloche du Saint-Rosaire : J'ai été donnée par Messire Jean-Marie Vianney. J'ai été baptisée par Messire Pasquier, cure de Trévoux, et nommée Jeanne-Marie-Félicité par Denis-Félicité Garnier, comte des Garets, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, et par Marie-Jeanne Dareste son épouse.* 1820. VOX DILECTI MEI PULSANTIS.

[3] Il est vrai que « les sommes dépensées pour construire et décorer l'une après l'autre les chapelles de la vieille église auraient suffi pour rebâtir tout l'édifice mais les ressources ne vinrent que par intermittence et chaque fois M. Vianney se hâta de les consacrer au service de Dieu ». (F. ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 217).

clocher, la Sainte Vierge avait bien sa statue et son autel, mais le bois en était vermoulu et le trop pauvre monument faisait triste mine, adossé au mur, avec ses quatre chandeliers tout dédorés [1]. Le Curé d'Ars voulut honorer Marie selon son cœur. Il conçut le projet d'ouvrir une première chapelle latérale, qu'il lui dédierait. Les travaux furent menés rondement : commencés en janvier 1820, ils étaient achevés pour le 6 août, fête patronale. La chapelle nouvelle, avec sa statue polychromée, avec son plafond plat, ses moulures, ses dorures, œuvres d'un plâtrier et d'un peintre de Villefranche, était dans le goût de l'époque. M. Vianney s'attachera particulièrement à ce coin calme et demi-voilé de son église ; chaque samedi, pendant quarante années, il y célébrera la messe [2].

En 1822, le plafond de la nef, menaçant ruine à son tour, fut refait par les soins de la commune et « payé par des impositions extraordinaires [3] ». Il coûta 459 francs.

Dans le courant de 1823, pour honorer ostensiblement le grand saint qu'il avait choisi comme patron de confirmation, M. le Curé fit élever à ses frais une deuxième chapelle qu'il dédia à saint Jean-Baptiste. Elle fut bénite et inaugurée en la fête du titulaire, le 24 juin, par l'abbé Mathias Loras, ancien condisciple de notre saint à Écully alors supérieur du petit séminaire de Meximieux. Ce fut pieuse et joyeuse fête pour la majorité des paroissiens. Les gens pratiquants étaient devenus déjà le grand nombre. Malgré tout, les amateurs des plaisirs profanes, mêlés à l'assemblée, ne purent lire sans quelque dépit l'inscription, trop claire pour eux, que leur curé avait fait peindre à leur intention sur l'arcade de la chapelle neuve : SA TÊTE FUT LE PRIX D'UNE DANSE [4].

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 10.

[2] « M. Vianney avait rêvé également d'élever une chapelle à saint Joseph. » (Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p.17.)

[3] *Archives municipales.*

[4] Allusion au martyre de saint Jean-Baptiste dont Salomé, après une danse, réclama la tête.

Dans la suite, le bruit se répandit que, lors de cette bénédiction, M. Vianney avait été favorisé d'une vision de l'avenir.

Le bon Dieu lui fit-il connaître ce jour-là, écrit Catherine Lassagne en son *Petit mémoire*, ce qui s'y passerait plus tard, c'est-à-dire la conversion de tant d'âmes, je n'en sais rien ; mais voici ce qu'il nous a dit en prêchant, un dimanche : « Mes Frères, si vous saviez ce qui s'est passé dans cette chapelle, vous n'oseriez pas y entrer... Je ne vous en dis pas davantage... » Il répéta cela plusieurs fois, comme s'il en avait l'esprit tout rempli [1].

On supposa que le Précurseur lui était apparu, lui montrant par avance le confessionnal fameux placé en cette chapelle et la multitude des pénitents agenouillés.

L'érection de l'autel Saint-Jean-Baptiste, tout en réjouissant le Curé d'Ars, lui causa un grave souci. Il devait 500 francs au menuisier, ayant pris lui-même toute la construction à sa charge [2], et il ne lui restait plus un liard vaillant : son petit traitement de *succursaliste*, puis la pension annuelle que lui servait son frère François sur sa part d'héritage, tout était passé aux mains du maître-maçon. Le menuisier insistait pour être payé; le pauvre M. Vianney « sortit, très embarrassé, pour calmer un peu son inquiétude. Or, sur un chemin, à quelque distance de l'église, il rencontra une femme inconnue qui lui dit : « Etes-vous M. le Curé d'Ars? » Sur sa réponse affirmative, cette personne lui remit 600 francs, qu'elle lui apportait pour ses bonnes œuvres [3]. » De cette intervention, qui lui parut extraordinaire, il n'osa point conclure que la Providence se ferait désormais son banquier ; au contraire, prudent

---

[1] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 100.

[2] On lit aux registres communaux : « La construction et les embellissements de la chapelle (de Saint-Jean-Baptiste) ainsi que de celle de la Sainte-Vierge ont tous été supportés par le digne Curé. On lui en conserve une longue mémoire. MANDY, maire. »

[3] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 345 ; *id.*, Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 425.

par vertu autant que par nature, il déclara que la leçon était bonne et qu'il ne se mettrait plus en pareil embarras [1]. Il prit, sauf en des cas exceptionnels, l'habitude de payer d'avance [2].

Bien plus tard, les murs de l'humble église se dilateront encore. Tour à tour s'élèveront trois autres chapelles : en 1837, celle dédiée à sainte Philomène, et, à des dates restées inconnues, une chapelle dite de l'*Ecce homo* et une chapelle — la cinquième de toutes — placée sous le vocable des saints Anges [3].

En 1845, le petit sanctuaire en rotonde, où tenait tout juste le maître-autel, fera place à un chœur très allongé, presque aussi étendu que la nef entière. Une seconde sacristie s'ouvrira dans ce nouveau chœur, et le saint installera derrière l'autel son troisième confessionnal, destiné plus spécialement aux confidences des prêtres.

Pour satisfaire sa piété personnelle et aussi parce qu'il avait expérimenté combien les images impressionnent et instruisent les bonnes et simples âmes, M. Vianney multiplia dans son église les tableaux et les statues. Saint Joseph et saint Pierre ornaient le sanctuaire ; saint Sixte, patron de la paroisse, et saint Blaise se dressaient à l'entrée du chœur. Il y avait deux statues couchées, un *Christ au tombeau* et une sainte Philomène, qui se faisaient pendant chacune en sa chapelle. En des niches ou simplement appliqués au mur, on voyait *Notre-Dame de la Médaille miraculeuse*, une Vierge et son Enfant-Jésus, saint Jean-Baptiste, saint Laurent, saint François d'Assise, sainte Catherine de Sienne, saint Benoît Labre ; l'archange saint Michel, l'archange Gabriel et la Vierge de l'Annonciation, l'archange Raphaël et le jeune Tobie. La Sainte-Face et les instruments de la Passion s'enlevaient

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 114.

[2] M. Philippe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 245.

[3] La chapelle de l'*Ecce homo* dut être bâtie avant celle de sainte Philomène. En tout cas, il est fait mention de ces deux chapelles dans le *procès-verbal de la visite pastorale de Mgr de Belley, faite à Ars le lundi* 11 *juin* 1838. Par contre dans l'énumération des chapelles contenue en ce procès-verbal, il n'est pas question de celle des saints Anges.

en relief dans la chapelle de l'*Ecce Homo* où présidait un grand *Christ couronné d'épines*. Tout parlait aux regards d'un chrétien en cette église minuscule.

Il ne faut quelquefois, expliquait l'abbé Vianney, que la vue d'une image pour nous toucher et nous convertir : souvent les images nous frappent presque aussi fortement que les choses mêmes qu'elles représentent [1].

« Les grandes statues le ravissaient, » disait de lui la comtesse des Garets. « Ah ! si nous avions la foi ! » s'écriait-il en pleurant devant un *Ecce homo* [2]. »

***

Dans son œuvre de restauration et d'embellissement matériels, M. Vianney fut puissamment aidé par un gentilhomme du pays, à qui le village d'Ars doit garder une reconnaissance éternelle : le vicomte François, frère de Mlle Marie-Anne Garnier des Garets.

C'est par celle-ci que le vicomte, qui habitait Paris, apprit l'arrivée dans la paroisse d'un ancien vicaire d'Écully du nom de Vianney. Au printemps de 1819, il vint passer au château familial quelques semaines de repos. Il vit ce prêtre de trente-trois ans à peine, émacié par les veilles, les jeûnes et les labeurs de l'apostolat. A la première rencontre, il se sentit gagné et plaça dès lors en ce nouvel ami une confiance sans bornes. Il ne récrivit plus à sa sœur sans lui parler de son « zélé et respectable Curé ».

Cependant Mlle d'Ars tenait son frère au courant des travaux de M. Vianney. Elle lui expliquait que sans doute c'était bien commencé, mais que, faute de ressources, on devrait en demeurer là. Quel chagrin ce serait pour un si saint prêtre ! Bref, la vieille

[1] *Sermons*, t. IV, p. 155.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 772.

châtelaine fut touchante : elle plaida si éloquemment la cause de sa chère petite paroisse que le vicomte se résolut à continuer l'œuvre du jeune curé. « Jamais, répondait-il en son style solennel, le sanctuaire du village ne sera aussi somptueux et aussi magnifique que je le désire [1]. »

Immédiatement, il passe des commandes aux ouvriers parisiens les plus habiles. Le 5 mai 1823, il est heureux d'annoncer un premier envoi : trois bannières brodées d'argent, « une du Saint-Sacrement, une de la Très Sainte Vierge, une de notre patron saint Sixte... Tout ce que vous avez la bonté de faire pour l'église d'Ars. ajoute-t-il à l'adresse de M. Vianney, m'inspire ce que je fais pour elle ; vos paroissiens m'ont écrit que vos bonnes instructions et vos bons exemples les édifient et les entraînent à Dieu ». Puis ce sont des vêtements de soie ou de drap d'or pour la messe, et même « un ornement de velours noir avec des galons rouges, destinés à la cérémonie du Vendredi-Saint ».

Un dais est promis pour mai 1824. M. le Curé voudra bien en choisir lui-même le tissu : « Comme c'est à Lyon que se font les plus belles étoffes *et aussi pour avoir votre goût*, c'est vous, mon bon Ami et très respectable Curé, que je charge de cet achat. » Le dais arriva bien ; mais, trop large pour la porte, il ne put sortir de l'église qu'en 1826, époque où le vicomte agrandissant de huit pieds l'humble bâtisse, lui donna une façade nouvelle, que devait surmonter plus tard une statue de Marie Immaculée.

S'il y eut un homme dans la jubilation à l'arrivée des cadeaux du généreux vicomte, ce fut le Curé d'Ars. Il paraît que c'était un plaisir de le voir et de l'entendre à l'ouverture des lourdes caisses que des paroissiens de bonne volonté allèrent chercher jusqu'à Lyon. Il riait et pleurait à la fois, comme un enfant. « Mère, disait-il à une bonne vieille qui passait, venez, venez voir une belle chose avant de mourir [2] ! Bientôt tout un groupe d'admirateurs entou-

---

[1] *Lettre* du 18 octobre 1822.

[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 772.

raient ces trésors. « Ah ! au ciel, ajoutait-il, tout sera plus beau encore [1] ! »

Bien que les dons du généreux vicomte eussent permis d'agrandir l'entrée de l'église, l'accès en demeurait malaisé. On y montait toujours par un mauvais escalier en colimaçon. Le gentilhomme prit l'initiative de remplacer ce grimpoir par un perron précédé de rampes spacieuses. Volontiers, il eût réalisé là quelque chose d'un peu extraordinaire.

Je désire très belle l'entrée de l'église, écrivait-il au maire Mandy, cela est absolument nécessaire, car si les palais des rois de la terre sont embellis par la magnificence de leurs abords, à bien plus forte raison ceux des églises doivent-ils être somptueux... Je ne veux rien ménager pour cela.

Enfin, en 1828, grâce au concours des habitants qui apportèrent les matériaux à pied d'œuvre, on construisit les deux rampes et le perron actuels.

Or, pendant l'exécution de ce travail, le vicomte n'était pas demeuré inactif. Le 15 mai 1827, le maire reçoit une lettre nouvelle, où M. d'Ars le « prie d'annoncer à M. le Curé et à MM. les fabriciens qu'il donne à l'église de la paroisse : 1° un soleil d'argent doré [2] ; 2° une exposition couverte en velours, dont le dôme, les pilastres, le plumet et la base sont en cuivre doré ; 3° un tabernacle

---

[1] Denyse LANVIS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1362 ; Marie RICOTIER, *id.*, p. 1335. — En fait, tous les ornements acquis ou reçus à cette époque par M. Vianney étaient des objets de prix ; aucun cependant n'avait de valeur vraiment artistique; seul, le dais, très riche, était brodé avec un bon goût réel.

[2] Cet ostensoir de vermeil, surmonté d'une grande croix ornée de strass, fut enlevé de la sacristie par un voleur. M. Vianney déplora le crime bien plus que le dommage : « C'est, dit-il, une perte de biens temporels qu'on peut réparer. » (Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 773.) Il fit alors appel à la générosité de ses paroissiens, qui lui payèrent un nouvel ostensoir. « M. Vianney au dire du comte des Garets, n'avait qu'à demander et il obtenait à l'instant tout ce qu'il sollicitait pour son église. » (*Id.*, p. 951.)

en cuivre doré, proportionné à l'exposition », etc. M. Vianney reçut encore de son « cher bienfaiteur » de grands reliquaires qui servirent à orner les chapelles de la Sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste [1].

Une première récompense pour le vicomte fut de se voir constamment approuvé par sa « tendre sœur » — c'est ainsi qu'il la nomme plusieurs fois dans ses lettres — et de faire plaisir au saint Curé d'Ars.

Tu me parles, lui écrit-il, de notre respectable M. l'abbé Vianney ; d'où je conclus que *tu es fort aise de tout ce que je fais et ferai pour Ars, si Dieu me prête vie*, mais aussi que ton inclination est de me laisser agir presque seul, vu que tu as plus d'attrait pour d'autres bonnes œuvres... Je te demande par grâce de m'écrire franchement ce que M. notre Curé pense de tous mes envois, car, s'il est pleinement satisfait, *ma jouissance, à moi, sera parfaite* [2].

Ainsi dès 1828, c'est-à-dire dix années seulement après l'arrivée du saint dans Ars, la vieille église était en partie, extérieur comme intérieur, dans l'état où nous la voyons aujourd'hui. L'humble abbé Vianney avait déjà bien travaillé. Maintenant peut commencer le fameux *pèlerinage d'Ars*, ce défilé ininterrompu d'étrangers de toute nation, justes ou pécheurs, qui viendront demander à celui que, bien avant l'infaillible décret du Siège apostolique, ils appelleront *le Saint*, la santé, la lumière, la conversion du cœur.

---

[1] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 772.

[2] *Lettres* du 21 mai 1827 et du 25 mars 1828.

CHAPITRE VII

Les grandes épreuves des premières années : calomnies et tentations

L'épreuve inévitable à l'apôtre. — « Ingrat ». — Plaintes et critiques. — M. Vianney sommé de quitter sa paroisse.
Les calomnies des débauchés. — L'enquête du curé de Trévoux. — L'attitude du saint calomnié. — Une réputation inattaquable. — La riposte des honnêtes gens. — La fin de l'orage.
La crainte des jugements de Dieu. — L'amour des croix. — Fatigue et désir d'un changement. — La nomination à la cure de Fareins.

Le bien ne s'opère pas sans souffrance ; « point de rédemption sans effusion de sang [1]. » Les saints n'ont rien fondé de grand que sur le sacrifice. Le pasteur d'Ars le savait assez, lui qui se flagellait cruellement et s'imposait les jeûnes les plus rigoureux pour la conversion de son cher troupeau. Mais, par une permission de Dieu, d'autres douleurs, plus cuisantes encore, allaient lui venir de la malice plus ou moins consciente des hommes.

On n'attaque pas des désordres invétérés, des vices aimés, sans provoquer des résistances. Ces résistances, M. Vianney les a pressenties, il s'y attend.

Si un pasteur ne veut pas se damner, s'écrie-t-il, il faut que, s'il arrive quelque désordre dans sa paroisse, il foule aux pieds le respect humain et la crainte d'être méprisé ou haï de ses paroissiens ; et serait-il sûr d'être mis à mort après être descendu de chaire, cela ne doit pas l'arrêter. Un pasteur qui veut remplir son devoir doit toujours avoir l'épée à la main [1]...

---

[1] Heb., IX, 22.
[2] *Sermons*, Sur la colère, t. III, p. 352.

Saint Paul lui-même n'avait-il pas écrit aux fidèles de Corinthe : « Très volontiers, je dépenserai et me dépenserai pour vos âmes, dussé-je, vous aimant davantage, être moins aimé de vous [1] ! »

M. Vianney, lui, « ne voulait pas se damner ». Ses paroissiens s'en convainquirent rapidement. Pendant plusieurs mois, ceux qui fréquentaient l'église entendirent tomber sur eux de la chaire des reproches, des adjurations, des menaces quasi continuelles. Le prédicateur avait beau leur redire, les voyant énervés et bâillants : « Quand je suis avec vous, je ne m'ennuie pas [2] ! » eux le trouvaient *ingrat*, ce qui dans leur langage signifiait désagréable et agaçant [3].

« M. le Curé prêchait-il longtemps? demandait un jour au père Drémieux Mgr Convert.

— Oui, longtemps, et toujours sur l'enfer... Il frappait ses mains l'une contre l'autre en disant : « Mes enfants, vous êtes perdus ! » Ou il se frappait la poitrine. Quel estomac il avait !... Il y en a qui disent qu'il n'y a point d'enfer. Ah ! lui, il y croyait [4]. »

Plus tard, lorsque sa paroisse sera sensiblement meilleure, il préfèrera montrer le côté attrayant de la vertu plutôt que la laideur du vice. Pour l'instant, il trace de ses ouailles des tableaux moins que flatteurs. Sans doute, à son insu, emporté par son ardeur, s'abandonna-t-il dans les commencements à son caractère sensible, nerveux et impétueux. « Je vous dirai, prenait-il soin d'expliquer

[1] II, Cor., XII, 15.

[2] Jean TETE, *Procès apostolique continuatif*, p. 80.

[3] « Le premier historien de M. Vianney (l'abbé Monnin) lui fait dire « qu'il n'a jamais adressé de reproches à ses paroissiens ». C'est simplement une naïveté contre laquelle protestent toutes les pages des sermons du Bienheureux, une erreur qui a toujours étonné ses contemporains et qu'ils relevaient en souriant... Ce serait si beau que les désordres qui ravageaient la paroisse d'Ars fussent tombés d'eux-mêmes comme les murailles de Jéricho ! La vérité est qu'il n'en fut pas ainsi... Le Curé d'Ars attaqua les abus avec « un front de pierre et de diamant » (Jérémie, III, 19), avec « la noble impudence » dont parle Tertullien qui révèle tout et « ne craint personne ». (Mgr CONVERT, *Le Curé d'Ars et les dons du Saint-Esprit*, p. 329).

[4] Mgr CONVERT, *Notes* man., Cahier I, n. 23.

à ses fidèles, qu'il y a une sainte colère, qui vient du zèle que nous avons pour soutenir les intérêts de Dieu [1]. » Il n'aimait pas les demi-mesures. Toutefois, il agit toujours beaucoup moins par tempérament que par devoir. S'il ne fut jamais brutal là où il fallait se montrer conciliant et doux, il ne fut jamais hésitant non plus là où s'imposaient des décisions énergiques. A travers le pécheur qu'il entourait d'une compassion tendre il découvrait le péché pour lequel il était sans miséricorde.

Sans doute n'était-ce pas tout à fait la manière de ses prédécesseurs ; on se mit à murmurer contre lui dans les familles. Décidément, M. le Curé était trop sévère. Tel enfant n'avait pas été jugé digne d'absolution ; sa première communion s'en trouvait reculée à l'année suivante, et encore ! « C'est parce que c'est *le mien* [2] », gémissait la mère, blessée dans son amour-propre. Et puis ce curé nouveau n'était-il pas trop rigoureux contre les profanateurs du dimanche, contre les piliers de cabaret, contre les coureurs et coureuses de bals?... Naturellement, l'intrépide moraliste s'était mis à dos tous les cabaretiers. S'il ne voulait pas vivre comme tout le monde, ce prêtre, après tout c'était son affaire ; mais au moins qu'il laissât les autres tranquilles ! Ainsi parlaient, entre deux verres, les philosophes du pays.

Le croirait-on? Même des personnes vraiment pieuses eurent de la peine à se faire à M. Vianney. Pendant près de dix ans, « dix années de détresse », l'excellente Catherine Lassagne qui sera l'une de ses ferventes admiratrices, « éprouva envers lui autant de crainte que de vénération. Elle alla même jusqu'à prier Dieu d'éloigner d'Ars ce prêtre dont la direction lui paraissait insupportable [3] ». C'est qu'il la souhaitait parfaite et ne lui passait aucune peccadille.

---

[1] *Sermons*, t. III, p. 352.

[2] *Sermons*, Devoirs des parents, t. III, p. 315 ; J. PERTINAND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 837.

[3] Abbé G. RENOUD, *Catherine Lassagne*, Annales d'Ars, sept. 1920, p. 101.

Telle fut d'ailleurs sa constante façon d'agir à l'égard des personnes qui lui vouèrent le plus d'attachement. « Il mena par des voies extrêmement dures » cette dévouée demoiselle Pignaut qui, étant dans une certaine aisance, avait quitté ses appartements de Lyon pour habiter chez la pauvre mère Renard. « Il ne laissait échapper aucune occasion de la mortifier, de l'exercer à la pratique du renoncement dans les grandes comme dans les petites choses, jusqu'à lui interdire d'assister à ses catéchismes [1]. » Il ne rejetait pas, dans ses œuvres de zèle, les dévouements féminins, mais il les voulait désintéressés et surnaturels.

Les plaintes, les commérages de gens qu'il avait semoncés, de pénitents ou de pénitentes qu'il avait renvoyés sans les absoudre, étaient parvenus aux oreilles de l'austère confesseur. Il n'en fit pas mystère.

Si un pasteur, dit-il après de violentes invectives contre les mauvais exemples des parents, veut leur faire connaître leurs fautes et celles de leurs enfants, ils se mettent en colère, ils le blâmeront, ils en diront du mal, ils feront mille contradictions [2]...

Si un *habitant*, s'écrie-t-il encore, a quelque difficulté avec son pasteur qui lui aura dit quelque chose pour le bien de son âme, de suite voilà la haine ; il en parlera mal, il aimera à en entendre dire du mal, il tournera en mal tout ce qu'on lui dira... Voyez un autre : vous ne jugerez pas bon de le faire approcher de la sainte table ; il vous répondra grossièrement et conservera de la haine contre vous, comme si l'on était cause qu'il ait fait mal... Une autre fois, ce sera une personne à qui vous aurez refusé l'absolution ; elle se révolte contre son confesseur ; vous serez à ses yeux pire qu'un démon [3].

L'animosité, à certains foyers, subsista longtemps. M. Vianney en fit l'expérience pénible lors de la révolution de 1830. On s'étonne que les *journées de juillet* aient eu leur répercussion dans le petit village d'Ars? Il en fut ainsi pourtant. « Sept de ses paroissiens,

---

[1] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 469.
[2-3] *Sermons*, t. IV, p. 56 ; t. II, p. 275.

qui le trouvaient trop sévère, vinrent lui signifier d'avoir à quitter le village [1]... Il est vrai que ces hommes n'étaient pas les plus édifiants de la localité. Bien que le Curé d'Ars n'en conservât aucune aigreur et n'en parlât jamais qu'avec douceur et dans l'intimité, cette épreuve lui fut très sensible [2]. »

***

Une riposte autrement terrible l'avait déjà blessé au cœur. Nous avons vu comment toutes les jeunes filles d'Ars, dociles à ses remontrances, avaient fini par se ranger sous la houlette du pasteur. « Quelques mauvais sujets étrangers à la paroisse » et ceux des jeunes gens du pays qui ne trouvaient plus de complices à leurs désordres s'en prirent au prêtre et tentèrent de l'éclabousser de leur propre fange. Ils osèrent attribuer sa pâleur et sa maigreur non à ses macérations effrayantes, mais à une vie de secrètes débauches. Ils mêlèrent le nom de M. Vianney à leurs chansons grivoises ; ils lui écrivirent des lettres anonymes pleines d'ignobles injures ; ils placardèrent des affiches du même ton sur la porte de son presbytère, firent le charivari et cornèrent le soir sous sa fenêtre [3].

Pire encore. Dieu permet parfois que les âmes les plus pures

---

[1] En 1830, le cas de M. Vianney ne fut pas unique. « Le pillage de l'archevêché de Paris devint un encouragement pour les démolisseurs des petits départements, et les esprits forts de village saisirent avec empressement l'occasion de se venger des prônes de leurs curés en les chassant de leurs presbytères. Le diocèse de Belley ne fut pas exempt des persécutions et des outrages que souffrait ailleurs le clergé. Un certain nombre de prêtres furent insultés et maltraités, quelques-uns violemment chassés de leurs presbytères. Les calomnies les plus absurdes et les plus odieuses se propagèrent parmi le peuple... On fit courir le bruit que le nouveau gouvernement avait donné des ordres pour renverser toutes les croix. Cette fausse nouvelle donna occasion à quelques attentats sacrilèges. » (J. COGNAT, *Mgr Devie*, t. II, p. 2-3.

[2] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 280.

[3] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 652 ; Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 438 ; Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 70.

soient victimes des plus odieuses calomnies, et il n'en exempte pas les ministres de ses autels. « A l'occasion d'un fait scandaleux — une malheureuse fille perdue d'honneur était devenue mère dans une maison voisine de la cure — des misérables essayèrent de ternir la réputation du serviteur de Dieu... Ce ne fut qu'un bruit sans consistance et que sa vertu fit tomber à l'instant, car on ne put jamais surprendre dans sa conduite rien qui méritât le moindre blâme ou qui fît naître l'ombre d'un soupçon [1]. » Malgré cela, on couvrit sa porte d'ordures ; « pendant dix-huit mois, une créature l'insulta tous les soirs sous ses fenêtres, comme s'il eût mené une vie de désordres [2] ».

Aucune humiliation, aucune souffrance morale ne devait, semble-t-il, lui être épargnée. En 1823, le diocèse de Belley ayant été rétabli, Ars avait cessé de faire partie de l'archidiocèse de Lyon. M. Vianney était un inconnu pour Mgr Devie, son nouvel évêque. Des lettres anonymes fielleuses parvinrent au prélat, et celui-ci crut de son devoir « d'envoyer le curé de Trévoux, doyen de M. Vianney, prendre des informations sur sa conduite[3] ». On ignore de quelle façon fut menée l'enquête, mais il est certain qu'elle réduisit à néant les imputations calomnieuses.

N'est-ce pas surtout en se rappelant ces très pénibles incidents que le saint disait vers la fin de sa vie : « Si j'avais su en arrivant à Ars tout ce que je devais y souffrir, je serais mort sur le coup [4]?» Il vécut en effet des heures d'agonie. Un moment même, rapporte un témoin de sa vie, « il fut tellement fatigué des mauvais bruits qu'on osa répandre sur son compte qu'il voulait quitter sa paroisse, et il l'eût fait si une personne qui l'approchait de près ne l'eût

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 521 ; abbé DUBOUIS *id.*, p. 1259.

[2] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 320 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 176 et 224.

[3] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 662.

[4] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 468.

convaincu que son départ pourrait accréditer ces rumeurs infâmes [1] ».

Alors « il s'abandonna davantage entre les mains de Dieu [2] ». Et, tandis que son cœur se révoltait contre l'ignominie — car il s'agissait de son honneur sacerdotal — il pardonna aux coupables ; plus encore : il les traita en amis. « S'il avait pu les combler de biens, il l'eût fait. C'est ainsi qu'il aida dans un revers de fortune une famille qui l'avait persécuté... Un de ses membres mourut dans une maison d'aliénés ; mais M. Vianney, bien qu'il connût ces gens-là, ne les nomma jamais et saisit au contraire toutes les occasions de leur rendre service [3]. » « Il nous faut prier pour eux [4], » répétait-il au maire Mandy, indigné des procédés de ces misérables. A un prêtre qui se plaignait d'être en butte aux propos des méchants, il conseillait : « Faites comme moi : j'ai tout laissé dire, et de cette façon on a fini par se taire [5]. »

Les âmes saintes « font leur douceur de toute amertume [6]. » « Je sais, a conté un autre témoin, que non seulement M. Vianney supporta ces indignes traitements avec patience mais encore qu'il éprouva à souffrir ainsi une joie toute surnaturelle. Il appelait plus tard cette époque *le plus beau temps de son existence.* Il aurait désiré que Monseigneur l'évêque, convaincu de sa culpabilité, l'eût éloigné de sa paroisse pour lui donner le temps de pleurer dans la retraite *sa pauvre vie* [7]. » En février 1843, il faisait à plusieurs personnes ces étonnantes confidences : « Je pensais qu'il viendrait un temps où je serais chassé d'Ars à coups de bâton, où Monseigneur m'interdirait et où j'irais finir mes jours dans les prisons... Je vois que je ne mérite pas cette grâce [8] ! » Et après l'enquête de son doyen de Trévoux, voyant que Mgr Devie, bien loin de le retirer de sa

---

[1] Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 747.
[2-3] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 804 ; p. 662.
[4] J.-B. MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 581.
[5] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique in genere*, p. 432.
[6] Sainte THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS, *Histoire d'une âme*, ch. XII.
[7] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 662.
[8] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 16.

paroisse, était heureux de l'y laisser, il gémissait : « On me laisse ici comme un petit chien à l'attache... On me connaît assez pourtant [1] ! »

Voilà le saint ! — Le Curé d'Ars en est arrivé au degré d'humilité le plus héroïque : non seulement au détachement des honneurs, mais au mépris de l'honneur et de la réputation. La souffrance morale, loin de l'abattre, est pour lui un stimulant ; elle est en son âme l'auxiliaire de Dieu qui la façonne, comme le sculpteur avec son ciseau modèle la statue en brisant le marbre.

Certes M. Vianney aurait pu se défendre, même publiquement, puisqu'on l'attaquait publiquement. On dut plus d'une fois lui conseiller de le faire. Il préféra pleurer devant Dieu et garder le silence. Heureusement, sa vie déjà admirable parlait assez haut en faveur de sa vertu ; puis la plupart de ses paroissiens — nous citerons des témoignages — l'estimaient digne de tout respect. Il fallait être bien aveuglé pour le calomnier si odieusement. Lui qui dans son jeune âge refusa quelquefois, par un excès de délicatesse « d'embrasser sa pauvre mère [2] », on le voyait réservé, modeste au point de ne pas même vouloir toucher un enfant [3]. Quand les petites demoiselles du château venaient vers lui tout épanouies en compagnie de leurs frères, il caressait ceux-ci de temps en temps, celles-là jamais [4]. « Sa scrupuleuse attention à cet égard était telle qu'il lui est arrivé de réprimander des fillettes qui s'étaient permis de toucher la main d'un ecclésiastique étranger [5]. »

« Dans ses maladies, le Curé d'Ars ne voulut recevoir de soins que des hommes [6]. » Avec les femmes admises à lui rendre quelque service, « il trouvait moyen, nous le savons déjà, de faire faire

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 174.

[2] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 442.

[3] Frère ATHANASE *Procès apostolique in genere*, p. 223.

[4] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 777 ; Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 310.

[5] Comte Félix DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 415

[6] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 310.

uniquement pour Dieu ce qu'on faisait pour lui [1] ». « Je n'osais presque ni le regarder ni lui parler, dit Catherine Lassagne. Je l'ai servi, à ce que je crois, uniquement pour l'amour de Dieu et sans affection naturelle. Quand je lui portais quelque chose, je me préparais d'avance à être renvoyée [2]. » On comprend assez maintenant pourquoi il n'eut jamais de servante [3]. « Les femmes pieuses qui s'occupaient quelquefois de l'arrangement intérieur du presbytère avaient ordre de ne s'y trouver que pendant son absence [4]. » Et du reste « leur réputation était au-dessus de tout soupçon [5] ».

En présence des dames qui le visitaient, « à considérer la brièveté de sa parole, la modestie de ses regards, la gravité de son attitude — il ne s'asseyait jamais devant elles — on l'aurait pris pour un ange dans un corps mortel [6] ». De lui une de ses pénitentes les plus assidues a pu dire : « Son premier coup d'œil vous pénétrait jusqu'au fond de l'âme, mais ensuite il ne vous regardait plus. L'*individualité* n'était rien pour lui ; c'était toujours une âme qu'il s'efforçait de conduire à Dieu [7]. » « Il n'y avait cependant en M. Vianney ni affectation ni ce qu'on pourrait appeler de la pruderie [8]. »

Enfin, il avouait lui-même que s'il n'avait pas été prêtre, et prêtre confesseur, il n'aurait pas connu le mal : il l'avait appris par les aveux de ses pénitents [9].

Rien d'extraordinaire, après tout cela, que « les propos tenus contre lui par des gens malintentionnés et sans bonne foi n'aient jamais pu rencontrer — dans la partie saine de la population — la moindre créance [10]». Ses confrères dans le sacerdoce, s'ils ne se

---

[1-2] C. LASSAGNE. *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 88 ; *Procès apostolique in genere*, p. 121.

[3] Dans le procès-verbal de la visite épiscopale du 10 octobre 1829, deux questions seulement demeurent sans réponse : *Quomodo nuncupatur Ancilla Pastoris?* (Comment s'appelle la bonne de M. le Curé?) — *Quo loco, quo anno et qua die est nata?* (Lieu, année et jour de sa naissance?)

[4] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 176.

[5] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 329.

[6] Jean TÊTE, *Procès apostolique continuatif*, p. 95.

[7] Mme Christine DE CIBEINS, *Procès apostolique continuatif*, p. 156.

[8] Comtesse DES GARETS, *Proc s de l'Ordinaire*, p. 918.

[9-10] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 521.

firent pas toujours de lui une idée assez juste, du moins ne prêtèrent jamais une oreille complaisante à ces bruits détestables. Dès 1822, M. Vianney avait, parmi le clergé, la réputation d'un saint [1]. Ses bons paroissiens ne laissèrent passer aucune occasion de le défendre. « J'ai entendu quelquefois, rapporte Antoine Mandy, fils du maire, des méchants qui me disaient : « Oh ! votre curé !... Il est bien « comme d'autres ! » Et je leur répondais : « Vous vous trompez ; « il y a longtemps que je l'observe, moi : notre curé, c'est un « saint [2] ! » Bien mieux, le prêtre si indignement calomnié trouva même parmi les incroyants des défenseurs résolus. Un médecin de Trévoux qui devait plus tard se convertir, le docteur Thiébaut, avait vu M. Vianney et connaissait bien les causes de son exténuation physique ; il eut la loyauté de prendre publiquement sa défense, dans un café de Trévoux, contre des esprits forts qui incriminaient sa vertu [3].

L'orage passa et ne revint plus. Le Curé d'Ars avait pu désirer pour soi-même l'abjection ; c'était son affaire. Mais Dieu, qui relève le pauvre de ses hontes imméritées, ne voulut pas que la calomnie éclaboussât trop de temps un des prêtres qui devaient le mieux répandre la bonne odeur du Christ parmi les hommes. Jamais, lorsque s'établit le courant des pèlerins, personne n'osa émettre un doute sur sa parfaite vertu ; il suffisait pour y croire pleinement d'avoir contemplé la pure candeur de ses yeux bleus. Et même des faits assez significatifs attirèrent l'attention de la foule.

Un jour de 1853, la mère d'un prêtre dont nous tenons ce récit, Mme Gauthey-Degueurce, de Montchanin en Saône-et-Loire, priait dans l'église d'Ars non loin du confessionnal du saint. Or « elle vit, non sans émotion, une femme qui, arrivée depuis longtemps dans le village, ne pouvait, malgré ses efforts, s'approcher de

[1] Mgr MERMOD, *Procès apostolique ne pereant*, p. 573.

[2] Antoine MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1358.

[3] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 918 ; Mlle Marthe sa fille, *Procès apostolique in genere*, p. 310.

M. Vianney. C'était, lui dit-on, une personne de mauvaise vie. Et elle ne pouvait aller jusqu'au confessionnal, malgré ses cris et ses larmes [1] ».

Vingt-cinq années plus tôt, un autre fait s'était produit, qui a, lui aussi, toute l'apparence d'une merveille et qui revêt dans l'occurrence la forme d'un symbole.

Tous les ans, Mlle des Garets d'Ars avait l'habitude d'offrir à M. le Curé pour la fête de saint Jean-Baptiste un bouquet de lis, de simples lis. Une année, elle ne put comme à l'ordinaire s'acquitter dès la veille de cet hommage ; elle le fit, le jour même, à la sacristie. M. Vianney prit le bouquet, en admira la fraîcheur et l'arrangement, puis le déposa sur la fenêtre, qui est en plein midi, où le soleil ardent de cette saison devait le flétrir en quelques heures. Au bout de huit jours, les lis avaient encore tout leur éclat et tout leur parfum [2].

Ces lis qui conservent si longtemps, sous les premières ardeurs de l'été, la blancheur de leur corolle, la rigidité de leurs longs pistils d'or, ne figurent-ils pas gracieusement une réputation demeurée immaculée et qu'une méchanceté ignoble n'a pu ternir?

***

Les injures des hommes ne furent pas les seules épreuves que M. Vianney eut à supporter pendant les premières années de son pastorat. Tandis qu'à l'extérieur l'assiégeait la malveillance, il éprouvait au dedans de lui-même un tourment d'un autre genre.

Quelle que fût sa foi dans la Providence, la vue de ce qu'il appelait sa profonde misère et les obligations de son ministère lui inspiraient une grande crainte des jugements de Dieu... Il fut comme tenté de désespoir. « Mon Dieu, gémissait-il, faites-moi souffrir

[1] *Mémoire* de M. l'abbé Marcel Gauthey, prêtre retiré à Chauffailles (Saône-et-Loire), 20 décembre 1901 p. 7.

[2] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 182. Même récit de Magdeleine Mandy-Scipiot. *Procès apostolique in genere*, p. 278.

tout ce que vous voudrez, mais faites-moi la grâce de ne pas tomber en enfer ! » Et il passait de la crainte à l'espérance et de l'espérance à la crainte [1].

Il connut donc ces impasses terribles « où il ne vient de consolations à l'âme ni de la terre à laquelle elle ne tient plus, ni du ciel où elle n'habite pas encore » ; ces heures crucifiantes où elle se croit « abandonnée de Dieu totalement et pour toujours [2] ». C'est alors surtout qu'il souhaitait de fuir, de s'en aller en n'importe quelle solitude « pleurer sa pauvre vie ».

En vérité, la croix qui l'accablait était de taille. Mais depuis qu'il s'était mis à l'aimer, comme elle lui en paraissait plus légère!

« Souffrir en aimant, s'écriait-il, c'est ne plus souffrir... Fuir la croix, au contraire, c'est vouloir en être accablé... Il faut demander l'amour des croix ; alors elles deviennent douces. J'en ai fait l'expérience pendant quatre ou cinq ans : j'ai été bien calomnié, bien contredit. Oh ! j'avais des croix, j'en avais presque plus que je n'en pouvais porter. Je me mis à demander l'amour des croix, et je fus heureux ; je me dis : vraiment il n'y a de bonheur que là [3]. »

Ainsi, bien qu'une tempête furieuse eût assailli son âme, elle n'avait pas atteint ce sommet où habitent la confiance et la paix.

Un jour, raconte l'abbé Alfred Monnin alors jeune missionnaire, je lui demandai si ses peines lui avaient jamais fait perdre la paix : « La croix, s'écria-t-il avec une expression céleste, la croix, nous faire perdre la paix !... Mais c'est elle qui doit l'apporter dans nos cœurs. Toutes nos misères viennent de ce que nous ne l'aimons pas [4]. »

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 486 ; J. PERTINAND, *id.*, p. 361.

[2] Sainte THÉRÈSE, *Vie par elle-même*, ch. XX ; saint JEAN DE LA CROIX, *La nuit obscure*, liv. II, ch. VI.

[3] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 206 ; Abbé MONNIN. *id.*, p. 1008.

[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1124.

C'est à cette foi inébranlable que le Curé d'Ars a dû non seulement de ne jamais succomber au découragement, mais encore d'accomplir des œuvres que d'autres prêtres mieux doués que lui mais moins surnaturels n'eussent pas réalisées. Montrant en effet quelle grandeur morale — et quels mérites — on peut tirer des humiliations de cette vie, il continua de travailler uniquement pour Dieu, n'espérant point recevoir des hommes son salaire. « On fait beaucoup plus pour Dieu, disait-il, en faisant les mêmes choses sans plaisir et sans goût. Il est possible que l'on me chasse ; en attendant, je fais comme si je devais toujours rester [1]. »

Cependant chez M. Vianney peu à peu la lame usait le fourreau. Il avait beau triompher à force de patience, ces luttes intimes le minaient. Pendant l'été de 1827, il consentit à se rendre au château pour s'y rencontrer avec un médecin. Le docteur Timécourt se montra sévère. Il prescrivit à l'héroïque pénitent « un meilleur régime, afin de prévenir les affections nerveuses auxquelles il était sujet et qui pouvaient devenir habituelles... »

Indépendamment des moyens médicaux que je lui ai indiqués, ajoutait l'homme de l'art en sa méticuleuse ordonnance, il convient que M. le Curé prenne des potages au gras ou au lait, du poulet, du veau, de la bière, des fruits crus ou cuits avec du pain frais, des *rôties* de beurre frais et de miel, du thé au lait sucré, beaucoup de raisins bien mûrs.

Personne, dans l'entourage de M. Vianney, n'a su dire comment il suivit les prescriptions de la Faculté. Il ne dut guère en tenir compte. Il consentit seulement, après cette consultation gratuite, à recevoir des mains de M^lle^ d'Ars un cornet de thé en feuilles [2].

Il n'était âgé que de quarante ans, et il se sentait exténué. Il

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 502.

[2] L'ordonnance du D^r^ Timécourt est datée du 28 juillet 1827. M^lle^ d'Ars y a écrit une surcharge où il est question de ce thé.

souffrait toujours de la fièvre. Fut-ce fatigue physique, ennui moral, le fait est que, vers cette époque — fin de 1827 ou début de 1828 — il demanda lui-même son changement. Les châtelains d'Ars s'en émurent fort et, pour garder leur curé, firent des démarches auprès de Mgr Devie, dont la réponse d'ailleurs se fit attendre.

Je ne présume pas, écrivait le 1er avril 1828 M. Gillet de Valbreuse à sa cousine des Garets, que Sa Grandeur accorde à M. Vianney son déplacement avant de s'être procuré des renseignements sur la cause d'une pareille conduite. Puis l'école, que deviendra-t-elle?

L'école en question était la « maison de *Providence* », œuvre de longue haleine que le jeune Curé semblait avoir particulièrement à cœur. Le château s'y intéressait également. Le départ du fondateur en compromettrait même l'existence.

Malgré cela, Mgr Devie ne rejeta point la requête de l'abbé Vianney. Il lui proposa la cure de Fareins. Pour le coup, c'était de l'avancement et une réponse aux calomniateurs de la veille. En cette paroisse, voisine de celle d'Ars, mais cinq fois plus considérable [1], le saint homme pourrait faire plus de bien, fonder une autre *Providence* qui recueillerait beaucoup plus d'enfants que la première. Il hésita d'abord, puis il crut préférable d'accepter ; enfin, songeant à sa « pauvre misère », il changea brusquement d'avis « Malheureux que je suis ! vint-il confier aux directrices de l'école. Je consentais à partir dans une grande paroisse, moi qui ai peine à me tenir contre le désespoir dans une petite ! » Et il écrivit à Monseigneur pour lui apprendre sa détermination [2].

L'évêque de Belley, qui maintenant connaissait le zèle de M. Vianney, avait eu ses raisons pour lui proposer Fareins. Au XVIIIe siècle, cette importante bourgade de l'Ain avait subi des épreuves peu communes, et la foi de ses habitants, jusque-là bons catholiques, en avait été profondément troublée. Peu avant la

[1] 1.186 habitants en 1822 (Statistique du registre paroissial de Fareins).
[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 80.

Révolution, une secte étrange s'y était formée sous l'inspiration de deux curés jansénistes successifs, les frères Claude et François Bonjour : les *Fareinistes*. Ces exaltés, les femmes en tête, dépassèrent les excès des anciens *Flagellants*. Ils mettaient leur bonheur à se faire frapper jusqu'au sang. Une jeune fille, Étiennette Thomasson, cédant à des suggestions fanatiques, avait même consenti à se laisser crucifier dans l'église même [1]... De pareilles folies, on le conçoit, ne pouvaient aboutir qu'à l'immoralité et au scepticisme.

En 1828, la moitié de la paroisse adhérait encore à la doctrine des frères Bonjour [2]. C'est justement pour ramener au giron de l'Église des enfants trop longtemps séparés que Mgr Devie venait de songer à M. Vianney. Un vicaire l'eût aidé ; il aurait été moins accablé par son ministère. Nul doute pourtant qu'il eût continué à Fareins ses jeûnes et ses pénitences, et donc le changement de situation n'eût guère rétabli sa santé.

Pourquoi, en définitive, crut-il devoir refuser ce nouveau poste? Il trembla de ne pouvoir suffire à la tâche. Les *Fareinistes* étaient réputés inconvertissables. A tort, mais de bonne foi, M. Vianney pensa que tout autre arriverait mieux que lui à les guérir de leur entêtement. Il disait un jour à M. Dubouis qui, nommé curé de Fareins en 1834, devait le rester quarante-huit ans : « Mgr Devie

---

[1] L'histoire du *Fareinisme* ou *Farinisme* a été écrite aussi complètement que possible par le R. P. Paul Dudon dans une série de onze articles publiés par la *Revue Gorini :* 1908 (n. 18-20) ; 1909 (n. 21) ; 1910 (n. 25) ; 1913 (n. 37-40) ; 1914 (n. 41-42). La secte remonte au passage à Fareins de Claude puis de François Bonjour (1775-1788). Il est exact que, le 12 octobre 1787, à trois heures de l'après-midi, Étiennette Thomasson fut clouée sur une croix, dans ses habits ordinaires, contre la muraille de la chapelle de la Sainte-Vierge. Plusieurs personnes assistaient à cette scène monstrueuse... D'après François Bonjour et les témoins qui ont signé au procès-verbal de l'enquête faite par Messire Joly Clerc, vicaire général de Lyon — car l'autorité ecclésiastique exerça des poursuites — la jeune fille fut décloüée ensuite et guérit de ses blessures. Le pouvoir civil intervint d'ailleurs ; les principaux coupables furent exilés.

[2] La statistique paroissiale faite en 1822 signale que, sur 1.186 habitants, Fareins contenait à cette époque 600 *jansénistes*. Les dissidents portent ce nom dans la paroisse, et sont appelés *farinistes* dans le reste du diocèse.

voulait me placer où vous êtes. J'ai eu peur de la *secte*. Les païens se convertissent plus vite que les jansénistes. Un jour, quatre de vos pauvres gens sont venus me demander s'ils pouvaient se sauver en n'allant pas à l'église, mais seulement en faisant des prières à la maison. « Mes amis, leur ai-je répondu, que penseriez-« vous d'un enfant qui dirait : J'aime bien mon père ; pour ma « mère, je ne veux pas la voir [1] ? »

Mgr Devie n'insista pas auprès de M. Vianney. Sans lui faire d'autre proposition, il le laissa dans son petit village.

---

[1] Extrait d'un *tract* intitulé *A nos frères séparés*, publié par l'abbé Dubouis en 1864 pour tenter de ramener à la religion catholique les dissidents de sa paroisse.

CHAPITRE VIII

LES CONQUÊTES DU BIEN ET LES ŒUVRES D'APOSTOLAT

La force de l'élite. — Le « jansénisme » de *Mademoiselle d'Ars*. — Les adoratrices de la première heure. — Le père Chaffangeon.

Pour gagner les jeunes gens et les hommes : la confrérie du Saint-Sacrement. — Pour rechristianiser les foyers : la prière en commun, les bonnes lectures, l'examen de conscience. — Les secrets de la vie intérieure appris à des paysans.

Les missions aux alentours. — A la grande mission de Trévoux. — A Saint-Trivier : « M. le Curé est mort ! » — L'enthousiasme au jubilé de Saint-Bernard. — La « farce » du curé de Limas. — Le retour à travers la neige.

Pour obliger ou remplacer les confrères : baptêmes, sépultures, visites des malades dans les paroisses voisines.

Les avanies dont l'abbé Vianney eut à souffrir pendant les premières années de son pastorat ne furent le fait que de quelques âmes ignorantes, aveugles ou perverties. Nous avons constaté déjà qu'il ne poussait pas que des ronces dans le champ que Dieu lui avait confié ; des fleurs s'y épanouissaient — fleurs d'innocence, fleurs de piété — qui n'étaient ni sans beauté ni sans parfum. Il s'appliqua à les cultiver et à les multiplier.

Il avait songé de très bonne heure à grouper une élite qui, formant le cœur de la paroisse avec le prêtre, l'aiderait dans son œuvre de pénétration et de conquête. Ce petit curé de campagne eut l'intuition, bien avant ceux de son temps et de son entourage — dont cependant il subit par ailleurs l'influence — que la dévotion eucharistique est et sera toujours parmi les peuples le plus puissant moyen de rénovation.

Certes Mlle d'Ars la châtelaine était une chrétienne charitable et vaillante ; pourtant on ne pouvait dire qu'elle fût assez fervente encore. Sa piété demeurait austère, étroite : jusque-là un guide clairvoyant et sûr lui avait manqué. Elle était, si l'on en croit son cousin Jean-Félix des Garets, « une de ces âmes qui, sous les influences du siècle précédent, se raidissaient et se desséchaient dans le rigorisme janséniste... Habituée à une vie régulière mais éloignée des sacrements, peu à peu M. Vianney l'amena à l'usage de la fréquente communion et aux pratiques d'une tendre piété [1] ».

Désormais, on la vit chaque matin à la messe. Elle y venait à pied par tous les temps, même dans la neige, préférant nourrir et vêtir les pauvres plutôt que de rouler carrosse. Le soir, elle remontait au village, où elle se plaisait à visiter le Saint-Sacrement.

A Mlle d'Ars se joignirent plusieurs personnes d'une condition plus modeste et qui furent, aux côtés de M. Vianney, les bonnes ouvrières de la première heure : la veuve Claudine Renard, mère d'un jeune prêtre ; Mlle Lacand, discrète personne de soixante ans, « que l'on croyait *sœur*, dit Catherine Lassagne en son naïf langage, parce qu'elle était habillée de noir ou peut-être parce qu'elle avait été en communauté [2] » ; Mlle Antoinette Pignaut, qui, attirée par la réputation de sainteté de l'ancien vicaire d'Écully, s'était fixée dans Ars pour s'édifier chaque jour au spectacle d'admirables vertus... Ces quelques ferventes en gagnèrent d'autres ; à elles se joignirent encore ces jeunes filles que M. Vianney groupa en *confrérie du Rosaire ;* puis les directrices de la maison de Providence

---

[1] *Procès apostolique in genere*, p. 413. — On possède toute la correspondance qu'adressèrent à Mlle d'Ars ses maîtresses de Saint-Cyr. Ce ne sont que formules compassées et complimenteuses, sans un accent de tendresse véritable pour cette petite âme d'enfant qui ne demandait sans doute qu'à s'épanouir. Sa mère lui écrivait sur le même ton.

[2] *Petit mémoire*, première rédaction, p. 12. — Mlle Lacand, née en Auvergne, tenait à Ars un commerce d'objets de piété.

que nous verrons bientôt à l'œuvre, si bien que, dès 1825, « même avant le grand concours de pèlerins, en plus de M. le Curé qui a passé pour ainsi dire toute sa vie devant le Saint-Sacrement, il y eut toujours des personnes en prière à l'église... Je ne me souviens pas, assure l'instituteur Pertinand, d'y être jamais entré sans y avoir trouvé quelqu'un en adoration [1] ». Plusieurs de ces excellentes chrétiennes, que M. Vianney, selon l'expression de Mlle Marthe des Garets, avait « embrasées des flammes de sa propre charité », sont « mortes comme des saintes [2] ».

Ces bonnes âmes, sans le savoir, marchaient, elles aussi, dans les voies mystiques. En leurs longues visites, elles parlaient peu au Seigneur, mais elles se sentaient si heureuses d'être là ! « Allons, mon âme, semblaient-elles se redire empruntant les mots mêmes de l'ascète agenouillé, redoublons d'ardeur ! Tu es seule pour adorer ton Dieu ; ses regards se reposent sur toi seule [3]. »

Or, sans que M. Vianney s'en aperçût d'abord, un brave cultivateur d'Ars avait suivi l'exemple de ces femmes. Le père Louis Chaffangeon faisait partie de l'antique *confrérie du Saint-Sacrement*, mais jusque-là, vraisemblablement, il ne s'était guère distingué de la foule, « se contentant d'avoir un cierge à la main » le jour des bénédictions ou des processions [4]. Homme de foi profonde, perdu un peu comme Job ou Tobie parmi les gentils, il se laissa gagner par les vives exhortations de son pasteur. Écoutons plutôt le Curé d'Ars raconter cette touchante histoire :

Il y avait ici, dans la paroisse, un homme qui est mort voilà quelques années. Entré un matin dans l'église pour faire sa prière avant d'aller dans les champs, il laissa sa pioche à la porte et s'oublia là, devant Dieu. Un voisin, qui travaillait vers le même endroit et qui avait

---

[1] Jean PERTINAND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 846 ; François PERTINAND, *id.*, p. 812.

[2] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 298.

[3] *Esprit du Curé d'Ars*, p. 129.

[4] *Sermons*, Sur la Fête-Dieu, t. II, p. 130.

l'habitude de l'apercevoir, fut étonné de son absence. S'en retournant, il s'imagina de pénétrer dans l'église, pensant qu'il y serait peut-être. Il l'y trouva en effet. « Que fais-tu là si longtemps? » lui demanda-t-il. L'autre lui répondit : « J'*avise* le bon Dieu, et le bon Dieu m'*avise*. »

Et à ce simple récit qu'il aimait à faire et qui lui amenait chaque fois des larmes, le curé d'Ars ajoutait : « Il regardait le bon Dieu, et le bon Dieu le regardait. Tout est là, mes enfants [1] ! »

***

M. Vianney pensa fort justement que sa paroisse ne s'adonnerait de façon sérieuse aux pratiques de la religion que du jour où il aurait conquis les jeunes gens et les hommes.

Pour les gagner eux aussi au culte eucharistique, il n'innova rien mais se contenta d'insuffler une vie nouvelle à la *confrérie du Saint-Sacrement*, qui se mourait [2]. « Les hommes, disait-il, ont une âme à sauver, aussi bien que les femmes. Ils sont les premiers partout : pourquoi ne seraient-ils pas les premiers à servir Dieu et à rendre hommage à Jésus-Christ dans le sacrement de son amour? La dévotion devient plus influente, quand elle est pratiquée par eux [3]... Et ne vous y trompez pas, ajoutait-il, s'adressant aux membres de l'association eucharistique, vous, comme *confrères*, vous êtes obligés de mener une vie bien plus parfaite que le commun des chrétiens [4]. »

Avec les hommes et les jeunes gens d'Ars, M. Vianney, il faut l'avouer, n'obtint pas le succès désiré. Il leur demandait trop peut-être en son zèle de feu. Qu'il n'ait pu les amener, selon les

---

[1] *Instructions de onze heures*, man. de M. de la Bastie, p. 58.

[2] Cette confrérie des hommes, bien qu'établie dans la paroisse le 7 janvier 1727, reçut une érection canonique nouvelle de Mgr Devie, évêque de Belley, par acte du 1er décembre 1824.

[3] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 200.

[4] *Sermons*, t. II, p. 130.

statuts de la confrérie, à la visite quotidienne du Saint-Sacrement, on le comprend sans peine : les travaux des champs les retenaient tout le jour. Le père Chaffangeon ne trouva point, que l'on sache, de parfaits imitateurs. Malgré cela, la fin du groupement fut suffisamment atteinte, lorsque les hommes d'Ars parurent régulièrement et unanimement aux offices du dimanche avec cette tenue irréprochable que devaient tant admirer les étrangers de passage, et qu'on en vit un certain nombre après les vêpres passer une heure en présence du Saint-Sacrement exposé [1].

La Fête-Dieu de 1818, que M. Vianney n'eut guère le temps d'organiser, fut ordinaire ; mais en 1819, il y déploya « toute la pompe possible. Il fit des frais considérables pour habiller de blanc les enfants de la paroisse. « Allons, disait-il en les revêtant lui-même de leur tunique, vous penserez que vous êtes devant le bon « Dieu et que vous tenez la place des anges [2]. »

Les petits du village furent sans doute ravis d'avoir à jouer semblable rôle. Leurs aînés parurent moins flattés de représenter l'Église militante. Esclaves encore du respect humain, beaucoup firent des difficultés pour accepter un cierge et le porter allumé à la suite du dais. Pratiquement, comme en font foi les registres paroissiaux de 1824 à 1839, tout juste un cinquième des *confrères* se montra fidèle à ses engagements. — Leur pasteur, il est vrai, ne leur en faisait pas une obligation de conscience. — Aussi la *confrérie du Saint-Sacrement*, destinée en principe aux hommes seuls, enrôla plus tard femmes et jeunes filles, qui se montrèrent plus empressées. Par contre, détail assez curieux, des hommes et des jeunes gens obtinrent de s'inscrire dans la *confrérie du Saint-Rosaire*, ouverte aux seules femmes, mais dont les engagements étaient moins onéreux. De même, lorsque, le 17 décembre 1845, M. Vianney affiliera sa paroisse à l'*archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires* instituée à Paris *pour la conversion des pécheurs*, soixante hommes ou jeunes gens s'y feront agréger. Cette dévotion

[1] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 756.
[2] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1082.

n'exigeait d'eux qu'un *Ave Maria* quotidien, et de plus, il faut le remarquer, elle était particulièrement chère à leur curé dont l'autorité et le renom étaient devenus incomparables.

M. Vianney prévoyait bien que les œuvres dites paroissiales ne grouperaient jamais qu'une élite ; d'autres moyens lui restaient d'exercer sa bienfaisante influence. Il eut à cœur de faire pénétrer dans chaque foyer une vie chrétienne intense et solide. Ces cultivateurs qui avaient à gagner le pain de chaque jour n'assisteraient pas à la messe en semaine, mais ne pouvaient-ils faire leurs prières matin et soir, et même passer un instant à l'église avant le repos de la nuit?...

Hélas ! vers 1818, on ne priait guère dans la paroisse. Il faut entendre à ce sujet les lamentations du pauvre jeune curé [1]. Les familles ayant abandonné la coutume si belle de la prière en commun, M. Vianney travailla de toutes ses forces à rétablir l'antique tradition. Puis, par une transition naturelle, il songera à transformer cette prière privée en exercice public. L'heure est proche où, à la tombée de la nuit, le clocher d'Ars, chaque soir de l'année, lancera un dernier appel. Et l'on verra la grande famille paroissiale s'acheminer de partout vers l'église pour y réciter le chapelet et la prière.

M. Vianney osera plus encore. Il tâchera d'inspirer à ces humbles travailleurs des pratiques de dévotion moins communes, mais qui donnent du fini à la piété : c'est ainsi qu'il leur conseillera l'examen de conscience quotidien et, « avant de se coucher, une petite lecture édifiante, au moins pendant l'hiver, de manière à graver plus profondément les vérités du salut dans leur cœur [2] ».

Le Curé d'Ars ne pensait pas que des gens attachés à la glèbe ou à des métiers manuels fussent incapables de vie intérieure. A de simples paysans, toujours en présence de la nature, ce livre de Dieu, il apprend le secret de méditer et de faire oraison :

---

[1] V. *Sermons*, Sur la prière, t. II, p. 62.
[2] *Sermons*, t. I, p. 135 ; t. II, p. 60.

Mes frères, ce ne sont ni les longues ni les belles prières que le bon Dieu regarde, mais celles qui se font du profond du cœur... Rien n'est plus facile que de prier le bon Dieu et rien n'est plus consolant.

A des âmes plus délicates qu'il discernera dans la foule — les saints ont de saintes audaces — il montrera des hauteurs insoupçonnées. Il n'a pas deux façons de concevoir la vie surnaturelle, une pour soi et une pour les autres. Ici, le Curé d'Ars répand sur quelques âmes privilégiées le trop plein de son propre cœur :

Quand on aime quelqu'un, a-t-on besoin de le voir pour penser à lui? Non, sans doute. De même, si nous aimons le bon Dieu, la prière nous sera aussi familière que la respiration... Oh ! que j'aime ces mots dits dès le matin : Je veux aujourd'hui tout faire, tout souffrir pour glorifier Dieu... Rien pour le monde ou par intérêt ; tout pour plaire au Sauveur. Ainsi l'âme s'unit à Dieu, ne voit que lui, n'agit que pour lui... Disons souvent : Mon Dieu ayez pitié de moi ! comme l'enfant dit à sa mère : Tendez-moi la main, donnez-moi du pain... Si nous sommes chargés de quelque fardeau, pensons vite que nous sommes à la suite de Jésus-Christ portant sa croix ; unissons nos peines à celles de ce divin Sauveur [1].

Plusieurs dans le village suivront à la lettre ces exhortations, et les pèlerins pourront admirer sur les chemins d'Ars, à voir la sérénité de certains visages, la paix profonde d'âmes constamment unies à Dieu.

***

Plusieurs paroisses des alentours bénéficièrent de tels enseignements. Le devoir et la charité retenaient M. Vianney dans son église ; la charité ou le devoir l'en firent s'éloigner de temps en temps.

Aux environs de 1820, les ruines morales accumulées par la

[1] *Sermons*, t. II, p. 63 ; t. III, p. 32.

grande Révolution étaient loin d'être réparées. Que d'ignorance encore, que de préjugés, que de corruption un peu partout ! Mais la partie de l'Ain enclavée dans l'archidiocèse de Lyon était, semble-t-il, demeurée en friche bien plus que tout le reste. Tristes symboles des âmes abandonnées, « les clochers abattus jadis par le représentant Albitte n'avaient été relevés presque nulle part [1] ». Dans l'espace de trente années, le territoire compris dans l'ancien diocèse de Belley n'avait reçu qu'une fois, en 1813, la visite de son chef spirituel, l'archevêque de Lyon. Faute de prêtres disponibles, beaucoup de petites paroisses dans cette région étaient demeurées sans pasteur — et très probablement, sans l'influence heureuse de la famille des Garets, l'infime village d'Ars eût subi le même sort.

Le meilleur, l'unique moyen de secouer la torpeur d'âmes trop longtemps négligées, n'était-ce pas de leur faire donner des *missions?* Dans ce but, les prêtres d'un même quartier unirent leurs efforts, les missionnaires des Chartreux de Lyon, réclamés partout à la fois, ne pouvant suffire à la besogne. C'est de la sorte que le jeune Curé d'Ars eut à exercer dans plusieurs paroisses du voisinage les fonctions de confesseur ou de prédicateur : il participa aux missions ou aux jubilés de Trévoux, de Saint-Trivier-sur-Moignans, de Montmerle, de Chaneins, de Jassans, de Limas et de Saint-Bernard. Soit qu'il y allât sur une simple invitation de ses confrères, soit que l'évêque lui en signifiât l'ordre, M. Vianney se rendit à ce travail des âmes avec joie et empressement. Les prêtres qui le virent à l'œuvre avaient pu douter d'abord de sa science et de son talent ; mais ils ne tardèrent pas à l'avoir en haute estime : l'austérité de sa vie, sa vive piété et, qui le croirait, même son éloquence sans fard lui gagnèrent la confiance, sinon l'admiration de tous.

A la grande mission de Trévoux qui dura du 9 janvier au 24 février 1823, il remporta des succès flatteurs. « La chapelle où il

[1] J. COGNAT, *Mgr Devie*, ouv. cité, t. I, p. 183.

confessait ne désemplissait pas [1]. » Il avait pris gîte chez un ancien condisciple de Verrières, M. Morel, devenu « maître de pension [2] ». Le soir, ce brave ami l'attendait vainement pour le dîner. Plusieurs jours de suite, il dut aller, après minuit sonné, le chercher à l'église, et il le trouvait à entendre les fidèles. La nuit qui précéda la clôture, il y eut une telle presse autour du Curé d'Ars, que la foule faillit en se bousculant emporter confesseur et confessionnal. C'était le seul souvenir de Trévoux que M. Vianney se plût à raconter. Et il en riait de tout son cœur. Il cachait à dessein et ce concours de gens avides de ses directions et les conversions dues à son zèle. « Ces Messieurs de la sous-préfecture et du barreau s'étaient adressés à lui [3] » pour leur conscience. Il accomplit son délicat ministère sans acception de personne, avec une indépendance tout apostolique. « Le sous-préfet ne parlait de lui ensuite qu'avec admiration. Et bien qu'il se louât de la sagesse et de la douce fermeté de ses conseils, il constatait avec un sentiment de tristesse soumise et résignée que le Curé d'Ars avait été impitoyable pour les soirées et les bals de la sous-préfecture [4] ». Époque privilégiée où les sous-préfets allaient prendre les directions d'un saint [5] !

En ces temps-là, vers la fin des missions, une cérémonie se déroulait, où, devant les fidèles assemblés, les prêtres renouvelaient leurs engagements d'ordination. A Trévoux, ce fut M. Vianney qui présenta l'évangéliaire à chacun de ses confrères, en prononçant la formule consacrée : *Croyez-vous au saint évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ?* « Il le fit avec tant de piété, que son air

---

[1] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1082.

[2] J.-B. MANDY, *Procès apostolique in genere*, p. 241.

[3] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 203.

[4] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1082.

[5] « Entre les missions auxquelles M. Vianney a pris part et dont je ne puis donner tout le dénombrement, la mission de Trévoux fut une de celles où il fut le plus remarqué. Il n'y prêcha pas, il est vrai, mais le ministère du confessionnal l'occupait assidûment. Les personnes les plus influentes de la ville lui donnèrent leur confiance, » (Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 748).

et le ton de sa voix pénétrèrent tous ces prêtres d'une profonde émotion [1]. »

Lorsque M. Vianney s'absenta d'Ars pour quinze jours, pendant la mission de Saint-Trivier, une nouvelle terrible mit en émoi ses paroissiens. Le bruit courut que leur curé était mort de fatigue dans son confessionnal. La rumeur, qui n'était pas sans fondement, fut démentie bientôt. Elle provenait de ce fait qu en se rendant à Saint-Trivier, le saint homme, parti à jeun, s'était égaré au milieu des neiges et avait été ramassé à terre, évanoui... Pour se confesser à lui, on accourut jusque des paroisses voisines ; rendu à l'église de très grand matin, il recevait les pénitents jusqu'à midi. L'église était glaciale ; on lui apporta un chauffe-pieds ; il l'accepta par complaisance et le laissa à côté de lui, inutile [2].

A Montmerle, pendant le jubilé de 1826, comme il n'y avait pas la place suffisante au presbytère, M. Vianney fut logé chez Mlle Mondésert, rue des Minimes, tout près de l'église. A peine installé chez cette vénérable sexagénaire qui remplissait sans aucune rétribution les fonctions de sacristine, le Curé d'Ars pria secrètement sa domestique de lui faire cuire une marmite de pommes de terre et de la monter dans sa chambre. Après le jubilé, le pasteur de Montmerle alla remercier sa complaisante paroissienne et voulut la dédomnager des frais qu'elle avait dû faire pour son pensionnaire. « Oh ! Monsieur le Curé, pour une paire de draps, ce n'est pas la peine...

— Mais vous l'avez bien nourri. Nous ne l'avons pas vu à la cure.

— Il n'a rien mangé chez moi non plus, dit Mlle Mondésert. Il passait ici cinq minutes vers midi. »

La servante intervint à ce moment et raconta l'histoire de la marmite. On monta dans la chambre. La marmite était là, cachée derrière le manteau de la cheminée et complètement vide. M. Vian-

---

[1] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 748. Voir aussi *Relation abrégée de la Mission de Trévoux*, de l'imprimerie de L. Damptin, Trévoux, s. d. (mais très probablement de l'année même, 1823), p. 9.

[2] Denise LANVIS, alors domestique du curé de Saint-Trivier, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1361.

ney, pendant les dix jours qu'il avait passés à Montmerle, sans quitter pour ainsi dire l'église, n'avait mangé que ces pommes de terre. Le curé de Montmerle fit une enquête dans sa paroisse. Son saint confrère n'avait rien pris jamais chez qui que ce fût [1].

Au jubilé de Saint-Bernard, nul autre que lui ne se présenta pour aider le pasteur de cette paroisse. Les gens voulurent tous s'adresser au Curé d'Ars ; l'autre ne semble pas s'être affecté d'une pareille désertion. A des confrères qui vinrent alors le visiter : « J'ai, disait-il en riant, un bon ouvrier : il travaille bien et ne mange rien. » La population entière vint l'écouter. Les vignerons et valets de ferme, ne voulant rien perdre de ses sermons, laissaient là leur travail et couraient à l'église. « S'il faut payer le temps perdu, répliquaient-ils aux maîtres stupéfaits, nous le paierons, mais nous tenons, nous aussi, à entendre le Curé d'Ars [2]. » Il fit à Saint-Bernard un bien considérable et qui persista longuement.

Vers cette époque, il fut invité par M. le curé de Limas à prêcher l'exercice des Quarante-Heures. « Là, racontait-il plus tard, on me fit une *farce*. Je m'excusai d'abord d'y aller, parce que je ne me sentais pas capable de parler devant un auditoire de gens si distingués ; mais M. le Curé m'expliqua qu'il s'agissait d'une paroisse de campagne. J'y allai donc... En entrant dans l'église, je vis le chœur rempli d'ecclésiastiques et la nef remplie de personnes de toutes conditions [3]. Cela m'intimida pour commencer. Cependant je me mis à prêcher sur l'amour de Dieu, et *il paraît que ça alla encore bien :* tout le monde pleurait [4]. »

Avant de partir pour ces travaux évangéliques, M. Vianney

---

[1] Récit fait à Mgr Convert le 1er juillet 1910 par Mme Serve, de Lyon, arrière-petite-nièce de Mlle Mondésert (Cahier II, n. 15). Les héritiers de Mlle Mondésert (morte en 1849, à l'âge de 86 ans) conservent encore le lit où coucha le Curé d'Ars pendant ce jubilé de 1826.

[2] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 407.

[3] « Il y avait là, rapporte M. Monnin, l'élite de la société de Villefranche. M. Vianney se troubla et crut que la parole allait lui manquer. » *(Procès de l'Ordinaire*, p. 1082.)

[4] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 204

avait soin de pourvoir au service de sa paroisse, en priant un curé voisin, spécialement celui de Savigneux, à deux kilomètres d'Ars, de le remplacer, le cas échéant [1]. D'ailleurs, chaque semaine, il revenait fidèlement à son cher troupeau, au milieu duquel il passait toujours la journée du dimanche. Au temps de la mission de Trévoux, en plein mois de janvier, l'héroïque pasteur, une fois les confessions terminées, faisait à pied dans la nuit noire et par quels chemins, les deux longues lieues qui le séparaient de sa paroisse. Le maire Mandy, inquiet pour son « saint Curé », lui envoya souvent le samedi son fils Antoine, afin qu'il l'accompagnât à son retour.

« Même au milieu des neiges et des froids de l'hiver, racontait Antoine Mandy, nous suivions rarement la route la plus courte et la mieux tracée. M. le Curé avait toujours à exercer son ministère auprès de quelque malade. Cependant jamais le trajet ne me parut long, tant le serviteur de Dieu savait l'abréger en me citant des faits on ne peut plus intéressants de la vie des saints. S'il m'arrivait quelquefois de faire des réflexions sur l'intensité de la froidure ou la difficulté des chemins, sa réponse était toujours prête : « Les saints, mon ami, en ont bien souffert davantage. «Offrons cela au bon Dieu. » Dès qu'il cessait ces entretiens spirituels, on récitait le chapelet. Je garde aujourd'hui encore l'édifiant souvenir de ces saintes conversations [2]. »

***

L'abbé Vianney, qui, de toute sa vie de prêtre, ne fit jamais un seul voyage de pur agrément [3], se dérangea en maintes circonstances — et jusqu'en ses dernières années — pour rendre service à ses confrères. Puisque, par surnaturelle obligeance, il ne se refusait à rien, on le trouvait bon à tout. Il se laissa exploiter pour

[1] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique in genere*, p. 431.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1368. — Antoine Mandy, né le 14 mai 1799, racontait ce fait au Procès de canonisation en 1864.

[3] R. P. MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 954.

le bien, comme un saint qu'il était. « Il est vrai, ainsi que l'a dit une jeune sainte, qu'on se gêne moins de mettre à contribution ceux qui se montrent toujours disposés à obliger [1]. »

Une cure devenait-elle vacante, comme il arriva pour Rancé et Saint-Jean-de-Thurigneux, l'abbé Vianney était chargé de l'intérim ; de pauvres curés, trop âgés ou infirmes, tels que ceux de Villeneuve et de Mizérieux, ne pouvaient-ils s'occuper de leurs ouailles, spontanément leur confrère d'Ars se mettait à leur disposition, prêt à courir au premier appel, la nuit aussi bien que le jour. « Il alla pendant la nuit visiter des malades non seulement à Rancé et à Saint-Jean-de-Thurigneux, mais à Savigneux et à Ambérieux-en-Dombes... Si on le réclamait un dimanche, il partait aussitôt après la grand'messe sans être rentré dans sa cure et il s'en revenait à jeun pour chanter les vêpres [2]. »

M. Julien Ducreux, ancien supérieur du petit séminaire Saint-Jean de Lyon et curé, depuis 1808, de Mizérieux, Toussieux, Sainte-Euphémie et Saint-Didier-de-Formans, s'était épuisé à la tâche [3]. L'abbé Vianney semble avoir connu particulièrement ce bon vieillard, son voisin. Peut-être M. Ducreux avait-il été un ami du très aimé et regretté M. Balley. Quoi qu'il en soit, comme en témoignent les registres de Mizérieux, d'avril 1820 à mai 1821, le Curé d'Ars parcourut bien des fois les trois kilomètres qui séparent les deux petits centres pour baptiser, marier ou ensevelir les ouailles de M. Ducreux. Il alla un jour faire un enterrement par un froid terrible. « Il en revint le visage presque gelé. » Une autre fois, « après avoir exercé son ministère en pareille circonstance, il rentra de nuit par des chemins pleins d'eau et de boue. Il arriva au presbytère d'Ars dans un état pitoyable, mais il ne s'en plaignit point ; au contraire, il en paraissait content [4] ».

---

[1] Sainte THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS, *Histoire d'une âme*, ch. IX.

[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 57.

[3] M. Ducreux resta à Mizérieux jusqu'en 1828, époque où il se retira à Lyon, quartier de Fourvière. C'était un vieillard qui ne tarda pas à décéder, ayant passé l'âge de quatre-vingts ans. (*Notes* de M. l'abbé Page, curé de Mizérieux).

[4] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 701.

Un jour encore, « étant très souffrant lui-même, il se rendit à pied près d'un malade de Savigneux pour le confesser. Il était si affaibli qu'on dut le ramener en voiture [1] ». Même chose lui advint quand, par un jour pluvieux d'automne, une famille de Rancé réclama le secours de son ministère. Trempé jusqu'aux os, tremblant de fièvre, force lui fut, quand il arriva chez le malade, de s'étendre près de son lit. C'est dans cette position qu'il le confessa. « J'étais plus malade que le malade, » avouait-il au retour [2].

Autre fait que nous relevons aux registres de Savigneux. Le 15 juillet 1823, M. Vianney y va baptiser un enfant de Pierre Lassagne et de Françoise Thomas, du hameau de Juys. Il voulut sans doute, cette fois, honorer une famille apparentée à de bons chrétiens de sa paroisse : la marraine n'était autre que Catherine Lassagne, alors âgée de dix-sept ans, et qui se préparait à devenir maîtresse d'école en son village natal.

Il ne refusa jamais que l'impossible et, toute sa vie, il se dépensa ainsi pour autrui sans compter. Une demoiselle Bernard, de Fareins, atteinte d'un cancer, souhaitait, avant de mourir, une consolation suprême : voir une dernière fois ce Curé d'Ars dont on lui rapportait des choses si merveilleuses. L'abbé Dubouis écrivit à M. Vianney quelques mots pour lui transmettre le désir de la malade. — C'était le jeudi-saint de 1837 et le serviteur de Dieu devait passer, selon sa coutume, la nuit suivante tout entière à l'église ! — Il partit aussitôt, mais, s'étant égaré en chemin, il parvint à Fareins couvert de boue, épuisé de fatigue. Il ne voulut rien accepter, pas même un verre d'eau. Sa réputation de sainteté était si grande déjà, que les gens du village sortirent en foule pour le voir. L'humble prêtre, après avoir béni et réconforté la pauvre cancéreuse, se hâta de rentrer dans sa paroisse, sans vouloir monter dans la voiture qu'on lui offrait [3].

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 57.

[2] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 203 ; Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 701.

[3] Abbé DUBOUIS, curé de Fareins, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1242 ; Sœur SAINT-LAZARE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 765.

En 1852, raconte M. Beau, curé de Jassans, qui fut pendant treize ans le confesseur habituel de M. Vianney, je tombai gravement malade. Mon confrère d'Ars vint me visiter. — C'était dans l'après-midi de la Fête-Dieu, le 11 juin. — Il avait fait toute la route à pied, par une chaleur excessive, et bien qu'il eût déjà présidé la procession du Saint-Sacrement [1].

Et combien de traits de ce genre sont demeurés dans l'oubli ! Ils dépassent les forces humaines et ne s'expliquent que par une passion du bien poussée jusqu'à l'héroïsme. « C'est ainsi, a dit Catherine Lassagne, que notre saint Curé se sacrifiait pour les âmes [2]. »

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1204.
[2] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 57.

CHAPITRE IX

La « Providence » d'Ars

Projet d'une école de filles. — Les jeunes institutrices. — Installation et débuts.
Création d'une *maison de Providence*. — Le Curé d'Ars quêteur et quémandeur.
Les heures critiques. — Le miracle du grenier. — Le miracle du pétrin.
La *Providence*, œuvre bienfaisante de premier ordre. — La petite à la poupée. — Quelques morts admirables.
Une école originale. — « Un modèle d'éducation populaire. » — L'œuvre préférée du saint.
Les catéchismes de la *Providence*.
Chapelle neuve et velléités de retraite.

Ars ne possédait pas d'écoles dignes de ce nom. « Il n'y avait ni maître ni maîtresse ; l'hiver, on faisait venir un instituteur étranger, et filles et garçons allaient ensemble en classe. Ce qui déplaisait beaucoup à M. le Curé [1]. » Aussi sa décision fut-elle bientôt prise : il y aurait dans le village deux écoles.

D'accord avec l'excellent maire Antoine Mandy, il se mit à la recherche d'« un maître brave et connu [2] » qui s'installerait à demeure dans le local mis à sa disposition par la commune et qui s'occuperait uniquement des garçons. Il eût bien voulu trouver dans la paroisse l'instituteur de ses rêves ; mais ce diplômé en espérance, nous le verrons, ne commencera d'exercer qu'en 1838. Ce fut un étranger, un bon chrétien, du nom de Gaillard, qui se chargea des garçons. Il aurait bien de la peine, les premières années, à grouper tous ses élèves en dehors de la mauvaise saison.

Cependant, qu'allaient devenir les petites filles ? De 1820 à 1823, tandis que de bonnes personnes du village voulaient bien les garder et leur apprendre les éléments, l'abbé Vianney mûrit son

[1-2] Catherine Lassagne, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 14.

projet et amassa quelques ressources. Il chercha dans la paroisse même les futures institutrices et choisit pour ce rôle délicat deux jeunes filles candides et pieuses, Catherine Lassagne [1] et Benoîte Lardet. Appliquées jusque-là aux travaux de la campagne, elles n'avaient guère de science ni d'expérience, mais elles étaient d'esprit fin et de grand bon sens, d'un caractère énergique et souriant à la fois. Au début de 1823, M. Vianney les envoya à Fareins, dans la maison des religieuses de Saint-Joseph. Il prenait leur pension entière à sa charge [2]. Là, non seulement les jeunes filles reprirent leurs études primaires, elles s'initièrent encore à leurs futures fonctions en faisant la classe aux plus jeunes élèves des sœurs.

En mars de cette même année, le Curé d'Ars fit l'acquisition d'une maison neuve, dite *maison Givre* dans les documents, et sise au chevet de l'église. Pour l'acheter, il sollicita les dons de la charité et sacrifia tout ce qu'il put de ses biens personnels [3]. Il voulait y « tenir un collège », comme l'a noté le maire sur le registre communal [4]. La maison n'était ni luxueuse ni grande : une salle unique, au rez-de-chaussée — c'est là que se ferait la classe — et, à l'étage, deux petites chambres ; mais l'ensemble était suffisant pour contenir une vingtaine d'écolières et loger leurs maîtresses. D'ailleurs, les autres écoles de village n'étaient pas plus considérables. Cette maison avait plu à M. le Curé parce qu'elle était placée au centre d'Ars et à proximité de l'église. Seulement, il se ruina si bien à la payer qu'il n'eut pas ensuite « de quoi régler les écrits [5] » chez le notaire.

---

[1] Par une coïncidence curieuse, Catherine Lassagne, qui joua un si grand rôle dans l'existence de M. Vianney, avait juste vingt ans de moins que son saint Curé, étant née le 8 mai 1806.

[2] Jean TÊTE, *Procès apostolique continuatif*, p. 77.

[3] Matthieu Vianney, père de notre saint, étant mort à Dardilly, âgé de soixante-cinq ans, le 8 juillet 1819, le Curé d'Ars avait hérité de quelques biens.

[4] « M. Vianney a acheté une maison au mois de mars 1824 pour tenir un collège. Elle lui a coûté 2.400 francs. » (*Registre* de la commune d'Ars.)

[5] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 12.

L'école gratuite de filles s'ouvrit en novembre 1824, sous la direction collective de Catherine et de Benoîte. Jeanne-Marie Chanay, de Jassans, personne de vingt-six ans, que M. Vianney par ses conseils au confessionnal avait guérie d'une pointe de mondanité, vint dès les premiers jours aider les jeunes directrices. Moins bien élevée, moins délicate que ses compagnes, elle était née pour les besognes manuelles. M. le Curé lui fit donner des leçons de couture. Jeanne-Marie, surveillante par intermittence, sera tour à tour la cuisinière, la boulangère et la lavandière du petit monastère en plein vent.

A ses institutrices M. Vianney ne prescrivit aucun costume spécial, n'imposa aucune règle écrite, aucun vœu, mais, sans en faire des religieuses, il voulut qu'elles en pratiquassent les vertus. Catherine Lassagne devait demeurer vingt-deux ans à la tête de la fondation nouvelle. Elle s'y montra toujours digne de l'absolue confiance que lui marqua le Curé d'Ars. Ame simple et de foi profonde, elle apprit de lui à supporter sans murmure les privations, les angoisses, le rude travail. Jeanne-Marie Chanay, bien que très dévouée, devait mettre, par son caractère cassant, la patience de Catherine à une épreuve de chaque jour. En 1830, la jeune directrice eut l'immense douleur de voir mourir sa pieuse et douce amie Benoîte Lardet. La remplaçante de Benoîte, Marie Filliat, de Mizérieux, couturière de son état, devint, inconsciemment, pour la pauvre Catherine une lourde croix, tant elle était parfois impérieuse et contrariante. Dieu le permettait, et c'était après avoir prié que le saint d'Ars avait fait un tel choix [1]. Il fallait que Catherine embellît sa couronne ; il était utile qu'il se trouvât aux côtés de cette indulgente mystique des coéducatrices sévères et qui eussent plus de tête que de cœur.

Disons aussi, à la louange de toutes les personnes que M. Vianney enrôla dans son œuvre, qu'elles étaient parfaitement désintéressées :

[1] Catherine et Marie Filliat cohabitèrent jusqu'en 1882 ; ce qui fait un bon demi-siècle.

elles n'auraient d'autre salaire que leur entretien et leur nourriture, d'autre récompense terrestre que la satisfaction de faire le bien [1].

Donc, à la Saint-Martin de 1824, Catherine et Benoîte, ayant préparé les objets indispensables, s'installèrent dans leur école. Tout y était extrêmement pauvre. M. Vianney avait promis d'assurer aux institutrices le vivre et le couvert. Or elles ne trouvèrent pas dans la maison de quoi faire un premier repas. Elles nettoyèrent l'immeuble, puis l'idée leur vint de retourner manger dans leurs familles. « Eh bien non, se dirent-elles, restons !... On nous enverra à dîner, si l'on veut... » Et voilà que les deux mères survinrent, apportant des provisions à leurs filles. — Dès la première heure, cette maison méritait le beau nom, qu'elle allait illustrer, de *Providence.*

Le lendemain matin, les petites filles du village se groupèrent autour des jeunes maîtresses. « Mais bientôt, rapporte Catherine, comme l'école était entièrement gratuite, les paroisses voisines voulurent en profiter. On nous envoya des enfants de Mizérieux, de Savigneux, de Villeneuve, etc. On dut transformer le grenier en dortoir. La première année (1825-1826), nous logeâmes seize écolières. » Ainsi, de façon très imprévue, un petit pensionnat venait de se fonder. Aucune rétribution d'argent n'était exigée — M. le Curé n'en voulait à aucun prix — Les parents fournirent les lits et les draps, prirent l'habitude d'apporter des provisions... Vaille que vaille, tout finit par s'arranger [2].

---

[1] Nous devons un hommage à d'autres personnes dévouées qui aidèrent M. Vianney à mettre sur pied et à faire vivre cette œuvre d'éducation : M^lle^ Berger, de Lyon, « qui, sans vouloir se fixer dans la maison, se chargea des dépenses du ménage » ; M^me^ Guillermet, « une brave veuve de Chaleins, qui fut fort utile dans les commencements à Catherine et à Benoîte » *(Petit mémoire* de C. LASSAGNE, troisième rédaction, p. 12-13) ; les demoiselles Ricotier, qui, attirées dans Ars par le renom de sainteté de M. Vianney, mirent à sa disposition leur modeste fortune et achetèrent quelques immeubles dont furent tirés des revenus pour la *Providence.*

[2] Les détails que nous donnons sur les débuts de la *Providence* d'Ars sont empruntés aux écrits et aux témoignages de C. Lassagne (les trois rédactions différentes de son *Mémoire* ; ses dépositions du *Procès de l'Ordi-*

***

Lorsque M. Vianney vit s'emplir de la sorte sa modeste école, il lui vint une inspiration nouvelle. Ce bon pasteur avait rencontré par le village ou les campagnes d'alentour de pauvres petites créatures, des orphelines sans gîte, des filles de parents dénaturés ou trop indigents qu'on laissait mendier ou qu'on plaçait très jeunes comme domestiques chez des maîtres sans religion. Des choses divines elles ignoraient tout et elles n'apprenaient guère que le vice. Le cœur si compatissant du Curé d'Ars n'y put tenir. Il résolut d'établir sous le même toit que l'école un refuge qui porterait le nom significatif de *Providence*. Cette maison, en effet, n'aurait d'autre pourvoyeur que « le Père qui est dans les cieux ». Malgré tout, notre saint craignit de tenter Dieu par une entreprise téméraire. Un dimanche de janvier 1827, il pria ses chers paroissiens de s'unir à lui dans une neuvaine en l'honneur de la Très Sainte Vierge, afin de bien connaître la volonté d'en-haut. Sa résolution n'en devint que plus ferme, et il la mit à exécution.

Il fallait d'abord agrandir la maison. Pour cela, M. Vianney acheta un peu de terrain. Il dressa lui-même les plans de la construction ; puis se faisant tout à tous, afin d'encourager les ouvriers et de presser la besogne, il devint aide-maçon, aide-charpentier, aide-couvreur ; il prépara les pierres, brassa le mortier, transporta les matériaux...

Ces travaux achevés, il exigea que la maison n'acceptât plus comme pensionnaires que de pauvres abandonnées. Les fillettes d'Ars continueraient d'y être reçues comme élèves externes. Les enfants aisées des environs cessèrent donc d'y être admises dès la rentrée de 1827. « On recueillit pour commencer, dit Catherine Lassagne, deux ou trois petites malheureuses ; mais le nombre en augmenta peu à peu tellement, que la maison quelquefois se trouva trop étroite pour toutes les contenir. » Les *orphelines*

---

naire, p. 465-466 ; 494-495), ainsi qu'aux témoignages de Jeanne-Marie Chanay (*Procès de l'Ordinaire*, p. 676 et 692) et de Marie Filliat (*id.*, p. 1303).

— c'est sous ce terme que l'on s'habitua à désigner toutes les pensionnaires de la *Providence* — « n'étaient pas acceptées d'ordinaire avant l'âge de huit ans, et on ne les laissait repartir qu'après leur première communion. Si quelques pauvres filles de quinze, dix-huit et même vingt ans se présentaient, M. le Curé les accueillait très volontiers ». Ces *Madeleines* avaient besoin, plus peut-être que les autres, d'un foyer et d'une mère. « Elles arrivaient souvent à moitié nues et toutes couvertes de vermine, conte Jeanne-Marie Chanay... Rien n'égalait la tendre compassion que notre saint Curé portait à ces pauvres abandonnées. »

Il y en eut que M. Vianney « ramassa sur les chemins ». Quelques-unes, entièrement délaissées, portaient à la tête des plaies répugnantes [1]. Jamais, tant qu'il resta le moindre coin libre, une malheureuse ne fut rejetée. Un jour, le saint en amena une qu'il avait trouvée errante.

« Recevez, dit-il à Catherine, cette enfant que le bon Dieu vous envoie.

— Mais, Monsieur le Curé, il n'y a plus de lit !

— Il y a bien toujours le vôtre. »

La jeune directrice n'avait douté qu'un instant de la Providence divine. Avec un repentir touchant, elle ouvrit ses bras à la miséreuse qui venait à elle, et elle la pressa sur son cœur.

Ainsi la compassion de M. Vianney pour l'enfance abandonnée était non point gémissante et stérile, mais agissante et féconde.

Il m'est arrivé une fois, rapporte Jeanne-Marie Chanay, de trouver devant la porte de l'église un enfant nouveau-né. M. le Curé nous commanda de le recueillir puis de le mettre en nourrice quand on lui aurait façonné un petit trousseau... Une autre fois, ayant appris qu'une femme très malheureuse se mourait dans une paroisse voisine, il m'envoya près d'elle avec une de mes compagnes, pour prendre son petit enfant que nous avons fait élever [2].

---

[1] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 853.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 692-693.

Jamais M. Vianney ne consentit à prélever un sou sur les enfants recueillies dans son œuvre. Quelques jeunes personnes pourtant avaient déjà travaillé dans les fermes et peut-être gagné un peu d'argent ; d'autres avaient dans leur parenté des gens dont il aurait pu exiger quelque chose. Mgr Mermod, mort curé de Gex, lui en fit un jour la remarque.

« Vous recevez gratuitement dans votre *Providence* certaines filles qui pourraient payer.

— Oh ! répondit-il, je ne m'occupe pas de cela. Toute mon ambition est de leur procurer une éducation convenable pour en faire de bonnes chrétiennes [1]. »

Or l'orphelinat coûta à son fondateur des soucis de toute sorte. Il y engloutit d'abord toutes ses ressources personnelles. Quand François vint lui apporter de Dardilly l'argent hérité de son père, le maire d'Ars se trouvait au presbytère. « Compte cela avec le père Mandy, » dit Jean-Marie à son frère. Et aussitôt il disposa de la somme totale en faveur de sa *Providence* [2].

Il avait espéré que ses paroissiens l'aideraient par des dons en nature : il fit donc dans le village une quête qui lui rapporta en tout... un sac de pommes de terre. Il se promit bien de ne plus recommencer et préféra dès lors s'adresser à des fortunes bienfaisantes. « Il disait en riant qu'il avait le *bâton de la Providence.* Quand la caisse était vide, il allait faire un tour pour obtenir de l'argent [3]. » S'armant de courage, il frappait aux portes des châtelains ; il fit même à pied le voyage de Lyon où il connaissait spécialement les familles Laporte et Jaricot [4]. Plusieurs fois, il fit appel à la charité de quelques pénitents ou pénitentes dont la générosité lui était connue.

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1036.

[2] J.-B. MANDY, *Procès apostolique in genere*, p. 244.

[3] Marie FILLIAT, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1303.

[4] Au chapitre du *Vicariat d'Écully*, nous avons fait connaissance déjà avec la famille Jaricot. Nous possédons sept lettres écrites par M. Vianney à *M. Laporte, négociant à Lyon.* De 1835 à 1849, le saint sollicite de lui des secours pour sa « maison de *Provtdence* ».

Ma bonne demoiselle, écrivait-il à la baronne Alix de Belvey, je viens vous demander d'avoir part à vos charités pour *mes enfants*, comme je sais que votre cœur est si bon pour les pauvres... D'avance je vous fais mes remerciements, vous présentant mes très humbles respects, me recommandant bien à vos saintes prières [1].

Dans son église, il avait appliqué au mur, près de la sacristie, un petit tableau où se lisait cette promesse de l'Évangile : *Donnez, et l'on vous donnera* [2].

Un instant, il eut l'idée de devenir propriétaire. Il thésaurisa et, quand la somme fut assez ronde, « il acheta des bois et des terres dans l'intention de doter sa *Providence* [3]. Mais bientôt, ennuyé, il les céda au comte de Cibeins, qui devait lui en payer la rente [4] ». Cette rente « annuelle et perpétuelle » s'élevait à la somme de 500 francs. En outre, M. de Cibeins avait stipulé qu'il servirait à l'orphelinat sa provision de bois — cinq cents fagots évalués à 100 francs. — Chaque année, sans manquer, M. Vianney lui enverra Catherine Lassagne toucher le petit revenu et rappeler « la bonne coutume qu'on avait prise au château de fournir de chauffage la *Providence* d'Ars [5] ».

En réalité, ce n'est qu'après cette vente que M. Vianney, se trouvant un peu plus riche, commença d'accepter le plus grand nombre possible d'orphelines. A dater de 1830, c'est-à-dire pendant près de vingt ans, la maison ne cessa d'être remplie. Il s'y trouva réunies, à certaines périodes, soixante enfants, et même davantage. Du reste, les directrices, semblables aux mères poules qui ne s'amusent pas à compter leurs poussins, s'inquiétaient fort peu d'établir des statistiques. « Interrogées un jour par une personne recommandable et amie de l'œuvre sur le nombre de leurs orphe-

---

[1] *Lettre* sans date.

[2] S. Luc, VI, 38.

[3] Catherine Lassagne, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1469. — Par acte de vente passé le 27 juillet 1828, en l'étude de Me Raffin, notaire à Trévoux, le comte de Cibeins acquit de M. Vianney sept parcelles de terre, tant sur Ars que sur Savigneux.

[4-5] Mme Christine de Cibeins, *Procès apostolique continuatif*, p. 153.

lines, elles répondirent du ton et de l'air le plus candides : « Nous n'en savons rien.

— Comment ! vous n'en savez rien?

— Non, en vérité, Dieu le sait, et cela nous suffit.

— Mais si l'une de vos pensionnaires venait à s'échapper?

— Oh ! nous les connaissons trop, et nous en sommes trop occupées, pour ne pas nous en apercevoir aussitôt [1]. »

Avec de si chétifs revenus, il fallut des prodiges d'économie, d'ingéniosité et de foi pour faire subsister et grandir la *Providence* d'Ars. M. Vianney — car il en assuma toute la charge — avait à nourrir et à vêtir soixante enfants, dont le travail ne rapportait presque rien à la maison. Or toutes ces petites bouches montraient un grand appétit, et l'on devait assurer au moins du pain noir à ces oisillons tombés ou rejetés du nid. Pour cela cent boisseaux de blé étaient nécessaires par mois [2]. Le père adoptif de toutes ces pauvres orphelines aurait vécu en de continuelles inquiétudes, s'il ne s'était confié en la bonté de Dieu «avec cette sublime imprévoyance des saints qui n'est pas trompée [3] ».

Il y eut toutefois des moments bien critiques. Le Curé d'Ars avait beau implorer la charité, vendre quelques meubles et des pièces de son ménage [4], à plusieurs reprises les orphelines manquèrent vraiment du nécessaire. En de pareilles heures, les directrices, moins confiantes, éprouvèrent des angoisses cruelles. Le serviteur de Dieu les reprit alors « sévèrement [5] » de leur manque de foi.

---

[1] Cf. abbé MONNIN, *Vie*, t. I, p. 321-322 ; chanoine BÉRÉZIAT, *Notice historique sur la Providence d'Ars*, mém. man., p. 75.

[2] Jean TÊTE, *Procès apostolique continuatif*, p. 82. « D'ordinaire, M. le Curé payait comptant. » (J. TÊTE, *id.*, p. 88). « S'il prenait à crédit, il tâchait de se libérer le lendemain. » (J.-B. MANDY, *Procès apostolique ne pereant*, p. 185).

[3] Emmanuel DE BROGLIE, *Saint Vincent de Paul*, Paris, Lecoffre, 1903, p. 107.

[4] « J'ai fait tous les commerces imaginables, » disait plus tard M. Vianney au Frère Athanase. (*Procès de l'Ordinaire*, p. 831.)

[5] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 184.

Un jour, raconte Catherine Lassagne avec sa simplicité coutumière, nous n'étions pas contentes de ce qu'il nous chargeait de tant d'enfants : il nous semblait que cette besogne était au-dessus de nos forces ; et c'était la première fois qu'il nous échappait quelques paroles de murmure. Jeanne-Marie alla vers ce moment-là au presbytère porter quelque chose à M. le Curé. Il paraissait contrarié. Il dit à Jeanne-Marie que nous n'étions pas dans les mêmes dispositions qu'au commencement ; que nous n'étions pas assez soumises à la volonté de Dieu. Jeanne-Marie répondit : « Moi, à la bonne heure, mais les autres ne murmurent pas.

— Vous êtes toutes les trois de même, » répliqua M. le Curé.

Jeanne-Marie, de retour, nous rapporta cela. Justement, c'était pendant son absence que, Benoîte et moi, nous nous étions permis de dire quelques paroles de murmure. Nous prîmes alors la résolution de ne plus nous plaindre [1].

Mais lui-même, l'ascète à la résignation silencieuse, ne partageait-il pas en secret leur tourment? A l'église, dans la solitude de son presbytère, sur les chemins, il priait sans interruption et, quand tardait la réponse du ciel, selon son expression pittoresque, « il cassait la tête à ses bons saints [2] ».

C'est en de telles circonstances que Dieu intervint directement en sa faveur, par le miracle. Ici encore, nous n'aurons qu'à entendre des témoins contemporains de M. Vianney et vraiment dignes de foi.

Très probablement dans le cours de 1829, la provision de blé, qui se gardait alors dans le grenier du presbytère, se trouva réduite à quelques poignées éparses sur le plancher [3]. Rien à espérer des paroissiens : la récolte sans doute avait été mauvaise ; la charitable châtelaine était bien là, mais ses revenus se ressen-

[1] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 101-102.

[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 916.

[3] Le fait doit être reporté sans conteste possible aux toutes premières années de la *Providence*. Marie Filliat, qui parlera en témoin oculaire d'un second fait — la multiplication de la pâte — déclare que ses compagnes lui apprirent, après son arrivée en 1830, le *miracle du blé*. (*Procès apostolique ne pereant*, p. 1093.)

taient de la commune disette : Mlle d'Ars avait d'ailleurs été quêtée tant de fois !... Bref, M. Vianney pensa renvoyer une partie des orphelines [1].

Quelle désolation pour son cœur qui s'était attaché à ces enfants ! Pauvres petites ! elles retourneraient donc à leur misère, aux périls de l'âme et du corps ? N'espérant plus rien des hommes, le Curé d'Ars tenta une expérience suprême : par l'intercession du « bon saint » qui l'avait déjà exaucé sensiblement au temps de ses études, il implora un vrai miracle. Il balaya dans un tas unique au milieu du grenier les grains dispersés sur les planches, y cacha une petite relique de saint François Régis, le thaumaturge de la Louvesc ; puis, ayant recommandé à ses orphelines de bien s'unir à lui pour demander à Dieu « le pain de chaque jour », il se mit lui-même en prière et, déjà tranquillisé, il attendit.

« Allez ranger le blé qui reste au grenier, » dit-il à Jeanne-Marie Chanay qui survint — Jeanne-Marie, étant la boulangère de la *Providence*, venait peut-être lui rappeler que la huche était vide. — Heureuse surprise ! la porte là-haut ne s'entrebâille qu'avec peine, et de l'étroite ouverture un flot de froment a jailli. Jeanne-Marie redescend chez M. le Curé. « Mais, lui dit-elle, vous avez voulu éprouver mon obéissance !... Votre grenier est plein.

— Comment, il est plein ?

— Oui, il regorge. Venez voir vous-même. »

Ils y montèrent tous les deux. Et ils remarquèrent que ce blé nouveau avait une coloration différente de l'ancien [2].

Jamais le grenier n'avait été aussi chargé. On s'étonna que la poutre maîtresse, quelque peu vermoulue ainsi que le plancher, n'eût pas cédé sous le poids [3]. Le tas de blé était en forme de cône et couvrait toute la surface du grenier. Mgr Devie, visitant un

[1] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 385.

[2] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 335.

[3] Le grenier de M. Vianney étant divisé en trois parties, c'est dans le local le plus éloigné de sa chambre et au-dessus d'un appartement sans meubles et inhabité que se gardait la provision de blé. Longtemps après la mort du saint, en cet endroit, on trouvait encore des grains de froment dans les rainures du plancher.

jour ce réduit en compagnie de M. Vianney, lui demanda à brûle-pourpoint : « Le blé montait jusque-là, n'est-ce pas? » Et l'évêque indiquait du doigt un point assez élevé du mur.

— « Non, Monseigneur, plus haut... Jusqu'ici [1]. »

Un peu plus tard [2], il s'opéra dans Ars un second prodige, qui rendit célèbre le pétrin de la *Providence*. La sécheresse désolait la contrée [3]. La farine était rare et chère. Il en restait à la maison juste assez pour fournir trois pains.

Nous étions dans un grand embarras à cause de nos enfants, raconte Jeanne-Marie Chanay. Catherine et moi, nous pensâmes que, si M. le Curé le demandait au bon Dieu, il obtiendrait que notre reste de farine donnât une fournée. Nous allâmes le trouver pour lui exposer notre ennui. « Il faut pétrir, » nous dit-il.

Je me mis à l'œuvre, non sans une certaine appréhension. Je versa, d'abord très peu d'eau et de farine dans le pétrin, mais je vis que ma farine demeurait bien trop épaisse. J'ajoutai de l'eau puis de la farine, sans épuiser ma petite provision.

Et le pétrin se trouva plein de pâte, comme les jours où l'on y mettait un grand sac. On a fait dix gros pains, pesant chacun de 20 à 22 livres, et l'on a rempli le four comme à l'ordinaire, au grand étonnement de toutes celles qui en furent les témoins [4].

Nous racontâmes à M. le Curé ce qui s'était passé, et il nous répondit : « Le bon Dieu est bien bon ! Il a soin de ses pauvres [5]. »

---

[1] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 254. — Voici comment M. Vianney racontait le miracle à M. Toccanier : « J'avais beaucoup d'orphelines à nourrir et dans le grenier il n'y avait plus qu'une poignée de blé. Je pensai que saint François Régis, qui avait nourri les pauvres miraculeusement pendant sa vie, le ferait bien encore après sa mort. J'avais une relique de ce saint ; je l'ai déposée dans le peu de blé qui restait ; les petites ont prié, et le grenier s'est trouvé comble. » *(Procès apostolique ne pereant*, p. 291.)

[2] Certainement après l'arrivée, en 1830, de Marie Filliat. Celle-ci rapporte en effet : « *Nous* n'avions que peu de farine, etc. » Elle était donc présente quand se produisit le *miracle du pétrin.*

[3] Les registres de la mairie d'Ars signalent « une grande sécheresse en 1834 ». Peut-être faut-il fixer à cette année-là le fait que nous allons raconter.

[4] C. LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 97.

[5] Marie FILLIAT, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1093.

***

La création de la *Providence* d'Ars fut un bienfait considérable. « J'ai ouï dire souvent à M. le Curé, écrit Catherine, que ce ne serait qu'au jour du Jugement qu'on verrait le bien qui s'est produit dans cette maison [1]. » En effet, l'œuvre du saint sauvegarda la vertu de centaines d'enfants, qui apprirent en cet asile à gagner leur vie dans une condition honnête. Si quelques-unes n'ont pas persévéré, « un grand nombre ont admirablement profité des conseils de M. Vianney ; elles sont devenues ensuite de bonnes mères de famille ou de bonnes domestiques ; plusieurs même embrassèrent la vie religieuse [2] ».

Leur délicatesse de conscience était devenue proverbiale. Un nommé Lacôte, connu dans le village pour son avarice, possédait une vigne. Il demandait les orphelines pour ses vendanges aux quatre-temps de septembre, sûr qu'elles ne mangeraient pas un seul grain de raisin [3].

Ces jeunes filles que le Curé d'Ars « avait fait comme sortir d'un autre monde [4] », il les associa à ses sollicitudes et à ses pénitences pour les pécheurs.

Quand M. le Curé, dit Catherine, apprenait que le bon Dieu avait été offensé par des scandales dans les fêtes et les danses, les grandes demandaient à leur maîtresse la permission de passer la nuit en prière, afin de demander pardon pour les coupables. Elles s'arrangeaient entre elles, se réveillant les unes les autres à chaque heure de la nuit. Et tout cela sans aucun bruit, de sorte que celles qui n'étaient pas de veille ne s'en apercevaient même pas [5].

En promenade, ces jeunes filles arrachaient des orties, s'en

[1] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 15.
[2] C. LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1469.
[3] Mgr CONVERT, *Notes* man., Cahier I, n. 17.
[4] C. LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 15.
[5] *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 13-14.

frappaient la figure. M. le Curé leur avait dit qu'on doit souffrir pour les pécheurs [1].

Le saint exerçait sur son orphelinat un prestige étonnant, et il obtenait des enfants tout ce qu'il voulait. On en cite comme preuve ce joli trait. L'une des petites de la Providence *adorait* une poupée, d'ailleurs bien laide et bien informe, mais à laquelle elle tenait de toutes ses forces, jusqu'à la porter partout avec elle, même à l'église. M. Vianney lui en demanda un jour le sacrifice et l'engagea... à la jeter au feu. — La chose se passait dans la cuisine de l'orphelinat. — La pauvre mignonne parut d'abord toute déconcertée. Soudain, elle se décida, et résolument elle livra sa chère idole aux flammes. C'était tout simplement héroïque [2].

Plusieurs parmi les jeunes filles firent des fins admirables, telles qu'on en pourrait écrire en quelque nouvelle *Légende dorée.*

Les unes se réjouissaient de mourir parce qu'elles iraient au ciel ; les autres chantaient ou demandaient qu'on chantât un cantique d'action de grâces. Il y en avait une qui avait beaucoup tremblé devant la mort. « Oh ! s'écriait-elle un peu avant sa dernière heure, que je suis contente !... Qu'on trouve donc de bonheur dans la religion ! » Et tandis que ses compagnes disaient autour d'elle un cantique qu'elle aimait, de toutes ses forces elle mêlait sa voix aux leurs.

Une des institutrices — il s'agit de Benoîte Lardet inhumée le 5 octobre 1830 — fit, elle aussi, une mort bien édifiante. A sa sœur qui pleurait de la voir si malade elle dit : « Tu es bien bonne de pleurer ! Voudrais-tu donc que je reste en ce monde? Je ne peux pas m'y accoutumer. » « Quelle joie ! s'écria-t-elle en apprenant du médecin même que sa maladie était mortelle, quelle joie ! je vais aller voir le bon Dieu [3] ! »

---

[1] Dans les livres de M. Vianney on a retrouvé plusieurs feuilles d'ortie. De ce fait ne peut-on conclure qu'il avait usé de cet original instrument de pénitence bien avant ses orphelines?

[2] Cf. Chanoine BÉRÉZIAT, *Notice historique*, etc., p. 148-149.

[3] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 17.

***

Certes, en voyant les enfants de sa *Providence* porter la vertu jusqu'à ce degré d'héroïsme, le Curé d'Ars pouvait se flatter que ses intentions étaient remplies, son but atteint. Il n'avait point songé à faire des « femmes savantes » de ces orphelines arrachées à la misère. Pouvait-il, du reste, se méprendre sur la capacité des directrices? Mais l'orthographe fantaisiste de l'excellente Catherine ne le scandalisait nullement. De plus, à cet ascète qui vivait de ce qui en aurait fait mourir un autre et dont le presbytère laissé à l'abandon ressemblait plutôt à la demeure d'un esprit, la question d'hygiène parut toujours de légère importance. En son excessive bonté, il se résigna à loger soixante enfants là où trente auraient été déjà un peu mal à l'aise. Par ailleurs, l'exiguïté du local obligeait toutes les écolières — orphelines et fillettes d'Ars — à se tenir dans la même classe. Lorsque les plus petites épelaient à tue-tête le syllabaire, que les moyennes récitaient leurs leçons, que les aînées écoutaient les explications, ce devait être un joli vacarme [1]. Ajoutez à cela qu'il y avait classe toute l'année, sans autres vacances que le congé du jeudi. Catherine et ses compagnes avaient assumé une tâche surhumaine : comment eussent-elles trouvé le loisir de mettre la dernière main aux soins d'ordre et de propreté ?

Les étrangers, après avoir visité la *Providence*, en emportaient l'impression que ce n'était pas une maison comme une autre.

L'existence de l'orphelinat créé par M. Vianney, écrit un avocat de Lyon qui vit cette œuvre de près en 1841, nous parut à elle seule une chose assez merveilleuse. Cet établissement renfermait cinquante ou soixante jeunes filles, les unes de douze ans, les autres de quinze ou de dix-huit. Venues de tous les pays et reçues sans argent, elles pas-

[1] La salle principale où tout se faisait alors, et qui a été conservée à peu près telle quelle, mesure environ 11 mètres de long sur 6 de large et 2 ½ de hauteur.

saient là un temps indéterminé, puis étaient placées dans les fermes du pays. Pendant leur séjour, elles apprenaient à connaître, à aimer, à servir Dieu plus que tout le reste. C'était une espèce de famille dans laquelle les aînées donnaient exemple, conseil et enseignement. L'instruction était peu étendue, mais il régnait là une foi, une piété, une docilité admirables. Ce n'était pas une institution ordinaire, mais plutôt une véritable émanation de la sainteté de son fondateur. Ressources, vie, esprit, gouvernement, tout venait de lui. Œuvre aux caractères surnaturels, qui ne pouvait vivre que par l'influence immédiate de l'âme éminente qui l'avait fait surgir [1].

Comme on le voit, aux yeux du Curé d'Ars, l'*éducation* passa toujours avant l'*instruction*. Cependant, au témoignage des contemporains, la plupart des jeunes filles acquéraient à la *Providence* une instruction élémentaire suffisante ; elles étaient formées encore aux travaux pratiques, savaient tricoter, coudre, laver et repasser. Pouvait-on exiger beaucoup plus de ces enfants destinées à demeurer en quelque village de campagne? Par-dessus tout, elles avaient acquis dans ce milieu exceptionnel assez de vertu et de piété pour affronter les périls moraux et les épreuves de toute sorte qui les attendaient [2]. C'est sous cet aspect que Pie X, de sainte mémoire, considérait la *Providence* d'Ars, quand il la proclama « un modèle d'éducation populaire [3] ».

La *Providence* d'Ars fut bien l'œuvre préférée de M. Vianney. « Il aimait cette maison, dit la baronne de Belvey qui en fut la bienfaitrice, parce qu'elle était consacrée à de pauvres enfants [4]. » Dès que les directrices furent suffisamment organisées, c'est-à-dire

---

[1] Paul BRAC DE LA PERRIÈRE, *Souvenirs de deux pèlerinages*, op. cité, p. 6.

[2] Un inspecteur primaire écrivait dans son rapport : « Il est vrai que les bonnes filles qui sont à la tête de l'établissement ne sont pas très instruites, mais elles ont quelque chose qui supplée la science et qui vaut mieux qu'elle : la vertu... Les enfants qui se forment autour d'elles leur ressemblent. En sortant de cette maison, elles ne peuvent que devenir d'excellentes mères de famille. » (Cité par A. MONNIN, *Vie*, t. I, p. 319.)

[3] *Cause belleysienne de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu, J.-M.-B. Vianney, Curé d'Ars.* Décret du 21 février 1904.

[4] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 241-242.

vers 1827, il se trouva tout aise de se débarrasser d'un souci qui lui pesait : la préparation de ses repas. Père nourricier d'une grande famille, pendant vingt ans, il lui demanda chaque jour l'aumône d'une tasse de lait. Inutile qu'on s'occupât de le servir : il allait prendre dans un coin du foyer le petit pot de terre vernissée qui contenait sa pitance du jour. Cinq minutes lui suffisaient amplement pour expédier ce déjeuner sommaire. Et même plus d'une fois, trop pressé pour attendre, il emporta le petit pot et en avala le contenu dans le trajet de la *Providence* à l'église.

D'ordinaire cependant, après son repas, le Curé d'Ars se plaisait à passer quelques instants sur la cour où s'amusaient ses filles d'adoption. Il lisait dans leurs yeux la candeur de leur âme ; et ce spectacle d'innocence lui faisait oublier un moment les laideurs du péché et la malice des hommes. Il les connaissait toutes, il s'intéressait à toutes, les questionnait, les encourageait par son délicieux sourire. Il leur donnait lui-même des leçons de savoir-vivre, allait jusqu'à leur apprendre à se bien tenir à table...

Voulait-il obtenir quelque grâce, il les mettait en prière, et « dans ces cas-là, disait-il, il était toujours exaucé [1] ». Il avait expérimenté, selon sa propre parole, que « les prières des enfants montent au ciel tout embaumées d'innocence [2] ».

Pour ses chères adoptées il avait fait planter dans le jardin de l'orphelinat une tonnelle de vigne, que l'érection d'une statue de Marie Immaculée transforma bientôt en oratoire champêtre. Les jeunes filles l'ornaient de fleurs, et, aux beaux jours, la communauté s'y réunissait chaque soir pour réciter les litanies de la Sainte Vierge et chanter un cantique en son honneur.

La plupart des orphelines ne quittaient définitivement la *Providence* qu'à l'âge de dix-neuf ou de vingt ans. — Quelques-unes, il est vrai, allaient avant cet âge servir dans les fermes du pays, mais seulement pendant les travaux de l'hiver. — M. Vianney ne les abandonnait point à leur départ. Il leur avait déjà cherché

---

[1] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 241-242.
[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 780.

une situation convenable ; plus tard, il les conseillait pour leur mariage, leur donnait quelque argent, fournissait des pièces du trousseau. Il suivait spécialement dans la vie, de ses encouragements et surtout de ses prières, celles de ses enfants qui se faisaient religieuses. Jamais père ne se montra meilleur et ne fut plus aimé.

***

C'est à la *Providence*, dans la salle de classe, que furent inaugurés les célèbres *catéchismes* d'Ars. Ils eurent d'humbles commencements. Ici, de fait, M. Vianney n'innova rien. Tout pasteur d'âmes conscient de ses obligations distribue aux petits de son troupeau le lait de la doctrine.

Nous avons vu comment, de la Toussaint à l'époque des premières communions, le saint Curé catéchisait, dès six heures, les petits garçons réunis à l'église. Il aurait pu instruire en même temps les écolières de la *Providence ;* il préféra les enseigner à part, plus longuement et tous les jours de l'année, afin de les mieux pénétrer de vie chrétienne.

La classe du matin se terminait par la récitation des *litanies de la Providence.* Pendant ces quelques minutes plus recueillies, la porte s'ouvrait doucement et M. le Curé entrait.

Au début, les directrices et les enfants assistèrent seules aux leçons de catéchisme. Les allées et venues de l'abbé Vianney passaient encore inaperçues. Mais les pèlerins, commençant d'affluer et le cherchant à cette heure, descendirent vers l'orphelinat... On se hasarda à stationner au dehors près de la fenêtre ; on s'enhardit, on s'arrêta au seuil et, un beau jour, un peu de place restant libre, on pénétra dans la salle. Et l'on fit ainsi jusqu'en 1845. D'ailleurs, cela se passait en famille.

Il y avait là, rapporte le chanoine Champenois, de Bourg, qui fut témoin de la scène en 1842 ou 1843, les enfants de la maison, des bonnes femmes qui filaient leur quenouille — les directrices elles-mêmes occupaient ainsi leurs rares loisirs — et, si j'ai bonne mémoire, des

poules juchées sur une table. M. le Curé entre en surplis, prend un catéchisme et, appuyé au pétrin, commence : « Mes enfants, nous en sommes restés hier à la leçon du *mariage.* » Il lit ensuite la question : *Quelle est la cause ordinaire des mariages malheureux?* puis la réponse, qu'il se met à expliquer :

« Ah ! mes enfants, quand deux époux sont nouvellement mariés, ils ne se lassent pas de se regarder : ils se trouvent si aimables, si pleins de qualités ! Ils s'admirent, ils se font mille compliments. Mais la *lune de miel* ne dure pas toujours, pas toujours... Vient un moment où ils oublient les belles qualités qu'ils s'étaient découvertes ; et voilà des défauts qu'ils n'avaient pas aperçus. Alors il y en a qui ne peuvent plus se supporter, et le mari appelle sa femme : *fainéante, chipie, propre-à-rien,* etc. »

J'étais, ajoute M. Champenois, stupéfait de cette familiarité, de ce quasi sans-gêne. Je jetai un coup d'œil sur l'assemblée. Tout le monde avait écouté dans un religieux silence. Pas même un sourire [1].

A partir de 1845, l'affluence grossissante des pèlerins à ses catéchismes obligea M. Vianney de les faire dans l'église. « Une dame de Bourg qui les avait suivis du temps qu'ils avaient lieu à la *Providence,* conte l'abbé Dufour, m'en parlait avec enthousiasme. Elle regrettait cependant qu'on les eût transférés à l'église, parce que dans la salle de classe on voyait mieux et de plus près le serviteur de Dieu [2]. » Un tel regret peut se comprendre. Cependant le transfert eut des résultats heureux. Un nombre plus grand de pèlerins put entendre M. Vianney, et celui-ci, sans abandonner le ton familier, eut plus d'élan et laissa s'échapper davantage la flamme d'amour qui brûlait son cœur. Il parlait maintenant dans le voisinage immédiat du tabernacle.

***

D'assez bonne heure, avec l'approbation de Mgr Devie, le

[1] Mgr CONVERT, *Notes* man., Cahier I, n. 46.
[2] *Procès apostolique in genere,* p. 339.

Curé d'Ars projeta d'ajouter à l'orphelinat une chapelle [1]. On pouvait se demander autour de lui de quelle utilité serait cet oratoire placé à quelques mètres de l'église. Mais le saint avait son plan et il fondait sur le modeste sanctuaire des espoirs qui — heureusement — ne se réalisèrent point. Tourmenté du désir de la solitude, il souhaitait de n'avoir plus charge d'âmes. Et par la pensée, il se voyait retiré dans sa *Providence*, où « il établirait une *adoration perpétuelle*, si telle était la volonté de Dieu [2] ».

La commune donna bien le terrain nécessaire ; la chapelle rêvée fut bien construite. Mais alors se montra « la volonté de Dieu ». La chapelle n'était pas achevée encore, que la *Providence* n'existait plus sous la forme où M. Vianney l'avait fondée. Il demeura donc dans son presbytère et il resta jusqu'à la fin le *Curé d'Ars*.

---

[1] C'est même d'après les conseils de son évêque que M. Vianney éleva ce modeste monument : « M. le Curé, écrivait Mme des Garets le 20 septembre 1843, est très occupé d'une idée que lui a inspirée Monseigneur : celle de faire construire une chapelle à la *Providence*, qui, par la suite, pourra devenir pour lui une retraite. »

[2] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1470.

CHAPITRE X

« Ars n'est plus Ars ! »

Après cinq ans de ministère. — Un pèlerinage à Fourvière. — La mission de 1827 : un cri de triomphe.
Le travail sanctifié et les habitudes chrétiennes. — Dans les familles régénérées. — Une honnêteté devenue proverbiale.
L'attachement de M. Vianney à ses paroissiens. — Les belles familles d'Ars.
Un dimanche au village. — La trêve de Dieu. — Les fêtes de dévotion. — La pratique des sacrements.
Les belles cérémonies. — Le sens liturgique d'un saint. — Les célèbres Fêtes-Dieu d'Ars.
Des vies édifiantes et de saintes morts. — Ars protégé contre les fléaux. — Les regrets des partants.

Le 7 mai 1820, un mois après la nomination de M. Vianney à la cure de Salles en Beaujolais, l'abbé Renard, alors diacre à Saint-Irénée de Lyon, ignorant encore que cette nomination n'avait pas été suivie d'effet, écrivait à la châtelaine d'Ars sa bienfaitrice :

J'ai appris avec autant de chagrin que de surprise que vous avez perdu votre saint Curé. La Providence l'avait donné à la paroisse pour y faire fleurir la piété. Je souhaite de tout mon cœur qu'on le remplace par un prêtre capable de maintenir la ferveur qui règne à Ars.

Ce témoignage demeure précieux : Ars pouvait déjà être regardé comme une paroisse *fervente*, et M. Vianney n'y avait passé que deux ans.

Trois ans et demi plus tard, le 7 novembre 1823, dans une lettre adressée à « Mme veuve Fayot », des Noës, le Curé d'Ars pousse lui-même un premier cri de triomphe :

Je suis, lui écrit-il, dans une petite paroisse pleine de religion, qui sert le bon Dieu de tout son cœur.

En traçant ces lignes pour sa « bonne mère », l'abbé Vianney ne pouvait avoir l'intention de lui donner une idée absolument exacte de la situation, car, à côté de grandes vertus, il y avait bien encore dans Ars quelques misères ; et sans doute n'eût-il pas encore risqué en chaire, devant ses paroissiens réunis, une appréciation aussi optimiste. Mais enfin elle marque les progrès déjà réalisés. Ars visiblement avait changé de face : l'ensemble du village était passé soit du libertinage à la vertu, soit de la simple piété à une consolante ferveur [1].

Un pèlerinage tout récent à Notre-Dame de Fourvière y avait certainement aidé. Nos ancêtres aimaient ces randonnées pieuses vers quelque sanctuaire plus ou moins célèbre. Avant la Révolution, les gens d'Ars se rendaient à Lyon chaque année pour y prier la Vierge en son antique chapelle. M. Vianney résolut de remettre cette coutume en honneur. Écoutons Guillaume Villier, brave laboureur alors âgé de vingt-quatre ans [2], nous raconter l'édifiant voyage :

En 1823, le 6 du mois d'août, jour de notre fête patronale, notre bon curé nous conduisit en procession à Notre-Dame de Fourvière. Je puis parler de ce pèlerinage, car j'en étais. Par cet acte solennel, M. Vianney voulait témoigner notre reconnaissance à la Sainte Vierge pour les beaux ornements offerts par M. le vicomte d'Ars.

Deux curés du voisinage nous accompagnaient, M. Martin, curé de Savigneux, et M. Robert, curé de Sainte-Euphémie ; ce dernier âgé de près de quatre-vingts ans.

Nous partîmes de chez nous après minuit. Je pense que les deux tiers de la paroisse étaient du pèlerinage. Nous allâmes en procession jusqu'à Trévoux, précédés de nos trois belles bannières, chantant des hymnes, des cantiques, récitant le chapelet. Au jour nous étions

[1] Cf. Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 5.
[2] Il était né à Ars, le 26 décembre 1799.

à Trévoux ; nous nous y embarquâmes sur deux grandes barques traînées par des chevaux [1].

On prit terre à Lyon un peu au-dessus de Vaise, et de là on se dirigea processionnellement sur Fourvière. M. le Curé d'Ars y célébra la sainte messe, que nous entendîmes avec piété ; plusieurs d'entre nous communièrent de sa main.

Nous descendîmes ensuite dans le même ordre qu'à la montée. Les gens se pressaient sur notre passage et manifestaient leur étonnement.

M. Vianney, quand on eut rejoint les deux bateaux, s'embarqua l'un des premiers avec un certain nombre de ses paroissiens ; mais comme les autres tardaient un peu d'arriver, les mariniers, hommes rudes et grossiers, se mirent à proférer des jurements. Aussitôt M. le Curé débarqua avec un petit nombre de personnes qui le suivirent et il s'en alla à pied jusqu'à Neuville. C'est là que nous le rejoignîmes quelques heures plus tard, ayant accompli notre voyage par la Saône. De Neuville nous revînmes à Ars en procession. Quand nous passions devant quelque église, on sonnait les cloches [2]. Nous n'étions rentrés qu'à la nuit close [3].

De cet aimable récit ne concluons pas hâtivement que tous les habitants d'Ars sont devenus de parfaits chrétiens. Quelques-uns ne pratiquent pas régulièrement ; au temps des grands travaux on ne se fera pas scrupule, pendant plusieurs années encore, de retourner les foins ou de rentrer la récolte après vêpres le dimanche. Et surtout il y a cette frénésie de la danse qui semble inoculée dans le sang de cette jeunesse paysanne. Mais, grâce à Dieu, le jubilé de 1826 va ébranler plusieurs hésitants ; une mission donnée en 1827 sera une date spécialement heureuse dans les fastes de la paroisse.

On ne saura jamais, écrit Catherine Lassagne, les grâces de conversion que M. le Curé a obtenues par ses prières et surtout par la célébration du saint Sacrifice... Il s'est fait une révolution dans les cœurs...

---

[1] Ce détail est emprunté à l'article 206 du Postulateur (*Procès de l'Ordinaire*, p. 69).

[2] Ce détail est fourni par le Frère Jérôme, *Procès de l'Ordinaire*, p. 545.

[3] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 644.

La grâce était tellement forte que bien peu pouvaient résister... Presque tout le monde travaillait de toutes ses forces à sortir du péché. Le respect humain était renversé : on avait honte de ne pas faire le bien et de ne pas pratiquer sa religion. On voyait les hommes sérieux et pensifs ; on entendait certains d'entre eux qui ne s'étaient pas approchés du saint tribunal depuis bien longtemps dire tout haut sur les chemins : « Je veux me confesser ! » Tous étaient dans de saintes dispositions. M. le Curé leur dit ces paroles dans une instruction : « Mes frères, *Ars n'est plus Ars !* J'ai confessé et prêché dans des jubilés, dans des missions. Je n'ai rien trouvé comme ici. » C'était en 1827.

Tout mauvais esprit cependant n'est pas détruit en certaines familles : témoin les sept paroissiens qui, en 1830, exposent brutalement à leur saint Curé qu'il n'a plus qu'à s'en aller. Leur protestation, il est vrai, demeura sans écho et il est visible que le reste de la population désapprouva leur ridicule démarche : Ars ne se serait pas résigné à rester sans prêtre et tenait à conserver M. Vianney.

En 1832, lorsque Jean Picard ouvrit dans le village son atelier de maréchal ferrant, il trouva, selon son expression, « l'aspect d'Ars bien changé ». Il avait connu autrefois « cette paroisse qui ressemblait aux paroisses environnantes » ; à présent, grâce à « son curé qui passait déjà pour un saint », Ars était méconnaissable [1]. « Cette paroisse était, sans comparaison possible, au-dessus de toutes les autres [2] », îlot de sainteté où tant d'âmes allaient venir chercher la résurrection ou le secret d'une vie plus haute.

***

Ce qu'on y pouvait voir maintenant, les jours ouvrables, c'était un jeune homme passant, le chapelet aux doigts, à la tête de son attelage. Le soir, la cloche sonnait pour la prière. Tous ceux qui pouvaient se rendre à l'église quittaient alors leur maison, et ceux

[1] Jean PICARD (né à Monteraux le 5 juillet 1795), *Procès de l'Ordinaire*, p. 1311.

[2] Abbé PELLETIER, *Procès apostolique in genere*, p. 390

qui devaient demeurer s'agenouillaient chez eux devant les saintes images : tous les foyers non désertés n'étaient à cete heure de paix qu'un prolongement de l'autel.

Dans la campagne, de petites croix formées de deux branchettes liées ensemble se dressaient à l'entrée des champs ou surmontaient les tas de gerbes au temps de la moisson. Les laboureurs s'encourageaient à la besogne en lançant aux échos de naïfs cantiques, et ils n'en paraissaient pas moins joyeux. Pas un couplet grivois, pas un mot déplacé, pas un blasphème.

Je me suis promenée autour des champs au moment de la récolte, disait Mlle Alix de Belvey, et je n'ai jamais entendu un seul jurement. J'en fis avec admiration la remarque à un paysan, qui me répondit : « Oh ! nous ne valons pas mieux que les autres ; mais nous aurions bien trop de honte de commettre des fautes pareilles à côté d'un saint [1]. »

Le premier soir que nous passâmes dans le village, raconte un voyageur, venu de Lyon, nous fûmes témoins d'une scène qui nous donna une haute idée de l'influence du pasteur d'Ars. Trois hommes conduisant deux chevaux attelés à un grand arbre sans racines arrivèrent près d'un ruisseau (le Fontblin) en même temps que nous. Ils essayèrent de le faire franchir à leur attelage. L'un des chevaux se cabra, fit un faux pas et tomba de manière à éprouver un accident. Les hommes se précipitèrent et retirèrent l'animal de sa fâcheuse position. Or, détail extraordinaire et qui nous fit nous regarder avec surprise, ces trois paysans n'éprouvèrent pas le moindre mouvement de colère, ne s'adressèrent entre eux aucun reproche, ne lancèrent ni coups ni jurons à la pauvre bête. Une aussi grande retenue chez des campagnards menacés dans leurs intérêts était pour nous chose inconnue [2].

A ses paroissiens le Curé d'Ars avait recommandé souvent de dire à leurs repas le *benedicité* et les *grâces* — bien peu y manquaient — de réciter sans respect humain, où qu'ils fussent, l'angélus trois fois le jour : lorsque les trois coups de cloche s'épan-

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 266.

[2] Paul BRAC DE LA PERRIÈRE, *Souvenirs de deux pèlerinages à Ars*, Lyon, 1863, p. 3

daient au-dessus de la vallée, montaient vers les humbles collines, aussitôt le travail s'arrêtait, les hommes se découvraient, les femmes joignaient les mains et tous récitaient les prières prescrites. Il en était de même sur les chemins et jusque dans les rues du village [1]. Mieux encore : M. Vianney avait fait mettre au clocher une horloge avec un cadran très visible ; quand sonnait l'heure, nombre d'habitants, à l'exemple de leur curé, la *bénissaient*, c'est-à-dire qu'ils interrompaient leurs occupations pour réciter un *Ave Maria* [2].

C'était la coutume de planter, au printemps, des croix bénites, afin d'obtenir par les mérites de Jésus-Christ la préservation des fléaux auxquels sont exposées les récoltes. Au moment où les moissonneurs, faisant tomber les épis sous leur faucille, découvraient l'une de ces croix, tous les ouvriers se prosternaient, récitaient un *Pater* et un *Ave* ou entonnaient l'*O crux ave* [3].

Cette conduite leur valait bien quelques railleries de la part des villageois voisins : « Si vous écoutez votre curé, ricanaient-ils, il fera de vous des *capucins*, » Mais les quolibets ne touchaient guère ces braves gens, et ils savaient répondre : « Notre curé est un saint, et nous devons lui obéir [4]. »

Ainsi, même la physionomie extérieure d'Ars se trouvait changée.

Ce qui nous frappa tout d'abord, raconte encore le pèlerin lyonnais que nous citions tout à l'heure, ce fut le calme et la paix de ces lieux. Sur cette terre, on semblait respirer un air plus doux qu'ailleurs... Les habitants nous saluaient avec bienveillance. On nous donnait des indications avec empressement. L'hospitalité chrétienne et les relations fraternelles paraissaient dans les habitudes de tous. Nous remarquâmes que les maisons étaient ornées de statues de la Vierge ou d'images de saints [4].

---

[1] Abbé PELLETIER, *Procès apostolique in genere*, p. 390 : baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 266.

[2] et [4] Souvenirs des anciens d'Ars.

[3] Mgr CONVERT, *A l'école du Bienheureux Curé d'Ars*, p. 342.

[4] P. BRAC DE LA PERRIÈRE, *Souvenirs de deux pèlerinages*, etc., p. 2.

Ces maisons, M. Vianney avait continué à les visiter de temps en temps, afin d'y implanter plus fortement les coutumes religieuses. A l'aise maintenant avec tout son monde, il arrivait à l'improviste pendant le repas de midi, appelant du dehors par son prénom le chef de la famille. Vénéré comme un saint vivant, il était accueilli partout avec un empressement joyeux. Debout sans autre appui que le mur ou un coin de meuble, il parlait tantôt à l'un tantôt à l'autre, s'intéressant à la santé des parents et des enfants, aux travaux, aux récoltes [1], mais glissant bientôt, sans quitter le ton familier, le mot pieux qui donne des ailes et de l'idéal à nos pauvres entretiens de la terre. De la sorte, il faisait discrètement l'examen de conscience de la famille. Était-on fidèle à la prière, à la messe, au repos des jours gardés?... Les enfants obéissaient-ils bien? apprenaient-ils leur catéchisme?... M. le Curé s'occupait particulièrement des petits domestiques, jeunes gens timides gagés dans les paroisses voisines et qu'il voulait voir traiter comme les enfants de la maison : eux aussi, on devait les instruire de leur religion, les envoyer le dimanche à la messe et aux vêpres

Chez nous, dit Catherine Lassagne, c'était un plaisir pour tous de le recevoir [2]... Il a quelquefois mangé chez mon père, ajoute Antoine Mandy, fils du vieux maire, mais jamais sur invitation. Il survenait pendant notre repas et il y prenait part gaiement. Il acceptait une pomme de terre et même ne refusait pas de goûter un peu de vin en offrant une santé à toute la famille [3].

Faites ainsi, ces visites avaient un immense avantage : ayant dû parler en chaire pour tous les fidèles assemblés, le Curé d'Ars distribuait dans l'intimité de chaque maison les avis et même les blâmes appropriés.

Lorsque le soin des âmes absorba tous les instants de M. Vianney, ces apparitions au foyer devinrent de plus en plus espacées

[1] « Il leur parlait de leurs affaires qu'il connaissait toutes. » (Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 791.)

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 490.

[3] Antoine MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1358.

puis cessèrent complètement. « Ce fut le sujet d'un grand regret pour toutes les familles d'Ars [1]. »

Mgr Convert, nommé curé de la paroisse en juillet 1889, a eu l'avantage de bien connaître les derniers survivants de ces familles honorées des visites d'un saint.

Leur visage, écrit-il, portait une empreinte de sainteté que nous avons retrouvée rarement au même degré : le calme, la sérénité, une sorte de béatitude rayonnante permettaient de les distinguer entre mille [2].

De leurs pères et de leurs mères un saint n'avait-il pas fait les modèles des vertus domestiques? Ces cultivateurs — aisés pour la plupart, car ils étaient laborieux et économes, tout en se montrant charitables à l'indigent — causaient l'admiration des étrangers. Leurs réflexions étaient pleines de bon sens ; cœurs ennoblis par la grâce et par la foi, ils avaient leur politesse à eux, simple, naïve, mais où se mêlaient, comme chez les patriarches d'antan, une distinction et une délicatesse peu communes. La religion avait été leur grande éducatrice.

Catherine Lassagne, à l'âge de quatre-vingts ans, aimait à rappeler ses souvenirs d'enfance. Elle y voyait apparaître deux figures restées chères entre toutes, celles de son saint curé et celle de sa mère. Claudine Lassagne était assez bonne chrétienne quand elle se mit, dès mars 1818, sous la direction de M. Vianney. Sa fille aînée, point sotte bien qu'elle allât plus souvent garder les bêtes aux champs que s'instruire sur les bancs de l'école, constata un changement rapide dans les habitudes de sa mère [3].

Au commencement, racontait Catherine, elle n'avait jamais fini de m'habiller, de me coiffer. Elle passait un temps infini à ma petite toilette. Mais il y avait à peine quelques semaines que M. Vianney

---

[1] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 690.
[2] *A l'école du bienheureux Curé d'Ars*, p. 301.
[3] Cf. Abbé RENOUD, *Catherine Lassagne*, Annales d'Ars, juin 1920, p. 15-16.

était à Ars que tout fut bien modifié. En deux tours de main, j'étais équipée, et l'on allait à l'église.

Une fois là, Claudine « se perdait dans la prière comme le poisson dans l'eau [1] » ; le temps semblait ne plus exister pour elle. « Mère, allons-nous-en donc ! » gémissait enfin Marie, la plus jeune de ses filles en lui tirant sur sa robe. Mais elle ne bougeait pas ; on aurait dit qu'elle n'entendait rien. Pendant tout le carême, jamais elle ne permit à ses enfants de prendre quelque chose en dehors des repas. Quand un indult de Rome eut autorisé pour le samedi l'usage des aliments gras, Claudine Lassagne continua de faire pratiquer ce jour-là l'abstinence à toute sa famille. « Mais on a permis de manger de la viande le samedi, lui dit un jour l'un de ses enfants. — Est-ce qu'on a *commandé?* répliqua-t-elle. — Non, mère. — Eh bien, continue à faire pénitence. » Le soir, cette chrétienne admirable, qui n'avait cessé de prier tout en travaillant, faisait prier tout son monde. Avant de se coucher, la dernière, elle se penchait au chevet de Catherine pour lui demander doucement : « As-tu dit ton *Visitez?* » — *Visitez* est le premier mot de l'oraison par laquelle se termine la prière liturgique du soir, les complies.

L'honnêteté foncière des habitants d'Ars était devenue proverbiale ; elle présidait à toutes leurs relations. Jadis — les sermons si réalistes de M. Vianney en font foi — la question de justice ne les gênait guère. « Ils faisaient, disaient-ils, comme les autres. » Dans les ventes, ils dissimulaient habilement les défauts de leurs bêtes, vendaient comme frais du beurre rance ou des œufs couvés [2]. Le tisserand gardait le bon fil et en employait du médiocre ; la fileuse « mettait le chanvre dans un endroit humide, et le poids y était tout de même [3] ». On s'en revenait des champs, le tablier gonflé d'herbes ou de raves volées. Les parents voyaient en riant

---

[1] *Esprit du Curé d'Ars*, p. 112.

[2-3] *Sermon sur la restitution*, t. III, p. 379-380 382.

leurs enfants rentrer les mains pleines. « Eh ! c'est bien grand'chose que cela [1] ! » s'exclamaient-ils. Désormais, dans Ars transfiguré, on se fût fait scrupule du larcin le plus minime. Un jour, le petit Benoît Trève — qui, devenu vieux, conta l'aventure à Mgr Convert — prit une poire à l'étalage d'une marchande ; puis, sans en penser plus long, s'en alla chez lui pour la déguster. Il n'en eut pas le loisir. Sa mère voulut savoir d'où venait ce fruit. Benoît ayant avoué son crime, elle lui lia les mains derrière le dos et le conduisit en le fouettant jusqu'à la porte de la marchande. Là seulement elle lui délia les mains, et l'enfant dut rendre la poire volée en demandant pardon [2].

***

Bien que M. Vianney accueillît tout le monde avec une égale bonté, il aima toujours ses paroissiens d'un amour de préférence. Lorsque les confessions le retinrent à l'église tout le jour, il ne pouvait plus voir « ses chers enfants » comme autrefois ; mais, tandis que les pèlerins devaient attendre des jours entiers pour lui parler quelques minutes, chaque samedi des heures spéciales furent réservées aux personnes d'Ars ; les autres jours, M. Vianney les faisait appeler près de lui dès qu'il les apercevait ; si bien que les gens du village qui voulaient prolonger leur préparation étaient obligés de se cacher [3].

Il leur témoigna jusqu'à la fin « un dévouement extraordinaire ». Au milieu même de la plus grande affluence, « il quittait tout » pour se rendre auprès de leurs malades [4]. De jour et de nuit il était à leur service. Vers onze heures du soir, Madeleine Scipiot vient le chercher pour sa mère gravement indisposée. Elle l'appelle du dehors deux ou trois fois. Il s'éveille, entr'ouvre sa fenêtre. « Oui, ma petite, répond-il, j'y vais à l'instant. » Il accourt.

---

[1] *Sermon sur la restitution*, t. III, p. 381.
[2] Mgr CONVERT, *Notes* man. Cahier I, n. 34.
[3] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 834.
[4] Antoine MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 359.

Mme Scipiot s'excuse de l'avoir dérangé. « Oh ! non, ce n'est rien ça, réplique-t-il, je n'ai pas encore donné mon sang pour vous [1] ! » L'hiver de 1823, pendant le jubilé de Trévoux, il revint un soir dans sa paroisse, malgré le froid et la neige, pour visiter une femme malade. Il arriva accablé de fatigue, blanc de givre, tout transi [2]. Rien ne l'arrêtait quand il s'agissait de l'âme des siens.

Mais aussi quelle joie pour son cœur de constater leur docilité et leur bon esprit ! Au milieu d'Ars, M. Vianney, « aimé comme un père [3] », était roi. Son influence s'étendait à tous et partout.

Soit en chaire soit au confessionnal, il avait proclamé la rigueur et les douceurs des saintes lois du mariage. On l'avait écouté et compris. Sur les toits du village la bénédiction divine était descendue. Ainsi qu'aux temps bibliques, « l'épouse s'élevait comme une vigne féconde dans l'intérieur de sa maison » et « les enfants comme de jeunes plants d'olivier autour de la table [4] » du père. En face de l'église habitaient les Cinier qui avaient dix enfants ; le père Mandy, du Tonneau, en avait douze ; douze enfants formaient également une gracieuse couronne aux propriétaires du château, comte et comtesse des Garets ; les familles Pertinand et Fleury Trève étaient composées de quinze enfants. La population d'Ars fit plus que doubler pendant le pastorat de l'abbé Vianney [5]. Rien que de 1818 à 1824, il y avait eu dans la petite paroisse 98 baptêmes pour 40 sépultures.

Les pères et mères gardaient sur leurs enfants déjà grandis une autorité considérable, et ils ne souffraient pas qu'on y portât atteinte. Défense était faite aux garçons comme aux filles d'aller

---

[1] Mgr CONVERT, *Notes* man., Cahier I, n. 42.

[2] Michel TOURNASSOUD, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1127.

[3] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 831.

[4] Psaume CXXVII, v. 3.

[5] La population d'Ars, qui, en 1818, n'était que de 220 habitants, atteignait en 1829 le chiffre de 300 (*Procès-verbal* de la visite épiscopale du 10 octobre 1829). Elle s'élevait à 510 âmes en 1855. (*Lettre* de M. de Castellane, sous-préfet de Trévoux, en date du 29 juin 1855.) Il est vrai que dans cette dernière évaluation il faut compter un certain nombre d'étrangers ; mais la population indigène demeurait la très grande majorité.

sans raison par les rues et même de rester inactifs à la maison. « Quand les filles revenaient de classe, raconte Annette Scipiot qui fut élevée à ce régime, au lieu de les laisser s'amuser, on les occupait à tricoter ou aux soins du ménage. Si elles étaient obligées de sortir, on leur demandait au retour comment elles s'étaient comportées et avec qui elles s'étaient trouvées [1]... » Le dimanche, les jeunes filles ne sortaient qu'avec leur mère. Quelquefois Jeanne Cinier, qui ne se sentait guère la vocation de sœur cloîtrée, soupirait : « Aujourd'hui, après vêpres, allons donc nous promener : je suis lasse d'être toujours enfermée ! » Et sa mère l'emmenait par les chemins de la campagne. Une fois cependant, trompant la vigilance maternelle, Jeanne se laissa entraîner par une jeune femme, avec les demoiselles Scipiot, jusqu'au bois de la Papesse. On y deviserait, on y cueillerait des noisettes... Tout à coup des appels retentirent aux deux extrémités du taillis : c'étaient les jeunes gens de Mizérieux qui venaient au devant de ceux d'Ars ; et de part et d'autre on se lançait le signal convenu. Les cueilleuses de noisettes détalèrent à toutes jambes, « comme si, disait Jeanne Cinier, tous les serpents du bois les eussent poursuivies ». Elles furent bien guéries de leur désobéissance [2].

L'intense culture donnée alors aux âmes ne semble pas avoir multiplié de façon extraordinaire dans le village les vocations soit religieuses soit sacerdotales [3]. M. Vianney, avant de pousser quelqu'un vers l'autel ou le cloître, ne se prononçait que sur des indices aussi assurés que possible. Un jour de 1824, rencontrant sur la place un de ses jeunes paroissiens dont la piété lui avait paru sans doute remarquable, il lui demanda : « Veux-tu aller au séminaire, mon enfant? — Oh ! monsieur le Curé, il faut absolument que j'aide mon père ; je ne peux pas le quitter. » Cette réponse fixa le Curé d'Ars sur un avenir qu'il avait espéré plus beau. « Tu

---

[1] et [2] Mgr CONVERT, *Notes* man., Cahier II, n. 4 et n. 1.

[3] Le premier enfant de sa paroisse que le saint ait envoyé au séminaire paraît être Michel Lacôte, né à Ars le 2 février 1808, mentionné comme étudiant ecclésiastique dans un *état des âmes* daté de 1829.

fais bien en ce cas, conclut-il. Reste [1]. » On l'a vu au contraire conseiller à des hésitants l'entrée immédiate au couvent ou au séminaire.

***

Beaucoup de pèlerins s'arrangeaient de façon à passer dans le village la journée du dimanche.

Là, a raconté une des pénitentes assidues de notre saint, grâce au zèle de M. Vianney, le dimanche, si profané dans sa paroisse avant son arrivée, devint vraiment le *jour du Seigneur*. Les communions y étaient nombreuses. L'église ne désemplissait pas ; aux offices, qui étaient célébrés pourtant à de courts intervalles, l'affluence était très considérable. M. le Curé faisait le catéchisme à une heure après-midi ; on y assistait, peu s'en faut, comme à la messe. Les vêpres étaient suivies des complies... Puis c'était la récitation du chapelet, à laquelle tout le monde prenait part. Au déclin du jour, la cloche appelait pour la troisième fois à l'église ; pour la troisième fois la paroisse répondait à son appel. M. Vianney sortait alors de son confessionnal, faisait la prière du soir et clôturait les exercices du dimanche par une de ces touchantes homélies que j'ai entendues avec tant de bonheur... La tenue de tous ces braves chrétiens m'impressionnait, surtout celle que les mères exigeaient de leurs plus petits enfants [2].

Notre séjour dans Ars, rapporte un autre témoin, se prolongea jusqu'au dimanche. Ce jour-là l'office commença à huit heures et dura jusqu'à onze. Il y eut procession avant la messe et sermon après l'évangile. L'église était entièrement remplie. Il y régnait un recueillement extraordinaire [3].

C'était une scène de l'Église primitive, une réunion de premiers chrétiens.

---

[1] Il s'agit ici de Jean Tête qui, devenu vieillard, déposa au Procès de canonisation *(Procès apostolique continuatif*, p. 77). Il resta cultivateur, se maria et eut dix enfants.

[2] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 265.

[3] Paul BRAC DE LA PERRIÈRE, *Souvenirs de deux pèlerinages*, etc., p. 8.

Le seul défaut que M. Vianney pût reprocher à plusieurs de ses bons paroissiens, c'est que trop souvent ils arrivaient en retard aux offices. Il y avait une nonchalance invétérée chez ces paysans de la Dombes. Même en 1850, le saint n'avait pu obtenir victoire complète. « Il chargea le Frère Jérôme, son sacristain, de faire le tour de l'église avant l'aspersion de la grand'messe et de pratiquer en toute suavité le *compelle intrare* [1]. Frère Jérôme visitait donc la place, priant chacun des retardataires d'entrer aussitôt. Au commencement on hésita à obéir ; bientôt on en prit l'habitude et le Curé d'Ars eut enfin la joie de voir se presser autour de lui ses chers paroissiens au début même de l'office [2]. »

Or, tandis que l'homme louait Dieu, tout chômait dans les jardins et dans la campagne. S'il y eut au temps des moissons des violateurs du saint jour, ils furent très rares, et ils ne travaillèrent qu'à la dérobée et le moins de temps possible [3]. « Chez nous, disait un brave homme, le respect humain est retourné [4]. »

Mieux que cela, dans le village nul commerce ne se faisait plus le dimanche. M. Vianney ne permettait pas que les magasins fussent ouverts et il refusa toujours de bénir les objets achetés par fraude ce jour-là [5].

Le dimanche encore, à moins d'une raison très grave, comme un deuil, une visite à un grand malade, les paroissiens s'abstenaient de tout voyage. Aucune rumeur discordante, pas même un roulement de voiture, ne venait troubler la paix de ce jour.

Jamais, raconte François Pertinand, l'hôtelier-commissionnaire d'Ars, notre saint Curé ne m'autorisa à marcher les jours de dimanche ou de fête, et les autres voituriers n'attelaient pas non plus. Après l'établissement du chemin de fer, la compagnie, dont j'étais le corres-

---

[1] *Presse-les d'entrer* (S. Luc, XIV, 23).

[2] Mgr CONVERT, *A l'école du Bienheureux Curé d'Ars*, p. 44-45.

[3] « Il parvint à faire cesser *presque complètement* le travail du dimanche. » (J.-B. MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 597).

[4] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 223.

[5] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 756 ; B. DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 203.

pondant, exigea que le service ne fût pas interrompu. Alors M. Vianney ne voulut pas que les voitures entrassent dans le village même ou en partissent les jours que je viens de dire. Toutefois, sans m'en donner directement la permission, il me laissa prendre les voyageurs en dehors des premières maisons ou les amener au même lieu [1].

Un fait extraordinaire et qui fit grand bruit dans le moment parut ajouter aux prescriptions du Curé d'Ars une autorité céleste.

Nous nous souvenons, écrit l'abbé Monnin, qu'en 1856, le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, pendant la grand'messe, un omnibus s'étant avancé jusqu'en face de l'église, dont les portes étaient ouvertes et laissaient voir à l'intérieur le Saint-Sacrement exposé, les chevaux, qui étaient lancés au grand trot, s'arrêtèrent tout court et, quelque obstination que le postillon mît à les frapper, ils demeurèrent fermes sous les coups de fouet comme l'ânesse de Balaam sous le bâton du prophète. Force fut à l'attelage de rétrograder et de reprendre le chemin de l'hôtel [2].

Ainsi, chaque dimanche, le village d'Ars présentait le recueillement d'un monastère, où l'appel pieux de la cloche coupe seul le silence [3]. On n'y entendait plus le tintamarre des fêtes foraines [4]. Plus d'hommes avinés, bruyants et zigzagants. Un monsieur qui en détestait l'engeance disait : « Je me plais beaucoup dans « Ars : je n'y rencontre jamais d'ivrognes [5]. »

Les loisirs que les offices religieux laissaient aux habitants s'écoulaient en d'aimables visites, en des entretiens pleins de cordialité. Les hommes jouaient aux quilles ou aux boules. On voyait aussi de bons vieux rester sur le seuil de leur maison, silencieux, le regard posé tranquillement sur les horizons familiers. Ainsi

---

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 813.

[2] *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 223-224.

[3] « La paroisse était devenue comme une communauté. Je n'ai jamais rien vu de semblable. » (Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 194).

[4] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 840.

[5] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 195.

fit longtemps Fleury Trève, patriarche d'une famille de quinze enfants. Assis sur la pierre de sa porte, tous les dimanches après vêpres, il récitait son chapelet [1].

M. Vianney établit l'usage de célébrer à la manière des dimanches certaines fêtes dites *de dévotion*, par exemple les lundis de Pâques et de la Pentecôte, le jeudi de la Fête-Dieu, les jours commémoratifs de saint Pierre et de saint Paul, de saint Jean-Baptiste, de saint Sixte, de la « chère petite sainte Philomène [2] »... En ces fêtes, les gens d'Ars remplissaient l'église à la grand'messe, aux vêpres, pour le sermon du soir. Et personne n'en était appauvri. Toutefois leur curé se gardait bien de proclamer ces offices obligatoires : qui avait besoin de travailler le faisait sans obstacle, mais ce n'était pas coutume. « J'aime bien ces fêtes, disait M. Vianney, parce qu'on y vient sans être forcé et seulement parce qu'on y est amené par un sentiment d'amour plus parfait [3]. »

Même sur la semaine, les jours ouvriers ordinaires, une cinquantaine de femmes, une quinzaine d'hommes assistaient à la messe matinale. Dans plusieurs familles, on s'arrangeait pour que toute l'année il y eût chaque matin à l'entendre quelqu'un de la maison. Les membres de la confrérie du Saint-Sacrement étaient fidèles à porter des cierges soit aux saluts soit aux processions. Ils s'acquittaient bien de leur heure d'adoration chaque dimanche [4]. Plus d'un, imitateur du père Chaffangeon, de sainte mémoire, aimait à saluer Notre-Seigneur avant ou après le travail. Et c'était quelque chose d'impressionnant de voir les outils enduits de terre appuyés, pendant la prière de ces paysans, contre le mur de la vieille église.

Le Curé d'Ars n'obtint pas un succès égal quand, après une période assez longue de sévérité — vingt ans peut-être — il voulut pousser ses paroissiens à une pratique plus fréquente des sacrements. N'ayant pu sur ce point réaliser pleinement son désir — la communion de chaque mois et même de chaque dimanche — il

[1] Mgr CONVERT, *Notes man.* Cahier II, n. 3.
[2] et [4] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 756.
[3] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 261.

pensa qu'un nombre même restreint de communions bien reçues suffiraient non seulement à maintenir mais à faire progresser dans le bien la masse des hommes et des grands jeunes gens de sa paroisse. « J'ai tout fait, disait-il vers la fin de sa vie, pour amener mes hommes à communier quatre fois l'an ; s'ils m'avaient écouté, ils seraient tous des saints [1] ! » Pour atteindre ce résultat, il avait prié, il avait prêché ; son zèle l'avait rendu ingénieux : il suggérait aux mieux disposés de célébrer par la réception des sacrements les grands anniversaires de leur vie : baptême, première communion, mariage... Il aimait que l'on communiât avant d'être parrain ou marraine [2]. Un des profonds bonheurs de M. Vianney, pendant sa vie de prêtre, fut de distribuer les saintes hosties. Il eût passé ses journées à ce consolant ministère et il le remplissait le plus souvent les yeux baignés de larmes.

***

Pour attirer plus sûrement son peuple à l'Eucharistie, le Curé d'Ars s'était attaché à lui communiquer le goût des choses saintes ; et il y était parvenu. Aux regards de ces braves gens s'étalaient chaque dimanche les plus belles bannières, les plus riches ornements [3]. Longtemps, les enfants de chœur furent exercés par le

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 282. — Sauf de rares exceptions — au dire de M. Dufour, missionnaire (*Procès apostolique in genere*, p. 338), Ars comptait en 1855 sept ou huit *non pascalisants* — tous les hommes et jeunes gens remplissaient régulièrement le devoir des pâques. A la Toussaint, ils n'étaient plus à s'approcher de la sainte table que de vingt-trois à vingt-cinq ; mais à Noël la plupart communiaient. De guerre lasse, le saint Curé dut se contenter de ces résultats, trop inférieurs à ses désirs... Quant aux femmes, le grand nombre recevait l'Eucharistie au moins une fois le mois ; quelques-unes seulement ne s'en approchaient qu'aux grandes fêtes. Un beau groupe de chrétiennes étaient admises à la communion fréquente et quotidienne. (Détails provenant de Mme Butillon, d'Ars, et de Mme Colombier sa fille, recueillis par Mgr Convert, (*Notes* man., Cahier I, n. 38).

[2] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 360.

[3] On lit dans le *Procès-verbal de la visite pastorale de Mgr l'Évêque de Belley, faite à Ars le lundi 11 juin 1838* : « Monseigneur s'est borné, après la sainte

saint en personne, et il les stylait merveilleusement ; lui-même, « dans ses fonctions sacerdotales, n'apportait-il pas, par son attitude grave et digne, le plus grand soin [1] » à tous les gestes liturgiques prescrits par le rite lyonnais, alors en vigueur dans le diocèse de Belley? Quand le Frère Athanase, à partir de 1849, mania à son tour le claquoir du cérémoniaire, la tenue des choristes ne fut pas moins admirée.

Son sens liturgique était si affiné, il exerçait les enfants avec tant de précision et de goût, que Mgr de Langalerie, dans une retraite pastorale, le proposa comme modèle au clergé du diocèse : « Voulez-vous voir une église où s'observent à la lettre toutes les cérémonies? Allez à Ars ; le Frère Athanase est un cérémonial vivant et impeccable. Son exemple vous dira ce que vous pourrez obtenir vous-mêmes si vous le voulez [2]. »

A certains jours, l'attitude des paroissiens d'Ars édifiait particulièrement les pèlerins. Chaque année, le jeudi-saint, pour commémorer l'institution de l'Eucharistie au Cénacle, « M. Vianney tenait, dit le chanoine Pelletier, à ce que le reposoir fût splendide, et il jouissait au spectacle des décorations qui rehaussaient la majesté du tabernacle. Le chœur tout entier — qu'il avait fait agrandir considérablement en 1845 — était tapissé de bannières... Un luminaire bien disposé étincelait de mille feux. Mais toutes les mesures étaient prises pour que le recueillement des fidèles en fût aidé et non troublé [3] ». En effet, ce jour-là, la paroisse entière était en adoration. Le soir, commençait l'exercice de l'*heure sainte* [4]. M. le Curé passait à genoux, sans s'asseoir un seul instant, la nuit du jeudi au vendredi saints [5].

---

messe et la confirmation, à donner la bénédiction du Saint Sacrement et à faire la prière pour les morts ; *il n'a pas jugé utile la visite intérieure de l'église, des chapelles, des ornements, des vases sacrés, parce que tout est si beau et si riche, qu'il n'y a qu'à admirer.* ».

[1] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p 754.

[2] Mgr CONVERT, *Le Frère Athanase*, Trévoux, Jeannin, 1912, p. 4.

[3] *Procès apostolique in genere*, p. 395.

[4] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 840.

[5] Baronne DE BELVEY, *Procès apostolique ne pereant*, p. 194.

Dans le village, la Fête-Dieu était bien la fête des fêtes. C'était vraiment un spectacle unique ; ailleurs on a pu déployer plus de magnificence ; nulle part on ne manifesta plus de foi et plus d'amour. Cette solennité ravissait le Curé d'Ars et lui communiquait l'expansion, l'allégresse naïve d'un enfant. « Déjà, rien qu'à la manière dont il l'annonçait, on sentait qu'elle lui était spécialement chère [1]. » Il paraît que ce jour-là c'était un plaisir de le voir. Le confessionnal pour une fois chômait quelques heures. Le saint respirait, se dilatait, prenait ses vacances !

Il passait par la cure où l'on habillait les choristes. — Il trouvait qu'il n'y en avait jamais assez. — « Une fois, racontait le père Lardet (j'avais dans ce temps-là douze ou treize ans) j'attendais dans sa cour avec les autres enfants de chœur. M. le Curé arrive. « O mes enfants, nous dit-il en allant et venant parmi nous, si vous « aviez l'âme aussi blanche que vos surplis ! » Et il souriait [2]. » « Il engageait aussi les jeunes filles à se mettre en blanc, écrit Catherine Lassagne, et celles de sa *Providence* n'étaient pas les dernières [3] ! »

Il demandait qu'on élevât le plus de reposoirs possible, afin de multiplier les bénédictions dans la paroisse. Le cœur en liesse, débordant, il circulait à travers les rues, descendait jusqu'au château, encourageant les travailleurs, mettant lui-même la main à la besogne, et, avant la procession, il trouvait encore le temps de retourner à l'église, où des pèlerins l'attendaient toujours, pour y confesser quelques personnes [4].

La cérémonie se déroulait au milieu d'une affluence énorme ; car dans Ars la Fête-Dieu se solennisait à la date liturgique, c'est-à-dire le jeudi d'après la Trinité ; les gens des paroisses voisines pouvaient donc assister à la procession. Ils n'y manquaient point. M. Vianney ne tolérait pas que des curieux fissent

---

[1] Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 726.
[2] Mgr CONVERT, *Notes* man., Cahier I, n. 19.
[3] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 39-40.
[4] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 668.

la haie le long du parcours, il fallait qu'on entrât dans le cortège [1].

Le Curé d'Ars qui d'habitude recherchait la toute dernière place parmi ses confrères, ne cédait à personne ce jour-là l'honneur de porter le Saint-Sacrement [2]. Sous le dais offert par le vicomte d'Ars, il s'avançait, revêtu de ses ornements somptueux, avec une majesté impressionnante. Les yeux fixés sur l'hostie, il priait, il pleurait. Une sorte de saisissement retenait toute réflexion sur les lèvres de la foule. A la suite du dais s'écoulait le fleuve humain d'où ne montaient que des chants ou des murmures de prières. C'était vraiment la *Fête de Dieu!*

Un témoin de cette splendide manifestation populaire nous en a laissé une narration, dans ce style ampoulé mis jadis à la mode par le *Génie du Christianisme.*

C'était, je m'en souviens, en 1847, par une belle après-dînée du mois de juin. Le soleil se penchait vers un nuage de pourpre et d'or ; l'air tiède était chargé de senteurs enivrantes... J'étais venu à travers champs, sombre, affaissé, cherchant la solitude, et sans m'en apercevoir je rencontrai la vallée d'Ars M'étant assis sur un tertre au bord des prairies qui s'étendaient à mes pieds comme un océan de verdure, je pris mon front dans mes mains et je restai plongé dans une rêverie profonde.

Voici que tout à coup un bruit d'artillerie de fête éclate avec fracas au nord de la vallée ; une triple décharge y répond du midi [3]. A ce signal, les cloches du village entrent en branle redoublé, et mes yeux attirés vers Ars voient de loin une foule considérable qui s'agite autour de l'église, trop petite pour la contenir, et sur les routes voisines des chevaux haletants qui pressent leur course vers la fête ; j'aperçois aussi comme des drapeaux qui s'agitent au sommet du château voisin, puis d'autres au clocher.

---

[1] Mme Christine DE CIBEINS, *Procès apostolique continuatif*, p. 146.

[2] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 118.

[3] M. le comte des Garets, maire d'Ars, faisait tirer des « boîtes » de poudre pendant la procession. (Cf. Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 773.)

C'était, je le compris enfin, la Fête-Dieu, la solennité depuis vingt ans célèbre dans nos contrées [1]. Je descendis dans la vallée, me dirigeant vers les voix qui vibraient en chœur. Quelle pompe s'offrit à mes yeux surpris ! Une procession immense, composée de pèlerins de tous pays, s'avançait sous des bannières différentes et gagnait la campagne...

De minute en minute, l'artillerie de la place retentissait par un coup solennel, auquel répondait de l'autre côté de la vallée une détonation partie du château. La procession marche ; le dais en drap d'or [2], l'ostensoir de vermeil, les chapes en brocart reluisent aux rayons échappés des grands arbres ; le vieillard, le vénéré curé de ce lieu, s'avance portant le Dieu de tous.

Cependant, sur les confins du territoire de la commune et des terres du château, un gracieux reposoir a été dressé. L'encens fume dans ses cassolettes... Le dais bientôt s'arrête. Deux mille personnes, à genoux sur la terre, courbent le front jusqu'au sol, et le prêtre, d'une main qui tremble, élève lentement l'ostensoir...

La foule s'est redressée. De nouvelles décharges ont répondu au nouvel *alleluia ;* mais le lieu de la scène vient de changer : nous avons mis les pieds sur le territoire du châtelain, et soudain la cloche retentit sous des coups précipités. C'est comme l'incendie de la joie qu'elle sonne ; dix éclats de salpêtre y répondent, la procession s'avance dans les prés.

Quel aspect *moyen âge !* Un pont doit être traversé ; il est orné de bannières, de flammes aux couleurs ardentes ; le gonfalon de la maison d'Ars jette au zéphir ses fanons triangulaires ; chaque arbre semble porter un bouquet à sa ceinture... Enfin voici la barrière de fer du château, enlacée de lis naturels, et son avenue de sable. Les grains en sont moins nombreux que les feuilles de roses qu'une main pieuse y a répandues. Le pied du vieux donjon est décoré de tapisse-

[1] Le renom des Fête-Dieu d'Ars s'étendit rapidement. Dès 1819, un an après son arrivée dans la paroisse, M. Vianney déployait déjà en la circonstance « toute la pompe possible ». (Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1087).

[2] En réalité, comme l'écrivait le donateur lui-même en 1824, « les quatre *pentes* de ce dais sont en velours cramoisi » et il y a, brodée sur chacune, « une citation en lettres d'or très voyantes ». La rutilance de ces lettres aura fait croire à l'auteur de ce récit, très excusable dans son erreur, que le dais était tendu entièrement de « drap d'or ».

ries antiques. La procession, au milieu d'une haie de citronniers, se répand dans le parc ; elle revient en serpentant sur elle-même jusqu'à la chapelle du château...

Un refrain puissant, sonore, parti de poitrines robustes et habiles, s'élance en un *crescendo* formidable. Il expire bientôt au tintement léger d'une clochette argentine, et M. le Curé d'Ars, de sa voix tremblante, bénit au loin son troupeau ! A peine ont résonné les dernières paroles du prêtre, qu'un *hosanna* soudain vient encore ébranler la chapelle ; il court, avec la rapidité du feu électrique, le long de cette procession agenouillée autour du parc, et, se mêlant à un éclat général de l'artillerie pacifique, il roule d'écho en écho jusqu'aux profondeurs de la vallée [1].

A lire ce récit enthousiaste, on pourrait croire que la Fête-Dieu au village d'Ars revêtait quelque peu un caractère guerrier. Mais que ces excellents paysans étaient donc heureux, les anciens surtout qui avaient connu les pauvres fêtes d'autrefois ! Plus qu'eux encore peut-être leur curé était ravi d'entendre les « refrains puissants » de la multitude et « l'éclat général de l'artillerie ». A la Fête-Dieu de 1859, la dernière à laquelle il ait assisté — c'était quarante jours seulement avant sa mort — le comte des Garets avait fait placer, à son insu, dans le cortège, la musique instrumentale du collège de Mongré. Lorsque les cuivres résonnèrent, M. Vianney « tressaillit d'allégresse [2] ». Après la procession, il ne savait comment remercier les Pères Jésuites, directeurs du pensionnat, qui lui avaient ménagé cette délicieuse surprise.

Cette année-là, trop fatigué, il ne put, à son grand regret, porter le Saint-Sacrement qu'à l'approche des reposoirs. Mais l'année précédente, il avait tenu pendant deux heures le lourd ostensoir, et, malgré ses soixante-douze ans sonnés, lorsqu'il gravissait les degrés de ces autels champêtres, « il semblait avoir l'agilité d'un

---

[1] Extrait de l'*Album du pèlerinage d'Ars*, illustré de 14 gravures, texte de Ad. C., Lyon, Brunet, 1852.

[2] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 789.

jeune homme [1] ». D'autres fois, il est vrai, « il chancelait tantôt à droite tantôt à gauche ; et l'on tremblait qu'il ne tombât [2] ». Mais seuls des étrangers pouvaient concevoir cette crainte ; ses paroissiens gardaient confiance, habitués qu'ils étaient à le voir tenir au milieu des plus écrasants labeurs. Lui-même, tout entier à un sublime cœur à cœur, ne ressentait aucune inquiétude. « Un jour de Fête-Dieu, a raconté le Frère Athanase, nous lui demandâmes lorsqu'il revint à la sacristie, trempé de sueur : Vous devez être bien fatigué, monsieur le Curé? — Oh ! comment voulez-vous que je sois fatigué? Celui que je portais me portait aussi [3] ! »

***

Ars était devenu vraiment un foyer rayonnant de sainteté. Afin d'en recevoir l'influence immédiate, des fervents s'y étaient établis ou y faisaient de longs séjours : M^lles^ Pignaut, Lacand, Berger, de Belvey, les sœurs Ricotier, Marthe Miard ; MM. Faure de la Bastie et Pierre Oriol, Hippolyte Pagès (de Beaucaire), Jean-Claude Viret (de Cousance, dans le Jura), Sionnet (de Nantes), Sanchez Rémon, officier carliste exilé d'Espagne... Plusieurs d'entre eux s'étaient retirés dans le village avec l'espoir d'être consolés par le saint Curé à leurs derniers moments : en effet, s'il était doux de vivre en cette paroisse privilégiée, il était plus doux encore, semblait-il, d'y mourir.

Il y eut, sous le pastorat de M. Vianney, des morts particulièrement sereines, édifiantes, comme auréolées d'une allégresse divine.

Le dernier jour d'octobre 1825, le père Louis Chaffangeon, vieillard de soixante-quinze ans, l'homme des adorations silencieuses, chantait pendant son agonie, les yeux tout rayonnants d'espoir :

Je la verrai cette Mère chérie [4] !

---

[1] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1088.

[2] Mgr CONVERT, *Notes*, Cahier I, n. 6.

[3] *Procès apostolique in genere*, p. 214.

[4] *Souvenirs* des anciens d'Ars. Le registre paroissial porte : « Louis Chaffangeon, inhumé le 1^er^ novembre 1825, âgé d'environ 75 ans. »

A la Noël de 1832, Mlle Anne-Colombe des Garets, âgée de soixante-dix-huit ans, s'éteignait en prédestinée.

On a vu comment on savait mourir à l'orphelinat de la *Providence.* Assistés par leur bien-aimé pasteur, ses bons paroissiens quittaient la vie de telle manière, qu'on disait autour d'eux : Puissé-je m'en aller ainsi ! Et cela est si vrai que, dans le voisinage d'Ars, on souhaitait d'être administré par M. Vianney lui-même : une personne s'y fit transporter pour avoir ce bonheur [1]. De ce nouveau cimetière établi en 1855 à trois cents mètres de l'église et qu'il avait bénit, le Curé d'Ars aimait à redire : « C'est un *reliquaire* [2] ! » Il avait assisté à leur lit de mort ceux et celles qui y reposaient, même certains pécheurs, dont, au dire des anciens du village, aucun ne lui échappa avant le redoutable passage ; et le saint les croyait tous sauvés.

Le diable en témoigna lui-même à sa manière. Le parfum surnaturel exhalé du saint village le mettait en fureur. « Quel sale pays que votre Ars, criait-il un jour, sur la place, par la bouche d'une possédée qu'il agitait horriblement, comme cela sent mauvais ici !... A Ars, tout le monde sent mauvais... Ah ! parlez-moi de *la Rotonde* (un lieu de réunion pour certains quartiers de Lyon).. C'est *la Rotonde* qui sent bon [3] ! »

Même du simple côté matériel, Ars semblait couvert d'une spéciale protection.

J'ai ouï dire à ma mère, contait Madeleine Mandy-Scipiot, que depuis l'année 1825, époque où elle était venue dans la paroisse, jusqu'à la mort de M. Vianney, il n'y avait jamais grêlé; ce qu'elle attribuait au crédit du serviteur de Dieu, d'autant plus que lui-même réclamait des prières afin d'écarter ce fléau [4].

---

[1] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 773.

[2] Mgr CONVERT, *Le Curé d'Ars et les dons du Saint-Esprit*, Lyon, Vitte, 1923, p. 284.

[3] Cf. Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 440.

[4] *Procès apostolique in genere*, p. 277.

On a remarqué, ajoute Mlle Marthe des Garets, que pendant toute la durée de son ministère dans Ars,aucun orage ne dévasta la commune. Ma mère écrivait un jour à la suite d'une tempête : « Le tonnerre n'a été pour nous qu'une voix qui s'éteint. » M. le Curé avait passé la nuit en prière [1].

Rien d'étonnant, après tout cela, que tant et tant d'étrangers qui ne purent faire dans Ars qu'un trop rapide séjour se soient attachés à ce village béni. Ceux surtout qui en avaient bien compris l'âme et goûté profondément la paix avaient beau retourner au pays natal, on eût dit que pour eux c'était l'exil.

Ce ne fut pas sans tristesse que nous nous éloignâmes, raconte un de ces pèlerins. Comment nous étions-nous attachés si vite?... C'est que, sur cette terre sans lustre, nous avions rencontré un certain bonheur de l'âme qui donne une patrie partout où il est permis de le goûter. Arrivés au milieu du bruit et de l'agitation de la ville, nous ne pouvions nous défendre de malaise et de mélancolie. Les hommes nous semblaient grossiers et ennemis ; les propos, les cris et jusqu'à l'aspect du travail sentaient le désaccord ou accusaient la douleur. L'atmosphère de paix et d'harmonie chrétiennes que nous venions de perdre nous avait rendus plus impressionnables aux infirmités humaines. Nous aurons besoin désormais de nous réfugier dans nos souvenirs d'Ars comme en un sanctuaire et de faire réapparaître dans notre âme la sainte figure de M. Vianney, pour être encouragés et consolés de nouveau [2].

A l'abbé Toccanier, qui jouissait de l'insigne faveur de seconder le saint, une personne de très haute piété écrivait ces lignes baignées de larmes :

O Ars ! si je pouvais m'y transporter comme ma pensée, vous m'y verriez tous les jours. Il est de fait qu'à peine partie, mon âme voudrait y retourner... Je rêve au bonheur des jours qui ne sont plus, de ces jours passés dans votre pays béni... Que vous êtes heureux [3] !

---

[1] *Procès apostolique in genere*, p. 327.

[2] Brac de la Prerière, *Souvenirs de deux pèlerinages à Ars*, op. cité, p. 16.

[3] Baronne de Belvey, *Lettres* du 17 décembre 1855 et du 19 novembre 1856.

CHAPITRE XI

Le Curé d'Ars et le Démon [1]

Le but des persécutions diaboliques. — Les premières attaques nocturnes. — André Verchère et son fusil. — L'identité du mystérieux assaillant. — « Il est en colère : tant mieux ! »

Les heures d'insomnie et de combat. — Les tracasseries et les rages du *Grappin*. — Une conduite infernale sur la route de Saint-Trivier.

Les témoins qui ont vu ou entendu. — Le lit brûlé. — Une nuit blanche à la cure de Montmerle.

Le gêneur gêné. — Le pouvoir du Curé d'Ars sur les démons. — Quelques délivrances de possédées. — Une scène fantastique.

Contre l'occultisme et le spiritisme. — L'aventure du comte Jules de Maubou. — Chez le capitaine de Montluisant.

La fin des obsessions diaboliques. — La défaite de Satan.

Qu'il y ait un enfer et des anges déchus condamnés à l'enfer, c'est là un dogme de notre foi catholique. D'après elle, le démon est un être personnel et vivant, et non une fiction de cauchemar. Dans le monde, il est vrai, son action demeure cachée ; parfois

---

[1] Dans ce chapitre, comme d'ailleurs dans tous les autres où il est question de faits dépassant l'ordre naturel, le rôle de l'auteur se borne à grouper les dires de témoins contemporains sérieux et dignes de foi. Pour l'explication théorique de ces faits nous renvoyons le lecteur à des ouvrages techniques, tels que *Des grâces d'oraison, traité de théologie mystique*, par le Père Auguste Poulain (10e éd. revue), Beauchêne, 1922 ; *L'état mystique et les faits extraordinaires de la vie spirituelle*, par M. le chanoine Saudreau, Amat, 1921 ; *Précis de théologie ascétique et mystique*, par Ad. Tanquerey, Desclée, 1924.

cependant par une permission d'en haut, il se manifeste. C'est que sans doute sur tel point de la terre il a senti son influence plus menacée, et comme il ne peut s'en prendre directement à Dieu, il cherche, obscur malfaiteur, à stériliser les efforts des ouvriers de Dieu.

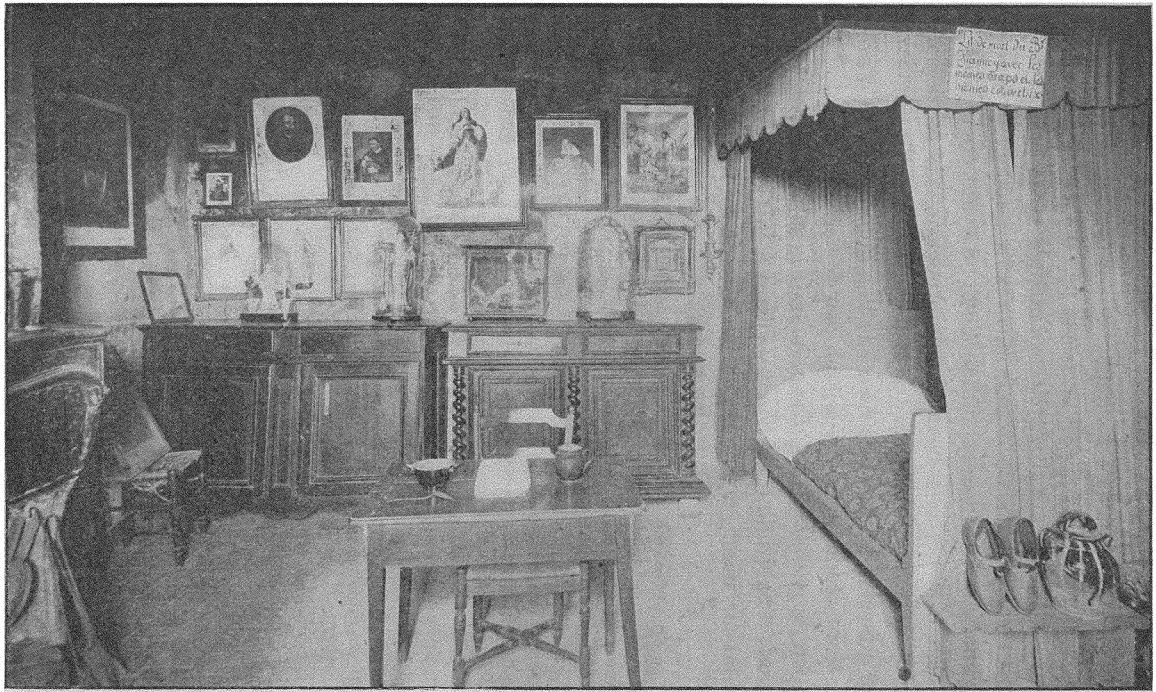
Pendant environ trente-cinq années — de 1824 à 1858 — le Curé d'Ars fut en butte aux obsessions extérieures du Malin. Si Satan avait pu, en lui enlevant le sommeil et le repos, le dégoûter de la prière, des austérités, des travaux apostoliques, et l'obliger enfin à quitter le ministère des âmes !... Mais l'ennemi du salut fut attrapé et vaincu. « Les luttes de M. Vianney avec le démon, dit Catherine Lassagne, contribuèrent à rendre sa charité plus vive et plus désintéressée [1]. » Le mauvais drôle n'avait pas escompté ce résultat.

Les persécutions infernales « commencèrent au temps où le saint Curé méditait le plan de sa *Providence*, pour laquelle il venait d'acheter une maison [2] », c'est-à-dire pendant l'hiver de 1824 à 1825. Elles ne firent du reste que succéder à de violentes tentations intimes. Au cours d'une maladie assez grave, due peut-être à ce qu'il appelait ses « folies de jeunesse », M. Vianney, assailli de pensées désespérantes, s'était cru près de la mort. Il lui sembla entendre en lui-même, à plusieurs reprises, une voix qui disait : « C'est à présent qu'il faudra tomber en enfer [3] ! » Mais le saint retrouva la paix de l'âme en criant sa confiance à Dieu.

Pour troubler sa paix extérieure, le démon débuta par des tracasseries assez anodines. Chaque nuit, le pauvre Curé d'Ars entendit déchirer les rideaux de son lit. Il s'imagina n'avoir affaire qu'à de vulgaires rongeurs. Il mit une fourche à son chevet. Peine inutile ; plus il secouait ses rideaux pour en chasser les rats, plus les déchirures étaient bruyantes, et le lendemain, alors qu'il

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 490.
[2] *Id.*, *Procès apostolique ne pereant*, p. 424.
[3] *Id.*, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 81.



LA CHAMBRE DU CURÉ D'ARS

pensait les trouver en pièces, les rideaux n'avaient point de mal. Ce manège dura quelque temps [1].

On le voit, le Curé d'Ars ne pensa pas d'abord avoir affaire à l'esprit de ténèbres. « Il n'était pas crédule et ne prêtait foi que difficilement aux choses extraordinaires [2] » ; téllement que plus tard, divers cas de possession diabolique lui ayant été soumis, il se conduisit toujours avec beaucoup de prudence. « Je lui demandai, conte M. Dufour, missionnaire de Belley, ce qu'il pensait d'une personne qui semblait prise de rage à la vue d'un prêtre ou d'un crucifix. Il me répondit : « Il y a là un peu de nerfs, un peu de folie et « un peu de *grappin* [3]. » — *Grappin* était le sobriquet par lequel il désignait d'habitude le démon. — Quant à lui, gardant au milieu d'un labeur inouï, une maîtrise parfaite de soi-même, il ne pou-

---

[1] D'après Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 481. — Voici, sur de si étranges épreuves, quelques précisions théologiques :

Il faut ranger parmi les *faits préternaturels extraordinaires* les longues vexations que le démon, par une permission de Dieu, infligea au Curé d'Ars.

« Il y a, écrit M. le chanoine Saudreau qui fait autorité en pareille matière, deux sortes d'opérations diaboliques, les ordinaires et les extraordinaires.

« Le démon agit sur tous les hommes en les tentant... Personne n'échappe à ces assauts : ce sont là ses opérations ordinaires.

« Dans d'autres cas beaucoup plus rares, les démons manifestent leur présence par des vexations pénibles, mais plus effrayantes que douloureuses ; ils font entendre des bruits, ils remuent, transportent, renversent et parfois brisent certains objets : c'est ce qu'on appelle l'*infestation.* »

L'infestation est la première des opérations diaboliques extraordinaires. C'est de celle-là presque uniquement que le saint Curé d'Ars eut à pâtir. Il ne fut victime, en effet, qu'en des circonstances très rares de l'*obsession extérieure*, durant laquelle le démon attaque, frappe ou blesse la personne obsédée. Il ne s'est jamais plaint d'avoir subi l'*obsession intérieure*, par laquelle l'ange maudit, influençant surtout l'imagination, semble communiquer à une pauvre âme quelque chose de ses sentiments infernaux ; ni la *possession* proprement dite, où Satan « s'empare de l'organisme humain, dispose des membres, de la langue, du corps entier qu'il meut à son gré. » (Cf. A. SAUDREAU, *L'état mystique et les faits extraordinaires de la vie spirituelle*, p. 270-271.)

Le Curé d'Ars rencontra dans autrui nombre de ces divers cas, au cours de son pastorat, et en maintes circonstances il délivra les âmes et même les corps des persécutions de l'esprit mauvais.

[2] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 181 ; C. LASSAGNE, *id.*, p. 482.

[3] *Procès apostolique in genere*, p. 360.

vait passer pour un halluciné [1]. Trop sérieux, trop ennemi du mensonge pour inventer des balivernes, il n'aurait jamais parlé des obsessions du diable, si elles n'avaient été réelles. Telle était d'ailleurs la conviction de quiconque l'approchait [2].

Bientôt, au milieu du silence des nuits, des coups furent frappés contre les portes, des cris retentirent dans la cour du presbytère. N'étaient-ce point des voleurs qui convoitaient les richesses offertes par le vicomte d'Ars et renfermées dans le grand coffre du grenier? M. Vianney descendit hardiment et ne vit rien. Toutefois, les nuits suivantes, il redouta de rester seul.

---

[1] Le docteur J.-B. Saunier, qui fut pendant dix-sept ans le médecin du Curé d'Ars, a laissé cette note technique sur le parfait équilibre physique et moral de son illustre client :

« *Nous n'avons qu'un mot à dire touchant les soi-disant explications physiologiques des phénomènes de ce genre.* — On avait questionné le docteur sur les bruits nocturnes de la cure d'Ars et on avait prononcé devant lui, à leur sujet, le mot d'hallucinations. — *Si ces explications peuvent être admises lorsqu'il s'agit de se rendre compte de faits entourés de circonstances pathologiques concomitantes qui en décèlent la nature et qui d'habitude ne font jamais défaut* — hébétude, convulsions, signes de folie — *il devient impossible de leur attribuer la même cause quand ils se trouvent unis, comme chez M. Vianney, à l'accomplissement si régulier de toutes les fonctions de l'organisme, à cette sérénité d'idées, à cette délicatesse de perceptions, à cette sûreté de jugement et de vues, à cette plénitude de la possession de soi-même, au maintien de cette miraculeuse santé qui ne connaissait presque pas de défaillances au milieu de l'incessante série de travaux qui absorbèrent une telle existence.* » (Déposé au *Procès de l'Ordinaire*, folio 1112).

De son côté, le docteur Aimé Michel, de Coligny (Ain), invité à témoigner dans le même *Procès* le 31 mai 1864, faisait la déclaration suivante (p. 1.283) :

« *Tout ce que j'ai vu et entendu dire de M. le Curé d'Ars me prouve qu'il avait l'entière possession de lui-même, une grande sûreté de jugement, et rien ne peut m'induire à penser qu'il ait été victime d'illusions ou d'hallucinations. Quant aux attaques du démon, j'en ai entendu parler, et si M. Vianney les a affirmées, je crois qu'elles ont eu lieu.* »

[2] « Tout le monde à Ars était persuadé que ces bruits venaient du démon. Je n'en ai jamais douté moi-même ; ni l'âge ni la réflexion n'ont changé ma conviction à cet égard. Aucune supercherie ne peut être supposée. Si quelque mauvais plaisant ou des personnes y ayant intérêt étaient intervenus pour produire ces faits, on les aurait vite démasqués. » (Abbé CHALAND, *Procès apostolique continuatif*, p. 650).

Depuis plusieurs jours, a raconté André Verchère [1], le charron du village, un solide gaillard de vingt-huit ans, M. Vianney entendait dans sa cure un bruit extraordinaire. Un soir, il vint me trouver et me dit : « Je ne sais si ce sont des voleurs... Voudriez-vous venir coucher à la cure?

— Très volontiers, monsieur le Curé. Je vais charger mon fusil. »

La nuit venue, je me rendis à la cure. Je causai en me chauffant avec M. le Curé jusqu'à dix heures. « Allons nous coucher, » dit-il enfin. Il me céda sa chambre et passa dans celle d'à côté. Je ne m'endormis pas. Vers une heure, j'entendis secouer avec violence la poignée et le loquet de la porte qui donne sur la cour. En même temps, contre la même porte retentissaient des coups de massue, tandis que dans la cure c'était un bruit de tonnerre, comme le roulement de plusieurs voitures.

Je pris mon fusil et me précipitai vers la fenêtre, que j'ouvris. Je regardai et n'aperçus rien. La maison trembla pendant environ un quart d'heure. Mes jambes en firent autant, et je m'en ressentis pendant huit jours. Dès que le bruit eut commencé, M. le Curé avait allumé une lampe. Il vint avec moi.

« Avez-vous entendu? me demanda-t-il.

— Vous voyez bien que j'ai entendu, puisque je suis levé et que j'ai mon fusil. »

Le presbytère s'ébranlait comme si la terre eût tremblé.

« Vous avez donc peur? demanda encore M. le Curé.

— Non, dis-je, je n'ai pas peur, mais je sens mes jambes fléchir. La cure va s'écrouler.

— Que croyez-vous que c'est?

— Je crois que c'est le diable. »

Quand le bruit eut cessé, nous allâmes nous recoucher. M. le Curé revint, le soir suivant, me prier de retourner avec lui. Je lui répondis : « Monsieur le Curé, j'en ai assez comme ça ! »

Plus tard, à la *Providence*, M. Vianney, mimant l'embarras de son premier gardien, « riait fort de sa frayeur ». « Mon pauvre

---

[1] Nous coordonnons ici deux témoignages d'André Verchère, datés l'un du 4 juin 1864 (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1328), l'autre du 2 octobre 1876 (*Procès apostolique ne pereant*, p. 1089). — André Verchère, né à Savigneux le 2 septembre 1798, est mort à Ars en 1879, âgé de 81 ans.

Verchère, disait-il aux directrices, était tout tremblant avec son fusil... Il ne pensait plus qu'il en avait un [1] ! »

Devant le refus du charron, M. le Curé s'adressa au maire qui envoya au presbytère son fils Antoine, grand garçon de vingt-six ans, en lui adjoignant comme compagnon d'armes Jean Cotton, le jardinier du château d'Ars, plus jeune de deux ans. A la cure où ils se rendaient après la prière du soir, les deux gardiens passèrent une douzaine de jours. « Nous n'entendîmes aucun bruit, rapporte Jean Cotton. Il n'en fut pas de même de M. le Curé qui couchait dans un appartement voisin. Plus d'une fois son sommeil fut troublé, et il nous interpellait en disant : « Les enfants, n'entendez-« vous rien? » Nous lui répondions qu'aucun bruit n'arrivait jusqu'à nous. Toutefois, à un certain moment, je perçus un bruit semblable à celui que produirait la lame d'un couteau frappant à coups rapides sur un pot à eau... Nous avions suspendu nos montres près de la glace de sa chambre. « Je suis bien étonné, nous dit « M. le Curé, que vos montres ne soient pas brisées [2]. »

Plusieurs autres jeunes gens et parmi eux Edme Scipiot, l'homme d'affaires du château d'Ars, se postèrent en sentinelles dans le clocher. Eux non plus n'entendirent aucun bruit suspect ; seulement au dire de Magdeleine Scipiot, la fille d'Edme, « ils virent une nuit une langue de feu qui se précipitait sur la cure [3]. »

D'où provenaient donc au juste les bruits mystérieux? M. Vianney, inquiet mais prudent, n'osait se prononcer encore. Une nuit que la neige couvrait la terre, des cris retentirent dans sa cour, « C'était comme une armée d'Autrichiens ou de Cosaques qui parlaient confusément un langage qu'il ne comprenait pas [4] ». Le Curé d'Ars ouvrit sa porte. Sur cette pâleur de la neige qu'on distingue même par les nuits sans lune il ne vit aucune trace de pas. Sa conviction était faite. Il ne s'agissait pas de voix

---

[1] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 685.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1382.
[3] Magdeleine MANDY-SCIPIOT, *Procès apostolique in genere*, p. 269.
[4] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 93.

humaines ; ce n'était pas non plus quelque chose d'angélique ou de divin, mais quelque chose d'horrible, d'infernal. D'ailleurs ce frisson de frayeur qu'il éprouvait ne révélait-il pas suffisamment l'identité du mystérieux personnage? « J'ai jugé que c'était le démon parce que j'avais peur, avouait-il plus tard à Mgr Devie ; le bon Dieu, lui, ne fait pas peur [1]. » Aussi, comprenant que fourche et fusil n'y pourraient rien, « il renvoya ses gardes et resta seul au combat [2] ».

Ce fut bien en effet un combat, et pour le soutenir le saint homme n'avait de ressource que sa patience et ses prières. « Je lui demandai quelquefois, a raconté son confesseur, comment il repoussait ces attaques. Il me répondit : « Je me tourne vers Dieu ; je fais le signe de « la croix ; j'adresse quelques paroles de mépris au démon. Du reste, « j'ai remarqué que le bruit est plus fort et les assauts plus multipliés « lorsque, le lendemain, il doit venir quelque grand pécheur [3]. »

Cette constatation le consolait dans ses insomnies. « J'avais peur dans les premiers temps, confiait-il à M. Mermod, l'un de ses amis et pénitents fidèles ; je ne savais pas ce que c'était ; mais à présent, j'en suis content. C'est un bon signe : la pêche du lendemain est toujours excellente [4]. » « Le démon m'a bien agité cette nuit, disait-il encore ; nous aurons demain beaucoup de monde [5]... Le *grappin* est bien bête : il m'annonce lui-même l'arrivée des grands pécheurs [6]... Il est en colère. Tant mieux [7] ! »

***

On était arrivé à ce temps de labeur surhumain où l'abbé Vianney passait la grande partie de ses journées au confessionnal. Or,

---

[1] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 783.
[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 92.
[3] Abbé BEAU, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1191.
[4] Mgr MERMOD, *id.*, p. 1034.
[5] Abbé MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 967.
[6] Jean PERTINAND, *id.*, p. 852.
[7] J.-B. MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 590.

déjà exténué quand venait le soir, il ne se couchait qu'après avoir lu quelques pages de la *Vie des saints*. C'était l'heure aussi dont il profitait pour s'infliger, à des intervalles assez rapprochés, de sanglantes disciplines... Cela fait, étendu sur sa mince paillasse, il cherchait le sommeil. Enfin, il allait s'assoupir. Soudain, il sursautait, tiré de son repos par des cris, des appels lugubres, des coups formidables. On eût dit qu'un marteau de forgeron brisait les portes de la cure. Et aussitôt, sans qu'un loquet remuât, le Curé d'Ars s'apercevait avec horreur que le démon était près de lui. « Je ne le prie pas d'entrer, disait M. Vianney, moitié riant, moitié ennuyé, mais il entre tout de même [1] ! »

Le sabbat commençait. L'Esprit du mal demeurait invisible ; sa présence n'en était pas moins sensible. Il culbutait les chaises, secouait les gros meubles de la chambre [2]. Il criait d'une voix terrifiante : *Vianney, Vianney!... Mangeur de truffes* [3]!... *Ah! tu n'es pas mort encore!... Je t'aurai bien!* » Ou, poussant des cris de bête — il imitait les grognements d'un ours, les hurlements d'un chien — il s'élançait sur les rideaux du lit qu'il secouait avec fureur [4].

D'autres fois, a conté le Frère Athanase d'après les récits de Catherine Lassagne et ses propres souvenirs, le démon « imitait le bruit d'un marteau qui aurait enfoncé des clous dans le plancher ou relié un tonneau avec des cercles de fer ; il battait du tambour sur la table, sur la cheminée et sur le pot à eau... Ou bien il chan-

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 93.

[2] « Il dit un jour à M. l'abbé Tailhades qui me l'a répété : « Voyez donc ce « meuble ; je ne sais pas comment il n'a pas été brisé. » (Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 783.)

[3] Dans la région lyonnaise, les gens des campagnes donnent le nom de *truffes* aux pommes de terre. Le Curé d'Ars lui-même employait ce terme. (*Sermons*, t. II, p. 222 ; *lettre* au comte des Garets du 2 novembre, sans date d'année.)

[4] Ces détails et les suivants proviennent surtout des dépositions du Frère Athanase au *Procès de l'Ordinaire* (p. 807-809). Ces faits, Catherine Lassagne les a consignés à peu près tous, au jour le jour, de 1841 à 1842, dans la première rédaction de son *Petit mémoire* (p. 16-20).

tait d'une voix aigre, et M. le Curé nous disait ensuite en s'en moquant : « Le *grappin* a une bien vilaine voix ! »

« M. Vianney a senti plusieurs fois comme une main qui lui aurait passé sur la figure ou comme des rats qui lui auraient couru sur le corps.

« Une nuit, il a entendu le bruit d'un essaim d'abeilles ; il s'est levé, a allumé sa chandelle ; il allait ouvrir sa croisée pour les chasser, mais il ne vit rien.

« Une autre fois, le *grappin* essaya de le jeter à bas de son lit en tirant sa paillasse. Plus effrayé, M. Vianney se signa, et le démon le laissa tranquille.

« Un soir, il était couché depuis un instant, quand tout à coup, il lui sembla que son lit, cependant si dur, devenait extrêmement doux et qu'il s'y enfonçait comme dans un duvet. En même temps une voix ironique répétait : « *Ha, ha !... Allons, allons !* » et « d'au- « tres paroles dérisoires pour le porter à la sensualité [1] ». M. Vianney, apeuré, fit le signe de la croix, et ce fut fini [2]. »

Inventif en ses gamineries lugubres, l'Esprit des ténèbres semblait se multiplier ou errer par toute la cure. Dans la chambre, un vol hideux de chauves-souris frôlait les solives, s'accrochait aux rideaux du lit. Dans le grenier, c'était, des heures entières, le piétinement continu, exaspérant, d'un troupeau de moutons ; au-dessous de la chambre, dans la « salle à manger », les ruades d'un cheval qui se serait enlevé jusqu'au plafond pour retomber des quatre fers sur le carrelage.

Les farces d'enfer fatiguèrent le pauvre Curé d'Ars ; elles ne l'abattirent jamais. Malgré ces insomnies terribles, quand l'horloge du clocher sonnait minuit, M. Vianney songeait aux pénitents, sans cesse renouvelés, qui l'attendaient. Il se relevait promptement et il descendait à l'église. Mais au prix de quel effort ! « Il venait aux réunions de chant pour nous encourager, rapporte une de ses paroissiennes. Il arrivait quelquefois tout

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 807-809.

[2] Abbé BEAU, confesseur du saint, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1191.

pâle. Nous lui demandions s'il était malade. « Non, répondait-il, « mais le *grappin* m'en a tant fait, que je n'ai *rien* dormi cette « nuit [1]. »

Parfois le sinistre compagnon faisait à M. Vianney des conduites peu rassurantes. « Un jour, raconte un missionnaire de Pont-d'Ain, M. le Curé, en me faisant passer devant lui dans son escalier, me disait : « O mon ami, ce n'est pas comme hier ; c'était le « *grappin* qui montait devant moi ; on aurait dit qu'il avait des « bottes [2] ! »

Un matin de décembre 1826, bien avant l'aurore, le Curé d'Ars partait à pied pour Saint-Trivier-sur-Moignans où il devait prêcher les exercices du jubilé. Il allait, « récitant son chapelet. L'air autour de lui était rempli de lueurs sinistres ; l'atmosphère était comme embrasée, et, de chaque côté de la route, les buissons lui paraissaient en feu. C'était Satan, qui, prévoyant les heureux fruits que M. Vianney allait produire dans les âmes, le suivait pas à pas, enveloppé du fluide ardent qui le dévore, cherchant à l'effrayer et à le décourager. Lui, cependant, n'en continuait pas moins son chemin [3]... »

***

Le Curé d'Ars, qui taisait toute chose de nature à lui attirer des éloges, contait volontiers, même à l'église dans ses catéchismes, les tours que lui jouait le Malin. On savait M. Vianney incapable d'un mensonge et que, malgré des labeurs inouïs, il gardait une possession parfaite de soi-même. Toutefois plus d'un, même parmi ses familiers, aurait pu exiger d'autres preuves que sa parole et que le témoignage déjà lointain du charron Verchère. L'abbé Ray-

---

[1] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 843.

[2] Abbé DUFOUR, *Procès apostolique in genere*, p. 359.

[3] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 420. — D'Ars à Saint-Trivier la distance est de douze kilomètres.

mond, qui fut huit ans son auxiliaire, l'abbé Toccanier, qui le fut six ans, n'entendirent jamais de bruits extraordinaires. « Écoutez, le *grappin*, » disait-il quelquefois à l'abbé Raymond. Mais celui-ci tendait vainement l'oreille [1]. Pourquoi le Curé d'Ars était-il seul alors à percevoir les rumeurs infernales? Parce que les vexations de Satan ne visaient que lui.

Toutefois, en des circonstances exceptionnelles, d'autres personnes, vraiment dignes de foi, ont pu constater par elles-mêmes ces *infestations* de l'ennemi.

Vers 1820, M. Vianney avait transporté de son église à sa cure une vieille toile qui représentait l'*Annonciation*. Le tableau était accroché au tournant de l'escalier. Or le diable s'acharna sur la pure image et la couvrit d'immondices. On dut l'enlever de cet endroit. « Beaucoup, écrit M. Monnin, furent témoins de ces odieuses profanations, ou du moins purent en observer les traces sensibles. M. Renard dit avoir vu ce tableau indignement maculé ; la figure de la Sainte Vierge n'était plus reconnaissable [2] ».

Marguerite Vianney, la *Gothon* des jours d'enfance, venait de temps en temps visiter son saint frère. Pendant une des nuits qu'elle passa au presbytère, elle entendit le Curé d'Ars sortir de sa chambre avant une heure, pour aller à l'église. « Peu d'instants après, raconte-t-elle elle-même, éclata près de mon lit un bruit très violent, comme si cinq ou six hommes eussent frappé à grands coups sur la table ou l'armoire... J'eus peur : je me levai, eus assez de force pour allumer une lampe, et je vis que tout était parfaitement en ordre. J'ai peut-être rêvé, pensai-je. Je me recouchai donc, mais à peine étais-je au lit que le même bruit se renouvela. Cette fois j'eus plus de peur encore. Je m'habillai vite et je courus à l'église. Lorsque mon frère revint à la cure, je lui dis ce qui s'était

---

[1] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 291.

[2] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 421, et aussi *Notes* de l'abbé Renard, jointes à la première rédaction du *Petit mémoire* de C. Lassagne, p. 35. — Ce tableau fut emporté d'Ars par un peintre qui en fit une copie (placée actuellement dans la chapelle de la *Providence*). Mais l'indélicat artiste n'a point restitué l'original.

passé. « O mon enfant, répliqua-t-il, il ne fallait pas avoir peur ; c'est le *grappin*. Il ne te peut rien ; moi, il me tourmente comme ça. Quelquefois il me prend par les pieds et me traîne dans ma chambre. C'est parce que je convertis des âmes au bon Dieu [1]. »

Une personne de Gleizé, dans le Lyonnais, qui s'était fixée à Ars en 1832, Mlle Marie Ricotier, percevait de sa maison certaines rumeurs qui lui semblèrent venir de la cure. Une fois en particulier, le bruit lui ayant paru plus extraordinaire, elle alla dès le matin en parler à M. Vianney. « J'ai bien entendu, moi aussi, répondit-il. Ce sont probablement des pécheurs qui se dirigent vers Ars [2]. »

M. Amiel, plâtrier à Montmerle, disait un jour à l'hôtelier légendaire François Pertinand : « Je ne comprends pas que l'on couche dans une cure où se produisent des bruits si effrayants. J'y ai logé plusieurs nuits au temps où je faisais des statues pour le compte de M. Vianney [3]. »

Denis Chaland, de Bouligneux, jeune étudiant en philosophie, vint, un jour de 1838, se confesser au Curé d'Ars. Par faveur, il fut reçut dans la chambre même du saint. « Je m'agenouillai sur son prie-Dieu, a-t-il raconté lui-même. Or, vers le milieu de ma confession, un remuement général agita la chambre ; mon prie-Dieu s'ébranla comme le reste. Je me levai, saisi de frayeur. M. le Curé me retint par le bras. « Ce n'est rien, dit-il, ce n'est que le démon ! » A la fin de cette confession, M. Vianney décida de mon avenir : « Il faut vous faire prêtre. » Mon émotion demeurait extrêmement vive, et je dois avouer que je ne retournai plus me confesser au Curé d'Ars [4]. »

Ce même Denis Chaland avait été, dix ans plus tôt, « pensionnaire chez le maître d'école d'Ars ». Certains soirs, la curiosité l'emportant sur la crainte, il alla avec des condisciples coller son oreille à la porte de la cure pour écouter ces bruits qu'on disait

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1026.

[2] Marie RICOTIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1335.

[3] François PERTINAND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 816.

[4] Abbé Denis CHALAND, curé de Marlieux, *Procès apostolique continuatif*, p. 656.

venir du démon. Or ces enfants « entendirent plus de vingt fois, ordinairement à la tombée de la nuit, la voix gutturale qui répétait : *Vianney, Vianney* ! [1] »

En 1842, un gendarme de Messimy, le maréchal des logis Napoly, qui passait par de grandes épreuves, voulut consulter le Curé d'Ars. Il arriva au village très tard dans la soirée. Or, comme il attendait vers minuit à la porte du presbytère, il perçut, aussi lui, dans le silence l'horrifiant appel, renouvelé à plusieurs reprises. La chambre du saint s'éclaira faiblement, et il parut bientôt, se guidant à la lueur de sa lanterne. « Monsieur le Curé, on vous attaque, paraît-il, s'écria le brave Napoly... Mais je suis là pour vous défendre !

— Eh, ce n'est rien, mon ami ! c'est le *grappin*. »

Ce disant, M. Vianney prit la main de Napoly, qu'il trouva toute tremblante « Venez avec moi, mon ami, » ajouta-t-il, et il conduisit ce défenseur d'occasion à la sacristie, « où sans doute, comme dit le Frère Athanase, les choses se terminèrent pour le mieux. J'ai su depuis que cet homme était devenu bon chrétien. M. le Curé me contait de lui qu'il n'était pas bien hardi pour un gendarme [2]. »

Au mois de mars 1852, une jeune religieuse de la congrégation de l'Enfant-Jésus, Sœur Clotilde — dans le monde Jeanne Coiffet, de Leigneux (Loire) — voulut se confesser au saint prêtre. Un jour passa. Le soir venu, elle dut se réfugier, comme beaucoup d'autres pénitentes, dans le vestibule attenant au clocher. Vers une heure et demie du matin, M. Vianney ouvre la porte. On se précipite sur ses pas. Mais lui, s'étant retourné soudain, a désigné du doigt cette religieuse inconnue, restée timidement dans le coin le plus obscur. « Laissez venir cette enfant, » commande-t-il. Sœur Clotilde le suit. Or, à peine le saint s'est-il avancé dans la nef, qu'on y perçoit d'étranges rumeurs, comme une querelle d'hommes en colère. « Ce n'est rien, murmure le Curé d'Ars à l'oreille de la pauvre sœur toute tremblante ; c'est le démon qui fait cela [3]. »

---

[1] Abbé CHALAND, *Procès apostolique continuatif*, p. 655.

[2] *Procès apostolique in genere*, p. 209-210.

[3] *Témoignage* de Sœur Clotilde recueilli par M. Ball, le 21 novembre 1878. (Archives du presbytère).

Un événement, que des causes naturelles pourraient à la rigueur expliquer [1], mais où M. Vianney et la foule virent une agression plus extraordinaire du démon, mit en émoi les pèlerins et les confirma dans la conviction que le Malin s'attaquait extérieurement au Curé d'Ars. C'était le lundi ou le mardi des Quarante-Heures — 23 ou 24 février 1857. — Le saint, ce matin-là, s'était mis à confesser plus tôt que de coutume, car il y avait foule dans l'église où le Saint-Sacrement se trouvait exposé. Un peu avant sept heures, des personnes qui passaient près du presbytère aperçurent des flammes dans la chambre de M. Vianney. On courut le prévenir, comme il se disposait à quitter le confessionnal pour célébrer sa messe. « Il semble, mon Père, que le feu est à votre chambre ! » Lui, tout en donnant sa clé pour qu'on allât éteindre, se contenta de répondre, sans plus s'émouvoir : « Ce vilain *grappin !* il n'a pu prendre l'oiseau, il a brûlé la cage [2]. » Il sortit cependant de l'église, passa dans sa cour et croisa justement des hommes qui déménageaient les débris fumants de son pauvre lit. Il ne leur posa aucune question, revint à l'église et rentra à la sacristie. Un certain mouvement, on le conçoit, s'était produit dans la nef, parmi les pénitentes. Frère Jérôme, l'attentif sacristain, pensa que le saint en ignorait encore la raison. « M. le Curé, c'est votre lit qui vient de brûler. — Ah ! » jeta l'intéressé d'un ton indifférent et, calme autant que d'habitude, il alla célébrer la messe [3].

M. Alfred Monnin, jeune missionnaire de Pont-d'Ain, qui remplaçait ces jours-là l'abbé Toccanier parti en mission à Massigneux, près de Belley, s'était élancé dans la chambre. Il remarqua tout de suite les caractères mystérieux de l'incendie.

---

[1] Dans *Ars et son pasteur*, publié à Ars — sans l'autorisation, il est vrai, de M. Vianney — l'année même de l'événement, Michel Givre avance qu'une allumette que M. le Curé aurait frottée pour allumer sa lanterne a pu causer l'incendie que nous allons conter. En ce cas, le dit incendie eût couvé sans se trahir pendant plus de cinq heures... Quoi qu'il en soit, toute cause criminelle doit être écartée, la chambre étant close et M. Vianney ayant emporté la clé dans sa poche.

[2] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 843 ; comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 784.

[3] Frère JÉROME, *Procès de l'Ordinaire*, p. 564.

Le lit, a-t-il raconté, le ciel de lit, les rideaux et ce qui était à l'entour, tout avait été consumé. Le feu ne s'était arrêté que devant la châsse de sainte Philomène, déposée sur une commode, et, à partir de ce point littéralement pris, il avait tracé du haut en bas une ligne droite et d'une précision géométrique, détruisant tout ce qui était en deça de la sainte relique, épargnant tout ce qui était au delà [1]. Comme il s'était allumé sans cause apparente, il s'est éteint de même ; et c'est chose vraiment remarquable, et en quelque façon miraculeuse, qu'il ne se soit pas communiqué par les épais rideaux de serge au plancher supérieur, «très bas, vieux et très sec[2]», qui aurait dû flamber comme de la paille...

A midi, quand M. le Curé vint me voir à la *Providence*, nous parlâmes de l'événement... Je lui dis qu'on s'accordait généralement à le considérer comme une mauvaise plaisanterie du démon, et je lui demandai s'il croyait vraiment que l'esprit malin y fût pour quelque chose. Il me répondit très positivement, avec le plus grand sang-froid : « Oh ! mon ami, c'est bien visible... Il est en colère ; c'est bon signe, il va nous venir des pécheurs. » En effet, il y eut un mouvement extraordinaire à Ars, durant quelques jours [3].

Trente ans plus tôt, un autre fait, sur lequel le doute paraît bien impossible, avait impressionné surtout le clergé des alentours. En 1826, le bruit s'était déjà répandu dans les presbytères que pendant une mission à Montmerle, « le démon avait traîné à travers la chambre où il couchait le lit du Curé d'Ars [4]. » On en riait, et l'histoire ne trouvait guère que des incrédules. Or, pendant l'hiver qui suivit, ce fut bien autre chose.

Le jubilé se prêchait à Saint-Trivier-sur-Moignans, M. Vianney fut invité à y apporter son concours ; ce qu'il fit très volontiers. Dès le premier soir, des rumeurs insolites se produisirent dans la

---

[1] Le petit reliquaire est toujours à sa place d'autrefois. Or les marques de l'incendie sont encore bien visibles sur les solives où elles dessinent un rectangle très régulier.

[2] Nous nous permettons d'insérer dans le récit de M. Monnin ce détail qui provient de la comtesse des Garets, *Procès de l'Ordinaire*, p. 784.

[3] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 426-428.

[4] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 807.

cure de Saint-Trivier, d'ordinaire si calme. Les prêtres logés sous le même toit que le pasteur d'Ars lui en firent des reproches : il se couchait à peine et les bruits venaient de sa chambre. « C'est le *grappin*, répondit M. Vianney, qui est fâché du bien qui se fait ici. » Mais ses confrères refusaient de le croire : « Vous ne mangez pas, vous ne dormez pas, lui disaient-ils ; c'est la tête qui vous chante, les rats qui vous courent dans la cervelle !... » Or, un beau soir, les reproches devinrent plus vifs, et cette fois, le serviteur de Dieu ne répondit rien [1].

La nuit suivante, on entendit comme le bruit d'une voiture très chargée qui fit trembler la cure. On aurait dit que la maison allait s'écrouler. Tout le monde se leva épouvanté, M. Grangier, curé de Saint-Trivier, M. Benoît, le vicaire, M. Chevalon, « ancien soldat de la république et missionnaire du diocèse », jusqu'à Denise Lanvis, la domestique... Il se produisit alors dans la chambre de M. Vianney un tel vacarme que M. Benoît s'écria : « On assassine le Curé d'Ars ! » Tous se précipitèrent de ce côté. Et que virent-ils? Le saint homme était couché tranquillement dans son lit que d'invisibles mains avaient roulé au milieu de la pièce. « C'est, dit-il en souriant, le *grappin* qui m'a traîné jusque-là et qui a fait tout ce ramage. Ce n'est rien... Je regrette bien de ne vous avoir pas prévenu. Mais c'est bon signe : il y aura demain un gros poisson. »

Quel serait ce *gros poisson?* Évidemment par cette expression, qui lui était familière, le Curé d'Ars avait voulu annoncer la conversion d'un grand pécheur. Malgré tout, les confrères de Saint-Trivier doutaient encore, « croyant à une hallucination ». Ils firent donc surveiller, le lendemain, les abords de certain confessionnal.

---

[1] Nous empruntons les divers traits de ce récit à Mgr Mermod, qui, récemment nommé curé de Chaleins, trouva d'abord « ces bruits incroyables », mais se renseigna aussitôt auprès de M. Benoît, vicaire de Saint-Trivier *(Procès de l'Ordinaire*, p. 1033-1034) ; puis au Frère Athanase, qui « tenait les faits de M. Vianney lui-même » (*id*, p. 807) ; à l'abbé Monnin *(id.*, p. 1111) ; à Denise Lanvis *(id.*, p. 1362) ; à Catherine Lassagne *(Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 66).

Jusqu'au soir, rien ne survint d'extraordinaire. Décidément, « le bon M. Vianney avait rêvé » ! Mais quelle ne fut pas la surprise joyeuse du pasteur et du missionnaire, « quand ils virent, après le sermon, M. des Murs, noble chevalier, traverser toute l'église et venir prier M. le Curé d'Ars d'entendre sa confession. Ce gentilhomme avait négligé ses devoirs religieux depuis fort longtemps. Son exemple fit une impression profonde sur les habitants de Saint-Trivier [1] ». Et depuis cette aventure, M. Chevalon, qui peut-être avait été le premier parmi les rieurs, « regarda M. Vianney comme un grand saint [2] ».

En plusieurs circonstances, le diable s'en serait pris à l'œuvre même de la *Providence*. Les directrices et les orphelines furent éveillées certaines nuits par des bruits étranges. D'autres fois, l'Esprit de malice chercha à jeter le trouble dans leurs âmes.

Un jour, raconte Marie Filliat, après avoir bien lavé la marmite, j'y avais mis de l'eau pour faire la soupe. Je remarquai dans l'eau de petits morceaux de viande. C'était jour maigre. Je vidai bien la marmite, la lavai et y remis de l'eau. Quand la soupe fut prête à servir, je vis qu'elle était mêlée de morceaux de viande. M. le Curé, prévenu, me répondit : « C'est le diable qui a fait cela. Servez tout de même la soupe [3]. »

***

Ainsi la rage de Satan s'épuisait inutile. Du reste, M. Vianney avait fini par se faire à ses visites. « Vous devez avoir bien peur? lui demandait l'abbé Toccanier, faisant allusion à ce dégoûtant tête-à-tête.

— On s'habitue à tout, mon ami, repartit l'aimable saint. Le *grappin* et moi, nous sommes *quasi camarades* [4]. »

---

[1] Mgr MERMOD, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1034.
[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 66.
[3] *Procès apostolique ne pereant*, p. 1094.
[4] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 292.

Et il le traitait en conséquence. Le 4 décembre 1841, il racontait aux directrices de l'orphelinat : « Écoutez ceci : le démon est venu hier soir dans ma chambre, tandis que je récitais mon bréviaire. Il soufflait fort et semblait vomir je ne sais quoi, du blé ou du grain, sur mes carreaux. Je lui ai dit : « Je m'en vais là-bas (à la *Provi-« dence)* rapporter comme tu fais, afin qu'on te méprise ! » Et il s'est tu tout de suite [1]. »

Une nuit que le Curé d'Ars essayait de s'endormir, l'infernal gêneur signale sa présence par des cris : « *Vianney, Vianney, je t'aurai, va, je t'aurai !...* » Et le pauvre saint de lui répliquer du coin noir où était son lit : « Je ne te crains guère [2] ! »

On comprend dès lors que certaines gens aient utilisé cette maîtrise que le serviteur de Dieu avait acquise sur le démon, en solicitant de lui la délivrance des possédés. Mgr Devie avait autorisé le Curé d'Ars à user de son pouvoir d'exorciste chaque fois que les circonstances le demanderaient. Là encore abondent les témoignages.

Jean Picard, maréchal ferrant du village, assista à des scènes étranges. Une malheureuse femme avait été amenée de loin par son mari. Elle était furieuse et poussait des cris inarticulés. On manda M. le Curé qui, après l'avoir examinée, déclara qu'il fallait la reconduire à l'évêque de son diocèse. « Bon, bon ! répondit cette femme qui retrouva soudain la parole mais dont le timbre de voix donnait le frisson, la *créature* s'en retournera !... Ah ! si j'avais le pouvoir de Jésus-Christ, je vous engloutirais tous dans les enfers.

— Tiens, tu connais Jésus-Christ, répliqua M. Vianney. Eh ! bien, qu'on la porte au pied du grand autel. »

Quatre homme l'y déposèrent, malgré ses résistances. M. Vianney mit alors son reliquaire [3] sur la tête de la possédée, et elle demeu-

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 20.

[2] Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 729.

[3] « Le curé d'Ars portait constamment dans sa poche un grand reliquaire en argent qui renfermait plusieurs reliques de la Passion, et, je crois, de quelques saints. » (Abbé TAILHADES, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1508.)

ra comme morte. Peu après cependant, elle se redressa d'elle-même et gagna d'un pas rapide la sortie de l'église. Au bout d'une heure, elle revint très calme, prit de l'eau bénite et se mit à genoux. Elle était entièrement délivrée. Pendant trois jours encore, elle fit dans Ars l'édification des pèlerins [1].

Une pauvre vieille des environs de Clermont-Ferrand excita spécialement la pitié de M. Pierre Oriol, l'un des « gardes du corps » de notre saint. Cette infortunée, conte-t-il, dansa toute la journée, en chantant, sur la place de l'église. On lui fit boire quelques gouttes d'eau bénite. Aussitôt, entrant en fureur, elle se mit à mordre les murs de l'église. Son fils était avec elle, mais ne savait que faire. Un prêtre étranger la conduisit entre la cure et l'église, là où M. Vianney devait passer. Le saint parut en effet. Il donna à la malheureuse, dont la bouche saignait, une simple bénédiction. A l'instant elle devint parfaitement calme. Or son fils raconta qu'elle était dans ce triste état depuis quarante ans, mais que jamais elle ne s'était montrée aussi furieuse ni aussi tranquille. On la croyait possédée du démon. Les terribles crises ne revinrent plus [2].

Le soir du 27 décembre 1857, un vicaire de Saint-Pierre d'Avignon et la supérieure des Franciscaines d'Orange amenaient à Ars une jeune institutrice qui donnait tous les signes de la possession diabolique. L'archevêque d'Avignon en personne avait étudié son cas et il avait conseillé de la conduire à M. Vianney. Le lendemain matin, on l'introduisit à la sacristie tandis que le saint s'apprêtait à revêtir les ornements pour sa messe. Mais aussitôt la possédée chercha à prendre la porte. « Il y a trop de monde ici, criait-elle. — Il y a trop de monde? repartit le serviteur de Dieu, eh bien, on va sortir. » Sur un signe de lui, les assistants s'éclipsèrent, et il resta seul avec cette pauvre victime de Satan.

De l'intérieur de l'église on ne perçut d'abord qu'un bruit confus de paroles. Puis le ton soudain s'éleva. Le vicaire d'Avignon, resté

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1312.

[2] Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 751.

contre la porte, saisit alors une partie du dialogue : « Tu veux donc absolument sortir? demandait le Curé d'Ars.

— Oui !

— Et pourquoi?

— Parce que je suis avec un homme que je n'aime pas.

Et ironique, M. Vianney reprit : « Tu ne m'aimes donc pas ? » Un *non* strident fut toute la réponse de l'esprit qui habitait cette malheureuse jeune fille.

Presque aussitôt, la porte se rouvrit. La puissance du saint avait triomphé. Recueillie et modeste, pleurant de joie et avec une expression de reconnaissance infinie, l'institutrice parut sur le seuil. Une seconde pourtant, la crainte se peignit sur son visage. Elle se retourna vers M. Vianney. « J'ai peur qu'*il* ne revienne, lui dit-elle. — Non, mon enfant, ou pas de sitôt. » De fait, *il* ne revint pas, et la jeune fille put reprendre ses fonctions d'éducatrice dans la ville d'Orange [1].

Le 25 juillet 1859, veille du jour où le saint d'Ars devait s'étendre pour ne plus se relever, on lui amena à grand'peine, vers huit heures du soir, « une femme qui passait pour possédée ». Son mari l'accompagnait, et il entra seul avec elle dans la cour du presbytère, où M. Vianney les suivit. Cependant M. Oriol et un grand nombre d'étrangers se tenaient près de la porte. A l'instant où cette dame ressortit, libre et toute heureuse, « on entendit dans la cour un bruit semblable à celui de branches d'arbre violemment rompues. Cela fit un tel fracas que les assistants en furent épouvantés. Or, ajoute M. Oriol, lorsque je pénétrai à la cure après la prière du soir, je vis que les sureaux étaient intacts [2] ».

Il y eut une autre malheureuse qu'on ne put réussir à entraîner jusqu'à l'église, tellement elle résistait et montrait de répulsion pour le Curé d'Ars. On fit donc venir le saint dans la maison où elle logeait, mais pendant son absence. Il attendit son retour dans une chambre voisine. Naturellement, la possédée n'était au courant

---

[1] *Archives* du presbytère d'Ars, année 1904.

[2] Pierre ORIOL, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1108.

de rien. Tout à coup, comme elle approchait de la maison, de violentes convulsions la prirent. « Il n'est pas loin, le *calotin!* » hurlait-elle... Cette fois encore, le saint remplit son rôle libérateur [1].

Quelque chose de fantastique se passa une certaine après-midi — le 23 janvier 1840 — dans le confessionnal même de M. Vianney. Une femme, venue des environs du Puy-en-Velay et que rien de spécial ne sembla d'abord signaler, venait de s'agenouiller aux pieds du saint. A ce moment, une dizaine de personnes, dont Marie Boyat et Geneviève Filliat d'Ars, se trouvaient massées près de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, attendant leur tour de confession ; sans rien voir, elles purent tout entendre. A plusieurs reprises, comme cette femme se taisait, l'abbé Vianney la pressa de commencer l'accusation de ses fautes. Soudain une voix aigre et forte s'éleva :

« Je n'ai commis qu'un péché et je fais part de ce beau fruit à tous ceux qui en veulent... Lève la main, absous-moi. Ah ! tu la lèves bien quelquefois pour moi ; car je suis près de toi souvent, au confessionnal.

— *Tu quis es?* (Qui es-tu)? demanda le saint.

— *Magister Caput* (Maître Tête, c'est-à-dire un chef) répondit le démon — puis reprenant en français sa riposte — Ah ! crapaud noir, que tu me fais souffrir ! Tu dis toujours que tu veux t'en aller. Pourquoi ne le fais-tu pas?... Il y a des crapauds noirs qui me font souffrir moins que toi.

— Je vais écrire à Monseigneur pour te faire sortir.

— Oui, mais moi je ferai si bien trembler ta main que tu ne pourras pas écrire... Je t'aurai bien, va ! J'ai gagné plus fort que toi. Et toi, tu n'es pas encore mort. Sans cette... (ici un mot d'une grossièreté répugnante désignait la Sainte Vierge) qui est là-haut, nous t'aurions bien ; mais elle te protège, avec ce *grand dragon* (saint Michel) qui est à la porte de ton église... Dis, pourquoi te lèves-tu si matin? Tu désobéis à la *robe violette* (à ton évêque). Pourquoi prêches-tu si simple-

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 96.

ment? Cela te fait passer encore pour un ignorant. Pourquoi ne prêches-tu pas en grand, comme dans les villes [1]?... »

Les invectives diaboliques continuèrent ainsi pendant plusieurs minutes, visant tour à tour l'évêque de Belley, Mgr Devie ; l'évêque du Puy, Mgr de Bonald, à la veille d'être nommé archevêque de Lyon ; puis diverses catégories de prêtres, et enfin de nouveau le Curé d'Ars lui-même. Or l'esprit mauvais qui trouvait à reprendre dans la conduite de chacun, dut, malgré lui, comme cela se fit pour Jésus dans l'évangile, proclamer l'inattaquable vertu du serviteur de Dieu.

***

Le Curé d'Ars, dont le regard perçait le monde du mystère, s'est montré d'une extrême sévérité pour les tenants de l'occultisme ou du spiritisme. « Qu'est-ce qui fait tourner et parler les tables? » demandait-on un jour à une malheureuse énergumène qui injuriait les passants sur la place du village. « C'est moi ! répondit cette femme qu'un esprit tourmentait... Tout cela, c'est mon affaire [2] ! » Le Curé d'Ars trouvait que ce jour-là l'infernal trompeur avait dit vrai.

Le comte Jules de Maubou, qui avait des propriétés en Beaujolais, près de Villefranche, mais qui habitait Paris une partie de l'année, aimait à visiter M. Vianney. Il était son pénitent et son ami.

C'était vers 1850. Or, en ce temps-là — l'histoire est un perpétuel recommencement — la vogue était aux spirites, aux médiums et aux tables tournantes. Dans la haute société parisienne, même en des familles croyantes et pratiquantes, on s'adonnait à ce passe-temps réputé de bon ton. M. de Maubou, invité à une soirée chez une de ses parentes, ne crut pas pouvoir refuser son con-

[1] Nous empruntons cette partie du dialogue à la relation qu'en a laissée Catherine LASSAGNE en la troisième rédaction de son *Petit mémoire*, p. 95.

[2] Cf. A. MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 441.

cours et participa à diverses expériences : sous ses yeux se déroulèrent les phénomènes habituels : la table se souleva et donna ses réponses en frappant le parquet.

Le surlendemain, notre gentilhomme, ayant repris le chemin du Beaujolais, se dirigeait vers Ars, heureux d'avance de revoir son vénérable et saint directeur. Justement, à son arrivée, M. Vianney se présentait sur le seuil de l'église. Souriant, la main tendue, M. de Maubou courut à lui. Douloureuse surprise ! Sans même lui rendre son salut, le Curé d'Ars, le clouant sur place d'un geste, lui jeta d'une voix triste et sévère :

« Jules, arrêtez-vous ! Avant-hier, vous avez eu commerce avec le diable. Venez vous confesser ! »

Le jeune comte se laissa faire docilement et promit de ne plus s'adonner à un passe-temps ainsi jugé et condamné.

A quelque temps de là, de retour à Paris, il se trouvait dans un autre salon. On le pria, cette fois encore, d'aider à faire tourner une table. Du coup, il tint parole et se montra irréductible. Les invités décidèrent de passer outre, et le scrupuleux gentilhomme demeura seul dans son coin. Mais dans le même moment, M. de Maubou protestait, en l'intime de son âme, qu'il s'opposait à ce jeu de toute sa volonté. La résistance de la table fut telle et si imprévue, que le médium ne put s'empêcher de dire : « Je n'y comprends rien. Il doit y avoir ici une force supérieure qui paralyse notre action [1] ! »

Vers la même époque, M. Charles de Montluisant, un jeune capitaine qui devait mourir général de division en retraite dans son château de Marsanne (Drôme), put expérimenter si, oui ou non, l'abbé Vianney connaissait quelque chose aux mystères de d'Au-delà. Ayant entendu parler des merveilles d'Ars, il résolut, avec trois autres officiers, de s'en rendre un compte exact. En cours de route, ses amis convinrent que chacun d'eux adresserait

[1] Ce récit repose entièrement sur des *notes* écrites, le 16 mai 1922, au presbytère d'Ars, par M. de Fréminville, de Bourg, petit-neveu de M. de Maubou. M. de Fréminville a autorisé l'auteur à citer son nom et celui de son grand-oncle.

une question à M. Vianney. Quant à M. de Montluisant, il déclara sans ambages que, « n'ayant rien à lui dire, il ne lui dirait rien ».

Aussi, l'heure de l'entrevue arrivée, entra-t-il à la sacristie derrière ses camarades et bien décidé à rester muet, quand l'un d'eux, le présentant tout le premier, dit au Curé d'Ars : « Monsieur le Curé, voici M. de Montluisant, un jeune capitaine d'avenir, qui désirerait vous demander quelque chose. » Pris au dépourvu, il fit cependant bonne contenance et il y alla de sa question, au petit bonheur : « Voyons, monsieur le Curé, ces histoires de diableries dont on parle à votre sujet, ce n'est pas réel, n'est-ce pas?... C'est de l'imagination? » M. Vianney regarda l'officier bien dans les yeux, puis la réponse jaillit, brève et tranchante : « O mon ami, vous en savez bien quelque chose... Sans ce que vous avez fait, vous n'auriez pu vous *en* débarrasser ! » Interloqué, M. de Montluisant, au grand étonnement de ses amis, garda le silence.

Sur le chemin du retour, il fallut bien s'expliquer. Ou bien le Curé d'Ars avait parlé au hasard, ou bien... Mais que s'était-il donc passé? Le capitaine dut avouer qu'étant à Paris pour ses études, il s'était affilié à un groupement à cocarde philanthropique qui, en réalité, était une association de spirites.

« Un jour, dit-il, en rentrant dans ma chambre, j'eus l'impression de ne pas être seul. Inquiet d'une sensation si étrange, je regarde, je cherche partout. Rien. Le lendemain, même chose... Et de plus, il me semblait qu'une main invisible me serrait la gorge... J'avais la foi. J'allai prendre de l'eau bénite à Saint-Germain-l'Auxerrois, ma paroisse. J'aspergeai ma chambre en ses coins et recoins. A partir de cet instant, toute impression d'une présence extra-naturelle cessa. Et puis je ne remis plus les pieds chez les spirites... Je ne doute pas que ce soit là l'incident, déjà lointain, auquel vient de faire allusion le Curé d'Ars. »

Nul commentaire ne suivit ces explications. Vite les officiers parlèrent d'autre chose [1].

---

[1] L'aventure du capitaine est consignée aux *archives* du presbytère d'Ars. Le général de Montluisant mourut très chrétiennement le 11 mai 1894.

*
* *

A mesure que vieillissait le Curé d'Ars, les obsessions diaboliques allèrent diminuant, et de nombre et d'intensité[1]. L'Esprit du mal, n'ayant pu décourager cette âme héroïque, se découragea le premier ; peu à peu il abandonna la lutte ; ou plutôt Dieu voulut qu'une existence si belle, si pure, apparemment si calme mais au fond si tourmentée, s'achevât dans la paix profonde.

De 1855 jusqu'à sa mort, M. Vianney ne fut guère harcelé la nuit par le démon. Et cependant le sommeil lui était devenu à peu près impossible : à défaut du *grappin*, une toux opiniâtre suffisait à le tenir éveillé. Il n'en continuait pas moins ses interminables séances au confessionnal. « Pourvu, disait-il, que je puisse dormir dans la journée une heure, une demi-heure, je peux recommencer mon travail [2]. » Cette heure, cette demi-heure, il la passait dans sa chambre aussitôt après son repas de midi. Il s'étendait sur sa paillasse, et cherchait le sommeil. Or ce fut le moment dont profita de temps en temps le démon pour le taquiner encore.

Mlle Marie de Lamartine attendait un jour, en compagnie de M. Pagès, que M. Vianney sortît de sa cure. Il était environ une heure après dîner. « Soudain, a-t-elle raconté, voici que nous entendîmes des cris et des gémissements. « C'est, m'expliqua M. Pagès, le diable qui fait des siennes « et que le bon Curé est en train de remettre à sa place [3]. »

Enfin, le Malin n'y revint plus, et M. Vianney vit partir sans regret un *camarade* de cette espèce. Il ne le troubla point dans son agonie, comme cela s'est vu pour d'autres saints. Même avant la fin de son épreuve terrestre, le Curé d'Ars avait infligé à Satan une défaite définitive.

---

[1] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1113.

[2] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant* p. 315.

[3] *Lettre* adressée à Mgr Convert, le 18 septembre 1907, du Grau-du-Roi (Gard).

CHAPITRE XII

Le pèlerinage d'Ars : I. Les origines et sainte Philomène

Les humbles commencements d'une réputation mondiale. — Après la mission de Trévoux. — L'attrait qui amène les foules au village d'Ars.

Les premiers bruits de miracle. — Dans l'ombre de la chère petite sainte Philomène. — La courte histoire de *Filumena*. — La céleste amie.

Un homme que de son vivant on vient visiter en pèlerinage, que des foules vénèrent comme une relique, c'est un fait assez rare, renouvelé des *Pères du désert* et de leur lointaine Thébaïde. Or, pendant trente années, l'humble village d'Ars fut témoin de cette merveille : des multitudes sans cesse renaissantes tombant aux genoux d'un saint. De 1827 à 1859 son église n'a pas désempli.

Toutefois « ce furent des personnes simples et dévotes — et non d'autres — qui commencèrent à établir sa réputation. A ces premiers bruits firent écho plus tard les personnes les plus graves par leur caractère, leur âge et leur situation [1] ». M. Vianney avait laissé à Dardilly sa paroisse natale, à Écully où trois ans il avait été vicaire, « un souvenir de sainteté [2] ». Des personnes de ces localités vinrent à Ars dès 1818. Il en arriva d'autres jusque des Noës, qui firent cent kilomètres pour revoir *M. Jérôme* devenu prêtre et curé. La plupart suivirent sous sa direction les exercices d'une retraite ; trois ou quatre finirent par s'établir dans le village.

Dès lors, la renommée de l'abbé Vianney ne fit que s'étendre.

---

[1] Pierre Oriol, *Procès de l'Ordinaire*, p. 757.

[2] *Procès apostolique ad perpet.*, p. 173 ; *id.*, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1088.

En 1822, raconte Mgr Mermod, j'étais professeur au petit séminaire de Meximieux. M. Vianney y vint revoir M. Loras, son ancien condisciple, supérieur de la maison. Il traversa notre cour de récréation et se rendit immédiatement à la chapelle pour y adorer le Saint-Sacrement, puis il fit sa visite à M. le Supérieur. Au moment où il s'était présenté sur la cour, un élève qui le connaissait, Antoine Raymond — son futur auxiliaire — s'était écrié : « *C'est le saint Curé d'Ars !* » Aussitôt les jeux avaient cessé, et tous les yeux s'étaient fixés sur lui.

Antoine Raymond, qui était de Fareins, avait alors seize ans [1]. Il avait entendu parler de M. Vianney dans sa paroisse natale. Les protestations perfides ou violentes de certains habitants d'Ars, les éloges des autres n'avaient pu en effet demeurer sans écho dans les villages d'alentour. On y désira connaître ce curé dont ses ouailles disaient tant de bien — ou tant de mal. — A moins d'être corrompu jusqu'aux moelles, on devina sans peine de quel côté se trouvaient la bonne foi et la vérité.

Trévoux, capitale du pays des Dombes, ne tarda pas à se faire sur M. Vianney une opinion des plus avantageuses. Nous avons vu comment, pendant la grande mission de 1823, les trois quarts des pénitents trévoltiens assiégèrent son confessionnal. Il en fut de même en 1826, lors du jubilé universel accordé par le pape Léon XII. Les prêtres de Savigneux, de Montmerle, de Saint-Trivier, de Chaneins, de Saint-Bernard, d'autres encore, que le Curé d'Ars aida dans le ministère de la confession ou de la prédication, tout en étant surpris de ses succès, ne purent que proclamer sa haute vertu. Ils ne prévoyaient pas que, la veille des fêtes, plus souvent encore, des personnes de chez eux, et les meilleures, feraient bientôt le voyage d'Ars pour demander à M. Vianney de leur continuer sa direction.

Il vint un moment — dès 1827 — où l'on se dérangea d'assez

[1] Ce jeune homme, qui jouera un rôle particulier dans la vie de M. Vianney, était né le 29 juillet 1806.

loin pour recourir aux lumières du saint homme. « En cette année-là, rapporte Mgr Mermod, je fus nommé curé de Chaleins. On parlait partout de la sainteté de M. Vianney. Plusieurs personnes de ma paroisse allèrent se confesser au serviteur de Dieu. Je dois dire qu'elles faisaient l'édification de tous [1]. » En 1827, au dire de Jean Pertinand, Ars voyait venir une vingtaine d'étrangers par jour [2]. Pendant l'octave de la Fête-Dieu, la jeune comtesse Laure des Garets faisait un premier séjour en ce vieux château qu'elle devait venir habiter définitivement en 1834. Chaque soir, elle se rendait à la « bénédiction ». Or la petite église d'Ars, écrivait-elle à M. du Colombier son père, était « remplie de fidèles, parmi lesquels les étrangers comptaient en grand nombre... Les murs tapissés du dais et des bannières, le tabernacle resplendissant de dorures, l'ostensoir éclatant de pierreries, une multitude de cierges, un prêtre exténué par le jeûne et les veilles, prononçant d'une voix éteinte une prière dans laquelle il exhale son amour : tel est, concluait la pieuse dame, le saisissant tableau qui s'offre à nous tous les soirs ».

On sait, par les témoignages des anciens, que « le *pèlerinage* était déjà nombreux en 1828 [3] ». L'année suivante, c'en était fait : le saint prêtre était devenu le prisonnier des âmes ; seule la mort le libérerait de cette servitude sacrée. M. Mermod, curé de Chaleins [4], lui faisait visite de temps en temps. « Votre bon Ange, lui dit un jour M. Vianney, vous a donné une bonne pensée en vous inspirant de venir me voir. » L'autre lui répondit : « Il paraît que votre Ange, à vous, ne vous suggère jamais de me rendre ma visite. — Je ne puis pas, je suis toujours pris [5]. »

Tout le monde ne vint pas d'abord dans le village pour se confesser. La curiosité eut sa part dans ce mouvement : ne disait-on pas

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1032.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 368.
[3] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 750.
[4] Il le fut de 1827 à 1835.
[5] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1035.

que le Curé d'Ars lisait dans les consciences, qu'il opérait des miracles? Ainsi donc, dans un coin de France, il y avait un *saint*, un vrai ! Pour le contempler les foules s'ébranlèrent. « Les hommes, même non croyants, a-t-on écrit, ont un tel besoin de la sainteté qu'ils courent à elle dès qu'ils l'aperçoivent [1]. » Mais la grâce de Dieu a plus d'un chemin pour s'insinuer dans les cœurs. Les curieux, dans les premiers temps du pèlerinage, furent en assez grand nombre ; beaucoup s'en retournèrent confessés et convertis. Du reste, si des pécheurs se sentaient pousser vers Ars par un attrait qu'ils n'auraient pu définir, d'autres s'y rendaient avec l'espérance de trouver, aux pieds d'un saint, le courage d'avouer leurs misères et le remède pour les guérir.

« Monsieur le Curé, lui disait naïvement Catherine Lassagne, les autres missionnaires courent après les pécheurs, même jusque dans les pays étrangers, mais vous, les pécheurs vous courent après. » Et surnaturellement heureux de cette constatation, le saint répondait dans le même style : « C'est bien quasi vrai [2] ! » Il en eut des preuves de très bonne heure, un soir notamment. C'était en 1828 ou 1829. La prière récitée à l'église, M. Vianney venait de remonter dans sa chambre. Soudain un poing vigoureux ébranle la porte de la cour. Après deux ou trois sommations de plus en plus énergiques, le saint homme, qui avait bien quelque raison d'être méfiant, se décide à descendre et à ouvrir. Un charretier est là, qui attend. Il a laissé son attelage devant le perron de l'église. « Venez, dit-il. C'est une affaire entendue : je veux me confesser, et tout de suite [3] ! »

***

A quelle époque commença-t-on d'attribuer un pouvoir miraculeux aux prières de M. Vianney? Sans aucun doute, les tout premiers prodiges d'Ars — la multiplication du blé et de la farine —

---

[1] René BAZIN, *Pèlerinage à Ars*. Annales d'Ars, avril 1908, p. 322.
[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 56.
[3] Cf. Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. II, p. 13-14.

qu'il faut dater des environs de 1830, furent vite connus des habitants puis des étrangers qui déjà accouraient en grand nombre. Le bruit que firent ces événements extraordinaires ennuya le jeune Curé ; il tremblait qu'on ne lui en attribuât la gloire.

Bientôt se mêlèrent à la foule des infirmes et des malades. Plusieurs, s'étant recommandés aux prières de l'abbé Vianney, obtinrent quelque soulagement à leur maux, voire leur guérison. Naturellement, on en parla. « Mais, dit l'instituteur Pertinand, M. le Curé recommanda le silence et les gens craignirent de le peiner en proclamant les grâces obtenues. Il n'en fut plus ainsi quand le culte de sainte Philomène eut été inauguré dans la paroisse. Le serviteur de Dieu lui attribua dès lors tout l'honneur des merveilles qui s'accomplissaient, et il aimait encore à les proclamer... Il mit sur son compte tous les prodiges qui rendirent célèbre le pèlerinage. Grâce à lui, le culte de la jeune sainte se répandit rapidement, soit dans les pays avoisinants, soit dans tout le reste de la France [1]. »

Il est probable, en effet, que si le Curé d'Ars, n'eût proclamé trente ans ses louanges, sainte Philomène n'aurait pas eu chez nous l'immense renommée qu'elle y connut au XIXe siècle [2]. Avant 1830, bien peu avaient entendu parler d'elle. C'est en 1802 seulement, le 24 mai, qu'un ouvrier occupé à déblayer une galerie, dans la catacombe romaine de Sainte-Priscille, avait découvert sa tombe : un *loculus* creusé dans la paroi de terre et clos de trois briques, où cette inscription se lisait, peinte au minium :

PAX TECVM FILVMENA [3].

Les ossements étaient ceux d'une jeune fille de quatorze à quinze ans. Près de la tête on trouva, brisée en plusieurs fragments,

---

[1] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 375. — Ont témoigné, en termes presque identiques, l'abbé TOCCANIER (id. p. 159) ; la baronne DE BELVEY (id. p. 236).

[2] Sur l'extraordinaire dévotion du Curé d'Ars envers cette sainte, voir notre livre *Sainte Philomène*, chap. VI.

[3] *Paix à toi, Philomène.*

la fiole de verre qui sans doute avait contenu quelques gouttes de sang et que l'Église considère comme une des preuves du martyre. Les restes de *Filumena* furent portés à la *Custodie des saintes reliques*. Ils y devaient rester, comme oubliés, jusqu'en juin 1805, date où les reçut un missionnaire de Mugnano, dom François de Lucia. A Mugnano, petit bourg du royaume de Naples, *Filumena*, dont l'arrivée avait été fêtée par tout un peuple, signala aussitôt sa puissance par d'étonnants prodiges.

Ce n'est pourtant que vers 1815 que la France entendit conter ces merveilles. Les *Benfratelli* ou Frères de Saint-Jean-de-Dieu, chassés par la tourmente révolutionnaire, parcoururent alors de bourg en ville notre pays. Ils s'étaient faits mendiants pour se procurer les ressources nécessaires à leurs œuvres, et tout en quêtant ils chantaient la *complainte de sainte Philomène*. Leur supérieur, le Père de Mongallon, passa par Lyon où il reçut l'hospitalité de la riche famille Jaricot. L'éminent religieux, cédant au désir de Pauline, alors âgée de dix-sept ans, lui donna une relique apportée de Mugnano. De cette relique, M. Vianney obtint lui-même une parcelle [1]. Et c'est ainsi que la petite *Filumena* avait pénétré dans Ars, très humblement.

Elle y devait tenir un double rôle, l'un public, l'autre tout intime. Non seulement elle serait, aux regards de la foule, la céleste thaumaturge dont la prière obtiendrait tout miracle ; entre elle et le saint prêtre se lierait une chaste et mystérieuse dilection : elle serait « sa Béatrice, son idéal, sa douce étoile, son guide, sa consolatrice, sa pure lumière [2] ». Et cette amitié mystique deviendrait si vive et si profonde qu'on a pu la décrire par ces lignes étonnantes :

Dès le début, la chère sainte répondit aux attraits de son serviteur ;

---

[1] On se souvient que c'est vers 1816, sous les ombrages de la villa de Tassin, pendant le vicariat d'Écully, que M. Vianney apprit à connaître sainte Philomène par Mlle Jaricot.

[2] Chanoine POULIN, *Les Parfums d'Ars*, « Annales d'Ars », août 1922, p. 78.

mais leurs cœurs allèrent s'unissant de plus en plus, au point qu'il y avait entre eux, dans les dernières années, non plus une relation à distance, mais un commerce immédiat et direct ; et dès lors le saint vivant eut avec la bienheureuse la familiarité la plus douce et la plus intime. C'est d'une part une perpétuelle invocation, de l'autre une assistance sensible et une sorte de présence réelle [1].

Cet « amour ardent et presque chevaleresque [2] » ne saurait demeurer dans le secret du cœur. La foule des pèlerins en aura la confidence, en recueillera les bienfaits. Bien des fois le jour, en chaire, au confessionnal, sur la place de l'église, M. Vianney conseillera d'invoquer sa *chère petite sainte*, son *consul*, son *prête-nom*, sa *chargée d'affaires près de Dieu.*

Et tandis que l'affligeront encore les incompréhensions et les contradictions des hommes, que le tourmenteront les obsessions incessantes de l'enfer, on verra le Curé d'Ars, visité et réconforté par son immortelle amie, conserver jusque sous les glaces de l'âge cette gaîté, cette vigueur morale, cette jeunesse du cœur qui présage en lui l'immuable jeunesse des élus.

[1-2] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. II, p. 594.

CHAPITRE XIII

Le pèlerinage d'Ars : II. Les contradictions du clergé

Toilette négligée et critiques. — Cet ignorant que l'on va consulter ! — Le Curé d'Ars était-il un *ignorant?* — La science du prêtre.
Les « guêpes » du pèlerinage. — « Ce n'est pas moi qui leur dis de venir. » — Des opposants changés en admirateurs.
Une lettre blessante et la réponse du saint.
Les dénonciations à l'évêché. — L'enquête du vicaire général et les conclusions de Monseigneur. — Les sentiments unanimes du clergé envers le Curé d'Ars.

Dans le grand mouvement qui entraîna les foules vers le village d'Ars le clergé fut pour peu de chose. Il parut si anormal aux prêtres, et même aux plus zélés, qu'on allât consulter le curé d'une paroisse de deux cents âmes ! « Ce n'est pas un homme comme un autre, » redisait la voix populaire. Eh ! on ne le savait que trop. Sa tenue extérieure ne révélait-elle pas déjà ce qu'il était en réalité : un excentrique qui eût gagné à se comporter bonnement comme tout le monde !

Dans les premiers temps en effet, des confrères jugèrent sévèrement sa mise et ne voulurent voir dans certaines de ses façons d'agir que le résultat d'une originalité aimée et complaisamment entretenue ; ils traitèrent de bizarrerie ce qui, en réalité, vu l'intention, n'était que perfection et sainteté.

« M. le Curé, a dit Jeanne-Marie Chanay — la blanchisseuse de l'orphelinat et du presbytère — aimait naturellement l'ordre et la propreté » ; la preuve en est qu' « il changeait très fréquemment son linge de corps [1] ». Seulement ce détail intime demeurait

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 708.

ignoré du public, et « si M. Vianney aimait la propreté, son dénuement extérieur y nuisait un peu [1] ». Volontairement, par mortification et esprit d'humilité, il portait une soutane usée, un vieux chapeau, des souliers rapiécés qui toujours ignorèrent le luxe du cirage. « Même aux conférences ecclésiastiques, les seules réunions où il se rendît, il apparaissait pauvre et méprisable [2]. »

On comprend qu'une tenue aussi minable et dont on ignorait encore la cause profonde n'ait pas eu l'heur de plaire à tous les membres du clergé. Les prêtres du Lyonnais se font remarquer par la dignité de leur extérieur. Les contemporains de M. Vianney jugèrent répréhensible une négligence qu'ils appelaient du sans-gêne. Certains le taxèrent d'avarice : ne pouvait-il, même avec de maigres ressources, se procurer des vêtements convenables? D'aucuns crurent découvrir dans son cas un manque de jugement ; d'autres de l'hypocrisie, une ambition déguisée, une secrète envie d'attirer l'attention [3]. De là contre lui des antipathies, des dégoûts, qui se manifestèrent à l'occasion par des paroles et même par des actes. A la conférence mensuelle, un voisin refusait de rester près de lui s'il ne voulait pas arborer un chapeau plus propre [4].

On lui décochait aussi des plaisanteries bénignes, qu'il prenait le plus gaîment du monde. « C'est bien bon pour le Curé d'Ars, répliquait-il... Quand on a dit *le Curé d'Ars*, on a tout dit [5]. » Mais une pointe d'aigreur se mêlait souvent à des moqueries acceptées de si bonne grâce. Mgr Devie en personne eut l'occasion, une fois au moins, de s'en apercevoir.

L'évêque de Belley présidait un dîner de fin de mission au presbytère de Trévoux et il avait voulu que l'abbé Vianney fût placé à ses côtés. — Sans doute avait-il tenu, en cette réunion, à manifester son estime pour l'humble prêtre que déjà la calomnie avait essayé de salir ; il avait pressenti en ce pauvre petit curé un attrait qui ne vient pas de l'homme et qui porte à l'exercice

---

[1] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 224.
[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 85.
[3] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 621.
[4-5] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 14.

héroïque des vertus. — Or, dès le commencement du repas, un invité se permit de murmurer, assez haut cependant pour être entendu : « Le Curé d'Ars, qui est tout près de Monseigneur, n'a pas seulement une ceinture. » (Il est à croire que, par tolérance, la ceinture n'était pas considérée à cette époque comme partie essentielle du costume ecclésiastique). Cependant le prélat écoutait sans rien dire, et le desservant d'Ars, lui aussi, se taisait. La réponse vint d'un ancien du clergé, qui rendit le coup sèchement : « Le Curé d'Ars sans ceinture en vaut bien un autre avec sa ceinture. — Voilà qui est très bien appliqué ! » conclut Sa Grandeur. Et on laissa le saint tranquille [1].

M. Vianney parut toujours insensible aux récriminations qui n'atteignirent que sa mise extérieure : il avait épousé dame Pauvreté ; comme François d'Assise et Benoît Labre, il en portait les insignes. Mais de ses frères dans le sacerdoce d'autres attaques lui vinrent, qui lui furent de pénibles croix. N'avait-il donc pas connu assez d'heures douloureuses lorsque, dans Ars et les villages d'alentour, la malveillance s'acharnait contre sa réputation de prêtre austère et chaste? A présent, on cherchait à retenir les âmes qui allaient vers lui !

On eût excusé sa mise négligée si elle avait été celle d'un prêtre savant, exilé par amour de l'étude en ce coin de terre inconnu. Hélas ! les confrères avaient bonne mémoire : M. Vianney était certes un excellent homme, doux, serviable, zélé... Mais quelle théologie il avait faite ! Cinq mois passés vaille que vaille à Saint-Irénée de Lyon ; une compréhension à peu près nulle du latin ; un renvoi au milieu de l'année scolaire, un stage quelconque au presbytère d'Écully, et, pour finir, la dernière paroisse du diocèse !.. Pauvre M. Vianney !... Et c'était lui que partaient consulter tant de naïfs ! Qu'avaient donc ses directions de si extraordinaire? Les mêmes conseils — et inspirés par une plus longue expérience des âmes! — les gens ne les avaient-ils pas à leur portée, dans leurs paroisses respectives? « Il n'est pas plus sorcier que nous, » se

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 65.

permettait de dire un jour, en présence de Mme de Cibeins, un ecclésiastique parlant de M. Vianney [1]. Vraiment, ce mouvement continu vers Ars et qui prenait l'allure d'un *pèlerinage* tournait au scandale. Il était temps d'éclairer ces simples d'esprit. Il fallait, au besoin, recourir à l'autorité supérieure.

Et il en fut ainsi. Plusieurs prêtres défendirent à leurs pénitents, sous peine de refus d'absolution, de se rendre à Ars. D'autres fulminèrent cette interdiction du haut de la chaire. Quelques-uns prirent leur bonne plume pour apprendre à Monseigneur quel péril nouveau menaçait tant de pauvres âmes [2] ! Et les accusateurs, comme l'a dit Catherine Lassagne « croyaient sans doute avoir de bonnes raisons pour cela [3] ».

Toutes ces « bonnes raisons », en définitive, se réduisaient à une seule : l'incapacité de l'abbé Vianney. Il nous semble indispensable, au point où nous en sommes, de faire une fois pour toutes la lumière sur l'ignorance prétendue du Curé d'Ars. Ici, en effet, il reste une légende à détruire.

Avouons d'abord sans détour que notre saint ne fut jamais enclin à ce qu'on appelle la simple *curiosité littéraire :* pendant toute sa vie de prêtre, aucune lecture de pur agrément, pas même celle du journal [4] — les *Annales de la propagation de la foi* sont le seul périodique qu'il ait lu. — La façon dont se firent ses études d'enfant et de jeune homme, hâtives, tronquées, troublées tant de fois et reprises quand même avec une si héroïque persévérance, eut une répercussion sur sa vie entière. Il fut victime des circonstances : on ne demeure pas sans dommage dans un état de stagnation intellectuelle jusqu'à vingt ans. Il connut sans doute de nom les grands poètes, les grands dramaturges, les grands orateurs ; s'il parcourut à Écully, chez M. Balley, des fragments de leurs

---

[1] Mme Christine DE CIBEINS, *Procès apostolique continuatif*, p. 166.

[2-3] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 85 ; abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1060.

[4] C. LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 104.

œuvres, apparemment nul souvenir précis ne lui en resta : on ne trouve, dans tous ses sermons, aucune citation profane.

Cela accordé, disons que l'insuffisance intellectuelle du Curé d'Ars a été bien exagérée. Sur ce point, d'ailleurs, n'a-t-il pas, par une humilité qui nous semble excessive, fourni des armes contre lui-même? « Il se croyait fort ignorant [1], » écrit Catherine Lassagne. « Que voulez-vous, disait-il, je n'ai pas fait d'études ; M. Balley a bien essayé pendant cinq ou six ans de m'apprendre quelque chose : il y a perdu son latin et n'a rien pu loger dans ma mauvaise tête [2]. » Et renchérissant de plus belle : « Quand je suis avec les autres prêtres, je suis comme *Bordin* (c'était le nom d'un idiot du pays). Il y a toujours dans les familles un enfant qui a moins d'esprit que ses frères et ses sœurs ; eh bien ! chez nous, j'étais cet enfant-là. » Dans sa vieillesse, apercevant un portrait de lui, plus ou moins juste et qu'on avait dessiné au petit bonheur, il expliquait en souriant : « C'est bien moi. Voyez comme j'ai l'air bête [3] ! »

Cette défiance excessive de son propre jugement aurait pu, qui sait? le paralyser, l'annihiler tout à fait, si l'amour de Dieu et du prochain ne l'eût obligé, dans l'action, à se montrer tel qu'il était. Et encore, quelquefois, en son ministère extérieur, chercha-t-il à donner le change, craignant qu'on n'eût trop bonne opinion de sa personne. « Au confessionnal, dit la baronne de Belvey, il parlait correctement le français (j'en ai eu la preuve moi-même) ; tandis que, dans ses catéchismes, il semblait affecter de laisser échapper quelques fautes, surtout lorsqu'il y avait parmi l'auditoire des personnes plus considérables [4]. »

En réalité, si l'on considère sa ténacité au travail, son esprit observateur, la fraîcheur de son imagination, le tour vif et fin de ses remarques, l'abbé Vianney, placé en des circonstances normales, eût fait de bonnes humanités. Cette dame du monde

---

[1] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 104.
[2] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 62.
[3] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 119.
[4] *Procès apostolique ne pereant*, p. 174. — *Procès de l'Ordinaire*, p. 245.

que nous venons de citer, personne fort spirituelle et qui avait bien connu le Curé d'Ars, disait encore de lui : « Il ne possédait pas ce qu'on appelle vulgairement le génie, mais il y avait dans son intelligence beaucoup de distinction et de clarté. » « Je lui ai ouï raconter, confiait avec admiration Catherine Lassagne, des choses que je n'ai jamais entendues ailleurs, que je n'ai lues dans aucun livre [1]. »

La préparation si ardue mais si personnelle de ses sermons avait porté ses fruits : on admirait, en chaire, l'exactitude de sa doctrine. Il exigeait des prêtres qu'il invitait à prêcher dans son église une rectitude semblable. Un jour, il ne craignit pas de reprocher discrètement à un prédicateur une peinture trop fantaisiste du purgatoire [2].

Jusqu'à la fin d'ailleurs il se fit un devoir rigoureux de repasser ses auteurs. Sans doute, lorsque l'affluence des pèlerins l'emprisonnait au confessionnal, il délaissait les livres, mais à la mauvaise saison, trouvant quelques loisirs, chaque soir il se remettait à l'étude « Je lui ai procuré moi-même pour cela, rapporte M. Raymond, son premier auxiliaire, les *Examens* de Valentin et la *Théologie morale* de Gousset. Il les revit ensuite chaque hiver [3]. »

Lentement et à la sueur de son front, il s'est assimilé la moelle théologique. Il a sur l'Eucharistie, sur l'utilité et la grandeur du sacerdoce catholique, sur la médiation de la Sainte Vierge, des aperçus lumineux, profonds, dignes parfois d'un Père de l'Église... Peut-on lui demander davantage? Il possède la science du prêtre, celle que réclame son devoir professionnel. Et justement les âmes viennent chercher près de lui quelque chose de plus élevé, et d'un autre ordre, que la science humaine.

Or, en plus des connaissances acquises par l'étude, souvent l'intelligence des saints contient des lumières que seule explique une intervention d'en haut. « Il y a de la sainteté dans le Curé d'Ars, disait-on devant un docte professeur de philosophie, il y a

[1] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 104.
[2] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 845.
[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 291.

de la sainteté, mais il n'y a que cela. » Et l'autre de répondre : « En lui il y a de grandes lumières ; il en jaillit de ses entretiens sur toute sorte de sujets. Oh ! que l'on voit bien, que l'on voit beau, quand on voit par le Saint-Esprit ! A quelle hauteur de sens et de raison la foi nous élève [1] ! »

La même pensée, une âme candide qui ne faisait pas profession de philosophie, Catherine Lassagne, l'a exprimée avec un rare bonheur : « M. le Curé, a-t-elle écrit, était si petit, si anéanti à ses propres yeux, que le Saint-Esprit se plaisait à combler ce vide de lui-même par une abondance de lumières admirable [2]. »

« Un prêtre instruit, de mes amis, contait le Père Cyrille Faivre, missionnaire de Saint-Claude, s'étant présenté à M. Vianney pour lui soumettre un cas théologique des plus embarrassants, m'attesta qu'il ne revenait pas de la facilité avec laquelle le serviteur de Dieu lui avait donné une solution d'une exactitude étonnante [3]. »

La clé de l'énigme, le Curé d'Ars nous la livre lui-même, quand il dit dans un de ses catéchismes : « Ceux qui sont conduits par le Saint-Esprit ont des idées justes. Voilà pourquoi il y a tant d'ignorants qui en savent plus long que les savants [4]. »

Sans doute ! Mais l'Esprit de Dieu agit au plus intime de l'âme, sans éclat extérieur, sans hâte ni violence ; si bien que l'abbé Vianney garda longtemps, pour nombre de ses confrères, une réputation d'incapacité due, dans le passé, à de remarquables insuccès. Des prêtres plus clairvoyants eurent beau redire ensuite ce que l'humilité du saint ne pouvait que taire, plusieurs, quelque temps encore, ne voulurent voir en lui qu'un ignorant doublé d'un audacieux. Il décidait de certaines vocations contre toute vraisemblance ; il tranchait comme en se jouant les cas les plus épineux de la casuistique ; il traitait des pénitents avec une indulgence

[1] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1102.
[2] *Petit mémoire*, troisième rédaction p. 81.
[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1495.
[4] *Esprit du Curé d'Ars*, p 77.

extrême, d'autres avec une excessive sévérité. C'était à n'y rien comprendre !... Tout cela, il est vrai, se répétait dans les presbytères d'après de simples *on-dit*, car on pense bien que les censeurs de M. Vianney n'avaient pas eu la candeur de le consulter eux-mêmes ou de s'agenouiller à son confessionnal. Mais il arrivait que « des personnes peu instruites, interprétant mal ses réponses, lui faisaient dire des choses auxquelles il n'avait jamais pensé [1] ».

Qu'étaient ces personnes? « Des têtes exaltées [2] », ou plus simplement des têtes faibles, scrupuleuses, de ces dirigées toujours mécontentes des directions reçues parce qu'elles ne cadrent pas avec leurs propres rêves. Ces femmes se glissèrent parmi les pèlerins d'Ars, comme les guêpes se mêlent aux abeilles. Jamais le

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant* p. 333.

[2] Chanoine MORET, *Procès apostolique in genere*, p. 452 — Il y eut encore, on le devine aisément, des visionnaires et des aventurières qui abusèrent du nom et de la réputation de sainteté de M. Vianney et cela jusqu'à la fin de sa vie. Nous avons là-dessus plusieurs documents intéressants.

« Une dame Carlat, rapporte l'abbé Faivre, missionnaire de Saint-Claude (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1405), produisit une certaine sensation dans les environs de Lons-le-Saunier par de prétendues révélations et par la confiance qu'elle s'attirait en parlant de ses rapports de direction avec M. le Curé d'Ars. Les choses en vinrent au point que je crus devoir en écrire au serviteur de Dieu. Il me répondit par la lettre suivante :

Ars 24 septembre (1844?)

Mon très respectable Monsieur,

Dites bien à Mme Carlat que tout ce qu'elle dit du Curé d'Ars est tout à fait faux. Jamais je ne l'ai approuvée mais toujours condamnée. Voilà la première nouvelle qu'elle me fait le dépositaire des révélations de son Ange gardien. Comment peut-il se faire qu'un prêtre s'arrête à toutes ces rêveries?

Mes très humbles respects.

Voici, de plus, un billet anonyme que reçut M. Toccanier peu après la mort du serviteur de Dieu

Paris, le 16 novembre 1859.

M. Toccanier est averti que la nommée Marie Bogre encore à cette heure se fait passer pour nièce du saint et vénéré Curé d'Ars et fait tort à sa mémoire par sa mauvaise conduite et les absurdités qu'elle débite. Si M. Toccanier désire d'autres renseignements, il peut écrire au Père Richard, franciscain, qui demeure rue de Vaugirard, 150.

Marie Bogre a promis aux Pères la bénédiction de son oncle tous les rendez-dis, et elle continue ses escroqueries pour les messes, sous prétexte d'envoyer cet argent à Ars. Vous devez vous rappeler d'elle (sic).

saint ne repoussa durement personne ; malgré cela, il ne put contenter tout le monde. Avec certaines pauvres têtes il fut toujours bref, et il les renvoyait avec les avis appropriés. Sa prudence alla plus loin encore. Prévoyant des importunités quelque peu choquantes ou ridicules, il lui arriva de refuser audience. « Délivrez-moi de cette personne, disait-il d'une voix calme à la gardienne présente ; qu'on la fasse retirer : elle est digne de compassion [1]. »

Quelle ne fut pas la douloureuse surprise du saint directeur quand monta jusqu'à lui l'écho des plaintes et des murmures. « Pauvre petit Curé d'Ars ! gémissait-il, qu'on lui en fait dire et qu'on lui en fait faire !... C'est sur lui qu'on prêche à présent, et non plus sur l'Évangile [2] ! » Et des lettres commencèrent d'arriver, anonymes la plupart, « qui lui reprochaient son zèle intempestif et d'attirer dans son église des femmes sans jugement qui auraient bien mieux fait de rester dans leurs paroisses ».

C'était aussi l'avis de M. Vianney. « Eh ! répliquait-il, ce n'est pas moi qui les prie de venir [3] ! »

On dit que vous êtes un saint, lui écrivait au nom de plusieurs confrères un prêtre qui s'était prudemment gardé de signer, et cependant toutes les personnes qui vont vous trouver ne reviennent pas converties. Vous feriez bien de modérer votre zèle mal entendu ; sinon, nous nous verrons forcés, quoique à regret, d'en avertir Monseigneur.

---

[1] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 177.

[2] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 208. — Seul un lecteur inexpérimenté pourra s'étonner de cette petite guerre sournoise dirigée contre le Curé d'Ars par quelques-uns de ses confrères. Elle était une des rançons de sa sainteté « Quel est donc l'apôtre, le fondateur d'ordre, le révélateur ou l'initiateur d'une dévotion destinée à devenir universelle, le réformateur qui n'ait eu à souffrir, je ne dis pas de ses ennemis, mais de ses amis, de ses frères et de ses sœurs dans la foi ? C'est que tout ce qui est grand, soit par le génie, soit par la sainteté commence par effrayer par scandaliser tout ce qui vit dans la médiocrité et la routine. » (Henri JOLY, *Psychologie des saints*, ouv. cité, p. 36.)

[3] Abbé DUFOUR, *Procès apostolique in genere*, p. 341.

Et l'inculpé de répondre directement à l'expéditeur que son écriture avait trahi :

Monsieur le Curé, je vous remercie bien sincèrement des avis charitables que vous voulez bien me donner. J'avoue mon ignorance et mon incapacité. Si toutefois des personnes des paroisses voisines n'ont pas été converties après avoir reçu de moi les sacrements, j'en suis profondément affligé. Si vous le trouvez bon, vous pouvez écrire à Monseigneur, qui, je l'espère, aura la bonté de me reprendre... Priez Dieu, s'il vous plaît, Monsieur le Curé, pour que je fasse moins de mal et plus de bien...

Une telle réplique eut le résultat qu'elle devait avoir. « L'auteur de la lettre anonyme s'empressa d'écrire à M. Vianney pour s'excuser, et cette fois il ne manqua pas de signer [1]. »

Ainsi tombèrent peu à peu toutes les préventions élevées contre le Curé d'Ars. Il suffisait de l'approcher ou simplement de le mieux connaître pour rendre les armes. « Un religieux était venu dans le village, traitant de *fanatique* celui que d'autres appelaient déjà le *saint*. Il en repartit plein d'admiration pour ses lumières et pour ses vertus [2]. »

J'ai connu, racontait la baronne de Belvey, M. l'abbé Tournier, mort curé de Ceyzériat. Il plaisantait souvent, sans l'avoir jamais vu, le serviteur de Dieu. Or il vint à Ars. A peine eut-il entendu le saint prédicateur, qu'il se mit à fondre en larmes. A dater de ce moment, il ne se permit jamais et ne permit à personne en sa présence un mot contre M Vianney... J'engageai une fois, dit encore M^lle^ de Belvey, un des contradicteurs du saint, qui depuis seize ans lui était très opposé, à venir en juger par lui-même. Comme il passait par Ars, il assista au catéchisme. Il fut tellement impressionné, qu'il ne savait comment exprimer son admiration et qu'il ne fut plus étonné du concours qui se faisait dans le village [3].

---

[1] Abbé TAILHADES, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1514

[2] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 150

[3] *Procès apostolique ne pereant*, p. 174-175.

Une logeuse d'Ars m'a conté, rapporte Catherine Lassagne, qu'un prêtre reçu chez elle lui avait avoué être venu pour sonder M. Vianney ; qu'il l'avait en effet vu à la sacristie, décidé à l'embarrasser par ses questions ; mais que, troublé en sa présence, il n'avait su que lui dire. « J'ai prêché devant des évêques, avouait cet ecclésiastique ; jamais je n'avais été à ce point intimidé [1]. »

En réalité, les attaques vives et directes qu'eut à subir M. Vianney furent des faits isolés et qui s'espacèrent, de plus en plus rares, de 1827 à 1840 environ [2]. La dernière en date dont l'écho soit venu jusqu'à nous eut, elle aussi, un dénouement des plus heureux. Elle vaut la peine d'être contée. Le coupable, décédé en 1872, ne pourra nous en vouloir de l'avoir désigné par son nom ; il se repentit d'ailleurs généreusement, eut le pardon du saint, son amitié, et devint l'un de ses plus fervents admirateurs [3].

L'abbé Jean-Louis Borjon, né en 1809 et par conséquent, plus jeune que M. Vianney de vingt-trois ans, avait été nommé, le 17 mai 1837, curé d'Ambérieux-en-Dombes. Avec l'inexpérience de l'âge, nous apprend l'un de ses voisins, M. Nicolas, alors curé de Saint-Trivier, il possédait « des manières brusques, cavalières, et une trop grande franchise ». Quand il arriva dans sa paroisse, on y faisait couramment le pèlerinage d'Ars — Ars est distant d'Ambérieux d'à peine huit kilomètres. Cet exode continuel vers un *saint* qu'il ne connaissait pas ne plut guère au jeune curé. L'abbé Borjon, à son tour, oublia une fois ou l'autre l'Évangile pour *prêcher sur le Curé d'Ars*... Survint une complication qui mit le feu aux poudres.

Si l'on en croit l'abbé Nicolas, de Saint-Trivier, « quelques

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 486.

[2] Il y a donc exagération manifeste en des lignes comme celles-ci : « Trente années durant il ne rencontra autour et au-dessus de lui que contradictions, critiques et mépris » (*Annales d'Ars* janv. 1906 p. 312.) L'attitude de Mgr Devie en de telles circonstances ne motiva pas, elle non plus, nous allons le voir, un arrêt si sévère.

[3] Le Frère Athanase lui-même l'a nommé au *Procès apostolique in genere* p. 208.

personnes dévotes d'Ambérieux s'étaient avisées d'organiser, sous les auspices de M. Vianney, une pieuse confrérie et de recueillir pour cela certaines rétributions sans la permission de M. leur Curé. Or celui-ci était déjà courroucé contre ces bonnes dévotes, parce qu'elles lui avaient fait célébrer, sans qu'il connût alors leur intention, une messe pour obtenir son retrait d'Ambérieux et son remplacement par M. le Curé d'Ars. Aussi fulmina-t-il contre elles un beau dimanche ; les reproches furent amers ; il s'y mêla des personnalités [1]... » Et naturellement tout le monde comprit contre qui, au demeurant, était dirigé le réquisitoire.

Du reste, M. Vianney ne tarda pas à en recevoir un sérieux écho. Le pauvre M. Borjon, exagérant toutes choses, s'en prit au saint Curé et il se permit de lui écrire une lettre aussi dure qu'injuste, dans laquelle se lisait cette phrase :

Monsieur le Curé, quand on a si peu de théologie que vous, on ne devrait pas entrer dans un confessionnal [2].

La lettre ne tomba pas sous des yeux insensibles. Le pauvre saint prêtre, peut-être pour oublier un peu, alla confier son chagrin à un paroissien particulièrement cher, le vieux père Mandy. « Cette lettre, lui dit l'ancien maire d'Ars, vient sans doute d'une personne grossière. Et alors il n'y faut pas attacher d'importance.

— Hé non, hélas ! elle est d'une personne instruite. »

Et il finit par avouer qu'elle était de la main d'un confrère.

---

[1] *Lettre* de M. Nicolas à Mgr Devie, en date du 16 décembre 1841. — L'abbé Nicolas ne semble pas dans cette lettre se faire le porte-parole de l'abbé Borjon. Il y dit, en effet, que « si les têtes chaudes se sont refroidies, c'est dans l'espérance que M. le Curé demandera de lui-même son changement ; car il a de nombreux adversaires... Mais le temps arrangera peut-être l'affaire. » Ce qui arriva effectivement.

[2] Cette phrase, la seule qu'aient conservée de cette lettre les contemporains — le saint en aura détruit l'original — est citée de mémoire par l'abbé Monnin (*Le Curé d'Ars*, t. I, p. 455) et divers témoins du Procès de canonisation.

« Mais, ajouta-t-il, cela ne me ferait aucune peine, si je ne croyais que Dieu en est offensé [1]. »

Puis il regagna sa chambre, prit sa plume, lui qui n'écrivait presque plus jamais, et il trouva dans son cœur pour ce jeune prêtre cette simple et sublime réponse :

Mon très cher et très vénéré confrère, que j'ai de raisons de vous aimer ! Vous êtes le seul qui m'avez bien connu. Puisque vous êtes si bon et si charitable que de daigner vous intéresser à ma pauvre âme, aidez-moi donc à obtenir la grâce que je demande depuis si longtemps, afin qu'étant remplacé dans un poste dont je ne suis pas digne à cause de mon ignorance, je puisse me retirer dans un petit coin pour y pleurer ma pauvre vie. Que de pénitences à faire, que d'expiations à offrir, que de larmes à répandre !...

La fausse humilité ne s'exprime pas ainsi. Une vertu frelatée, ou seulement ordinaire, n'eût pas trouvé de tels accents. Pour parler de la sorte, il fallait avoir baisé longuement, éperdument, son crucifix. Les mystères douloureux de la vie du Christ étaient devenus la méditation habituelle de M. Vianney ; on le voit assez d'après le ton de sa lettre. L'abbé Borjon en fut si profondément touché qu'il accourut aussi tôt que possible se jeter aux genoux de l'offensé. Le Curé d'Ars, qui déjà avait tout oublié, lui tendit les bras avec un divin sourire et le reçut sur son cœur [2].

Dans la suite, le curé d'Ambérieux se montra digne d'un si beau pardon. Il revint souvent s'édifier des exemples de M. Vianney et prendre ses conseils. « Je l'ai vu depuis à l'œuvre, déclarait M. Borjon à Mgr Mermod, et j'ai bien changé d'opinion [3]. » Chaque année, désormais, il amènera ses premiers communiants au saint d'Ars pour les lui faire bénir [4]. Devenu, en juin 1852, curé de Saint-André-d'Huiriat, l'abbé Borjon aura l'insigne honneur d'apporter

[1] J.-B. MANDY, *Procès apostolique in genere*, p. 243. Son père mourut à 74 ans, le 27 janvier 1846.

[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 84.

[3] *Procès apostolique ne pereant*, p. 598.

[4] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 208.

son témoignage à la *Cause* du serviteur de Dieu et il protestera, après un serment solennel, avoir « eu pour lui une grande amitié, une grande estime, une grande vénération [1]. »

***

M. Vianney n'ignora point les dénonciations portées contre lui près de son évêque. Plus d'une fois, des confrères amis le supplièrent de parler, de se défendre. Mais il voulait se taire, et il expliquait son silence par une légende empruntée à son livre de chevet, la *Vie des saints.*

Un saint commanda un jour à l'un de ses religieux : « Allez au cimetière et dites beaucoup de mal aux morts. » Le religieux ayant obéi, à son retour le saint lui demanda : « Que vous ont-ils répondu ? — Rien. — Eh bien, retournez encore et faites-leur beaucoup d'éloges. » Le religieux obéit de nouveau, puis s'en revint. « Ils vous ont répondu quelque chose cette fois? — Rien encore. — Eh bien, repartit le saint, si l'on vous adresse des injures, si l'on vous adresse des louanges, faites comme les morts [2] ! »

« J'ai reçu deux lettres aujourd'hui, racontait-il dans un de ses catéchismes : dans l'une on dit que je suis un saint, dans l'autre que je ne suis qu'un charlatan. La première ne m'a rien ajouté, la seconde ne m'a rien ôté [3]. » Et c'est après la lecture d'une missive de ce genre qu'il disait « presque content » : « Voilà quelqu'un qui me connaît bien ! Si j'étais tenté d'orgueil, il y aurait de quoi me guérir [4]. »

Mais le Curé d'Ars fit plus que d'accueillir le blâme avec cette philosophie toute surnaturelle. Les persécutions de certains confrères lui fournirent l'occasion de franchir un degré nouveau d'humilité. Il contresigna et envoya lui-même à l'évêché une lettre

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1269.
[2] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 701.
[3] R. P. MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 988.
[4] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 768.

de dénonciation qui, par hasard, lui était tombée entre les mains. « A présent, avait-il dit, on a ma signature ; on ne manquera pas d. pièces à conviction [1]. »

Mgr Devie, qui fut vraiment « un grand et saint évêque [2] », était aussi « l'homme le moins disposé à se laisser prendre à de faux rapports [3] ». Voulant ne se prononcer qu'à bon escient, il envoya sur les lieux mêmes le chanoine Ruivet, son vicaire général. Celui-ci, « rigide zélateur de la discipline, ferme quelquefois jusqu'à paraître dur, cachait sous une parole et des apparences austères un cœur bon et compatissant qui ne demandait pas mieux que de trouver un prétexte à l'indulgence [4] ». Avec le Curé d'Ars il lui suffit d'être juste. M. Vianney lui exposa qu'on venait le trouver librement et qu'il n'allait chercher personne ; puis qu'une fois en présence de ses pénitents, il agissait pour le mieux, selon sa conscience ; qu'au surplus sa charge de pasteur des âmes, vu son ignorance et sa misère, était un bien lourd fardeau pour ses épaules ; il avait demandé déjà que Monseigneur voulût bien l'en décharger...

Seul un saint peut avoir de ces espérances : le Curé d'Ars crut sincèrement que l'enquête nouvelle faite à son sujet déterminerait l'évêque à lui permettre de se retirer. Or « grande fut sa déception lorsqu'il entendit M. Ruivet, qui ne s'apercevait pas de sa présence, dire à quelqu'un : « Si la dénonciation était vraie, on ne verrait « pas ici tant de pèlerins, et parmi eux des religieux et des prêtres [5]. » Après cela, le vicaire général « ne pouvait faire à Mgr Devie qu'un rapport favorable [6] ».

Plus tard, pour plus ample informé, le prélat « engagea le Curé d'Ars à soumettre au Conseil de l'évêché les cas difficiles qu'il

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 157.
[2] Cardinal RICHARD, *Lettre pastorale* du 11 février 1872.
[3] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 459.
[4] J. COGNAT, *Mgr Devie*, ouv. cité, t. I, p. 239.
[5] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 156,
[6] J. COGNAT, *Mgr Devie*, t. II p. 280.

rencontrerait dans son apostolat et la solution qu'il jugeait devoir leur donner. Le bon Curé s'astreignit volontiers à cette épreuve et, en quelques années, il envoya plus de deux cents cas de conscience [1]. Or d'un examen détaillé il résulta pour Mgr Devie que les décisions de M. Vianney étaient toujours exactes et sa pratique irréprochable [2] ». Un jour, rapporte Mme des Garets, je me permis cette réflexion devant Mgr de Belley : « On regarde généralement le Curé d'Ars comme peu instruit. — Je ne sais s'il est instruit, répliqua Sa Grandeur, mais ce que je sais bien, c'est que le Saint-Esprit se charge de l'éclairer [3]. » Plusieurs ecclésiastiques ayant tourné en ridicule le régime peu commun de M. Vianney et même ayant prononcé à son sujet le mot de folie, Mgr Devie l'apprit avec peine. « Messieurs, dit-il aux prêtres réunis pour la retraite annuelle à qui il contait cette histoire, je souhaiterais à tout mon clergé un petit grain de cette folie [4] ! »

Et Mgr Devie n'avait pas attendu dix ans pour accorder sa confiance à M. Vianney. Le 15 septembre 1832, sans doute au cours de la retraite pastorale, le Curé d'Ars avait sollicité les pouvoirs nécessaires pour confesser dans la paroisse de Chaneins, où devait se faire une mission, et même pour y absoudre des cas réservés. Non seulement le sage évêque accéda à la demande de l'humble prêtre ; il ajouta de sa propre main sur la feuille de pouvoirs : *Item pro tota diœcesi* (Et aussi dans toute l'étendue du diocèse).

[1] Des lettres où le Curé d'Ars exposait à Mgr Devie ses difficultés on n'en a retrouvé qu'une seule, sur une affaire de restitution. Il en existe une autre adressée à Mgr Chalandon, coadjuteur puis successeur de Mgr Devie, dans laquelle M. Vianney demande si l'on « peut recevoir à la grâce des sacrements les portiers des comédiens ».

[2] J. COGNAT, *Mgr Devie*, t. II, p. 280. « Il (Mgr Devie) n'aimait pas qu'on inclinât vers les opinions sévères, soit pour la pratique soit pour l'enseignement, et il avait tendance à penser que le rigorisme théologique du dernier siècle avait contribué à éloigner un grand nombre d'esprits de la pratique de la religion. » (*Id.*, t. I, 221.) — Or, si l'évêque de Belley approuva les décisions du saint Curé, c'est que ces décisions inclinaient plutôt vers l'indulgence.

[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 903.

[4] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 208.

L'attitude prise par le prélat à l'égard du Curé d'Ars fut une révélation et une leçon pour nombre de contradicteurs. Vint un moment où, mises à part quelques plaintes sur des questions de détail, le nom de notre saint souleva parmi ses confrères un concert unanime de louanges. Tous ceux qu'avaient impressionnés de faux rapports virent tomber leurs préjugés dès qu'ils prirent contact avec le village d'Ars : « Le clergé du voisinage qui connaissait bien M. Vianney, a dit le comte des Garets, avait pour lui de l'affection et de l'estime [1]. » Les curés de paroisses plus éloignées « qui avaient douté de sa science finirent par changer de sentiment et eurent grande confiance en ses lumières [2] ».

Un seul fait, d'une portée générale, suffirait d'ailleurs à prouver que les opposants du saint se réduisirent vite à une infime minorité. La dernière fois qu'il assista à la retraite ecclésiastique — c'était en 1834, au grand séminaire de Bourg — le Curé d'Ars fut inscrit par Mgr Devie sur la liste officielle des confesseurs. Or tant de prêtres s'adressèrent à lui, qu'il ne trouva pas un instant de loisir, soit pour ses prières et réflexions personnelles, soit pour suivre les instructions du prédicateur ; « ce qui fait voir, conclut l'excellente Catherine Lassagne, qu'on l'appréciait déjà comme un bon serviteur de Dieu [3] ».

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 949.
[2] Mgr MERMOD, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1033.
[3] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 68.

CHAPITRE XIV

Le pèlerinage d'Ars : III. Le Curé d'Ars confesseur

En route vers Ars. — Comment on s'y loge. — Aux portes de l'église. L'interminable attente. — Les tours de faveur. — Les pécheurs saisis « au vol ». — Des mots qui portent. — Des larmes qui convertissent. — Au confessionnal des hommes.

Le grand miracle du Curé d'Ars : la conversion des pécheurs. — Ce que le saint exige avant d'absoudre. — Pénitences courtes. — Pénitences médicinales. — Quelques récits de conversion.

Pendant trente années, un flot de pèlerins sans cesse renouvelé a déferlé vers la vieille église d'Ars, dont les dalles, sous les pas des visiteurs, se sont usées et polies comme les pierres sur lesquelles sans fin la mer passe et repasse.

Et qu'on ne s'imagine pas que, pendant l'hiver où le froid se fait si cruellement sentir sur le plateau de la Dombes, il y eût dans le village beaucoup moins d'étrangers qu'à la belle saison [1]. De novembre à mars, M. Vianney ne passait pas moins de onze à douze heures chaque jour au confessionnal [2]. « Il ne sortirait jamais de son église, écrivait de lui Catherine Lassagne, qu'à peine il pourrait contenter tout le monde ; aussi garde-t-il toujours son rochet pour sortir, parce que, s'il rentrait à la sacristie pour le quitter, il faudrait qu'il y reste, tellement les pénitents l'entoureraient encore. » Et sur le manuscrit de Catherine, en marge, l'abbé Renard a noté cette réflexion : « La narration de la directrice est très conforme à la vérité ; je suis souvent venu à Ars, en

---

[1] Marthe Miard, *Procès apostolique continuatif*, p. 836.

[2] Abbé Raymond, *Procès de l'Ordinaire*, p. 300.

été, au printemps, en automne, même en hiver, et j'ai été témoin de tout cela [1]. » « La première fois, rapporte M. Dufour, missionnaire de Pont-d'Ain, que je suis entré dans l'église d'Ars — c'était en 1851 — il y avait deux lignes de pénitentes, de la chapelle de la Sainte Vierge à celle de Saint-Jean-Baptiste ; et ces deux lignes, jamais je ne les ai vues interrompues [2]. »

Le concours des pèlerins, dit de son côté M. Jean-Félix des Garets, frère du maire d'Ars, a été toujours augmentant de 1830 à 1845, époque où le pèlerinage atteignit son apogée. A cette époque, l'arrivée des voyageurs pouvait se chiffrer à trois ou quatre cents par jour. Dans la gare de Perrache, la plus importante de Lyon, un bureau spécial était ouvert en permanence pour distribuer des billets à destination d'Ars, avec cette clause que le même billet était valable pour huit jours : il était publiquement reconnu qu'il fallait ce laps de temps pour approcher à son tour de M. Vianney et en obtenir une parole ou une absolution [3].

L'incroyant qui ne sait pas que « la véritable histoire du monde, c'est l'histoire de la grâce de Dieu en ce monde [4] » ne comprenait rien à un tel empressement. Or toute cette foule, c'étaient des âmes en marche vers le pardon, vers une religion plus éclairée, une abnégation plus profonde.

L'immense majorité des visiteurs, dit encore M. Jean Félix des Garets venait amenée par la foi, la piété ou le repentir, et si quelques curieux se mêlaient à la foule, souvent l'indifférent était gagné à Dieu par un geste, un regard, une larme du vénérable Curé. Des personnes de tout âge et de toute condition composaient cette multitude : « évêques, prêtres, religieux — jésuites et maristes en grand nombre, capucins, récollets, dominicains [5], » — nobles et plébéiens, ignorants

---

[1] *Petit mémoire*, première rédaction, p. 8.

[2] *Procès apostolique in genere*, p. 340.

[3] *Procès apostolique in genere*, p. 413.

[4] Louis PERROY, *L'humble Vierge Marie*, Paris, Lethielleux 1915, p. 78.

[5] Cette incise qu'ajoute ici l'auteur provient d'une déposition de l'abbé DUFOUR, *Procès apostolique in genere*, p. 355 et 362.

et savants, les uns habitués à discuter les plus graves problèmes, les autres poussés uniquement par la simplicité de leur foi Parmi ces derniers, j'ai vu des familles entières de paysans arriver sur des chariots des provinces éloignées et jusque des montagnes de l'Auvergne, pour visiter le serviteur de Dieu et faire leurs dévotions dans l'église d'Ars. Des contrées voisines tout convergeait là, à pied, en voiture, par les routes comme par les voies navigables [1].

Aux dires d'un homme de la partie, François Pertinand, maître d'hôtel et voiturier d'Ars, en 1836 un service de voitures s'organisa entre Ars et Trévoux trois fois par semaine ; tous les jours entre Ars et Lyon en 1840... Enfin, d'après un rapport de M de Castellane, sous-préfet de Trévoux, en date du 28 juin 1855, cette année-là « deux voitures-omnibus faisaient chaque jour le voyage de Lyon à Ars ; deux autres correspondaient chacune deux fois par jour avec le chemin de fer de Paris à Lyon par la station de Villefranche ; une cinquième voiture, qui faisait le service de Villars à Villefranche, passait et stationnait au lieu du pèlerinage ». Pendant la dernière année que vécut le saint (1858 1859), « le nombre des pèlerins, rapporte François Pertinand, alla jusqu'à quatre-vingt mille, en ne parlant que de ceux qui prenaient les voitures publiques. Quant au nombre total des pèlerins, je l'estime de cent à cent vingt mille [2] ».

Naturellement, le village d'Ars ne s'étant pas accru à proportion de sa renommée, une telle foule se logeait comme elle pouvait. Il y avait bien cinq maisons décorées du nom pompeux d'*hôtels*, mais pouvaient-elles bien abriter en tout cent cinquante personnes? Le reste cherchait un gîte « chez l'habitant » ; et ce n'était pas le grand luxe. « A notre arrivée dans Ars, le 8 mai 1845, raconte le chanoine Camille Lenfant, tous les hôtels étaient pleins. Chacun s'arrangea comme il put. Pour ma part, la Providence me conduisit chez Mlle Ricotier, personne pleine de foi et de simplicité. Moyen-

[1] *Procès apostolique in genere*, p. 414.
[2] *Procès apostolique ne pereant*, p. 808.

nant 2 fr. 50 par jour, elle me fournit le logement et la nourriture. J'en eus pour mon argent [1]. »

En mai 1854, l'évêque de Birmingham entendit conter que « des pénitents séjournaient toute la nuit couchés sur les prairies, au nombre de plus de cinquante, soit pour passer plus tôt au confessionnal, soit parce qu'il n'y avait plus de place pour eux dans les hôtelleries [2] ».

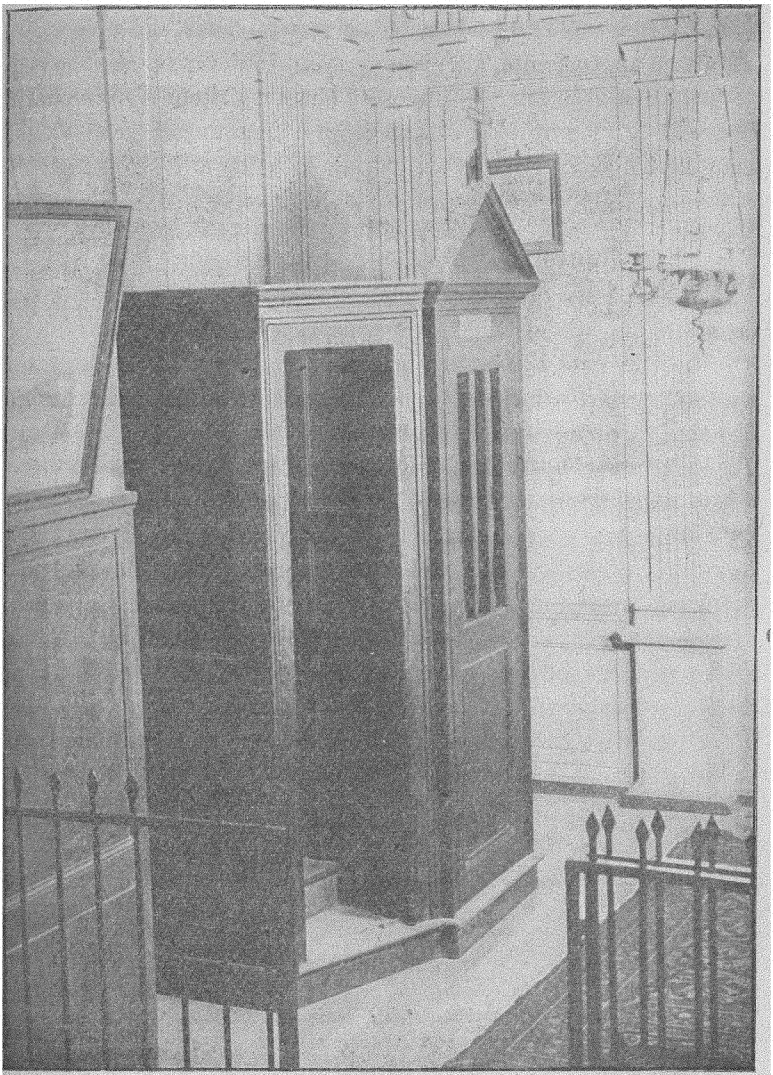
Jamais les foules d'Ars ne furent agitées ni tapageuses. On était venu pour contempler un saint, pour se confesser à lui, pour accomplir quelque vœu à sainte Philomène. Un recueillement, fait d'attente et d'espoir, planait sur ce village unique. Certains pénétraient dans l'humble bourgade comme on pénètre dans un temple. Dès qu'ils apercevaient le clocher de briques, beaucoup de pèlerins se découvraient ou se signaient. L'église avait beau n'être fermée que de neuf heures du soir à minuit, il n'était pas facile d'y entrer dès l'arrivée. En mars 1859, Georges Seigneur, directeur du *Croisé*, dut s'armer de patience et ne gravir que pas à pas le perron qui mène à la grand'porte. « Des étrangers se tenaient debout, en grand nombre, dans l'ancien cimetière et jusque dans les ruelles voisines, attendant leur tour... Ils achetaient des médailles et des chapelets pour les faire bénir, ou des cierges destinés à brûler devant l'autel de sainte Philomène. Plusieurs, pour se consoler de leur attente, s'arrêtaient à contempler les portraits du saint prêtre et s'entretenaient de lui sans l'avoir encore vu, comme des enfants s'entretiendraient de leur père [3]. »

Les portraits du Curé d'Ars, il y en avait partout d'étalés, aux vitrines des boutiques, sur les murs bas du cimetière, dans les éventaires de petites marchandes qui circulaient parmi les pèlerins. Il y en avait de tous les formats, depuis la gravure minuscule destinée aux livres de messe jusqu'à l'image d'Épinal aux couleurs

[1] *Un pèlerinage à Ars en* 1858, Annales d'Ars, février 1906, p. 342.

[2] Marie DES BRULAIS, *Suite de l'Écho de la sainte Montagne*, Nantes. Charpentier, 1855, p. 175.

[3] *Le Croisé*, 20 août 1859, 1re année, n° 3.



DANS LA CHAPELLE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Le confessionnal réservé plus spécialement aux femmes.

voyantes où diverses scènes de la vie du saint étaient dépeintes avec plus ou moins de fantaisie. La ressemblance, on le conçoit, n'était qu'approchante, M. Vianney ayant toujours refusé de poser devant qui que ce soit [1]. N'importe ! chaque visiteur d'Ars voulait emporter le « portrait du *saint* » comme un souvenir précieux de son pèlerinage.

***

Si longue que fût l'attente pour trouver place dans l'église, les étrangers, sauf de très rares exceptions, ne se décourageaient pas. Ils voulaient à tout prix entendre le saint, et pour le grand nombre, le but principal, sinon unique, de leur pèlerinage, était de l'aborder dans le tête-à-tête du confessionnal.

Et une nouvelle attente commençait. Il faut savoir que « M. Vianney ne donnait à chaque confession que le temps juste nécessaire [2] », qu'il confessait seize et jusqu'à dix-huit heures pendant les longs jours et que, malgré cela, la généralité des pèlerins dut, les dix dernières années de sa vie, passer trente, cinquante, soixante-dix heures, avant d'atteindre le bienheureux tribunal. « Il est arrivé maintes fois que des personnes ont payé des pauvres afin de garder leur place [3]. » Tous ne pouvaient le faire. On restait donc à l'église, étuve l'été, glacière l'hiver. Les personnes qui désiraient sortir sans perdre leur rang s'arrangeaient avec leurs voisins ou avec les gardiens de l'église. La nuit venue, il fallait bien s'en aller puisqu'on fermait les portes. On se numérotait pour ne pas perdre son tour, et l'on passait dehors ou dans le vestibule attenant au clocher les quelques heures qui séparaient le lever du Curé d'Ars de son coucher [4].

---

[1] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 917.

[2] Abbé TOCCANIER *Procès apostolique ne pereant*, p. 266.

[3] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 636.

[4] Cf. Mme Christine DE CIBEINS, *Procès apostolique continuatif*, p. 144. « On a vu jusqu'à 80 personnes passer la nuit sous le porche ou aux alentours de l'église, afin de garder leur place pour le lendemain. » (Abbé DUFOUR, *Procès apostolique in genere*, p. 340.)

Mlle Sophie Gros, de Besançon, se rappelait, dans un âge avancé, que sa domestique, Clémentine Viney, avait dû, en juillet 1853, attendre deux jours, son panier de provisions au bras, avant de pouvoir se présenter au confessionnal [1]. Au cours de 1855, une demoiselle Louise Dortan, de l'Hôpital (Puy-de-Dôme), qui depuis se fit religieuse sous le nom de Sœur Marie de Jésus, était venue pour consulter sur sa vocation le Curé d'Ars. Elle attendit son tour trois jours entiers. Enfin, désespérant d'arriver au confessionnal, elle se disposait, toute en larmes, à s'en retourner, lorsque M. Vianney, sortant de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, l'interpella : « Vous n'êtes guère patiente, mon enfant : il n'y a encore que trois jours que vous êtes ici, et vous voulez repartir ? C'est quinze jours qu'il faut rester. Allez prier sainte Philomène pour qu'elle vous apprenne votre vocation, et vous viendrez me trouver. » La jeune fille suivit le conseil et s'en trouva bien [2].

Dans la matinée, vers neuf heures, le saint se réservait quelque temps pour l'audience des religieux et des prêtres. Il les entendait, d'habitude, dans un confessionnal placé derrière le maître-autel, « On a vu un évêque, et c'était celui du diocèse, attendre son tour comme les autres [3]. »

Quelquefois il semblait que le Curé d'Ars touchait au terme de sa tâche ; qu'il allait pouvoir enfin se reposer, ne fût-ce qu'un jour. Espoir déçu !... Un soir de mai 1853, trois religieuses et une dame qui venait de perdre son mari descendaient de la voiture de François Pertinand et gravissaient rapidement le perron de l'église. Or M. Vianney sortait du confessionnal, ayant absous sa dernière pénitente. La nef se vidait. La dame en grand deuil se présenta au saint, qui aussitôt consentit à l'entendre. « Voulez-vous parler vous aussi à M. le Curé pendant qu'il est libre ? » demanda quelqu'un aux trois religieuses.

[1-2] *Annales d'Ars*, mai 1904, p. 402, mars 1906, p. 363.

[3] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 111.

— Non, demain, répondirent-elles, car nous avons à chercher notre logement.

— Oh ! demain, leur fut-il répliqué, demain pourrait ne pas ressembler à aujourd'hui. »

« En effet, a raconté l'une de ces religieuses, Sœur Dosithée, de la Providence de Vitteaux, il y eut le lendemain une telle affluence de pèlerins que j'étais soulevée plus que je ne m'avançais vers le confessionnal. Enfin, je pus parler à M. le Curé, car, me sachant malade — elle « était poitrinaire et crachait ses poumons » — il me fit passer avant mon tour [1]. »

Si en effet M. Vianney, une fois assis à son tribunal de miséricorde, « ne montrait de préférence pour personne, il faisait cependant exception pour ses paroissiens, pour les malades, les infirmes ou d'autres pénitents qui ne pouvaient pas attendre [2] ». Ici le don d'intuition que Dieu lui attribua si largement guidait son regard. « J'ai entendu dire d'un très grand nombre d'anciens pèlerins d'Ars, rapporte M. Claude Rougemont, vicaire dans la paroisse en 1871, que M. le Curé les avait discernés dans la foule puis appelés, soit au confessionnal, soit à la sacristie, parce que, sans pouvoir les connaître autrement, il avait vu, par une lumière intérieure, que ces personnes avaient besoin de lui parler sur-le-champ [3]. » Et tel était l'ascendant du saint, que ces tours de faveur ne soulevèrent que très rarement des murmures [4]. « Soit ! disait-il lui-même au Frère Athanase qui sans doute lui apportait l'écho de quelques doléances, on m'accuse d'être un peu facile pour certains pèlerins. Il faut bien que je tienne compte de la peine qu'ils se donnent pour arriver jusqu'ici et des dépenses que cela leur occasionne. Il y en a même qui viennent en cachette et qui ne veulent pas être connus ; ceux-là ont hâte de repartir [5]. »

---

[1] D'après une *relation* de M. l'abbé Billard, aumônier de la *Providence* de Vitteaux (Côte-d'Or). Archives du presbytère d'Ars.

[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 292.

[3] *Procès apostolique continuatif*, p. 789.

[4] Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 759.

[5] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1013.

Une mère de seize enfants avait pu trouver place au milieu de la nef. Tout à coup, le saint paraît hors du confessionnal et, désignant du doigt cette femme : « Vous, madame, lui dit-il, vous êtes pressée. Venez vite [1]. »

Vers 1833, Marguerite Humbert, d'Écully, devenue Mme Fayolle, fit visite, après une séparation de quinze années, à son cousin Jean-Marie Vianney. Lui-même « avait prié les filles de la *Providence* de la bien traiter, parce qu'elle l'avait bien soigné pendant ses études ». Or, « avant de repartir, a conté Marguerite je rentrai à l'église et je m'interrogeai pour savoir si je me confesserais ou non à mon cousin. Au même moment, quelqu'un vint me dire de sa part qu'il m'attendait. J'en fus très étonnée, car il ne pouvait m'apercevoir là où j'étais... Je m'éloignai d'Ars, toute remplie d'une grande joie intérieure [2] ».

« Un jour, rapporte M. Oriol, le serviteur de Dieu confessait à la sacristie. Soudain, il paraît sur le seuil et, s'adressant à moi : « Mon ami, faites-moi venir une dame qui est tout au fond de « l'église. » Et il m'indiqua comment je la reconnaîtrais. Or je ne trouvai pas cette personne à la place marquée. Je revins le dire à M. Vianney. « Courez vite, me répondit-il, elle se trouve devant « telle maison... » Je cours et je rejoins en effet cette dame qui s'éloignait, désolée de ne pouvoir plus longtemps attendre [3]. »

Une pauvre femme, qui sans doute dut perdre son tour de confession par timidité à deux ou trois reprises, était demeurée huit jours dans Ars sans pouvoir approcher de M. Vianney. A la fin, le saint l'appela lui-même ; mieux encore, il alla la chercher et la conduisit au milieu de la foule jusqu'à la chapelle Saint-Jean-Baptiste. « Heureuse, elle le tenait par sa soutane, se glissant dans le passage qu'on lui ouvrait [4]. »

Le serviteur de Dieu savait d'expérience que la grâce a ses

---

[1] *Annales d'Ars*, juillet 1905, p. 91.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1325.
[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 759.
[4] *Annales d'Ars*, février 1910, p. 292.

moments, qu'elle peut passer et ne plus revenir. Aussi, à l'occasion, saisissait-il les âmes au vol, littéralement.

Vers 1853, un joyeux groupe de lyonnais entreprenait le pèlerinage d'Ars. Tous étaient de bons chrétiens, sauf un seul, un vieillard, qui s'était mis en route uniquement « pour faire plaisir à la jeunesse ». On arrive dans le village vers trois heures de l'après-midi. « Allez à l'église, si vous voulez, dit notre incrédule en descendant de voiture ; moi, je vais commander le dîner. » Il s'éloigne un peu, s'arrête. « Bast ! réflexion faite, reprend-il, j'irais avec vous, ce ne sera pas long ! » Toute la troupe entre donc à l'église. Or, au même instant, M. Vianney sortait de la sacristie et passait dans le chœur. Il s'agenouille, se relève, se retourne ; du regard il cherche quelqu'un dans la direction du bénitier, puis il esquisse un geste d'appel. « C'est vous qu'il demande, » dit-on à l'incroyant, abasourdi. Il alla tout embarrassé, conte la religieuse à qui nous devons ce récit ; et nous de rire intérieurement, car nous comprenions que l'oiseau était pris. M. le Curé, lui serrant la main : « Il y a longtemps que vous ne vous êtes pas confessé ?

— Mon brave Curé, il y a quelque chose comme trente ans, je crois.

— Trente ans, mon ami ?... Réfléchissez bien... Il y a trente-trois ans ; vous étiez à tel endroit...

— Vous avez raison, Monsieur le Curé.

— Alors nous nous confessons maintenant, n'est-ce-pas ? »

Notre vieux compagnon nous avoua qu'à cette invitation il s'était trouvé si interdit, qu'il n'avait pas osé refuser ; mais il ajouta : « Je sentis aussitôt un bien-être indéfinissable. » La confession dura vingt minutes, et elle le transforma[1]. »

La manière dont un autre pécheur fut conquis est tout à fait typique. Vers 1840, un certain père Rochette, qui avait un enfant infirme, conduisit son fils au thaumaturge d'Ars. Sa femme l'accompagnait ; elle se confessa et communia. Le père Rochette, lui, n'avait souci que d'une chose : obtenir la guérison du petit.

[1] *Lettre* d'une Ursuline de Cracovie à Mgr Convert, 1er juin 1902.

Il fit bien quelques visites à l'église, mais ne dépassa point la ligne du bénitier. Il était là, quand le saint, venant de derrière l'autel où il confessait des prêtres, se mit à l'appeler. Il ne bougea pas. Sa femme et son fils se trouvaient alors près de la table de communion. « Il est donc si incrédule que ça? » demanda M. Vianney à la mère. Enfin, au troisième appel, l'homme se décide à monter. « Après tout, songe-t-il, le Curé d'Ars ne me mangera pas ! » Et il passe avec lui derrière l'autel. M. Vianney n'a pas de temps à perdre. « C'est à nous deux maintenant, mon père Rochette, » dit-il ; et montrant le confessionnal : « Mettez-vous là !

— Oh ! reprend l'autre, *j'ai pas bien envie.*

— *Commencez voir.* »

Incapable de résister à cette attaque brusquée, le père Rochette est tombé à genoux.

« Mon Père, commence-t-il balbutiant, il y a un certain temps que... Dix ans...

— Mettez un peu plus.

— Douze ans...

— Encore un peu plus.

— Oui, depuis *la Grande Jubilé* de 1826.

— Nous y voilà ! On trouve à force de chercher. »

Et le père Rochette se confessa comme un enfant. Il communiait le lendemain aux côtés de sa femme. Et leur fils, ajoute un récit fidèle, laissa dans l'église d'Ars deux béquilles devenues inutiles [1].

Ainsi, pour combien d'âmes le chemin d'Ars n'a-t-il pas été le chemin de Damas. Et qu'on ne croie pas que le saint en plus de ses prières et de ses mortifications personnelles, ait employé des moyens extraordinaires pour les convertir. Il les touchait d'abord par ses prédications ardentes, puis, lorsqu'il les tenait dans le cœur à cœur du confessionnal, il lui suffisait de quelques mots pour porter le coup qui terrasse mais qui relève. Du reste, à moins de cas exceptionnels comme une confession générale, il était expéditif et il exigeait qu'on le fût soi-même. « En cinq minutes, j'ai jeté toute

[1] *Annales d'Ars*, janvier 1915, p. 254-255.

mon âme dans la sienne, » disait le Père Combalot en sortant de se confesser au Curé d'Ars [1]. Il ne mettait point de coussins sous les coudes des pécheurs ; placé par sa foi si haute au-dessus de toute crainte humaine, attendant tout de Dieu, il savait, quand il le fallait, dire aux hommes, quels qu'ils fussent : « Cela n'est pas permis ! » Combien de consciences transpercées par le glaive de sa parole ont laissé échapper le virus caché qui les empoisonnait !... « Il savait l'endroit où il fallait toucher, et il manquait rarement son but. »

« Encore si le bon Dieu n'était pas si bon, gémissait-il, mais il est si bon ! » Ou bien : « Sauvez votre pauvre âme !... Que c'est dommage de perdre une âme qui a tant coûté à Notre-Seigneur !... Quel mal vous a-t-il donc fait pour le traiter de la sorte [2]? »

« Hélas ! disait le saint confesseur à M. Valpinson, négociant à la Ferté-Macé, vous avez un vice qui vous damnera, c'est l'orgueil. » Le pénitent avoua, réfléchit... Ce mot transforma son âme : sa vie devint celle d'un chrétien humble et doux. Il n'évoquait jamais ses souvenirs d'Ars qu'avec des larmes [3].

Pour ébranler les grands pécheurs, M. Vianney leur jetait assez fréquemment, en guise d'exhortation, ce simple mot, terrible sur les lèvres d'un saint qui lisait dans l'avenir : « Mon ami, vous êtes damné ! » C'était court, mais cela en disait long. Évidemment, le saint voulait parler au conditionnel et dire : « Si vous n'évitez pas telle occasion, si vous restez dans telle habitude, si vous ne suivez pas tel conseil, vous serez damné [4]. » Mais tout de même !...

---

[1] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique in genere*, p. 432.

[2] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1122.

[3] *Annales d'Ars*, janvier 1901, p. 251.— De certains faits que nous rapportons, des lecteurs pourraient soupçonner le Curé d'Ars d'avoir violé, de façon plus ou moins directe, le secret sacro-saint de la confession : ce qui serait quelque chose de monstrueux. Qu'on se rassure ! Ce sont les intéressés eux-mêmes qui, plus ou moins de temps après s'être adressés à lui, ont fait des confidences en toute liberté et ont permis qu'elles fussent divulguées pour la gloire du serviteur de Dieu.

[4] Abbé DUFOUR, *Procès apostolique in genere*, p. 347 ; abbé PELLETIER, p. 391. « Un jour, rapporte l'abbé Raymond, je lui ai amené une personne

« Moi damné !... moi maudit de Dieu !... pour toujours ! » se redisait en sortant du confessionnal François Bourdin, de Villebois, dans l'Ain. En 1856, à la suite de mauvaises affaires, cet homme, jeune encore — il avait trente-cinq ans — s'était retiré, désespéré, chez son beau-père à Ambutrix. Une mission s'y prêchait justement ; Bourdin, malgré les instances de sa famille, avait refusé d'en suivre les exercices. Pourtant sa foi était loin d'être éteinte ; mais il y avait ces pensées de désespoir qui le détournaient de Dieu... Enfin la grâce le toucha. « Je veux me confesser, déclara-t-il, mais au grand confesseur, au Curé d'Ars ! » Et, pour tout encouragement, après le récit de ses misères et de ses fautes, il venait de recevoir l'effrayante réponse : « Mon garçon, vous êtes damné ! » Or cette menace fut pour lui un fulgurant trait de lumière. François Bourdin, converti, se montra jusqu'à sa mort un fervent chrétien [1].

En général, la direction des âmes pieuses ne coûtait guère à M. Vianney plus de paroles. Mais là encore c'étaient des flèches brûlantes qui s'enfonçaient dans un cœur pour toujours. « Aimez bien vos prêtres ! » disait-il pour toute allocution à Mgr de Langalerie, son évêque, agenouillé devant lui [2].

« J'ai mis quelque négligence à faire ceci, lui déclarait à confesse le Frère Athanase, mais au fond j'ai bonne volonté. — O mon ami, des bonnes volontés !... L'enfer en est pavé. » Et ce fut tout [3].

Le Frère Amédée, futur supérieur général des Frères de la Sainte-Famille, venait d'achever sa confession. « *Oh ! aimez,*

---

qui croyait avoir entendu qu'elle serait damnée. Le bon Curé n'eut pas de peine à la rassurer. » (*Procès de l'Ordinaire*, p. 306).

[1] Ces détails proviennent de M. l'abbé Joly, curé de Benonces (Ain), qui les tenait directement de François Bourdin (*Relations* aux archives du presbytère d'Ars).

[2] Mgr de Langalerie, devenu archevêque d'Auch, raconta le fait à des prêtres réunis en retraite pastorale (*Notes* de Mgr Convert, cahier I, n. 27).

[3] Mgr CONVERT. *Notes* man., cahier I, n. 12.

aimez bien le bon Dieu ! », s'écria M. Vianney en joignant les mains. Et il lui donna l'absolution sans ajouter autre chose [1].

« Il m'a confessé deux fois, rapporte l'abbé Monnin. Chacune de mes accusations provoquait de sa part ce cri de foi, de commisération et d'horreur pour les moindres fautes : « *Que c'est dommage !* » Sa parole m'a surtout frappé par l'accent de tendresse dont elle était imprégnée. Ce simple mot : *Que c'est dommage !* dans sa brièveté révélait tout le tort qu'on avait fait à son âme [2]. »

L'abbé Denis, prêtre retiré à Neuville-sur-Saône, s'était adressé assez souvent au saint confesseur. « Il était court, très court, raconte-t-il lui-même : un mot d'exhortation, et c'était fini. »

C'est la sainteté du Curé d'Ars qui donnait à ses paroles leur force et leur efficacité ; sur d'autres lèvres elles auraient pu sembler assez banales, mais avec quel accent elles étaient proférées ! D'ailleurs il y avait chez M. Vianney quelque chose de plus irrésistible que la parole : c'étaient les larmes. Il lui a suffi quelquefois, pour amollir un cœur endurci, de montrer en pleurant le crucifix appendu à la muraille. « De son confessionnal, il laissait entendre des soupirs qui lui échappaient comme malgré lui et qui touchaient le pénitent de repentir ou d'amour [3]. » Un jour, raconte l'abbé Dubouis, curé de Fareins, des ecclésiastiques d'un diocèse voisin critiquaient certaines directions du serviteur de Dieu. Un juge de paix, ancien pénitent de M. Vianney, assistait à la conversation. « Ce que je puis vous assurer, messieurs, dit-il, c'est que le Curé d'Ars pleure et qu'on pleure avec lui ; et cela n'arrive pas partout [4]. »

« Pourquoi pleurez-vous tant, mon Père? demandait au saint un pécheur agenouillé près de lui.

— Eh ! mon ami, je pleure parce que vous ne pleurez pas assez [5] ! »

---

[1] *Documents* BALL *(Archives* du presbytère).
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1089.
[3] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 123.
[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1238.
[5] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 224.

« Des convertis du Curé d'Ars m'ont avoué, rapporte le R. P. Cyrille Faivre, un grand confesseur lui aussi, que de voir l'homme de Dieu pleurer sur leurs péchés était ce qui les avait impressionnés davantage [1]. »

Rien de surprenant, après cela, si « pénitents et pénitentes se retiraient du saint tribunal les yeux baignés de larmes ; quelques-uns même sanglotaient tout haut et poussaient des cris [2] ».

Dans un angle de la sacristie on vénère aujourd'hui encore le siège grossier aux appuis élevés où le saint se tenait pour recevoir les aveux des hommes. Ce coin obscur fut le témoin de scènes émouvantes : car c'est peut-être là qu'il s'est produit le plus de retours, « le bon Curé ayant reçu de Dieu, selon le mot de Mgr Devie, un don particulier pour convertir les hommes [3] ».

Ceux-ci, pour obtenir l'audience du saint, se plaçaient le plus près possible de la sacristie et jusque dans le sanctuaire où des bancs leur étaient réservés. Ils ne se présentèrent jamais en aussi grand nombre que les femmes ; ils n'attendaient donc pas leur tour si longtemps qu'elles ; ils devaient cependant séjourner de longues heures à l'église. « Le Frère Jérôme, sacristain, rapporte le Frère Athanase, en a compté jusqu'à soixante-douze à la fois, et moi-même j'en ai vu un attendre son tour de cinq heures du matin à cinq heures du soir [4]. »

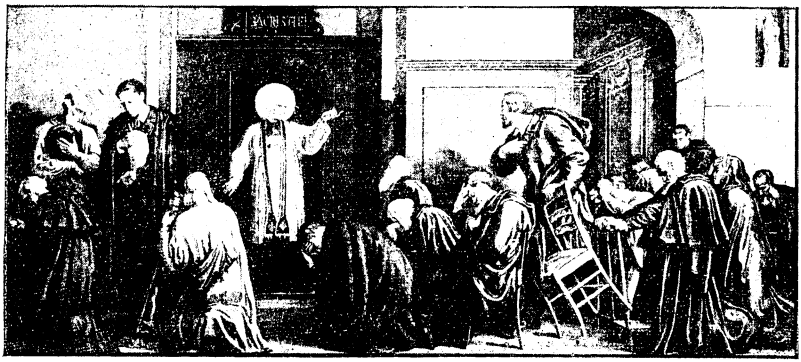
Plusieurs gardiennes dévouées se tenaient parmi les rangs des femmes. De même, pour les hommes un service d'ordre avait été établi, grâce à des bonnes volontés qui ne défaillirent jamais. De braves chrétiens libres de leur temps — MM. Thèbre, Oriol, Pagès, Viret, d'autres encore — se relayaient de sept heures du matin jusqu'au soir. L'un d'eux se tenait entre les agenouilloirs qui encadrent la porte. Une tige de fer barrait le passage ; chaque fois

---

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 1226.
[2] Abbé TAILHADES, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1508.
[3] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 163.
[4] *Procès apostolique in genere*, p. 207.

qu'un pénitent sortait, le gardien de faction en introduisait un autre.

Sous les voûtes de la basilique actuelle, une fresque au dessin puissant évoque les jours déjà lointains où, dans ce coin d'ombre, la grâce opéra tant de merveilles [1]. Des hommes de tous les rangs



Fresque de Paul Borel.

LE CURÉ D'ARS APPELANT UN PÉNITENT

sont là venus de tous les coins de France et portant encore dans les plis de leurs manteaux la poussière du long voyage. Les uns, touchés de la grâce, on le devine, sont prêts à toutes les confidences, à toutes les réparations ; d'autres, amenés ici par le remords, par les prières d'une épouse ou d'une fille tendrement aimée, hésitent, reculent peut-être et vont tout à l'heure reprendre la route honteuse du péché... N'est-il point parmi eux ce libertin, venu malgré lui et qui souhaitait en arrivant dans l'église d'y trouver mort le Curé d'Ars [2]?... Soudain, dans l'embrasure de la porte redoutable, une forme blanche se dessine. Un vieillard émacié, usé par la pénitence, promène sur ceux qui attendent un regard où semble concentrée toute sa vie. Il a discerné l'âme sur laquelle le pardon va descendre, comme l'aigle sur sa proie. L'homme se lève. Sur lui et sur le Curé d'Ars la porte s'est refermée... Est-ce bien le même

[1] C'est une des quatre grandes peintures murales, œuvres de Paul Borel.

[2] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 989.

pécheur qui va reparaître? Non, mais un converti dont les sanglots soulèveront la poitrine et qui, revenu à Dieu, courra se jeter aux pieds de Notre-Dame d'Ars, qui tout près lui tend les bras !

***

« Le grand miracle du saint Curé, a-t-on dit, c'est son confessionnal assiégé nuit et jour [1]. » On pourrait avancer avec autant de justesse que son miracle par excellence, ç'a été la conversion des pécheurs. « J'en ai vu s'opérer de nombreuses et d'éclatantes, assurait l'abbé Raymond ; et voilà le plus beau chapitre de la vie du Curé d'Ars. « O mon ami, me disait-il souvent, ce n'est qu'au « jugement dernier qu'on saura combien d'âmes ont trouvé ici « leur salut [2] ». « Au fond, rapporte Jeanne-Marie Chanay, il était peu sensible aux miracles de guérisons. « Le corps est si peu de « chose ! » répétait-il. Ce qui véritablement le comblait de joie, c'était le retour des âmes à Dieu [3]. » Or pour lui que d'occasions de se réjouir ! « Je lui demandai un jour, raconte M. Prosper des Garets, combien il avait converti de gros pécheurs pendant l'anhée. « Plus de sept cents, me répondit-il [4]. » On comprend dès lors le souhait d'un curé venu en pèlerin : « Mes paroissiens qui s'adressent à M. Vianney deviennent des modèles. Je voudrais pouvoir lui amener toute ma paroisse [5]. »

« Le Curé d'Ars, a dit M. Toccanier, avait un attrait particulier pour la conversion des pécheurs [6]. » Il les aimait, pourrait-on dire, de toute la haine qu'il avait pour le péché. Il détestait le mal et « il en parlait avec horreur et indignation [7] » ; mais il ressentait pour les coupables une compassion immense, et ses gémissements sur la perte des âmes fendaient le cœur : « Mon Dieu, s'écriait-il,

---

[1] *Discours* de Mgr Martin, prononcé le 4 août 1865 à la bénédiction de la basilique d'Ars.

[2] [3] [4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 337 ; p. 709 ; p. 988.

[5] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 369.

[6] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 137.

[7] Abbé BEAU, son confesseur, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1190.

étant dans sa chambre, un jour du carême de 1841, mon Dieu, est-il possible que vous ayez enduré tant de tourments pour les sauver, et qu'elles soient pourtant damnées [1] !... » Et dans ses catéchismes : « Quelle douleur amère de penser qu'il y a des hommes qui mourront sans aimer Dieu [2] !... » Chaque soir, à la prière, il pouvait à peine réciter, tant il pleurait, la phrase : *Mon Dieu, qui ne voulez pas que le pécheur périsse* [3]... » « Ah ! les *pauvres pécheurs !* — et il fallait entendre sur quel ton il prononçait ces deux mots — si seulement je pouvais me confesser pour eux [4] ! » Et Mme des Garets, toute frissonnante, l'a entendu un jour, en chaire, « conjurer ceux de ses auditeurs qui voulaient se damner de faire le moins de péchés mortels possible, afin de ne pas augmenter leurs éternels châtiments !... Jusqu'à la fin de ma vie, ajoute la pieuse comtesse, je me rappellerai cette instruction sur le jugement dernier où il répéta à plusieurs reprises : « Maudit de « Dieu !... maudit de Dieu !... Quel malheur, quel malheur !... » Ce n'étaient plus des paroles, mais des sanglots qui arrachaient des larmes à tous ceux qui étaient là [5] ».

Les *pauvres pécheurs !* C'est quand l'un d'eux s'obstinait à ne pas se rendre que le saint redoublait ses prières et ses pénitences [6]. « Je ne suis bien, disait-il délicieusement, que lorsque je prie pour les pécheurs [7]. » A l'approche des grandes fêtes et surtout au temps des pâques, il s'infligeait des jeûnes extraordinaires [8]. C'est bien son zèle pour le salut de tant d'âmes coupables « qui lui a fait embrasser pendant toute une longue vie un ministère écrasant, sans interruption, sans ménagement, sans adoucissement d'aucune sorte ; qui l'a fait se lever à minuit ou une heure du matin et sortir de l'église fort tard ; qui l'a condamné à une privation

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 7.
[2] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 720.
[3] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 297.
[4] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 584.
[5] *Procès de l'Ordinaire*, p. 780-781.
[6] Abbé DUBOUIS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1244.
[7] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 301.
[8] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 367.

presque totale de sommeil, et qui cependant l'a maintenu dans une patience inaltérable, au milieu des importunités les plus énervantes. » Ainsi s'exprime le comte des Garets, maire d'Ars [1].

Toutefois la douceur avec laquelle M. Vianney accueillait les pécheurs ne tournait nullement en faiblesse. Il ne leur donnait l'absolution qu'après s'être assuré de la sincérité de leur repentir. Certainement, jusqu'en 1840, il fut *rigoriste*, comme on l'était alors dans la plupart des confessionnaux de France. Il suivait encore les principes qu'on enseignait vers 1815 au grand séminaire de Lyon. A partir de 1840, grâce aux entretiens qu'il avait eus avec M. Tailhades, prêtre pieux et porté à l'indulgence ; grâce aux conseils de M Camelet, supérieur des missionnaires diocésains, qui, en évangélisant la contrée, avait acquis une profonde expérience des âmes ; grâce surtout à l'étude de la théologie de saint Alphonse, que venait de publier en français le cardinal Gousset, le Curé d'Ars, visiblement, se montra moins sévère [2] : sauf des cas tout à fait exceptionnels, on ne le vit plus, au témoignage des anciens, ramener à son confessionnal le même pécheur jusqu'à cinq, six ou sept fois. Et puis tant d'aveux reçus lui avaient montré « la misère de l'homme » ; il en avait ressenti une profonde pitié ; il avait compris enfin qu'avec elle il faut être bon surtout. « Lorsqu'on avance dans la vie, disait le saint cardinal Richard, on ne se fait pas la même idée de la vertu que lorsqu'on était plus jeune [3]. »

Cependant jusqu'à la fin, avant d'absoudre un pécheur invétéré, M. Vianney exigea des indices suffisants de conversion. « Ceux qui ne voulaient pas quitter un état de damnation, au dire d'un prêtre, le trouvaient inflexible. Il imposait rigoureusement les sacrifices

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 958.

[2] Les interprétations de saint Alphonse de Ligori durent d'abord lui être communiquées de vive voix ou on lui prêta les œuvres de l'éminent moraliste. L'édition Gousset (*Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs*, 2 vol. in-8°, Paris, Lecoffre), que le Curé d'Ars possédait dans sa bibliothèque, est datée de 1845.

[3] Mgr Odelin, *Le cardinal Richard*, Paris, de Gigord, 1922, p. 25.

nécessaires. C'est ainsi qu'il obligea une dame de Paris à brûler tous les mauvais livres de sa bibliothèque avant de recevoir l'absolution [1]. »

Une autre parisienne, en villégiature dans le Midi, passa par Ars en retournant à la capitale. Un ecclésiastique, au courant de sa vie de désordre, lui avait conseillé cette halte : « Vous verrez là, madame, quelque chose d'extraordinaire : un curé de campagne qui remplit le monde de son nom... Vous ne regretterez pas ce petit crochet dans votre voyage. » Or la prédiction se réalisa étrangement. L'après-midi, cette dame se promenait sur la place avec une inconnue rencontrée là par hasard. M. Vianney les croisa en revenant de visiter un malade. « Vous, madame, dit-il à la parisienne, suivez-moi. » Et à l'autre : « Vous pouvez vous retirer : vous n'avez pas besoin de mon ministère. » Et ayant pris à part la pécheresse, il dévoila à cette Samaritaine toutes ses turpitudes. Foudroyée par de telles révélations, elle gardait le silence. Enfin : « Monsieur le Curé, voulez-vous entendre ma confession?

— Votre confession, répartit le saint, serait inutile. Je lis dans votre âme et j'y vois deux démons qui l'enchaînent : le démon de l'orgueil et celui de l'impureté. Je ne puis vous absoudre que si vous ne retournez pas à Paris, et, connaissant vos dispositions, je sais que vous y retournerez. »

Puis, par une vue prophétique, l'homme de Dieu lui fit connaître comment elle descendrait aux dernières limites du mal.

« Mais, monsieur le Curé, je suis incapable de commettre pareilles abominations !... Alors je suis damnée !

— Je ne dis pas cela, mais désormais comme ce sera dur pour vous de vous sauver !

— Que faut-il donc que je fasse?

— Venez demain matin ; je vous le dirai. »

La nuit suivante, afin de conjurer la perte d'une âme que Dieu avait créée pour les sommets et qui s'enlisait dans la fange, le Curé d'Ars pria longuement et s'infligea une sanglante discipline.

---

[1] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 749.

Le lendemain matin, procurant un tour de faveur à cette pénitente peu banale, il lui donna sa réponse :

« Eh bien, c'est malgré vous que vous quitterez Paris et que vous retournerez à cette maison de là-bas d'où vous venez. Là, si vous voulez sauver votre pauvre âme, vous ferez telles et telles mortifications. »

Cette dame repartit d'Ars, non absoute encore. Paris la ressaisit un instant, et elle vit avec épouvante que sous ses pas l'abîme du péché s'était rouvert. Une nausée la prit. Elle cria vers Dieu, elle s'enfuit... Cachée dans sa villa méditerranéenne, elle résolut, malgré les révoltes d'une nature gâtée par des passions trop longtemps satisfaites, de s'engager dans le droit chemin. Et elle se rappela les conseils du saint d'Ars. Une grâce intérieure puissante la poussa et l'aida à les suivre. « Il n'y a, disait M. Vianney, que le premier pas qui coûte dans la voie de l'abnégation ; quand une fois on y est entré, ça va tout seul [1]... » Notre repentie en fit l'heureuse expérience. « Au bout de trois mois, écrit le chanoine Ball qui a recueilli les éléments de cette histoire, sa conversion fut si complète, ses dispositions d'esprit et de cœur étaient tellement changées, qu'elle ne comprenait plus comment elle avait pu autrefois aimer ce qui aujourd'hui lui causait tant d'horreur [2]. »

Une fois que le Curé d'Ars avait obtenu de ses clients les signes indispensables d'amendement, il se montrait d'une extrême largeur dans l'application de la pénitence sacramentelle. « On m'en fait un reproche, disait-il au Frère Athanase. Mais vraiment puis-je être sévère pour des gens qui viennent de si loin et qui se sont imposé pour cela tant de sacrifices [3]? » « Je les décourage rais par des pénitences plus fortes, » disait-il encore [4]. « Mais comment tenir le juste milieu en cette matière? lui demandait un de ses confrères? — Mon ami, répondit le saint, voici ma recette :

---

[1] *Esprit du Curé d'Ars*, ouvrage cité, p. 351.
[2] *Archives* du presbytère d'Ars.
[3] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 832.
[4] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 307.

je leur donne une petite pénitence et je fais le reste à leur place [1]. »
On devine ce que cela signifiait.

Toutefois M. Vianney n'avait garde d'oublier que la pénitence sacramentelle doit être *médicinale*. Ici, la grande habileté de notre saint était de toucher au point sensible : on avait à expier telle faute, à se corriger de tel défaut ; eh bien, on subirait une expiation appropriée.

Pour de jeunes personnes capables de hautes vertus la vanité, un orgueil inconscient peuvent être l'obstacle dans la voie des parfaits. Aussi le saint directeur travaillait-il à briser en elles les dernières attaches d'amour-propre. Une âme d'élite, mais d'une sensibilité extrême, Mlle Caroline Lioger, de Lyon, future fondatrice, sous le nom de Mère Marie-Véronique, des Sœurs Victimes du Sacré-Cœur, fit, plusieurs années de suite, avec sa mère, un séjour dans Ars. Or M. Vianney, qui voulait former cette jeune fille pour l'accomplissement de grands desseins, se plut à éprouver son humilité, et il le fit sans ménagement. Il lui enjoignit, en particulier, d'aller se mettre à genoux, les bras en croix, sur le seuil de l'église, tandis que les fidèles sortiraient de la messe [2].

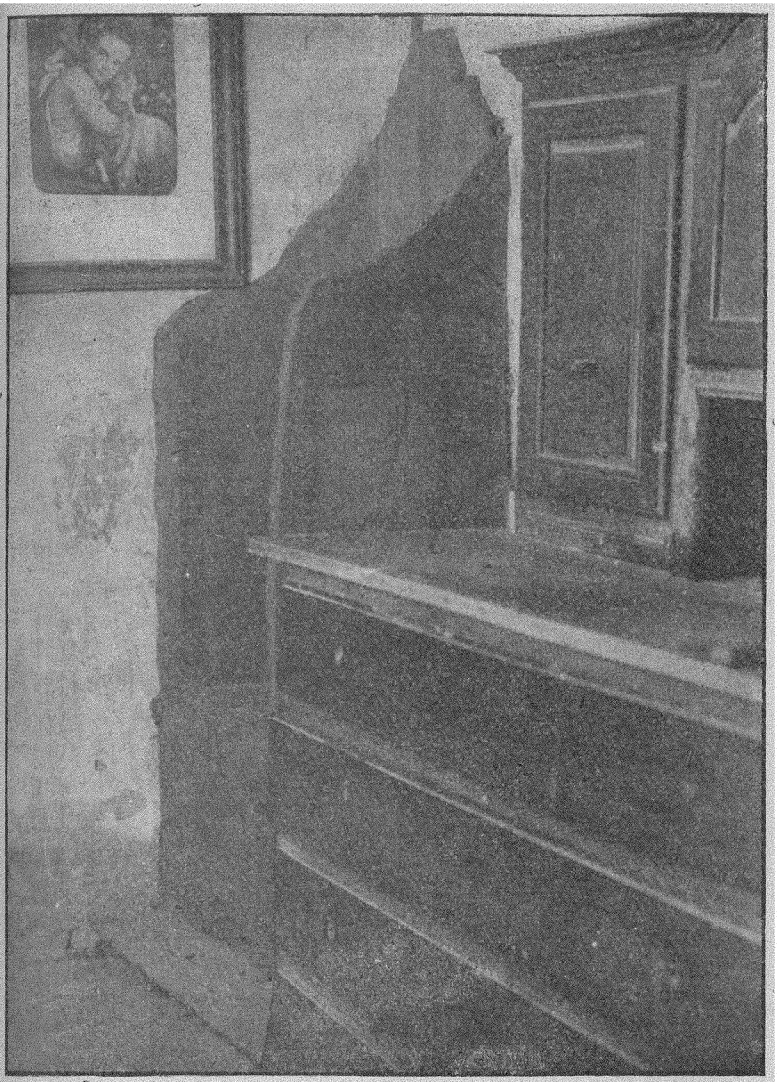
En général, les hommes pèchent beaucoup par respect humain. Le Curé d'Ars les envoyait, après leur confession, prier publiquement dans l'église.

Qu'il était touchant, écrit l'abbé Raymond, de voir ces hommes à cheveux blancs, qui avaient déserté l'église, négligé la prière et la dévotion à la Sainte Vierge, tenir fièrement un chapelet et le réciter avec ferveur ! Aucun d'eux n'a pu résister à l'injonction du saint prêtre d'avoir sur soi un chapelet et de s'en servir. En vain lui objectait-on qu'on n'en connaissait plus l'usage, qu'après tout on savait lire... « Mon ami, répondait M. Vianney, un bon chrétien est toujours muni de son chapelet : jamais le mien ne me quitte. Achetez-en un ;

---

[1] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1140.

[2] *Le Curé d'Ars et la mère Marie-Véronique*, Annales d'Ars, juillet 1904, p. 62.



DANS LA SACRISTIE DU CURÉ D'ARS

Le confessional réservé plus spécialement aux hommes.

j'y appliquerai les indulgences dont vous avez si grand besoin pour suppléer à une trop faible pénitence. » Et même la plupart du temps aux hommes il faisait cadeau de ce chapelet, et tous l'acceptaient comme un précieux souvenir [1].

« Habitez-vous votre ville natale? demandait le Curé d'Ars à M. Georges L..., jeune mondain de vingt-six ans, quand il eut achevé sa confession.

— Oui, mon Père.

— Quelle en est la population?

— 25.000 habitants.

— Vous y êtes connu ?

— Parfaitement et de presque tout le monde.

— Très bien, mon enfant. Pour votre pénitence, vous direz, avant de quitter cette église, les actes de foi, d'espérance et de charité. Ce n'est pas tout. Vous assisterez un des deux dimanches de la Fête-Dieu, dans votre ville natale, à la procession du Saint-Sacrement, en ayant soin de vous placer immédiatement après le dais. Allez, mon enfant. » Le jeune homme n'osa se récrier : la surprise, l'émotion lui fermèrent la bouche... Le respect humain le rongeait. Mais il était croyant... et c'était sa pénitence ! Le premier dimanche de la Fête-Dieu, il remit au second. Le second arrivé, la pluie qu'il avait souhaitée pour ce jour-là ne tomba point. Il s'exécuta. « Je vivrais cent ans, a-t-il conté, que je n'oublierais jamais ces deux heures passées derrière le dais. Mon front était inondé d'une sueur froide ; mes jambes fléchissaient sous moi. De temps en temps, je faisais appel à ma foi, et j'essayais de prier. Les lèvres seules prononçaient les paroles liturgiques... » Mais cet acte de courage l'avait signalé à l'attention de ses concitoyens catholiques. Deux ans plus tard, devenu chrétien sans peur, il se trouvait à la tête d'une conférence de Saint-Vincent de Paul, composée de trente jeunes hommes qu'avait entraînés son exemple[2].

---

[1] *Vie* manuscrite, p. 168.

[2] *Documents* BALL, archives du presbytère d'Ars.

Que tous les anciens pénitents de M. Vianney aient persévéré comme celui-là, ce serait trop beau, vu l'humaine faiblesse. Il est à présumer cependant que chez la plupart l'impression fut si vive, le coup porté par la grâce si fort, qu'ils demeurèrent fidèles au devoir. Certainement, le saint triompha en des cas très difficiles, obtint des persévérances sur lesquelles on n'a guère l'habitude de compter.

Le directeur du grand séminaire de Brou, M. Niermont, me pria un jour, raconte l'abbé Toccanier, de demander à M. le Curé si jamais il avait converti *un ivrogne*. Je fis la commission à la sacristie devant plusieurs témoins. Et voici la réponse que je reçus : « Oui, mon ami, dernièrement encore une femme est venue me remercier en me disant : « Jusqu'à ces derniers temps, j'étais bien malheureuse avec mon pauvre « mari : j'attrapais plus de coups que de morceaux de pain. Eh bien, « depuis qu'il vous a vu il est devenu doux comme un agneau. » Un vicaire, qui était là présent, raconta à son tour qu'il connaissait un exemple semblable : un homme de sa paroisse, adonné jadis à l'ivrognerie, avait pris, depuis son pèlerinage à Ars, un moyen héroïque pour se corriger : il allait à la messe en faisant un long circuit, évitant ainsi le cabaret, dont l'approche lui demeurait une tentation [1].

Un buveur incorrigible de Chaleins, mon ancienne paroisse, rapportait au *Procès* Mgr Mermod, alors curé de Gex, fut converti par M. Vianney. Pendant trois ans que vécut encore cet homme il ne but pas une goutte de vin et mena une vie exemplaire. Chose frappante, ce bon chrétien vint un jour me trouver au presbytère : il était bien portant et cependant voulait se confesser, parce que, disait-il, il allait mourir. Sur ses instances, je lui donnai l'absolution et la communion. Il mourut une heure après [2].

On vit encore, grâce au Curé d'Ars, des ménages désunis retrouver la concorde, d'orgueilleux sceptiques devenir d'humbles croyants, des libertins finir en prédestinés ou rechercher la pure solitude des cloîtres.

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 153.

[2] *Procès apostolique ne pereant*, p. 951.

Un architecte de Lyon recevait souvent de son épouse de trop justes reproches... Un matin, après une violente querelle, le mari coupable s'écrie : « Tu ne me reverras jamais ! » Il claque la porte derrière lui, sort sur la place et y aperçoit, arrêtée, une diligence qui porte ces mots : *Correspondance d'Ars.* « Quel est ce pays? » demande-t-il à un passant. Ars, lui explique-t-on, est un village de l'Ain où l'on va visiter un curé extraordinaire... Par besoin de changement, pour calmer ses nerfs, plus encore que par curiosité, notre lyonnais prend place dans la voiture, qui démarre presque aussitôt. L'instant du départ était fixé de telle façon que l'on pût débarquer au village un peu avant le *catéchisme* de onze heures.

L'architecte peut pénétrer dans l'église d'Ars. Il voit le saint Curé, il l'entend. Il sort, tout remué de ce qu'il a vu et entendu. « Monsieur, dit-il à l'abbé Toccanier qu'il rencontre ensuite, ce prêtre est tellement *enfoncé* dans l'amour de Dieu, ses paroles si ardentes, que, si je l'entends une fois encore, je vais *faire le plongeon* comme les autres ! » Et le bon missionnaire de lui répondre qu'il ne voit à cela aucun inconvénient ; bien au contraire... Dans l'après-midi, cet homme prenait rang parmi les pénitents de M. Vianney... « Sorti de la sacristie tout transformé et le plus heureux des mortels, » il revint à Lyon se jeter, tel le prodigue, dans les bras de celle qui ne devait « jamais le revoir » [1]. Ce n'était plus le même, en effet.

Quelque douze ou quinze ans plus tôt — car c'était bien avant l'arrivée de M. Toccanier dans Ars — une autre conversion avait fait grand bruit dans la cité lyonnaise. M. Maissiat, professeur de dessin à l'École des Arts et Métiers, était aussi un géologue réputé. Il aimait à se dire *philosophe*, pour signifier qu'il ne croyait qu'à la raison. Après avoir fait sa première communion, pieusement, en pleine Terreur, il avait abandonné le catholicisme pour devenir tour à tour mahométan, juif, protestant, spirite, saint-simonien et enfin communiste... Sa vie était un vrai roman.

Un beau jour de juin 1841, il quittait Lyon pour une excursion

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 152.

d'un mois dans les montagnes du Beaujolais. Il se trouva dans la voiture de Villefranche-sur-Saône en même temps qu'un vieil ami, qui, de cette ville, comptait se diriger sur Ars. « Venez avec moi, lui dit cet ami. Vous verrez un prêtre qui fait des miracles.

— Des miracles ! ricane le géologue, je n'y crois pas.

— Venez, vous dis-je, vous verrez et vous croirez.

— Eh bien, soit ! Va pour une promenade à Ars ! » Et, jouant sur les mots, il ajoute : « *Ars* est un mot qui me plaît, car je suis *artiste*. »

Le lendemain matin, M. Maissiat assistait en curieux à la messe de M. Vianney. Le saint fixa le sceptique en se rendant de la sacristie à l'autel. Sa messe dite, le Curé d'Ars, allant directement à lui, lui posa sur l'épaule sa main osseuse et lui fit signe de le suivre. Notre *philosophe*, en entrant à la sacristie, aperçut le confessionnal, mais au geste qui l'invitait à s'y agenouiller : « Ah ! pour cela, répliqua-t-il, non !... » Cependant l'homme de Dieu ne le quittait pas du regard. M. Maissiat s'agenouille... Qu'importe après tout ? Il se trouve seul à seul avec ce prêtre ; il lui racontera froidement, en narrateur, toute la misérable histoire de son âme. Le saint confesseur l'écoute, mais sans se méprendre sur les sentiments réels de cet étrange pénitent. « Mon ami, revenez me parler demain. En attendant, allez devant l'autel de sainte Philomène. Vous lui direz de demander votre conversion à Notre-Seigneur. »

M. Maissiat ne proteste pas, et va se planter, debout, à la place indiquée. Mais quel mystère ! Les larmes le gagnent. Pourquoi ? Il ne le sait. Fendant la foule, il sort en pleurant de l'église. « Oh ! devait-il avouer plus tard, qu'il y a de bonheur en de pareilles larmes ! »

De sa randonnée dans les monts du Beaujolais il n'était plus question. Le lendemain, le géologue se retrouvait aux pieds du Curé d'Ars. « Mon Père, lui dit-il, déjà vaincu par la grâce, je ne crois à rien... Aidez-moi ! » Et le saint l'aida si bien, qu'après avoir passé neuf jours près de lui, M. Maissiat repartit pour Lyon, plein de foi. « De retour parmi des confrères qui ne partageaient pas ses croyances, il brava tout respect humain — raconte l'abbé Raymond

qui l'avait bien connu — se montra l'un des plus fervents et des plus zélés catholiques de la ville. » « Il mourut, dit un autre de ses amis, M. Gaillard, curé de Montagnat, dans les plus beaux sentiments que puisse inspirer la piété chrétienne [1]. »

Vers la mi-novembre 1855 s'installaient à l'hôtel Pertinand un jeune homme de Clermont-l'Hérault, Sylvain Dutheil, et sa mère. « Engagé dans l'armée à seize ans, Sylvain avait contracté, par suite de ses excès, une maladie de poitrine qui l'avait forcé de rentrer dans sa famille. » D'étranges événements l'avaient poussé à faire un voyage si long et si pénible pour arriver jusqu'au serviteur de Dieu.

« Passant un jour par une rue de Montpellier, raconte Frère Athanase, il avait aperçu un portrait du Curé d'Ars et il s'en était moqué. Sa sœur, qui l'accompagnait, l'en ayant repris : « Ne « pourrais-tu pas, disait-elle, obtenir ta guérison si tu avais con- « fiance en ce saint homme? » le jeune homme se mit à railler de plus belle... Or, pendant la nuit suivante, le saint Curé lui apparut, tenant à la main une pomme plus qu'à moitié pourrie. Frappé de ce rêve, Sylvain demanda à faire le voyage d'Ars.

« Sa mère l'y amena. Chaque jour, M. Vianney alla le visiter à l'hôtel. Le matin du samedi 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception, Sylvain, enfin converti et absous de ses fautes, était apporté au bas des degrés de l'autel. La température était glaciale. Le communiant, à bout de forces, fut porté à la sacristie, près du poêle. « Oh ! que je suis heureux, s'écriait-il, jamais de ma vie je n'avais éprouvé pareil bonheur ! »

« Reconduit à l'hôtel, il se jeta dans les bras de sa mère et lui dit en pleurant : « La joie de cette communion me fait oublier toutes mes souffrances... Je ne veux plus quitter ce saint homme ; je veux mourir ici ! » Il mourut en effet la nuit suivante [2]. »

En 1859, un vieux batelier de la Saône, pécheur endurci, fut

[1] Nous avons coordonné en ce récit les détails fournis par M. Gaillard, témoin de la conversion de M. Maissiat (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1427-9), et par M. Raymond, *Vie* man., p. 158.

[2] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 871.

amené par surprise dans le village d'Ars. Il vit cette église remplie de pèlerins, ce confessionnal assiégé de pénitents. Il devina la trahison, se répandit en blasphèmes et voulut repartir sur-le-champ. On lui objecta qu'il était trop tard, qu'il faudrait, bon gré mal gré, passer la nuit dans la bourgade exécrée. Cependant, quelqu'un put faire prévenir M. Vianney de l'arrivée de ce « gros poisson ».

A la nuit tombante, le Curé d'Ars se présentait dans la chambre où logeait notre batelier. « Je ne suis pas venu ici pour faire la dévote, s'écria le forcené... Laissez-moi tranquille ! Le temps me dure de repartir...

— Mon ami, répondit doucement M. Vianney en lui prenant la main, vous ne voulez donc pas avoir pitié de votre âme? »

Et il le laissa sur ces simples paroles. Que se passa-t-il pendant la nuit? On l'ignore. Le lendemain matin, le saint retrouvait *son* pécheur les yeux baignés de larmes et un crucifix entre les mains. « Sa conversion fut complète, éclatante. » M. Vianney lui avait annoncé — du moins, le bruit en courut — que confesseur et pénitent se suivraient de près dans la tombe. Quoi qu'il en soit, « peu de temps après la mort du serviteur de Dieu on trouva le vieux batelier inanimé, agenouillé sur son lit [1] ».

Un jour d'automne, en 1852, François Dorel, plâtrier à Villefranche-sur-Saône, suivait avec un de ses amis la route d'Ars. Dorel avait trente-deux ans [2] et l'air gaillard. Personne ne l'eût pris pour un pèlerin, harnaché comme il était. Guêtré, un fusil en bandoulière, il sifflait de temps en temps un superbe chien de chasse. C'est que notre homme ne tenait pas du tout à passer pour un *bigot* en quête d'un confesseur. La veille, son ami lui avait jeté en passant : « Viens-tu à Ars demain? Il y a là un curé qui fait des miracles et qui confesse nuit et jour. Cela mérite d'être vu.

— Alors, toi aussi tu aurais l'intention?...

— Eh ! pourquoi pas?

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 153.

[2] Il était né à Villefranche le 24 juillet 1820.

— A ta guise !... Écoute. Je veux bien aller avec toi. Mais je porterai mon fusil, j'emmènerai mon chien... Et, après avoir vu ce curé *merveilleux*, j'irai abattre quelques canards sur les étangs de la Dombes. Et toi, eh bien, si cela te plaît, tu te confesseras ! »

Les deux voyageurs pénétrèrent dans le village juste pour voir le Curé d'Ars traverser la place entre deux haies de pèlerins. Il avançait lentement avec son geste habituel de bénédiction. François Dorel, curieux du spectacle, s'était mêlé à la foule. O surprise ! Arrivé en face de lui, le saint vieillard s'arrête, regarde tour à tour le chien et le chasseur. « Monsieur, dit-il gravement à cet inconnu, il serait à souhaiter que votre âme fût aussi belle que votre chien ! »

L'homme rougit et baissa la tête... Son chien était resté ce que Dieu l'avait fait, fidèle, agile ; mais lui, le chrétien qui avait ruiné dans son âme l'œuvre divine !... Il réfléchit longtemps, terrifié par cette révélation inattendue. Enfin, confiant à des gens du village son fusil et sa bête, il entra à l'église et se confessa à M. Vianney. Il était tellement contrit qu'il fondait en larmes. Il était éclairé à présent sur le prix de son âme, sur la vanité du monde et le sérieux de la vie : il voulait être religieux.

« Allez à la Trappe ! » lui dit avec assurance le Curé d'Ars.

« François Dorel se présentait en effet à Notre-Dame d'Aiguebelle le 18 décembre 1852, où il prit l'habit l'année suivante ; seize ans plus tard, il faisait sa profession solennelle sous le nom de Frère Arsène... Il mourut saintement sous la bure le 18 décembre 1888 [1]. »

---

[1] D'après un *mémoire* sur huit vocations à la Trappe inspirées par le Curé d'Ars, adressé à Mgr Convert, le 21 mai 1901, par le R. P. Abbé du monastère d'Aiguebelle.

CHAPITRE XV

Le pèlerinage d'Ars : IV. Le Curé d'Ars directeur de conscience

A chaque âme les minutes nécessaires. — La sagesse dans les décisions. — Les âmes que le Curé d'Ars pousse en avant. — Celles qu'il retient dans leur élan.

Les dévotions qu'il conseille. — Ce qui est d'obligation, d'abord ! — Les devoirs des époux. — La direction des prêtres. — Avec les consciences scrupuleuses.

La pratique des sacrements. — La préparation que le Curé d'Ars exige. — Fréquente communion et science suffisante. — « Communiez plus souvent ! » — L'influence rayonnante d'un saint.

Il y aurait des pages bien attachantes à écrire sur la façon dont M. Vianney traitait les âmes simplement pieuses ou déjà avancées en perfection.

On cite, il est vrai, des cas où il a refusé d'entendre des personnes qu'il savait en grâce avec Dieu.

Une de mes tantes, religieuse mariste, rapporte l'abbé Rougemont, vint avec sa supérieure pour prendre ses avis sur une affaire qui intéressait leur communauté. Avant qu'elles eussent parlé, il leur indiqua la marche à suivre ; puis, quand elles demandèrent à se confesser : « Vous n'en avez pas besoin, dit le saint Curé ; laissez à d'autres le temps nécessaire. » Et elles se retirèrent bien consolées [1].

A Mlle Claire Dechamps venue pour le consulter en janvier 1853, dans la compagnie de son oncle le cardinal-archevêque de Malines,

---

[1] Abbé Rougemont, *Procès apostolique continuatif*, p. 750.

M. Vianney laissa tracer un signe de croix. « Oui, ma fille, lui dit-il aussitôt, vous êtes faite pour la communauté du Sacré-Cœur. Allez communier sans absolution. » Et elle y alla, tout heureuse [1].

Des faits de ce genre furent exceptionnels, et le Curé d'Ars avait ses raisons d'agir ainsi. A tous ses autres pénitents il a donné les minutes nécessaires, même aux enfants pour qui il se montrait conciliant et paternel [2] : les deux abbés Lémann, convertis du judaïsme, se confessèrent à lui dans leur jeunesse. « Pendant ce temps, ont-ils raconté, il nous laissa enfoncer notre tête dans ses longs cheveux blancs ; nous goûtions le bonheur de nous imprégner d'un saint [3]. » Tout harcelé qu'il était, « il n'a pas rencontré un ignorant sans l'instruire, ni une âme juste sans l'encourager et la pousser vers la perfection. [4] »

La sainteté de sa vie et la sagesse surnaturelle de ses décisions inspiraient aux âmes pieuses une confiance sans réserve. « J'ai trouvé dans mon ministère comme vicaire d'Ars, déclare l'abbé Claude Rougemont, nombre de personnes qui tenaient M. Vianney pour un directeur incomparable et divinement inspiré [5]. » « Au confessionnal comme en chaire, a dit Mme Christine de Cibeins, il était pour moi la loi et les prophètes [6]. »

En général, ses réponses étaient nettes et promptes : « Il élevait les yeux au ciel, puis décidait sans hésitation et avec beaucoup de sûreté [7]. » Mais on l'interrogeait sur tant de sujets qu'il demandait parfois le temps soit de réfléchir, soit même de consulter un confrère. « Quoique je fusse alors tout jeune prêtre, a rapporté l'abbé Dufour, missionnaire de Pont-d'Ain, il eut un jour l'humi-

---

[1] *Mémoire* de M. l'abbé François, aumônier des Rédemptoristines de Grenoble. (Archives du presbytère d'Ars).

[2] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 293.

[3] *Lettre* à Mgr Convert, 11 août 1908.

[4] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 847.

[5] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 789.

[6-7] Mme Christine DE CIBEINS, *Procès apostolique continuatif*, p. 155 ; p. 137.

lité de prendre mon avis sur un cas de restitution qu'il avait à résoudre [1]. »

Plus d'un pénitent du Curé d'Ars fut déçu, qui avait pensé entendre de lui des choses extraordinaires. Ses décisions n'avaient rien d'exalté ni d'exagéré, elles étaient circonspectes et sages. Il démêlait les motifs secrets, conscients ou non, de certains désirs, de certains rêves, et il remettait les âmes en leur vraie place. Telle jeune fille ne soupirait que pour le cloître, il la priait de chercher un établissement dans le monde ; à cette autre qui s'était crue appelée au mariage il découvrait des horizons plus élevés et plus purs. Selon le cas, il lançait en avant ou il retenait.

Au reste, il s'abstenait de conseiller lorsque d'autres lui semblaient pouvoir le faire avec plus d'autorité que lui. Ainsi, une dame de Grenoble lui ayant demandé si elle pouvait établir un café pour subvenir à l'éducation de ses enfants, il la renvoya au curé de sa paroisse [2].

Mlle Louise Martin, de Saint-Rambert dans l'Ain, nature enjouée et quelque peu espiègle, mais cœur généreux, s'était sentie, à l'âge de dix-huit ans, attirée vers la vie religieuse. Ses parents l'avaient traitée de petite folle. Un jour, elle va voir des cousines en pension chez les Visitandines de Montluel. En entrant au parloir, elle aperçoit la grille du cloître. « Oh ! s'écrie-t-elle, ce n'est pas moi qui voudrais vivre là-dedans ! » Peu de temps après ce voyage, elle s'inquiète, s'interroge : si tout de même Dieu l'appelait dans un monastère de contemplatives?... Avec sa grand'mère à qui elle a fait confidence de ses luttes intimes, elle part pour Ars à l'insu de ses parents. Après une longue attente à l'église, son tour est venu d'entrer au confessionnal, et justement M. Vianney en sort et se rend à la sacristie pour présider une procession — c'était le matin de la Saint-Marc, 25 avril 1843. — Louise Martin s'élance sur ses pas : « Mais, monsieur le Curé, je

---

[1] *Procès apostolique in genere*, p. 347.

[2] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 854.

veux communier à votre messe, et je ne me suis pas confessée. » A ce moment, la foule, qui emplissait l'église, débordait jusque dans la sacristie, dont il était devenu difficile de refermer la porte.

« Avez-vous de l'amour-propre? demande en souriant le saint Curé à la jeune fille.

— Oh ! non, mon Père.

— Eh bien, mettez-vous à genoux et confessez-vous. »

Elle se confesse, raconte ses angoisses... « Votre vocation vient du ciel, mon enfant. Entrez tout de suite à la Visitation. »

Les parents de Louise ne résistèrent plus, et Sœur Marie-Anastasie se donna au Seigneur avec sa nature ardente [1].

Vers 1836, M. et Mme Millet, de Mâcon, résolurent d'aller passer quelques jours dans Ars, afin de conférer à loisir, pensaient-ils, avec le saint Curé. Ils purent, en effet, lui parler. Mais leur fille Louise-Colombe, qu'ils avaient amenée avec eux, ne voulut à aucun prix s'adresser au serviteur de Dieu. Elle était bonne et pieuse cependant. Les pèlerins allaient quitter le village après un séjour d'une semaine ; ils rentrèrent une dernière fois à l'église. Or M. Vianney, à ce moment, passait à la sacristie. Guidé par une intuition surnaturelle, il lança dans la foule un regard pénétrant et tendit son bréviaire dans la direction de Louise Millet. Elle avait compris ; il fallut se rendre. La foule lui livra passage. Du geste, le saint lui indiqua le confessionnal. La jeune fille tomba à genoux et, après un court entretien, elle entendit la parole qui devait orienter sa vie : « Mon enfant, vous serez religieuse à la Visitation, chez vous... Le bon Dieu le veut... le bon Dieu le veut ! » La pénitente eut beau protester ; le Curé d'Ars reprit pour la troisième fois . « Mon enfant, le bon Dieu le veut ! » Les difficultés à surmonter paraissaient infranchissables. Elles s'aplanirent d'elles-mêmes, et Louise-Colombe, libre de tous liens, prit son vol vers l'arche sainte [2].

---

[1] Extrait des *circulaires* de la Visitation de Montluel. *Annales d'Ars*, août 1909 p. 94.

[2] Cf. *Circulaire de la Visitation de Mâcon*, 21 novembre 1910. Sœur Louise-

Une jeune fille, qui devait devenir Sœur Marie-Mechtilde chez les Ursulines d'Avignon, était pensionnaire à Troyes, quand, en juillet 1856, une parente vint la chercher pour la conduire à Ars.

Au moment de mon départ, a-t-elle raconté elle-même en 1916, je rencontrai une amie qui me fit cette confidence : « Je suis contente que vous alliez là-bas, le saint Curé vous dira votre vocation. Il m'a dit la mienne... »

« Mon Père, c'est une petite savante que je vous amène. » Ainsi fus-je présentée à M. Vianney. Et lui de répondre : « C'est tant pis ! Tout cela ne vaut pas un acte d'amour de Dieu. — Mais, mon Père, reprit ma parente, que sera cette enfant? » Alors le saint fixa sur moi un long regard ; il semblait lire mon âme dans mes yeux. « Une religieuse, » dit-il enfin.

Aussitôt, songeant qu'il me faudrait quitter ma mère, mon frère et mes chères études, je m'écriai avec vivacité : « Non, jamais !... Non, non, non ! » Et lui, souriant de bon cœur à ces *non* répétés, s'écria à son tour : « Si, si, si !... » C'est alors que je le suivis au confessionnal... Je ne pensais qu'à obtenir des diplômes ; il retourna mon esprit et mon cœur.

Trois ans plus tard, en 1859, l'année même de sa bienheureuse mort, je fis profession. Et voilà cinquante-huit ans que je suis religieuse [1]...

C'est ainsi que le Curé d'Ars dirigeait vers les sommets de bonnes âmes, faibles ou troublées, qui sans lui n'auraient pas été toutes à Dieu. Mais, habile à discerner les vues providentielles, il dissipait en certaines âmes généreuses le rêve d'une perfection illusoire.

Je vis, a raconté l'abbé Dufour, missionnaire de Pont-d'Ain, un colonel en uniforme lui servir la messe et l'accompagner, un cierge à la main, tandis qu'il distribuait la communion. Cet officier supérieur

---

Colombe Millet décéda en ce monastère le 20 août 1908, pleine de mérite et âgée de 89 ans, dont 64 ans de profession religieuse.

[1] *Lettre* adressée en 1916 à Mgr Convert par Sœur Marie-Mechtilde, au couvent des Ursulines de la voie Nomentane, à Rome.

lui demanda ensuite si, libre des engagements du mariage, il ne devait pas se faire religieux. « Gardez-vous en bien, lui répondit le serviteur de Dieu, l'armée a trop besoin de bons exemples comme les vôtres [1]. »

« Mon Père, implorait un prêtre agenouillé à ses pieds, dois-je nourrir en moi ce désir de la vie religieuse que je ressens si vivement depuis ma seconde année de grand séminaire, c'est-à-dire depuis bientôt vingt ans? » Il répondit sans détour : « Oui, mon ami, cette pensée vient de Dieu, et il faut l'entretenir en vous.

— En ce cas, mon Père, vous me permettrez de quitter la place que j'occupe (ce prêtre était professeur dans un petit séminaire) et d'entrer dans un ordre religieux... Lequel, s'il vous plaît?

— Pas si vite, mon ami ! Demeurez où vous êtes. Voyez, le bon Dieu envoie quelquefois des désirs dont il ne demandera jamais la réalisation en ce monde. »

Et il fit comprendre à ce prêtre éducateur que ses aspirations à la vie monastique étaient de ce genre et que, soigneusement entretenues dans son cœur, elles lui seraient à la fois un préservatif contre les périls du monde et un stimulant aux vertus sacerdotales. Trois ans plus tard, le même ecclésiastique, tourmenté malgré tout par l'attirance du cloître, revenait à la charge. Il avait été transféré du petit séminaire à un collège catholique. « A présent que je suis là, mon Père, que me conseillez-vous? » Le saint répondit en souriant : « Mais la même chose ! » Et, plus grave, il ajouta : « Pour vous, ne soyez jamais curé. La plus belle œuvre que l'on puisse faire dans le siècle où nous vivons, c'est l'éducation chrétienne de la jeunesse [2] ».

---

[1] *Procès apostolique in genere*, p. 341.

[2] D'après une *lettre* adressée le 1er septembre 1864 au R. P. Faivre, missionnaire de Saint-Claude, par M. l'abbé Cornu, alors supérieur du petit séminaire de Nozeroy (Jura). Document versé au *Procès de l'Ordinaire*.

***

Beaucoup de personnes demandèrent à M. Vianney de les guider dans le choix de leurs dévotions. Ennemi des *dévotionnettes* qui encombrent certaines vies et les stérilisent, il y découvrait un égoïsme déguisé. La récitation du chapelet, de l'angélus, les oraisons jaculatoires, et par-dessus tout l'assistance à la messe et aux offices, il préconisait toutes ces pratiques que l'Église a approuvées et recommandées. Il préférait la prière publique aux prières particulières. « La prière particulière, disait-il, ressemble à la paille dispersée çà et là dans un champ ; si l'on y met le feu, la flamme a peu d'ardeur ; mais réunissez ces brins épars, la flamme est abondante et s'élève haut vers le ciel : telle est la prière publique [1] » M. Vianney s'efforçait encore d'inculquer aux âmes désireuses de progrès l'habitude de l'oraison mentale quotidienne ; il leur en expliquait la manière. A celles qui ne pouvaient s'appliquer à des méditations méthodiques il recommandait simplement de penser souvent au bon Dieu. « Il me faisait remarquer, a dit la petite boutiquière Marthe Miard, que j'avais chez moi tant de statues de la Sainte Vierge, tant d'objets de piété, que je n'avais qu'à les regarder pour savoir que dire dans mes prières [2].» « Si on lui demandait quelles lectures il serait bon de faire pour avancer dans

[1] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 206. — Pour assurer la vente en librairie, plusieurs ouvrages de piété parurent sous le nom de M. Vianney, notamment *Considérations sur la nécessité de connaître Jésus-Christ et d'imiter ses vertus* (Lyon, Guyot, 1851). L'imprimeur, trompé peut-être lui-même sur la véritable identité de l'auteur, ose écrire en sa petite préface : « L'accueil favorable qu'a récemment obtenu le *Guide des âmes pieuses* de M. le Curé d'Ars, et le débit considérable qui s'en est fait, sont un garant suffisant du succès qu'obtiendra ce nouvel ouvrage qu'il veut bien nous faire éditer. »

Le *Guide des âmes pieuses* avait pour auteur M. Peyronnet, chanoine de Fourvière.

En réalité, « M. Vianney permit qu'on insérât dans le *Guide des âmes pieuses* trois ou quatre prières écrites sous sa dictée par Catherine Lassagne... Il avait composé aussi une prière pour les curés qui prennent possession de leur paroisse. » (Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 258 et 202).

[2] *Procès apostolique continuatif*, p. 845.

la vertu, il conseillait l'*Évangile*, l'*Imitation de Jésus-Christ* et la *Vie des Saints.* [1] »

Il est remarquable, d'ailleurs, qu'à toutes les âmes, quelles qu'elles fussent, le sûr et prudent directeur prescrivit toujours d'accomplir d'abord ce qui est d'obligation. « On ne saurait dire, rapporte Mlle de Belvey, avec quel tact admirable il discernait pour chacun ce qui était précepte, devoir ou simplement conseil, il rejetait ce qui était amour-propre ou inspiration d'un zèle indiscret [2]. » Ce qu'il enseignait dans ses catéchismes, il le répétait au confessionnal :

On entend mal la religion. Tenez, mes enfants, voici, par exemple, une personne qui devra aller à sa journée. Elle a la pensée de faire de grandes pénitences, de passer la moitié de la nuit en prières ; si elle est instruite, elle se dira : « Non, il ne faut pas faire cela parce que je ne pourrai pas remplir mon devoir demain : j'aurai sommeil, et la moindre chose m'impatientera ; je serai ennuyée toute la journée ; je ne ferai pas moitié tant d'ouvrage que si j'avais reposé la nuit... » Une personne instruite a toujours deux guides : le conseil et l'obéissance [3].

« M. le Curé, a dit Catherine Lassagne, ne voulait pas qu'une mère de famille négligeât le soin de sa maison, pour venir à l'église lorsqu'elle n'y était pas obligée... Une fois, au commencement du carême, il me défendit de jeûner. « Mais, monsieur le Curé, répli- « quai-je, vous jeûnez bien, vous. — C'est vrai, me répondit-il ; « mais moi en jeûnant je peux faire mon ouvrage ; vous, vous ne « le pourriez pas [4]. »

Aux personnes engagées dans le mariage il montrait la grandeur de leur vocation, les exhortant à faire saintement leur devoir. Une

---

[1] Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 738.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 228.
[3] *Esprit du Curé d'Ars*, p. 103-104 ; p. 177.
[4] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 498.

dame Ruet, d'Ouroux dans le Rhône, qui avait déjà une nombreuse progéniture, allait être mère une fois encore. Elle vint chercher courage près du saint d'Ars. Elle n'attendit pas longtemps, car M. Vianney l'appela du milieu de la foule. « Vous êtes bien triste, mon enfant, lui dit-il, quand elle fut agenouillée au confessionnal. — Oh ! je suis si âgée, mon Père ! — Consolez-vous, mon enfant... Si vous saviez celles qui seront en enfer, pour n'avoir pas donné au monde les enfants qu'elles devaient lui donner [1] ! »

« Allons, ma petite, disait-il avec une paternelle bonhomie à une dame qui lui confiait ses soucis au sujet de sa nombreuse famille, ne vous effrayez pas de votre fardeau. Notre-Seigneur le porte avec vous. Le bon Dieu fait bien ce qu'il fait : quand il donne à une jeune mère beaucoup d'enfants, c'est qu'il la juge digne de les élever. C'est de sa part une marque de confiance [2]. »

Ses confrères dans le sacerdoce, M. Vianney les conjurait de tendre sans réticence aucune à la perfection des conseils évangéliques. Il demandait parfois à certains, qu'il en jugeait capables, des sacrifices assez minces en apparence mais grands sans doute aux regards de Dieu et de son serviteur. Un prêtre, devenu depuis religieux du Sacré-Cœur d'Issoudun, fit une retraite sous la direction du Curé d'Ars. Comme il achevait sa confession : « Accuserai-je cela? » se demanda-t-il à lui-même, songeant aux heures de loisir qu'il passait à jouer aux cartes avec des confrères. Pour se tranquilliser, il dit la chose comme elle était. « Il ne faut pas faire cela, répondit le saint confesseur.

— Mais, mon Père, le jeu peut être un moindre mal. En réunion...

— Oh ! alors, il n'est pas nécessaire de vous réunir.

— Mon Père, on est appelé parfois à rendre service à un confrère et après...

— Quand on a rendu service, on s'en va. »

Les reparties du saint étaient brèves, nettes, sans commen-

---

[1] *Annales d'Ars*, août 1907, p. 91.

[2] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. II, p. 552.

taires. De l'autre côté de la grille, le pénitent hésitait à conclure, trouvant une telle austérité hors des traditions et au-dessus de ses forces, lorsqu'en levant la tête, il fixa le crucifix. Il venait de comprendre.

« Eh bien, mon Père, je vous promets de ne plus jouer, mais vous m'aiderez de vos prières.

— Ça suffit ! » reprit M. Vianney, et il donna l'absolution.

En sortant du confessionnal, le pénitent se rendit à la chapelle de sainte Philomène et là il écrivit sa résolution en appuyant son carnet sur l'autel... Quand, un peu plus tard, ses partenaires habituels l'invitèrent à reprendre les cartes : « J'assisterai quelques instants à votre partie, leur dit-il, mais je ne jouerai pas : j'arrive d'Ars, et j'ai promis à M. le Curé de ne plus jouer. » Personne ne répliqua [1].

On conçoit qu'en d'autres circonstances, le saint ait recommandé à des prêtres des sacrifices plus héroïques. A un pasteur des âmes, déplorant un jour devant lui l'indifférence de ses paroissiens et la stérilité de son zèle, M. Vianney répliquait par ces paroles qui semblent rudes, mais que celui à qui elles s'adressaient était sans doute de force à entendre : « Vous avez prêché, vous avez prié?... Avez-vous jeûné? Vous êtes-vous donné la discipline? Avez-vous couché sur la dure?... Tant que vous n'aurez pas fait cela, vous n'êtes pas en droit de vous plaindre [2]. »

Aux âmes scrupuleuses le saint enseignait la confiance en Dieu et l'obéissance au confesseur. « Un seul mot de lui suffisait, d'ailleurs, pour calmer une âme inquiète et troublée [3]. » Il excitait à l'action, au dévouement les craintifs et les timorés. On avait offert à une demoiselle Adèle Conil, de Mormoiron (Vaucluse), l'honneur d'être marraine. Les responsabilités de ce titre modeste l'effrayèrent — il est vrai que, dans ces temps-là, on le prenait plus au sérieux qu'aujourd'hui, et l'on avait raison. — Elle n'accepta

---

[1] *Annales d'Ars*, février 1901, p. 269.

[2-3] Abbé Toccanier, *Notes* man., p. 31 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 211.

pas. Peu après, elle fit le pèlerinage d'Ars et se confessa au saint Curé. « Vous n'avez pas bien agi en refusant d'être marraine, lui dit M. Vianney sans qu'il eût été auparavant question de baptême ; il ne faut pas, mon enfant, avoir peur de faire le bien, quand même il nous en coûterait quelque chose. Allons, une autre fois, soyez plus sage [1]. »

***

Par-dessus tout, M. Vianney poussa les âmes pieuses à la fréquentation des sacrements. « Tous ceux, disait-il qui s'en approchent ne sont pas des saints, mais les saints seront toujours pris parmi ceux qui les reçoivent souvent [2]. » Aussi, « à l'époque où la communion fréquente n'existait guère en France, fut-il l'un des premiers promoteurs de cette sainte pratique [3] ». Mais en cela encore il n'agit jamais qu'avec sagesse : il voulait qu'on s'y préparât sérieusement, puis qu'on cherchât à en tirer tout le profit désirable ; et « parce qu'il n'y a pas d'absolution ni de communion qui puissent suppléer l'effort qu'il nous faut faire contre nous-mêmes [4] », il se montra toujours « assez sévère pour les *pécheurs d'habitude* [5] ». Il ne pouvait souffrir dans une âme chrétienne les marques de la tiédeur. « Ainsi, ma pauvre enfant, disait-il à une dame de Lyon, vous ne voulez pas vous convertir? Vous communiez, et vous ne réformez rien dans votre conduite ! Vous êtes toujours la même, violente, emportée !... » « Ma pauvre mère, ajoute la fille de cette dame qui raconta le fait, tremblait de tous ses membres en constatant que le Curé d'Ars lisait si bien dans son âme et quand elle osa lever

---

[1] *Annales d'Ars*, septembre 1919, p. 111.

[2] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 686.

[3] R. P. MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 282.

[4] F. BRUNETIÈRE, *Trois provinciales de Pascal*, Paris, Hachette, 1905. *Introduct.*, p. XXXI.

[5] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 771.

vers lui ses yeux baignés de larmes, elle crut voir le visage de M. Vianney tout en feu [1]. »

Un matin de 1845, Mlle Étiennette Poignard, de Marcy, près Villefranche-sur-Saône, avait pris place avec de joyeuses compagnes dans une voiture en partance pour Ars. On devisa tout le long de la route... Étiennette, qui était pieuse, se rendit directement à l'église, où M. Vianney commençait sa messe, et, au moment de la communion, elle s'agenouilla à la sainte table. Le célébrant communia les personnes présentes, mais arrivé devant la jeune voyageuse, il prit une hostie, la souleva au-dessus du ciboire, commença de réciter la formule : *Corpus Domini nostri...* puis, sans l'achever, demeura immobile.

On ne saurait décrire l'angoisse intérieure de cette enfant, à qui l'homme de Dieu voulait donner pour toute la vie une leçon. Ne sachant que penser, elle se mit à réciter mentalement les actes de foi, d'espérance et de charité. Quand elle eut fini, le Curé d'Ars déposa l'hostie sur ses lèvres et passa. « Mon enfant, lui dit-il lorsqu'il la revit, quand on n'a pas fait sa prière du matin et qu'on a été dissipé tout le long de la route, on n'est pas trop disposé à faire la sainte communion [2] ! »

Pour admettre à la communion fréquente, M. Vianney, en plus d'un certain degré de dévotion, exigeait encore la science suffisante. Mme Maduel, de Lurcy, personne pieuse mais fort peu éclairée, lui demanda un jour, avant l'absolution, l'autorisation de communier plusieurs fois la semaine. « Oui, ma bonne, lui répondit le saint, mais pour *votre pénitence*, vous irez trouver *votre curé* — et il pesa sur ces mots. — Vous le prierez de vous apprendre ce que le catéchisme enseigne sur la communion et les dispositions qu'on y doit apporter. »

---

[1] *Documents* BALL (Archives du presbytère).

[2] D'après un récit oral de Mlle Maria Brizard, d'Ars, intime amie de Mlle Étiennette Poignard.

Pour ne pas se faire catéchiser par son pasteur, la pauvre dame eût volontiers renoncé à la fréquente communion. Mais c'était *sa pénitence!* Bon gré mal gré, il lui fallut aborder le curé de Lurcy, M. Bernard. M. Bernard, pour ménager l'amour-propre de sa paroissienne, se contenta de lui prêter deux ouvrages de spiritualité, en lui indiquant les chapitres à lire. Elle les parcourut, les étudia. « Ah ! dit-elle à M. Bernard en lui rapportant ses livres, que je suis contente d'avoir eu cette pénitence ! J'ai appris ainsi des choses que je ne soupçonnais même pas et qui me seront bien utiles. »

M. Bernard racontait plus tard ce trait à des confrères comme réponse à ceux qui reprochaient au Curé d'Ars de ne rien entendre à la direction et de favoriser toutes les fantaisies des fausses dévotes [1].

Par contre, à la vraie dévotion, M. Vianney multipliait ses encouragements. Il se plaisait à exciter l'appétit surnaturel des âmes bien disposées. Ses *catéchismes sur la fréquente communion* sont pleins d'appels ardents, de cris admirables :

Mes enfants, tous les êtres de la création ont besoin de se nourrir pour vivre : c'est pour cela que le bon Dieu a fait croître les arbres et les plantes ; c'est une table bien servie où tous les animaux viennent prendre chacun la nourriture qui lui convient. Mais il faut que l'âme aussi se nourrisse. Où donc est sa nourriture?... Mes enfants, lorsque Dieu voulut donner une nourriture à notre âme pour la soutenir dans le pèlerinage de la vie, il promena ses regards sur la création, et il ne trouva rien qui fût digne d'elle. Alors il se replia sur lui-même et résolut de se donner...

O mon âme, que tu es grande ! Il n'y a que Dieu qui puisse te contenter !... La nourriture de l'âme, c'est le corps et le sang d'un Dieu !... O belle nourriture ! L'âme ne peut se nourrir que de Dieu ! Il n'y a que Dieu qui puisse lui suffire ! Il n'y a que Dieu qui puisse la rem-

[1] D'après une lettre (sans date) de M. l'abbé Auguste Rougemont à Mgr Convert.

plir ! Il n'y a que Dieu capable de rassasier sa faim ! Il lui faut absolument son Dieu !... Qu'heureuses sont les âmes pures qui s'unissent à Notre-Seigneur par la communion ! Dans le ciel, elles brilleront comme de beaux diamants parce que Dieu rayonnera en elles... O vie bienheureuse ! se nourrir d'un Dieu !... O homme, que tu es grand ! Nourri et abreuvé du corps et du sang d'un Dieu !... Allez donc à la communion, mes enfants [1] !...

Dans ses directions, au confessionnal, le Curé d'Ars ne parlait pas autrement. Un matin de 1846, il venait d'appeler dans la foule des pénitentes la Révérende Mère Élisabeth Giraud, fondatrice des Sœurs du Saint-Rosaire, à Pont-de-Beauvoisin d'Isère. Il lui dit un mot de la lourde charge qu'elle avait assumée ; puis : « Vous ne communiez pas assez, ajouta-t-il ; faites-le donc plus souvent ! Voici l'heure de ma messe : je veux que vous ayez la joie de recevoir aujourd'hui Notre-Seigneur. » « J'ai toujours été très lâche, confiait à des amies l'humble Mère Élisabeth : je communiais à cette époque tous les huit jours, et je trouvais que c'était trop souvent [2] ! »

Une personne pieuse d'une paroisse du Beaujolais ne communiait que rarement. « Après bien des pourparlers », M. Vianney la décida à recevoir l'Eucharistie tous les quinze jours. Elle fit plusieurs pèlerinages à Ars et chaque fois lui fut donné l'ordre de communier davantage. Cette personne, tout en obéissant, objectait que les pratiques de dévotion n'étaient pas en honneur dans sa paroisse et qu'elle était ennuyée d'être seule à agir de la sorte.

« Vous avez bien des amies, répliqua enfin le saint Curé. Choisissez les plus vertueuses et amenez-les-moi. Alors vous ne serez plus seule. »

Elle revint avec deux compagnes. « Vous reviendrez dans six mois, dit à chacune d'elles l'homme de Dieu, mais en compagnie : il faut que vous en gagniez deux ou trois autres. »

---

[1] *Instructions de onze heures*, man. de la Bastie, p. 52 à 55, *passim*.
[2] *Documents* BALL (Archives du presbytère d'Ars).

Au bout de six mois, douze Beaujolaises prenaient ensemble le chemin d'Ars. A toutes le saint apprit les secrets de la communion fréquente... Leur propre pasteur, étonné bientôt de l'heureuse transformation de sa paroisse, en voulut connaître la cause. L'histoire lui fut contée, et il se hâta de faire à son tour le pèlerinage d'Ars pour remercier son zélé et avisé confrère [1].

Combien d'autres âmes, combien d'autres paroisses ont dû au saint Curé de devenir meilleures ! Ce que l'on sait de son influence comme confesseur et directeur de conscience se réduit en somme à peu de chose ; le reste, ignoré de nous, Dieu se réserve de le révéler. « M. Vianney, a dit la comtesse des Garets, s'est vu forcé d'avouer que seul le jugement dernier pourra faire connaître le bien qui s'est produit par son ministère [2]. » Et l'on comprend que le démon, acharné à la perte des âmes, ait pu lui crier par la bouche d'une possédée : « Que tu me fais souffrir !... S'il y en avait trois comme toi sur la terre, mon royaume serait détruit [3]. »

---

[1] *Documents* BALL et *notes* man. de Mgr CONVERT, cahier I, n.5.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 791.
[3] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 439.

CHAPITRE XVI

Le pèlerinage d'Ars : V. La journée du Curé d'Ars et sa vie intérieure

Les confessions au sortir des veillées. — Le lever vers minuit. — La confession des femmes.

La messe du Curé d'Ars. — L'action de grâces. — L'audience des pèlerins à la sacristie.

La récitation des *petites heures* du bréviaire.

Le fameux *catechisme* de onze heures. — Après le catéchisme, le passage de l'église au presbytère.

Un repas vite expédié. — La visite des malades. — La visite à la maison de *Providence*.

Reprise des confessions et prière du soir. — Les premières heures de la nuit.

La vie intérieure dans la journée d'un prêtre de paroisse. — L'oraison de simplicité. — Les joies de la présence de Dieu.

Sauf les cinq jours de retraite que, chaque année jusqu'en 1835, il ira passer à Meximieux ou à Bourg-en-Bresse, sauf une semaine d'un repos très relatif qu'il prendra dans sa famille en 1843, à partir de 1830 le Curé d'Ars ne quitte plus son village d'adoption. A part quelques faits plus saillants et que nous ont conservés des mémoires fidèles, son existence va devenir d'une sublime monotonie. Il est debout vingt heures par jour, sinon plus, en toute saison, et il consacre au confessionnal de quinze à seize heures en été, de onze à treize au plus fort de l'hiver [1].

[1] Jean Pertinand, *Procès apostolique ne pereant*, p. 866. — L'horaire et le distribution des journées du Curé d'Ars n'étaient pas absolument uniformes ; nous ne parlerons dans ce chapitre que de la manière dont il les passait le plus communément, surtout à dater du jour où M. Raymond lui

Du temps que M. Vianney était vicaire à Écully, il avait pris l'habitude de venir à l'église le matin dès quatre heures. Une fois curé d'Ars, il y vint plus tôt encore, et uniquement par dévotion, parce que le tabernacle l'attirait d'une façon irrésistible. Puis, la paroisse devenant meilleure, on ne craignit pas de s'adresser à lui, bien avant l'aurore, pour les confessions. L'habitude des veillées n'était pas disparue encore, mais à présent tout s'y passait convenablement. Elles s'ouvraient et se terminaient par la prière. Or « en rentrant chez elles, à minuit, à une heure du matin, les femmes allaient trouver M. le Curé au tribunal de la pénitence : elles aimaient ces confessions de nuit ; M. le Curé n'était point encore fatigué ni harcelé par la foule. Il les accueillait avec une bonté touchante, leur consacrait tout le temps qu'elles désiraient, puis les congédiait avec quelques paroles empreintes de la plus paternelle charité. « Allons, ma petite, allez vous reposer, vous avez trop sommeil... » Ces bonnes femmes avaient conservé de ces confessions un souvenir reconnaissant et attendri, et vingt ans après la mort du saint, elles s'écriaient encore : « Oh ! qu'il faisait bon se confesser à ce moment [1] ! »

Puis les pèlerins commencèrent d'arriver. Dès lors M. Vianney sonna lui-même l'angélus vers une heure après minuit, pour avertir que l'église était ouverte et que le prêtre se tenait à la disposition des pénitents. En les attendant, il demeurait en prière, à genoux devant l'autel, ou récitait son office. « Qu'il était beau et édifiant, a écrit Catherine Lassagne, de voir, à la lueur de sa chandelle, cette figure amaigrie par la pénitence ! Il priait avec tant de recueil-

---

fut donné comme auxiliaire. — Pour décrire une journée du Curé d'Ars nous coordonnons plusieurs témoignages : Abbé BEAU, son confesseur, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1198 ; Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction p. 7 ; troisième, p. 22 ; Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 734 ; abbé TOCCANIER, id. p. 139-140 ; abbé TAILHADES, id. p. 1505-1506 ; Frère ATHANASE, id. p. 824.

[1] Mgr CONVERT, *A l'école du bienheureux Curé d'Ars*, Lyon Vitte, 1921, p. 256.

lement, jetant de temps à autre ses regards vers le tabernacle, avec un sourire si doux, qu'il semblait voir Notre-Seigneur [1] ! »

Quand l'affluence des pèlerins devint telle que M. Vianney n'y aurait pu suffire en confessant nuit et jour, il se leva parfois même avant minuit, et cela à l'époque la plus chaude de l'été. Une des directrices de la *Providence*, Jeanne-Marie Chanay, lui disait un jour en riant : « Monsieur le Curé, aujourd'hui vous n'avez pas fait votre prière du matin ! » La même nous raconte qu'en pareille circonstance, « il encourageait son corps en lui promettant quelques instants de repos » au cours de la journée ; mais ensuite il n'en faisait rien. Le pauvre *cadavre* devait attendre la nuit suivante pour s'allonger un peu. « Je l'attrape [2] ! » disait l'incorrigible ascète, qui traitait cette maigre enveloppe mortelle comme s'il se fût agi non seulement d'un étranger, mais d'un ennemi.

Si matinal que fût M. Vianney, ses clientes l'avaient déjà devancé. Longtemps il n'y eut aucun abri pour les pèlerins. Ils devaient stationner dans le petit cimetière ou sur la place, et c'était déjà une assez belle pénitence. Enfin, en 1845, une sorte de vestibule fut construit à gauche, près du clocher. Il donna refuge aux femmes ; d'assez bonne heure, en effet, les femmes seules furent admises à se confesser pendant les heures de la nuit.

L'abbé Vianney arrivait, s'éclairant de sa lanterne aux vitres fendillées. Déjà revêtu du surplis et de l'étole violette, il traversait le vestibule, ouvrait la porte de l'église ; aussitôt les pénitentes se précipitaient vers son confessionnal. Il y avait bien un peu de bruit dans le lieu saint pendant quelques minutes ; mais des dames de bonne volonté — une dizaine qui se relayaient d'une nuit à l'autre — s'étaient chargées du service d'ordre. Elles allumaient les lampes, sonnaient l'angélus, M. Vianney s'étant déchargé de ce soin, et trouvaient une place à chacune des arrivantes.

Cependant le Curé d'Ars s'était agenouillé sur le degré de l'autel.

---

[1] *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 35.

[2] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 690-691.



LE CURÉ D'ARS EN ADORATION
Statue de marbre, par Émilien Cabuchet.

Il élevait son âme d'un coup d'aile rapide, offrant à Dieu toutes les peines de ce long jour encore loin de son aurore ; il le suppliait d'avoir pitié des pauvres pécheurs [1]. Puis il entrait au confessionnal [2].

***

Il en sortait vers six heures en été, vers sept heures en hiver, pour célébrer la messe [3]. Lui, si irrégulier quand il s'agissait de manger ou de dormir, il n'entendait pas qu'on le retardât à ce moment, le plus saint de sa journée. « Une des personnes les plus honorables de sa paroisse » lui fit demander un soir d'attendre un peu, le lendemain, à cause d'elle. « Répondez, dit le saint, que c'est impossible. Qu'elle se lève ! Je ne puis pour elle faire manquer la messe à aucun de mes paroissiens [4]. »

A ce moment, il semblait oublier la terre ; plus une ombre de tristesse sur son visage. Il avait dit : « Je ne voudrais pas être curé dans une paroisse, mais je suis bien content d'être prêtre afin de pouvoir célébrer la messe [5] ! » Selon la remarque de son confesseur, « tout ce qu'il avait fait jusque-là depuis son lever pouvait être considéré comme une excellente préparation » ; il tenait, cependant, à se recueillir quelques minutes avant le saint sacrifice. Alors, « à genoux sur les dalles du chœur, il restait immobile les mains jointes, les yeux fixés sur le tabernacle. Rien n'était alors capable de le distraire [6] ». Cependant une fois rentré à la

---

[1] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 291.

[2] Les deux chapitres précédents ont traité du *Curé d'Ars au confessionnal*. C'est pourquoi nous n'apportons ici aucun détail sur ses occupations de directeur de conscience.

[3] Si l'on en croit une lettre de M. Sionnet de Nantes adressée à M. Toccanier le 4 mai 1861, il s'était formé, approuvée par le Curé d'Ars, une association de personnes pieuses qui, chaque matin à 7 heures, s'unissaient de près ou de loin à la célébration de sa messe.

[4] Magdeleine MANDY-SCIPIOT, *Procès apostolique in genere*, p. 266.

[5] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 474.

[6] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 814. — C'est en cette attitude qu'Émilien Cabuchet a représenté le Curé d'Ars, dans une statue justement célèbre.

sacristie, il permettait qu'on lui adressât les paroles absolument nécessaires : les pèlerins qui voulaient se recommander à ses prières tâchaient de lui parler pendant qu'il revêtait ses ornements, mais il ne répondait que par un signe de tête, et il savait du geste écarter les indiscrets. D'ailleurs, un Frère se tenait continuellement près de lui pour empêcher qu'on ne l'entourât. Quand même, à ses côtés, des discussions s'élevaient : c'était à qui des laïcs pieux et même des prêtres lui servirait la messe.

Jamais les ornements ne lui paraissaient trop magnifiques. Il eût souhaité un calice d'or massif, car « le plus beau qu'il possédât ne lui semblait pas encore digne de contenir le sang de Jésus-Christ [1] ». Il aimait l'autel majeur avec sa base de marbre où sont sculptés l'Agneau, saint Jean-Baptiste son patron, saint Sixte, patron d'Ars ; avec son tabernacle de cuivre doré et ciselé, son haut baldaquin orné de panaches blancs... Mais pour lui la principale beauté de l'église, c'était la parfaite tenue des fidèles [2].

Généralement, le Curé d'Ars n'était pas plus long qu'un autre prêtre à dire la messe [3] ; il y mettait une demi-heure. Il suivit toute sa vie le rite particulier à l'église de Lyon [4]. Selon ce rite, après l'élévation, le célébrant reste quelques instants les bras étendus. M. Vianney prolongeait ce geste. On en était impressionné. En 1827, un petit écolier, qui devait devenir prêtre à son tour, l'assista comme enfant de chœur. « J'étais frappé, dit-il, de voir qu'après la consécration, élevant les yeux et les mains, il demeurait jusqu'à cinq minutes dans une sorte d'extase. Nous nous disions, mes camarades et moi, qu'il voyait le bon Dieu [5]. » Avant la communion, « il s'arrêtait encore un instant, semblait converser avec Notre-Seigneur, puis il consommait les saintes espèces [6] ».

[1-2] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 317.

[3] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 789.

[4] Le diocèse de Belley a adopté le rite romain universel en 1867.

[5] Denis CHALAND, né à Villeneuve en 1817, curé de Marlieux, *Procès apostolique continuatif*, p. 654. — « Aux moments les plus saints, il s'arrêtait comme dans une contemplation d'amour. » (M^me^ Christine DE CIBEINS. *Procès apostolique continuatif*, p. 115.)

[6] Jean-Baptiste MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 587.

« Qu'il était beau, lorsqu'il célébrait ! s'écrie le Frère Athanase. Je croyais voir un autre saint François de Sales [1]. » « J'ai vu le serviteur de Dieu dire la messe, rapporte l'abbé Louis Beau, son confesseur ; chaque fois il m'a paru un ange au saint autel [2]. »

On venait à l'église exprès pour le contempler et s'en édifier. Des hôtes du château d'Ars qui n'avaient pas dessein d'assister à la grand'messe, s'y rendirent cependant, « pour avoir l'occasion de le considérer [3] ». « Une personne de la paroisse, raconte la baronne de Belvey, me dit un jour : « Si vous voulez apprendre à « bien entendre la messe, placez-vous de manière à voir notre Curé « à l'autel. » Je me mis dans un coin d'où je pouvais l'observer. Je remarquai dans ses traits quelque chose de céleste ; je le vis répandre des larmes pendant presque toute la durée du saint sacrifice. Et le même fait s'est produit chaque fois que je suis allée à Ars [4]. » Un artiste déclarait indescriptible l'expression de son visage [5].

Pas l'apparence d'une distraction. Son extérieur reproduisait ce qui se passait dans l'intime de son âme. « Ennemi de toute affectation [6] », il ne faisait aucun geste exagéré, aucun geste de trop ; mais ses yeux priaient ou contemplaient, tantôt levés, tantôt baissés ; ses mains suppliaient, jointes ou étendues. C'était une prédication muette, d'une éloquence souveraine. « La vue du Curé d'Ars célébrant la messe a converti plus d'un pécheur [7]. » Un franc-maçon, qui avait consenti à venir à l'église, « ne l'eût pas plus tôt vu à l'autel, que son cœur fut changé [8] ». Tout en lui respirait l'adoration. Visiblement, on sentait qu'il n'était pas seul à l'autel ; qu'il y avait là Jésus-Christ et son prêtre. Ses gestes, ses regards, son attitude disaient tour à tour l'anéantissement, le désir, l'espérance et l'amour.

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 814.
[2] Id. p. 1186.
[3] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 311.
[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 203.
[5-6] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 773 et 789.
[7] R. P. MONNIN, S. J., *Procès apostolique ne pereant*, p. 971.
[8] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 870.

Pendant qu'il célébrait, ces sentiments se pressaient dans son âme ; et, chose étrange, il s'y mêla de la crainte, des tentations de désespoir. Un matin, la pensée de l'enfer le harcelait tellement avec l'appréhension de perdre Dieu pour jamais, qu'il gémit intérieurement : « Au moins, laissez-moi la Sainte Vierge [1] ! » Au cours d'une messe de minuit à Noël, on chanta après l'élévation un assez long cantique. Selon le rite lyonnais, M. le Curé, qui officiait, devait, à partir d'un certain moment, tenir la sainte hostie sur le calice jusqu'au chant du *Pater*. Or, rapporte le Frère Athanase, « je le vis regarder cette hostie tantôt avec des larmes, tantôt avec un sourire. Il semblait lui parler, puis les larmes recommençaient, puis les sourires ». Après la messe, à la sacristie, nous lui demandâmes pardon de l'avoir fait attendre. « Oh ! le temps ne m'a pas duré, répondit-il.

— Mais, monsieur le Curé, que faisiez-vous donc quand vous teniez la sainte hostie? Vous aviez l'air très ému.

— En effet. Il m'était venu une drôle d'idée. Je disais à Notre-Seigneur : Si je savais que je dusse avoir le malheur de ne pas vous voir pendant l'éternité, puisque je vous tiens maintenant, je ne vous lâcherais plus [2] ! »

Après sa messe, M. Vianney, ayant repris son rochet et son étole, allait s'agenouiller de nouveau devant l'autel pour faire son action de grâces. Il arriva souvent que des pèlerins ne craignirent pas de l'approcher de très près, de le dévisager avec curiosité, d'échanger même des réflexions à son sujet ; pour lui, il paraissait ne plus rien voir ici-bas, ne plus rien entendre, tout à l'audience de son Dieu. « Quand on a communié, s'écriait-il dans l'un de ses *catéchismes*, l'âme se roule dans le baume de l'amour comme l'abeille dans les fleurs. »

L'action de grâces achevée — si elle l'était jamais pour ce cœur de flamme — M. Vianney rentrait à la sacristie. Déjà le Frère

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 31.
[2] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 213.

sacristain avait disposé sur le meuble aux ornements les objets à bénir, les images à signer. Les initiales J. M. B. V. étaient vite griffonnées et les gestes de bénédiction prenaient peu de temps ; seulement il y avait toujours là quelques affligés en quête de consolation. Le saint ne refusait pas de les recevoir, mais il devait bercer ou guérir leur peine en peu de mots ; car les hommes, dont c'était à présent le tour, prenaient place de plus en plus nombreux dans la nef et dans le pourtour du chœur.

A partir de 1827, M. Vianney, pour obéir à son médecin et à son évêque, dut prendre un peu de lait vers huit heures ; et encore s'en privait-il les jours de jeûne [1]. Le temps d'aller à la *Providence* et d'en revenir, et il était de nouveau au confessionnal, mais dans la sacristie cette fois.

***

Vers dix heures, le Curé d'Ars épiait le moment favorable où il pourrait réciter la partie matinale du bréviaire, depuis *prime* jusqu'à *none*. Un nouveau pénitent venait d'entrer ; il lui indiquait le prie-Dieu et lui demandait d'y continuer sa préparation. Alors il s'agenouillait lui-même sur les carreaux de la sacristie et disait son office.

« Quel bonheur, s'écriait-il, de pouvoir ainsi se délasser un peu [2] ! » Il goûtait d'ailleurs la beauté des psaumes, et, bien qu'il n'eût du latin qu'une compréhension incomplète, il en pénétrait, par une grâce spéciale, le sens profond. « Quand je pense à ces belles prières confiait-il, je suis tenté de m'écrier : *Heureuse faute!* car si David n'avait pas eu à pleurer ses péchés, nous ne les aurions pas ! » Des psaumes, ses affections passaient au volume même qui les contient. « Il aimait tellement le livre du bréviaire, rapporte l'abbé Tailhades, qu'en allant et venant il le tenait presque toujours sous son bras. Comme je lui en demandais la raison, il me répon-

[1] Jean PERTINAND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 863.

[2] La plupart des détails concernant le bréviaire du Curé d'Ars proviennent de M. l'abbé Alexis TAILHADES, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1507-8.

dit : « Le bréviaire, c'est *ma fidèle compagne:* je ne saurais aller « nulle part sans lui. »

Un jour, un avocat de Lyon l'observa assez longtemps pendant la récitation de ses heures. « Sa physionomie, a-t-il écrit, reflétait les grands sentiments de son âme ; sa bouche semblait savourer ce que son esprit saisissait ; ses yeux étaient illuminés et brillants. On eût dit qu'il respirait un air plus pur que celui de la terre, et que, débarrassé des bruits du monde, il n'entendait plus d'autres paroles que celle de l'Esprit-Saint [1]. »

Il demeurait là, « immobile comme une statue », sans aucune distraction extérieure et il paraît bien certain qu'il n'y en avait pas non plus dans l'intime de son âme. Parlant des personnes distraites pendant la prière, il disait dans l'un de ses catéchismes : « Les mouches ne s'arrêtent pas dans l'eau bouillante ; elles ne tombent que dans l'eau froide ou tiède [2]. »

***

Son bréviaire achevé, M. Vianney reprenait les confessions jusqu'à onze heures. Puis il sortait de la sacristie et se rendait à la *stalle des catéchismes.* On appelait ainsi une sorte de petite chaire composée d'un siège de planches, d'un accoudoir et d'un appui pour les pieds. Une barrière à claire-voie l'entourait. C'est là que, pendant quinze années, de 1845 à 1859, chaque jour en semaine, à onze heures, le Curé d'Ars s'est assis pour faire aux pèlerins ni plus ni moins que le catéchisme.

Ses occupations écrasantes ne lui permettaient pas, on le comprend, de préparer cette *instruction de onze heures,* pas plus du reste que les homélies de chaque dimanche. « Du jour, dit l'instituteur Pertinand, où l'affluence des pèlerins ne lui avait plus laissé le temps nécessaire, il avait fait une neuvaine au Saint-Esprit

[1] BRAC DE LA PERRIÈRE, *Souvenirs de deux pèlerinages à Ars,* op. cité, p. 6.
[2] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere,* p. 170.

pour obtenir la grâce de parler sans étude. A la fin de cette neuvaine, il monta directement en chaire, se livra à son inspiration, et il continua de le faire dans la suite [1]. »

Toutes sortes de gens se pressaient dans son église ; de bons, de fervents chrétiens, mais aussi de beaux esprits qui savaient tout, à ce qu'ils prétendaient, excepté leur religion. Aux rangs des fidèles se mêlaient des prêtres, parfois des évêques. M. Vianney se préoccupait uniquement des âmes — le Saint-Père et les cardinaux eussent été réunis à ses pieds qu'il n'en aurait point changé sa méthode — et il y allait avec une simplicité charmante. On ne l'écoutait pas d'ailleurs comme on écoute un prédicateur ordinaire, mais comme un envoyé de Dieu, un nouveau Jean-Baptiste initié aux secrets de l'au-delà. Il commençait par lire dans le livre du catéchisme une question ou deux avec les réponses, puis il remettait le manuel sur la planche à côté de lui. — Que de fois le petit volume a disparu, saisi par une main pieusement indiscrète et emporté comme une relique ! — Puis l'explication du texte s'ébauchait. Mais le sujet de la leçon était bientôt oublié. Le Curé d'Ars en arrivait d'un bond à ces « pensées mères », comme disait un prêtre [2], dont vivait son âme et qu'il avait méditées si longuement devant Dieu. Sa parole était pleine d'éternité. Son regard de feu fixé tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre de ses auditeurs, comme s'il eût voulu enfoncer jusqu'à leur cœur le glaive de sa parole, il cinglait le vice, maudissait le péché ou, le plus souvent, chantait les beautés et les joies de l'amour de Dieu.

Sa voix grêle n'était pas saisie de tous, mais ses cris, ses sanglots suffisaient à remuer les âmes jusqu'en leurs profondeurs. Au mois de septembre 1845, une religieuse de la Congrégation de Saint-Joseph, Sœur Marie-Gonzague, était venue à Ars comme malgré elle — car « elle éprouvait un certain éloignement pour M. Vianney, loin de croire à tout ce qu'on disait de merveilleux à son sujet ». —

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 367.

[2] « Le curé d'une des grandes paroisses de Lyon » (Abbé DUBOUIS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1234).

Au moment où nous descendions de voiture, a-t-elle raconté elle-même, on sonnait le catéchisme. Ma supérieure voulut y aller ; je la suivis. En entrant dans l'église, je vis M. le Curé monter à sa petite chaire. Mes yeux rencontrèrent les siens. Saisie d'une sorte de vertige, je tombe à genoux, toute troublée. Un instant après, je me sens tirée par une femme que je crois être Mlle Catherine Lassagne. Elle me prend par la main et me dit de me rapprocher, car je n'entendrai pas d'où je suis. Elle me fait donc passer jusque devant la petite chaire. Je pus saisir quelques mots sur la conformité à la volonté de Dieu et le prix des souffrances. Je pleurai tout le temps ; mes sentiments à l'égard du *saint* étaient changés [1].

Vers la même époque, un médecin de Lyon vint au village d'Ars avec une caravane de parents et d'amis. « Il n'était pas incroyant, il avait reçu de bons principes, mais il n'avait pas la moindre idée de ce qu'est un saint et du spectacle qui l'attendait. » Le catéchisme commença, et, dès les premiers mots, le nouvel auditeur se sentit pris du fou rire. Que faire? On l'observait, on se scandalisait ; il cacha sa tête dans ses mains. Cependant le Curé d'Ars parlait toujours. Il n'y avait plus de rieur ; au bout de cinq minutes, des larmes pressées qu'il ne songeait plus à dissimuler comme ses rires, emplissaient les yeux et coulaient sur les joues du docteur [2].

M. Pierre Oriol, propriétaire aisé de Pélussin, dans la Loire, qui devait se fixer au village d'Ars un jour pour y devenir l'un des « gardiens » de M. Vianney, l'entrevit pour la première fois dans le temps où il faisait son catéchisme. « La première parole que j'entendis, a conté ce brave chrétien, m'alla droit au cœur et me reprocha toute ma vie [3]. »

L'auditoire s'émouvait, pleurait, mais moins encore que l'orateur. « Un jour qu'il gémissait sur la misère des pécheurs, il se mit

---

[1] D'après une *lettre* adressée, le 2 octobre 1874 à M. Toccanier par sœur Marie-Gonzague — dans le monde Mlle Richard-Heydt — retirée alors à Vernaison (Rhône).

[2] Cf. Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. II, p. 421-2.

[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 727.

à pleurer selon son habitude. Une dame qui était dans l'assistance poussa involontairement une exclamation : « O mon Dieu, donnez-moi donc cette larme [1] ! »

A vrai dire, tout le monde n'était pas empoigné aussi fortement : les impressions varient toujours un peu selon les dispositions d'un chacun. « Ah ! ce catéchisme dont je me délectais longtemps à l'avance, j'avoue n'en avoir pas compris grand'chose... A tout instant, je me surprenais à me demander anxieusement : Mais que va-t-il donc m'apprendre?... » Ainsi s'exprimait l'abbé Théodore Wibaux, de Roubaix, qui devint supérieur du grand séminaire de Saïgon et protonotaire apostolique. Mais cet état d'esprit s'explique quand on sait que M. Wibaux, lorsqu'il visita Ars en 1857, se consultait douloureusement sur son propre avenir et qu'il se demandait, pendant que parlait le saint, ce que celui-ci lui dirait dans une entrevue qu'il lui avait fixée aussitôt après son catéchisme [2].

Par contre, il se rencontra des pèlerins, et non des moindres, qui ne pouvaient se lasser d'entendre le saint en ses instructions familières. Mgr Allou, évêque de Meaux, qui passa huit jours au château d'Ars, ne manqua pas un seul de ces catéchismes, et « il s'en retirait émerveillé [3] ». Des missionnaires, qui vinrent aider le Curé d'Ars au plus fort du pèlerinage, se mêlaient habituellement, à moins d'empêchement absolu, à la foule des catéchisés [4]. Et M. Vianney avait beau se répéter sans cesse, ils le trouvaient toujours nouveau.

L'instant où le Curé d'Ars sortait de l'église pour aller prendre son repas était peut-être le plus extraordinaire, le plus pathétique de sa journée. Il venait de réciter, agenouillé devant l'autel,

---

[1] Abbé DUFOUR, missionnaire de Pont-d'Ain, *Procès apostolique in genere*, p. 339.

[2] D'après une *lettre* adressée le 4 janvier 1914 à Mgr Convert par Mgr Edmond Jaspar, directeur de Notre-Dame du Haut-Mont à Mouveaux (Nord).

[3] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 205.

[4] Abbé DUFOUR, *id.*, p. 339.

l'angélus de midi. A présent, il lui fallait se rendre à sa cure, c'est-à-dire franchir un espace de dix mètres à peine. Or il y mettait chaque jour au moins un quart d'heure. Des pèlerins faisaient la haie dans le vestibule du clocher, puis dans l'étroit passage, jusqu'à la porte du presbytère. Les personnes qui n'étaient pas venues pour se confesser et qui n'avaient qu'un mot à lui dire, qu'une prière à lui adresser, se tassaient là, afin d'être les premières à le voir.



Fresque de Paul Borel

LE CURÉ D'ARS PASSANT DE L'ÉGLISE AU PRESBYTÈRE

Des malades ou des infirmes qu'on n'avait pu introduire dans l'étroite nef attendaient appuyés sur des béquilles, étendus sur des civières, portés par des parents ou des amis. C'est à cet endroit encore qu'on plaçait les enfants, incapables de rester longtemps à l'église.

Le saint apparaissait, embrassant d'un doux regard tous ces étrangers, dont la plupart ne l'avaient pas aperçu encore et qui, spontanément, venaient de tomber à genoux. Après quelques secondes de saisissement et de silence, des exclamations jaillissaient irrésistibles : « Bon Père !... saint Père !... Bénissez-moi !... Priez pour notre malade !... Guérissez ce pauvre petit !... Convertissez mon père... mon époux !... » A beaucoup de supplications il ne

pouvait guère répondre que par un regard, un sourire ou des larmes. Il jetait un mot en passant ou il montrait le ciel.

Il caressait les enfants, appliquait ses mains vénérables sur leurs têtes blondes. A soixante-quinze ans, M. Monnet, prêtre retiré au village d'Ars, se rappelait avec délices les mains tremblantes du saint vieillard posées sur ses cheveux d'enfant et cette bénédiction à laquelle il pensait devoir sa vocation sacerdotale...

A diverses reprises, pour dégager la porte de son presbytère et y pénétrer seul — car, à ce moment de la journée, il n'admettait personne à l'y accompagner — il usa d'une ruse innocente et qui plaisait fort aux pèlerins : il prenait dans sa poche une poignée de médailles et les jetait parmi la foule. Et, tandis qu'on les recueillait, il pénétrait dans sa cour et en refermait la porte au verrou.

***

Il trouvait dans sa chambre la portion qu'on lui avait apportée de la Providence. — Nous avons déjà donné une idée de son régime, nous y reviendrons plus loin. — Le Curé d'Ars mangeait debout, tout en prenant connaissance de son courrier, déposé au préalable près de l'écuelle où on lui servait sa soupe et ses légumes. « Ce repas était si rapide, rapporte le Frère Athanase, qu'un jour M. le Curé nous dit : « Il m'est arrivé de pouvoir entre midi et une heure, dîner, balayer ma chambre, faire ma barbe, dormir et visiter mes malades [1]. »

La visite des malades était demeurée chère à M. Vianney. A partir de 1845, il avait laissé à son auxiliaire tous les actes extérieurs du ministère paroissial, sauf celui-là. Et par *malades* il faut entendre ici non seulement les habitants d'Ars mais encore les étrangers qui, alités dans les hôtelleries ou des maisons particulières, voulaient, eux aussi, voir et entendre le saint. Parmi eux

[1] *Procès apostolique in genere*, p. 222.

il s'en trouvait parfois de gravement touchés, « qui s'étaient fait transporter là pour y mourir, assistés et consolés par lui [1] ».

Or, vers midi et demi, lorsque M. Vianney quittait son presbytère se rendant auprès de quelque malade, il était de nouveau entouré par la foule, qui l'avait attendu. Il ne pouvait descendre le perron de l'église, traverser la place ou parcourir la rue que lentement et protégé par deux ou trois messieurs de bonne volonté, ses « gardes du corps ». Ceux-ci « marchaient devant lui, les bras étendus pour empêcher le saint d'être victime d'une vénération indiscrète [2] ». Malgré cela, on tailladait sa soutane ou son surplis, tout en les baisant ; on coupait des mèches de ses cheveux [3], on poussait l'audace jusqu'à lui enlever brusquement son bréviaire, quitte à le lui rendre aussitôt, mais après en avoir soustrait quelque image [4], ou — ce qui est arrivé — à ne pas le lui rendre du tout. M. Vianney supportait ces larcins sans se plaindre : il s'était habitué aux indiscrétions de la foule. Parfois, d'amusantes méprises se produisirent.

L'empressement des fidèles à s'emparer d'objets appartenant au serviteur de Dieu — raconte l'abbé Dufour souvent chargé du service d'ordre — a fait qu'au moins deux fois, croyant avoir affaire à M. le Curé, on m'a dépouillé moi-même : un beau jour, on me déroba mon bréviaire, qu'on me renvoya ensuite de Saint-Étienne, par la poste. Je m'en plaignis à M. Vianney, qui me répondit en riant : « Cela m'est arrivé déjà à plusieurs reprises. » Un autre jour, on coupa un morceau de ma soutane. C'était le soir, et l'obscurité favorisa cette glorieuse erreur [5].

Impossible donc au Curé d'Ars de se montrer sans être entouré et pressé par la foule. « On ne quittait l'église ou les abords du lieu saint que pour s'attacher à ses pas, a conté le Frère Athanase, on

[1] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 773.
[2] *Lettre* de Mgr Jaspar à Mgr Convert, 4 janvier 1914.
[3] Abbé BEAU, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1220.
[4] Magdeleine MANDY-SCIPIOT, *Procès apostolique in genere*, p. 273.
[5] *Procès apostolique in genere*, p. 362.

le suivait jusque chez les malades [1]. » Des prêtres imploraient de lui la faveur de l'accompagner à leur chevet, afin de s'édifier et de s'instruire. « Par deux fois, rapporte l'abbé Tailhades, j'ai eu ce bonheur de le voir administrer les derniers sacrements. Je n'ai jamais entendu parler de l'autre vie avec une telle foi, une telle conviction. On eût dit qu'il voyait de ses yeux les choses dont il parlait. M. Vianney consolait les pauvres malades et ranimait leur confiance. Ils auraient voulu mourir entre ses mains [2]. »

Et quand il sortait d'auprès d'eux, la foule l'attendait encore. Ne savait-on pas qu'il avait ses poches remplies de chapelets, de croix et de médailles? Quelle joie d'obtenir de sa main un souvenir ! Aussi voyait-on les plus avisés s'agenouiller à diverses reprises sur son passage, sans doute pour être bénis plusieurs fois, mais aussi afin d'avoir part à des distributions nouvelles. C'est grâce à ce manège, dont le saint d'ailleurs s'apercevait fort bien, qu'une fillette de Lyon put collectionner tout un trésor. Elle était venue passer trois jours dans le village d'Ars et, en toute occasion, elle avait tendu ses mains au bon Curé qui passait. « Le troisième jour, a-t-elle raconté elle-même, devenue religieuse, il me remit une croix puis une médaille, en me disant : « Petite, cela « fait *dix-sept.* » Je comptai : en ces trois jours, j'avais bien, de fait, reçu dix-sept médailles [3]. »

La provision du saint, on le conçoit, s'épuisait vite. Il ne s'en inquiétait guère. De généreux pèlerins y pourvoyaient. Les deux frères Lémann, ces jeunes juifs convertis à qui, nous l'avons vu, M. Vianney fit un si tendre accueil, allaient s'éloigner d'Ars.

A la sortie du village, ont-ils conté eux-mêmes, nous apercevons une foule qui chemine en sens inverse : c'est M. le Curé qui revient de voir une malade ; et, comme au temps de Notre-Seigneur, des groupes l'entourent, se pressent autour de lui. Au passage, il nous a reconnus. Lorsqu'on est jeune, on ne doute de rien. « Bon Monsieur

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 823.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1507.

[3] *Lettre* d'une Ursuline de Cracovie à Mgr Convert, 1er juin 1902.

le Curé, lui disons-nous, vous nous avez déjà donné des médailles ; nous en voudrions encore. » Il sourit et, avisant une marchande sur le seuil de son petit magasin : « Apportez-moi, s'il vous plaît, une grosse de médailles. » Elle les apporte, il les bénit, nous en donne une poignée, puis, se retournant vers la marchande : « Vous vous les ferez payer par qui vous voudrez. » Heureuse d'avoir eu la « pratique » de son pasteur, elle s'incline ; on voit qu'elle est sûre de ne rien perdre et qu'elle a fait d'autres « ventes » du même genre[1].

Très souvent, à moins qu'il ne s'agît de cas pressants, la visite aux malades avait été précédée d'une autre visite que M. Vianney avait à cœur de faire chaque jour : ses enfants de la *Providence*, elles aussi, avaient hâte de le revoir. Nous avons dit déjà quel bonheur c'était de part et d'autre. Quand, après septembre 1853, la partie de la maison attenante à la chapelle abrita M. Toccanier et ses confrères de passage, le Curé d'Ars se garda bien d'oublier ses « chers missionnaires », ses « camarades », comme il les appelait familièrement. Il arrivait vers la fin de leur déjeuner et, tout en les regardant savourer ces bons fruits qu'il aimait tant lui-même, mais dont il se priva toujours par esprit de pénitence, il restait là debout, appuyé contre la porte, et il discourait presque seul, pour empêcher chez les autres toute parole flatteuse. Il se montrait aimable, enjoué, doucement taquin parfois. La seule chose qu'il voulût bien accepter, ce fut, de temps à autre, un peu de café ; il le prenait sans sucre et le trouvait particulièrement amer [2].

***

Dès qu'il le pouvait, l'après-midi, M. Vianney revenait à l'église. A genoux sur le pavé, devant le maître-autel, il récitait angéliquement les vêpres et les complies. Aussitôt après, il allait aux *pauvres pécheurs*.

---

[1] *Lettre* à Mgr Convert, 11 août 1908.

[2] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 163.

Il confessait les femmes jusque vers cinq heures, rentrait à la cure cinq minutes, rapporte M. Oriol : puis il s'enfermait à la sacristie, où il entendait les hommes jusqu'à sept heures et demie ou huit heures. Il montait alors en chaire pour dire le chapelet de l'Immaculée Conception et la prière du soir. Cela fait, il rentrait en son presbytère, où il recevait encore quelques personnes — les missionnaires, les frères, des prêtres ou des laïcs étrangers à la paroisse — avec qui il s'entretenait fort aimablement. Il s'enfermait ensuite seul dans sa chambre. Que faisait-il pendant la nuit? Je l'ignore, mais je pense qu'il en passait encore la plus grande partie à prier [1]...

C'est en ces termes qu'un des familiers de notre saint, admis souvent aux intimes entretiens du soir, a décrit la seconde partie de chacune de ses journées. Il ne nous a pas dit de quelle façon M. Vianney récitait la prière du soir. Un autre témoin nous en fera le récit.

Je ne le vis pas et je l'entendis à peine, a écrit M. Brac de la Perrière. La nef était peu éclairée. La voix faible du saint prêtre arrivait difficilement aux fidèles placés à quelque distance. Cependant, au bout de peu d'instants, dans ce silence l'oreille s'accoutumant au petit bruit de la prière, comme la vue à la mystique obscurité du saint lieu, on percevait un doux murmure, tantôt interrompu, tantôt ayant des périodes d'égale durée. On ne tardait pas à être saisi par ce colloque indéfinissable, et on arrivait, sans s'en douter, à un recueillement profond qui dilatait l'âme et la faisait prier avec l'aide de tous [2].

M. Oriol n'a pas non plus conté à quoi s'occupait le Curé d'Ars, seul enfin dans sa pauvre chambre. Tout harassé qu'il était, il disait les *matines* et les *laudes* du lendemain [3], puis lisait quelques pages de la *Vie des Saints*, son livre de chevet. Quel héroïsme il lui fallait chaque soir pour aller jusqu'au bout de sa lecture ! « Souvent, rapporte le Frère Athanase, il était si fatigué en rentrant à la cure, qu'il avait grand'peine à monter son escalier. Je l'ai vu

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 734.
[2] *Souvenirs de deux pèlerinages à Ars*, op. cité, p. 4.
[3] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 9.

tomber contre le mur. Il plaisantait encore sur sa faiblesse et il disait parfois, par allusion à une parole prononcée méchamment à son sujet : « Allons ! le vieux sorcier a bien fait marcher son com-« merce aujourd'hui [1] ! »

On a présumé qu'il ne passait pas au lit plus de trois heures. « Quand dormait-il? se demandait un brave homme d'Ars. On le voyait toujours levé [2]. » « On apercevait presque constamment sa fenêtre éclairée, » disait un autre [3]. C'est que, pendant ses rudes flagellations, puis, une fois couché, lorsque le sommeil ne venait pas, et que le diable ne le tourmentait pas trop, il laissait allumée sa chandelle, pour contempler les images des saints qui tapissaient l'un de ses murs. « Quand je ne dors pas, disait-il, j'ai du plaisir à regarder mes tableaux [4]. » Et s'il s'assoupissait, dès qu'il rouvrait les yeux, il les portait encore de ce côté. « Je suis dans la compagnie des saints, expliquait-il un jour à Mme des Garets. La nuit, quand je me réveille, il me semble qu'ils me regardent eux aussi et qu'ils me disent : Eh quoi, paresseux, tu dors, et nous, nous passions le temps à veiller et à prier Dieu [5] ! »

Ce qu'il ne disait pas, c'étaient ses souffrances de chaque nuit : la surexcitation nerveuse due aux labeurs écrasants du jour, « cette fièvre qui l'agitait sur son pauvre grabat, cette toux qui l'obligeait à se relever plusieurs fois dans une même heure [6] ». Malgré cela, une fois venu l'instant qu'il avait fixé pour redescendre à l'église, il abandonnait sa dure paillasse et allait reprendre au point où il l'avait laissé son interminable et saint labeur.

***

Une des merveilles de cette existence si pleinement sacrifiée

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 824.
[2] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 778.
[3] R. P. MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 984.
[4] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, deuxième rédaction,
[5-6] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 895 ; p. 797.

au service des autres, c'est qu'elle se soit passée à la fois parmi le mouvement continu des foules et dans un profond recueillement. « On importunait le saint Curé de toutes manières, et rien ne semblait troubler sa vie intérieure [1]. » Où puisait-il donc ce calme et cette entière possession de soi? Un témoin sûr va nous l'apprendre.

M. Vianney s'est exprimé ainsi devant moi, rapporte le pieux chanoine Gardette, aumônier du Carmel de Chalon-sur-Saône : « Oh ! que je voudrais pouvoir me perdre et ne jamais me retrouver qu'en Dieu ! » Eh bien, en le voyant à l'œuvre, on pouvait croire que son vœu s'était réalisé. Il savait si bien, en effet, se livrer au bon plaisir divin, que, dans l'action si multiple et si laborieuse de son ministère, il paraissait recueilli comme dans ses exercices religieux ; on aurait dit qu'il n'avait en tout qu'une chose à faire : celle de l'instant présent. Toujours l'empressement du zèle, jamais l'activité de la nature. Aussi, qu'on l'observât le matin, à midi ou le soir, on constatait dans sa personne la même liberté d'esprit, la même suavité de caractère, le même reflet de paix intérieure. Là est bien, ce me semble, la pratique idéale de l'union à Dieu, l'épanouissement aussi complet que possible de l'amour parfait [2].

Une âme qui n'est pas unie à Dieu comme à son centre pourra se mouvoir dans un cercle d'actions saintes et ne pas être sainte elle-même. Pour échapper à ce péril, le Curé d'Ars élevait sans cesse son cœur, en chaire, au confessionnal, au milieu des conversations et des occupations les plus diverses. « Il avait acquis cette habitude des saints de sortir de Dieu par l'action quand il le devait et de rentrer en Dieu par la prière dès qu'il le pouvait [3]. » La prière était en effet la grande consolation de son âme et son habituel refuge. « Elle est une rosée embaumée, disait-il... Plus on prie, plus on veut prier... Le temps ne dure pas dans la prière [4]. » Et justement, « si toute sa vie il a tant désiré la solitude, c'était pour se livrer plus complètement à l'oraison et à la contemplation des

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 820.
[2] *Procès apostolique ne pereant*, p. 923.
[3] Hippolyte PAGÈS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 409.
[4] Abbé MONNIN, *id.* p. 1098.

choses de Dieu [1] ». Hélas! il n'avait même plus le loisir de vaquer, comme tous ses confrères du sacerdoce, aux doux exercices de la retraite annuelle. La dernière fois qu'il avait pensé y retremper son âme — c'était en 1835, au séminaire de Brou — Mgr Devie le renvoya à sa paroisse avant même le premier exercice : « Vous n'avez pas besoin de retraite, lui avait dit le prélat, et là-bas les pécheurs ont besoin de vous. » Et le bon Curé s'en était revenu sans formuler une seule objection [2].

Parfois cependant on l'entendit gémir, au souvenir du temps lointain où il vivait dans la solitude des champs. « Oh ! que j'étais donc heureux ! Je n'avais pas la tête cassée comme aujourd'hui ; je priais Dieu tout à mon aise... » Et il ajoutait en souriant : « Je crois que ma vocation aurait été de rester berger toute ma vie [3]. »

Devenu pasteur — berger des âmes — il avait pu cependant, les premières années, contenter sa sainte passion de la prière. A cette époque, il était parvenu certainement à ce degré supérieur d'oraison qu'on appelle *oraison de simplicité*, « où l'intuition remplace en grande partie les raisonnements, où les affections et résolutions sont peu variées et traduites en peu de paroles [4] ». « Avant que n'eût commencé le grand travail du pèlerinage, a dit l'abbé Claude Rougemont, vicaire d'Ars, d'après le témoignage des anciens, on voyait constamment M. Vianney dans l'église, à genoux et priant sans se servir d'aucun livre [5]. » Et de fait, « son oraison, comme l'a remarqué la baronne de Belvey, était *affective*, plutôt que consacrée à des réflexions et à des raisonnements [6] ». Il fixait le tabernacle et redisait sans fin au Christ son amour. Il ne suivait d'autre méthode que celle du père Chaffangeon : *J'avise le bon Dieu et le bon Dieu m'avise.*

---

[1] Baronne DE BELVEY, *id.* p. 237.

[2] Cf. Abbé COGNAT, *Monseigneur Devie*, ouv. cité, t. II, p. 281.

[3] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 666.

[4] R. P. POULAIN, *Des grâces d'oraison*, 10e éd. Paris, Beauchêne 1922 ch. II, n° 3.

[5] *Procès apostolique continuatif*, p. 765.

[6] *Procès de l'Ordinaire*, p. 237.

« Lorsque l'affluence des pèlerins, dit à son tour le Frère Jérôme, ne lui permit plus de se livrer à ses longues oraisons, M. le Curé prit l'habitude de choisir le matin un sujet de méditation auquel il rapporterait toutes ses actions du jour [1]. » « Une fois, a raconté l'abbé Dufour, je lui demandai des conseils sur la manière de faire mon oraison. « Je n'ai plus le temps d'en faire une bien régulière, « me répondit-il ; mais, dès le commencement de la journée, je « tâche de m'unir fortement à Notre-Seigneur et j'agis ensuite « avec la pensée de cette union. » D'où je conclus, ajoute M. Dufour, que la vie de M. Vianney était une oraison continuelle [2]. »

Il suivait ainsi tout le jour, d'un regard du cœur, quelque action de Notre-Seigneur, de Notre-Dame ou de ses saints les plus aimés. Ses préférences allant toutefois aux mystères douloureux, il accompagnait le plus souvent Jésus aux diverses étapes de son calvaire. Pour s'en mieux souvenir, il avait prié Catherine Lassagne de les noter en marge de son bréviaire [3] ; et en récitant ses heures, il revivait une à une, avec une compassion mouillée de larmes, les scènes rédemptrices.

Souvent en traversant la foule, « il semblait être seul, tellement il était absorbé par de pieuses pensées [4] ». En pleine action, il demeurait donc bien le contemplatif qu'il aurait désiré être toujours. « La foi, disait-il, c'est quand on parle à Dieu comme on parlerait à un homme. » Et il réalisait pleinement cette pensée profonde.

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 547.

[2] *Procès apostolique in genere*, p. 362.

[3] Voici ces pieux mementos, tels que nous les avons transcrits du bréviaire même du saint Curé : *A matines*, Jésus-Christ en prière au Jardin des Olives. — *A laudes*, Jésus-Christ tombe en agonie, sue sang et eau. — *A prime*, Jésus-Christ couronné d'épines, flagellé, foulé sous les pieds. — *A tierce*, Jésus-Christ condamné à mort, portant sa croix au Calvaire. — *A sexte*, Jésus-Christ est crucifié. — *A none*, Jésus-Christ meurt, on lui perce le cœur. — *A vêpres*, Jésus-Christ est descendu de la croix et remis entre les mains de sa sainte Mère. — *A complies*, Jésus-Christ est mis dans le sépulcre. Douleur de Marie en s'en éloignant.

[4] **Abbé** TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 295.

Peu à peu les années et plus encore d'héroïques fatigues courbèrent ses épaules, ridèrent son visage ; mais son cœur n'avait point vieilli. Ce cœur n'a, semble-t-il, connu qu'une saison : celle d'un renouveau sans fin. Le Curé d'Ars n'a-t-il pas dit lui-même dans une phrase, poétique et cadencée comme un beau vers : « Dans l'âme unie à Dieu c'est toujours le printemps [1]. »

Le sentiment de la présence de Dieu provoquait quelquefois chez lui de véritables transports de joie. « Quand je le voyais avec cet air de bonheur extraordinaire, conte naïvement Catherine Lassagne, je disais au Frère Jérôme : « M. le Curé a bien de « l'amour de Dieu aujourd'hui [2] ! » Ces suavités, certes, il ne les désirait pas pour elles-mêmes : « Quand on n'a point de consolations, disait-il, on sert Dieu pour Dieu ; quand on en a, l'on est exposé à le servir pour soi-même [3]. » Toutefois, ces intimes douceurs l'aidaient à vivre. Elles lui étaient un gage de l'amitié de son Dieu et de ses condescendances adorables. Il sentait que, serviteur admis dans la familiarité du Maître, il pourrait obtenir davantage. « Dieu, disait-il, était si uni à ses saints qu'il paraissait plutôt accomplir leur volonté que la sienne. » Et comme on lui faisait remarquer que sainte Philomène ne lui refusait rien et semblait lui obéir : « Qu'y a-t-il d'étonnant, répliquait-il, puisque Dieu lui-même m'obéit bien pendant la messe [4] ! »

Il ne faudrait pas croire qu'en ses heures de sainte allégresse, M. Vianney perdît rien de sa délicieuse simplicité. Alors « point de poses affectées, point de *oh*, point de *ah*, point de soupirs ni d'élancements [5] », mais un sourire intraduisible, supra-terrestre, que n'oublièrent jamais ceux qui l'ont vu s'épanouir sur ses lèvres.

---

[1] *Esprit du Curé d'Ars*, p. 43.

[2-3] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 121 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 489.

[4] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 765.

[5] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 839 : Mlle DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 237.

CHAPITRE XVII

LA HANTISE DE LA SOLITUDE. LA MALADIE GRAVE ET LA « FUITE » DE 1843

L'appréhension de « mourir curé ». — Une démission toujours offerte et toujours repoussée.

Une tentation subtile. — Solitude et apostolat, deux attraits dans une même âme.

Une première tentative de fuite.

Tout seul sous l'écrasant labeur. — La maladie grave de mai 1843. — La désolation dans la paroisse. — Entre la vie et la mort. — La guérison attribuée à sainte Philomène.

Besoin de repos et désir plus grand de la solitude. — La fuite du 12 septembre. — Le village d'Ars sans pèlerins. — L'exode vers Dardilly. — Le message de M. Raymond. — Le voyage à Notre-Dame de Beaumont. — Un retour triomphal.

A contempler le Curé d'Ars souriant et empressé parmi la foule des pèlerins, personne, en dehors de ses familiers les plus intimes, n'aurait soupçonné qu'il était « sans cesse poursuivi du désir de la solitude [1] » ; et au premier abord, cette réflexion de Catherine Lassagne paraît bien invraisemblable : « Il est resté dans la paroisse d'Ars pendant quarante et un ans, *toujours contre sa volonté* [2]. » « Depuis l'âge de onze ans, confiait-il lui-même un jour — c'était en 1843 — au comte des Garets, maire d'Ars, je demande à Dieu de vivre dans la solitude ; mes vœux n'ont jamais été exaucés [3] ! »

Ce désir lui avait été inspiré dans son enfance par son goût

---

[1] Abbé BEAU, son confesseur, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1191.

[2] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p.80.

[3] *Lettre* de la comtesse des Garets à son père M. du Colombier, 6 juin 1843.

de la prière : il avait reconnu, si jeune, que le silence et le recueillement favorisent l'élan d'une âme vers Dieu. Quand il fut devenu curé, un nouveau motif s'ajouta à l'ancien. « Ignorant et incapable comme il se croyait [1] », n'avait-il pas tenté le ciel en acceptant charge d'âmes? « Ah ! gémissait-il, ce n'est pas la peine qui coûte ; ce qui épouvante, c'est le compte à rendre de sa vie de curé [2] ! » Et réellement cette perspective l'inquiéta jusqu'en ses dernières années. En 1858 — il avait alors soixante-douze ans — pendant une mission que l'abbé Descôtes prêchait dans sa paroisse, il s'approcha avec un air réjoui du prédicateur, au moment où celui-ci s'apprêtait à quitter la sacristie pour monter en chaire. « Oh ! cette fois, lui dit-il, vous allez nous convertir. — Pour vous, monsieur le Curé, repartit du tac au tac le missionnaire, vous n'avez rien à craindre. Je réponds de vous ! — Ah ! mon ami, soupira le saint en prenant tout à coup une expression grave, presque angoissée, vous ne savez pas ce que c'est que de passer d'une cure au tribunal de Dieu [3]. »

Or cette hantise de la retraite, d'« un petit coin où il pleurerait sa pauvre vie », le tourmenta dès ses premières années de pastorat. Catherine Lassagne se rappelait lui en avoir entendu parler « deux ans à peine après son arrivée dans la paroisse [4] ». En 1827, nous avons vu M. Vianney faire une démarche personnelle auprès de son évêque pour solliciter son déplacement. Sans doute a-t-il des ennuis et souffre-t-il des calomnies répandues sur son compte. Mais au fond une autre pensée le harcèle. Peut-être sera-t-il admis à s'expliquer ; si oui, il révélera à Monseigneur un secret qui l'étouffe. Sa Grandeur lui offre la cure de Fareins ; il hésite : son vœu secret n'a pas été exaucé, et, de guerre lasse, il demeure dans son petit village. En y restant, il aura plus de facilité, qui sait? pour obtenir son départ à la Trappe ou à la Chartreuse.

En 1830, alors que déjà les foules l'assiègent, ses sentiments

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 80.
[2] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 753.
[3] Abbé DESCOTES, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1344.
[4] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 19.

là-dessus sont les mêmes, mais ses désirs sont plus intenses encore. Son voisin de Chaleins, l'abbé Mermod, vient prendre chez lui des conseils de perfection. « Il ne faut pas rester curé jusqu'à la fin de sa vie, lui dit M. Vianney, on doit se réserver quelque temps pour se préparer à la mort [1]. » Vingt-cinq ans après, le chanoine Camelet, supérieur des missionnaires de Pont-d'Ain, recevra semblable confidence : « Je ne voudrais pas mourir curé, parce que je ne connais aucun saint qui soit mort en ce poste. Je voudrais avoir deux ans devant moi pour pleurer ma pauvre vie... Oh ! alors, il me semble que j'aimerais bien le bon Dieu [2] ! »

De ces souhaits comme de ces gémissements l'évêché de Belley reçut souvent des échos. Mgr Devie faisait la sourde oreille. Mais la persistance de M. Vianney à réclamer son *exeat* montre qu'il ne perdit jamais tout espoir d'être exaucé. « Cet espoir était chez lui un besoin, » a dit Mme des Garets. Il est rare qu'il se soit adressé à son évêque, à l'occasion d'un cas de conscience à élucider, sans lui toucher un mot de la grande affaire. Ce passage d'une lettre écrite en 1851 est caractéristique. A cette époque Mgr Devie, à qui Rome venait de donner pour coadjuteur Mgr Chalandon, songeait lui-même à prendre sa retraite.

...Monseigneur, puisque vous êtes si heureux que de travailler à vous retirer pour ne plus penser qu'au ciel, je vous prie en grâce de me procurer le même bonheur... Si vous partiez sans me l'accorder, j'en mourrais de chagrin.

Que votre bon cœur, Monseigneur, me pardonne tous les ennuis que je vous ai causés... J'ai grande confiance que Votre Grandeur m'accordera la faveur que je lui demande. Elle sait que je ne suis qu'un pauvre ignorant. C'est la pensée de tout le monde...

Et il signe humblement : *Jean-Marie VIANNEY, pauvre*

---

[1] Mgr MERMOD, *Procès apostolique ne pereant*, p. 581.
[2] Chanoine CAMELET, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1375.

Curé d'Ars [1]. La lettre n'eut aucun succès. Mgr Chalandon, devenu évêque de Belley, recevra quelques années plus tard cette requête pressante :

Monseigneur, je deviens toujours plus infirme. Il faut que je passe une partie de la nuit sur une chaise ou que je me lève trois ou quatre fois dans une heure. Je prends des étourdissements dans mon confessionnal, où je me perds de deux à trois minutes...

Vu mes infirmités et mon âge, je veux dire adieu à Ars pour toujours, Monseigneur...

Et c'est signé cette fois : *VIANNEY, pauvre malheureux prêtre.*

Les mêmes instances se renouvelaient de vive voix à chaque visite épiscopale. Les jours qui la précédaient « il redoublait ses mortifications [2] » ; il priait, « pleurait, gémissait et jeûnait avant de formuler sa demande [3] ». Et, dès que paraissait le prélat, il sentait se raviver une espérance tant de fois déçue. Un beau jour, M. Oriol le voit entrer à la sacristie, heureux, rayonnant. « Monseigneur va venir, lui glisse-t-il à l'oreille, Monseigneur va venir. Et je vais lui demander vous savez quoi [4]... »

Monseigneur venait bien en effet, et même il visitait son saint ami assez souvent [5] ; mais M. Vianney demeurait Curé d'Ars. En effet Mgr Devie, comme d'ailleurs Mgr Chalandon, son successeur immédiat, « s'opposa toujours énergiquement à sa retraite [6]. » Quant à Mgr de Langalerie, élevé au siège de Belley en 1857, il dut recevoir plus d'une fois des requêtes du même genre. Jamais en effet, chose surprenante, le saint Curé ne s'est résigné entièrement à mourir sur la brèche. Dans le dernier mois de sa vie, il parle encore

[1] En réalité, cette lettre, comme celle que nous allons citer et la plupart des lettres écrites par M. Vianney, ne porte aucune date dans l'original. Mais ici le contexte indique assez clairement l'époque approximative de l'envoi.

[2] Marie FILLIAT, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1304.

[3] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 767.

[4] Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 723.

[5-6] J. Cognat, *Mgr Devie*, ouv. cité, t. II, p. 279.

de prendre sa retraite. Écoutons à ce sujet Mgr de Langalerie dans l'oraison funèbre de M. Vianney prononcée le jour même des obsèques :

Ah ! Monseigneur, nous disait-il, il y a quinze jours à peine, je vous demanderai dans quelque temps de me laisser partir pour pleurer les péchés de ma vie. — Mais, mon bon Curé, lui répondions-nous, les larmes des pécheurs que Dieu vous envoie valent bien les vôtres. Ne me parlez pas ainsi ; je ne viendrais plus vous voir. Et toutes nos paroles d'affection et d'encouragement ne paraissaient pas le convaincre.

Un désir si véhément de la solitude ne saurait étonner chez un homme comme M. Vianney, qui volontiers eût passé sa vie entière agenouillé devant un tabernacle. Cependant, à bien examiner la chose, une tentation subtile et que le saint finit par deviner se cachait sous un attrait en apparence fort légitime. Ainsi en ont témoigné plusieurs, et non des moindres, parmi ses familiers.

Le Curé d'Ars, a déclaré l'abbé Monnin, reconnaissait lui-même qu'il y avait de l'intempérance dans ce désir et que le démon s'en servait pour le tenter. Il le mortifia, il lui résista, mais toute sa vie il eut à lutter contre le même entraînement... [1]

Le témoignage de M. des Garets, maire d'Ars, est plus net, plus explicite encore :

J'ai toujours vu M. Vianney désireux de se retirer dans une solitude. Or je discerne en cette pensée trois motifs. Il voulait 1° décliner la responsabilité d'une paroisse ; 2° se ménager le moyen de pleurer ce qu'il appelait sa *pauvre vie ;* 3° échapper à des occupations trop continues et se procurer des loisirs pour se livrer, selon son attrait, à la prière et à l'oraison. Tels sont les motifs que s'avouait à lui-même le bon Curé.

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1115.

Mais ma conviction est de plus qu'il y avait là-dessous une véritable tentation du démon, dont lui-même, quelque éclairé qu'il fût dans les voies de Dieu, n'avait pas conscience. Le démon, en effet, savait tout le bien que M. Vianney accomplissait par le pèlerinage d'Ars et le bien plus grand encore qui pourrait en résulter dans l'avenir ; il avait donc tout intérêt à en détourner, sous des prétextes plausibles, le serviteur de Dieu [1].

M. Vianney, déclare de son côté le Frère Athanase, l'un des grands confidents de notre saint, eut de très nombreuses peines intérieures. Il était, en particulier, tourmenté du désir de la solitude. Il en parlait souvent. C'était comme une tentation qui l'obsédait le jour et plus encore la nuit. « Lorsque je ne dors pas, me disait-il, mon esprit voyage : je suis à la Trappe, à la Chartreuse ; je cherche un coin pour pleurer ma pauvre vie et faire pénitence de mes péchés [2]. »

Ainsi jadis avait gémi Catherine de Sienne, la semeuse de miracles acclamée des foules. « Pourquoi, Seigneur, soupirait-elle, me rendre ainsi le jouet de tout le monde? Tous vos serviteurs peuvent vivre en paix parmi les hommes, excepté moi [3] ! » Lui non plus, le pauvre curé, Dieu ne voulait pas l'exaucer en cela, et il s'en rendait bien compte.

Je lui ai ouï dire en particulier, rapporte Catherine Lassagne : « Le bon Dieu m'accorde bien à peu près ce que je lui demande, sauf quand je prie pour moi. — C'est que vous demandez au bon Dieu de vous retirer d'Ars, lui répondis-je, et le bon Dieu ne le veut pas. » Il ne répliqua rien [4].

Ce n'était pas, en effet, seulement une tentation du Malin que cette faim, jamais assouvie, de recueillement et de solitude ;

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 947-8.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 813.

[3] B. RAYMOND, DE CAPOUE, *Sainte Catherine de Sienne* (trad. Hugueny), Lethielleux 1903, p. 334.

[4] *Petit mémoire* troisième rédaction, p. 103.

c'était encore une épreuve d'en haut. L'abbé Monnin l'avait compris. « Il me semble aussi, disait-il, qu'il y eut là une disposition secrète de la divine Providence : en sacrifiant son goût à l'obéissance, son plaisir au devoir, M. Vianney eut occasion de se vaincre à toute heure et de fouler aux pieds sa volonté propre [1]. »

Du reste, l'attrait de la solitude était fortement combattu en lui par l'attrait de l'apostolat, et, par une permission de Dieu, son cœur fut ballotté sans cesse entre ces deux attraits. Certes, la responsabilité, la charge des âmes l'effrayait. Un jour qu'un séminariste lyonnais se confessait à lui, il lui demanda s'il était dans les ordres sacrés. « Oui, je suis diacre, et je n'ai plus que trois mois à attendre pour être prêtre. — O mon enfant, se récria le saint, ne parlez pas ainsi : on est toujours prêtre trop tôt [2] ! » Et par ailleurs il était convaincu que le sacerdoce est nécessaire aux âmes et que « paître le troupeau du Christ est le travail d'amour [3] » par excellence. Il soupirait après une calme solitude, et il n'était jamais plus content qu'aux jours où la multitude le pressait de toutes parts ! « Il aurait dû se persuader une fois pour toutes, pense Mme des Garets, qu'il était fait pour ce ministère : dès qu'il n'y avait plus autant d'affluence, il paraissait triste ; il faisait des neuvaines pour que revînt la foule [4]. » Et, une fois la foule revenue, quand on le suppliait de prendre un peu de repos, il répliquait : « Que ce serait mal de faire attendre ces pauvres gens qui viennent de si loin, qui passent les nuits pour attendre leur tour de confession! Il faudrait que le bon Dieu m'accorde la faculté qu'il a donnée à plusieurs saints d'être en plusieurs lieux à la fois... Si j'avais déjà un pied dans le ciel et qu'on vînt me dire de revenir sur la terre pour travailler à la conversion d'un pécheur, volontiers je reviendrais. Et s'il fallait pour cela rester ici jusqu'à la fin du

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1115.

[2] *Annales d'Ars*, mars 1906, p. 362.

[3] S. AUGUSTIN, Tractatus CXXIII, *in Joannem :* « Sit amoris officium pascere Domini gregem. »

[4] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 792.

monde, me lever à minuit et souffrir comme je souffre, j'y consentirais de tout mon cœur [1]. »

Un jour, faisant le catéchisme à l'église, il s'écriait : « Oh ! si j'avais su ce que c'était qu'un prêtre, je me serais bien vite sauvé à la Trappe. » A quoi une voix partie de la foule répondit : « Mon Dieu, que c'eût été dommage [2] ! » Ce cri du cœur fut pour notre saint un encouragement et une leçon.

***

Cela n'empêche qu'à trois reprises différentes le Curé d'Ars tenta de quitter sa paroisse. C'est dire à quelle profondeur le poignit sa faim de la solitude. Il y croyait voir, bien qu'obscurément, une volonté impérative de Dieu opposée à celle de son évêque, dont, malgré tout, il espérait emporter l'assentiment.

On doit placer aux environs de 1840 un premier départ qui passa inaperçu et dont M. Vianney ne fit que bien plus tard la confidence. Il sortit de sa cure par une nuit très sombre — il pouvait être deux heures du matin — et s'engagea seul sur la route de Villefranche. Où allait-il et que pensait-il faire au juste? Il n'en a rien révélé. Il marcha peu de temps. Arrivé à la croix des *Combes*, non loin du village d'Ars, il s'arrêta et se prit à réfléchir : « Est-ce bien la volonté de Dieu que j'accomplis en ce moment?... La conversion d'une seule âme ne vaut-elle pas mieux que toutes les prières que je pourrais faire dans la solitude? » Et il rebroussa chemin. Les âmes qui l'attendaient aussitôt le reprirent. « La tentation de fuir, ajoute l'abbé Toccanier, dont nous tenons ce récit, l'avait saisi tout à coup [3]. »

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 883.
[2] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1115.
[3] *Notes* man., p. 39.

***

Le Tentateur — qu'il est permis en effet de découvrir en cette affaire — ne se tint pas pour battu. Les indispositions et maladies du saint homme lui apparurent comme une précieuse occasion de revanche.

En 1835, l'abbé Vianney se ressentait encore de ses « imprudences de jeunesse » ; des névralgies faciales, d'atroces maux de dents, de violentes douleurs d'entrailles venaient lui rappeler assez souvent qu'on ne passe pas impunément les nuits dans une salle basse, sur des carreaux humides. Les lettres adressées par le Curé d'Ars à son médecin en témoignent assez. Sans doute lui aurait-il fallu un aide ; il aurait pu ainsi se reposer de temps en temps. Or, à part l'abbé Alexis Tailhades, de Montpellier, qu'il eut comme hôte et comme disciple pendant l'hiver de 1839, aucun prêtre jusqu'en 1843 ne lui fut donné pour auxiliaire[1]. Mgr Devie, n'ayant pas de sujets disponibles, ne put qu'exhorter les curés des environs d'Ars à secourir de leur mieux un confrère surchargé. C'est ainsi que, bénévolement, M. Dérognat, curé de Rancé, et M. Raymond, curé de Savigneux, l'aidèrent à l'occasion dans les différentes fonctions de son ministère.

Bref, en 1843, M. Vianney crut sa fin toute proche. — Déjà, très fatigué deux ans plus tôt, il avait écrit un premier testament où il « donnait son corps de péché à la terre, sa pauvre âme aux

---

[1] Dès le 10 janvier 1834, le Conseil municipal avait envoyé cette supplique à Mgr Devie :

Considérant que la commune d'Ars est visitée journellement par de nombreux pèlerins qui s'adressent au desservant de cette commune et absorbent tout son temps. que la santé de ce respectable curé est épuisée par un travail continuel auquel il ne peut suffire, demande qu'un vicaire soit établi dans la commune d'Ars et s'engage, dans le cas où les ressources de la fabrique ne suffiraient pas à venir à son secours, à parfaire le supplément du traitement nécessaire pour l'entretien d'un vicaire.

trois Personnes de la très sainte Trinité [1] ».— Le *mois de Marie* venait de s'ouvrir. Il y avait seize ans que le saint en prêchait seul les exercices. Il faisait d'ordinaire une lecture, qu'il commentait ensuite « et une fois lancé, comme dit Catherine Lassagne, il parlait assez longtemps [2] ». Le soir du 3 mai, il commence la lecture ; une suffocation l'arrête... Il s'agenouille pour réciter la prière ; à peine peut-il en articuler les premiers mots [3]. Une fièvre violente l'avait saisi. On s'empressa à ses côtés ; on l'emporta dans une chambre voisine de la sienne, où il serait plus facile de le soigner. Le bois du lit où était mort M. Balley avait été déposé là jadis et conservé comme une relique. On le garnit au petit bonheur avec la paillasse de M. Vianney, et on y coucha le malade qui venait de s'évanouir.

Le docteur Saunier, mandé en hâte, diagnostiqua une pleuro-pneumonie. Le comte des Garets, de son côté, accourut au presbytère et, trouvant son pauvre pasteur étendu sur cette paillasse épaisse comme le poing et que portaient des planches rigides, il lui offrit un bon matelas. Après bien des instances, le saint se laissa faire [4]. Il n'était que temps d'aviser. Dès le 6 mai — M. Vianney entrait ce jour-là dans la cinquante-huitième année de son âge — le docteur crut son état désespéré. Telle était la sympathie acquise par le Curé d'Ars, que trois autres médecins se rendirent à l'appel de M. Saunier. Une consultation eut lieu, dans laquelle il fut décidé qu'on éviterait de faire parler le vénéré malade. Il fallait surtout lui épargner toute émotion ; car le cœur ne battait plus qu'avec une difficulté extrême.

Cependant M. Vianney n'avait point perdu sa présence d'esprit. Il en donna la preuve sur l'heure. « En voyant toute la Faculté autour de son lit, il dit en riant : « Je soutiens en ce moment un grand combat.

— Eh ! contre qui donc, monsieur le Curé?

---

[1] *Testament* daté du 2 décembre 1841.

[2-3] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 45 ; deuxième rédaction, p. 28.

[4] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 382.

— Contre quatre médecins. S'il en vient un cinquième, je suis mort [1] ! »

Cette réflexion plaisante ne doit pas faire oublier que, pendant cette grave maladie, le Curé d'Ars trembla à la pensée des jugements de Dieu. « Je voudrais vivre encore, confiait-il à M. des Garets, qui séjourna à la cure, y coucha même, tant que les jours de son pasteur parurent en péril, je voudrais vivre encore pour pleurer mes péchés et pour faire quelque bien [2]. » Il eut des nuits très agitées, troublées d'effrayants cauchemars. « J'ai cru, disait-il un matin, entendre cette nuit les cris de triomphe poussés par les démons : Nous le tenons, nous le tenons, disaient-ils, il est à nous [3] ! »

Toutefois la tentation ne l'atteignit pas au point de lui faire perdre la patience ou la confiance en Dieu. « Il ne se plaignit jamais, raconte Jean Pertinand l'instituteur, qui s'était constitué son garde-malade ; il accepta par obéissance tous les remèdes [4], et endura ses souffrances avec la soumission la plus complète à la volonté divine, qu'il voyait partout [5]. »

Pendant ce temps, « on eût dit que dans Ars il y avait un mort dans chaque maison [6] ». Les pèlerins erraient autour de l'église comme un troupeau sans gardien ; ils étaient là deux ou trois cents qui n'avaient pas fini leur confession et qui refusaient de s'adresser au bon abbé Lacôte, curé de Saint-Jean-le Vieux, chargé de l'intérim [7]. « Il faut vous confesser, leur disait-on, au

---

[1] *Lettre* de Mme des Garets à la famille du Colombier, 14 mai 1843.

[2] Comte Prosper DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 952.

[3] Abbé CARRIER, curé de Mizérieux, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1405.

[4] Le 13 mai, le médecin lui avait prescrit le bouillon de poulet. Il fallut l'intervention de M. Dubouis, pour le lui faire accepter. M. Dubouis « le gronda, et il prit le bouillon sans mot dire ». (Comtesse DES GARETS, *lettre* du 14 mai 1843).

[5] *Procès apostolique ne pereant*, p. 867.

[6] D'une *lettre* de l'abbé Renard, d'Ars, 1843.

[7] Cet abbé Lacôte, né à Ars le 2 février 1808 et dont il est question dans un questionnaire daté de 1829, était d'une pauvre santé. Il mourut dans sa famille, âgé seulement de quarante ans, le 19 mars 1848.

prêtre que M. le Curé a fait venir pour le suppléer. — Je n'ai pas le courage de recommencer, répondait une dame à qui l'abbé Renard donnait ce conseil. Permettez-moi de me présenter à genoux sur le seuil de la chambre, afin qu'il me voie et me donne sa bénédiction ; cela remettra un peu de calme dans mon âme [1]! » Faute de mieux, on faisait porter au chevet du mourant — tous étaient bien persuadés de sa fin prochaine — des corbeilles remplies de médailles, de chapelets, de croix, d'images. Et M. Vianney levait sa main bénissante sur tous ces chers souvenirs. « Je ne sais, écrivait la comtesse des Garets, si les évêques de France pris ensemble en bénissent autant [2]. »

On n'avait plus d'espoir que dans un secours extraordinaire du ciel ; c'est pourquoi la foule, qui avait dû déserter les abords du confessionnal, se pressait à de certaines heures devant l'autel de sainte Philomène où brûlaient de nombreux cierges. Des prêtres y avaient commencé une neuvaine de messes... Malgré tout, « l'église semblait déserte sans *lui* [3] ! ».

Le 11 mai dans la soirée, l'agonie parut imminente. Sept prêtres se trouvaient alors réunis dans la chambre du malade. Il n'y avait plus d'hésitation possible ; on résolut d'administrer à M. Vianney les derniers sacrements. Seulement, son confesseur, M. Valentin, curé de Jassans, chargé de cet office suprême, crut meilleur de laisser ignorer aux paroissiens comme aux pèlerins la cérémonie qui se préparait. « Si, si ! faites sonner, dit le moribond ; un curé a assez besoin qu'on prie pour lui [4] ! » La cloche tinta, et immédiatement l'escalier du presbytère et la petite cour furent envahis...

« Croyez-vous toutes les vérités que l'Église nous enseigne? » demanda à son confrère d'une voix tremblante le curé de Jassans. « Je n'en ai jamais douté, » répondit le saint [5]. Et il reçut les der-

---

[1] *Lettre* sans date de l'abbé Jean-François Renard, alors curé de Corlier.
[2] *Lettre* du 14 mai 1843.
[3] *Lettre* de Mme des Garets, 10 mai 1843.
[4] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 683.
[5] Catherine LASSAGNE. *Procès apostolique in genere*, p. 112.

niers sacrements avec une expression de foi qui impressionna vivement l'assistance [1]. Les assistants partis et M. Dubouis, curé de Fareins, demeuré seul à son chevet, le saint mourant « se voua à sainte Philomène, promit de faire célébrer cent messes en son honneur et demanda qu'on mît un grand cierge à brûler devant son image [2]. »

Puis, presque aussitôt, il parut tomber dans le coma. On s'était agenouillé à son chevet. Le docteur Saunier se tenait debout près de lui, ne doutant plus que ce fût la fin. Lui cependant, les yeux fermés, entendait l'homme de l'art prononcer sa sentence. « Ma pauvre cousine — devait-il raconter lui-même quelques mois plus tard à Marguerite Humbert de Dardilly — quand j'étais à toute extrémité et qu'on venait de m'administrer l'extrême-onction, le médecin disait en me tâtant le pouls : « Il n'a plus que « trente ou quarante minutes à vivre. » Et moi je pensais : « Mon « Dieu, il me faudra donc paraître devant vous, les mains vides ! » Je m'adressais à la Sainte Vierge et à sainte Philomène, en leur disant : « Ah ! si je puis être encore utile au salut de quelques « âmes !... » Ma bonne cousine, ajoutait-il, quand vous serez auprès des moribonds, lisez fort, parce que le malade entend, lors même qu'il paraît sans connaissance [3]. »

Or, à peine M. Vianney avait-il prononcé dans son cœur les invocations à Marie et à sa « chère petite sainte », qu'il se sentit moins mal. Il rouvrit les yeux et recouvra la parole. « Il goûta alors trois heures de calme pendant lesquelles on le vit immobile, les mains jointes, priant avec une angélique ferveur. Malheureusement la fièvre le reprit avec violence [4]. » Aussi le médecin n'osa-t-il se prononcer et crut seulement à une prolongation de quelques heures. Il fut décidé cependant que, si le moribond

---

[1] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 950.

[2] Abbé RAYMOND *Procès de l'Ordinaire* p. 290.

[3] Marguerite HUMBERT, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1325.

[4] *Lettre* du comte des Garets à M. Guillemin, vicaire général de Belley. Celui-ci avait écrit au maire de la part de Mgr Devie, pour réclamer des reliques, « en cas de mort ».

passait la nuit, M. Dubouis célébrerait à l'autel de sainte Philomène la première des cent messes que lui avaient vouées le Curé d'Ars.

A l'aube du 12 mai, le malade respirait encore. A cette nouvelle, l'église se remplit à déborder, et la messe promise commença. Jamais prières plus ferventes ne montèrent dans le ciel d'Ars. Pendant ce temps, le maître d'école veillait au chevet du pasteur. M. Vianney, agité par une fièvre terrible, semblait en proie à une grande anxiété. Pertinand s'apprêtait à recevoir son dernier soupir, lorsque tout à coup, il devint tranquille, rassuré, eût-on dit, par une vision qu'il fixait et qui le charmait. Et la messe s'achevait à peine, qu'il s'écria : « Mon ami, il vient de s'opérer en moi un grand changement... Je suis guéri ! » Or tout à l'heure, tandis qu'il paraissait en extase, il avait prononcé à plusieurs reprises le nom de Philomène. « Ce fut l'opinion commune que sa « chère petite sainte » lui était apparue[1]. » Pour lui, il lui attribua une guérison si inespérée. En fait, les forces lui revinrent « avec une promptitude que ses médecins appelaient *merveilleuse*. — Dites *miraculeuse*, leur répliqua-t-il [2] ».

Enfin, après seize jours, interminables pour son cœur, il revit son église, il revit le tabernacle. Appuyé sur le bras de son fidèle Pertinand, il put, dès le samedi 20 mai, se remettre à dire la messe. Il dut la célébrer vers deux heures, trop faible pour jeûner plus longtemps. « Malgré l'heure matinale, raconte Mme des Garets, toute la paroisse se trouva réunie à l'église. Il choisit pour la dire l'autel de la Sainte Vierge, comme il le faisait tous les samedis. J'aurais voulu voir dans cette chapelle tous ceux que j'aime, tellement le visage du saint Curé avait pris une expression extraordinaire... Quels souvenirs inoubliables ! On pensait assister à une messe des catacombes [3]. »

---

[1] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1159.

[2-3] Comtesse DES GARETS, *lettre* du 17 mai 1843 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 900.

M. Vianney croyait sa convalescence bien avancée ; malgré cela, le médecin lui défendit de reprendre son travail avant la complète guérison. Il obéit, mais qu'il lui en coûta ! « Chaque fois qu'il venait à l'église, il jetait sur son confessionnal un regard d'envie ... et son plus vif désir, à présent, semblait être de recouvrer promptement ses forces [1]. »

***

Cependant, dans Ars, une anxiété commençait à poindre. Dès le 17 mai, la comtesse des Garets écrivait à sa mère :

Mais que veut-il faire de cette vie dont il a imploré la prolongation? Que veut-il faire de ces forces dont il souhaite si ardemment le retour? Telles sont les questions que l'on s'adresse mutuellement... Nous craignons maintenant de perdre par l'éloignement celui que le ciel a conservé à la terre ; et la joie de la guérison est fort troublée par de si pénibles appréhensions.

Dix jours après, le doute n'est plus possible. M. des Garets est allé rendre visite au saint convalescent. Il l'a trouvé dans sa chambre, assis sur son lit et versant des larmes abondantes. « Mais qu'avez-vous donc? s'est écrié le maire. — Oh ! a répondu M. Vianney, on ne sait pas toutes les larmes que j'ai répandues sur ce grabat, moi qui, depuis l'âge de onze ans, cherche la solitude !... » Et il a terminé dans un sanglot : « On me l'a toujours refusée [2] !... »

Nous avons peur, grand peur, écrivait la châtelaine après le récit de cette visite, que notre saint Curé ne nous échappe et qu'il nous faille le pleurer vivant, après avoir salué avec tant de bonheur les joies de sa résurrection. Nous ne pouvons nous le dissimuler, le saint homme

[1] Comtesse DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 297 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 792 ; *Lettre* du 17 mai 1843.

[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 894.

croit avoir fini sa journée de travail. Il s'était dit : « J'irai jusqu'à ce que je succombe. » Et il a succombé... S'il a demandé la vie, c'est pour lui, afin de se préparer à la mort dans le silence et la solitude. La vie lui a été rendue : et il lui semble qu'avec sa guérison le ciel lui a donné la liberté : voilà ce qu'il pense, voilà ce à quoi il aspire... On nous disait que nous étions trop fiers de notre Curé et que Dieu nous punirait de notre arrogance. On avait vraiment raison... [1]

Les semaines s'écoulèrent. La menace demeura suspendue, mais M. Vianney ne faisait aucun préparatif de départ. Décidé à s'en aller quelque jour, il se recueillait et cherchait à recouvrer les forces perdues. Naturellement, il avait rejeté de son lit le matelas jugé désormais inutile ; au premier assentiment du médecin, il était retourné à son confessionnal, et dès une heure du matin. Le bon Pertinand avait eu beau se mettre à la traverse. « Mon Jean, lui avait répliqué le saint, lorsque j'étais malade, je faisais la volonté de Dieu, et j'obéissais ; maintenant, c'est à vous d'obéir : allez bravement vous coucher [2] ! » Le docteur avait cru devoir fermer les yeux sur de telles imprudences : les pénitents du saint lui en surent un gré infini. Toutefois M. Saunier demeura intraitable sur un point : la question du régime. Jusqu'à son entier rétablissement, M. Vianney devait faire deux repas par jour ; manger un peu de viande à celui de midi ; boire — ô scandale ! — « du vieux bordeaux, un quart de verre à chaque fois [3] » ! Le bon saint en éprouvait du remords. Mais Mgr Devie avait joint son ordonnance à celle du docteur : bon gré mal gré, il lui fallut en passer par là. Et il gémissait, alors qu'autour de lui on ne pouvait s'empêcher de sourire : « Je suis devenu gourmand [4] !... Nous obtenons moins de grâces [5]... Je ne suis pas autant à mon aise quand je vais me confesser [6] !... »

---

[1] Comtesse DES GARETS, *lettre* du 27 mai 1843.
[2] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 377.
[3] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 325 ; *Vie* man., p. 89.
[4] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 162.
[5] M. Hippolyte PAGÈS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 438.
[6] Abbé DUBOUIS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1254.

Hélas ! le pauvre saint n'en était ni moins hâve ni moins maigre que par le passé. Il n'avait que cinquante-sept ans, et il présentait l'aspect d'un vieillard. Le 27 août de cette même année, l'abbé Faivre, du diocèse de Saint-Claude, eut occasion de visiter l'ascète. « Sa vie mortifiée et pénitente, raconte-t-il, me parut telle, que, missionnaire et sachant ce qu'il en est de passer les jours à confesser, à prêcher, à faire le catéchisme, je ne lui donnai pas, humainement parlant, pour trois mois de vie [1]. »

Les médecins n'étaient guère moins pessimistes. Ils considéraient comme urgent que M. Vianney changeât d'air [2] et — cela, ils n'osaient sans doute le lui dire — qu'il délaissât tout de bon le confessionnal. Mgr Devie, de son côté, lui avait écrit pour l'autoriser à prendre un peu de repos [3] : n'avait-il pas, du reste, la faculté de s'absenter quinze jours par année, sans une permission spéciale de son évêque, pourvu qu'il se procurât un remplaçant? Or M. Raymond, son confrère de Savigneux, était maintenant plus souvent dans Ars que dans sa paroisse : il était le remplaçant tout indiqué... Le Curé d'Ars, toujours fluctuant et indécis sur ce point, lui si ferme et si net sur tous les autres, désirait vivement se dérober quelques semaines à la foule des pèlerins qui l'assiégeaient [4] — et ce vœu n'avait rien de condamnable — mais sur le désir aussitôt se greffait la tentation : une fois parti, se jeter dans une solitude et n'en plus revenir jamais ! A tout hasard, l'abbé Vianney avait écrit à son frère François pour le prier de lui préparer une chambre dans la chère maison natale de Dardilly [5].

Enfin, le lundi 11 septembre, il confia son projet à l'abbé Raymond. Le curé de Savigneux ne fit pas grande objection : n'aspirait-il pas secrètement à devenir curé d'Ars? Il promit de porter, dès que possible, à Monseigneur une lettre que lui remit M. Vianney : Sa Grandeur était suppliée d'accorder au « pauvre Curé d'Ars »

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1495.
[2] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 407.
[3] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1059.
[4] Abbé RAYMOND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 519.
[5] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 18.

un poste qui « serait très bien » : le service de la chapelle des *Minimes* à Montmerle, où il n'y avait que la messe à dire [1].

Et dans la nuit du 11 au 12 septembre, M. Vianney s'enfuit [2].

Seulement, il n'avait pu se retenir de faire ses adieux à sa bien-aimée et si regrettée *Providence*. Cela faillit tout perdre. Avant dix heures du soir — bien entendu, Catherine et les autres avaient promis le secret — toute la paroisse prévenue était sur le qui-vive, et des gens postés près de la cure... Un peu après une heure, on entend quelqu'un se faufiler à travers la haie vive du jardin. C'est M. le Curé. Il a son bréviaire sous le bras et tient un petit paquet à la main. Quelques personnes essaient de l'arrêter, lui présentent même des objets à bénir. Rien à faire. Il hâte le pas. Il descend vers la passerelle du Fontblin. Il disparaît dans la nuit. On crie à Jean Pertinand l'instituteur de courir le rejoindre. Le jeune homme, en effet, réussit à l'atteindre à quelque distance du village, « où il s'est égaré dans les terres ».

« Monsieur le Curé, lui crie-t-il, pourquoi nous quitter ainsi?

---

[1] Montmerle est un bourg de 1.500 âmes situé sur la rive gauche de la Saône, à douze kilomètres au nord-ouest d'Ars. Le petit centre était célèbre par sa foire dite *de la Nativité*, qui durait du 15 août au 30 septembre. On y vendait de tout, et toute la contrée s'y rendait. Depuis 1870 environ, cette foire, ayant perdu considérablement de son importance, ressemble à toutes les autres. Mais, au temps qu'elle florissait, une messe était célébrée chaque jour à la chapelle de Notre-Dame des Minimes, et chaque jour l'assistance y était nombreuse : derniers vestiges d'un pèlerinage à la Sainte Vierge autrefois très fréquenté. Le Curé d'Ars songeait-il à ressusciter ce pèlerinage? Ce n'est pas improbable. Toutefois, son grand désir était bien de trouver à Montmerle plus de solitude et de recueillement que dans sa paroisse d'Ars.

[2] Nous suivons pour ce récit les témoignages de Jean PERTINAND qui accompagna M. Vianney dans sa fuite (*Procès apostolique ne pereant* p. 840-841 ; *Procès de l'Ordinaire*, 376) ; de M. DES GARETS, maire, (*Procès de l'Ordinaire*, p. 947-949) et de l'hôtelier François PERTINAND, (*Procès apostolique ne pereant*, p. 808-809) qui firent, pour voir leur saint Curé, le voyage de Dardilly ; de l'abbé RAYMOND, qui alla l'y chercher pour le ramener dans sa paroisse (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1432-1436) ; de Catherine LASSAGNE enfin, qui a conté le retour du Curé d'Ars au village (*Petit mémoire*. troisième rédaction, p. 20-21).

— Allons, ne perdons pas de temps, réplique le fugitif. J'ai écrit à Monseigneur pour lui demander la permission de me retirer ; j'attendrai sa réponse à Dardilly... J'irai dire la messe à Fourvière pour mieux connaître la volonté de Dieu... Si Monseigneur y consent, mon désir s'accomplira ; s'il veut que je revienne, je reviendrai... D'ailleurs, la paroisse ne reste pas en souffrance : j'ai pourvu à tout. »

M. Vianney et Jean Pertinand s'éloignèrent donc dans la direction de Dardilly. Soudain, le fugitif s'arrêta. Pendant sa longue réclusion au confessionnal, les routes avaient été rectifiées, et il ne s'y reconnaissait plus. « Mon Jean, murmura-t-il avec une certaine vivacité, vous me trahissez ! » Le jeune homme lui fit aisément comprendre qu'il n'en était rien. Les deux voyageurs continuèrent leur route, priant ou devisant. « Nous récitâmes bien dix fois le chapelet, contait le brave Pertinand, pendant les sept heures que dura le trajet. »

Arrivé dans Trévoux à une heure encore matinale, M. Vianney, par charité, ne voulut point déranger le gardien du pont qui dormait[1]. A Neuville, où nos piétons, déjà fatigués, traversèrent la Saône, le saint, parti sans argent, offrit à son compagnon, aussi riche que lui, de lui payer à déjeuner. Il parlait d'engager sa montre ; l'instituteur refusa net... Même marché fut proposé au pontonnier de Neuville, qui répondit : « Vous paierez une autre fois. »

Enfin le Curé d'Ars franchit le seuil de la maison natale. Mais il était si exténué, qu'il dut s'étendre sur un lit, presque en arrivant. Lorsque Jean Pertinand eut pris lui-même le repos nécessaire : « Retournez-vous-en, lui dit M. Vianney ; vous reviendrez me prendre vendredi de la semaine prochaine ; le samedi, nous monterons ensemble à Fourvière... Et puis nous verrons ! »

Or les prévisions du saint homme ne se réalisèrent point...

---

[1] Cet acte de délicatesse, où se montre le bon cœur du saint, l'obligea à suivre le cours de la Saône, par la rive gauche, jusqu'au pont le plus proche. Faisant un coude, il s'allongeait ainsi de plusieurs kilomètres.

Au matin du 12 septembre, on ne vit plus dans Ars que des visages consternés. M. le Curé, c'était trop sûr, était entré à la Chartreuse et pour toujours !... Et avec lui, toute la vie, toute la joie, tout le courage semblait avoir disparu du village. Deux jours après son départ, Mme des Garets pouvait écrire :

L'école des petites filles — la *Providence* — retentit de soupirs et de sanglots : déjà la moitié au moins s'est dispersée avec désolation. La foule des pèlerins s'est écoulée. L'église est presque déserte. De loin en loin, quelques pauvres filles prient devant un cierge allumé. Je ne puis vous dire la tristesse qui opprime le cœur à la vue d'un changement aussi complet ! C'est un vrai passage de la vie à la mort...

Nous avions un chapitre de la *Vie des Saints* mis en action devant nous chaque jour. Maintenant, la page est tournée...

Et l'abbé Raymond, tout en gardant le titre de curé de Savigneux, se tenait à Ars en permanence ! Lui qui avait rêvé d'en diriger le pèlerinage, il dut comprendre la leçon : la présence de M. Vianney avait été l'unique raison d'être de ce mouvement. En effet, du jour où l'on connut le lieu de retraite du saint, « Ars ne fut plus dans Ars ».

Dès le jeudi 14, instruit par Jean Pertinand enfin de retour, le comte des Garets s'était empressé de se rendre à Dardilly. François Vianney, usant de faux-fuyant, déclara que son frère était reparti on ne savait où. Le maire d'Ars dut se contenter d'écrire un mot pour son saint Curé :

Ne décidez rien encore, lui disait-il. Vous avez besoin de repos, je le sais mieux que personne. Restez chez votre frère tout le temps qui vous sera nécessaire ; mais n'oubliez pas votre pauvre paroisse d'Ars... Pensez à toutes ces saintes âmes que vous conduisiez dans le chemin du ciel, à toutes celles qui s'en étaient éloignées et que vous ramènerez. Pensez à votre *Providence* dont vous êtes l'âme et le soutien, et qui ne peut exister que par vous. Pensez enfin au bien de la religion, que Dieu vous a appelé lui-même à soutenir et à.. glorifier.

Tandis que M. des Garets traçait ces lignes émues, l'abbé Vianney se trouvait en prière, ignorant sa présence, dans la chambre située au-dessus de la salle commune, où l'autre écrivait. Prévenu seulement après le départ du maire, il lut et relut sa lettre, qui l'impressionna. D'autres missives arrivèrent : une de Catherine Lassagne, porteuse de mauvaises nouvelles : il ne restait plus à la Providence que *quinze petites;* M. Raymond avait vu Monseigneur, et Monseigneur avait affirmé que jamais il ne permettrait au Curé d'Ars de quitter le diocèse de Belley. Une autre provenait d'un cabaretier établi dans le village malgré M. Vianney.

Monsieur, lui écrivait cet homme atteint à son point sensible, car ses affaires n'allaient plus, je m'empresse de vous prier de ne point nous abandonner. Vous savez que je vous l'ai toujours dit, je le répète en ce moment du fond de mon cœur : s'il y a quelque chose dans ma maison qui ne vous convienne pas, je me soumets entièrement à votre volonté.

Mais quelle ne fut pas la stupeur, l'embarras de M. Vianney, lorsque, dans la journée du vendredi, il vit arriver à Dardilly... les pèlerins d'Ars ! La fourmilière avait retrouvé son chemin. Que faire? Les renvoyer? Il n'y songea même pas : ayant demandé des pouvoirs à l'archevêque de Lyon, il s'installa dans un confessionnal de l'église natale. Sa soupe l'attendait interminablement au coin du foyer. A chaque instant, des étrangers frappaient à la porte de son frère. « S'il reste ici, protestait François l'*aîné*, je serai obligé de crier au secours. Je ne suis plus le maître chez moi ! »

Le soir du samedi 16 septembre, l'hôtelier d'Ars, François Pertinand, frère de l'instituteur, entraînait à sa suite vers Dardilly vingt-trois jeunes gens de la paroisse. Ils se présentèrent au petit jour devant la ferme des Vianney ; mais les parents du saint refusèrent de leur ouvrir. Soudain une voix douce retentit, qu'ils connaissaient bien. Leur cher pasteur s'était mis à la fenêtre, et il les appelait. Levé depuis des heures, il les fit entrer dans sa chambre, récita avec eux le chapelet, puis il les conduisit à l'église, où ils entendirent sa messe. M. Vianney insista beaucoup pour les

retenir à déjeuner. Ils refusèrent par discrétion. Dans la nuit du dimanche au lundi, ils prirent le chemin du retour. « Vous assisterez tous mardi à la messe chez vous, leur avait conseillé M. Vianney ; je dirai la mienne à Fourvière ce matin-là, pour connaître enfin la volonté de Dieu : vous prierez pour moi. »

Or la volonté de Dieu s'affirma d'une autre manière. Dans la soirée du samedi 16, Dardilly avait reçu un voyageur, chargé d'une mission officielle par l'évêque de Belley. L'abbé Raymond — c'était lui — pour n'éveiller aucun soupçon, se présenta vers huit heures chez le curé de la paroisse, M. Joseph Peyrard. Il y fut reçu froidement : nul doute que ce prêtre, se disant accrédité de son évêque, ne vînt pour remmener M. Vianney. Interloqué, M. Raymond, dans l'espoir d'apaiser le pasteur de céans, s'offrit pour officier à la grand'messe du lendemain. Le curé de Dardilly n'y vit aucun inconvénient, et il fut convenu que le messager de Monseigneur, la messe une fois chantée, parlerait à M. Vianney.

Et en effet, les choses se passèrent ainsi. Le saint assista à la grand'messe, puis il tint à conduire le curé de Savigneux jusqu'à la maison de son frère François, d'ailleurs assez proche de l'église. La réponse de Mgr Devie !... Il était impatient de la connaître. Il lut la lettre confiée à M. Raymond, et la déception se peignit un instant sur ses traits, mais il ne fit aucune réflexion ni pour ni contre [1]. M. Raymond sorti, il redescendit de sa chambre pour

---

[1] Nous n'avons pu retrouver la lettre adressée directement à M. Vianney par son évêque. Mais voici celle que Mgr Devie écrivit au maire d'Ars, comte des Garets :

Bourg, le 13 septembre 1843.

Monsieur,

Dans le moment où j'ai reçu la lettre de votre bon saint Curé, j'ai reçu également celle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je remets à M. le curé de Savigneux mes deux réponses.

Je disais au bon Curé que mon désir est qu'il reste à Ars, malgré les motifs qu'il croit avoir d'aller ailleurs ; j'espère qu'il se rendra à mes raisons.

Cependant, pour ne pas le heurter trop fort, je lui indique deux autres postes où je pourrais le placer. C'est en lui montrant des dispositions semblables que je le détournai du projet de s'éloigner d'Ars, il y a quelques années. J'espère

calmer François : celui-ci, entouré par les paroissiens d'Ars qui survenaient sans cesse, « se plaignait amèrement de leur importunité envers leur curé ».

M. Raymond déjeuna au presbytère. « Je vous en prie, lui dit M. l'abbé Peyrard, quittez Dardilly le plus tôt possible : on sait pourquoi vous êtes venu; veuillez laisser M. Vianney tranquille; autrement, on vous fera un mauvais parti ! » Mais le délégué épiscopal tint bon : il avait à cœur maintenant de ramener le Curé d'Ars parmi ses ouailles, M. des Garets lui ayant fait suffisamment comprendre, dans une entrevue qui avait précédé ce voyage, qu'il ambitionnait vainement la succession de M. Vianney. L'abbé Raymond assista donc aux vêpres que présida le saint. Après le salut du Saint-Sacrement, le curé de Dardilly s'en prit de nouveau au pauvre curé de Savigneux. « Bien des gens de ma paroisse, dit-il à l'abbé Vianney, le regardent d'un mauvais œil. » Et le saint de riposter : « Ne vous inquiétez pas de M. Raymond : c'est un bon cheval de trompette ; il ne craint pas le bruit ! »

Cependant, la décision du Curé d'Ars était prise : Monseigneur lui offrait la chapellenie de Notre-Dame de Beaumont, en le priant toutefois de réfléchir encore... Eh bien, il se rendrait à Beaumont et la Vierge qu'on y vénère lui inspirerait sans doute sa suprême résolution. Mais comment tromper la surveillance des gens de Dardilly qui montaient déjà la garde autour de la ferme des Vianney ?

Précisément, le soir de ce dimanche, alors que M. Vianney se disposait à reposer pour la dernière fois sous le toit paternel, une délégation de notables se présenta dans la cour. Le saint dut descendre écouter leur supplique. « Prenez votre retraite ici, lui disaient ces braves

---

un peu obtenir le même résultat. Vos instances, celles de vos paroissiens (sic) *et des curés voisins contribueront, j'espère, à le fixer auprès de vous. Mais, dans tous les cas, il est persuadé aujourd'hui que je ne lui permettrai jamais de quitter le diocèse de Belley. Je croirais perdre un trésor.*

Votre très humble et tout dévoué serviteur,

† *Alexandre-Raymond, évêque de Belley.*

gens ; nous nous chargeons d'obtenir pour vous les autorisations nécessaires. » Leur illustre compatriote se contenta de répondre gracieusement : « O mes amis, si vous y pouvez réussir, je ne demande pas mieux ! » Et ils s'en retournèrent tranquilles.

Bons paroissiens de Dardilly ! ils fussent demeurés là jusqu'à l'aube, s'ils avaient su ce qui se préparait. Un plan de fuite avait été en effet concerté entre le Curé d'Ars et M. Raymond. Avant la nuit, M. Raymond quittait le presbytère de Dardilly, prétextant qu'il allait remettre à Monseigneur la réponse de M. Vianney. En réalité, il comptait ne pas dépasser la paroisse d'Albigny, dont le pasteur, M. Martin, était son intime ami. Et c'était là que le Curé d'Ars irait le rejoindre. François *l'aîné* avait été mis dans le secret. Tant de visites l'obsédaient depuis deux ou trois jours qu'il consentait volontiers à favoriser cette « évasion ».

Le lundi matin, 18 septembre, les deux frères, s'étant levés de très bonne heure, prirent, en pleines ténèbres, la route d'Albigny. Le saint s'était placé à califourchon sur le cheval de la ferme, que François tirait par la bride ; mais, aux approches d'Albigny : « Je continuerai bien ma route à pied, » fit Jean-Marie. Il laissa sa monture, dit au revoir à son frère et pénétra seul dans la bourgade. Sa première impression, en y entrant, fut des plus pénibles : la veille, c'était la *vogue* du pays, et l'on dansait encore à l'aube de ce lundi... M. Vianney retrouva l'abbé Raymond, célébra sa messe, puis manifesta une grande hâte de continuer le voyage.

Beaumont, perdu parmi les étangs de la Dombes, à quelque cinquante kilomètres de Dardilly, n'était pas facile à atteindre. Après avoir passé la Saône à Neuville, M. Raymond comptait y trouver une voiture. Il ne s'en rencontra point de disponible. Nos deux voyageurs durent faire à pied cinq lieues [1], jusqu'à Saint-Marcel, où, le maire, les rencontrant, reconnut le Curé d'Ars. Bon gré mal gré, il fallut s'arrêter là, se reposer un peu... Mais voilà qu'à la nouvelle de l'arrivée du saint, la petite église de Saint-Marcel

[1] Les deux voyageurs n'étaient pas absolument sans vivres. A Neuville-sur-Saône, Marie Ricotier, d'Ars, les ayant rencontrés, leur avait laissé quelques provisions.

s'était remplie de fidèles. M. Vianney dut monter en chaire. « Il prêcha sur le détachement des choses de ce monde, sur la rapidité de la vie et sur le bonheur du ciel... » Enfin, un voiturier se présenta, et à la tombée de la nuit, on arrivait à Marlieux, la paroisse d'où dépendait la chapelle de Beaumont.

Notre-Dame de Beaumont, rustique sanctuaire dont les horizons plats s'ouvraient sur des marais immenses, attirait à la belle saison bon nombre de pèlerins. Selon les traditions locales, la Vierge y avait plusieurs fois, à la prière de parents désolés, ressuscité de petits enfants morts avant le baptême et les avait laissés vivre ensuite assez de temps pour qu'on leur conférât le sacrement qui ouvre le paradis. Le mardi matin, le curé de Marlieux conduisit à la vieille chapelle ses hôtes de la nuit. « M. Vianney, conte l'abbé Raymond, célébra le premier la messe, afin, disait-il, d'implorer les lumières du Saint-Esprit. Lorsqu'il eut terminé : « Eh « bien, lui demandai-je, qu'avez-vous décidé? — Rien encore ; je « vais continuer de prier pendant que je vous servirai à l'autel. » Or, dès que je revins à la sacristie, avant même que j'eusse dépouillé les ornements, il me dit : « Le bon Dieu ne me veut pas ici. — Où « voulez-vous donc aller? — Retournons à Ars ! »

Le mot définitif venait d'être prononcé.

Sans retard, l'abbé Raymond organisa le retour. Une voiture emporta les voyageurs, à travers le mélancolique pays des étangs, jusqu'à Ambérieux-en-Dombes. M. Vianney, par instants, pleurait et il ne cessa de prier. A Ambérieux : « La voiture me fatigue trop, dit-il ; je ferai le reste du chemin à pied. » Sept kilomètres seulement le séparaient de ce petit village, toujours tant aimé, d'où il avait fui pour mieux trouver Dieu et où Dieu le ramenait irrésistiblement. A Savigneux, sur le conseil de son compagnon de route, il entra dans l'église pour adorer le Saint-Sacrement et se reposer un peu. Et aussitôt, une estafette fut expédiée vers Ars tout proche, portant de la part de M. Raymond ce message : « M. le Curé revient ; il sera parmi vous dans une heure ! »

A peine fut connue dans le village la joyeuse nouvelle qu'on

fit sonner les carillons de fête. « L'allégresse fut universelle, raconte Catherine Lassagne. Chacun se hâtait d'accourir pour revoir celui qu'on avait perdu depuis huit longs jours; jusqu'aux batteurs de blé qui survenaient en habits de travail. »

Enfin, vers cinq heures, au son des cloches lancées à toutes volées, parut le Curé d'Ars. Appuyé sur un bâton, il monta vers la place où ses ouailles l'attendaient. « Tout était donc perdu? s'écria-t-il ; eh bien, tout est retrouvé ! Je ne vous quitterai plus, mes enfants... Je ne vous quitterai plus ! » Il ne put articuler d'autres paroles, tellement l'émotion le serrait à la gorge ; mais ses yeux levés au ciel, les gestes de ses bras tremblants disaient assez son bonheur. « Soutenu par M. Raymond, il fit plusieurs fois le tour de la place, bénissant ses paroissiens ; tous ne pouvaient que pleurer, balbutier quelques mots et se jeter à ses genoux. »

Le saint entra un instant à sa maison de *Providence*, où ce fut une jubilation infinie : le père était enfin retrouvé !... Mais il tombait de fatigue. On avança l'heure de la prière du soir. M. Vianney tint à la réciter lui-même parmi toute la paroisse assemblée...

Voilà donc, note Catherine Lassagne en son *Petit mémoire*, voilà donc notre saint Curé rendu à nos désirs ! Il eut ensuite quelques jours de repos, car la foule des pèlerins s'était dispersée pendant son absence ; il reprit au milieu de nous ses fonctions ordinaires. Dès qu'on l'apprit, les pénitents arrivèrent de tous côtés, et il recommença sa vie.

« Que seraient devenus tant de pauvres pécheurs? » disait-il lui-même ingénument. Et, conclut le comte des Garets, « il comprit mieux dès lors que Dieu le voulait chez nous ».

CHAPITRE XVIII

QUELQUES ÉVÉNEMENTS DES DERNIÈRES ANNÉES : I. SUPPRESSION DE L'ORPHELINAT. FONDATION DE L'ÉCOLE ET DU PENSIONNAT DES FRÈRES. LES MISSIONS DÉCENNALES.

Une conspiration qui n'en est pas une. — Plaintes et appréhensions au sujet de l'orphelinat de filles. — Les arrangements de M. Vianney avec Mère Saint-Claude. — Une « liquidation » préalable. — Peine et résignation du saint Curé.

Les Sœurs de Saint-Joseph et les anciennes directrices de la *Providence*. — Attitude du Curé d'Ars.

L'école communale de garçons confiée aux Frères de la Sainte-Famille. — Zèle de M. Vianney pour l'éducation de l'enfance.

L'œuvre des missions décennales. — D'où viennent les ressources? — Un « avare » d'un nouveau genre. — Les fondations de messes à perpétuité.

Les espoirs que le Curé d'Ars avait fondés sur sa « maison de *Providence* » furent en partie déçus. Il y prenait ses repas depuis 1827, et il comptait s'y retirer tout à fait, laissant à d'autres le soin de la paroisse... L'homme propose, Dieu dispose, et quelquefois contre le gré de l'homme, fût-il un saint. Des événements imprévus empêchèrent M. Vianney de réaliser son doux rêve. Il n'eut même pas la consolation de voir subsister son œuvre de préservation et de charité telle qu'il l'avait conçue. La *Providence* était à la fois, nous l'avons dit, école paroissiale et orphelinat ; l'orphelinat allait disparaître.

La *Providence*, telle que l'avait conçue et organisée l'abbé Vianney, était une œuvre d'une espèce si singulière, qu'elle ne semblait pas devoir lui survivre [1]. Or, après la double alerte de 1843 — la grave

[1] Pendant le séjour que M. Vianney fit à Dardilly en 1843, le comte des Garets pour l'en ramener, lui écrivait le 15 septembre : « Pensez à votre *Providence* dont vous êtes l'âme et le soutien et qui ne peut exister que par vous. »

maladie et la « fuite » de M. le Curé — on se demandait autour de lui si Ars le posséderait bien longtemps. Faudrait-il donc laisser tomber une œuvre qui avait été jusque-là pour la contrée un immense bienfait? M. Vianney avait bien songé que ni Catherine Lassagne ni Marie Filliat ni Jeanne-Marie Chanay, les dévouées directrices, n'étaient immortelles et il avait placé à leurs côtés trois jeunes personnes d'Ars destinées à les aider d'abord, puis à tenir leurs rôles... Mais le saint, dans son humilité, ne songeait pas que ce serait peine inutile, lui disparu, d'avoir formé des directrices nouvelles si, en même temps, un homme de sa trempe ne survenait pour faire subsister cette *Providence*. Le plus sage et le plus simple était, ce semble, de confier l'œuvre à une congrégation religieuse qui en assurerait la continuité : tel était, du moins, l'avis de plusieurs autour de M. Vianney. « J'étais, a dit son premier auxiliaire, l'abbé Raymond, du nombre de ceux qui le pressaient de faire appel à des Sœurs [1]. » D'autre part, sans méconnaître les mérites de Catherine et de ses compagnes, certaines mères de famille qui envoyaient leurs filles à l'école ne se cachaient point pour dire qu'avec des religieuses, la maison serait plus propre et les enfants mieux instruites. Quelques-unes même, allant plus loin, se plaignaient de voir leur progéniture mêlée à toutes ces petites pauvresses ramassées un peu partout...

Ces murmures, arrivés jusqu'aux oreilles de M. Vianney, ne le trouvèrent pas insensible : il en fut peiné. Puisque l'œuvre atteignait le but qu'il s'était proposé en la créant, il ne comprenait pas qu'on pût désirer autre chose. Si l'Académie voulait dans ses écoles des institutrices diplômées, c'était son affaire ; les braves gens d'Ars avaient-ils besoin d'avoir des filles si savantes pour les mettre à douze ans au travail des champs et de la ferme?... D'ailleurs, si l'on préférait des religieuses, Catherine, Marie et Jeanne-Marie étaient là : « il n'y avait qu'à les teindre [2] ».

L'administration diocésaine, qui avait pour M. Vianney une

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 304.
[2] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 843.

vénération profonde, n'ignorait rien des événements d'Ars. Mgr Devie lui-même s'inquiétait de l'avenir de la *Providence*. Il engagea le supérieur de son grand séminaire, M. le chanoine Perrodin [1], à sonder les intentions du saint Curé. « M. Perrodin avait fondé à Bourg, avec le concours des Sœurs de Saint-Joseph, une *Providence* qui avait parfaitement réussi. Il expliqua au serviteur de Dieu, en des visites réitérées, qu'il y aurait avantage à les appeler dans son établissement. M. Vianney céda, mais après de longues instances [2]. »

Au mois de mai 1847, la Révérende Mère Saint-Claude, supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph, visitait une école de sa congrégation à Villeneuve, paroisse limitrophe d'Ars. Elle fit dire au saint qu'elle passerait par le village et lui demandait une entrevue. Cette entrevue semblait amenée par un pur hasard. Or elle avait été concertée d'avance entre l'évêché et la maison-mère des Sœurs de Bourg. Alors que la vénérée supérieure séjournait à Villeneuve, M. Guillemin, vicaire général de Mgr Devie et « vieil ami de M. Vianney », s'était de son côté mis en route, pour se trouver dans Ars en même temps que la Mère Saint-Claude [3].

M. Vianney, qui n'avait pas été prévenu de l'arrivée du vicaire général, s'en montra ému : il comprit que l'on voulait, en haut lieu, précipiter les choses. Il eut un premier entretien avec M. Guillemin et la Révérende Mère, un premier échange de vues : il acceptait en principe une transformation possible de son orphelinat.

Mais quand Catherine Lassagne et ses collaboratrices l'apprirent, quel chagrin ce fut pour elles ! Eh quoi ! elles ne finiraient point leurs jours parmi leurs filles adoptives, dans une maison si chère ! Elles étaient relativement jeunes encore — Catherine n'avait que quarante et un ans, Jeanne-Marie Chanay quarante-huit et Marie Filliat

[1] M. Perrodin « doit être rangé, après Mgr Devie, au nombre des restaurateurs du diocèse de Belley ». (J. COGNAT, *Mgr Devie*, t. I, p. 217.)

[2] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 242.

[3] Sauf indications contraires, tous les détails concernant la transformation de la Providence d'Ars (1847-1848) proviennent des archives de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Bourg.

trente-neuf [1] — qu'allaient-elles devenir, hors d'une œuvre qui était leur vie, à laquelle elles avaient tout sacrifié, leur temps, leurs peines, leur santé, leur avenir?... Le pauvre fondateur vit leurs larmes, entendit leurs lamentations et, touché d'un chagrin que peut-être il n'avait pas prévu si profond et si expansif, il essaya, surnaturel toujours, de consoler, par les pensées de la foi, ces excellentes filles.

Les pourparlers entre notre saint et la maison-mère de Bourg durèrent encore quelque six mois. Enfin, le 5 novembre 1847, un acte sous seing-privé fut conclu « entre M. Vianney, curé d'Ars, d'une part, et Mme Louise Monnet, en religion Sœur Saint-Claude, supérieure générale de la Congrégation de Saint-Joseph, dont le noviciat est à Bourg ». Par cet acte, M. Vianney faisait une donation globale de 53.000 francs à la Congrégation de Saint-Joseph [2], laquelle, en retour, prenait à sa charge la continuation pure et simple de l'œuvre entière de la *Providence*, à savoir l'école paroissiale et l'orphelinat, les deux œuvres à titre absolument gratuit.

Le 13 décembre 1847, le Conseil d'administration de Saint-Joseph confirmait cet acte au nom et avec l'approbation de l'Évêché de Belley. Le 5 novembre 1848, un an, jour pour jour, après la signature du contrat de cession, les Sœurs prenaient possession de l'œuvre d'Ars [3].

Or, quand elles arrivèrent, l'orphelinat n'était plus que l'ombre de lui-même : deux enfants au plus y restaient, qui d'ailleurs ne tardèrent pas à en sortir. Que s'était-il passé? Nous touchons à un point obscur de cette histoire et aucun document précis n'existe, qui y fasse la lumière.

---

[1] Jeanne-Marie Chanay était née à Jassans en 1799 et Marie Filliat à Savigneux en 1808.

[2] Exactement 22.300 francs en immeubles (dont, pour plusieurs, les Sœurs n'avaient que la nue-propriété), et 22.000 francs en argent placés à 5 % ; plus enfin les objets du culte affectés à la chapelle de la *Providence*, estimés à environ 9.000 francs. L'entrée en possession était fixée au 19 mai 1848.

[3] L'établissement fondé à Ars par les Sœurs de Saint-Joseph ne fut autorisé légalement qu'après plusieurs demandes réitérées, par décret impérial du 10 septembre 1856.

Au cours de la panique inouïe qui saisit pèlerins et paroissiens d'Ars lors de la « fuite » du saint à Dardilly en septembre 1843, l'orphelinat avait commencé de se vider, preuve qu'on ne croyait pas cette œuvre possible en dehors de M. Vianney. — Catherine Lassagne lui écrivait pour lui apprendre qu'il n'y avait plus dans la maison que *quinze petites*. — Par contre, aucune des *grandes* ne semble avoir bougé. Naturellement, l'alarme passée, les enfants que parents ou tuteurs en avaient retirées revinrent à la *Providence*. Quel en était le nombre quatre ans après, au moment où se préparait le changement total de direction? On ne trouve là-dessus nulle précision dans les notes de Catherine. Elle donne le chiffre vague d'une *soixantaine* d'enfants, et nous avons vu qu'elle s'inquiétait assez peu d'en savoir davantage ; mais elle ne dit nulle part que les orphelines soient allées en se raréfiant, lorsque tout à coup elle écrit qu'en cette année 1848, « on plaça les *grandes* et on renvoya les quelques *petites* qui restaient, sauf une ou deux ». Déjà donc, la majeure partie de ces pauvresses avaient été rendues aux familles ou placées chez des personnes charitables.

Dès la fin de 1847, le personnel même de la *Providence* avait été réduit. Les trois jeunes personnes que M. Vianney destinait à continuer l'œuvre étaient entrées, sur sa demande, au noviciat de Saint-Joseph de Bourg. — Deux d'entre elles devaient revenir dans leurs familles quelques semaines plus tard : les Journées de février 1848 eurent leur contre-coup jusque dans le chef-lieu de l'Ain ; quelques désordres s'étant produits, la plupart des novices quittèrent la maison-mère ; la paix une fois rétablie, les deux postulantes d'Ars n'y retournèrent pas. — Départ des orphelines, réduction du personnel choisi par M. Vianney, visiblement, selon l'expression consacrée, on liquidait la situation.

Comment concilier ces faits avec l'engagement pris par les Sœurs de continuer purement et simplement l'œuvre de la *Providence?* La lourde charge qu'elles allaient assumer dut les effrayer d'avance. Certes, elles ne voulaient point la mort de l'orphelinat, mais elles souhaitaient avant tout diriger l'école de petites filles, à laquelle, dans leur pensée, pourrait s'annexer un humble pensionnat. Il

est vraisemblable qu'elles expliquèrent verbalement à M. Vianney — car aucun document écrit n'en est resté — qu'il serait bon de faire reposer quelque temps l'œuvre proprement dite de la *Providence*, quitte à la reprendre sur de nouvelles bases et en des conditions meilleures. Sans doute même lui fut-il suggéré que tel était l'avis de l'évêque de Belley.

Désireux uniquement de procurer le bien des âmes, le Curé d'Ars ne savait à quoi se résoudre. Il priait, et il lui semblait qu'une voix intérieure lui conseillait de ne pas céder sur ce point : l'orphelinat supprimé, son œuvre lui paraissait anéantie [1]. « Monseigneur, gémissait-il, voit en cela la volonté de Dieu, mais moi, je ne l'y vois pas [2]. » Enfin, il consentit à tout. Il se résigna pleinement, joyeusement. Le 24 octobre, douze jours avant l'arrivée des religieuses, il écrivait à Mgr Devie : « J'ai toujours l'heureuse espérance que vous aurez la grande charité de bénir notre chapelle et d'installer nos bonnes Sœurs, que toute la paroisse et moi attendons avec impatience. » Mieux encore, il communiqua sa résignation à ses dévouées collaboratrices. Ce même 24 octobre, Catherine Lassagne formulait ce vœu à l'adresse des futures institutrices : « Nous souhaitons qu'elles aient autant d'empressement à venir que nous en aurons à les recevoir [3]. »

Dans cette attente, M. Vianney avait pressé l'achèvement de la chapelle. L'aube du dimanche 5 novembre la trouva toute fraîchement parée de ses statues, de ses tableaux et de ses reliquaires. Malgré ses quatre-vingts ans bien sonnés, Mgr Devie, alerte encore, tint à installer lui-même la nouvelle supérieure de l'école, Sœur Marie-Séraphie, et ses adjointes. L'Évêque bénit ce jour-là la chapelle neuve, qui fut placée sous le vocable de la Sainte-Famille, et il y érigea un chemin de croix. Ce fut une vraie fête paroissiale : le maire, M. Prosper des Garets, siégeait dans le modeste chœur, aux côtés de M. Vianney, et les habitants d'Ars

---

[1] « Il aurait tenu beaucoup à conserver à sa *Providence* son organisation primitive. » (B. de Belvey, *Procès apostolique ne pereant*, p. 208).

[2] Catherine Lassagne, *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 19.

[3] *Lettre* à la Révérende Mère Saint-Claude.

remplissaient la petite nef. On le voit, l'accueil fait aux religieuses fut des plus sympathiques.

Une ère nouvelle commençait pour la *Providence* d'Ars. Il était difficile que, privée de ses orphelines, cette maison reprît sa vie exubérante d'autrefois. Il avait été stipulé, dans le contrat de cession du 5 novembre 1847, que Catherine Lassagne et les autres pourraient demeurer avec les Sœurs toute leur vie durant et leur apporter l'appoint de leur dévouement ; mais il était bien à prévoir que les choses ne se passeraient pas ainsi.

Aucun incident digne de mémoire ne marque l'arrivée des religieuses. Quand elles se présentèrent à la *Providence* dans l'après-midi du samedi 4 novembre, Catherine, qui se tenait sur le seuil, résigna son commandement par ces simples mots : « Vous êtes chez vous. » Et elle remit les clefs à la supérieure. Mais elle ne quitta point pour cela la place. Elle et ses compagnes demeurèrent là plusieurs mois encore. Le 25 décembre, Sœur Marie-Séraphie écrivait à sa supérieure générale : « Ces demoiselles fraternisent avec nous. Jeanne-Marie (Chanay) nous donne bien de temps en temps, quelques mots à ronger, mais c'est plutôt, je crois, l'effet de son caractère que de sa volonté. Tout ira bien. » Cependant, la fin de 1848 et « les premiers mois de l'année 1849, mois de transition et d'épreuve, furent pénibles pour tout le monde [1] ». L'immeuble de la *Providence* avait été négligé ; il fallut y mettre la brosse et le balai ; les murs, très humides, s'étaient peu à peu délabrés ; les maçons durent intervenir...

Comme il fallait s'y attendre, les anciennes directrices se séparèrent des religieuses, mais en bonnes amies [2]. Tandis que Jeanne-Marie Chanay se retirait dans le village, chez une de ses sœurs, Catherine Lassagne et Marie Filliat venaient habiter deux petits

[1] Chanoine F. BÉRÉZIAT, *Notice historique*, etc., p. 432.

[2] Catherine termine ainsi un petit mémoire qu'elle a laissé sur la *Providence* d'Ars : « Alors les anciennes (directrices) ont cédé la place aux religieuses et se sont retirées pour se préparer à la mort. Que Dieu soit béni de tout ! Ainsi soit-il. »

appartements, contigus au presbytère. Elles s'occuperont désormais des ornements et des linges sacrés, décoreront les autels, prépareront les repas de leur curé ; entre temps, elles fileront le lin ou iront visiter les malades. Catherine, loin de bouder les Sœurs de Saint-Joseph, ira souvent chez elles [1]. Déjà, elle a initié ses remplaçantes à leur besogne, elle continuera de les conseiller. Chaque mois, elle présidera dans leur chapelle la réunion des Associées du *Rosaire vivant*...

Pendant les quinze jours qui suivirent l'installation des religieuses, M. Vianney garda une attitude réservée, comme expectante. Il avait cessé de prendre ses repas à la *Providence ;* désormais jusqu'à sa mort, il se fera servir dans sa chambre. Il avait soixante-deux ans ; il est dur pour tous, même pour un homme consommé en vertu, de modifier de vieilles habitudes. Cependant il ne s'en plaignit pas ; malgré cela, on vit bien qu'il en souffrait. Il ne manifesta qu'un seul regret, celui de ne plus avoir près de lui ses chères orphelines : il les avait associées par la prière à toutes ses bonnes œuvres ; que de grâces il attribuait à leurs intercessions ! Cet appui moral allait lui manquer. « On a reproché bien des choses à la *Providence,* confiait-il un jour à M. des Garets ; les enfants, à ce qu'on disait, y étaient mal tenues, et cependant Dieu opérait en sa faveur des miracles [2]. »

Au bout de quinze jours, à la récréation d'une heure, le saint reparut au milieu de ses enfants. Il leur parla avec son enjouement habituel, et ce fut pour les fillettes comme pour leurs nouvelles maîtresses grande joie de le revoir. Il revint ainsi de temps en temps visiter l'école, mais il n'avait plus à s'occuper de faire vivre cette œuvre, les Sœurs en ayant assumé toute la charge. D'autres œuvres, bien importantes elles aussi, attirèrent son attention et bénéficièrent de ses générosités.

M. Vianney laissa donc aux religieuses toute leur liberté d'action : elles avaient leurs supérieures, leur règlement, leurs cou-

[1] Chanoine BÉRÉZIAT, *Notice,* p. 590, d'après les récits de Sœur Néophyte qui vécut longtemps à la *Providence* d'Ars.

[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire,* p. 908.

tumes particulières ; cela devait leur suffire. Il ne se réserva que la direction spirituelle des écolières [1]. Toutefois, du jour où les missionnaires s'établirent dans les appartements contigus à l'école [2], le Curé d'Ars reprit l'habitude de visiter quotidiennement les élèves des Sœurs. Lorsqu'elles rentraient en classe, vers une heure et demie, il aimait à les bénir, tantôt l'une, tantôt l'autre, d'un signe de croix sur le front.

Pour bien montrer sa respectueuse sympathie aux nouvelles institutrices, qui s'étaient mises presque aussitôt à recevoir des internes [3], il leur fit confier une de ses petites-nièces de Dardilly. L'enfant était d'un naturel espiègle. On se plaignit un jour au grand-oncle de ses étourderies continuelles. « Que voulez-vous, répondit-il en souriant, dans notre famille nous ne valons tous rien [4]. » Cependant, comme raconte Sœur Saint-Lazare, c'est à cette écolière dissipée que revint l'honneur une fois de présenter le bouquet de la saint Jean-Baptiste. « O mon enfant, dit le saint en acceptant les fleurs, un *Ave* vaut mieux que tout cela [5]. »

« Lorsque je vins tenir boutique dans le village, rapporte Marthe Miard — c'était vers 1850 — les soins des Sœurs pour la propreté et l'embellissement de la *Providence* la faisaient sortir peu à peu de sa première pauvreté. Je me suis douté que M. le Curé en souffrait ; cependant il n'en montra jamais la moindre amertume [6]. »

[1] Sœur Marie-Séraphie écrivait d'Ars, le 7 mai 1849, à sa supérieure générale, Mère Saint-Claude : « Nous espérons que M. le Curé ne restera pas toujours dans l'inaction touchant sa chère *Providence*. »

[2] A la fin de 1853. Comme nous le dirons bientôt, les missionnaires, auxiliaires du saint Curé, ne logèrent que peu d'années dans l'aile droite de la maison d'école, où ils avaient d'ailleurs leur entrée spéciale et leurs chambres totalement séparées du reste du local. Vers 1860, croit-on, ils vinrent s'établir dans l'ancien hôtel de *Notre-Dame des Grâces* (vieux bâtiments annexés depuis au nouveau presbytère d'Ars). Sœur Saint-Lazare, figure très populaire dans le village, passa alors à leur service avec Sœur Néophyte.

[3] Le pensionnat formé par les religieuses hébergea jusqu'à quinze petites filles des paroisses voisines. Il cessa d'exister quand, le nombre des orphelines venant à égaler celui des pensionnaires, il fallut loger convenablement ces pauvres enfants.

[4] *Procès apostolique ne pereant*, p. 753.

[5] et [6] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 852-853.

Il avait en effet organisé jadis l'existence de cette maison à l'image de sa propre vie ; des prodiges lui avaient appris que le ciel agréait les prières qui montaient d'une telle indigence, d'un tel délabrement. Mais les saints, qui tous, plus ou moins, sont de sublimes originaux, ont leur façon de concevoir les choses. Les religieuses, en tenant leur école proprette, ne firent que leur devoir.

Un fait montre bien encore l'estime que le Curé d'Ars professait envers la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph. En 1857, une de ses nièces y entrait comme postulante, grâce à ses démarches personnelles.

Chaque année, le 2 juillet, en la fête de la Visitation de Notre-Dame, il acceptait avec joie de présider, dans la chapelle de la *Providence*, la cérémonie du renouvellement des vœux. « La fête d'aujourd'hui, écrivait dans son journal privé l'abbé Toccanier, au soir du 2 juillet 1855, mérite une mention toute spéciale. La messe fut célébrée par M. le Curé, revêtu de la splendide chasuble de l'Immaculée-Conception. Vingt-deux religieuses de Saint-Joseph ont renouvelé leurs vœux entre les mains de l'homme de Dieu. Un si grand nombre de paroissiens et de pèlerins ont communié à sa messe qu'il a dû vider un plein ciboire [1]. » Ce matin-là, le saint, en quittant la chapelle, ne pouvait contenir son allégresse. « Oh ! que la religion est belle, s'écriait-il. Je pensais tout à l'heure que c'était entre Notre-Seigneur et les bonnes religieuses, ses épouses mystiques, un assaut de générosité. Mais, quoi qu'elles fassent, c'est toujours Notre-Seigneur qui l'emporte... Les Sœurs disaient : « Je renouvelle mes vœux de pauvreté, de chasteté et « d'obéissance. » Quand même c'étaient elles qui recevaient le plus, car à mon tour je disais : « Que le corps de Notre Seigneur Jésus-« Christ garde votre âme pour la vie éternelle [2]. »

---

[1] *Notes* man., p. 38.

[2] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1094. — L'orphelinat de la *Providence* n'avait pas été supprimé sans retour. Toutefois M. Vianney n'en vit la résurrection que de là-haut. En effet, ce n'est qu'en octobre 1863 que les religieuses prirent avec elles des orphelines. L'œuvre recommença avec trois petites abandonnées, une de cinq ans et deux de trois ans. Le nombre des enfants ainsi recueillies fut bientôt d'une quinzaine. « Que Dieu bénisse

***

Pendant son long pastorat, le Curé d'Ars ne s'intéressa pas moins à l'éducation des garçons qu'à celle des filles. Vers 1835, il avait insisté près du maire, qui était alors Michel Sève, pour qu'on choisît comme instituteur un jeune homme d'Ars, Jean Pertinand, neveu de l'abbé Renard. En 1838, âgé de vingt ans et pourvu de son brevet, ce brave garçon devenait maître d'école dans son village. Il y devait rester onze ans. « M. le Curé, a-t-il raconté, visitait souvent ma classe, et chacune de ses visites produisait un excellent effet sur les enfants, qu'un mot de sa bouche rendait sages et dociles pour plusieurs jours. Il payait pour les petits garçons qu'on lui disait dans la gêne [1]. »

Mais il rêvait de voir cette école tenue par des religieux et absolument gratuite. Le 10 mars 1849, c'était chose faite. M. Vianney s'étant chargé personnellement de l'entretien des futurs instituteurs [2], trois Frères de la Sainte-Famille de Belley venaient remplacer Jean Pertinand. Le directeur était un religieux de vingt-quatre ans, nommé Frère Athanase [3]. Il allait jouer un rôle impor-

---

cette reprise de l'œuvre du saint Curé : il aimait tant sa chère *Providence* ! » écrivait à l'abbé Toccanier, le 13 avril 1864, Mgr de Langalerie, évêque de Belley.

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 837.

[2] Il n'y eut d'abord qu'un engagement verbal. Ce n'est que six ans plus tard, le 13 février 1855, que, par acte notarié passé en l'étude de Me Raffin, notaire à Trévoux, M. Vianney fit à l'école des garçons une dotation en règle. Il paya immédiatement au Frère Gabriel, supérieur général de la Sainte-Famille de Belley, une somme de 10.000 francs (que spontanément il éleva bientôt à 20.000). Cette école, communale ou libre au choix du Frère Gabriel, devait être confiée à perpétuité aux Frères de la dite congrégation qui auraient le droit d'y avoir des pensionnaires. La commune d'Ars fournirait aux instituteurs le logement gratuit, ferait les grosses réparations et verserait annuellement à chacun des maîtres la somme de 100 francs.

[3] Jacob Planche, en religion Frère Athanase, était né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 2 janvier 1825. Il dirigea l'école d'Ars pendant quarante et un ans et se montra vraiment, par sa science, son autorité et sa vertu, à la hauteur de sa tâche. Pendant dix ans, il fut le « camarade » et l'un des secrétaires de M. Vianney ; et donc l'un des témoins d dix plus importantes

tant dans l'histoire de notre saint. A sa petite école qui ne recevait que des enfants de la paroisse le zélé directeur rêva bientôt d'adjoindre un pensionnat dont bénéficieraient les familles aisées du voisinage ; timidement, il s'ouvrit de son projet à son saint Curé. « Oui, mon ami, lui répondit sans hésiter M. Vianney, fondez un pensionnat, et vous réussirez ; vous verrez combien de jeunes âmes vous allez ravir au *grappin* [1]. » En effet, les pensionnaires se présentèrent en grand nombre, et il fallut songer à des constructions nouvelles. Le 28 mai 1856, le Curé d'Ars, heureux, rayonnant, bénissait la première pierre du futur pensionnat [2].

Ancien instituteur lui-même dans le temps où il se cachait au lointain village des Robins, M. Vianney eût voulu pouvoir répandre partout le bienfait de l'instruction ; et personne ne taxera d'*obscurantisme* cet ignorant des sciences humaines. Disposant, grâce aux aumônes quotidiennes qu'on lui faisait pour ses œuvres, de ressources considérables, « il contribua à la fondation de plusieurs écoles en d'autres paroisses, à Jassans, à Beauregard, patrie de l'abbé Raymond, à Sainte-Euphémie dans le diocèse de Valence [3] ». Il encouragea et aida la fondation de Saint-

---

années d'une existence merveilleuse. Il tenait l'orgue, chantait au lutrin, enseignait le plain-chant, dirigeait les enfants de chœur et les suppléait au besoin. Il fut secrétaire de la mairie d'Ars de 1849 à 1910, époque où son grand âge l'obligea à résigner cette fonction. Il était très populaire dans le village, et les pèlerins aimaient à le visiter. M. Vianney disparu, Frère Athanase en resta la chronique vivante. Il parlait du saint avec une enthousiaste admiration. Il s'éteignit le 17 juin 1912, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Pendant qu'on lui administrait les derniers sacrements, il trouva encore moyen de conter aux assistants trois ou quatre traits de la vie du Curé d'Ars.

[1] J.-H. OLIVIER, *Le tombeau glorieux du vénérable Vianney*, Paris, Watelier, 1872, p. 112.

[2] En 1872, sous le pastorat de M. Toccanier, le nombre des pensionnaires se multipliant, le Frère Athanase poursuivit l'agrandissement de la maison et lui donna sa forme actuelle. Aux jours de prospérité, le pensionnat abrita jusqu'à quatre-vingts enfants. C'est une telle œuvre, l'œuvre d'un saint, qui est tombée en 1903 sous les coups de la loi Waldeck-Rousseau.

[3] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 829 ; abbé RAYMOND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 554.

Sorlin (Rhône) pour les enfants abandonnés [1]. Il donna deux mille francs aux écoles de Dardilly, son village natal. « Elles réussiront et feront beaucoup de bien, » avait-il affirmé au pasteur de sa paroisse peu rassuré sur l'avenir... « Et cette prédiction, dit M. Vignon, curé de Dardilly, s'est vérifiée d'une façon vraiment providentielle, lorsque tout semblait prêt en 1880 pour transformer en pénitencier école et pensionnat [2]. »

Le Curé d'Ars estimait d'ailleurs qu'une bonne éducation mérite tous les sacrifices. Une mère de famille lui disait : « J'ai dépensé déjà mon avoir pour faire bien élever mes enfants ; le n'ai plus rien que ma maison. — Vendez-la, lui répliqua le serviteur de Dieu, et achevez votre œuvre. » La maison fut en effet vendue, mais, par un retour inespéré, l'acheteur fit son testament en faveur de la mère de famille et ne tarda pas à mourir, la laissant héritière de ce toit qu'elle avait sacrifié si généreusement [3].

***

Outre l'école des garçons, en cette même année 1849, M. Vianney s'intéressa à une œuvre d'une portée plus générale et qui produirait plus de fruits encore. Il savait, pour l'avoir expérimenté, combien sont utiles dans les paroisses les plus déshéritées les exercices d'une mission. N'avait-il pas songé lui-même, dès 1819, année qui suivit son arrivée dans Ars, à en faire donner une à ses ouailles par deux prêtres des Chartreux de Lyon [4]?

Mais à présent Belley avait ses missionnaires diocésains. En 1833, sur l'initiative de Mgr Devie, MM. Mury et Convert avaient établi à Bourg une petite société de prédicateurs. Usés rapidement, les deux fondateurs mouraient à la tâche sept ans après, à six mois d'intervalle ; le chanoine Camelet, qui fut mis alors à la tête de

[1] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 847.

[2] *Procès apostolique in genere*, p. 376.

[3] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 114.

[4] La lettre où M. Vianney demande à M. Miolland, supérieur des Chartreux, de lui envoyer deux de ses missionnaires pour deux ou trois semaines après la Toussaint est datée du 24 septembre 1819.

l'œuvre, en transporta le centre à Pont-d'Ain... Lorsque M. Vianney, ayant cédé la *Providence* aux Sœurs de Saint-Joseph, n'eut plus à pourvoir à l'entretien de cette maison, Mgr Devie le pria de songer à ses missionnaires. « Je consulterai le bon Dieu, » lui fit répondre le saint, et, quelques jours plus tard, il remit à l'abbé Raymond six mille francs dont les revenus seraient consacrés à donner une mission tous les dix ans en deux paroisses différentes [1]. Cela le mit en goût : ne s'agissait-il pas de la conversion des pécheurs? A sa mort, on compta qu'il avait fondé près de cent missions décennales. Et ainsi, « une fois disparu, il continua à ramener les âmes à Dieu [2] ».

« Oh ! que je regrette, disait-il parfois, d'avoir pensé si tard à une si belle œuvre [3] ! » Il se passionna pour elle ; « il en parlait incessamment, thésaurisant sou par sou pour fonder une mission de plus [4] ». « Je deviens avare pour le bon Dieu [5] ! » répétait-il en souriant. Et « quand il avait amassé assez d'argent pour fonder une mission nouvelle, il éprouvait la joie d'un propriétaire qui vient d'arrondir son domaine... « J'aime tant les missions, s'écriait-il en chaire, que si je pouvais vendre mon corps pour en établir une encore, je le vendrais [6] ! »

Un beau midi de juillet 1855, il arrive tout joyeux dans la salle où plusieurs missionnaires de Pont-d'Ain prenaient leur repas. « Monsieur le Curé, lui dit l'abbé Alfred Monnin, comme vous voilà rayonnant !

— Je crois bien ! J'ai découvert ce matin que j'étais riche à deux cent mille francs... Et ce capital est placé sur la banque la plus solide du monde : je l'ai prêté aux trois personnes les plus riches qu'on puisse trouver...

---

[1] Abbé RAYMOND, *Vie man.*, p. 151.

[2] Abbé PELLETIER, *Procès apostolique in genere*, p. 393. — Naturellement, Ars ne fut pas oublié : la mission décennale qu'y fonda M. Vianney y fut donnée pour la première fois dès 1851. *(Registres paroissiaux.)*

[3] Abbé DUFOUR, *Procès apostolique in genere*, p. 345.

[4] Baronne DE BELIRY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 227.

[5] R. P. MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 987.

[6] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 290.

— Et quelles sont ces trois personnes?

— Les Personnes de la très sainte Trinité [1]. »

Depuis 1849, en effet, M. Vianney avait procuré deux cent mille francs à l'œuvre des missions décennales. D'où lui venaient donc des ressources aussi considérables? Tout d'abord de la charité d'autrui.

Un matin, raconte le Frère Athanase, il me dit à la sacristie : « Camarade, vous êtes-vous levé de bonne heure aujourd'hui?

— Comme à l'ordinaire, répondis-je.

— Tant pis ! reprit-il vivement, si vous m'aviez imité, vous auriez fait une excellente journée : on m'a donné pour une fondation de mission, et il y a même de l'excédent... En sortant de la cure cette nuit, j'ai rencontré un jeune homme qui m'attendait et qui m'a remis 1.000 francs pour cette œuvre : puis une autre personne, dans la chapelle de saint Jean-Baptiste, m'en a donné tout autant ; une troisième est arrivée, qui a parfait la somme, et au delà. »

Et il n'était que sept heures du matin lorsque M. le Curé me racontait cette histoire [2] !

Un jour, écrit l'abbé Raymond, se présente à lui dans la sacristie une dame pieuse. « Mon Père, lui dit-elle, avez-vous reçu la lettre où je vous annonce un envoi de 50 francs pour vous aider à faire le bien?

— « Oui, ma bonne dame, je l'ai reçue ; mais alors j'ai rencontré un homme charitable qui m'a offert 5.000 francs pour une œuvre que j'ai bien à cœur, parce qu'elle peut contribuer beaucoup au salut des âmes. Cette grosse somme m'a fait un peu oublier la vôtre : c'est la raison pour laquelle je ne vous l'ai pas demandée.

— Mais, mon bon Père, quelle est donc cette œuvre à laquelle vous semblez attacher un si grand prix?

— Ah ! ma bonne dame, c'est l'œuvre des missions.

— Ne pourrais-je pas y avoir quelque part, mon bon Père? Combien faut-il pour une mission?

— 3.000 francs, ma bonne dame. »

Et le Curé d'Ars obtint de cette personne, une veuve de Lyon qui

---

[1] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1130 ; abbé TOCCANIER, *Notes man.*, p. 39.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 828.

jouissait de 10.000 francs de rente, qu'elle fondât non pas *une* mission, mais *deux* [1].

En vérité, son œuvre de prédilection rendait à présent M. Vianney « avare ». On l'avait vu, auparavant, mettre sa joie à enrichir d'ornements sacerdotaux, de vases sacrés, de statues, de bannières plusieurs paroisses moins comblées que la sienne : Beauregard, Saint-Euphémie de l'Ain, Saint-Jean-de-Thurigneux, Toussieux, Frans, Ambérieux-en-Dombes, Saint-Didier-de-Formans, Sainte-Euphémie dans la Drôme, d'autres encore. De ses mains le curé de Dardilly, son village natal, avait reçu un ciboire et un calice de grand prix. A partir de 1849, le saint d'Ars économisa.

Un curé d'une pauvre paroisse, conte l'abbé Étienne Dubouis, m'avait prié de demander à M. Vianney une somme d'environ 80 francs pour l'acquisition d'une statue ou d'une bannière : « Oh ! non, me répondit-il, je ne le puis pas. Toutes mes ressources sont destinées à l'œuvre des missions [2]. »

Le 14 juin 1855, il envoyait M. Toccanier porter à Bourg l'argent de trois fondations pieuses ; mais il avait dû emprunter pour compléter la dernière. « J'ai emprunté, dit-il le soir même aux Frères Athanase et Jérôme, car je ne voulais pas laisser cette fondation incomplète. Si personne ne m'aide à restituer, eh bien, je vendrai mes *chiffons*, et s'ils n'y suffisent pas, on m'enverra au bagne de Toulon ! » Il voulait plaisanter, bien entendu [3].

Un beau jour, raconte Marie Ricotier, M. le Curé vint me trouver, un paquet à la main, en me disant : « Je dois expédier le prix d'une fondation, et il me manque 200 francs. Consentiriez-vous à me les donner pour cette aube qui m'appartient? » Ce fut marché conclu. J'ai de la sorte en ma possession une foule d'objets que j'achetai pour contribuer à ses bonnes œuvres [4].

---

[1] *Vie* man., p. 154-155.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1243.
[3] Abbé TOCCANIER, *Notes* man., p. 24.
[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1338.

En plus des missions, M. Vianney fonda à perpétuité un grand nombre de messes, dont les honoraires seraient assurés par de l'argent placé sur l'État. En 1855, il avait engagé à cette fin près de quarante mille francs, et la seule église d'Ars était pourvue déjà de deux cent quatre-vingts messes annuelles. Comme il avait profondément à cœur l'œuvre de la *Propagation de la foi* — sa petite paroisse contenait dix *dizaines* d'associés [1] — il avait établi soixante-dix de ces messes pour mettre les missionnaires sous la protection de la Sainte Vierge. La plupart des autres devaient être célébrées pour la conversion des pécheurs [2].

---

[1] Nous en possédons la liste : il semble bien que toutes les familles d'Ars y sont nommées.

[2] D'après les *registres paroissiaux* d'Ars. — Ces fondations du Curé d'Ars ayant été confisquées par l'État en vertu de la loi de Séparation et de la loi du 13 avril 1908, les messes ont cessé d'être célébrées.

CHAPITRE XIX

Quelques événements des dernières années : II. L'incident de la Salette

L'arrivée de Maximin Giraud. — Foi première de M. Vianney en l'Apparition de la Salette. — Les compagnons de Maximin et le but réel de leur voyage. — L'accueil et les propos de M. Raymond.

Entrevue de Maximin et du Curé d'Ars. — Attitude nouvelle de M. Vianney au sujet de la Salette. — Les angoisses d'une âme sainte.

La fin de l'épreuve. — L'acte de foi qui rend la paix.

Dans la soirée du mardi 24 septembre 1850, le voiturier d'Ars, François Pertinand, amenait au perron de l'église sa charge de voyageurs. Un groupe de cinq personnes descendit de la diligence — trois hommes, MM. de Brayer, Verrier et Thibaut, une jeune fille, Angélique Giraud, et un garçon de quinze ans, Maximin, frère d'Angélique. — Sauf M. Thibaut, un peu souffrant, qui suivit Pertinand jusqu'à l'hôtellerie, ces étrangers cherchèrent aussitôt à pénétrer dans l'étroite nef, réclamant M. le Curé.

« Mince, délicat, la figure ronde, le teint annonçant la santé, les yeux grands, beaux et pleins d'expression [1] », Maximin Giraud portait moins que son âge. Cet enfant était l'un des *voyants* de la Salette. Quatre années plus tôt, le 19 septembre 1846, sur cette cime des Alpes dauphinoises, il gardait, en compagnie de Mélanie Mathieu, petite bergère de quatorze ans, les vaches d'un fermier

[1] M. des Brulais, *L'Écho de la sainte Montagne*, Nantes, Charpentier 1852, p. 17.

chez qui il n'était gagé que de la veille. Vers trois heures de l'après-midi, une *belle Dame*, à ce que racontèrent les jeunes pâtours, leur était apparue au sein d'une clarté merveilleuse. Assise sur une pierre près de l'humble torrent de la Sézia, cette *Dame*, le visage dans les mains, versait des larmes. Cependant une voix douce disait aux enfants de s'approcher sans crainte. La Vision, s'étant redressée, leur parla. La colère de Dieu contre les blasphémateurs et les profanateurs du dimanche, des fléaux menaçants, la nécessité de la prière et de la pénitence ; tel fut le sujet de son discours. Enfin, au bout d'environ une demi-heure, la *belle Dame* s'était élevée et effacée insensiblement dans l'azur.

Depuis quatre années, pendant lesquelles, mille fois, des gens sages et des gens indiscrets les avaient harcelés de question, jamais ni Mélanie Mathieu ni Maximin Giraud n'avaient varié ; jamais ils ne s'étaient contredits ou coupés l'un l'autre dans leur récit. Tous les deux respiraient l'entière bonne foi des simples de cœur ; aussi leur témoignage sur l'Apparition trouvait-il autour d'eux fort peu de sceptiques. D'ailleurs, l'évêque de Grenoble avait ordonné de contrôler scrupuleusement leurs dires. Toutefois, en septembre 1850, au temps où Maximin voyageait vers Ars, le *mandement doctrinal* de Mgr de Bruillard sur le *fait de la Salette* n'était qu'en préparation : il paraîtrait seulement un an plus tard, le 19 septembre 1851. — Ce détail ici est à retenir. — Ainsi, en 1850, aucune voix autorisée ne s'était encore prononcée officiellement sur la vérité de l'Apparition.

Dès la fonte des neiges, au printemps de 1847, la Salette avait eu ses pèlerins. Et depuis, beaucoup d'entre eux, au retour, étaient passés par le village d'Ars. Par eux M. Vianney fut mis de bonne heure au courant de la merveille. « Dès le principe, assure M. le comte des Garets, il avait cru à l'apparition de la Sainte Vierge ; avec une certaine réserve cependant, car il en référait constamment, en ces sortes de choses, à l'autorité des évêques [1]. » Or son

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 964. — Le Curé d'Ars, pris comme il l'était par

propre évêque Mgr Devie, que certainement il avait consulté sur un fait de cette importance, se montra jusqu'en 1851 « plutôt partisan d'une certaine expectative [1] ». Le Curé d'Ars avait donc réglé son attitude sur celle du prélat.

Dans la pratique, aux personnes désireuses d'aller à la Salette il conseillait le pèlerinage ; il parlait de l'Apparition dans ses catéchismes [2] ; il en signait les images, en bénissait des médailles ; il en avait une gravure exposée sur le mur de sa chambre ; il possédait de l'eau de la source miraculeuse et en distribuait à ses amis [3]. Et cela malgré les objections que put lui faire son auxiliaire, l'abbé Raymond. En effet, l'abbé Raymond ne croyait pas à la Salette. Il avait fait l'ascension de la montagne un jour où Maximin Giraud lui-même y était monté. Et Maximin avait refusé de répondre aux questions du vicaire d'Ars. M. Raymond, tempérament bilieux, en avait gardé de l'animosité contre l'enfant ; et ce simple fait, semble-t-il, avait suffi pour l'indisposer contre tout le reste.

De quel droit et à quelle fin, en la soirée du 24 septembre 1850, MM. de Brayer et Verrier conduisaient-ils au Curé d'Ars le jeune Maximin Giraud? Le sage Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble, avait recommandé à M. Mélin, curé de Corps (paroisse natale de Maximin, de retenir à tout prix l'enfant dans les limites du diocèse : l'enquête sur le fait de la Salette n'étant pas close encore, la présence des témoins de l'Apparition demeurait nécessaire ; puis il ne convenait pas qu'on promenât Maximin ou Mélanie comme des objets de curiosité : tout célèbres qu'ils étaient devenus,

---

le ministère des confessions, n'avait pu évidemment étudier la question par lui-même. « D'après ce que le serviteur de Dieu m'a dit, rapporte l'abbé Toccanier, j'ai compris qu'il crut à l'Apparition à cause de sa dévotion à la Sainte Vierge. Il accepta le fait parce qu'il voyait des personnes graves y croire. » (*Procès apostolique ne pereant*, p. 309.)

[1] Mgr Giray, *Les miracles de la Salette*, Grenoble, Eymond, 1921, t. I, p. 164.

[2] Catherine Lassagne, *Procès apostolique in genere*, p. 123.

[3] Jean-Claude Viret, 3e Cahier man., p. 35.

l'un et l'autre devaient rester dans l'ombre. Cela, MM. de Brayer, Verrier et Thibaut ne l'avaient pas compris. « Personnes fort honorables mais peu prudentes en la circonstance », ces messieurs avaient emmené Maximin de son village des Alpes « malgré l'opposition de M. Mélin et la défense de Mgr de Bruillard [1] ». L'enfant devait consulter sur sa vocation un prêtre qui était un saint et qui lisait dans les cœurs ; mais en réalité le voyage avait un but tout différent : M. de Brayer et ses amis venaient à Ars « avec des visées politiques plutôt qu'avec des intentions religieuses [2] ».

Ils demandèrent donc, dès leur arrivée, à voir M. Vianney. Celui-ci étant à son confessionnal, ce fut son vicaire, moins occupé, qui se présenta. Les visiteurs se nommèrent. « Leur ayant offert, raconte l'abbé Raymond, de venir à la *Providence* passer quelques instants avec moi, je les interrogeai sur le but de leur voyage. Ils répondirent que Maximin désirait consulter M. Vianney sur sa vocation.

« Mais, leur dis-je, M. le curé de Corps qui le connaît, qui a pris

---

[1-2] Mgr GIRAY, *Les miracles de la Salette*, ouv. cité, t. II, p. 273. — Mgr Giray ne juge pas utile d'expliquer dans son beau livre quelles étaient ces « visées politiques ». Mgr Ginoulhiac, successeur de Mgr de Bruillard sur le siège de Grenoble et futur archevêque de Lyon, n'a pas craint de le dire dans un document public destiné à tout son diocèse (*Mandement* du 4 novembre 1854, p. 18).

Les partisans les plus dévoués du baron de Richemont, espérant trouver dans le fait de la Salette et dans le témoignage des enfants un appui à leur cause, s'étaient rendus à Corps dès 1847, *pour les gagner et pour pénétrer leur* secret, *qu'ils croyaient concerner le prétendu Louis XVII.*

Leur désappointement fut grand, lorsqu'après avoir questionné Maximin, avec qui ils pouvaient plus facilement s'entretenir, ils furent forcés de reconnaître que cet enfant ne savait même pas si un Louis XVI, un Louis XVII, un Louis XVIII avaient existé... Vainement l'un d'entre eux, en 1849 *et en* 1850, *essaya-t-il de l'instruire de la vie de Louis XVII... Il était, ce semble, bien peu raisonnable après cela, de la part des amis du baron de Richemont, de persister à croire que ce gentilhomme était l'objet de la mission secrète des bergers. On fut ébranlé par l'ignorance et l'obstination de Maximin ; mais bientôt on y vit un mystère, et l'on eut recours à une autre tentative. On entraîna l'enfant à Ars.*

« soin de son instruction, serait bien mieux à même de l'éclairer « sur ce point. »

« Ces messieurs insistèrent, ajoutant, en présence de Maximin, que cet enfant était assez léger, que M. le curé de Corps se décourageait et que, justement pour cela, on désirait avoir l'avis de M. Vianney. « Eh bien, leur répondis-je, vous aurez cet avantage « demain matin. »

« Cela dit, l'un des voyageurs me demanda : « Vous, Monsieur « l'abbé, que pensez-vous de la Salette? » Je répondis que je n'avais pas d'idées arrêtées à ce sujet, faisant remarquer que, sur certains points, on n'usait peut-être pas de toute la réserve, de toute la prudence exigée par l'Église. « Comment ne pas croire, me fut-il reparti, à des enfants qui n'ont pu inventer ce qu'ils racontent [1]? »

Sur ce propos, la conversation tourna à l'aigre. M. Raymond riposta par un fait venu à sa connaissance depuis quelques jours seulement. Il y avait quarante ans de cela ; trois fillettes s'étaient entendues pour imposer à leurs familles et au public la croyance dans une apparition de la Sainte Vierge... Et ce n'est qu'à l'âge de cinquante ans que l'une des prétendues voyantes avait avoué son mensonge. « Tu vois, ajouta le vicaire de M. Vianney en se postant en face du petit Maximin, moi je te reçois et là-bas tu as refusé de me parler... Mais ici tu vas avoir affaire à un saint, et on ne trompe pas les saints [2] ! »

Maximin, déjà fatigué du voyage, agacé des propos de ces inconnus, fit alors à M. Raymond « la réponse qui lui était habituelle quand on avait l'air de mettre en doute sa véracité ». « Ah ! racontait-il l'année suivante à une personne de Nantes, M^lle^ des Brulais, M. le vicaire d'Ars disait que j'avais *fait* une histoire et que je n'avais pas vu la Sainte Vierge ; alors, moi qui n'étais pas de très bonne humeur, je lui ai répliqué : « Mettez, si vous voulez, « que je mens et que je n'ai rien vu !... » Et puis je m'en suis allé [3]. »

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1439.

[2] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 980.

[3] M. DES BRULAIS, *L'Écho de la sainte Montagne*, ouv. cité, p. 269.

***

« Pour moi, dit l'abbé Raymond, je prévins M. Vianney de ce qui venait de se passer. Il m'en remercia avec bienveillance.

« Il vit Maximin seul à seul dans la sacristie vers huit heures le lendemain matin. Que fut cette entrevue? M. le Curé n'en souffla mot. Nous nous aperçûmes seulement, le jour d'après, le Frère Jérôme et moi, qu'il ne voulait plus apposer sa signature sur l'image de la Salette ni en bénir les médailles. »

D'où provenait ce changement étrange d'attitude? Le plus simple est d'entendre là-dessus Maximin lui-même. Ce qu'il a raconté du reste ne contredit pas les dires de témoins moins autorisés que lui, et son récit a tout l'accent de la sincérité. Le 27 septembre 1851, cette personne de Nantes, dont nous parlions il n'y a qu'un instant, se rencontrait avec lui sur la montagne de la Salette. Elle le retrouvait « le même qu'autrefois, expansif et affectueux, contant avec simplicité ses *petites équipées*, sans déguisement, sans excuse. C'est ainsi, dit-elle, qu'il m'a fait l'aveu que *sa tête* l'entraîna, l'année dernière, à suivre trois messieurs que l'on a supposé depuis avoir voulu exploiter son secret au profit d'une opinion politique. Voici notre entretien :

Demande. — Pourquoi, mon enfant, vous livriez-vous ainsi entre leurs mains?

Réponse. — Hé donc ! pour voir du pays...

D. — Dans quelle voie vous vous jetiez, pauvre imprudent ! A quoi pensiez-vous donc?

R. — Ah ! j'ai fait là une sottise, c'est vrai...

D. — Mais qu'est-il donc arrivé chez M. le Curé d'Ars? Voulez-vous m'en dire quelque chose?

R. — Ces trois messieurs me conduisirent au Curé d'Ars pour me faire le consulter, comme ils disaient, sur ma vocation. M. le Curé me conseilla de retourner dans mon diocèse. Ces messieurs en furent tout en colère. Ils me dirent que j'avais mal compris et ils me renvoyèrent à M. Vianney.

Maximin, en cette première entrevue, qui fut extrêmement courte, avait vu le saint Curé derrière l'autel, près du confessionnal où se présentaient d'ordinaire les ecclésiastiques.

J'allai cette fois — continue l'enfant — à son confessionnal de la sacristie. On n'entend pas trop bien le Curé d'Ars, parce qu'il lui manque beaucoup de dents. Il me demanda *si j'avais vu la Sainte Vierge*. Je lui répondis : « Je ne sais pas si c'est la Sainte Vierge ; j'ai vu quelque chose... *une Dame*. Mais vous, Monsieur le Curé, si vous savez que c'est la Sainte Vierge, il faut le dire à tous ces pèlerins, pour qu'ils croient à la Salette.

D. — On assure, mon cher enfant, que vous vous accusâtes à M. le Curé d'Ars d'avoir fait des mensonges. Est-ce vrai?

R. — Ah ! j'ai dit que j'avais quelquefois menti à M. le Curé de Corps. — Il faut vous rétracter, me dit M. Vianney. — Mais non, je ne puis pas me rétracter pour cela ; ce n'est pas la peine. — Il reprit que je le devais. Et moi : Puisque c'est passé depuis longtemps, je ne le puis plus ; c'est trop vieux.

D. — Mais que compreniez-vous donc?

R. — Moi, je comprenais mes petits mensonges à M. le curé de Corps, quand je ne voulais pas lui dire où j'allais ou que je ne voulais pas étudier mes leçons.

D. — Ainsi, je vois que M. le Curé d'Ars, lui, comprenait que ces mensonges dont vous lui parliez se rapportaient à l'Apparition?

R. — Eh ! oui, il a compris comme cela ; du moins, on l'a écrit dans les journaux.

D. — Mais vous ne vous confessiez pas?

R. — Non. J'étais bien au confessionnal ; mais je n'avais pas dit mon *confiteor*, et je n'étais pas venu à Ars pour me confesser [1].

L'entretien avait duré à peu près vingt minutes. Les cinq voyageurs repartirent d'Ars le jour même, sans bruit ; et il ne semble pas que leur passage rapide dans le village ait été remarqué des pèlerins. Si, dans la suite, l'abbé Raymond eût gardé la même discrétion que son saint Curé, il est à croire que ce qu'on a appelé l'*incident de la Salette* n'eût jamais existé.

[1] M. DES BRULAIS, *L'Écho de la sainte Montagne*, ouv. cité, p. 267-269.

Au matin du 26 septembre, non seulement M. Raymond remarqua que M. Vianney refusait de bénir les médailles de Notre-Dame de la Salette ; il trouva sur le buffet de la sacristie une enveloppe où le Curé d'Ars avait tracé l'adresse de Mgr de Bruillard. « Qu'est-ce que cela? interrogea le vicaire avec sa délicatesse habituelle.

— Je voulais, répondit le saint, faire une lettre pour Monseigneur de Grenoble que Maximin lui aurait présentée. Le jeune homme s'y est refusé. » Et il ajouta avec quelque ennui : « J'ai été mécontent de lui et il a été mécontent de moi. »

Depuis ce moment, rapporte M. Raymond, toute tentative pour obtenir quelques détails sur l'entrevue de M. Vianney et de Maximin Giraud fut inutile. Vainement M. le curé de Voiron d'abord, puis M. Gerin, curé de la cathédrale de Grenoble, prêtre des plus respectables, lié d'intimité avec le serviteur de Dieu, vinrent-ils à Ars pour avoir quelques éclaircissements. Ce ne fut qu'au moment où M. Rousselot, vicaire général, et M. le curé de Corps, envoyés par Mgr de Grenoble et porteurs d'un billet de Maximin par lequel M. Vianney était autorisé à parler ouvertement de tout ce qu'il lui avait confié, que le Curé d'Ars consentit lui-même à s'expliquer sur l'*incident de la Salette*.

Et tout ce qu'il dit alors se résume en ces mots, dictés par l'attitude ambiguë de Maximin : « Si ce que l'enfant m'a dit est vrai, il n'a pas vu la Sainte Vierge [1]. » On sait la réponse que Maximin avait faite à M. Raymond : « Mettez que je mens et que je n'ai rien vu. » Est-il téméraire de penser que ces paroles avaient été rapportées au Curé d'Ars dans leur sens le moins favorable? D'autre part, M. Vianney se souvenait que l'enfant, après ce récit où il avait parlé d'une *belle Dame* sans nommer précisément la Sainte Vierge [2], avait prononcé le mot de *mensonges*. Le Curé d'Ars, que

[1] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 307 et 1439-1440.

[2] « Je sais, rapporte Mme Christine de Cibeins, qu'après la visite de Maximin à M. le Curé, celui-ci déclara que le jeune homme lui avait dit qu'il

le don d'intuition n'assistait pas en toute circonstance, pensa que l'enfant rétractait ses dires passés sur l'Apparition même [1]. Et un doute angoissant pénétra dans son âme...

Il en souffrit pendant huit années, et double fut l'épreuve : il doutait et la foule des pèlerins, qui aurait dû n'en rien savoir, n'ignorait pas qu'il doutait. « L'émoi fut grand autour de lui ; les faits furent amplifiés, dénaturés, comme il arrive presque toujours en pareilles circonstances [2]. » Les ennemis de la Salette « abusèrent du nom et de l'autorité de M. le Curé d'Ars [3] ». Les âmes pieuses elles-mêmes furent profondément troublées d'entendre dire que l'Apparition n'avait pu avoir lieu, puisqu'un saint comme M. Vianney n'y croyait plus. L'abbé Raymond, faisant du zèle, avait pris sur soi de commander aux religieuses de Pont-d'Ain, chez qui il était passé, d'enlever de leur maison un tableau de la Salette. Et comme les Sœurs s'étonnaient : « M. le Curé d'Ars, expliqua son prêtre auxiliaire, a vu Maximin, et depuis il ne croit plus à la Salette [4]. »

M. Vianney « fut très peiné de la publicité que, par suite des indiscrétions de M. Raymond, on donna à cette affaire [5] ». Sans doute, comme tout le monde, il était en droit d'avoir son opinion sur un fait d'ailleurs récent et autour duquel s'élevaient des polémiques retentissantes. La vision dont s'étaient dits favorisés

---

n'avait pas vu la Sainte Vierge, mais une *belle Dame.* » *(Procès apostolique continuatif*, p. 155).

[1] « M. le Curé d'Ars m'a dit à moi-même que Maximin lui avait avoué, hors de la confession, qu'il était un menteur. On a voulu expliquer cette parole en disant que Maximin voulait dire qu'il avait menti quelquefois, mais non pas en cette circonstance. M. le Curé d'Ars, qui a cru un instant au miracle de la Salette, n'y croit plus depuis qu'il a vu Maximin. Cela n'est pas douteux. » *(Lettre* de Mgr Chalandon, évêque de Belley, au cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, 26 août 1854).

[2-3] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 887.

[4] Sœur SAINT-LAZARE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 761.

[5] « Je sais, a dit M. Toccanier, que beaucoup de personnes supposèrent que M. Vianney avait été induit en erreur par Maximin, mais je sais aussi que beaucoup d'autres, ayant appris que le serviteur de Dieu ne croyait plus à la Salette, cessèrent elles-mêmes d'y croire. » *(Procès apostolique ne pereant*, p. 310).

les deux enfants, l'Église n'en faisait point un dogme de foi... Mais le Curé d'Ars, que venaient consulter même des évêques, ne pouvait ignorer entièrement quelle autorité morale, quelle influence il exerçait dans le monde des âmes. Si vraiment, comme d'aucuns l'affirmaient, il y avait là un malentendu?... Quel dommage de répandre une défiance injuste autour d'un fait réel, intéressant la gloire de Dieu !... « J'ai des remords, confiait M. Vianney aux anciennes directrices de la *Providence :* j'ai peur d'avoir fait quelque chose contre la Sainte Vierge. Je voudrais que le bon Dieu m'éclaire à ce sujet. Je vais beaucoup prier. Si la chose est vraie, oh ! j'en parlerai ; si elle n'est pas vraie, ce sera fini [1] ! »

Tant que l'évêque de Grenoble ne se prononça pas pour l'affirmative, M. Vianney, lorsqu'on l'interrogeait sur la Salette, éludait aisément la question en priant les indiscrets d'attendre le jugement des supérieurs ecclésiastiques. Une fois paru, en septembre 1851, le *mandement doctrinal* de Mgr de Bruillard, le Curé d'Ars sentit grandir son angoisse. Le prélat duquel dépendait la Salette et à qui le devoir incombait de conclure venait d'affirmer : les deux bergers n'ont pas été trompés et ne se sont pas trompés. M. Vianney aurait voulu s'incliner sans réserve devant ce jugement... Hélas ! en sa mémoire retentissaient obstinément certains mots de Maximin ! Le Curé d'Ars ne niait pas ; il ne pouvait retrouver sa foi première.

Or de plus en plus souvent, maintenant que l'évêque avait parlé, quand le saint traversait la foule des pèlerins, des messieurs, des dames du monde, et même des prêtres lui demandaient à brûle-pourpoint : « Mon Père, faut-il croire à la Salette? » Il en était obsédé [2]. Aussi avait-il pris le parti de répondre d'une manière évasive, « à moins que la qualité des personnages ne l'obligeât à dire toute sa pensée. Autrement, laissant aux autres leur croyance, il ne révélait rien de ses propres impressions [3] ». « Un jour, en ma présence, raconte M. Dubouis, curé de Fareins, le premier vicaire

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 123.
[2] Abbé DUFOUR, *Procès apostolique in genere*, p. 354.
[3] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1440.

de Saint-Sulpice de Paris voulut savoir son opinion sur la Salette. M. Vianney lui dit seulement qu'il fallait beaucoup aimer la Sainte Vierge. Par trois fois le vicaire de Saint-Sulpice posa la même question ; par trois fois le Curé d'Ars fit la même réponse [1]. »

Enfin l'épreuve cessa. En octobre 1858, c'est-à-dire quelque dix mois avant sa mort, M. Vianney revint à sa première opinion sur la Salette. Et voici, rapporte l'abbé Toccanier comment il me raconta lui-même l'histoire de ce retour :

J'éprouvais, depuis à peu près quinze jours, un grand trouble intérieur, et mon âme était comme traînée sur le sable. Je fis alors un acte de foi au sujet de l'Apparition, et aussitôt le calme se rétablit dans mon âme... Je désirai alors voir un prêtre de Grenoble pour lui confier ce qui s'était passé en moi. Le lendemain, arriva un ecclésiastique distingué de cette ville [2]. Il entra à la sacristie et me demanda ce qu'il fallait penser de la Salette. Je lui répondis : « On peut y croire. »

Je manquais, continua M. le Curé, d'une somme nécessaire pour compléter une fondation de mission. Je priai *Notre-Dame de la Salette* de m'accorder cette somme. Je trouvai juste l'argent qu'il me fallait. J'ai regardé ce fait comme miraculeux [3].

Dès lors, M. Vianney, « tout en observant une grande réserve [4] » dans les discussions qui pouvaient se produire encore, favorisa le pèlerinage de la Salette : il encouragea ceux de ses pénitents qui lui en exprimaient le désir à faire l'ascension de la *sainte Montagne*. Il se remit à bénir et à distribuer des médailles ou des images représentant la *Vierge en pleurs*. On ne sait s'il en reparla dans ses catéchismes : à cette période extrême de sa vie, le Curé d'Ars se faisait difficilement entendre, et d'ailleurs sa prédication n'était plus qu'un hymne à l'amour de Dieu et à la présence réelle

---

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 897.

[2] Cet *ecclésiastique distingué* était le chanoine Gerin, curé de la cathédrale de Grenoble. Son entrevue avec M. Vianney eut lieu le 11 octobre. *(Lettre* de M. Gerin à Mgr Ginoulhiac, du 13 octobre 1858).

[3] *Procès apostolique ne pereant*, p. 310

[4] Frère ATHANASE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1039.

de Jésus-Christ. Quoi qu'il en soit, il ne manqua pas, dans les occasions opportunes, de témoigner en faveur de l'Apparition.

J'étais un jour dans une réunion où est venu M. le Curé d'Ars, racontait en 1876 le chanoine Oronte Seignemartin, curé de la cathédrale de Belley et ancien curé de Saint-Trivier-sur-Moignans. La conversation tomba sur la Salette. Je demandai à M. Vianney ce qu'il pensait de l'Apparition. Il me répondit en prenant un air sérieux : « J'y crois fermement [1]. »

A la fin de 1858, ma mère était malade, rapporte Magdeleine Mandy-Scipiot, je demandai à M. le Curé la permission de la vouer à Notre-Dame de la Salette. Il me répondit que cela n'était pas nécessaire, qu'il fallait la vouer à Notre-Dame de Fourvière. « Mais pour la Salette, ajouta-t-il, vous pouvez bien y croire ; moi, j'y crois de tout mon cœur [2]. »

---

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 638. M. Seignemartin fut nommé curé de Saint-Trivier en 1853.

[2] *Procès apostolique in genere*, p. 271.

CHAPITRE XX

Quelques événements des dernières années : III. Le Curé d'Ars chanoine de Belley et Chevalier de la Légion d'honneur. La fête du 8 décembre 1854

Un canonicat imposé par surprise. — La vente du camail.
M. Vianney proposé pour la Légion d'honneur. — Les réflexions du nouveau chevalier. — La remise de la croix.
Le Curé d'Ars et la Sainte Vierge. — Au village d'Ars, le 8 décembre 1854.

On peut affirmer sans crainte d'erreur que, vers 1850, l'abbé Jean-Marie Vianney, desservant d'Ars, était bien le prêtre le plus renommé et le plus *couru* de toute la France. Quelque dix ans plus tôt, à Paris, l'élite de la société s'était pressée autour de la chaire de Notre-Dame. Mais déjà l'humble curé, dont l'église ne désemplissait pas, était plus connu que l'éloquent Lacordaire. Cependant une célébrité de si parfait aloi n'avait attiré sur M. Vianney aucune distinction honorifique. « Voilà *le saint!* » s'écriait la foule sur son passage. Il semblait que toute autre gloire irait se perdre dans celle-là. Aussi Mgr Devie, qui témoignait au Curé d'Ars une estime si profonde, jugea-t-il oiseux de le nommer chanoine de sa cathédrale. Du reste, la coutume s'opposait à ce qu'un simple desservant reçût cet honneur.

Mgr Chalandon, qui succéda à Mgr Devie (25 juillet 1852), ne partagea pas la manière de voir de son vénéré prédécesseur. Évêque-coadjuteur depuis deux ans, il avait pu, lui aussi, apprécier M. Vianney. L'une de ses premières résolutions fut de donner le camail, nonobstant l'usage contraire, au prêtre le plus méritant de son diocèse.

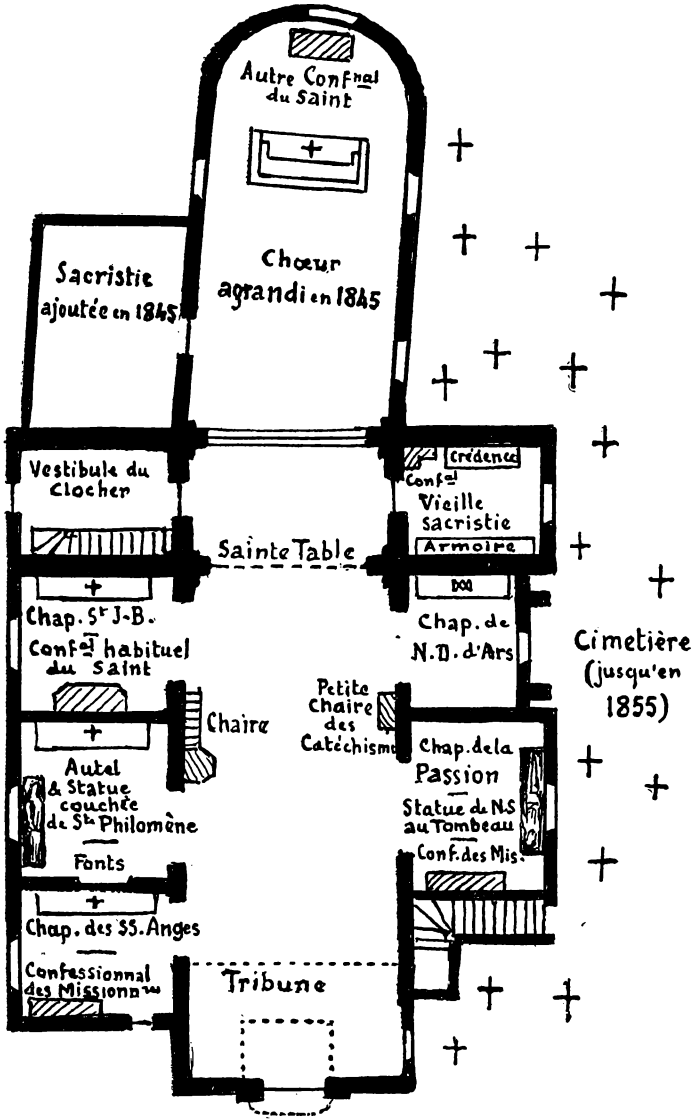
Trois mois, jour pour jour, après son accession au siège de Belley — le lundi 25 octobre — le jeune prélat, encadré de son vicaire général M. Poncet et du comte Prosper des Garets, se présentait sur le seuil de l'église d'Ars. L'abbé Raymond, prévenu de la visite, était là qui attendait. Quant à M. Vianney, il confessait à la sacristie.

On lui annonce l'arrivée de Sa Grandeur. Revêtu de son surplis à manches étroites, il s'empresse, à travers la foule des pénitents, d'aller offrir l'eau bénite au prélat, selon le rite liturgique. Et même, puisque c'est la première fois qu'il le salue comme évêque de Belley [1], il croit de son devoir de lui adresser une courte harangue... Mais Monseigneur cache quelque chose sous sa mosette. D'un geste rapide, le prélat a retiré l'objet mystérieux : des plis de soie noire et de soie rouge chatoient, agrémentés de blanche hermine. Le Curé d'Ars a compris. « Non, Monseigneur, proteste-t-il, donnez cela à mon vicaire. Il le portera mieux que moi ! » Réclamation inutile ! Aidé de M. Poncet et de M. Raymond, l'évêque impose à M. Vianney le camail de chanoine honoraire ; le camail tombe de travers et, comme l'intéressé cherche à s'en débarrasser encore, c'est tout juste si Monseigneur peut le boutonner à hauteur des épaules. D'ailleurs, pendant ce temps, il a entonné le *Veni Creator*. Une dernière protestation du chanoine Vianney est couverte par les paroles de l'hymne, et le prélat pénètre dans l'église.

Notre pauvre curé, rapporte la châtelaine du pays, ressemblait à un supplicié que l'on mène à l'échafaud la corde au cou. Il se réfugia dans la sacristie. Mais M. des Garets l'y suivit et le trouva occupé à arracher de son dos le malheureux camail. Le maire ne put le déterminer à le garder qu'en lui représentant que s'en dépouiller serait faire injure à Monseigneur [2].

[1] Ce jour-là, Mgr Chalandon ne faisait pas à Ars la *visite pastorale* proprement dite. Elle eut lieu l'année suivante, après l'arrivée de M. Toccanier comme auxiliaire du saint Curé (septembre 1853), ainsi qu'en témoignent les registres paroissiaux.

[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 918.



L'ÉGLISE D'ARS VERS 1850.

Alors, dit le Frère Athanase, au lieu de se mettre à sa place ordinaire, il se retira dans l'embrasure de la porte de la sacristie, tout honteux, comme s'il eût voulu se cacher. Je vins lui souffler à l'oreille : « Je vous en prie, Monsieur le Curé, ne restez pas là : vous êtes dans le courant d'air. — Je suis bien ici ; laissez-moi, » me répliqua-t-il [1].

Il y eut à l'église une courte cérémonie, pendant laquelle le nouvel évêque de Belley adressa la parole à l'assistance. Naturellement, il annonça à cette foule la promotion du saint Curé au canonicat d'honneur. Le nouveau dignitaire s'en montra tellement décontenancé, qu'il ne songeait même pas à redresser son camail, de plus en plus de travers [2]. « On aurait dit, raconte Jean-Baptiste Mandy, fils de l'ancien maire, que M. le Curé avait des épines sur le dos [3]. » Quand il lui fallut rentrer à la cure en cet équipage, aux côtés de Monseigneur, une de ses pénitentes qui sans doute n'était pas au courant, Magdeleine Mandy-Scipiot, « ne le reconnut pas » : à l'en croire, « il avait l'air d'un condamné à mort [4] ! » « C'était, a dit Mme des Garets, la scène la plus amusante qui se puisse imaginer [5]. »

Le prélat reparti et l'émotion passée, le chanoine Vianney songea que Sa Grandeur venait de lui faire un joli cadeau. Tout de suite, il essaya d'en tirer des ressources pour ses œuvres, et il chercha... un acquéreur.

Je revenais de Villefranche, a raconté Mlle Marie Ricotier, et je rendais compte à M. le Curé d'une commission dont il m'avait chargée. « Vous arrivez bien à propos, me dit-il ; je veux vous vendre mon camail. Je l'ai déjà offert à M. le curé d'Ambérieux — l'abbé Borjon — qui a refusé de m'en donner 12 francs ; vous, vous m'en donnerez bien 15...

— Mais il vaut plus que cela.

— 20 alors? »

[1-2] Frère Athanase, *Procès de l'Ordinaire*, p. 859 ; *Procès apostolique in genere*, p. 248.

[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 610.

[4] *Procès apostolique in genere*, p. 270.

[5] *Procès de l'Ordinaire*, p. 918.

Je lui versai 25 francs dans les mains, en ajoutant : « Ce n'est pas encore sa vraie valeur. Mais je m'informerai. » J'appris que le camail avait été confectionné au noviciat des Sœurs de Saint-Joseph, à Bourg, et qu'il avait coûté 50 francs. J'en versai donc 25 encore, en ajoutant : « Pour votre camail de chanoine, oui, il est à moi, mais je vous en laisse la jouissance. » Là-dessus, M. le Curé fut si content qu'il s'écria » « Oh ! que Monseigneur m'en donne un autre, et j'en ferai de l'argent ! »

Il voulut cependant me voir emporter mon acquisition. « Si Monseigneur, m'expliqua-t-il, exige que je revête mon camail, eh bien, je le trouverai toujours chez vous [1]. »

Et, la conscience tranquille, il écrivait dix jours après à son évêque pour lui faire part de son bonheur :

Monseigneur, le *camaille* que vous avez eu la grande charité de me donner m'a fait un grand plaisir ; car, ne pouvant achever de compléter une fondation, je l'ai vendu 50 francs. Avec ce prix j'ai été content[2].

Jamais dans la suite, malgré les plus pressantes sollicitations, M. Vianney ne voulut reparaître en chanoine même en présence de son évêque [3]. L'abbé Toccanier lui ayant demandé un jour : « Mais, Monsieur le Curé, pourquoi ne portez-vous pas votre camail? — O mon ami, répondit-il, en souriant, voyez, je suis plus fin qu'on ne pense : on se préparait à se moquer de moi, en me le voyant sur les épaules. Je les ai tous bien attrapés.

— Cependant vous devriez le prendre par égard pour Monseigneur. Vous êtes le seul que notre nouvel évêque ait voulu honorer : après vous, il n'a plus nommé aucun autre chanoine.

— Ah ! repartit l'humble prêtre, c'est que Monseigneur a eu la main malheureuse la première fois ; il n'a pas voulu y revenir [4]. »

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1337.

[2] Cette lettre est datée du 4 novembre (1852).

[3] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 860.

[4] Abbé TOCCANIER, *Notes* man., p. 27. — Ce dialogue s'échangeait avant le 19 mai 1856, car, ce jour-là, Mgr Chalandon créa chanoine l'illustre abbé

***

Le mouvement qui entraînait sans cesse les foules vers Ars excitait l'intérêt des pouvoirs publics eux-mêmes. L'administration civile de l'Ain tenait M. Vianney pour un homme aussi populaire que bienfaisant. Le 30 juin 1855, le sous-préfet de Trévoux, marquis de Castellane, écrivait à l'évêque de Belley :

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après copie du rapport que je viens de transmettre à Monsieur le Préfet, dans le but de faire accorder au digne Curé d'Ars une distinction honorifique.

Je ne doute point que le Gouvernement de l'Empereur, désireux de récompenser le vrai mérite, ne prenne en considération les éminents services que rend chaque jour Monsieur l'abbé Vianney.

Le rapport du marquis de Castellane débutait ainsi :

Monsieur le Préfet,

Il existe dans une petite commune de mon arrondissement, dont la population est de 510 habitants, un Desservant à qui sa sainteté évangélique et sa haute piété ont acquis une célébrité européenne.

Le nom de M. Vianney, Curé d'Ars, se révèle de lui-même dans la désignation qui précède, quelque générale qu'elle soit.

Gorini, *desservant* de Saint-Denis et auteur de la *Défense de l'Église*. « Pour honorer la piété, lui écrivait le prélat à cette date du 19 mai, j'ai nommé M. le Curé d'Ars chanoine honoraire ; pour honorer la science ecclésiastique, je vous accorde la même distinction. » (Abbé MARTIN, *Vie de M. Gorini, curé de la Tranclière et de Saint-Denis*, Paris, Tolra, 1863, p. 238.) Mgr Chalandon ne fit que ces deux chanoines pendant les six années qu'il passa sur le siège de Belley avant de devenir archevêque d'Aix (1857). Rarement évêque eut à récompenser mérites plus grands et à honorer places plus obscures. M. Gorini mourut le 25 octobre 1859, trois mois à peine après M. Vianney.

La commune d'Ars, qui était autrefois la plus ignorée parmi toutes celles de mon arrondissement, voit aujourd'hui affluer dans son sein une foule prodigieuse de pèlerins.

Des services de transport ont dû être organisés et fonctionnent régulièrement depuis longtemps...

Ce concours qui dure depuis de longues années et qui est dû tout entier à la réputation de sainteté d'un modeste prêtre constitue un fait vraiment prodigieux dans un siècle qui a hérité de doctrines anti-religieuses et hostiles à la foi chrétienne.

La confiance des populations dans M. le Desservant d'Ars est illimitée ; c'est cette foi évangélique qui transporte les montagnes.

Aussi cite-t-on plusieurs faits qu'il serait difficile d'expliquer au moyen de causes simplement naturelles.

Le cadre de ce rapport ne permet pas de les enregistrer. Il suffit de constater qu'il n'y a nul charlatanisme dans la manière de procéder du vénérable Curé d'Ars.

M. Vianney est un second saint Vincent de Paul dont la charité opère des prodiges...

Enfin, le sous-préfet de Trévoux, ayant énuméré les œuvres dues à l'initiative de son illustre administré, conclut :

Au seul point de vue matériel, c'est donc un homme éminemment utile.

J'ai l'honneur en conséquence, Monsieur le Préfet, de vous prier de vouloir bien proposer, à l'occasion de la fête prochaine de Sa Majesté, la nomination de M. Vianney, Curé d'Ars, au grade de chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur.

Au reçu de ce rapport, le préfet de l'Ain, comte de Coëtlogon, fit les démarches nécessaires près de M. Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes. Et, le 11 août suivant, ce dernier avait le plaisir d'annoncer à Mgr Chalandon que, par décret en date du même jour, la croix de chevalier était accordée au Curé d'Ars.

La promotion du 15 août parut dans les journaux, et le nom

de M. Vianney y obtint un succès de pieuse et sympathique curiosité. C'est le maire, M. des Garets, qui lui en porta la nouvelle. « Y a-t-il une rente attachée à cette croix?... Est-ce de l'argent pour mes pauvres? questionna le saint sans exprimer ni contentement ni surprise.

— Non. C'est seulement une distinction honorifique.

— Eh bien, puisque les pauvres n'ont rien à y gagner, dites, s'il vous plaît, à l'empereur que je n'en veux point [1]. »

Naturellement, M. des Garets ne s'acquitta point d'une commission si originale. Mais voilà qu'un peintre, se croyant sûr d'un accueil empressé, vint offrir ses services à *M. le chanoine Vianney, chevalier de la Légion d'honneur*. Le pauvre artiste en fut pour sa peine. « On veut absolument, écrivait dès le 28 août Mme la comtesse des Garets, faire le portrait de M. le Curé. Seulement, lui ne le veut pas, et il disait en riant : « Je vous conseille de me peindre « avec mon camail et ma croix d'honneur, et vous écrirez en bas : « *néant, orgueil!* »

Un peu plus tard, faisant allusion à ce camail et à cette croix, un prêtre le plaisantait aimablement : « Monsieur le Curé, toutes les puissances de la terre vous décorent. Dieu ne manquera pas de vous décorer au ciel.

— C'est bien ce qui me fait peur, répliqua le saint d'un air grave : quand la mort viendra et que je me présenterai avec ces bagatelles, si Dieu me disait : Va-t'en : tu as reçu ta récompense [2]? »

Mgr Chalandon, en sa qualité d'officier de la Légion d'honneur, fut prié d'épingler lui-même la croix sur la poitrine du Curé d'Ars. Pour des raisons de nous inconnues, la cérémonie fut remise au mois de novembre. Or, dans l'intervalle, M. Vianney reçut de la Grande Chancellerie un pli à son nom où douze francs lui étaient réclamés pour expédition du brevet et de la croix. Douze francs !... Il sursauta. « Mais, s'écria-t-il, j'ai refusé !... Non, bien sûr ! J'aime mieux placer aujourd'hui cet argent à nourrir douze

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 830.

[2] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordination*, p. 176.

pauvres [1] ! » La petite note fut portée à M. Toccanier, qui l'acquitta à l'insu du saint homme [2]. « Je n'ai pas envoyé l'argent, devait-il dire plus tard, et *ils* m'ont tout de même envoyé la croix [3] ! »

Au mois d'octobre, le préfet, catholique pratiquant, vint en personne apporter ses félicitations au nouveau légionnaire. La rencontre eut lieu sur la place du village. Après les premiers compliments : « Oh ! je vous en prie, Monsieur le Préfet, dit le saint, portez votre croix à de plus dignes. Je préférerais à cela quelque chose pour mes pauvres.

— Mais, répliqua M. de Coëtlogon, si l'empereur vous a donné la croix, c'est moins pour vous honorer que pour honorer la Légion d'honneur... »

Le compliment allait continuer ; M. Vianney y coupa court par cette phrase qu'il souligna d'un aimable sourire : « Monsieur le Préfet, je prierai Dieu de vous conserver longtemps dans le département de l'Ain, afin que vous y fassiez le bien par vos bons conseils et surtout par vos bons exemples. » Là-dessus, il remit au comte de Coëtlogon une médaille de la Sainte Vierge, le salua et se rendit au confessionnal.

Novembre arriva. Entre temps, Mgr Chalandon, délégué officiel pour la remise de la croix, s'était rappelé quel sort avait eu, trois ans plus tôt, le beau camail neuf du chanoine Vianney. Il pensa, sans jugement téméraire, que la croix d'honneur s'en irait à son tour « dans le sein des pauvres ». Était-ce bien la peine que le premier pasteur du diocèse se dérangeât pour remettre à cet incorrigible Curé d'Ars un bijou qui serait monnayé peut-être le soir même? Le prélat crut sage de subdéléguer pour cet office le successeur de M. Raymond, l'excellent abbé Toccanier.

M. Toccanier reçut donc de l'évêché de Belley la petite boîte scellée d'un grand cachet rouge qui renfermait l'étoile de vermeil.

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 830.
[2] Abbé PELLETIER, *Procès apostolique in genere*, p. 399.
[3] Catherine LASSAGNE, *id.*, p. 120.

Et un beau midi, il profita de ce que M. Vianney était seul dans sa chambre pour lui présenter l'écrin muni du sceau impérial. Le Frère sacristain, les Frères instituteurs, Catherine Lassagne et Jeanne-Marie Chanay, prévenus, se tenaient sur le palier. Dès que M. Toccanier parla, ces curieux se montrèrent.

« Monsieur le Curé, commença le jeune missionnaire, ce sont peut-être des reliques qu'on vous envoie. »

Le serviteur de Dieu ne vit pas dans ces paroles une plaisanterie. Tout empressé à vénérer les restes saints, il brisa le cachet de cire.

« Ce n'est que ça ! s'écria-t-il, en découvrant le glorieux bijou.

— Remarquez, Monsieur le Curé, que cette décoration est couronnée d'une vraie croix ; veuillez la bénir. » Et quand il eut fait sur elle son grand geste de bénédiction : « A présent, reprit l'abbé Toccanier, permettez-moi de la placer un instant sur votre poitrine.

— O mon ami, je m'en garderai bien. On me dirait ce que saint Benoît disait à cet écuyer du roi Totila qui l'abordait revêtu de la pourpre de son maître : « Enlevez ces insignes d'une dignité « à laquelle vous n'avez pas droit. »

Et déposant sa croix d'honneur dans la main du « subdélégué » épiscopal : « Tenez, mon ami, ayez autant de plaisir à la recevoir que moi à vous la donner [1]. »

Ainsi fut décoré « le pauvre Curé d'Ars » ! Ayant refusé qu'on l'épinglât à sa soutane, il ne devait porter qu'une seule fois sa croix de chevalier : sur son cercueil [2] !

***

Comment expliquer, chez notre saint, un tel mépris des

---

[1] Tous ces détails proviennent de deux dépositions de M. Toccanier : *Procès de l'Ordinaire*, p. 175; *Procès apostolique in genere*, p. 168. — Pour qu'il n'y eût point de conteste après son décès au sujet de cette croix d'honneur, le Curé d'Ars en attribua la propriété à M. Toccanier par un testament olographe déposé en l'étude de Me Camille Monnin, notaire à Villefranche. (M. Camille MONNIN, *Procès apostolique continuatif*, p. 262).

[2] Abbé DUBOUIS, *Procès apostolique ne pereant*, p. 901.

honneurs et des intérêts de la terre? On l'a dit : « Tout ce qui se rattachait à l'ordre surnaturel, tout ce qui étendait le règne de Dieu lui passionnait le cœur [1]. » Il ne pouvait donc trouver de joie et de repos que dans les pensées et les choses religieuses. Les fêtes de l'Église étaient les seules qu'il aimât.

Jusque dans leurs dernières années, des vieillards d'Ars ont gardé le souvenir d'une fête unique en son genre, où M. Vianney manifesta une allégresse extraordinaire, enthousiaste, débordante. En novembre 1854, tandis que Rome s'apprêtait à célébrer magnifiquement la définition du dogme de l'Immaculée Conception, le Curé d'Ars préparait son humble paroisse à solenniser ce grand événement. « Quelques jours avant la proclamation de cette vérité de foi, raconte la baronne de Belvey, j'ai entendu le serviteur de Dieu prononcer un discours de circonstance, dans lequel il rappela, avec des transports de joie, tout ce qu'il avait fait pour Marie Immaculée... Un frisson passa dans l'auditoire quand il s'écria en terminant : « Si, pour donner quelque chose encore à la « Sainte Vierge, je pouvais me vendre, je me vendrais [2] ! »

L'insigne fête qui s'annonçait n'était-elle pas pour notre saint une occasion exceptionnelle de témoigner à Notre-Dame une affection vieille de plus de soixante ans? Il avait aimé Marie dès le berceau. Devenu prêtre, il avait travaillé de toutes ses forces à l'extension de son culte. Il suffisait aux pèlerins, pour s'en convaincre, de voir des statuettes de la Vierge à toutes les façades du village. Sous chaque toit, il y avait une image coloriée de la Mère de Dieu, offerte par M. le Curé et au bas de laquelle était apposée sa signature [3]. En 1844, l'abbé Vianney avait érigé une grande statue de l'Immaculée au fronton même de son église. Huit années auparavant, le 1er mai 1836, « il avait consacré sa paroisse à Marie conçue sans péché. Le tableau qui perpétue cette consécration,

---

[1] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1123.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 235.

[3] Ces lithographies, éditées à Lyon et assez grossièrement coloriées, se conservent encore dans beaucoup de maisons d'Ars.

dit Catherine Lassagne, est placé à l'entrée de la chapelle de la Sainte Vierge [1]. Peu de temps après, il fit faire un cœur en vermeil, qui est aujourd'hui encore suspendu au cou de la *Vierge miraculeuse* [2]; les noms de tous les paroissiens d'Ars, écrits sur un ruban de soie blanche, sont enfermés dans ce cœur. » Les jours où tombaient les fêtes de Marie, « les communions étaient toujours nombreuses et l'église ne désemplissait pas [3] ; » le soir de ces fêtes, la nef et les chapelles latérales pouvaient à peine contenir l'assistance : c'est qu'on ne voulait pas manquer l'homélie de M. Vianney en l'honneur de la Sainte Vierge ; « tellement était saisissant l'enthousiasme avec lequel il parlait de sa sainteté, de sa puissance et de son amour [4]. »

Or il se surpassa en la journée inoubliable du 8 décembre 1854, où le pape Pie IX définit, « en vertu de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul et de la sienne propre » que « la bienheureuse Vierge Marie a été préservée de toute tache du péché originel dès le premier instant de sa conception [5] ». Malgré sa fatigue, il tint ce

---

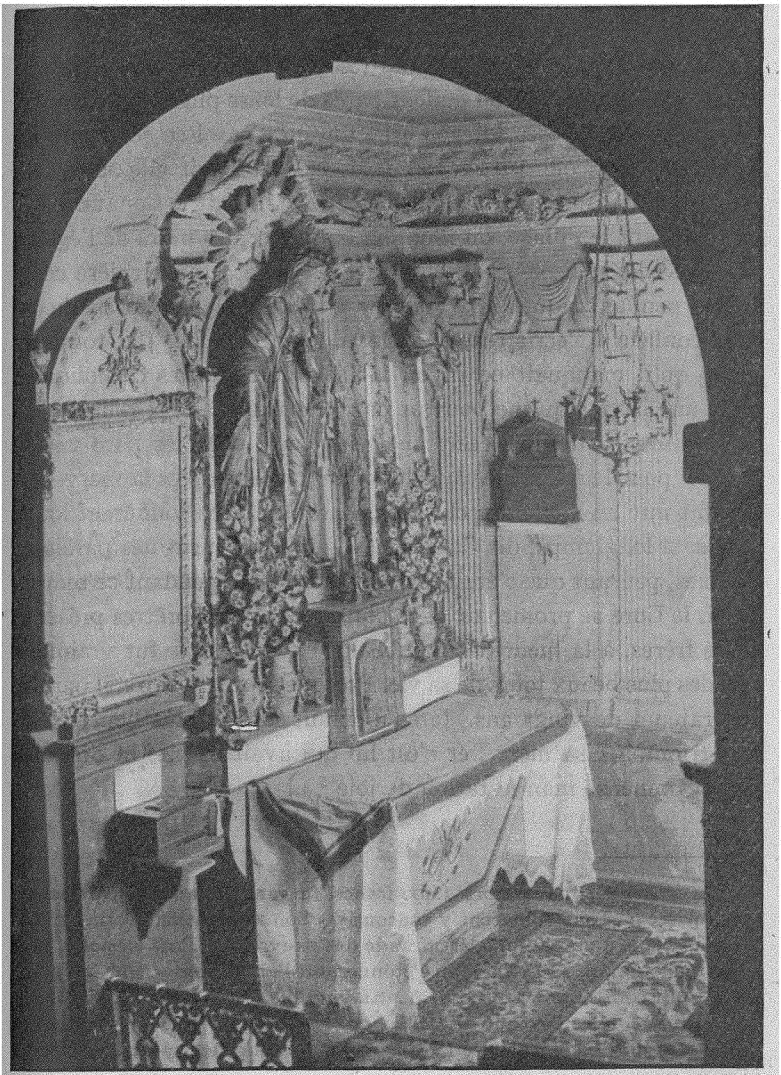
[1] Ce grand tableau à fond bleu porte cette inscription en lettres d'or : *Consécration de la paroisse d'Ars à Marie conçue sans péché, faite le 1er mai 1836, par M. Jean-Marie Vianney, Curé d'Ars.* A Lyon, on en trouve une réplique au tiers, dans le chœur de la vieille chapelle de Fourvière. Et justement, il semble bien que M. Vianney, en consacrant sa paroisse à la Sainte Vierge, pensait à Notre-Dame de Fourvière. (Il avait jadis formé le projet de conduire chaque année ses paroissiens à ce centre de pèlerinage ; il ne put réaliser qu'une seule fois, le 6 août 1823, ce rêve cher à sa piété). De là chez lui l'idée d'offrir à la célèbre chapelle une plaque commémorative.

[2] Par une lettre du 30 octobre 1834, M. Vianney priait M. Laporte, négociant à Lyon, de l'aider à remplacer la « petite statue de plâtre » qui surmontait l'autel de Marie « par une autre en bois doré ». Le charitable négociant a dû payer de ses deniers la belle statue de Notre-Dame d'Ars qui reproduit la Vierge de la *médaille miraculeuse*. Mlle Lassagne appelle *miraculeuse* la statue de Notre-Dame d'Ars ou bien à cause des conversions merveilleuses opérées devant son autel, ou bien parce qu'elle reproduit la Vierge de la *médaille miraculeuse*. Le premier motif paraît le plus plausible.

[3] R. P. MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 965.

[4] Chanoine GARDETTE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 921.

[5] H. DENZINGER, *Enchiridion definitionum*, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1911, n. 1641.



AUTEL DE NOTRE-DAME D'ARS

A gauche en entrant, le tableau commémoratif de la consécration d'Ars à Marie Immaculée, le 1er mai 1836.

jour-là à chanter lui-même la grand'messe et il étrenna avec jubilation un splendide ornement de velours bleu broché d'or, dont l'architecte Bossan avait dessiné les figures et les fines arabesques [1]. Le chœur et la nef étaient parés de leurs plus beaux atours.

L'après-midi, après les vêpres, « toute la paroisse se rendit en procession à l'école des Frères où M. le Curé bénit une statue de l'Immaculée dressée dans le jardin et dont il était le donataire [2] ». Le soir, dans le village, on illumina le clocher, les murs de l'église, la façade des maisons. Il y eut, naturellement, une dernière cérémonie, pendant laquelle M. Vianney prit la parole. « Quel bonheur, quel bonheur ! s'écriait-il au début de son homélie. J'ai toujours pensé qu'il manquait ce rayon à l'éclat des vérités catholiques. C'est une lacune qui ne pouvait pas demeurer dans la religion [3]. »

Une illumination ! C'était une nouveauté pour les paroissiens, et aussi pour leur curé. Avant de sortir en contempler la merveille, le saint mit lui-même les cloches en branle ; elles sonnèrent longtemps, si longtemps, dit Catherine, « qu'on accourut des paroisses voisines, pensant que c'était un incendie ». Or, « pendant ce temps-là, M. le Curé se promenait avec plaisir, parmi les prêtres présents et les frères, à la lueur des flambeaux [4] ». Cette fête fut vraiment l'un des plus beaux jours de sa vie. Presque septuagénaire, il paraissait rajeuni de vingt ans. Jamais enfant ne fut plus heureux de voir triompher sa mère ; et c'est lui qui avait inspiré et organisé cette « immense manifestation de joie [5] » !

---

[1] Cet ornement, payé alors 1.400 francs, fut un cadeau des paroissiens à leur pasteur. Tous voulurent y concourir. « Son acquisition, écrit Catherine Lassagne, a été vraiment l'offrande des pauvres. » (*Petit mémoire*, première rédaction, p. 33.) « On a pu s'étonner, dit l'abbé Dufour, que M. Vianney ait fait confectionner un ornement à fond bleu pour les solennités de la Sainte Vierge. Mais l'évêque de Belley, qui l'a examiné, l'a trouvé si chargé de dorures qu'il en a autorisé l'usage comme d'un ornement à fond d'or. » (*Procès apostolique in genere*, p. 354.)

[2] Frère ATHANASE, *Procès apostolique ne pereant*. p. 1604.

[3] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 158,

[4] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 49.

[5] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 900.

CHAPITRE XXI

Quelques événements des dernières années : IV. Vers la « Trappe » de la Neylière.

M. Vianney tertiaire de Saint-François. — M. Vianney et le R. P. Colin. — La « Trappe » de Notre-Dame de la Neylière. — Un nouvel évêque à Belley.

M. Toccanier, missionnaire de Pont-d'Ain, nommé auxiliaire du Curé d'Ars. — Projet de retraite. — Un secret bien gardé ! — Au bord du Fontblin. — Le retour au presbytère.

L'imprévoyance d'un saint. — Un plan mal combiné. — Épreuve et tentation.

Les tentatives des gens de Dardilly. — Maladie et mort de François l'*aîné*.

Les habitants d'Ars, malgré la promesse que leur avait faite leur curé de ne plus les quitter jamais, n'oubliaient point les transes où ils les avait jetés en septembre 1843. Cinq ans plus tard, un vénérable capucin, le Père Léonard, du couvent des Brotteaux de Lyon, ayant reçu M. Vianney dans le tiers ordre de Saint-François, ses paroissiens manifestèrent d'assez vives inquiétudes : « On crut, assure Mme des Garets, qu'il allait se faire capucin [1]. » Or la rumeur n'était pas sans fondement. L'abbé Vianney avait bel et bien exprimé au Père Léonard, qui l'entendit plusieurs fois en confession, le désir d'être reçu dans son ordre ; mais le bon religieux, que n'aveugla point le rêve d'une si belle conquête, « lui représenta qu'il pourrait faire plus de bien en restant dans sa paroisse qu'en entrant dans un monastère. Notre curé ayant insisté

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 897.

derechef, le Père Léonard lui expliqua ce qu'était le tiers ordre et lui en communiqua la règle ; peu après, M. Vianney demandait l'habit de tertiaire... Et les meilleurs de ses paroissiens s'empressèrent de le suivre dans cette voie [1] ».

Deux ans plus tôt, le 8 décembre 1846, le Père Eymard, religieux mariste et futur fondateur de la Congrégation du Très-Saint-Sacrement, avait agréé M. Vianney au tiers ordre de Marie[2]. Ce tiers ordre était une institution récente du Révérend Père Jean-Claude Colin, ancien condisciple du Curé d'Ars à Verrières et à Saint-Irénée de Lyon. Ceux qui tremblaient de voir le saint les quitter encore ne soupçonnèrent pas que le péril était là.

Jean-Claude Colin, suscité de Dieu pour établir en France, puis dans le monde, la Société de Marie, était demeuré profondément sympathique à Jean-Marie Vianney. Tous deux avaient le goût inné de l'effacement, de la simplicité, et une tendre dévotion pour la Sainte Vierge ; leurs relations d'amitié s'étaient maintenues fidèlement. Le Père Colin envoyait souvent ses religieux consulter son ami d'Ars ; le saint Curé applaudissait de grand cœur aux initiatives du fondateur des Maristes. Lorsque les premiers missionnaires partirent pour l'Océanie, M. Vianney les aida de ses prières et travailla à leur procurer des ressources...

Cependant, au sein de ses travaux apostoliques, la pensée de la solitude, du désert où il prierait Dieu tout son content, le harcelait et continuait de le faire souffrir. Mais où s'en irait-il pour le

---

[1] Alphonse GERMAIN, *Le bienheureux J.-B. Vianney, Tertiaire de Saint-François*, Paris, Poussielgue, 1905, p. 59. — Une déclaration du R. P. Léonard certifiant la réception de M. Vianney dans le Tiers-Ordre de Saint-François, à Ars, en 1848, a été reproduite par les *Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum*, n° de juin 1904.

[2] L'Église n'interdisait pas alors de s'affilier à plusieurs tiers ordres. — « Une note manuscrite trouvée dans les papiers du Père Eymard affirme nettement la réception de M. Vianney, Curé d'Ars, le 8 décembre 1846 (*Écrits du vénérable Père Eymard*, dossier de sa Cause de béatification, p. 87.) Cf. *Annales de la Société de Marie*, 15 février 1923, p. 344.

trouver, ce désert? Mgr Devie n'avait-il pas déclaré que, lui vivant, jamais M. Vianney ne quitterait son diocèse?... Or une lueur d'espoir s'était levée à l'horizon. Dès 1842, le vénérable Père Colin avait songé à une fondation nouvelle : une maison d'Adoration perpétuelle où des reclus se livreraient à la prière et à la pénitence. Un premier essai tenté à Marcellange, dans l'Allier, n'ayant pas abouti, la Société de Marie avait acquis en 1850 une propriété appelée *La Neylière*, située près de Saint-Symphorien-sur-Coise, à 45 kilomètres de Lyon. Posée parmi de gracieuses collines, loin du bruit, c'était une retraite idéale pour des contemplatifs. Fort des encouragements de plusieurs prélats et notamment de Mgr Devie, évêque de Belley, le Père Colin fit les apprêts nécessaires pour installer sur ce *Thabor* une douzaine de ses religieux, auxquels s'adjoindraient « plusieurs ecclésiastiques de France et même d'Angleterre, étrangers à la Société de Marie, qui avaient demandé à faire partie de la nouvelle œuvre [1] ». Le dimanche 16 mai 1852, sept Pères et cinq Frères coadjuteurs s'enfermèrent à *Notre-Dame de la Neylière* et commencèrent d'y garder le silence perpétuel, un des points fondamentaux de leur observance.

Toutes ces choses furent contées à M. Vianney, qui en rêva.

Un événement, qui n'était pas absolument inattendu, vint ranimer ses espérances. En 1850, Mgr Devie, usé par l'âge — il avait quatre-vingt-quatre ans [2] — et par trente années d'un laborieux épiscopat, avait demandé au Saint-Siège un coadjuteur. Il lui fut donné en la personne d'un Lyonnais, Mgr Georges Chalandon, vicaire général de Metz, dont le sacre eut lieu à Belley même, le 12 janvier 1851. « A cette nouvelle, rapporte la baronne de Belvey, M. Vianney témoigna une grande joie : « J'espère, disait-il, que ce nouvel évêque m'autorisera à me retirer [3]. » Le 25 juillet 1852, deux mois après l'installation de la *Trappe mitigée* de la Neylière, Mgr Devie était rappelé à Dieu et Mgr Chalandon, pré-

[1] *Le Très Révérend Père Colin*, Lyon, Vitte, 1900, p. 395.
[2] Il était né à Montélimar le 22 janvier 1767.
[3] *Procès apostolique ne pereant*, p. 480.

cédemment évêque *in partibus* de Thaumacum, montait sur le siège de Belley. Croyant les obstacles levés, le Curé d'Ars songea tout de suite à une « fuite » nouvelle : il se réfugierait à la maison de la Neylière pour y pleurer sa pauvre vie et y finir ses jours parmi les adorations et les pénitences. Le Père Colin, mis au courant de son dessein, lui conseilla de ne rien brusquer. Et l'on attendit de part et d'autre l'occasion favorable.

***

Elle parut s'offrir en septembre 1853.

M. Vianney pressentait depuis plusieurs mois que son auxiliaire ne lui serait pas laissé bien longtemps : la population d'Ars souhaitait le départ de ce prêtre à l'humeur peu accommodante ; et M. Raymond lui-même, ayant compris que jamais on ne lui confierait la paroisse d'Ars, avait sollicité son changement. Mgr Chalandon, pour le remplacer, jeta les yeux sur la jeune société de missionnaires établie à Pont-d'Ain et dont M. le chanoine Camelet était le supérieur. M. Camelet était en faveur auprès de M. Vianney, qui, pendant le jubilé de 1847 [1], avait grandement apprécié ses talents et son zèle. L'évêque de Belley jugea avec raison qu'il fallait au Curé d'Ars, vers qui la foule affluait de plus en plus, un auxiliaire adapté à son genre de ministère et capable, à la saison où le pèlerinage battait son plein, de faire appel à des confrères toujours prêts à le secourir. Mgr Chalandon choisit l'abbé Joseph Toccanier, que M. Camelet lui désignait comme le mieux doué, pour ce poste délicat. Agé de trente et un ans en 1853 [2] M. Toccanier était d'apparence robuste, et sa bonne mine contrasterait sans doute avec l'exténuation physique de son saint Curé ; mais son éloquence, vive, directe, personnelle, pleine d'à-propos et de simplicité, rappelait la manière de M. Vianney ; de plus, très

[1] A la base du calvaire qui se dresse sur la place, au chevet de l'église d'Ars, se lit encore cette inscription : *Jubilé prêché par M. Camelet, supérieur des missionnaires de Pont-d'Ain, juillet* 1847.

[2] Né le 3 novembre 1822, à Seyssel (Ain).

pieux, très bon, très affable, sa place était tout indiquée auprès de notre aimable saint [1].

La retraite pastorale, cette année-là, s'ouvrit au grand séminaire de Brou le lundi 29 août. Les abbés Toccanier et Raymond s'y rencontrèrent. M. le Vicaire général Poncet avisa M. Raymond qu'il était nommé à la cure de Jayat ; M. Camelet, de son côté, apprit à M. Toccanier qu'on le donnait comme *auxiliaire-résidant* au Curé d'Ars.

Si l'on en croit Catherine Lassagne, M. Vianney ignorait encore « ces combinaisons », lorsque, le jeudi 1er septembre, il lui dit, au moment où elle lui apportait dans sa chambre son petit repas de midi : « J'ai pensé que je dois partir cette fois. Mon beau-frère Melin, qui habite à la paroisse Saint-Irénée (de Lyon), m'attend. Je m'en irai lundi, dans la nuit. Vous garderez cela pour vous.

— Oh ! Monsieur le Curé, il ne faut pas vous en aller, répliqua la pauvre Catherine. Et elle lui rappela une histoire vieille de dix ans : son séjour à Dardilly, les foules à sa poursuite, son retour si touchant dans Ars... Rien n'y fit. Ce qui était décidé était décidé : « Monseigneur ne s'embarrasse pas de moi : il a assez de prêtres [2] !... »

Le samedi, dans l'après-midi, survint M. Poncet, vicaire général, accompagné de MM. Raymond et Toccanier. « Le bon Curé,

---

[1] Ce n'est qu'en mai 1909 que les missionnaires de Pont-d'Ain choisirent Ars pour centre.

[2] Pour conter ce troisième essai de fuite nous puiserons à plusieurs sources : le *Petit mémoire* de Catherine LASSAGNE, troisième rédaction, p. 26-30, puis ses autres témoignages, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1466 ; *ne pereant*, p. 413 et 425 ; ceux encore de M. RAYMOND, *Vie* man., p. 178 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 1437 ; *ne pereant*, p. 531 ; de M. TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 272 ; *in genere*, p. 161, plus un *mémoire* man. ; du Frère ATHANASE, *Procès ne pereant*, p. 1018 ; *in genere*, p. 218 ; du comte Prosper DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 944 ; de Michel TOURNASSOUD, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1128. Pour la dernière partie du récit nous utiliserons des *lettres* et *mémoires* provenant de la Société de Marie, et spécialement les *Annales des résidences, des séminaires, des collèges et autres œuvres en Europe et en Amérique*, 1815-1902. Tournai, Castermann, 1904, p. 157 et 270.

conte ce dernier, nous reçut gracieusement, mais il avait l'air soucieux. » Le soir, M. Poncet lui exposa les désirs de Monseigneur relativement à l'avenir : le Curé d'Ars aurait désormais à sa disposition autant d'aides que possible. A cela le saint ne fit aucune objection. Puis M. Raymond le vit à son tour pour lui expliquer en quels termes il présenterait, le lendemain à la grand'messe, son remplaçant, M. Toccanier.

Le dimanche matin, M. Toccanier officia et M. Raymond fit le discours prévu. L'après-dîner, M. le vicaire général Poncet s'éloigna vers Trévoux où il devait présider la clôture d'une retraite de religieuses, et l'ancien auxiliaire du saint partit pour Beauregard, son village natal, assez proche d'Ars. « Ce jour-là, écrit Catherine Lassagne en son *Petit mémoire*, tout le monde dans la paroisse était content de savoir qu'un missionnaire venait en aide à notre saint Curé ; mais moi, que j'étais triste !... »

Comme voilà dix ans, le secret pesait lourd à cette bonne fille. Aussi, vers huit heures le soir, demanda-t-elle à M. Vianney la permission de tout confier à la discrète Marie Filliat. « Comme vous voudrez, » répondit-il. Et bientôt il vit les deux compagnes lui arriver tout en larmes. « Ne partez pas, suppliaient-elles, ne partez pas ! » Il se contenta de répondre que sa décision était définitive, et il remit à Catherine une lettre à l'adresse de Mgr Chalandon. Même avec son nouvel évêque, le Curé d'Ars croyait devoir brusquer les choses. Ses premières illusions étaient tombées : oui, Mgr Chalandon serait aussi intransigeant que Mgr Devie ; le jeune prélat n'avait-il pas répondu dernièrement à une requête du saint homme, qu'il était venu visiter : « Moi, vous laisser partir, Monsieur le Curé !... Mais ce serait un si grand péché, que personne ne voudrait m'en donner l'absolution ! »

A la suite de leur vaine démarche, Marie et Catherine étaient demeurées en colloque près du portail qui fermait le jardin de la cure. « Que faire? disait l'une, faible comme il est et à son âge — M. Vianney avait soixante-sept ans passés — il ne pourra se rendre à pied jusqu'à Lyon. Vous, Marie, vous porterez bien le panier de

provisions. Mais s'il se trouve mal en route? Il faudrait un voiturier pour le conduire.

— Mais il n'y a pas d'homme ici qui puisse nous aider en ce moment. »

Vint à passer le sacristain, Frère Jérôme. Il parut étonné de rencontrer dehors Catherine et Marie... Une minute après, il savait tout. Il courut avertir le Frère Athanase, et tous deux allèrent frapper à la porte de M. Toccanier, logé dans une annexe de la *Providence*. Le jeune vicaire pensa qu'on l'appelait pour un malade en danger.

Jugez de ma surprise, a-t-il raconté, en entendant le récit des bons Frères; je ne pouvais me résoudre à les croire. « Montez la garde devant le presbytère, leur dis-je, et si réellement M. le Curé tente une fuite, vous m'appellerez. A minuit, trois coups pressés retentirent à ma porte. J'étais étendu sur mon lit, tout habillé. Me voilà sur la place, avec les deux Frères, épiant les mouvements de notre saint Curé, qu'on voyait dans sa chambre, grâce à la lueur de sa lampe, prendre son chapeau, son bréviaire et son parapluie. « Laissons-le descendre, dis-je aux Frères. » Il descend en effet, et se rend chez Marie Filliat et Catherine Lassagne, qui devaient l'accompagner. Nous tendons l'oreille. « Êtes-vous prêtes? demande-t-il en entrant... Eh bien ! partons ! »

Il sort, suivi de Marie qui porte les provisions et de Catherine qui tient en main une lanterne. Soudain, nous nous plaçons devant lui. Sévèrement, il regarde Catherine, qui se met à fondre en larmes. « Vous m'avez vendu ! » lui dit-il. Le Frère Athanase prend aussitôt la parole : « Où allez-vous, Monsieur le Curé?... Vous voulez nous quitter ! Eh bien, nous sonnerons le tocsin.

— Et, continue le Frère Jérôme, nous vous suivrons en procession.

— Faites, répond M. Vianney d'un ton bref et résolu, et laissez-moi passer ! »

« Retirons-nous pour le suivre, » souffle M. Toccanier à ses deux acolytes. Cependant le Frère Jérôme a pris la lanterne des mains de Catherine et, feignant de guider M. Vianney dans les ténèbres, il l'emmène, non pas vers la passerelle du Fontblin, mais vers le

chemin de Villeneuve. M. Toccanier avait escompté que le saint, faisant ainsi le tour du village, reviendrait à son point de départ. Malgré l'obscurité profonde, le Curé d'Ars s'aperçut vite qu'on le trompait. Sur ses pas à présent, il y avait un cortège : les pèlerines qui, selon la coutume, passaient la nuit dans le vestibule du clocher, puis des paroissiens qu'avaient éveillés leurs cris, survenaient, réclamant, qui leur confesseur, qui leur pasteur. Au milieu d'un véritable tumulte, M. Toccanier essayait de raisonner le fugitif. Sur ses traces, on arriva au frêle pont de planches jeté sur le ruisseau.

L'abbé Toccanier pensa que, le Fontblin une fois franchi, M. Vianney, se trouvant sur la route de Lyon, serait plus difficile à retenir Résolument, le missionnaire se dressa devant lui, comme il allait toucher la passerelle. « Laissez-moi passer, laissez-moi passer ! » suppliait le saint, avec une angoisse dans la voix. Il tenait sous son bras son bréviaire. M. Toccanier, le lui arrachant d'un geste inattendu, le remit à la personne la plus proche, qui n'était autre que Mlle Lassagne. « Éloignez-vous et ne revenez pas, » lui dit à voix basse le missionnaire.

« Rendez-moi mon bréviaire ! » s'était écrié le Curé d'Ars. Puis se ravisant, il fit signe d'avancer à Marie Filliat : « Marchez toujours !... Je le dirai une fois à Lyon.

— Eh ! quoi, Monsieur le Curé, vous passerez les heures du jour sans dire votre office ?... Bel exemple ! »

Un scrupule avait germé dans l'âme du saint. Il y eut un moment de silence. « J'ai un autre bréviaire dans ma chambre, celui de Mgr Devie, dit-il enfin. — Allons le chercher, » suggéra l'abbé Toccanier, qui, sans s'en douter encore, venait de gagner la partie. M. Vianney se retourna et, suivi d'une foule de plus en plus compacte, reprit le chemin du presbytère.

Il n'avait pas parcouru trente mètres, qu'à l'église la cloche tinta. Le tocsin ! C'était lugubre dans la nuit... « Monsieur le Curé, déjà l'angélus ! » Et le pauvre saint, toujours ingénu et confiant, tomba à genoux et récita les *Ave* avec une ferveur angélique.

« Monsieur le Curé, ajouta le rusé vicaire, si nous récitions une dizaine de chapelet pour votre heureux voyage? » Il pensait gagner du temps. Mais cette fois M. Vianney flaira le piège. « Non, répliqua-t-il, je dirai mon chapelet en route. »

Le Curé d'Ars s'étant relevé, raconte encore l'abbé Toccanier, s'avança à grands pas, se précipita dans sa cour et monta dans sa chambre où je pénétrai seul avec lui. Sur le chemin, le Frère Athanase m'avait appris d'un mot que M. le Maire était prévenu et qu'il allait venir. Pour ménager au comte des Garets le temps d'arriver, je brouillai sur les rayons de la bibliothèque les huit tomes du grand bréviaire *in-octavo* — précieux souvenir du vieil évêque décédé depuis peu. — Et comme M. Vianney posait la main sur le volume de la saison, mes yeux s'arrêtèrent sur un portrait de Mgr Devie suspendu à la muraille. Je me rappelai que le prélat avait déjà empêché d'autres fuites. Une inspiration me vint. « Monsieur le Curé, m'écriai-je d'un ton ferme, voyez Mgr Devie qui du haut du ciel vous fait les gros yeux. On doit respecter la volonté de son évêque pendant sa vie, à plus forte raison après sa mort... Souvenez-vous de ce qu'il vous a dit il y a dix ans ! »

Bouleversé par une telle apostrophe, M. Vianney me répondit, avec la naïveté d'un enfant menacé des reproches de son père : « Il ne me grondera pas, Monseigneur : il sait bien que j'ai besoin d'aller pleurer ma pauvre vie ! » Et, sans vouloir plus attendre, il saisit le grand bréviaire relié de maroquin vert et s'engagea dans l'escalier. Au tournant, il faillit se heurter à M. des Garets. « Je lui trouvai alors, a dit le maire, une figure décomposée, triste, presque sombre. » Et en effet, notre bon Curé, si affable d'habitude avec ce vieil et fidèle ami, l'écouta à peine ; au point que M. le comte, m'abordant, me dit : « Il a sûrement le pressentiment de sa fin prochaine ! »

Or, tandis que les femmes priaient à l'église, « pour que Dieu, comme dit Catherine Lassagne, changeât les intentions de son serviteur », les hommes avaient envahi l'étroite cour du presbytère. Éveillés par le tocsin, plusieurs avaient cru à un incendie ou à une agression de voleurs et ils avaient encore en main un seau, une fourche ou un bâton. Tout ce monde s'agitait, éclairé vaguement par des lanternes. Lorsque M. Vianney parut, ils lui barrèrent le

passage, le suppliant de ne point partir. Mais lui, avec l'idée fixe de trouver une issue, allait d'une porte à l'autre, redisant : « Laissez-moi passer, laissez-moi passer !... » « Que cette scène était touchante ! remarque la pieuse Catherine. Elle représentait si bien la prise de Notre-Seigneur au Jardin des Olives ! » « J'étais posté à l'une des sorties, raconte Michel Tournassoud, le cordonnier du village. M. le Curé me prit par le bras, moitié souriant, moitié pleurant, et me mit de côté. Il ne put cependant ouvrir la porte. »

A force de supplications, il obtint tout de même d'en franchir le seuil. Arrivé entre la cure et l'église, il sembla mesurer le chemin du regard. « Certainement, remarque M. Toccanier, il était disposé encore à tenter une fuite définitive. » Mais un fait nouveau se produisit, qui changea la face des événements.

Les femmes quittaient l'église et, se mêlant aux hommes, elles étaient tombées aux genoux du saint. C'étaient, la plupart, des étrangères venues de loin pour se confesser. Et elles s'écriaient, fondant en larmes : « Mon Père, avant de partir, passez-moi !... Finissez de m'entendre !... Oh ! non, bon Père, ne nous quittez pas ! »

C'est alors, écrit M. Toccanier, que, tentant un suprême effort, je lui adressai ces mots que je n'aurais pu trouver de sang-froid : « Comment ! vous, Monsieur le Curé, qui savez par cœur la *Vie des Saints*, vous oubliez le zèle de saint Martin, qui, la main déjà sur sa couronne, s'écrie : *Je ne refuse pas le travail...* Et vous voudriez quitter le champ de bataille !... Et l'exemple de saint Philippe de Néri?... Il disait qu'arrivé sur le seuil du paradis, si un pécheur venait réclamer son ministère, il abandonnerait volontiers la cour céleste pour l'entendre... Et vous, Monsieur le Curé, vous auriez le courage de laisser inachevées les confessions de ces hommes, de ces femmes venus de si loin ! » Comme j'achevais ces paroles, les supplications des pèlerins redoublèrent.

M. Vianney comprit que la volonté de Dieu se manifestait par ces prières ardentes. « Venez à la sacristie, lui souffla à l'oreille le

comte des Garets ; j'ai quelque chose à vous dire. — Je veux bien », répondit-il, et s'adressant à la foule : « Allons à l'église ! »

Il y entra le premier, fit une longue adoration, puis passa à la sacristie. Là, M. des Garets, seul à seul avec lui, voulut reprendre les arguments de M. Toccanier. Il n'en eut pas le temps. « Sans me répondre et me tournant brusquement le dos, a rapporté le comte, M. Vianney prit son surplis et se dirigea vers le confessionnal. » « On l'y porta plutôt qu'il n'y marcha, » dit M. Toccanier. Comme il avait coutume de faire chaque matin en arrivant à l'église, il s'agenouilla sur le marchepied de l'autel, récita cinq *Pater* et cinq *Ave* avec la foule, et il se mit à entendre les confessions.

Il célébra la première messe, vers sept heures, le lundi. « N'est-ce pas M. Poncet qui est là? demanda-t-il à M. Toccanier quand il revint à la sacristie. — Oui, il a voulu vous revoir. — Ah ! c'est bien. » Et, après son action de grâces, tranquille comme si rien d'anormal ne s'était passé quelques heures plus tôt, il alla saluer le vicaire général. Celui-ci, que dans la nuit un voiturier était allé reprendre à la cure de Trévoux, lui notifia de nouveau la volonté de Monseigneur de le conserver au diocèse. Arrivèrent ensuite, également mandés, l'abbé Beau, curé de Jassans, confesseur de M. Vianney, et l'abbé Raymond. Tous les deux virent ensemble le serviteur de Dieu.

On nous avait déjà raconté les événements de la nuit, écrit M. Raymond. Se voyant comme traqué dans sa cour, il avait montré quelque impatience, mais la surexcitation était si forte, qu'on pouvait bien l'excuser de toute faute ; car sans doute alors il n'était plus maître de lui-même. Ç'a été là une des plus rudes épreuves de sa vie : la Providence la lui avait ménagée pour perfectionner encore sa vertu. Quand nous le revîmes, en cette matinée du 5 septembre, il avait retrouvé tout son calme, sa parfaite résignation à la volonté de Dieu, qu'il voyait en celle de son évêque. Nous lui rappelâmes les incidents de la nuit précédente. A quoi il répondit par ces seules paroles : « J'ai fait l'enfant. »

***

Ce qui est stupéfiant en toute cette affaire, c'est l'indécision et l'imprévoyance du Curé d'Ars. Pendant cette nuit tragique du 4 au 5 septembre 1853, il hésite, il tâtonne ; il a mis dans son secret deux personnes qui, l'ayant déjà *vendu* une fois, dix ans plus tôt, ne peuvent de nouveau que le trahir. Il lui eût été si facile de réclamer à François Pertinand le service de le conduire à Lyon en voiture ! Il semble n'y avoir pas même songé.

S'il avait réussi dans son projet de fuite, que serait-il devenu en cette journée du lundi 5 septembre? Voici ce qu'il faut logiquement conclure des documents que nous possédons. M. Vianney, comptant plus sur son énergie que sur ses forces, pensait arriver à Lyon vers neuf ou dix heures de la matinée. Peu après, une voiture serait venue le prendre chez son beau-frère Melin et le conduire à Notre-Dame de la Neylière.

Un fait qui semble bien certain, c'est que là-bas le Révérend Père Colin tenait une chambre toute prête pour le Curé d'Ars et qu'il l'attendait en personne [1]. A l'heure présumée de son arrivée, le vénérable fondateur demeura assez longtemps sur le seuil de la porte et il communiquait à l'un de ses religieux, le Père Jobert, son étonnement de ne rien voir venir. Nous savons pourquoi M. Vianney ne parvint pas jusqu'à la Neylière.

Selon de sérieux témoignages, « le sage et prudent Père Colin avait jadis conseillé à M. Vianney de rester là où il était, parce

[1] Le Père Colin ne devait s'établir définitivement à la *Trappe* de la Neylière que l'année suivante, 1854. Deux ans plus tard, « pour des raisons qui parurent très graves » au saint fondateur, la branche contemplative de la Société de Marie cessa d'exister. (Cf. *Le Très Révérend Père Colin*, ouv. cité, p. 395).

qu'il y faisait plus de bien ». Le Père Léonard l'avait détourné par ce même motif d'entrer chez les capucins de Lyon... Aussi cette troisième « fuite » du Curé d'Ars demeure-t-elle une chose douloureuse, mystérieuse et troublante. « Il avait cru, en s'enfuyant, dit Catherine Lassagne, faire la volonté de Dieu. » Mais ayant reçu peu après d'un ecclésiastique une lettre où on lui expliquait que son désir de la solitude était une tentation du diable, cette appréciation l'impressionna vivement [1].

« Sa dernière tentative de fuite, a dit le comte Prosper des Garets, fut pour lui un vrai trait de lumière. Dès lors, il ne pensa plus à rien de semblable, du moins il n'en parla plus. Il se mit tout entier et sans arrière-pensée à son ministère : il alla à l'église plus tôt encore et resta plus longtemps au confessionnal [2]. »

***

Mais s'il n'essaiera plus désormais de quitter sa paroisse d'Ars, d'autres tenteront de l'en arracher. Une nuit de 1854, vers les onze heures et demie, une voiture à deux chevaux s'arrêtait sur la place, au chevet de l'église. Des hommes en descendirent et allèrent se poster à l'entrée du presbytère. Lorsque M. Vianney parut, vers minuit, l'un d'eux le saisit par le bras. « Si vous voulez partir, lui dit-il, il y a là une voiture toute prête.

— Je n'ai pas la permission de mon évêque, » répondit le saint en se dégageant. Et il entra précipitamment dans le vestibule de l'église [3].

A la Noël de cette même année, des nouvelles alarmantes lui vinrent de Dardilly : François l'*aîné* était bien malade. Le saint avait toujours aimé tendrement son ancien compagnon de travail, ce grand frère qui, depuis la mort du père en 1819, occupait la

[1] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 793.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 948.

[3] Frère ATHANASE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 219 ; Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 504.

ferme natale. François, de plus, était demeuré très bon chrétien : jamais, même au temps des récoltes, on ne l'avait vu travailler le dimanche. « Celui qui a permis à la pluie de mouiller la terre, disait-il, saura bien la faire sécher. » Peut-être avait-il recueilli cette parole aux lèvres de Jean-Marie. Très affecté de le savoir malade, le Curé d'Ars écrivit à son frère :

J'ai appris de tes nouvelles. On me cachait cela, et j'en ai été bien chagriné. Je te prie bien de me faire dire comment tu te trouves. Je serais parti, si ce n'avait été l'octave (de Noël).

Je t'en prie, fais-moi réponse de suite pour me délivrer de peine... Adieu, mon cher frère, j'espère aller te voir bientôt. Bien mes compliments à ma sœur, qui, je pense, est dans de grandes peines...

Cependant, les jours s'écoulaient, et François attendait toujours Jean-Marie. Le 25 janvier, il demanda à son fils Antoine de partir pour Ars et d'en ramener ce frère tant désiré. Ainsi l'on sut, parmi les habitants de Dardilly, que M. Vianney allait venir. « Si on le retenait cette fois? » se dirent-ils les uns aux autres. Mais laissons parler le témoin le mieux informé. Trois jours après l'aventure, le 29 janvier, M. Toccanier écrivait d'Ars à l'évêque de Belley :

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur que la garde de mon saint Curé ne m'inspirera désormais aucune inquiétude : la Providence veille sur lui visiblement pour nous le conserver.

Voici le fait. Le 26 de ce mois, M. Vianney, cédant aux instances de son neveu qui le pressait d'aller à Dardilly rendre visite à son frère malade, vint lui-même m'en avertir, et il ajouta : « C'est dommage que je n'aie pas pris mes mesures : je ne serais pas revenu. »

Ne pouvant m'opposer à cet acte de charité fraternelle, je m'offris à lui comme compagnon de route. Nous montons en voiture ; il y a avec nous son neveu, le conducteur et le Frère sacristain (le Frère Jérôme), que M. Vianney voulut d'abord laisser. Quelques habitants d'Ars et les pèlerins s'agenouillent avec empressement pour recevoir

la bénédiction de notre saint Curé, puis se rendent à l'église pour lui obtenir bon voyage et prompt retour. Leurs prières seront exaucées sur ce dernier point au delà de toute espérance !

Peu habitué aux voitures et affaibli par l'indisposition que vous savez et qu'ont *tant exagérée* les journalistes [1], il ne put supporter longtemps les cahots de la route. Arrivé à Parcieux, bien avant le pont de la Saône [2] : « Je ne peux aller plus loin, dit-il, je me sens défaillir. » Les chemins étaient couverts de neige et de glace. Déjà, à la montée des *Grandes Balmes*, le mal de cœur l'avait saisi. Il était descendu de voiture et avait gravi la côte à pied. Puis il s'était mis à trembler. On voulut couper un bâton dans la haie : il s'y opposa, parce que « c'eût été un vol ». Un homme passait, portant des échalas : il lui en paya un 40 sous. Il franchit ainsi trois à quatre kilomètres, lentement, montant dans la voiture et en descendant tour à tour.

Enfin, de Parcieux, il repartit pour Ars avec le conducteur et le bon sacristain. Pour moi, sachant lui être agréable en prévenant les désirs de son cœur, je continuai ma route, avec son neveu, jusqu'à Neuville, où nous trouvâmes une autre voiture. Les chemins étaient si glissants, que nous n'arrivâmes à Dardilly qu'à la nuit tombante. Mais quelle déception pour ce pauvre frère de ne pas voir le seul qu'il attendait ! Cependant ma démarche lui fut agréable. Vers les dix heures du soir, M. le curé de Dardilly, qui lui avait déjà apporté le saint Viatique, jugea à propos de lui donner l'extrême-onction.

J'avais hâte de revoir mon saint Curé. Aussi je repartis pour Ars dès le lendemain matin. Je demandai au Frère Jérôme si aucun accident n'avait signalé le retour. C'est prodigieux ! Vous savez, Monseigneur, combien M. Vianney est affaibli. Eh bien, en revenant vers Ars, ce n'était plus le même homme : il avait retrouvé toute sa fermeté et il n'est plus descendu de voiture qu'à la porte du presbytère. Il a voulu, dès son arrivée, se remettre au confessional. Le soir, il a fait la prière, comme de coutume.

Un épisode intéressant de ce voyage : à la montée de Trévoux, la voiture qui ramenait M. Vianney croisa l'omnibus qui fait le service d'Ars à Lyon. Il était rempli de pèlerins qui, n'ayant pas trouvé celui

[1] C'est la seule allusion qu'il y ait, dans les documents subsistants, d'une indisposition nouvelle du Curé d'Ars. Nous n'avons pu retrouver aucun des journaux qui en parlèrent.

[2] Nos voyageurs étaient arrivés à 16 ou 17 kilomètres d'Ars.

qu'ils allaient chercher, s'en revenaient tout ennuyés. Heureusement, ils reconnurent le saint prêtre. Aussitôt tous descendirent, laissèrent leur véhicule s'en aller à vide, escortèrent M. Vianney jusqu'au village et le suivirent à l'église. « Parmi ces pèlerins, lui demandâmes-nous, il y avait sans doute de vieux pécheurs? — Oh ! oui, mon ami, il y en avait qui ne s'étaient pas confessés depuis quarante ans. — Vous voyez, Monsieur le Curé, que le bon Dieu vous a arrêté lui-même, pour vous ramener tout de suite à l'œuvre qui lui est chère par-dessus tout, le salut des âmes. » Il ne répliqua pas.

Pour moi, Monseigneur, prévoyant que les habitants de Dardilly profiteraient de la maladie de son frère pour faire près de M. Vianney de nouvelles instances, j'ai demandé par prudence au malade s'il avait quelque chose de particulier à lui dire. « Non, a répondu M. François Vianney, je désirais seulement le voir. » A mon retour, j'ai rapporté ces paroles à mon saint Curé. C'était bien à propos, car deux heures après, voilà que lui arrive le vicaire de Dardilly. « Votre frère veut absolument vous voir, lui dit ce prêtre... Si vous ne pouvez venir en voiture, le chemin de fer peut vous amener. — Je ne puis pas me rendre à Dardilly, j'ai failli déjà rester en route. — Cependant, Monsieur le Curé, votre frère doit avoir quelque chose d'important à vous dire. Sans cela, je ne serais pas venu... — Non, mon ami ; je sais à quoi m'en tenir ; M. le Missionnaire m'a rapporté les paroles de mon frère. »

La maladie de François l'*aîné* était mortelle. Il traîna de longs jours encore, sans avoir la consolation, pourtant si légitime, d'être assisté à ses derniers instants par son Jean-Marie bien-aimé. Huit jours avant la fin, il disait à sa fille qu'il voyait pleurer à son chevet : « Console-toi ; j'irai jusqu'au vendredi saint. » Et en effet, c'est dans la journée du vendredi saint, 6 avril 1855, que s'éteignit François Vianney. Le samedi saint, son frère ne songea pas même à se rendre à ses obsèques ; il pleura en silence dans la clôture de son confessionnal où, pour préparer les pâques du lendemain, il dut rester enfermé dix-huit heures.

« Il s'était résigné même à cela, écrit gravement Catherine Lassagne en son précieux *Mémoire*. Il avait reconnu que, cette fois encore, les habitants de Dardilly auraient fait une nouvelle tenta-

tive pour chercher à le retenir... Il faut penser qu'au mois de janvier, Dieu permit sa fatigue excessive pour l'empêcher de tomber dans le piège... C'est ainsi que Dieu fait ce qu'il lui plaît, malgré les combinaisons des hommes [1]. »

[1] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 31-32.

CHAPITRE XXII

PORTRAIT PHYSIQUE ET MORAL

A la première rencontre. — La physionomie, le regard. — Sous les glaces de l'âge.
Simplicité et politesse. — Des traits dignes de saint François de Sales. — Douceur et fermeté.
Un cœur naturellement bon. — L'attirance des âmes pures. — Un cœur *liquide*. — Toutes les délicatesses de la reconnaissance.
Le Curé d'Ars et les affligés. — Quelques-uns de ceux qu'il a consolés. — Les mères en deuil.
Le courrier des âmes. — Quelques lettres.
Un tact et un jugement exquis. — Pas l'ombre d'amour-propre. — De la malice blanche. — L'horreur des péchés de la langue.

« Le Curé d'Ars, a dit un témoin de sa vie, n'avait rien d'extraordinaire à l'extérieur, en dehors des fonctions de son ministère [1]. » Il aimait tant à s'effacer, à disparaître ! Pour ceux qui le dévisageaient au hasard d'une rencontre, surtout si c'était sur la place du village, au moment où il revenait de l'orphelinat, son petit pot de « lait brouillé » à la main, tel un pauvre qui vient de recevoir sa nourriture, il y avait parfois une déception. « Ce n'est *que ça*, le Curé d'Ars ! s'écriait une parisienne en le trouvant si peu semblable au portrait qu'elle avait imaginé.

— Eh oui, répliquait l'humble prêtre avec son plus gracieux sourire. Il n'en est pas de vous comme de la reine de Saba lorsqu'elle vint visiter Salomon : elle a été surprise en plus, et vous en moins [2].»

Mais ceux des étrangers qu'amenaient la foi et le désir de voir

---

[1] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 791.
[2] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 270.

un saint, c'est-à-dire les *pèlerins* véritables, ne se laissaient pas tromper par les apparences. Leur impression première était un saisissement d'admiration, tellement la beauté de l'âme transfigurait des dehors qui sans cela fussent demeurés assez vulgaires.

M. Vianney était d'une taille un peu au-dessous de la moyenne. Vers la fin de sa vie, comme il penchait la tête vers la poitrine, ses épaules courbées le faisaient paraître plus petit encore.

« Sa face était amaigrie et pour ainsi dire détruite [1]. » « Étroite et effilée des joues jusqu'au menton, écrivait un journaliste de l'époque, elle avait la forme d'un cœur [2]. » Son teint, légèrement bistré dans son enfance puis bruni au soleil et au plein air, avait blêmi dans les interminables séances du confessionnal. De bonne heure de profondes rides, cicatrices sacrées de ses veilles, de ses héroïques fatigues, sillonnèrent son visage. Ses cheveux épais et roides, qu'il portait ras sur le dessus de la tête et assez longs par derrière, ne furent jamais tout à fait blancs.

Un front haut, large et clair ; des arcades sourcilières proéminentes ; deux trous sombres où brillaient des yeux bleus d'une vivacité étrange, surnaturelle, et d'où jaillissaient des regards candides mais profonds, intenses et scrutateurs. « Il paraissait me deviner, a dit l'abbé Denis Chaland ; quand ses regards rencontraient les miens, ils me pénétraient jusqu'au fond de l'âme. J'ai connu une personne qui avouait en être effrayée [3]. » Parfois ses yeux « resplendissaient comme le diamant [4] ». « Jusque dans la conversation, on était frappé de son regard qui semblait voir les choses de l'autre monde [5]. » Mais le plus souvent, au repos, ses yeux se voilaient d'une mélancolie douce et résignée : c'est qu'alors sans doute sa pensée allait de Dieu offensé aux hommes qui l'offensent.

De là peut-être la mobilité extrême de sa physionomie. Non pas

---

[1] *L'Œuvre Saint-Louis de Gonzague de Lyon*, ch. XIV, Pèlerinage à Ars (juillet 1852), Lyon, Pitrat, s. d., p. 196.

[2] et [3] Georges SEIGNEUR, *Le Croisé*, n° du 20 août 1859.

[4] *Procès apostolique continuatif*, p. 654.

[5] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 311.

qu'il eût des tics, des mouvements désordonnés et risibles ; mais ses traits exprimaient dans la même minute la joie et la tristesse, selon qu'il songeât à l'amour, à la bonté de Dieu ou aux misères des « pauvres pécheurs ». Aussi à maintes reprises chercha-t-on vainement à saisir ses traits. Du reste, l'intéressé ne s'y prêta jamais de bonne grâce. « Je sais que quelqu'un voulait prendre mon *carnaval*, disait-il un jour en plaisantant ; mais j'ai bien bougé pour l'empêcher de réussir [1]. » Il fallut, pour avoir de lui un portrait convenable, le coup d'œil rapide, le talent et aussi l'entêtement d'Émilien Cabuchet.

M. Vianney avait eu dans sa jeunesse une apparence vigoureuse ; à force de jeûnes, ses membres étaient devenus si grêles que, vers la fin, son énergie seule semblait le faire tenir sur ses jambes. Ses mains décharnées, toutes cordées de veines, donnaient bien une idée de la maigreur de ce pauvre corps miné par les privations et le travail.

Cependant, « nature éminemment nerveuse, l'âge et les travaux n'avaient rien enlevé à ses membres de leur souplesse et de leur élasticité... Par un rare privilège, il conserva jusqu'au dernier moment le plein exercice des organes et des facultés dont il avait besoin pour remplir sa mission. Ainsi l'ouïe chez lui avait toute sa finesse, la vue toute sa netteté et la mémoire toute sa fraîcheur [2]... Sa démarche, quoique pesante, était rapide comme celle de l'homme qui compte les heures et qui, épuisé, se hâte néanmoins de reprendre le service de Dieu [3] ».

C'est à croire que le ciel l'assistait même physiquement, et de façon extraordinaire. « Il avait conservé assez de force pour sortir de l'église la grande bannière qui est très lourde et que tout autre aurait eu grand peine à lever seul en l'air [4]. »

---

[1] Abbé DUFOUR, *id.*, p. 350.

[2] *Id.* M. TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 255 : « Dans les dernières années de sa vie, j'ai remarqué en lui une mémoire étonnante. »

[3] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. II p. 501.

[4] Mme Christine DE CIBEINS, *Procès apostolique continuatif*, p. 157.

Le Curé d'Ars ressemblait-il *physiquement* à Voltaire? C'est M. Monnin

***

Chez le Curé d'Ars, à travers l'enveloppe d'un corps sans cesse amincie et comme transparente, on devinait, on voyait l'âme. Elle rayonnait sur le front et dans le regard. Or le fond véritable de cette âme, c'était la simplicité, la délicatesse et la bonté.

---

qui semble avoir parlé le premier de cette prétendue ressemblance. « *Tout le monde*, écrit-il emphatiquement, a remarqué *la prodigieuse conformité* que le masque de M. Vianney offrait avec celui de Voltaire. » (T. II, p. 503.) Et Barbey d'Aurevilly n'inventant rien, mais s'appliquant à renchérir encore, écrivait peu de temps après : « Savez-vous à qui il eût ressemblé, ce Curé d'Ars dont l'abbé Monnin a publié un portrait si stupéfiant à la tête de son histoire? — Tenez-vous bien ! Il eût ressemblé à Voltaire... Oui, le Curé d'Ars ressemble à Voltaire comme saint Vincent de Paul ressemble à un satyre, etc. » *(L'internelle consolacion*, Paris, Bloud, 1909, p. 66.)

Les *Annales d'Ars* ont publié ces lignes de Barbey d'Aurevilly en juillet 1918, en les accompagnant toutefois de cette note de Mgr Convert : « Est-ce bien vrai? Le Curé d'Ars, pour qui le connaît, n'a rien du galbe de Voltaire, et le visage de saint Vincent de Paul n'a point la configuration, même éloignée, de celui d'un faune ou d'un satyre. » (P. 42.) Émile Baumann, se rappelant « le vrai visage mortuaire du Curé d'Ars, tel qu'une photographie le perpétue » — nous la reproduisons dans le présent ouvrage — écrit dans ses *Trois villes saintes* (p. 14) : « Rien de la similitude avec Voltaire accréditée par des rhéteurs au profit de leurs antithèses. » C'est ici un coup droit à Barbey d'Aurevilly.

En définitive, rien ne prouve qu'il y ait eu similitude de *traits* entre Voltaire et saint Jean-Marie Vianney. Où M. Monnin a-t-il vu que *tout le monde* remarquait entre ces deux hommes une *prodigieuse conformité?* C'est de l'amplification à haute dose. Si l'on compare ces deux chefs-d'œuvre de sculpture — la statue du Curé d'Ars, par Cabuchet, et celle de Voltaire, par Houdon — on n'y trouve ressemblants ni le regard ni le sourire ni même le contour du visage.

Du reste, avec de l'imagination et sous l'impression du moment, on peut se livrer à maintes variations sur ce thème des ressemblances. Georges Seigneur, rédacteur en chef du *Croisé* que nous citons au cours de ce chapitre, avait parlé assez longuement au Curé d'Ars un jour de mars 1859. Or il disait dans un article du 20 août de la même année :

« Je suis encore frappé de la ressemblance terrible qu'il (M. Vianney) offrait avec une image de Notre-Seigneur flagellé, suspendue au mur... A force d'imiter son Maître, le Curé d'Ars lui ressemblait. »

Dans ses manières rien d'affecté ni de convenu ; rien de cette amabilité uniquement mondaine dont tant de gens s'affublent comme d'un vêtement d'apparat. Avec les plus hauts personnages il y allait bonnement, plein d'une aisance parfaite. Lorsque le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, né comme lui en 1786, vint lui faire visite, M. Vianney s'empressa à sa rencontre et lui tendit le premier les bras. « Je n'étais pas plus embarrassé avec lui qu'avec un simple curé [1], » disait ensuite le pauvre vieux prêtre, parlant de cette mémorable entrevue.

Un prélat anglais, Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham, écrivait, le 14 mai 1854, après un entretien avec M. Vianney : « Il nous fit un accueil charmant de simplicité, tout humble et tout charitable, sans rien de ce genre obséquieux qui n'est qu'un faux-semblant d'humilité. La sienne, c'était l'humilité pure, un naturel parfait, unis à la politesse toute cordiale d'un saint. »

Un jeune homme de haute naissance était venu de Marseille se confesser au Curé d'Ars. Rencontrant ensuite le Frère Athanase, directeur de l'école, il lui posa diverses questions : « Veuillez me dire, mon Frère, de quelle famille est M. Vianney... où il a fait ses études... quelle société il a fréquentée... quels postes il a occupés avant de venir à Ars. » Le Frère expliqua que son curé était fils de paysans ; qu'il n'avait quasi point fait d'études, etc... A chacune de ces réponses, le jeune gentilhomme s'étonnait.

« Pourquoi donc m'avez-vous posé de telles questions? demanda enfin le Frère Athanase.

— C'est que j'ai été frappé de la politesse exquise avec laquelle M. Vianney m'a reçu. Comme j'entrais à la sacristie, il m'a salué très gracieusement ; il m'a fait placer au prie-Dieu et ne s'est assis qu'ensuite. La confession finie, il s'est levé le premier, m'a ouvert la porte, m'a salué, puis très poliment toujours a introduit le pénitent qui me suivait. »

Le Frère Athanase répliqua que le Curé d'Ars agissait de même

---

[1] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 892.

envers tous. « Je comprends, dit l'autre. C'est un saint. Il a la charité qui est la source de la vraie politesse [1]. »

Qu'il reçût dans sa chambre ou à la *Providence*, jamais M. Vianney ne s'asseyait, mais il exigeait que l'on s'assît devant lui. Son mot de bon accueil était celui-ci : « Je vous présente bien mon respect [2] » ; toutefois il savait nuancer la formule selon le rang ou le degré d'amitié.

Bien qu'avec sa soutane râpée on l'eût, pour l'extérieur, assez malaisément comparé à saint François de Sales, des témoins ont fourni sur lui des détails charmants, bien dignes d'illustrer une vie du suave évêque de Genève.

Le 23 juin 1855, une personne d'Ars lui offrit pour sa fête une tourte ornée de statuettes qui représentaient un bœuf, un lion, une girafe et des tourterelles. En recevant ce gâteau, avec lequel il allait faire des heureux, il prononça tout un petit discours : « Le bœuf, dit-il, représente la force, le lion le courage, la girafe l'âme qui marche à grands pas vers le ciel, la tourterelle l'âme qui s'élève au-dessus des choses de la terre [3]... »

« On se poussait afin de le voir de plus près et de lui parler, a dit Mlle Marthe des Garets. C'était un spectacle unique, délicieux, quand on survenait à la sacristie et qu'il se retournait avec son air affable pour vous dire quelques paroles de piété [4]. » Cette demoiselle des Garets aimait à se trouver sur son passage, ainsi que ses frères et sœurs. Il caressait paternellement les petits garçons ; quant aux fillettes, elles devaient se contenter de son sourire. Et en passant devant eux il redisait : « Mes enfants, ô mes enfants, aimez bien le bon Dieu [5] ! »

Un riche cultivateur natif d'Ars, André-Benoît Trève, qui observa beaucoup son curé, l'appréciait ainsi : « Malgré sa viva-

---

[1] *Notes* de Mgr Convert, 1er recueil, n° 9 ; et aussi F. Athanase, *Procès de l'Ordinaire*, p. 836.

[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 888.

[3] Abbé TOCCANIER, *Notes* inédites, p. 33.

[4-5] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 327 ; p. 297.

cité naturelle que trahissait la pénétration de son regard, il avait l'abord le plus attrayant. Si on ne l'eût vénéré comme un saint, on l'aurait aimé comme le plus doux des hommes [1]. »

Toutefois sa douceur n'était point mêlée de faiblesse. S'il témoignait des égards spéciaux aux personnes à qui il en devait, il ne se laissait jamais retenir par elles plus que de raison. Il estimait son temps précieux et, quand il croyait avoir tout dit, il n'aimait pas qu'on insistât davantage. « J'ai beaucoup d'occupations... Je suis pressé [2] ! » ne craignait-il pas de dire aux importuns. Un pauvre, un affligé avait-il besoin d'un quart d'heure et plus d'audience, il le lui accordait sans peine. Des gens d'un rang élevé exprimaient-ils le désir de le saluer seulement, il ne les retenait que le temps nécessaire. Mme Mandy-Scipiot a vu venir au village « dans une voiture à quatre chevaux une très noble famille qui eut le privilège d'être reçue dans un petit parloir que le saint avait fait aménager à l'entrée de sa cour. La visite dura cinq minutes, au bout desquelles la famille, d'abord ravie de l'honneur que lui faisait le serviteur de Dieu, parut consternée de le voir si tôt disparaître [3] ».

Il savait, à l'occasion, remettre les gens à leur place. Un jour, du milieu de la foule, un homme se permit de l'interpeller de façon fort peu civile. « Qui êtes-vous, mon ami? » lui demanda le saint. L'autre répondit qu'il était protestant. « O mon *pauvre* ami ! répliqua M. Vianney en pesant sur les mots... Oui, vous êtes pauvre, bien pauvre : vous, protestants, vous n'avez pas un saint dont vous puissiez donner le nom à vos enfants. Vous êtes obligé d'emprunter vos prénoms à l'Église catholique. » Et cela dit, il passa [4].

« Je n'attends nulle part, pas même au Vatican, lui disait une

---

[1] *Procès apostolique continuatif*, p. 820.

[2] *Lettre* du R. P. Marie-Joseph, capucin, 19 juin 1914 (Archives du presbytère d'Ars). Ce religieux reçut lui-même cette réponse en septembre 1857, parce qu'il ergotait sur une décision que venait de lui donner M. Vianney.

[3] Magdeleine MANDY-SCIPIOT, *Procès apostolique in genere*, p. 272.

[4] Michel TOURNASSOUD, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1135.

grande dame qui, pensant l'éblouir par des titres vrais ou supposés, cherchait à s'approcher du confessionnal avant son tour.

— Oh ! répondit avec une douce malice le serviteur de Dieu, il faudra bien que vous attendiez au tribunal du pauvre Curé d'Ars [1]. »

Au mois d'août 1854, un jeune fat vint à Ars. « Monsieur le Curé, dit-il au saint homme alors que celui-ci traversait un groupe de pèlerins pour se rendre de l'église au presbytère, Monsieur le Curé, je voudrais bien discuter avec vous sur la religion.

— Vous, mon ami, lui renvoya M. Vianney, parler de la religion?... Mais vous en savez moins qu'un petit du catéchisme ! Vous êtes un ignorant, mon ami, un ignorant [2] ! »

« Ma fille, quel est le mois de l'année où vous parlez le moins? », demandait-il, rééditant une plaisanterie bien connue, à une personne qui l'avait importuné déjà par d'insipides bavardages. Et comme cette perruche répondait qu'elle n'en savait rien : « Ce doit être le mois de février, expliqua le saint, en atténuant par un bon sourire ce que la malice aurait pu avoir de blessant, le mois de février, parce qu'il a trois jours de moins que les autres [3]. »

***

« M. Vianney avait naturellement le cœur bon [4] », a dit l'abbé Toccanier, si brave cœur lui-même. A la seule rencontre d'un infirme, de pauvres petits orphelins, d'une mère, d'une épouse en deuil, son émotion se traduisait spontanément par des larmes, que d'ailleurs il ne cherchait pas à cacher. « Il y avait chez lui, selon Mme des Garets, une grande sensibilité, je dirais même une effusion de sensibilité [5]. » Mais cette sensibilité n'avait rien de maladif. D'autres, s'ils avaient été surmenés, harcelés, bousculés

[1] Camille MONNIN, *Procès apostolique continuatif*, p. 249.
[2] Abbé TOCCANIER, *Notes* man., p. 33.
[3] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. II, p. 357.
[4] *Procès apostolique ne pereant*, p. 300.
[5] *Procès de l'Ordinaire*, p. 893.

comme lui, auraient pu montrer une nervosité terrible. L'heureux équilibre de son tempérament mais bien plus encore son admirable vertu lui redonnaient à chaque instant la modération nécessaire. Aussi l'a-t-on vu « toujours égal à lui-même, toujours prévenant, quels que fussent les procédés dont on usait à son égard [1] ». « Jamais une pensée de vengeance n'entra dans son cœur [2], » a écrit l'abbé Raymond, son premier auxiliaire, qui en connaissait bien quelque chose. Il ne savait qu'aimer, pardonner, remercier.

Il ressentait pour les âmes pures une attirance instinctive. De là cette tendresse qu'il témoignait aux enfants, à cause même de leur innocence. Sur le chemin il s'arrêtait pour leur dire un mot, fixant sur eux un regard d'extraordinaire douceur. Il se plaisait au milieu d'eux. Un de ses grands bonheurs était de voir jouer en récréation les orphelines de sa *Providence*. Il était pour les enfants d'une condescendance étonnante. Ces petits qui ne doutent de rien avec lui pouvaient tout oser.

Un jour de 1852, comme il finissait son catéchisme de onze heures, une fillette, se haussant sur ses pieds menus, se permit de lui prendre un cheveu qui dépassait les autres. « Petite, aime bien le bon Dieu, » se contenta-t-il de lui dire en souriant [3].

En 1858, une dame de Lyon conduisit à Ars ses deux enfants. L'aîné, âgé de onze ans, désirait connaître sa vocation. Il assista à la messe du saint. Rentré à la sacristie, M. Vianney, plongé encore dans un recueillement qui touchait à l'extase, se dépouilla lentement des ornements sacrés. Des prêtres, des laïques se tenaient un peu en arrière, prêts à lui parler tour à tour. Notre petit lyonnais s'était glissé parmi eux. Ce fut lui qui eut le premier regard et le premier sourire du Curé d'Ars.

« Que veux-tu, mon enfant? lui demanda-t-il avec cette voix

---

[1] Comte Prosper DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 975.

[2] *Procès apostolique ne pereant*, p. 545.

[3] *Lettre* d'une religieuse ursuline du monastère de Cracovie, 1er juin 1902 (Archives du presbytère d'Ars).

un peu cassée mais si douce, qu'on n'oubliait plus quand on l'avait entendue une fois.

— Monsieur le Curé, je voudrais savoir...

— Tu seras un bon prêtre, » reprit M. Vianney sans l'ombre d'une hésitation.

Le plus jeune des enfants, âgé de six ans à peine, apprit la chose. Depuis quelques semaines on lui avait remis un syllabaire, et il éprouvait une antipathie croissante pour ce livre plein de mystère. « Je vais demander à M. le Curé, dit-il à sa maman, si je dois apprendre à lire. »

Le lendemain vers midi, lorsque M. Vianney passa de l'église à sa cure, il discerna dans la foule ce petit bonhomme qui désirait lui parler.

« Monsieur le Curé, interrogea l'écolier en herbe, faut-il que j'*apprende* ou que *je jouille?*

— Joue, mon enfant, c'est de ton âge. »

Jamais décision du saint ne fut accueillie avec plus d'allégresse. « Maman, s'écria le bambin sur un ton de triomphe, M. le Curé m'a dit qu'il fallait que *je jouille* [1] ! »

Très sensible aux sentiments de l'amitié, M. Vianney « en appréciait les témoignages et il y répondait souvent avec effusion [2] ». C'est que la sainteté, loin de dessécher et de resserrer le cœur, le dilate et le *liquéfie.* « Les saints avaient un cœur *liquide,* » disait le Curé d'Ars. « Lorsque le cœur est pur, s'écriait-il encore, il ne peut se défendre d'aimer, parce qu'il a retrouvé la source de l'amour qui est Dieu [3]. »

Lors du choléra de 1854, le cher abbé Toccànier fit à Seyssel, son pays natal, un séjour de trois semaines. Dès son retour, le jeune missionnaire, pressé de revoir son saint curé, se présenta

[1] M. l'abbé A. Salomon, curé successivement de Meximieux et de Trévoux, qui fut sans doute le héros de la première partie de cette histoire, l'a racontée dans une lettre du 28 août 1905. (Archives du sanctuaire d'Ars). Il y déclare son récit « vrai dans ses moindres détails ».

[2] André Trève, *Procès apostolique continuatif,* p. 819.

[3] *Esprit du Curé d'Ars,* p. 71.

devant le confessionnal où il était enfermé depuis minuit. M. Vianney se leva aussitôt et l'embrassa tendrement. « Vous voilà donc, mon bon ami, lui dit-il à demi-voix ; oh ! tant mieux ! Le temps me durait. Je pensais que les réprouvés doivent être bien malheureux en enfer, séparés éternellement de Dieu : on souffre déjà tant sur la terre loin des personnes que l'on aime [1] ! »

De la reconnaissance il avait toutes les délicatesses. Avec quels accents émus il parlait toujours de ceux qui lui avaient fait du bien : sa mère, M. Balley d'Écully, qu'il ne nommait tous les deux qu'en pleurant, Mlle d'Ars, la famille des Garets... Ses lettres au comte Prosper des Garets contiennent presque toutes ces mots : *Mon très respectable bienfaiteur* [2].

« Vous direz, s'il vous plaît, à tous ceux que j'ai eu le bonheur de connaître aux Noës, avait-il écrit le 7 novembre 1823 à la mère Fayot des Robins, que je leur présente mes respects et mes sentiments de reconnaissance ; que toutes leurs bontés pour moi ne s'effaceront jamais de ma mémoire. »

Il ne savait en vérité comment montrer sa gratitude envers sa « chère bienfaitrice » des Robins. Quand plus tard une de ses filles vint le visiter dans Ars, il lui acheta un parapluie de soie, en souvenir des bons soins qu'il avait reçus de sa mère [3].

M. Camelet, supérieur des missionnaires de Pont-d'Ain, avait envoyé, pour seconder l'abbé Toccanier, un jeune prédicateur encore à ses débuts. « Où est-il, demandait M. Vianney, où est-il le petit missionnaire, que je lui donne un joli chapelet [4] ? »

En 1849, les Frères de la Sainte-Famille de Belley prirent à l'école libre de garçons la place de Jean Pertinand, qui la dirigeait depuis onze années. Mais le Curé d'Ars ne consentit à cette mutation qu'après s'être assuré qu'elle ne serait pas pour ce brave

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 163.
[2] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 299.
[3] C. LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 503.
[4] Abbé Claude ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 781.

ami « un sujet de peine ou de sacrifice », et il lui chercha une situation honorable [1].

En toute occasion, M. Vianney savait témoigner sa gratitude : une image, une simple médaille qu'on lui offrait lui semblait d'un grand prix [2].

***

M. l'abbé Alfred Monnin a parlé de « la puissance de consolation » qui émanait du Curé d'Ars. Le terme est d'une justesse admirable. Toutes les misères possibles sont venues vers lui : pères et mères, épouses en deuil ; Moniques angoissées à la recherche de leurs Augustins ; éprouvés de corps ou d'âme ; vaincus de la vie ; cœurs brisés, découragés, désespérés... Il ne pensait, semblait-il, qu'à leurs douleurs — les siennes ne comptaient pas ! — Il écoutait leurs confidences et leurs plaintes avec des cris de compassion, en levant vers le ciel ses vieilles mains tremblantes. « Il les consolait, a-t-on dit, avec une tendresse toute sacerdotale ; il se faisait un plaisir d'essuyer leurs larmes [3]. » Après s'être épanché dans son cœur profond, on repartait plus résigné, plus paisible, plus vaillant en face du devoir, de l'épreuve et de l'avenir.

« Jamais, a déclaré l'abbé Borjon pour qui le saint avait eu de si affectueux pardons, jamais je ne l'ai quitté sans emporter le réconfort au cœur [4]. »

« Je puis dire, affirmait de son côté l'abbé Étienne Dubouis, le pasteur désolé de cette paroisse de Fareins que divisait encore l'hérésie janséniste, je puis dire que tous sortaient d'auprès de lui

---

[1] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 350. Jean Pertinand, membre d'une famille de quinze enfants, n'avait que trente-deux ans quand il partit d'Ars. En 1863, nous le retrouvons propriétaire d'un modeste domaine à Amblagnieux (Isère) et régisseur des mines de fer de Serrières.

[2] Comte Prosper DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 967.

[3] Comtesse DES GARETS, *Procès apostolique ne pereant*, p. 377.

[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1270.

avec des pensées plus sereines et plus de courage pour supporter les combats de la vie. »

Un gendarme, très éprouvé dans sa santé, donnait à M. Vianney, en lui écrivant, cette appellation suggestive, soulignée encore dans le texte par un fort trait de plume : *Brave consolateur des affligés* [1] !

En effet, « quel prodigieux ouvrier de bonheur humain et divin, quelle force de consolation et de résurrection a passé dans ce village [2] ! » A chaque douleur le Curé d'Ars disait le mot opportun et « ce que d'autres n'auraient pu faire par de longs discours, il l'opérait souvent d'un seul mot [3] ». Mais, écartant les consolations purement humaines qu'il estimait presque toujours inefficaces, il ne s'inspirait que des pensées de la foi. Il ne craignait pas d'élever au-dessus d'elles-mêmes les âmes affligées. « Que la volonté de Dieu se fasse, disait-il... Il faut bien vouloir ce que Dieu veut... Il faut être content de ce que Dieu nous envoie [4]... »

A une humble marchande d'Ars, Marthe Miard, qui avait subi des pertes dans son commerce : « Oh ! répondait-il, il vaut encore mieux cela que le péché [5]. »

« Le curé de ma paroisse natale — Saint-Jean-de-Bourgneuf, en Isère — raconte la même, n'avait pas cru d'abord aux merveilles que je lui racontais. Cependant, comme il avait une grande peine, il vint dans le village. Lorsqu'il eut vu M. Vianney, il me parut bien changé : il acceptait sa croix avec une pleine résignation. M. le Curé lui avait dit simplement : « Mon ami, creusez la patience de Notre-Seigneur [6] ! »

En mai 1855, une dame était venue de fort loin au village d'Ars dans l'espoir d'obtenir soulagement à une infirmité qui la faisait beaucoup souffrir. « Voyant que sa guérison n'arrivait pas après une neuvaine pourtant fervente, elle pria le prêtre-auxiliaire de demander à l'homme de Dieu si elle guérirait. Et voici la réponse

---

[1] *Lettre* du gendarme Saget, à Fours (Nièvre), 21 juillet 1859.
[2] René Bazin, *Pèlerinage d'Ars*, « Annales d'Ars », avril 1908, p. 327.
[3] Abbé Dubouis, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1235.
[4],[5] et [6] Marthe Miard, *Procès apostolique continuatif*, pp. 845, 844, 851.

qui fut communiquée à la malade : « Cette personne est pieuse ; « la croix est bien placée. Ce sera pour cette pauvre dame une « échelle qui la conduira au ciel [1]. »

Sa cousine Marguerite Humbert vint un jour d'Écully pour lui recommander l'une de ses petites filles dangereusement malade. « C'est un fruit mûr pour le ciel, lui répondit-il sans hésiter. Quant à vous, ma cousine, il vous faut des croix pour vous faire penser à Dieu [2] ! »

Claudine Fayot, que Jean-Marie Vianney avait connue toute petite dans le temps qu'il vivait caché au hameau des Robins, se mourait là-bas d'une maladie de langueur. Sa mère fit savoir son chagrin et ses craintes à ce prêtre qu'elle avait aimé comme un fils. « La terre n'est rien ! » lui fit répondre l'abbé Vianney. Et Claudine mourut peu après, saintement [3].

Mme Chamonard, de Saint-Romain-les-Iles, en Saône-et-Loire, était une excellente chrétienne mariée au plus incroyant des hommes. Dans l'été de 1851, elle suggère à son époux, malade et très souffrant, d'aller consulter M. Vianney. Il résiste d'abord à une proposition si étrange : lui, l'esprit fort, faire cet honneur à un prêtre ! Mais il désire tant la santé !... Il se décide enfin. C'est tout juste cependant si, pressé d'instances, il consent à franchir le seuil de l'église d'Ars. M. Vianney, qui faisait à cette heure son catéchisme, fixe l'impie de ses yeux scrutateurs. M. Chamonard quitte brusquement l'église, jurant de n'y jamais revenir et décidé à repartir aussitôt. Quand la femme, navrée, put aborder le saint, elle se contenta de lui demander la guérison de son mari. « Les douleurs ne sont pas le plus gros, lui dit M. Vianney ; il faudrait guérir l'âme... Vous avez entrepris une mission qui ne fait que commencer. » Mme Chamonard s'éloigna d'Ars « pénétrée d'admiration et singulièrement fortifiée ». Elle en emportait « le plus

---

[1] *Notes* man. de M. Toccanier, p. 27.

[2] Marguerite HUMBERT, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1325.

[3] Fait qui nous a été communiqué par Mme Sophie Côte-Forge, de Lyon, arrière-petite-fille de Mme Fayot, des Robins.

inébranlable espoir ». Quatre ans plus tard, son mari mourait en prédestiné [1].

Françoise Lebeau, jeune pauvresse de Saint-Martin-de-Commune en Saône-et-Loire, était devenue tout à fait aveugle. Elle entreprit avec sa mère le pèlerinage d'Ars. Le long de la route, toutes deux mendièrent leur pain et couchèrent dans les étables. A la malheureuse infirme dont son regard inspiré avait sondé l'âme vaillante M. Vianney ne craignit pas de découvrir quelque chose du mystère divin qui enveloppe la souffrance. « Mon enfant, lui dit-il, vous pourriez guérir, mais si le bon Dieu vous rendait la vue, votre salut serait moins assuré ; si au contraire vous voulez bien garder votre infirmité, vous irez au ciel, et même je vous garantis que vous y aurez une belle place. » L'aveugle avait compris ; elle ne demanda plus la guérison et repartit résignée entièrement [2].

Le Curé d'Ars n'osait plaindre les mères dont les enfants mouraient en bas âge. « J'avais eu le malheur, raconte Mme des Garets, de perdre un de mes enfants âgé de cinq ans. Voici ce que M. Vianney répondit à mon beau-frère qui lui faisait part de cette nouvelle : « Heureuse mère, heureux enfant ! Quelle grâce pour tous les deux ! Comment cet innocent a-t-il mérité que le temps de la lutte fût abrégé pour lui et de jouir si tôt de la félicité éternelle? »

Cependant, en d'autres circonstances, il ne rougit pas de pleurer avec cette noble chrétienne. Il était parvenu avec un tact exquis à faire accepter la mort à l'aîné des fils des Garets, M. Eugène,

---

[1] *Enquêtes* de M. Ball, 25 avril 1878 (Archives du presbytère d'Ars).

[2] D'après une *lettre* de M. l'abbé Chopin, curé de Saint-Clément-lès-Mâcon et petit-neveu de Françoise Lebeau, adressée à Mgr Convert le 6 février 1911. L'aveugle, conte-t-il encore, avait demandé à M. Vianney : « Ne serai-je pas un jour à charge à mes frères et sœurs? (ils étaient huit enfants). — Tranquillisez-vous, ma petite, vos frères et sœurs vivront très vieux, auront soin de vous et quand la *première* mourra, les autres suivront à peu près tous les deux ans. » La *première* qui mourut fut Françoise elle-même (janvier 1895). Les autres suivirent aux intervalles annoncés par le Curé d'Ars, âgés tous de 80 à 90 ans.

décédé à vingt-cinq ans, le 1er février 1855. Sa fin édifiante avait grandement consolé sa mère, et M. Vianney n'eut pas besoin cette fois de relever son courage. Mais quand, cinq mois après, elle perdit son second fils, Joanny, son préféré, blessé mortellement au premier assaut de Sébastopol, ce fut du désespoir. Le saint accourut au château. « Soyez grande, soyez forte, cria-t-il parmi ses larmes à cette mère en deuil et prostrée sous la croix ; ne vous laissez pas abattre ; sachez accepter l'épreuve !... » Et il l'appelait, sur un ton de compassion infinie, « la mère des douleurs ». Évoquant cette heure cruelle où il l'avait soutenue sur son calvaire, Mme des Garets disait : « En sortant d'auprès de lui, on se sentait renaître, on se sentait capable d'accepter et de porter sa croix [1]. »

***

Les affligés qui ne pouvaient aborder le Curé d'Ars lui écrivaient ou lui faisaient écrire. De là ce volumineux courrier que chaque midi M. Vianney trouvait dans sa chambre sur sa petite table de chêne [2]. Il le parcourait très rapidement, et encore n'arrivait-il pas à tout lire. La plupart des lettres contenaient des demandes de conseils et de prières, des confidences douloureuses, des cris de détresse. Accablé comme il l'était par le ministère des confessions, il ne pouvait répondre que bien rarement lui-même. Il chargea de ce soin des personnes de son entourage : Catherine Lassagne d'abord, puis tour à tour les abbés Raymond et Toccanier, le Frère Athanase. A ces secrétaires d'occasion il indiquait le sens de la réponse et il signait de sa main quelquefois.

Des quelques lettres de consolation que le saint a pu écrire lui-même, il en reste deux, adressées à l'un de ses cousins, le Frère Chalovet, en obédience à l'hôtel-Dieu de Lyon, qui éprouvait de grandes tentations.

---

[1] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, pp. 780-781, 892-893.

[2] C'est en 1840 que fut établie à Ars la poste quotidienne. Jusque-là les lettres n'étaient distribuées que tous les deux jours.

Mon bon ami, je trace ces lignes à la hâte pour vous dire de ne pas vous en aller, malgré toutes les épreuves que le bon Dieu veut que vous essuyiez. Prenez courage ! Le ciel est assez riche pour vous récompenser.

Pensez bien que tous les maux de ce monde sont le partage des bons chrétiens. Vous souffrez une sorte de martyre. Mais quel bonheur pour vous d'être martyr de la charité ! Ne perdez pas cette belle couronne.

« Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour l'amour de moi, » nous dit Jésus-Christ, notre modèle. Adieu, mon très cher ami. Persévérez dans la route que vous avez si heureusement commencée ; et nous nous reverrons au ciel... (*Lettre* du 25 juillet...)

... Courage, mon bon cousin ! Bientôt nous le verrons, ce beau ciel ; bientôt il n'y aura plus pour nous de croix. Quel divin bonheur ! Voir ce bon Jésus qui nous a tant aimés et qui nous rendra si heureux !... (17 mai...)

Beaucoup des lettres reçues par M. Vianney sont émouvantes. Avec un saint qui a la réputation de lire dans les cœurs le correspondant se sent à l'aise et expose sans fausse honte ni respect humain ses petites ou grandes misères.

Voici quelques extraits de ce « courrier des âmes » dont malheureusement on n'a pu sauver que trop peu de chose [1].

Le pasteur d'une paroisse peu chrétienne trace pour son saint confrère qui passa par la même épreuve ces lignes douloureuses :

---

[1] L'abbé Monnin a écrit (*Vie*, t. II, p. 58) que le Curé d'Ars « n'achevait pas la lecture des lettres qui commençaient par des formules laudatives », qu'« il les froissait avec une sorte d'indignation et les jetait au feu ». De même M. Joseph Vianey (*Le Bienheureux Curé d'Ars*, p. 163) : « Il brûlait sans les achever celles qui commençaient par des compliments. » Le fait n'est sans doute pas niable. Il n'en est pas moins vrai que des lettres de ce genre ont échappé à la destruction : il en est bien peu, parmi celles qui subsistent, où ne se rencontrent des formules louangeuses. Le plus sûr est d'avancer que M. Vianney ne conservait aucune lettre, à moins qu'elle ne contînt des demandes de messes ou de neuvaines, et alors il les communiquait à quelqu'un de ses auxiliaires. C'est grâce à cette circonstance qu'une trop faible partie du courrier du saint a pu être conservée.

Mellerey, par Givry (diocèse d'Autun), ce 3 décembre 1858.

Mon très cher Père,

Je suis votre pénitent, votre enfant. Je viens implorer d'*une manière spéciale* le secours de vos prières pour me protéger contre un malheur qui me menace.

Un grand scandale se prépare dans ma paroisse et j'ai recours à vous pour l'empêcher, le neutraliser. Pendant deux ou trois jours, une société de vignerons et autres, à l'occasion de la Saint-Nicolas qui est lundi prochain, vont se livrer aux divertissements les plus profanes (danses, débauches de toute nature) et entraîner au mal beaucoup de personnes, même des enfants pour lesquels je me donne tant de peine. Et cela pendant l'Avent, à l'approche de la fête de l'Immaculée Conception de Marie, notre bonne et tendre Mère ! Je fais faire une neuvaine à la Sainte Vierge pour détourner ce scandale. Je vous en supplie, unissez vos prières aux nôtres...

Abbé FERRET.

Les lettres où il est question de vocations religieuses, lettres parfois pleines d'angoisse et baignées de larmes, sont à coup sûr les plus nombreuses qu'ait reçues le Curé d'Ars. Une jeune fille de Bourgoin lui écrit le 2 février 1859 :

... Quand donc le bon Dieu rompra-t-il les chaînes qui me tiennent attachées à ce monde corrupteur? Oh ! que de passions on y voit, que de mauvais exemples !...

Je voudrais appartenir à Dieu, et voici ce qui m'empêche de suivre l'impulsion de mon cœur : M^me^ la Supérieure générale des Sœurs du Saint-Sacrement ne veut pas me recevoir. A la mort de maman, mon pauvre père nous a abandonnés : il est parti au loin chercher un refuge et de l'ouvrage. Et M^me^ la Supérieure me dit que c'est une tache sur notre famille et que dans la congrégation il n'en faut aucune venant des parents...

O mon Père, si je dois rester dans le monde, qu'il me faudra de grâces pour m'y sanctifier ! Hélas ! je suis bien légère : vous m'avez dit vous-même à confesse que je suis *trop extérieure*. Et cela est vrai : je crois toujours qu'on me regarde. J'ai pourtant bonne volonté.

Oh ! priez pour moi, mon Père, et je suis persuadée que je changerai.

Une autre jeune personne lui écrivait de Paris :

Bon Père, j'ai entendu parler de vous et de vos miracles... Si Dieu voulait bien me faire connaître sa volonté par la voix du Curé d'Ars, me suis-je dit, ce serait plus tôt fait que d'obtenir cette grâce par de longues prières...

Malgré mon âge, je suis bien enfant ; mais Notre-Seigneur ne rejetait pas les enfants ; seulement je suis loin d'avoir la simplicité qui les rendait aimables au bon Jésus. J'ai seize ans, je n'ai pas encore pensé sérieusement à ma vocation ; mais je veux me sauver...

Puisque Dieu vous a communiqué le don de la pénétration des esprits, vous voyez ce qui se passe en mon âme...

Je suis indécise, j'ai besoin d'être éclairée, lui confie une enfant du même âge que la précédente. Bien des obstacles s'opposent à ma vocation. Ma mère est très pieuse, mais papa est militaire, et je suis sûre qu'il me sera très difficile d'obtenir son consentement...

Voici à présent un père de famille, chagrin et secrètement révolté de voir sa fille désirer un ordre sévère, qui adjure le Curé d'Ars de combattre cette vocation. On ne sait quelle réponse le saint a pu faire à ce cri de la nature.

Nîmes, le 25 juin 1855.

Monsieur le Curé,

La renommée de vos vertus et des dons merveilleux qu'il a plu à Dieu de vous départir est arrivée jusqu'à nous, et l'une de mes filles, jeune personne de vingt ans, se propose d'aller, sous très peu de jours, vous demander conseil sur un sujet de la plus haute importance : il s'agit pour elle de prendre une détermination d'où dépend tout son avenir.

Bien que douée de toutes les qualités qui lui ouvriraient dans le monde un accès facile, ma fille a, depuis quelques années, manifesté une tendance très prononcée pour la vie religieuse. Nous n'avons vu d'abord dans cette disposition que le résultat passager d'une piété fervente et l'inexpérience naturelle à son âge. Mais ces idées ont persisté...

Notre tendresse pour cette chère enfant n'est pas égoïste : par-dessus toute chose, nous désirons son bonheur ; et s'il nous est bien démontré qu'elle ne peut le trouver en ce monde que sous la livrée religieuse, nous saurons souscrire à ce sacrifice, si pénible qu'il soit. Mais il nous en coûterait trop de la voir choisir un ordre aussi austère que celui du Carmel où elle veut entrer ; ordre où rien ne vient tempérer la rigueur de la réclusion, du régime et de l'isolement. C'est là une extrémité à laquelle nous ne nous prêterions jamais, et c'est une pensée dont nous venons vous supplier de vouloir bien détourner notre fille. Cette enfant bien-aimée, bien qu'elle n'ait pas le bonheur de vous connaître, a en vos lumières, en vos saintes inspirations une confiance absolue : il lui semble que c'est Dieu lui-même qui va lui parler par votre bouche et lui dicter le parti qu'elle doit prendre. C'est dans ce but qu'elle se rend près de vous avec sa mère.

Monsieur le Curé, dans une circonstance aussi solennelle, lorsqu'il s'agit pour elle d'adopter une résolution aussi décisive et en quelque sorte irrévocable, il importe de la prémunir contre un entraînement irréfléchi. Si elle veut absolument entrer en religion ; si Dieu l'appelle, comme elle l'assure, pourquoi ne serait-ce pas au Sacré-Cœur, par exemple, qu'elle connaît, où elle est connue, puisqu'elle a fait ses études au pensionnat de Montpellier, et où l'on serait si heureux de la recevoir? Pourquoi irait-elle s'ensevelir vivante au Carmel?...

Ma fille se présentera donc à vous sous deux ou trois jours ; c'est à son insu que je prends la liberté de vous écrire, pour vous expliquer d'avance les dispositions de cette enfant et vous prier de la détourner d'une détermination aussi extrême, qui nous plongerait dans la consternation et ferait notre malheur à tous. Je suis convaincu que, si vous l'engagez à choisir le Sacré-Cœur où elle pourra en définitive aussi bien qu'au Carmel remplir les vues de Dieu sur elle et assurer son salut, elle n'hésitera pas à suivre votre conseil. Elle est décidée à n'écouter que vous, à ne s'en rapporter qu'à vous. Vous seul êtes donc à ce moment l'arbitre de son sort...

On peut être certain que, si le Curé d'Ars a vu l'appel de Dieu dans le désir d'entrer au Carmel, Mlle Bossy — c'était le nom de cette jeune fille — est entrée au Carmel.

Les cœurs affligés, les cœurs déchirés par des deuils trouvaient, on le devine, un accès facile près du « bon Père ».

Monsieur le Curé, lui écrivait de Paris la baronne de Bréda, le 3 décembre 1858, bien souvent les plaintes des mères désolées sont arrivées jusqu'à votre cœur pour vous demander le secours de vos saintes prières. Je viens en augmenter le nombre...

Et elle le supplie de sauver sa fille, jeune veuve dont une maladie mystérieuse a fait « une véritable martyre».

C'est une âme désolée qui vient implorer assistance, lui fait-on savoir de Grenoble le 12 janvier 1853. Un époux, un père enlevé subitement à toute la tendresse d'une famille, de jeunes enfants laissés à l'inexpérience de leur malheureuse mère... Quel sujet d'immense pitié !... Elle voulait, cette pauvre mère, aller à Ars chercher, non des consolations (il n'y en a pas pour de pareilles douleurs), mais quelque adoucissement à ses regrets cruels, la résignation à son affreux malheur, la soumission à la volonté de Dieu...

Au milieu des souffrances d'une longue maladie, lui écrit de son lit une personne de Lyon, je désirerais recevoir les consolations que vous donnez à tous ceux qui ont le bonheur de vous approcher. Il me semble que j'aurais plus de patience à souffrir, si tout au moins j'étais aidée de vos prières. C'est pour solliciter cette faveur à laquelle j'attache le plus grand prix que je me permets de vous écrire, mon bon et respectable Curé.

M. Vianney ne méprisa jamais aucune de ces recommandations. Incapable cependant de les porter une à une devant Dieu, il en formait chaque jour un faisceau unique qu'il offrait à Notre-Seigneur pendant le *memento* de sa messe. Souvent, d'ailleurs, des larmes de compassion échappées de ses yeux avaient déjà plaidé au ciel des causes si touchantes.

*
* *

Après avoir dit ce que fut son cœur, il reste à parler de l'esprit du Curé d'Ars, de son tact, de son jugement exquis.

« Une gaîté douce et franche, un aimable abandon présidait à toutes ses relations d'amitié [1]. » Toutefois il se montrait d'une extrême réserve envers les personnes qui le servaient. Il savait leur dévouement, leur vertu éprouvée, mais une prudence surnaturelle lui dictait cette attitude. La fine et discrète Catherine Lassagne l'a bien remarqué :

> Ceux — elle met ici *ceux* pour *celles* — ceux qui l'abordaient le plus souvent pour lui rendre les services nécessaires étaient saisis en sa présence d'un saint respect, ayant parfois crainte de lui parler pour des choses tout à fait urgentes. Le bon Dieu le permettait ainsi, afin qu'en tâchant de soulager son bon et fidèle serviteur, on eût la pensée de le faire purement pour sa gloire [2].

Mais avec ses confrères, ses auxiliaires ou d'autres amis, il s'épanchait volontiers — c'était même un besoin de sa nature délicate et sensible — surtout le soir, après les séances accablantes du confessionnal. L'un des frères le reconduisait à sa chambre, et souvent avec le frère, les missionnaires, le dévoué maire M. des Garets, d'autres encore ; en effet des pèlerins, prêtres ou laïques, sollicitaient la faveur de passer en sa compagnie les derniers instants de la journée ; M. Vianney les accueillait volontiers.

Il se laissait narrer les faits du jour, les événements qui intéressaient la France et l'Église. Toutefois la politique n'arrêtait son attention qu'autant qu'elle avait de rapport avec la question religieuse [3]. D'ailleurs, « quand on lui parlait des choses de ce

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 150.

[2] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 91.

[3] Peut-être lut-il de loin en loin quelques numéros de l'*Ami de la Religion et du Roi* (fondé en 1814), du *Mémorial catholique* (fondé en 1823), que lui communiquèrent des châtelains du pays ou des confrères. Mais il ne fut pas abonné à ces journaux. Aucun témoignage contemporain ne nous donne sa pensée sur l'*Avenir* de Lamennais et les événements qui occasionnèrent la défection de ce malheureux prêtre... Certains *faits d'intuition* ont cependant montré que le Curé d'Ars n'ignorait pas tout de son époque et qu'il avait des *vues* sur bien des choses.

monde, il ne semblait plus être dans son élément [1] ». Il avait hâte d'en revenir à ses sujets favoris.

« Tout son plaisir, raconte son confesseur, l'abbé Louis Beau, était de converser sur les choses spirituelles. Si la politesse l'obligeait à entendre discourir sur les affaires temporelles, on sentait qu'il n'y prenait que l'intérêt commandé par la bienveillance... J'ai été témoin du bonheur qu'il éprouvait lorsqu'on lui annonçait quelque bonne nouvelle concernant l'Église ou le salut des âmes, par exemple lorsqu'il apprenait qu'une mission avait bien réussi ; au contraire, quelle peine il ressentait à la nouvelle de quelque scandale [2] !... »

« Son cœur, disait le comte des Garets, était tellement rempli de l'amour de Dieu qu'il en parlait dans toutes ses conversations et qu'il les interrompait souvent en joignant les mains. « Mon Dieu, s'écriait-il les yeux levés au ciel, que vous êtes bon [3] ! »

C'était sa pensée continuelle. « Un jour, conte M. Toccanier, je lui jetai en passant : « Il fait mauvais temps aujourd'hui, monsieur le Curé. — Il fait toujours beau temps pour le juste, me répondit-il ; il ne fait mauvais temps que pour les pauvres pécheurs [4]. »

M. Vianney ignorait les subtils détours de l'amour-propre. D'ordinaire, « il ne parlait de soi ni en bien ni en mal [5] ». Lorsque ses plus intimes voulaient apprendre certains détails qui le concernaient et qui étaient à son éloge, ils prenaient des détours et l'amenaient insensiblement aux confidences. Mais dès qu'il s'apercevait du piège, il s'interrompait brusquement. Et si l'on insistait : « C'est assez, protestait-il, j'en ai déjà trop dit ! » Cependant il s'abandonnait volontiers à ses souvenirs. Seulement, comme l'explique le Frère Athanase, « il était alors manifeste qu'il contait cela et même les choses qui pouvaient lui être favorables, absolument

[1] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 630.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1193.
[3] *Procès apostolique ne pereant*, p. 375.
[4] *Procès apostolique ne pereant*, p. 295.
[5] *Procès de l'Ordinaire*, pp. 651 et 855.

comme si elles avaient concerné une personne étrangère. » Une des industries des missionnaires — au dire de M. Dufour qui fut l'un d'eux — pour jouir plus longtemps de sa conversation, consistait à lancer, l'air de rien, le nom de M. Balley, sur qui il était intarissable [1]... Tout de même il fallait bien finir. « Lorsque M. Vianney, rapporte le comte des Garets, nous avait entretenus avec une familiarité pleine d'abandon, debout et appuyé contre sa pauvre table, il nous saluait tout à coup en nous disant : « J'ai « bien l'honneur de vous souhaiter le bonsoir. » Nous nous retirions ravis [2]. »

Il était ingénu mais fin. « M. le Curé d'Ars ne me paraît pas aussi dépourvu qu'on l'a voulu faire, écrivait de lui une religieuse éminente qui l'examina à loisir ; il a l'œil très vif et une physionomie plutôt spirituelle [3]. » Et de lui, un académicien a pu dire : « Que d'esprit il avait cet homme, et quel grand esprit [4]! » Très observateur, il aurait pu lancer des traits acérés, parfois vengeurs. Il s'en abstint toujours, par vertu. Il se contentait de jeter, « dans le laisser-aller de la conversation, des mots d'une gaîté charmante et même piquante [5] », « des observations qui ne manquaient pas d'une certaine malice délicate [6] ». Ces réparties ne blessaient personne, parce que la malice blanche qu'elle renfermaient était tempérée par le ton plein d'enjoûment et l'expression gracieuse du visage [7].

« Une de mes sœurs lui demandait des reliques, raconte Mlle Marthe des Garets. « Faites-en vous-même », lui répondit M. le Curé, voulant insinuer par là qu'elle n'avait qu'à devenir une sainte [8]. »

---

[1] *Procès apostolique in genere*, p. 327.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 957.

[3] D'une lettre de *la Très Honorée Mère Saint-Jean Boissiat, supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph des Indes Orientales* (1821-1862). *Vie*, par le chanoine BOUCHAGE, Chambéry, 1910, p. 146.

[4] René BAZIN, *Pèlerinage à Ars*, « Annales d'Ars », avril 1908, p. 324.

[5] Mme Christine DE CIBEINS, *Procès apostolique continuatif*, p. 155.

[6] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 957.

[7] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 651.

[8] *Procès apostolique in genere*, p. 247.

« Une religieuse osa lui dire avec une bonhomie toute naïve : « On croit généralement, mon Père, que vous êtes un ignorant. — On ne se trompe pas, ma fille ; mais c'est égal : je vous en dirai encore plus que vous n'en ferez [1]. »

Un de ses amis du diocèse, M. Blanchon, curé de Bublanne, qui était d'assez forte corpulence, l'entretenait un jour familièrement. « Monsieur le Curé, lui dit d'un ton plaisant ce brave confrère, je compte un peu sur vous pour me faire bien venir là-haut... Quand vous irez au ciel, je tâcherai de m'accrocher à votre soutane. » La réplique, accompagnée d'un gracieux et malin sourire, ne se fit pas attendre : « O mon ami, gardez-vous-en bien. L'entrée du ciel est étroite : nous resterions tous deux à la porte [2] ! »

« Que faut-il faire, mon Père, pour aller en paradis? lui demandait une bonne personne qui, elle aussi, était de proportions plus qu'ordinaires. — Ma fille, trois carêmes ! »

« L'empereur a réalisé de belles choses, disait un jour M. Vianney au catéchisme de onze heures, tandis que des dames fagotées à la mode du temps, s'efforçaient de pénétrer dans l'église ; mais il en a oublié une : il aurait dû faire élargir les portes pour laisser passer les crinolines [3] ! »

Par une forte pluie, le saint Curé longeait, sans parapluie et sans chapeau, la maison des Frères. Il allait à grands pas visiter un malade. Le Frère Athanase se précipite et le rejoint à grand'peine. « Où allez-vous, mon camarade? lui demande M. Vianney. — Eh ! je vous apporte un parapluie. — Bah, bah, je ne suis pas de sucre. » Et tout en riant, il prit l'en-cas et continua sa route [4].

Au retour d'un voyage, le même Frère Athanase paraissait quelque peu courbaturé. « C'est que, expliqua-t-il, notre cheval a fait un écart et nous a jetés dans le fossé.

— Mon ami, continua le Saint, après lui avoir présenté ses sympathies, il fallait faire comme saint Antoine.

— Comment faisait donc saint Antoine ?

[1-2] Cf. Abbé MONNIN, *Vie*, t. II, pp. 524, 525.

[3] et [4] Mgr CONVERT, *Notes* man., Cahier 1, n. 30 et n. 45.

— Mais, il allait toujours à pied. »

Il appréciait finement certains prédicateurs. M. Collet, qui devait mourir curé de Trévoux, aimait à prêcher les vérités sévères ; il avait précédé dans la chaire d'Ars l'abbé Alfred Monnin qui choisissait de préférence des sujets consolants et les traitait avec son imagination sensible et poétique. « Ces bons messieurs, disait ensuite M. Vianney, nous mènent au ciel, le premier sur un pont de pierre, et le second sur un pont de fleurs [1]. »

Il est inouï que, dans ses paroles, le Curé d'Ars ait jamais blessé la charité. Une seule fois là-dessus, le Frère Jérôme crut le prendre en faute ; mais le Frère qui se dit « porté au scrupule pour lui comme pour les autres » n'avait pas compris d'abord que M. Vianney protestait contre les intrigues d'un chevalier d'industrie, trop connu dans la contrée. « M. le Curé, ajoute le Frère, demandait continuellement à Dieu que ce personnage ne parvînt pas au sacerdoce, auquel il aspirait [2]. »

Sur l'usage de la langue notre saint se montra toujours d'une réserve presque excessive. Nous en avons la preuve dans une de ses lettres, datée de 1828. Elle est adressée au comte de Cibeins et semble n'avoir d'autre but que de réparer l'apparence d'une peccadille. Après un assez vague préambule, M. Vianney en vient, avec un embarras visible, au manquement qui le tourmente :

Une chose qui m'a fait beaucoup de peine : lorsque j'allai chez vous, je fis sans y penser une médisance dont j'ai eu bien du regret, quoique sans penser que je faisais mal, lorsque je vous dis qu'on me trompait un peu. Si j'avais pensé dans le moment que je faisais mal, j'aurais mieux aimé perdre tout ce que j'ai. Je vous prie, monsieur, de ne jamais en parler. J'ai eu bien du chagrin de cela, vu que, pour les biens de la terre, il ne faut pas perdre ceux du ciel.

Une contrition aussi parfaite, pour l'ombre d'une faute, montre à quelle hauteur le Curé d'Ars porta la délicatesse de la charité.

---

[1] Mgr CONVERT, *Le Curé d'Ars et les dons du Saint-Esprit*, Vitte, Lyon, 1923, p. 423.

[2] Frère JÉROME, *Procès de l'Ordinaire*, p. 540.

CHAPITRE XXIII

Au sommet de la sainteté : I. Les témoignages.

La montée vers la perfection.
La réputation de sainteté dans l'entourage immédiat du Curé d'Ars. — Témoignages de son confesseur, de Catherine Lassagne, de Mgr Devie, de prêtres amis de M. Vianney.
L'appréciation des gens du monde : docteur Saunier, pèlerins et habitants d'Ars.
Le jugement de la foule. — L'unanimité dans l'éloge. — Ce que le grand nombre sait voir dans le saint Curé.

La sainteté, c'est-à-dire le détachement entier de soi et de ce qui passe, l'élan continu vers les réalités d'en haut ; la sainteté, telle qu'on l'admire dans un Curé d'Ars, la sainteté que l'on canonise suppose de la part de Dieu des dons gratuits éminents ; mais, par réciprocité, elle exige de la créature privilégiée un effort constant, ardu, héroïque ; si bien que, dans un sens, la sainteté pourrait, comme le génie, s'appeler « une longue patience ». Elle est donnée et elle se gagne ; elle procède d'une prévenance divine et elle est la résultante d'une vie humaine, l'achèvement heureux d'une œuvre de longue haleine [1].

Le Curé d'Ars eut beau être porté dès son enfance, comme d'instinct, vers Dieu, il n'a pas pour cela été exempté de la loi de

---

[1] « L'Église a trouvé l'expression vraie, en attribuant à ses saints un degré particulier d'*héroïcité*. Le saint est un héros... » (Dom Paul Chauvin, *Qu'est-ce qu'un saint?* Paris, Bloud, 1910, p. 14).

l'effort et de l'opiniâtreté dans l'effort. Il n'a pas toujours vogué à pleines voiles ; il a dû ramer, lui aussi. Il lui a fallu, comme à tout homme venant en ce monde, réformer un caractère imparfait, refréner des tendances trop humaines, surmonter d'amères répugnances. Il a connu les agacements des nerfs, les sécheresses et les dégoûts de l'âme, parfois un état d'abattement proche du désespoir. « Ah ! c'est une belle chose d'être un saint, s'écriait une de ses pénitentes, mais qu'il en a coûté au Curé d'Ars [1] ! »

Il y a mis, certes, bien des efforts et bien des années ; car « ce n'est pas un jeu d'enfant de se renoncer parfaitement [2] ». Il y est arrivé, parce que, si ses sens, si son cœur ont eu leurs révoltes. jamais sa volonté n'a dit : je ne puis pas. Elle a dit au contraire : je puis tout en Celui qui me fortifie [3]. Là est le secret de sa haute sainteté : un héroïque vouloir, un courage indomptable.

Jean-Marie Vianney fut d'abord un enfant pieux, un adolescent, un séminariste, un prêtre exemplaire. Enfin un jour est venu, connu de Dieu seul, où il a été « un saint et un grand saint [4] ». S'il est permis de sonder respectueusement ce mystère, peut-être faut-il reculer ce jour jusqu'à l'époque où il posséda cette « ineffable douceur [5] » qui ravissait les pèlerins ; à l'époque où il abandonna tout désir tant soit peu égoïste, où il expulsa même le rêve si légitime de se reposer quelques jours parmi les siens au pays natal ; à l'époque où, guidé par des lumières d'en haut plus continues et plus vives, il ouvre ses bras tout grands aux pécheurs avec une compassion et une mansuétude immense. C'est vers 1844 ou 1845, croyons-nous, que le Curé d'Ars s'établit sur les sommets de la sainteté.

Il semble alors devenu un être surnaturalisé et « n'avoir plus

---

[1] Baronne Alix DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 237. — Le Curé d'Ars a dit lui-même : « Les saints n'ont été saints qu'après bien des sacrifices et beaucoup de violences. » (*Sermons*, Sur la sainteté, t. IV, p. 145).

[2] *Imitation de Jésus-Christ*, liv. III, ch. XXXII.

[3] S. PAUL, *Philipp.*, IV, 13.

[4] Abbé DUFOUR, missionnaire d'Ars, *Procès apostolique in genere*, p. 422.

[5] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 774.

d'humain que la souffrance [1] » ; « il a atteint le degré héroïque qui est le suprême effort de la nature soutenue par la grâce [2] ». La vertu est vraiment chez lui comme une « seconde nature ». Sa volonté agissante, persévérante, tendue vers le bien uniquement, toujours en marche vers le mieux, allait de la perfection acquise la veille à la perfection plus haute que lui promettait le jour à son aurore. Chez lui, point d'assoupissement, nulle routine ; une attention continuelle de son esprit et de son cœur à chacun de ses grands devoirs.

Cet état de sainteté acquise, des témoins de son existence l'ont exprimé chacun en son langage, et plusieurs de leurs paroles attestent une sympathie profonde, vibrent d'une pénétrante émotion.

« Ce sont des personnes simples et dévotes qui ont commencé à établir sa réputation (de sainteté), a dit de M. Vianney son fidèle Pierre Oriol ; mais les personnes les plus graves par leur caractère, leur âge, leur position ont fait plus tard écho à ces premiers bruits partis d'Ars et des paroisses voisines. J'ai été bien souvent témoin de l'admiration produite par le spectacle des vertus du Curé d'Ars... Et cette réputation n'a fait que grandir [3]. » Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre. M. Vianney a vécu comme dans une maison de verre, se laissant surveiller, épier, discuter à loisir. Or ceux qui l'approchèrent de plus près, au rang des plus intimes, furent les premiers, nous venons de l'entendre, à proclamer sa sainteté [4]. Ils n'ont pu, selon que l'a écrit un prêtre d'Ars, « remarquer dans sa conduite un péché véniel délibéré [5] ».

---

[1] D'une lettre de la comtesse des Garets à sa fille Marthe, *Procès apostolique in genere*, p. 306.

[2] André Trève, propriétaire-cultivateur à Ars, *Procès apostolique continuatif*, p. 820-821.

[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 757.

[4] « Le grand homme, si grand pour les foules et pour tous ceux qui ne voient que les résultats extérieurs de ses travaux, est souvent petit pour ceux qui l'approchent et qui connaissent toutes les faiblesses de son caractère... C'est au contraire pour ceux qui l'ont approché de plus près que le

Les témoignages contemporains abondent. Il y eut rarement plus beau et plus unanime concert d'éloges. Jamais les discours très éloquents qui, chaque année, retentissent dans la basilique ou sur la place d'Ars n'auront un accent le plus convaincante et plus poignante vérité.

Voici d'abord M. l'abbé Louis BEAU, curé de Jassans, le confident par excellence — il a confessé le saint pendant les treize dernières années de sa vie — :

Je ne sache pas qu'il se soit relâché un seul jour... Il remplissait ses devoirs de prêtre et de pasteur avec une délicatesse de conscience admirable, et il a persévéré jusqu'à la mort dans l'accomplissement rigoureux de tous ses devoirs... J'ai beaucoup remarqué la manière dont il faisait le signe de la croix, dont il récitait le bénédicité avant le repas et l'*Ave Maria* quand sonnait l'heure. Le souvenir de ce que j'ai vu dans ces moments-là m'impressionne encore. Avec quelle angélique piété il disait son bréviaire !... Les expressions me font défaut. Je ne crois pas qu'il soit possible d'aller plus loin dans la pratique des vertus héroïques. Je lis la vie des saints et je n'y trouve rien qui soit au-dessus de ce que j'ai vu dans M. le Curé d'Ars... Il était entouré d'une auréole de sainteté. Je ne pourrais exprimer à quel point il m'inspirait la vénération et le respect... Il avait, d'après mon opinion, conservé la grâce du baptême, et cette grâce, il l'a constamment augmentée par la sainteté éminente de sa vie [1].

Après son confesseur, citons une personne qui fut son bras droit dans toutes ses œuvres et le témoin le mieux informé de sa vie,

---

saint est le plus saint ; ce sont eux qui, témoins de ses vertus cachées, de sa tendresse ignorée, de son crédit auprès de Dieu et de son invisible action sur les âmes, auront le plus souvent à éclairer l'ignorance et à dissiper les préjugés qui le méconnaissent. » (H. JOLY, *Psychologie des saints*, Paris, Lecoffre, 1902, p. 28.) Mais, comme le remarque dom CHAUVIN *(Qu'est-ce qu'un saint?* p. 19), « si la sainteté s'imposait à ce point, personne, semble-t-il, n'y pourrait résister? » Or il n'en va pas toujours ainsi dans la pratique : témoin l'abbé Raymond qui fut pendant huit ans l'auxiliaire « très aimé » du Curé d'Ars et qui bien souvent, comme nous le verrons, ne le traita pas avec les égards dus à sa sainteté.

[5] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 765.

[1] *Procès de l'Ordinaire*, pp. 1189-1190, 1214, 1221.

celle que Mgr de Langalerie, ancien évêque de Belley, appelait « une vivante relique du Curé d'Ars ». Catherine LASSAGNE, dans le chapitre de son *Petit mémoire sur M. Vianney* où elle énumère « ses bienfaits à la paroisse », sort soudain de sa réserve ordinaire pour s'écrier :

Que le bon Dieu est bon de nous avoir donné ce saint que nous avons eu le bonheur de posséder pendant plus de quarante ans ! On peut dire qu'il a passé en faisant le bien. Ce n'est qu'au jour du jugement que nous verrons les mérites dont il doit être enrichi [1] !

Écoutons à présent celui qui fut vingt-neuf ans son évêque. En 1839, l'abbé Tailhades, de Montpellier, après un séjour de deux mois près de M. Vianney, alla trouver Mgr DEVIE. L'abbé avait pris des notes sur le Curé d'Ars et il songea un moment à les imprimer. Il lui fallait pour celal'assentiment de l'évêque de Belley. Or, raconte M. Tailhades, « Monseigneur, profitant de la circonstance pour avoir mon opinion sur M. Vianney, me demanda : « Que pensez-vous du Curé d'Ars? — Je le crois un saint, » répondis-je. Monseigneur ajouta : « Je pense comme vous [2]. »

« Mais, selon la remarque de l'abbé Raymond, quels meilleurs juges que les prêtres, qui savent les obligations du sacerdoce, la sainteté que doivent posséder ceux qui en sont revêtus ; qui savent les peines, les fatigues, les sollicitudes qui sont inhérentes au ministère du prêtre curé et confesseur ; qui peuvent mesurer par leur propre expérience à quel degré le bon Curé portait l'héroïsme de la vertu et du sacrifice et de l'immolation de lui-même [3]? »

Or l'abbé Joseph TOCCANIER, son auxiliaire pendant six ans, a dit de lui :

On l'abordait comme on s'approche d'une relique. Je n'ai jamais vu autant d'énergie et de force de volonté. Rien ne l'abattait, ni les contradictions, ni les infirmités, ni les tentations. Il a montré cons-

[1] Troisième rédaction, p. 81.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1525.
[3] *Vie* manuscrite, p. 172-173.

tamment le même courage dans la pratique de la vertu et dans le dévouement au prochain. Cette vertu était si frappante chez lui qu'elle excitait l'admiration de tous ceux qui le voyaient. C'était une force tranquille, comme la force qui vient de Dieu, une force invincible. Les pèlerins, même les religieux appartenant aux ordres les plus sévères, disaient qu'ils n'avaient pas besoin d'autre miracle que celui de sa force pour être convaincus de sa sainteté [1].

Et l'abbé Alfred MONNIN, son premier biographe, qui, étant jeune missionnaire de Pont-d'Ain, fit près de lui dans Ars quatre à cinq séjours de plusieurs mois :

Je ne l'ai jamais surpris dans un seul instant où sa vie ne portât l'empreinte de la perfection... J'estime que la sainteté ne m'est jamais apparue sous des formes plus visibles, plus aimables, plus éclatantes. Il ne disait rien, ne faisait rien qui pût être ni mieux dit ni mieux fait [2] !

Mgr Louis MERMOD [3], aumônier de la Visitation de Gex, prêtre profondément vertueux, qui avait été, dans sa jeunesse cléricale, un pénitent assidu du Curé d'Ars :

Après avoir quitté Chaleins, dit-il, je suis resté vingt-cinq ans avant de revoir le serviteur de Dieu. Quand j'eus ce bonheur, je le trouvai portant tellement sur son visage les marques de la sainteté, que j'avais honte de paraître devant lui [4].

M. Jean-Louis BORJON, ancien curé d'Ambérieux-en-Dombes, par qui il avait souffert et à qui il avait tout pardonné, a porté sur lui ce témoignage :

J'ai trouvé en lui les vertus qui font les grands saints.

---

[1] *Procès apostolique in genere*, p. 178 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 160.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, pp. 1058 et 1167 ; *Procès apostolique ne pereant*, 970.

[3] La *Vie* de Mgr Mermod a été écrite par l'abbé Chatelard, aumônier à la Visitation de Bourg (Lyon, Nouvellet, 1901).

[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1036 ; p. 1269.

D'autres prêtres, qui, eux aussi, l'ont bien connu, proclament :

M. Vianney était l'image vivante de la vie surnaturelle [1]... La perfection qu'il annonçait aux autres, il en faisait la règle austère de sa conduite. Le mobile de toutes ses actions, de toute sa vie fut la foi [2]... J'ai remarqué en lui la perfection des vertus [3]... Je n'ai jamais vu copie plus vraie du divin Maître [4]... Le bonheur de l'avoir connu me paraît une grâce particulière de Dieu [5].

L'illustre abbé Combalot, qui dans sa jeunesse s'était fait le disciple de Lamennais et avait été l'un de ses grands admirateurs, vint un jour, de très grand matin, se confesser au Curé d'Ars. En sortant de l'entrevue, il se jetait, tout en larmes, dans les bras de l'abbé Toccanier. « Mon Dieu ! quel homme vous avez là, s'écriait-il. Est-il possible que j'aie laissé blanchir ma tête sans venir le voir [6] ! »

Deux ecclésiastiques, dont l'un était postulateur de la cause du vénérable de la Salle — Mgr Estrade — et l'autre religieux, appartenant tous deux au clergé de Rome, raconte l'abbé Raymond, vinrent à Ars pendant que j'y étais. Ayant entendu dire qu'à Rome il y avait deux prêtres qui jouissaient de la réputation d'une grande sainteté, je demandai aux visiteurs s'ils les connaissaient.

« Oui, répondirent-ils.

— Quelle différence trouvez-vous entre ces saints vivants et mon bon curé?

— M. Vianney, dirent-ils, nous cause une plus vive impression ; sa physionomie respire une plus grande sainteté [7]. »

---

[1] Chanoine Jean GARDETTE, aumônier des Carmélites de Châlons, *Procès apostolique ne pereant*, p. 921.

[2] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 306 et 290.

[3] Abbé J.-B. DESCOTES, missionnaire diocésain de Belley, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1343.

[4] Abbé Étienne DUBOUIS, curé de Fareins, *id.*, p. 1246.

[5] R. P. FAIVRE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1493.

[6] Cf. abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. II, p. 332.

[7] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 339 ; *ne pereant*, p. 559 ; *Vie* manuscrite, p. 173.

Les laïques n'ont pas été moins catégoriques ni moins enthousiastes dans leur admiration et dans leurs éloges. Nous laisserons encore parler quelques-uns de ces témoins pris dans toutes les classes de la société.

Le docteur Jean-Baptiste SAUNIER qui fut appelé à donner des soins au Curé d'Ars pendant les dix-sept dernières années de sa vie :

Mes rapports avec le serviteur de Dieu, atteste-t-il, étaient ceux de l'intimité; or jamais je n'ai vu en lui qu'un modèle accompli de toutes les vertus [1].

Voici d'autres appréciations, dont la plupart proviennent d'habitants d'Ars, paysans, ouvriers ou châtelains :

Il a été, toujours et partout, dans toute l'étendue du mot, le prêtre parfait, le curé modèle et l'homme de Dieu [2]... Des ecclésiastiques distingués, des hommes du monde, des artistes nous ont affirmé qu'ils n'avaient rien vu de pareil au spectacle de ce cœur qui brûle, qui adore et qui gémit [3]... Il ne fut pas héroïque en une vertu mais en toutes, et pas en un temps seulement mais pendant toute sa vie [4]... La lecture de la vie des saints ne m'avait pas inspiré une idée aussi grande de la sainteté que l'ensemble de sa conduite [5]... Je le regarde comme un des plus grands saints que Dieu ait donnés à son Église [6]... Si ce n'est pas un saint, il n'y en aura point [7] !...

La foule anonyme elle-même, le grand témoin, dont la voix, a-t-on dit, est la voix même de Dieu, ne s'est pas trompée non

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1398.

[2] Vicomte Jean-Félix DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 422.

[3] D'une *lettre* de Mme des Garets citée par sa fille Marthe, *Procès apostolique in genere*, p. 319.

[4] Mme Christine DE CIBEINS, *Procès apostolique continuatif*, p. 158.

[5] Baronne Alix DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 250.

[6] M. Hippolyte PAGÈS, *id.*, p. 406.

[7] André VERCHÈRE, le charron d'Ars, *id.*, p. 1327.

plus dans le jugement qu'elle a porté sur le Curé d'Ars. « Où est le saint? » demandaient les nouveaux venus. « Le saint !... Voilà le saint qui passe ! » s'écriait-on dans les rangs de la foule dès qu'apparaissait l'humble prêtre. Et, s'adressant à ses paroissiens, après l'avoir vu ainsi acclamé, d'aucuns disaient : « Nous n'avons pas besoin d'autre merveille pour croire que votre curé est un saint [1] ! » En effet, comme l'a proclamé un ancien évêque de Belley devenu cardinal-archevêque de Reims, Mgr Luçon, « si jamais il y eut un homme canonisé par la voix populaire, c'est bien notre saint Curé : la sentence de l'Église ne fera que confirmer le jugement du peuple [2] ».

On demandait à un vigneron du Mâconnais ce qu'il venait de voir dans le village d'Ars. « J'ai vu Dieu dans un homme, » répondit-il. Un jeune pèlerin disait : « Quand on a eu le bonheur de voir ce prêtre, je ne conçois pas qu'on puisse offenser le bon Dieu [3]. » Un monsieur de Marseille avait une si haute idée de sa sainteté, qu'il craignait de paraître devant le Curé d'Ars sans s'être purifié la conscience et avoir communié dans la chapelle de Fourvière [4].

Le bruit ayant couru à Lyon, en 1851, que M. Vianney avait prédit « l'assassinat du Prince-Président au cours d'une revue qu'il devait passer », un inconnu à l'air peu rassurant vint trouver le maire d'Ars, M. des Garets. C'était un commissaire de police chargé d'enquêter sur la prétendue prédiction. M. des Garets, inquiet, alla prévenir M. Vianney, qui était au confessionnal. « Soyez tranquille, répondit celui-ci, il n'y a rien à craindre. » Il fit entrer le commissaire à la sacristie et referma la porte. L'entretien dura dix minutes. « La porte se rouvrit, a raconté le maire, et je vis sortir M. le Curé avec cet homme qui versait d'abondantes larmes. Je le rejoignis et, en quittant l'église, il me dit avec une

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 325.
[2] *Lettre pastorale* du 23 octobre 1904.
[3] R. P. FAIVRE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1494.
[4] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 270.

profonde émotion : « Mais votre curé est admirable : c'est un saint [1] ! »

Ce commissaire de police était venu par ordre accomplir une corvée désagréable près d'un homme qu'il eût pris volontiers pour un illuminé et un perturbateur. Il le quittait « plein d'admiration pour sa vertu ». Bien des gens partirent ainsi pour Ars sans croire à M. Vianney. Un saint ! quel être suranné, préhistorique !

Pendant l'été de 1841, a conté un jeune Lyonnais, un de mes amis, gravement malade, entendit parler d'un curé de village éminent par sa sainteté. Les âmes pieuses qui l'avaient instruit à ce sujet ne mettaient en doute ni les miracles accomplis déjà par ce prêtre, ni ceux qu'il devait faire encore, et mon ami voulut le voir... Il me demanda de me rendre à Ars avec lui.

Je fus d'abord, je l'avoue, peu disposé à le suivre. Ma foi dans la sainteté chrétienne était entière. J'avais un grand respect pour ces admirables figures de saints qui surgissent de loin en loin et qui semblent des apparitions accordées au monde pour le consoler et l'enseigner ; mais au travers de notre époque matérialiste et de mes études classiques, je n'avais pas échappé à l'orgueil de la culture intellectuelle... Je me demandai comment il me serait possible de reconnaître pour un saint celui qui n'était séparé de moi ni par le temps ni par les générations, celui dont le mérite n'aurait pour appréciateur que ma pauvre intelligence de vingt-cinq ans, et je refusai le voyage proposé. Mon ami insista sans réussir. Vers la fin d'août, il me déclara qu'il allait partir seul. Alors la crainte de le voir s'éloigner ainsi de sa famille dans un moment où il avait une santé compromise, me décida...

Or, parti sceptique, le jeune voyageur, comme le prouve la suite de son long récit, revint à Lyon, enthousiasmé de tout ce qu'il venait de voir et d'entendre. Il conclut, faisant allusion à ses épreuves et à celles de son ami :

---

[1] Comte Prosper DES GARETS, *Procès apostolique ne pereant*, p. 371-372.

Nous avions dorénavant besoin de nous réfugier dans nos souvenirs d'Ars et de faire réapparaître dans notre âme la sainte figure de M. Vianney, pour être encouragés et consolés de nouveau [1].

En somme, pendant vingt années, un concert unanime d'éloges. Pas une note discordante. « Je ne connais rien, déclarait Mlle Marthe des Garets, qui ait été dit contre cette réputation de sainteté. J'ai été même étonnée du silence que les journaux impies gardèrent là-dessus, bien que leurs correspondants n'aient pas manqué de venir dans le village pour épier ce qui s'y passait [2]. »

Si, malgré tout, par ci par là, il y eut des persifleurs, ils honorèrent à leur insu le saint : ils étaient le vice ou l'irréligion s'attaquant à la vertu. Un habitant de Villefranche, un de ces esprits forts dont l'espèce n'est jamais tout à fait perdue, lançait un jour cette réflexion digne de M. Homais : « Il est fâcheux que le Curé d'Ars soit venu troubler le XIXe siècle [3] ! » Plaise au ciel qu'il n'y ait que des perturbateurs de ce genre !

On a remarqué sans peine que tous ces témoins si divers d'origine, d'éducation et de fortune, mais doués tous d'une heureuse clairvoyance, n'attachent pas l'idée de la sainteté à ce qui n'en est que l'accessoire. Ils vont d'instinct au fond des choses. A leur avis, le Curé d'Ars est un saint parce qu'il les a édifiés par ses héroïques vertus et non parce qu'il a pu faire des miracles, jouir d'extases, lire dans les cœurs, annoncer l'avenir — toutes choses qui ne font pas nécessairement partie de la sainteté [4].

---

[1] BRAC DE LA PERRIÈRE, *Souvenirs de deux pèlerinages à Ars*, op. cité, p. 1 et 8.

[2] *Procès apostolique in genere*, p. 327.

[3] Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 758.

[4] « A vrai dire, s'il est impossible d'établir une hiérarchie de supériorité entre la double voie, ordinaire et extraordinaire, on peut affirmer cependant que la voie commune demande plus de renoncement, de travail, de peine. Du reste, la pratique sérieuse des vertus est le seul critérium valable. Un saint, c'est celui qui a pratiqué les vertus à un degré héroïque ; ce n'est pas celui qui a eu des extases ou des révélations. » (Dom CHAUVIN, *Qu'est-ce qu'un saint?* p. 42).

Ces dons gratuits de Dieu, saint Jean-Marie-Baptiste Vianney ne les a d'ailleurs ni désirés ni demandés ; ce qu'il a recherché uniquement, c'est Dieu, Dieu adoré et aimé pour lui-même, Dieu servi par ses créatures ; ce qu'il est arrivé à posséder, c'est, dans une mesure éminente, le plus parfait des dons surnaturels : la charité. Or, comme on l'a dit, « la sainteté, c'est l'amour [1] ».

[1] Dom CHAUVIN, *Qu'est-ce qu'un saint ?* p. 36.

CHAPITRE XXIV

Au sommet de la sainteté. — II. Les vertus héroïques : Humilité, amour de la pauvreté et des pauvres

Vertus héroïques qui ont distingué le Curé d'Ars.

L'humilité. — Parmi les ovations de la foule. — Le pourquoi de tant d'humilité. — La fuite des louanges. — Une « dévotion mal entendue ». — M. Vianney et son *carnaval*. — L'histoire d'un buste de cire. — Le Curé d'Ars et Lacordaire. — Quelques pensées du saint sur l'humilité.

L'amour de la pauvreté et des pauvres. — Le vestiaire du Curé d'Ars. — Son presbytère. — Son mépris des biens terrestres. — M. Vianney et les malheureux. — Ars rendez-vous de la misère. — Estime du saint pour les pauvres.

Lorsque l'Église catholique envisage comme possible la béatification d'une personne morte en renom de sainteté, elle en étudie longuement, minutieusement, les faits et gestes, afin de constater si, oui ou non, on y rencontre la perfection des vertus chrétiennes [1]. Un tel examen a porté le Curé d'Ars jusqu'à l'apothéose des autels. L'historien de sa vie n'a pas à refaire son *procès*. Il lui suffit de dire en quelles vertus s'est *spécialisé* le personnage qu'il évoque. Par quoi donc, au milieu des héros que l'Église honore, saint Jean-Marie-Baptiste Vianney est-il *lui-même*, et non pas un autre? Il nous semble qu'il a pratiqué avec une héroïcité particulière quatre vertus : l'humilité, l'amour de la pauvreté et des pauvres, la patience et la mortification — quatre fleurs exquises dont nous avons déjà respiré le parfum presque à chaque page de cette histoire ; le moment est venu de le savourer plus longuement.

---

[1] Cf. *Codex juris canonici*, Rome, Imprimerie vaticane, 1918, canon 2102

Et remarquons bien qu'ici nous parlons de *vertus héroïques*, c'est-à-dire d'*habitudes* quasi surhumaines où l'héroïsme est devenu la *disposition ordinaire* d'une âme, et non d'*actes héroïques*, spontanés, transitoires, que des circonstances fortuites feraient naître.

Remarquons encore que de ces hautes vertus nous ne pourrons guère admirer que l'extérieur ; car elle nous demeure presque entièrement cachée, l'action ininterrompue de la grâce divine qui éleva le Curé d'Ars à ce degré sublime de sainteté.

***

L'humilité, la reine des vertus chrétiennes d'ordre pratique, sans laquelle toute vertu n'est qu'une apparence, fut vraiment pour M. Vianney une maîtresse de vie et de perfection. Elle rayonnait de toute sa personne. Mgr de Ségur, qui vint le visiter en 1858 [1], pensait que cette seule vertu suffirait pour le faire canoniser. Le prélat aveugle, de retour au château où il avait reçu l'hospitalité, ne tarissait pas sur l'humilité du Curé d'Ars. « Elle lui semblait, rapporte la comtesse des Garets, un véritable prodige au milieu de cette affluence extraordinaire qui devait être pour le bon Curé une perpétuelle tentation d'amour-propre [2]. »

L'abbé Raymond, qui fut un témoin de son existence, et un témoin sévère, a dû s'incliner lui aussi devant cette merveille : « Une des choses qui m'ont le plus frappé dans le Curé d'Ars, avouait-il, c'est qu'il ait pu résister d'une manière aussi admirable à l'enivrement de continuels hommages. Il comprenait très bien, il voyait très bien que c'était lui qu'on venait chercher dans Ars. Or jamais je n'ai surpris un sentiment d'orgueil dans son cœur, une parole d'orgueil sur ses lèvres [3]. » Un fat, un présomptueux,

---

[1] Marquis DE SÉGUR, *Monseigneur de Ségur*, Paris, Retaux-Bray, 1890, p. 255.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 916.

[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 326.

même habile, eût perdu la tête, étourdi par une telle gloire ; une vertu ordinaire n'y eût pas résisté longtemps ; seul un saint pouvait rester humble dans un pareil triomphe.

Une pénitente de M. Vianney, personne à l'esprit très juste et très pénétrant, estime que son saint confesseur en était arrivé à ne plus même éprouver les assauts de l'orgueil. « Il paraissait indifférent à tout hommage, a dit la baronne de Belvey, et il ne songeait qu'à satisfaire aux différentes fonctions de son ministère[1]. » Il allait parmi les ovations de la foule comme l'un de ces petits dont on admire la grâce candide et qui ne s'en doute même pas. A la lettre, le Curé d'Ars suivit cette délicieuse « voie d'enfance » qu'une jeune sainte, Thérèse de l'Enfant-Jésus, devait enseigner et pratiquer si parfaitement [2]. « Un jour, rapporte M. Dufour, missionnaire de Pont-d'Ain, un prêtre lui adressa en ma présence des paroles extrêmement flatteuses. Il le regarda d'un air étonné en lui demandant : « Eh, mon Dieu ! « qu'est-ce que vous dites[3] ? »

Il existe une humilité ordinaire, obligatoire au commun des mortels, qui consiste pour chacun à ne pas s'estimer au-dessus de sa véritable valeur. Cette humilité-là, le simple bon sens suffit à nous la donner. Ce degré élémentaire, le Curé d'Ars le dépassa de beaucoup ; mais pour cela un secours spécial d'en haut lui avait été nécessaire : l'humilité était arrivée, chez M. Vianney, « au degré héroïque qui est chez les saints le fruit de grâces particulières [4] », un don gratuit de Dieu bien plus qu'un résultat des efforts de l'homme.

D'ailleurs, il s'en est expliqué lui-même en des moments d'intimité : « Ma fille, disait-il à l'une de ses pénitentes, ne demandez pas à Dieu la connaissance totale de votre misère.

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 246.

[2] *Histoire d'une âme*, ch. XI.

[3] *Procès apostolique in genere*, p. 349.

[4] J. DE GUIBERT, *Humilité et vérité*, Revue d'ascétique et de mystique, juillet 1924.

Je l'ai demandée une fois, et je l'ai obtenue. Si Dieu ne m'avait alors soutenu, je serais tombé à l'instant même dans le désespoir. [1] » Il fit semblable confidence au Frère Athanase. « Je fus tellement effrayé de connaître ma misère, ajoutait-il, que j'implorai aussitôt la grâce de l'oublier. Dieu m'a entendu, mais il m'a laissé assez de lumières sur mon néant pour me faire comprendre que je ne suis capable de rien [2] ! »

M. Vianney n'ignorait pas tout le bien qui se faisait par son ministère, mais se considérant comme un instrument, il en reportait toute la gloire à qui de droit : « Je suis comme un rabot entre les mains du bon Dieu, disait-il un jour au Frère Athanase... O mon ami, s'il avait trouvé un prêtre plus ignorant, plus indigne que moi, il l'aurait mis à ma place pour montrer la grandeur de sa miséricorde envers les pauvres pécheurs [3]. »

Voyant clair en soi-même, le Curé d'Ars n'avait aucune peine à constater que tout ce qu'il possédait de bien ou produisait de bon venait de plus haut que lui. Il savait aussi à quels abîmes il aurait pu descendre si Dieu ne l'avait gardé du péril. « Je suis le dernier des hommes, gémissait-il. Si Dieu ne m'avait épargné, que serais-je devenu [4] ?... »

Il y a des gens qui font les humbles pour être loués. « Personne n'a été plus éloigné que M. Vianney de ce qu'il avait coutume d'appeler l'*humilité à crochet*. S'il parlait de son ignorance, de sa misère, de son indignité, c'était naturellement, sans y mettre jamais aucune affectation [5]. »

Il était, si l'on peut dire ainsi, l'humilité vivante. M. Seignemartin, ancien curé de Saint-Trivier-sur-Moignans, qui l'avait bien connu, rappelait ainsi ses propres souvenirs : « La vue, le langage, les exemples du vénérable Curé d'Ars m'ont fait comprendre l'humilité beaucoup mieux que tous les livres. S'il parlait

---

[1] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 246.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 804.
[3] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 223.
[4] Magdeleine MANDY-SCIPIOT, *Procès apostolique in genere*, p. 270.
[5] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 856.

de soi comme d'un pauvre pécheur qui avait besoin de pleurer sa pauvre vie, il le faisait avec une simplicité, un accent de sincérité qui ne permettait pas le moindre doute sur ses véritables sentiments [1]. »

Il n'a pu étouffer ce concert unanime de louanges qui ne fit que grandir autour de lui ; mais « sa réputation de sainteté est née spontanément et s'est accrue malgré les efforts persévérants de sa profonde humilité [2] ». Toutefois il ne cherchait pas l'humiliation pour elle-même. Il était humble avec tact et discrétion. « Lorsque des compliments lui étaient adressés dans les conversations, il ne les repoussait pas directement ; il se contentait de les faire oublier par une repartie pleine d'à-propos [3]. » Le poète gascon Jasmin, l'auteur des *Papillotos*, voulut connaître le Curé d'Ars. « Monsieur le Curé, lui dit-il en le quittant, je n'ai jamais vu Dieu de si près. — En effet, répondit le saint, Dieu n'est pas loin. » Et il montrait le tabernacle [4].

Il ne faudrait pas croire que, pour mieux trouver l'humilité, M. Vianney ait cherché le ridicule. « L'humilité, au dire de M^me^ des Garets, avait chez lui un certain caractère d'onction et de dignité [5]. » Ce n'est que dans l'intimité qu'il plaisantait sur sa propre personne, et si, en public, il lui est arrivé de paraître un peu drôle, il n'en avait point l'intention : des pèlerins, qui le virent quelquefois traverser la place son petit pot de lait à la main, purent en sourire ; mais quelle édification pour eux d'apprendre que ce héros de la charité agissait ainsi afin de gagner du temps et de retourner plus tôt à sa tâche sublime !

En certaines circonstances, le Curé d'Ars souffrit visiblement d'être loué. Assez souvent des prédicateurs étrangers, parlant en sa présence, croyaient nécessaire d'adresser des éloges au

---

[1] *Procès ne pereant*, p. 643.
[2] Félix DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 421.
[3-5] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 917.
[4] Georges SEIGNEUR, *Le Croisé*, 20 août 1859, 1re année, n° 3.

pasteur de céans. Un éclair de contrariété passait alors dans son regard, et, dit la comtesse des Garets, « il s'enfonçait dans sa stalle avec un air si affligé que nous-mêmes nous étions peinés pour lui... A la clôture d'une station de carême, un prédicateur fit toute une péroraison à sa louange. « O mon ami, lui dit M. Vianney quand il le retrouva à la sacristie, vous avez très bien prêché « pendant toute la station ; malheureusement, la fin a failli tout « gâter [1] ! »

Un jour, Mgr Devie, par mégarde, pensa tout haut devant lui : « Mon *saint* Curé !... » Ce fut chez M. Vianney une vraie désolation. « Jusqu'à Monseigneur qui se trompe à mon sujet ! s'écriait-il. Faut-il que je sois hypocrite [2] !»

Le Révérend Frère Gabriel, supérieur des Frères de la Sainte-Famille, ayant composé un petit livre, *L'ange conducteur des pèlerins d'Ars*, en porta six exemplaires au saint Curé, qui, d'ailleurs, les reçut avec joie, ajoutant que ce travail produirait beaucoup de bien.

Dans la préface, raconte l'auteur lui-même, n'avais-je pas eu le malheur de retracer sa vie en quelques traits rapides et de le présenter comme un modèle de vertu et de sainteté ! Le lendemain matin, m'ayant aperçu à l'église, il me fit signe d'aller à lui ; ses traits étaient empreints d'une affliction et d'une sévérité extraordinaires. Je le suivis à la sacristie. Il en referma la porte, et avec animation, en versant des larmes abondantes : « Mon ami, me dit-il, je ne vous croyais pas capable de faire un mauvais livre.

— Oh ! Monsieur le Curé !...

— C'est un mauvais livre !... un mauvais livre !... Combien vous a-t-il coûté? Je veux vous rembourser tout de suite, et puis nous allons le brûler. »

Stupéfait, je lui demandai en quoi il était mauvais, ce livre.

« Si, si... C'est un mauvais livre !... un mauvais livre !...

— Mais encore une fois, mon Père, en quoi, s'il vous plaît?...

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 896 ; comte DES GARETS, *id.*, p. 981.

[2] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1156.

— Eh bien, voilà, puisqu'il faut vous le dire : dans ce livre vous parlez de moi comme d'un homme vertueux, comme d'un saint, alors que je suis le dernier des prêtres.

— Pourtant, mon Père, j'ai communiqué ce livre à des hommes instruits ; Monseigneur l'évêque en a revu toutes les épreuves ; il a donné son approbation. Ce ne peut pas être un mauvais livre. »

Les larmes de M. Vianney ne faisaient que redoubler. « Retranchez, dit-il, tout ce qui me concerne, et ce sera un bon livre. »

Dès mon retour à Belley, j'allai raconter l'incident à Mgr Devie. « Quelle leçon d'humilité nous donne ce saint prêtre, me répondit Sa Grandeur... Non, non, ne retranchez rien à votre opuscule ; je vous le défends. » Je suivis ce conseil. Mais jamais le Curé d'Ars ne consentit à apposer sa signature sur un quelconque de mes livres, alors qu'il la mettait si facilement sur les ouvrages et objets de piété qu'on lui présentait [1].

En 1845, un nouveau curé, M. l'abbé Louis Beau, était nommé à Jassans. M. Beau voulut, dès que possible, entrer en relation avec son confrère d'Ars. Il fut reçu par le prêtre-auxiliaire, M. Raymond, qui le retint à déjeuner. M. Vianney, qui survint à la fin du repas, témoigna une grande joie de le rencontrer : il lui donna l'accolade et lui pressa les mains longuement. Puis, l'ayant emmené dans sa chambre, au presbytère : « Mon camarade, lui dit-il avec une douce familiarité, votre prédécesseur avait la charité de m'entendre en confession. Vous me rendrez bien le même service, n'est-ce pas? » M. Vianney avait cinquante-neuf ans, M. Beau n'en avait que trente-sept [2], et il se voyait improvisé le directeur d'un saint !... Il allait refuser ; le Curé d'Ars brisa toute résistance : d'un geste sans réplique, il indiqua à ce jeune prêtre le siège destiné au confesseur, et s'agenouillant sur les carreaux de sa chambre, il commença sa confession [3].

Le 24 juin 1848, le Père Nègre, directeur d'un patronage lyonnais, avait amené en pèlerinage à Ars un certain nombre de ses

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1491.

[2] M. Louis Beau était né à Ambronay (Ain) le 30 décembre 1808.

[3] D'après les *notes* man. de Mgr Convert.

jeunes gens. Sachant que c'était la fête de M. Vianney, la petite troupe avait appris quelques couplets de circonstance. La chapelle de la *Providence* était en construction. On profita du moment où le saint visitait le chantier pour lui adresser le poétique compliment. L'accueil fut des plus gracieux... Hélas ! la fin ne répondit pas au commencement. A peine le Père Nègre avait-il présenté ses jeunes gens, que la chanson commença. C'en fut assez : sans attendre le second vers, M. Vianney « franchit l'échafaudage et disparut [1] ».

Toujours les empressements de la foule autour de sa personne lui furent à charge. « Il éprouvait un véritable chagrin, raconte Mme des Garets, de voir que l'on recherchait les objets à son usage pour en faire des reliques [2]. » Un jour, s'apercevant qu'on avait tailladé sa soutane : « Quelle dévotion mal entendue ! » gémit-il. Chaque fois qu'il se faisait couper les cheveux, il prenait soin de les recueillir et de les brûler lui-même dans la cheminée de sa chambre[3]. Ses coiffeurs, il est vrai, ne furent pas très scrupuleux et se laissèrent corrompre sans résistance. L'instituteur Jean Pertinand se fit bien des amis, grâce aux pieux larcins qu'à chaque occasion il se permit de commettre [4].

Il est vrai que le Curé d'Ars, qui était le moins soupçonneux des hommes, ne devinait pas toujours la cause de ces vols dont il était si souvent victime. « A la suite d'une mission, il remarqua que son chandelier avait disparu. « C'est étonnant, dit-il, je pensais tout le monde converti... et voilà qu'on m'a volé [5] ! »

Quand, à plusieurs reprises, en ses dernières années, le docteur Saunier crut devoir lui tirer du sang pour lui décongestionner la tête, M. Vianney le fit porter au cimetière, « parce que c'était du sang de chrétien », mais il exigea qu'on ne l'enfouît qu'en sa

---

[1] Magdeleine MANDY-SCIPIOT, *Procès apostolique in genere*, p. 277.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 917.
[3] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 410.
[4] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 391.
[5] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 917.

présence [1]. Ce qui n'empêcha point les bons Frères d'Ars d'en dérober un peu et de distribuer ainsi de précieuses reliques [2].

Une des grandes épreuves de l'humble prêtre, ce fut certainement d'apercevoir son portrait affiché partout dans le village. Vers 1845, commencèrent à se répandre les images d'Épinal qui racontaient divers épisodes de sa vie. « Très affligé » de cette exhibition, « il voulut, dans les commencements, faire disparaître ces images. Les marchands le supplièrent de leur en permettre la vente. C'était un moyen, disaient-ils de gagner leur pauvre vie. Le bon Curé se laissa toucher. « Combien tirez-vous de cette gra- « vure? leur demanda-t-il. — Deux sous, Monsieur le Curé. — « Deux sous. Ah ! c'est bien assez cher pour ce misérable *carnaval*, « Faites donc [3] ! »

Passant un jour devant une vitrine où s'étalait l'un de ses portraits, il en demanda le prix. « Cinq francs, » lui fut-il répondu. — « Cinq francs ! Oh ! vous ne le vendrez jamais : le Curé d'Ars ne vaut pas autant [4]. »

« Enfin, disait-il quelquefois, si ce pauvre *carnaval* rappelle les conseils que j'ai donnés, il ne sera pas tout à fait inutile [5]. » Cependant, pour marquer le mépris qu'il en faisait, il refusa toujours soit de signer ses portraits soit de les bénir. S'il s'en trouvait un parmi les images qu'on lui présentait, il l'écartait d'un geste brusque. Et il faisait des réflexions comme celle-ci : « Ça ne sert que trois jours dans l'année, » voulant indiquer par là les trois jours gras consacrés aux mascarades [5].

En effet, de guerre lasse, il avait pris le parti d'en rire. « Un

---

[1] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 858 ; chanoine MOREL, *Procès apostolique in genere*, p. 456.

[2] On conserve encore ici et là des fioles de verre contenant de ce sang demeuré liquide. Il y en a une au trésor d'Ars, une au Carmel de Chalon-sur-Saône, une encore à Nantes, dans la chapelle des Pères Capucins. Cette dernière provient sans doute de M. Sionnet, grand ami du saint Curé.

[3] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 651.

[4] Frère ATHANASE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1048.

[5] Frère JÉROME, *Procès de l'Ordinaire* p. 565.

jour qu'il s'entretenait avec mon mari auprès de l'église, raconte Mme Prosper des Garets, il le conduisit aux devantures des boutiques et lui montra ce qu'il appelait son *carnaval*. Il lui tint à ce sujet les propos les plus comiques qui se puissent concevoir [1]. » « Eh quoi ! tu me pends et tu me vends ! » reprochait-il en riant à une jeune marchande, de ses paroissiennes, qui tenait commerce le long du cimetière. » « On a fait de moi un nouveau portrait, apprenait-il à Catherine Lassagne. C'est bien moi cette fois-ci : j'ai l'air bête, bête comme une oie [2] ! » A la vue d'une de ces caricatures plus grotesque et plus enluminée que les autres, il disait gaîment : « Regardez un peu. Ne dirait-on pas que je sors du cabaret [3] ?

Cependant, il y eut un point sur lequel il demeura intraitable : il ne consentit jamais à poser. — On n'a pu le photographier que sur son lit de mort. — En 1858, l'abbé Toccanier, d'accord avec le statuaire Émilien Cabuchet, résolut d'obtenir, coûte que coûte, une image aussi exacte que possible de son saint Curé. Jusque-là, en effet, on n'avait de lui que des portraits sans ressemblance, pris à la dérobée ou même dessinés de mémoire. Il s'agissait pour le sculpteur de travailler d'après nature et de réaliser, en cire, un premier buste. Mais comment s'y prendre ?

Mgr de Langalerie, qui avait remplacé, le 1er mai 1857, Mgr Chalandon, nommé archevêque d'Aix, remit à Cabuchet une lettre de recommandation. Et c'est... au confessionnal que l'artiste se présenta au Curé d'Ars. Il s'agenouille et tend à M. Vianney, dont la main se lève déjà pour bénir, la lettre épiscopale, qui doit briser tous les obstacles. Le saint la parcourt, se lève, rouvre la porte et congédie le faux pénitent, avec cette réplique péremptoire : « Non, non !... ni pour vous ni pour votre évêque ! »

Il fallut donc ruser. L'abbé Toccanier réserva pour l'artiste, dans un coin de l'église, une place qui lui permît d'observer son modèle. Cabuchet assista au catéchisme du saint. Il avait dissimulé sa

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 917.
[2] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 520.
[3] Cf. abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. II, p. 339.

provision de cire dans son vaste couvre-chef et pensait travailler sans être vu... Tout marchait à souhait, quand, après huit jours de ce manège, M. Vianney, d'une voix qui ne pouvait arriver à paraître méchante, l'apostropha brusquement : « Vous, là-bas, quand vous aurez fini de donner des distractions à moi et aux autres ! » Mais Cabuchet avait eu le temps de modeler la cire, assez pour saisir cette physionomie si mobile, si vivante, si expressive, où se peignaient presque en même temps toutes les émotions d'une âme profondément sensible... Quand le buste fut achevé, le sculpteur l'apporta dans la salle à manger des missionnaires. On mit le Curé d'Ars en présence de sa propre image. Il la regarda. « Ah ! ça, approuva-t-il, moitié confus, moitié riant, ce n'est pas un *carnaval*[1] *!* » Puis : « Qui a fait cela? » demanda-t-il. Émilien Cabuchet s'avança. « Vous m'avez désobéi, Monsieur ! fit le saint d'un ton plus sévère. Dois-je vous pardonner? » L'abbé Toccanier et les Frères, qui étaient présents à cette scène, implorèrent la grâce de l'artiste... et du chef-d'œuvre. M. Vianney consentit à ne pas détruire ce buste qui le représentait si heureusement, « mais il exigea de Cabuchet la promesse de ne pas le livrer au public avant sa mort [2] ».

Ainsi le Curé d'Ars demeura humble jusqu'à la fin. Il ne se prévalut même pas de son labeur surhumain pour réclamer des privilèges. S'il fut exempté du bréviaire pendant ses dernières années, ce fut après une démarche de son prêtre-auxiliaire. Il semblait que son renom de sainteté, son expérience des âmes dussent le dispenser, par exemple, de faire renouveler chaque année ses pouvoirs de confesseur, selon les règles de l'ancien *Rituel de Belley*. Or, tous les ans, jusqu'en 1858, il fit apostiller ses *lettres de pouvoirs* soit par Monseigneur, soit par un vicaire général. Nous avons vu avec quels sentiments admirables il avait accepté d'être repris

[1] D'après les dépositions des abbés TOCCANIER et DUFOUR, *Procès apostolique in genere*, p. 169 et 350, et le récit de M. CABUCHET, 4 août 1894 (Mgr CONVERT, Cahier I, n. 14).

Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 858.

par des confrères beaucoup plus jeunes et moins réputés que lui. Au temps où la vénération de tous les prêtres lui fut acquise, il ne cessa de se considérer comme leur inférieur, « les recevant toujours avec les plus grands égards, leur témoignant son profond respect, se recommandant à leurs prières [1] ».

Il vit s'asseoir au pied de sa chaire ou s'agenouiller à son confessionnal des évêques, des prédicateurs réputés, des laïques éminents. « Il préférait, disait-il, à ces visites de grands personnages celle d'une pauvresse lui demandant l'aumône [2]. » Bérenger de la Drôme vint le consulter, en 1850, « sur des difficultés qui lui paraissaient inextricables [3] ». Le saint lui en donna la solution immédiatement. Le magistrat repartait, émerveillé. M. Vianney n'avait pas même songé à lui demander son nom. Après l'entrevue qu'il eut, en octobre 1855, avec le préfet de l'Ain et le général commandant les troupes du département, venus le féliciter de sa promotion à la légion d'honneur : « Oh ! Monsieur le Curé, lui dit le comte Prosper des Garets, voilà notre Ars qui reçoit les puissants de la terre. — Ce sont des corps et des âmes [4], » répondit négligemment l'humble prêtre.

Le Père Pététot, supérieur de l'Oratoire, le Père Combalot, missionnaire apostolique à la parole ardente, vinrent prendre auprès de lui des leçons de zèle et d'éloquence. Ils s'en retournèrent ravis. On vit Mgr Allou, évêque de Meaux, assister à ses catéchismes pendant huit jours consécutifs, perdu dans la foule des fidèles. Mgr Dupanloup, le cardinal de Bonald firent le voyage d'Ars pour prendre ses avis. Or « il ne semblait pas même s'apercevoir qu'il fût l'objet de leur pieuse vénération. Il la recevait absolument comme si elle se fût adressée à un autre [5] ».

Le soir du samedi 3 mai 1845, le Père Lacordaire, qui depuis plusieurs années désirait connaître le Curé d'Ars, arrivait incognito

---

[1] Chanoine SEIGNEMARTIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 643.
[2] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 698.
[3] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 339 ; *Vie* manuscrite, p. 169.
[4] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 859.
[5] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 651.

de Lyon dans le saint village. Il fut reçu au château. Dès cinq heures le lendemain matin, il se rendit à l'église. M. Vianney témoigna une grande joie de le voir, « l'embrassa avec effusion, lui pressa les mains à plusieurs reprises, le remercia avec un indicible sourire de bonheur. » Puis il se mit à lui chercher pour sa messe le calice le plus précieux et les plus riches ornements. A dix heures, l'illustre dominicain, placé dans la tribune réservée aux des Garets, assista à la grand'messe. M. le Curé, qui officiait, fit son prône sur la *réception du Saint-Esprit.* Lacordaire revint pour le catéchisme qui, chaque dimanche, avait lieu vers une heure. Lui-même chanta les vêpres et y prêcha. Ce fut une déception pour plusieurs pèlerins nouveaux venus qui eussent préféré entendre le saint lui-même. Du reste, « son humilité lui fit certainement prendre le parti de décolorer sa parole ». Pendant que parlait le grand prédicateur, dit un des témoins de cette scène, M. Vianney « prêtait une attention que je ne craindrai pas d'appeler dévorante et attendrie [1]. »

Le lundi, les prêtres des environs réunis pour la conférence ecclésiastique déjeunèrent au château, et le Père Lacordaire présida le repas. « Le Curé d'Ars vous aura paru bien peu éloquent, se permit de lui dire l'un des convives. — Il a prêché, répondit froidement l'orateur, comme un bon curé doit faire [2]. » La veille, le grand prédicateur avait tenu ce propos en présence de l'instituteur Pertinand : « Ce saint prêtre a exprimé d'une manière saisissante, au sujet du Saint-Esprit, une pensée que je poursuis moi-même depuis longtemps [3]. »

Quant à M. Vianney, il ne profita, semble-t-il, d'une visite si glorieuse que pour s'humilier davantage. « Le lendemain, raconte l'abbé Raymond, il me dit : Vous savez le dicton : *les deux extrêmes*

---

[1] Tous ces détails, d'après la brochure : *Souvenirs de deux pèlerinages à Ars*, par M. Brac de la Perrière, qui fut l'un des deux compagnons du Père Lacordaire dans son voyage d'Ars.

[2] Abbé RAYMOND, *Vie* manuscrite, p. 175.

[3] Jean PERTINAND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 873.

se touchent; eh bien, il s'est réalisé hier dans la chaire d'Ars, où l'on a vu l'extrême science et l'extrême ignorance [1]. »

L'humilité fut bien la vertu chérie de notre saint. « Il en avait une telle estime, rapporte le Frère Athanase, qu'il en parlait constamment, surtout dans ses instructions... « Restez humbles, restez simples, ne cessait-il de redire aux Frères de la Sainte-Famille ; plus vous le serez, plus vous ferez de bien [2]. »

Il se plaisait à raconter cette histoire :

Le diable apparut un jour à saint Macaire. « Tout ce que tu fais, je le fais, dit Satan au solitaire de la Thébaïde. Tu jeûnes ; moi, je ne mange jamais. Tu veilles ; moi, jamais je ne dors. Il n'y a qu'une chose que tu fais et que je ne puis faire.

— Eh ! quoi donc?

— M'humilier ! [3] »

Il répétait souvent, au dire de l'abbé Toccanier : « L'humilité est aux vertus ce que la chaîne est aux chapelets : enlevez la chaîne, et tous les grains s'échappent ; ôtez l'humilité, et toutes les vertus disparaissent [4]. »

***

Une âme humble aime la pauvreté et les pauvres.

« Du Curé d'Ars, en vérité, on pouvait dire ce que saint François d'Assise disait de soi-même : qu'il avait épousé dame Pauvreté. La chambre de M. Vianney était pauvre, son mobilier pauvre, ses vêtements pauvres, sa nourriture pauvre [5]. » « Si l'on avait voulu peindre la pauvreté elle-même, on n'aurait pu le faire sous des dehors mieux appropriés [6]. »

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 328.

[2] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 858.

[3-4] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 173-174.

[5] Abbé DUBOUIS, *Procès apostolique ne pereant*, p. 901.

[6] Cardinal LUÇON, *Panégyrique du Curé d'Ars*, « Annales d'Ars », août 1908, p. 74.

Nous avons déjà entendu quels reproches lui faisaient sur sa tenue extérieure certains de ses confrères. C'était dans ses premières années de pastorat. Tant qu'il en eut le loisir, c'est-à-dire jusqu'en 1827 ou 1828, le Curé d'Ars s'occupa de raccommoder lui-même ses vêtements, et comme il maniait plutôt mal l'aiguille, on devine que c'était du beau travail. « Dans ses bas, raconte Jeanne-Marie Chanay, il avait fait à la longue tant et de telles coutures, qu'elles devaient lui déchirer les pieds [1]. » Un beau jour, Catherine Lassagne, qui avait à lui parler, le surprit en train de recoudre sa culotte au genou. La bonne fille en demeurait tout interdite sur le seuil de la chambre. « Eh ! Catherine, lui dit le saint d'un ton plaisant, vous avez cru trouver votre curé, et vous tombez sur un tailleur [2] ! »

Jusqu'à l'époque où s'établit le pèlerinage, il ne posséda qu'une soutane, dont à la fin on ne pouvait plus compter les pièces et les morceaux. Cette pénurie volontaire le mit un jour en grand embarras. C'était en hiver. Il revenait d'une paroisse voisine située dans la région des étangs. La pluie l'avait trempé jusqu'aux os et il avait glissé à plusieurs reprises dans la boue des chemins. Il sentait bien qu'aller ainsi jusqu'à sa cure, où il ne trouverait pas d'habits pour se changer, serait une imprudence mortelle. Il se réfugia chez un de ses bons paroissiens, à qui il dut avouer sa détresse. L'autre, ému jusqu'aux larmes, s'empressa de l'aider à se dévêtir et lui prêta de ses vêtements, tandis que la soutane ruisselante séchait devant un grand feu de fagots [3].

Quand les visites de pèlerins se multiplièrent, on lui représenta qu'il ne lui convenait plus de porter ce vêtement de misère. Il accepta donc le cadeau qu'on lui fit de deux soutanes, et il réserva la meilleure pour les grands jours. Mais la plus pauvre était la préférée. Il la porta longtemps et elle devint minable. Il s'excusait de l'exhiber pendant les cérémonies : « Une mauvaise

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 702.

[2] Abbé G. RENOUD, *Catherine Lassagne*, « Annales d'Ars », décembre 1920, p. 185.

[3] Souvenirs des anciens d'Ars.

soutane, disait-il, va bien avec une belle chasuble [1]. » A l'une des visites épiscopales, il oublia de revêtir sa grande tenue. « Je n'y ai pensé qu'après, racontait-il au Frère Athanase ; je m'en suis bien repenti [2]. » Il ne consentit jamais à posséder plus de deux soutanes à la fois. Des personnes qui lui en offrirent une neuve pour l'échanger contre la vieille — c'était une façon d'acquérir une précieuse relique — se virent refuser leur cadeau. Parfois, on en déposa dans sa chambre sans l'avoir prévenu. Il les distribua aux Frères. C'est ainsi que Frère Athanase hérita de trois soutanes.

Les dix dernières années de sa vie, au témoignage de M. Beau, son confesseur, on le vit « toujours vêtu, simplement mais proprement, du costume ecclésiastique complet [3]. » Il ne porta jamais de manteau. « A Trévoux, pendant le jubilé de 1826, on lui en acheta un ; il le donna à un pauvre. » La même soutane lui servait en décembre aussi bien qu'en juillet. En hiver on s'ingénia à la doubler sans qu'il s'en aperçût [4].

La cure d'Ars était à l'avenant du locataire. L'étroite cour qui la précède se couvrait d'herbe, comme un pré. Trois sureaux y avaient poussé au hasard. M. Vianney les nommait plaisamment son *Bois de Boulogne*. On peut se demander s'il a jamais joui de leur ombre, respiré le parfum de leurs fleurs. Les murs du presbytère perdirent peu à peu leur enduit, puis se lézardèrent. A force d'instances, M. des Garets obtint la permission de les faire réparer et blanchir à la chaux. Mais le saint défendit qu'on touchât à l'intérieur. « Je suis assez bien logé comme cela, protestait-il ; quand il viendra un nouveau curé, il arrangera ma chambre et le reste à son goût [5]. »

Or sa chambre était en partie décarrelée. Il fallut que le maire

---

[1-2] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 545; *Procès apostolique in genere*, p. 218 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 854.

[3] Abbé DUBOUIS, *Procès apostolique ne pereant*, p. 900.

[4] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 164.

[5] Catherine LASSAGNE *Petit mémoire*, première rédaction, p. 25.

profitât de son absence pour parer au plus urgent [1]. Comme il n'y avait plus de meubles dans les autres pièces de la cure, ces appartements demeuraient à l'abandon. Le bois des fenêtres s'étant disjoint, des vitres tombèrent ; des ronces envahirent la cuisine, au rez-de-chaussée ; un rejeton prit racine et se développa dans la cheminée même [2]. Hors de la chambre du saint, « c'était le délabrement complet [3] ».

Les objets à son usage étaient réduits au strict nécessaire. Pour ses repas, une écuelle et une cuiller lui suffisaient. « On lui avait donné, raconte Catherine Lassagne, trois ou quatre tasses assez jolies. Un jour, je les cherchai dans sa chambre, et je ne les retrouvai pas. J'accusais, à part moi, des voleurs ou des personnes pieuses en quête de reliques, lorsque j'aperçus des morceaux de faïence dans un coin. Jeanne-Marie Chanay, qui m'accompagnait, dit au serviteur de Dieu : « Monsieur le Curé, voilà donc comme vous brisez votre vaisselle ! » Il sourit d'abord, puis il répondit, un peu sévère : « Est-ce que je ne pourrai jamais avoir la pauvreté « dans mon ménage [4]? »

Il ne donna jamais un sou aux directrices de la *Providence* pour son entretien personnel ; des personnes charitables leur fournissaient de quoi le nourrir [5]. Pas une seule fois, il ne parut en peine du lendemain [6]. Que d'argent pourtant lui passa dans les mains ! « Il reçut des sommes considérables ; toutes furent employées en bonnes œuvres [7]. » « Cet argent semblait lui brûler les doigts [8]. » Il en mit une grande partie à secourir les pauvres. Il plaisantait et plaignait

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 854 ; Mgr CONVERT, Cahier I, n. 26.

[2] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 244.

[3] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 979.

[4] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 135.

[5] Abbé BEAU, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1212.

[6] Guillaume VILLIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 650.

[7] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 168.

[8] J.-B. MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 606.

à la fois ceux qui amassent pour amasser : « Ils ressemblent à des gens qui voudraient remplir un sac avec du brouillard, ou encore à une personne qui entasse des courges pour s'en faire un trésor et qui, l'hiver venu, les retrouve en pourriture [1]. » « Monsieur le Curé, lui conseillait un jour Catherine Lassagne, vous avez des billets de banque sur votre table. Prenez garde de les jeter au feu. — Tiens, c'est fait ! » reprit-il sans aucune émotion. La veille au soir, pour allumer sa chandelle, il s'était servi d'une lettre où étaient insérés cinq cents francs de billets [2]. Rencontrant son ami l'abbé Dubouis, curé de Fareins : « Hier, mon ami, j'ai fait des cendres qui valent bien cher !... » Et, lui ayant conté le fait, il ajouta : « Oh ! il y a moins de mal que si j'avais commis un péché véniel [3]. »

« Son cœur, a dit M. des Garets, s'apitoyait sur toutes les misères... Il aimait tendrement les malheureux. Pour eux il se dépouillait de tout : il donnait, donnait sans cesse. Afin de leur faire l'aumône, il vendait tout ce qu'il pouvait posséder en propre : son mobilier, son linge, le moindre objet qui fût à son usage [4]. »

Sa charité était inépuisable. « Il m'a avoué, rapporte le Frère Athanase, que souvent avant le jour levé il avait déjà distribué plus de cent francs en aumônes. Il appelait en riant la poche de sa soutane où il mettait l'argent pour les pauvres *la poche à la navette*, parce que la monnaie y entrait et en sortait continuellement. Le soir, il comptait ce qu'il appelait ses *bénéfices*, c'est-à-dire les quelques pièces qui pouvaient lui rester. S'il n'avait plus rien, il empruntait, car il ne voulait pas laisser repartir un indigent sans lui avoir fait la charité [5]. Toutefois, il ne jetait pas l'argent au hasard. S'il consentait à se laisser exploiter — c'est le sort de quiconque fait le bien — il mettait du discernement dans ses au-

---

[1] Baronne DE BELVEY, *Procès apostolique ne pereant*, p. 201.
[2] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 515.
[3] Abbé DUBOUIS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1235.
[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 959.
[5] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 829 ; p. 555 ; *Procès apostolique in genere*, p. 215.

mônes. Là encore son don d'intuition le servait, car d'ordinaire il se montrait plus généreux pour ceux qui se trouvaient dans un besoin plus pressant.

Vers la fin de sa vie, il payait le loyer d'au moins trente familles, soit à Ars, soit dans les environs. Il devenait « avare », il thésaurisait, chaque année, à l'approche de la Saint-Martin. « il faut bien que je paye *mes fermes*, » disait-il [1]. Plusieurs familles dans la gêne recevaient encore de lui leur bois et leur farine. Chaque semaine, pendant longtemps, une mère vint de Villefranche-sur-Saône lui demander le pain de ses enfants.

Il savait ménager avec une délicatesse extrême les susceptibilités des pauvres gens. A des personnes qui vinrent établir un petit commerce dans le village il avançait la somme nécessaire, et quand elles parlaient de rembourser : « Je ne prête pas, leur disait-il tout bas, je donne. Le bon Dieu ne m'a-t-il pas donné, à moi le premier? » On ne lui mettait dans son armoire que peu de chemises à la fois ; sans quoi, il eût distribué d'un seul coup tout son linge. « Mettez-m'en davantage [2] ! » demandait-il à Catherine, inexorable. C'est qu'il faisait monter les pauvres loqueteux dans sa chambre, et là ces malheureux changeaient de chemise. En hiver, il leur allumait un bon feu. « Et tout en réchauffant leurs corps, remarque Catherine délicieusement, il tâchait de réchauffer leurs âmes par le feu de l'amour divin. » Quelquefois certaines personnes de son entourage voulaient les secourir en son nom ; mais les indigents le réclamaient, lui. « Il les appelait *mon ami* d'une voix si douce, qu'ils s'en retournaient consolés [3]. » « Que nous sommes heureux, disait-il lui-même, que les pauvres viennent ainsi à nous ; s'ils ne venaient pas, il faudrait aller les chercher. Et on n'en n'a pas toujours le temps [4]. »

Toute rencontre lui était bonne pour soulager les malheureux. Un

---

[1] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1132.

[2] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 495 ; *Petit mémoire*. première rédaction, p. 13.

[3] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 368.

[4] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 495.

jour, allant faire le catéchisme à l'orphelinat, il rencontre un pauvre hère aux chaussures minables. Il lui donne ses propres souliers et il va à la *Providence* en tâchant de cacher ses bas sous sa soutane. « Je lui avais remis, un matin, conte Jeanne-Marie Chanay, une paire de chaussures fourrées toutes neuves. Quel ne fut pas mon étonnement le soir de ne lui voir aux pieds que ses vieux souliers, absolument hors d'usage ! — J'avais oublié de les enlever de sa chambre. — « Vous avez donné les autres ? lui demandai-je avec humeur. — Peut-être bien, me répondit-il tranquillement [1]. »

En janvier 1823, pendant la grande mission de Trévoux où M. Vianney confessa presque nuit et jour, ses confrères du voisinage se cotisèrent pour lui acheter... un pantalon. Cette pièce de vêtement était en bon velours ; le Curé d'Ars en aurait pour longtemps. Un samedi soir, le saint homme s'en revenait dans sa paroisse, à pied comme toujours, quand, à la côte des *Bruyères*, il croisa un pauvre insuffisamment vêtu et tremblant de froid. « Attendez, mon ami, » lui dit l'abbé Vianney, qui passa derrière une haie et reparut bientôt, son beau pantalon à la main. Le miséreux se hâta de s'en revêtir... Peu de jours après, au presbytère de Trévoux, il fut question du haut-de-chausses et l'on demanda au Curé d'Ars s'il était satisfait du cadeau. « Oh ! oui, répondit-il gaiement, j'en ai fait un assez bon usage : un pauvre me l'a emprunté à fonds perdus [2]. »

Il avait un faible pour la mère Bichet, une femme aveugle d'Ars qui demeurait à côté de l'église ; il donnait de préférence à cette indigente, « parce qu'il pouvait lui faire l'aumône sans qu'elle reconnût le bienfaiteur [3]. » « Il s'approchait d'elle doucement, déposait son cadeau — vivres ou argent — dans son tablier et se retirait sans rien dire. La bonne aveugle, pensant avoir affaire à quelque voisine, disait chaque fois : « Merci, ma mie,

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 691.

[2] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 142 ; A. MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. I, p. 278-279.

[3] R. P. MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 975.

grand merci ! » Et M. le Curé s'éloignait en riant de tout son cœur [1]. »

Ses bienfaits s'étendaient au loin, et il avait pour cela ses commissionnaires. « Je suis allée jusqu'à Lyon, raconte Marie Filliat, remettre cent francs de sa part à une famille nécessiteuse... Un jour, fâché de n'avoir pas donné suffisamment à une pauvresse de Saint-Didier, il me chargea de lui porter quinze francs. J'ai fait plus d'une fois de pareilles commissions dans les paroisses voisines [2]. »

Les pauvres de passage, assez souvent exigeants, désagréables, trouvaient près de lui bon accueil. « Il y a de faux indigents, lui disait M. Toccanier : il doit vous arriver de vous tromper en donnant à quiconque se présente. — On ne se trompe jamais, répondit le saint, quand on donne à Dieu [3]. » Une ancienne pensionnaire de la *Providence* avait volé du linge à l'orphelinat et de l'argent à la sacristie. Arrêtée, elle fut condamnée et emprisonnée. M. Vianney avait essayé vainement de la soustraire à cette peine infamante. Sortie de prison, elle vint implorer la charité du Curé d'Ars. Il s'occupa d'elle, lui fournit des vêtements et des secours [4].

On devine, après tout cela, si M. Vianney était renommé dans le monde de la misère. « Il ne pouvait sortir dans le village sans être escorté d'une foule de pauvres [5]. » Ars était devenu pour les indigents comme un rendez-vous général. Des paroissiens, ennuyés d'héberger ces malheureux, qui n'étaient pas tous également recommandables, s'en étaient plaints au maire : « C'est la « faute de M. le Curé, » disaient-ils. Le comte des Garets, transmit à qui de droit leurs doléances. « Notre-Seigneur, répliqua le saint,

---

[1] Jean-Baptiste MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 596.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1304.

[3] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 141.

[4] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 463. — Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 323.

[5] André TRÈVE, *Procès apostolique continuatif*, p. 816.

n'a-t-il pas dit : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous? » Et il insista pour qu'on n'éloignât aucun d'eux [1].

C'est qu'il avait du pauvre une estime toute surnaturelle, inspirée de l'Évangile. Il voyait en lui Notre-Seigneur, le divin pauvre qui a béatifié la pauvreté. Aussi aimait-il à raconter dans ses catéchismes divers traits où Jésus s'était manifesté sous les dehors de quelque indigent. L'histoire de saint Jean de Dieu apercevant soudain des cicatrices dans les pieds d'un malheureux qu'il secourait et s'écriant : « C'est donc vous, Seigneur ! » le faisait, à chaque fois, fondre en larmes [2]. Et voici une dernière anecdote qui montre de quelle vénération le Curé d'Ars entourait la pauvreté.

Un peu avant midi, un jour d'été, M. Vianney, assis dans sa petite chaire, catéchisait la foule des pèlerins. Il y avait des gens massés jusqu'au seuil de l'église, lorsque un pauvre survint, chargé de sa besace et appuyé sur deux béquilles. Il aurait bien voulu entrer, lui aussi ; mais impossible !... M. le Curé a remarqué ses tentatives infructueuses. Soudain, il se lève, traverse la foule et, parmi les rangs pressés, il amène le mendiant. Dans toute la nef, plus une chaise n'est libre. Où le pauvre de Jésus-Christ reposera-t-il ses membres fatigués? Un saint ne s'embarrasse pas pour si peu : le Curé d'Ars fit monter le malheureux dans sa petite chaire et l'installa sur le siège qui dominait la foule, en disant d'une voix joyeuse : « *Na!* » Puis il continua de parler, debout [3].

Cette scène ne paraît-elle pas empruntée à la vie du *Poverello* d'Assise?

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 159.
[2] Cf. *Esprit du Curé d'Ars*, p. 322.
[3] D'après les *Notes* de Mgr CONVERT, Cahier II, n. 16.

CHAPITRE XXV

Au sommet de la sainteté. — III. Les vertus héroïques : Patience et Mortification.

Patience. — La vertu « la plus étonnante » du Curé d'Ars. — Sous l'insulte. — Au milieu des importunités de la foule. — M. Vianney et M. Raymond. — La patience dans les infirmités corporelles.

Mortification. — « Plus admirable qu'imitable ». — L'instrument de pénitence le plus effrayant : le confessionnal du saint. — L'immolation de tout l'homme. — Les disciplines, la ceinture de fer, le cilice. — Les jeûnes du Curé d'Ars. — Sa façon de traiter ses hôtes. — L'hommage d'un chartreux.

L'amour de la pauvreté et des pauvres avait sa racine dans le tempérament même de M. Vianney; car il était naturellement bon. Mais il est une autre vertu — la patience — qu'il ne sembla guère apporter en naissant. Cette vertu, s'il ne l'avait acquise grâce à de longs, d'héroïques efforts, il fût resté brusque et violent. Or il en arriva à ce point que « la douceur de son caractère faisait croire qu'il était sans passions et incapable de s'emporter [1]. » Cependant les personnes qui le voyaient de plus près et fréquemment s'apercevaient assez vite qu'il avait « l'imagination vive, le caractère bouillant [2] ».

Il disait en chaire : « O mes enfants, vous vous plaignez de ne pouvoir pratiquer la patience. Eh ! mon Dieu, de la vivacité, tout le monde en a bien son compte [3]. »

---

[1] Marthe Miard, *Procès apostolique continuatif*, p. 859.
[2] Frère Athanase, *Procès de l'Ordinaire*, p. 219.
[3] J.-B. Mandy, *Procès de l'Ordinaire*, p. 604.

« Monsieur le Curé, lui demandait l'abbé Raymond, comment pouvez-vous rester calme avec la vivacité de votre caractère?

— Ah ! mon ami, la vertu demande du courage, une violence continuelle et surtout le secours d'en haut [1]. »

« Il a dû, en effet, travailler longtemps et souffrir beaucoup pour acquérir la patience qu'on admirait en lui ; aussi, dit le comte des Garets, est-ce la vertu qui, chez lui, m'a le plus étonné et le plus impressionné. Je ne crois pas possible de la porter plus loin... Je l'ai vu toujours égal à lui-même, prévenant, quels que fussent les procédés dont on usait à son égard [2]. »

Je crois, ajoute le Frère Athanase, que si la vertu ne l'avait dominé complètement, il se fût aisément emporté. Aussi était-il obligé, pour se contenir, de se faire des violences extrêmes. J'ai pu m'en convaincre moi-même par des indices presque imperceptibles. En certaines circonstances, lorsque des personnes très énervantes l'agaçaient, il tordait le mouchoir qu'il avait l'habitude de tenir dans sa main, et je voyais quelle contrainte il s'imposait pour réprimer l'impatience. Du reste, il fallait être très familier avec lui pour s'en apercevoir [3].

« Il sentait vivement [4] ; » il éprouva des antipathies involontaires, mais il les voila de charité. « Nous avons cru souvent, dit Marthe Miard, qu'il devait se faire violence en face de certaines personnes, mais il ne l'a jamais révélé [5]. » Tout ce qu'on put saisir au cours des tempêtes qui assaillirent son âme, ce fut, avec une altération de son visage, « l'éclair qui sillonnait ses yeux [6]. » C'est dans cet état qu'il apparut quelques secondes, le jour où il fut nommé chanoine, au moment où le Frère Jérôme vint le prier de se mettre dans sa stalle avec son camail [7].

---

[1] *Vie* manuscrite, p. 178.
[2] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 969 ; p. 975.
[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 848.
[4] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 957.
[5] *Procès apostolique continuatif*, p. 851.
[6] Camille MONNIN, *Procès apostolique continuatif*, p. 260.
[7] Abbé DUBOUIS, *Procès apostolique ne pereant*, p. 901.

De sa patience le Curé d'Ars a donné des preuves stupéfiantes.

Un jour, raconte l'instituteur Jean Pertinand, nous avions surpris, à l'insu de M. Vianney, un enfant de la paroisse en train de voler les honoraires de messe. Le maire et moi, nous allâmes avertir les parents. La mère du petit voleur, croyant que M. le Curé avait dénoncé le coupable, vint le lendemain à la sacristie lui faire les reproches les plus amers. Je me tenais près de la porte, dans l'église, et j'entendais cette bordée d'injures. « Vous avez bien raison, se contentait de répondre notre bon pasteur, priez pour ma conversion [1]. »

J'ai ouï dire, atteste Catherine en son *Petit mémoire*, que dans les commencements, un homme d'Ars alla chez lui l'accabler d'insultes. Il l'écouta sans un mot ; puis il voulut l'accompagner par politesse et lui donner l'accolade avant de le quitter... Le sacrifice lui fit tant d'impression qu'il remonta avec peine dans sa chambre et dut se mettre sur son lit. Il fut dans un instant couvert de boutons...

On l'a vu plusieurs fois, lorsqu'une personne lui parlait durement, garder son calme, mais bientôt après, tout son corps était pris d'un tremblement. « Quand on a vaincu ses passions, disait-il, on laisse trembler ses membres [2]. »

Une fois, à la *Providence*, conte Jeanne-Marie Chanay, quelque chose le contraria fortement. « Si je ne voulais pas me convertir, nous disait-il, je me fâcherais. » Et en prononçant ces paroles, il conservait tout son calme [3].

Il m'est revenu, rapporte André Trève, mais je ne saurais fixer ni le lieu ni l'époque, qu'il fut un jour souffleté et qu'il dit : « Mon ami, mon autre joue est jalouse [4] ! »

C'est au milieu de la foule que cette admirable patience s'est montrée davantage. Il trouvait là, en vérité, l'occasion sans cesse renaissante d'un perpétuel renoncement. Ceux qui voulaient l'aborder avaient hâte de le voir ; ceux qui l'avaient vu voulaient le revoir encore. D'où « autour de sa personne, a dit le chanoine

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 383.
[2] *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 46.
[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 701.
[4] *Procès apostolique continuatif*, p. 816.

Gardette, comme des courants opposés qui le tiraillaient dans tous les sens. Mais, chose étonnante ! comprimé, presque suffoqué, il apparaissait toujours un ange de charité et de douceur. Sur sa figure se lisait le surmenage physique ; les impressions de la mauvaise nature, jamais. Et pourtant avec son tempérament si énergique et si sensible à la fois, il devait sentir vivement la contrariété. Il savait la fuite rapide du temps et les besoins réels de tant d'âmes, et telle personne le retenait avec ses éternelles redites ; telle autre lui contait les choses les plus insignifiantes... Il montrait à tous une charité si patiente, si suave, que chacun se retirait content [1] ».

Il est arrivé plus d'une fois, alors qu'une cinquantaine de personnes et plus entouraient son confessionnal, qu'on le demandait à la sacristie. Il s'y rendait, « écoutait tout sans donner aucune marque d'impatience, bien qu'on l'eût dérangé pour lui dire des riens [2] ». « On l'a vu, au moment où il avait le plus de pénitents à l'attendre, sortir du confessionnal trois fois pour donner la communion à trois personnes différentes qui auraient pu se présenter ensemble ; et cela sans plainte de sa part, sans murmure ni observation d'aucune sorte. Cela parut si fort à un témoin de cette scène qu'il sortit de l'église hors de lui, prêt à éclater, répétant à qui voulait l'entendre : « Je suis en colère pour « M. le Curé qui ne l'est pas [3] ! » « Je lui disais, le voyant toujours si calme, rapporte l'abbé Toccanier : « Mais, monsieur le Curé, « à votre place les anges se fâcheraient !... Je serai obligé de le « faire pour vous [4]. »

Après l'un de ses catéchismes, un jour de 1854, comme il allait de l'église au presbytère, il dut subir tant d'importunités — l'un essayait de couper son surplis, l'autre de lui arracher des cheveux — que des personnes, prises d'indignation, lui dirent : « Monsieur le Curé, vous devriez bien envoyer promener tout ce monde... A

[1] Chanoine GARDETTE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 932.
[2] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 973.
[3] *Articles* du Postulateur, *Procès de l'Ordinaire*, n. 221.
[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 102.

votre place, je me fâcherais tout rouge, etc. — Eh, mon Dieu, répondit le saint, il y a trente-six ans que je suis à Ars ; je ne me suis pas encore fâché : je suis trop vieux pour commencer [1]. »

On vit des prêtres s'émerveiller longuement au spectacle de cette patience. M. Gerin, curé de la cathédrale de Grenoble, que M. Vianney appelait « son cousin », resta des heures entières à le contempler pressé, harcelé par la foule, toujours doux et patient [2].

J'ai observé de très près le serviteur de Dieu pour surprendre chez lui quelque mouvement d'impatience, conte le chanoine Tailhades, et jamais je n'ai pu y réussir... Au milieu des plus grandes importunités, je l'ai trouvé toujours doux, toujours riant, toujours inaltérable. Sur l'observation que je lui fis à ce sujet : « Que voulez-vous? répliqua-t-il ; que gagnerais-je à m'emporter? Oh ! qu'un prêtre fait donc bien de s'offrir à Dieu en sacrifice tous les matins [3] ! »

Le plus difficile pour une vertu comme la patience, c'est de se maintenir égale, parfaite, non plus au milieu de la foule, mais en face de certaines personnes dont le contact quotidien est irritant et pénible. Là est la pierre de touche de la patience ; là, son plus beau triomphe. Or notre saint Curé eut à souffrir pendant huit ans — de 1845 à 1853 — des agissements d'un prêtre que l'ingénue et fine Catherine Lassagne considérait comme « envoyé de Dieu pour exercer la patience de son bon serviteur [4]. » Nommé auxiliaire de M. Vianney, « il se regarda plutôt comme son tuteur [5]. » Et pourtant « c'était un bon prêtre, très attaché à son devoir [6]» . Il avait vingt ans de moins que le Curé d'Ars'

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 848.

[2] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 378. — M. Gerin mourut en réputation de sainteté le 13 février 1863. Aujourd'hui encore, à Grenoble, on ne l'appelle que « le saint curé Gerin ».

[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1510.

[4] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 69.

[5] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 972.

[6] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 69.

et celui-ci avait payé sa pension au séminaire. Mais l'abbé Raymond « manquait quelque peu de tact et de jugement [1] ». On le vit bien dès son arrivée auprès de M. Vianney ; le vicaire s'installa sans vergogne dans la chambre de M. le Curé, tandis que le saint homme « consentait à n'occuper qu'un appartement sombre et très humide au rez-de-chaussée ». Là-dessus, les paroissiens ayant affirmé qu'ils « feraient du scandale si l'on dérangeait leur bon Curé dans ses habitudes [2] », ce dernier reprit sa chambre et M. Raymond alla se loger dans une maison du village.

Le nouveau venu, que M. Vianney avait demandé lui-même comme auxiliaire, ne rêvait rien moins que de le supplanter, de prendre la direction du pèlerinage, de devenir à son tour *curé d'Ars* [3]. Il n'avait pas réfléchi que le départ du saint rendrait le village à son obscurité d'avant 1818. Brusque, entier dans ses décisions, se piquant d'esprit et d'éloquence, il traita celui qui avait été son bienfaiteur et qui était son chef hiérarchique « avec dureté, sans aucun ménagement, sans aucun égard pour son âge et pour sa sainteté [4] ». Ce qu'on peut dire à la décharge de M. Raymond, c'est qu'« il ne se rendait pas compte de ce qu'il pouvait

---

[1] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 972.

[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 47.

[3] Abbé BEAU, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1206. — Cette prétention de M. Raymond à la cure d'Ars n'était un mystère pour personne, et le saint lui-même savait à quoi s'en tenir. A parcourir les registres paroissiaux d'Ars, on pourrait conclure que ce fut chose faite ; car M. Raymond s'y donne à lui-même l'illusion du pouvoir. Qu'on en juge plutôt. De septembre 1845 à septembre 1853, l'abbé Raymond enregistre tous ses actes de ministère comme *curé soussigné* et il signe : *Raymond, curé ;* avec cette circonstance aggravante, pour les années 1846 et 1847, qu'il baptise *dans l'église paroissiale d'Ars* comme *curé de ladite paroisse*. (De 1848 à 1853, cette rubrique ne reparaît qu'une fois — en 1850. Pendant ces cinq dernières années, il se contente d'insérer invariablement dans le corps de l'acte : *curé soussigné*, et de signer : *Raymond, curé.)* L'abbé Toccanier, qui remplacera M. Raymond en 1853, s'intitule modestement *prêtre-auxiliaire* ou *vicaire ;* M. Raymond, jamais... Le saint Curé avait-il donc abdiqué entre ses mains? Non. Il fait un baptême le 15 août 1847, un autre le 12 septembre 1848. Dans les deux actes, il écrit *curé de ladite paroisse* et signe : *Jean-Marie Vianney, curé d'Ars.*

[4] Baronne DE BELVEY, *Procès apostolique ne pereant*, p. 213.

faire souffrir » [1]. Il se permit bien des fois de prendre à partie le serviteur de Dieu, lui reprochant ou de ne pas tout lui dire ou de ne pas gérer le pèlerinage à sa convenance. « Il alla jusqu'à le contredire publiquement en chaire [2]. »

De tels procédés, on le conçoit, étaient extrêmement pénibles à l'âme délicate et sensible de M. Vianney. « Les premiers jours, a écrit Catherine Lassagne, voyant cet auxiliaire plus jeune et que lui-même avait contribué à faire instruire, il essaya de tenir un peu ferme contre un caractère si opposé au sien ; mais il vit que c'était l'irriter davantage ; il se résigna donc à le prévenir, à le consulter en bien des rencontres, en un mot à suivre autant que possible ses volontés [3]. » Bien plus — miracle de la grâce et de la vertu tout ensemble ! — le Curé d'Ars aima vraiment son auxiliaire. « Je n'ai qu'un regret, devait dire plus tard l'abbé Raymond, c'est de n'avoir pas assez profité de ses exemples ; je compte néanmoins sur la tendre et paternelle affection qu'il m'a témoignée [4]. »

M. Vianney ne permettait pas qu'on attaquât son auxiliaire, et il le défendit en toute occasion. « Les paroissiens s'apercevaient parfois des menées de M. Raymond et prenaient parti pour leur curé. Celui-ci, au contraire, disait du bien de l'autre et ajoutait : « Si on lui fait de la peine, nous partirons tous les deux [5]. » A M. Dubouis, curé de Fareins, envoyé par Mgr Devie lui-même pour enquêter sur les procédés de l'abbé Raymond, le Curé d'Ars répondait : « Oh ! laissez-le-moi ; il me dit mes vérités [6] ! » « Combien je lui ai de reconnaissance, confiait-il encore à des intimes ; sans lui j'aurais eu de la peine à savoir que j'aimais un peu le bon Dieu [7]. » « Vous ne me dites rien, devait-il reprocher plus tard au bon et conciliant M. Camelet, supérieur des missionnaires, vous ne

---

[1] Chanoine SEIGNEMARTIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 642.
[2] Abbé BEAU, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1207.
[3] *Petit mémoire*, deuxième rédaction, p. 47.
[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 340 (session du 24 janvier 1863).
[5] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 486.
[6] Abbé DUBOUIS, *Procès apostolique ne pereant*, p. 901.
[7] Catherine LASSAGNE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 511.

me reprenez pas... Je ne me trouve pas aussi bien qu'auparavant [1] ». Le 24 octobre 1848, écrivant à Mgr Devie pour l'inviter à bénir la chapelle de la *Providence*, il profitait de l'occasion pour faire l'apologie de son prêtre-auxiliaire :

Je ne dis rien de spécial à Votre Grandeur au sujet de M. Raymond, sinon qu'il mérite une grande place en votre cœur en retour de toutes les bontés qu'il a pour moi. Ne croyez jamais à ces méchantes langues qui sont *tourne et retourne malice.*

Mais n'était-ce pas trop déjà qu'un membre du clergé d'Ars fournît matière à des critiques fondées? Des personnes pieuses représentèrent à M. Vianney que cet état de choses avait assez duré [2]. Une première fois, le saint pria le Frère Athanase d'écrire une lettre en son nom à Mgr Devie. « Il m'en dicta pour ainsi dire les termes, raconte le dévoué secrétaire ; il tint surtout à ce que je fisse valoir les titres de l'abbé Raymond à un bon poste. On était dans la semaine sainte. Je portai le projet de lettre au serviteur de Dieu au moment où il passait derrière l'autel. Il lut mon brouillon, se recueillit, puis le déchira en quatre morceaux. « Je réfléchissais là, me dit-il, que Notre-Seigneur a porté sa « croix pendant ces saints jours ; je puis bien faire comme lui [3] ».

Un peu plus tard, il consentit à ce que le maire, M. des Garets, parlât de M. Raymond à Mgr Devie. L'entrevue eut lieu à Bourg. Or, entre temps, le Curé d'Ars s'était ravisé. Lorsque le maire aborda la question devant le prélat, celui-ci lui montra une lettre qu'il venait de recevoir et où le saint demandait qu'on lui laissât encore un peu son « aimé M. Raymond [4] ».

Grâce à Dieu, l'impossible vicaire prit l'initiative de réclamer

---

[1] Chanoine CAMELET, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1374.

[2] On n'eût pas été fâché, dans l'entourage immédiat du Curé d'Ars, qu'il se montrât plus sévère à l'égard de son auxiliaire. « Il m'a semblé d'abord, avoue le Frère Jérôme, que M. Vianney avait trop laissé faire M. Raymond. Mais, en examinant la chose de plus près, j'ai vu que c'était par charité, par prudence et par humilité qu'il en agissait ainsi. » (*Procès de l'Ordinaire*, p. 566.)

[3] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 216.

[4] Comte DES GARETS, *Procès apostolique ne pereant*, p. 385.

lui-même son changement : il avait compris enfin qu'il ne supplanterait jamais ce prêtre acclamé des foules. Mgr Chalandon, nous l'avons vu, le nomma en 1853 curé de Jayat. Jusqu'à la fin M. Vianney le traita avec une délicatesse parfaite. « Après mon départ, dit l'abbé Raymond, il m'écrivait : « Vous m'avez été « si utile, vous m'avez rendu tant de services, que vous avez « enchaîné mon cœur [1] ! » J'ai eu le bonheur de le revoir huit jours avant sa mort... Je n'oublierai jamais avec quelle bonté il me reçut, avec quelle générosité il me fit don d'une chape... Dès que j'appris son décès, je partis pour Ars où j'eus la consolation de pouvoir l'embrasser une dernière fois [2]. » Le jour même des obsèques, les missionnaires prièrent M. Raymond de recueillir ses propres souvenirs. Il commença en effet une *Vie du Curé d'Ars*, mais il ne l'acheva pas. Les fragments manuscrits qui nous restent, comme d'ailleurs les témoignages de l'ancien auxiliaire du saint au Procès de canonisation, respirent l'admiration et la sympathie.

Les souffrances du corps ne trouvèrent pas M. Vianney moins patient que les souffrances de l'âme. Il fut éprouvé par la maladie et les infirmités. Nous sera-t-il permis d'énumérer, après plusieurs personnes qui avaient sa confiance, quelques-unes de ces misères?

Il portait au bras gauche « un cautère à quatre pois ». « Quelquefois, les pèlerins le pressaient, le serraient de manière à le faire horriblement souffrir. Il lui est échappé de dire : « Doucement !... Vous me faites mal, » sans qu'il montrât aucun mécontentement [3].

Il avait été travaillé pendant au moins quinze ans, dit l'abbé Raymond, par ce rhumatisme qu'il avait contracté en couchant dans une

---

[1-2] Abbé RAYMOND, *id.*, p. 540 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 338. — M. Raymond ignora toujours que le saint Curé eût songé lui-même à le faire envoyer dans un autre poste. Quatre ans après la mort de M. Vianney, le 20 janvier 1863 — il est alors curé de Polliat — questionné sur « l'essai de fuite » de 1853, il déclare sérieusement : « Je crois que sa tête s'était montée à l'occasion de l'arrivée du missionnaire (M. Toccanier). Celui-ci devait me remplacer, et M. le Curé avait beaucoup d'affection pour moi. » (*Procès de l'Ordinaire*, p. 277).

[3] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 912.

salle humide et froide de sa cure et qui lui causait à la tête de violentes douleurs. « Oh ! que je souffre là ! » me disait-il souvent en portant la main à son front... Le défaut d'exercice provoquait chez lui des étourdissements qui l'obligèrent à se faire saigner chaque année. Il contracta en prêchant une double hernie, qu'il ne soigna que tardivement. On ne s'expliquait pas pourquoi, en sortant du confessionnal, il se tenait tout courbé. Il fallut qu'un médecin intervînt, et alors nous comprîmes la cause de ses souffrances [1].

S'il ne s'asseyait jamais dans les visites, conte M. Camille Monnin, c'était, pensions-nous, par déférence pour les personnes qu'il recevait, mais aussi en raison des blessures dont il souffrait et qu'il avait contractées dans ses longues séances du confessionnal [2].

Il éprouva de violents maux de dents. « Il me demanda à moi-même, rapporte l'instituteur Pertinand, de lui en arracher plusieurs avec des tenailles [3]... »

Or, dans le temps même où son pauvre *cadavre*, comme il l'appelait, endurait les plus vives douleurs, son esprit demeurait toujours libre ; rien dans sa conversation ni dans son humeur ne trahissait son intime supplice. « Un jour, raconte Mme des Garets, qu'il était venu bénir nos constructions, il souffrait terriblement. Je lui demandai s'il voulait prendre quelque chose. « Ah ! répondit-il en souriant, il y aurait trop à faire si l'on prenait « quelque chose toutes les fois qu'on souffre. » Plus d'une fois, à la prière du soir, on l'a vu, comme vaincu par le mal, s'affaisser et disparaître dans la chaire, puis se relever avec vaillance et prêcher avec le même feu que s'il n'avait rien ressenti [4].

***

La patience de saint Jean-Marie Vianney nous apparaît comme un merveilleux exemple. Mais de sa mortification ne devrons-

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 318.
[2] *Procès apostolique continuatif*, p. 265.
[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 377.
[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 904.

nous pas avouer qu'elle fut plus admirable qu'imitable? En effet l'athlète du Seigneur est allé « jusqu'aux extrêmes limites des forces humaines, sinon au delà [1] ». « M. Vianney, a dit le comte des Garets, est un homme qui a tué entièrement en lui le vieil Adam et qui jamais n'a accordé aucune satisfaction à la nature [2]. » Et la comtesse ajoute : « Sa mortification a été constante, extrême, universelle ; elle a embrassé toute sa vie... L'existence d'un trappiste n'est rien en comparaison de la sienne. Je ne pense pas que la pénitence chrétienne puisse être poussée plus loin. Le Curé d'Ars nous a fait croire à ce que l'on raconte de plus extraordinaire dans l'histoire des Pères du désert [3] ». « La sagesse humaine, explique M. Dufour, missionnaire de Pont-d'Ain, peut s'étonner de telles macérations et les trouver excessives ; l'homme qui s'y est soumis volontairement sentait l'inspiration et l'assistance divines [4] ». « Dans la voie de la pénitence, il n'y a que le premier pas qui coûte [5], » disait le saint lui-même ; mais précisément pour le franchir ce premier pas et atteindre au sommet d'une vertu si difficile, ne faut-il point l'héroïsme aidé de la grâce?

Dans le vieux presbytère d'Ars on conserve comme un trophée de victoire les disciplines et le cilice de M. Vianney. Son instrument de pénitence le plus effrayant n'est pas là; on l'a laissé dans l'église: c'est le *confessionnal.*

On peut dire que le serviteur de Dieu s'y est crucifié librement. Il a été « un martyr de la confession », selon le mot d'un témoin de sa vie [6]. Après tout, il aurait pu fuir les pécheurs, se cacher dans un cloître ou dans un désert ; pour l'amour des âmes, il est resté. Lui qui a passé sa jeunesse au milieu des champs, dans l'air pur des collines natales, aux jours où un ciel clément conseille la promenade, il restera rivé à cette planche, prisonnier des pécheurs. Cœur délicat, sensible, ami de la belle nature, il a parcouru jadis la riante vallée

[1] Mgr RUMEAU, évêque d'Angers, *Panégyrique du Curé d'Ars*, Angers, Germain-Grassin, 1905, p. 8.

[2-3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 912 et 977.

[4] *Procès apostolique in genere*, p. 347.

[5] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1152.

[6] Abbé RAYMOND, *Vie* man., p. 174.

du Fontblin où les trembles frémissent ; il n'en est séparé que par quelques maisons et les murs de son église ; volontairement, pendant trente années, il se privera d'en goûter le charme, la fraîcheur, les tranquilles ombrages !

« Quelques heures de confessionnal suffisent à briser le prêtre le plus robuste ; il en sort les membres engourdis, la tête congestionnée, impuissant à fixer sa pensée ; il y perd le sommeil et l'appétit, et voulût-il renouveler chaque jour ces interminables séances, son courage le trahirait [1] ». Or, comme l'écrivait la comtesse des Garets, le Curé d'Ars « a fourni un travail qui eût exténué six confesseurs [2] ». « Voilà, s'écriait l'abbé Raymond qui l'avait vu à l'œuvre, voilà ce qui m'a toujours paru miraculeux et au-dessus des forces humaines : qu'un prêtre, avec de telles infirmités, avec un régime si austère, ait pu passer en quelque sorte sa vie au confessionnal !... Ma santé, grâce à Dieu, est excellente ; j'avoue pourtant qu'il m'eût été impossible de supporter ce genre de vie pendant une semaine, et j'ai entendu dire de même à des prêtres habitués à confesser dans les pèlerinages [3] ».

Oui, c'est bien là, entre ces planches, en ce cercueil anticipé, que le Curé d'Ars a le plus souffert. En été, « on était dans l'église comme dans une étuve [4] » ; « la chaleur, au confessionnal, M. Vianney l'avouait lui-même, lui donnait une idée de l'enfer [5] ». Il dut confesser assez souvent avec une compresse sur le front, tellement la migraine le torturait — c'est justement pour cela qu'il portait les cheveux courts sur le devant de la tête. — Les jours d'orage ou de chaleur torride, l'air se trouvait tellement vicié dans l'étroite nef, que l'héroïque confesseur éprouvait des nausées et ne pouvait tenir qu'à la condition de respirer un flacon de vinaigre ou d'eau de Cologne [6]. Par contre, l'hiver, en cette partie

---

[1] Mgr CONVERT, *Le Curé d'Ars et les dons du Saint-Esprit*, ouv. cité, p. 351.
[2] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 293.
[3] *Procès apostolique ne pereant*, p. 559.
[4] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 690.
[5] Catherine LASSAGNE, *id.*, p. 511.
[6] Comte DES GARETS, *id.* p. 912.

des Dombes, surtout quand la bise souffle des Alpes, il gèle à pierres fendre. Plusieurs fois, raconte M. Dubouis, le serviteur de Dieu s'évanouit en confessant, soit à cause du froid soit à cause de ses infirmités. Je lui demandais : « Comment pouvez-vous rester tant d'heures ainsi, et par un temps si rigoureux, sans avoir rien pour vous réchauffer les pieds?

— O mon ami, c'est pour une bonne raison : depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, mes pieds, je ne les sens pas [1] ! »

Le chanoine Alexis Tailhades, de Montpellier, qui passa avec lui une partie de l'hiver de 1839, rapporte que les pieds du pauvre prêtre étaient dans un tel état, que la peau du talon restait dans ses bas quand il les quittait le soir [2].

Pour atténuer la dureté de la planche où il s'asseyait, on y déposait parfois de petits coussins rembourrés de paille ; il les rejetait [3]. Vers la fin de sa vie, pendant les hivers de 1857 et de 1858, on dut ruser pour essayer de le réchauffer un peu : chaque nuit, avant qu'il n'arrivât à l'église, on glissait sous son confessionnal une bouillotte que l'on renouvelait plusieurs fois dans la journée. « Il fut longtemps sans s'en apercevoir ; quand il le sut, il laissa faire, parce que sa santé s'affaiblissait de plus en plus [4] ». Dans la sacristie où il confessait les hommes, il était obligé quelquefois de brûler du papier pour se dégourdir les mains. M. Toccanier n'obtint de lui la permission d'y installer un poêle qu'en lui faisant observer que les ornements moisissaient dans ce réduit froid et humide. Longtemps il se passa de feu dans sa chambre. Les quinze dernières années, chaque soir de la mauvaise saison, l'instituteur Pertinand ou l'un des Frères tâchait de l'y précéder et de faire dans sa cheminée une bonne flambée de fascines [5]. Malheureusement, rapporte l'instituteur, « il ne pouvait plus se réchauffer, une fois remonté chez lui, et son sommei-

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 900.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1515.
[3] Jean-Baptiste MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 605.
[4] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 322.
[5] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 167.

devait en être grandement troublé... Aussi, quand revenait le printemps, on voyait bien, à certaines expressions de notre bon Curé, que c'était pour lui comme pour toute la nature une époque de renaissance et de soulagement [1]. »

L'assiduité de M. Vianney au confessionnal et les souffrances qu'il y endurait eussent suffi à lui faire atteindre une haute sainteté. Mais, recherchant les mortifications comme d'autres recherchent les plaisirs, il n'était jamais rassasié de pénitence. Il s'imposait le sacrifice de ne jamais odorer une fleur, de ne pas goûter aux fruits, de ne pas boire même une goutte d'eau au temps des plus fortes chaleurs. Il n'eût pas chassé de son front une mouche qui l'importunait. Agenouillé, il ne s'accoudait pas. Il s'était fait une loi de ne manifester aucun dégoût, de tenir cachées toutes les répugnances de la nature. Il a immolé la curiosité la plus légitime : il n'a même pas exprimé le désir de voir ce chemin de fer qui passait à quelques kilomètres d'Ars et qui lui amenait chaque jour un si grand nombre de voyageurs [2].

Son cœur était sans péché, et pendant quarante années il jeûna et se flagella pour les pécheurs. Nous l'avons vu, dans les premiers temps de son pastorat, s'infliger de sanglantes disciplines, afin d'obtenir de Dieu la conversion de ses paroissiens. Quand ses paroissiens furent convertis, il ne laissa pas pour cela rouiller ses instruments de pénitence. Toutefois l'épuisement de ses forces l'obligea à s'en servir moins souvent et avec moins de cruauté pour son pauvre cadavre : il dut espacer ses flagellations, attendre que les plaies fussent cicatrisées pour se frapper encore. En 1839, grâce à la complicité de Catherine Lassagne, l'abbé Tailhades « visita scrupuleusement sa chambre ». Or, dit-il, « je finis par découvrir, cachée sous le rideau à la tête du lit, une discipline

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 377.

[2] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 986 ; abbé MONNIN, *id.*, p. 1152 ; abbé TOCCANIER, *id.*, p. 169.

en fil de fer très fort [1]. » Frère Athanase, qui fit plus tard semblable découverte, déclare que « cette discipline avait visiblement servi. Quelqu'un la déroba. M. Vianney n'eut point de repos qu'on ne lui en eût procuré une autre. » Et le Frère ajoute : « J'en ai vu une qu'il s'était fabriquée lui-même ; elle était faite de chaînons très grossiers. Chaque coup devait entamer la chair [2]. »

Il avait prié tour à tour plusieurs personnes de lui acheter des chaînettes dont il ne leur indiquait pas d'avance l'usage, mais on le devinait assez. Marie Filliat, institutrice à la *Providence*, partant un jour pour Trévoux, refusa de lui faire une commission de ce genre. Il dut se rabattre sur un pauvre jeune homme, à demi innocent, « qui lui disait quelquefois : « Oh ! monsieur le Curé, tout de même il y en a trop [3] ! » Croyant sans doute que Jean Picard, le maréchal ferrant d'Ars, ne soupçonnerait rien, il lui commanda « une chaîne de fer à deux rangs, large de quatre à cinq centimètres et assez longue pour ceindre le corps... Je ne pensai nullement à l'usage qu'il en pourrait faire, explique l'ouvrier lui-même. Je crus qu'il s'agissait de l'horloge du clocher alors en réparation. Mais un jour de Pâques, M. le Curé se trouva mal à l'église et j'aidai à le transporter dans sa chambre. En le déshabillant pour le mettre au lit, j'aperçus ma chaîne autour de ses reins » [4].

Il portait à chaque bras un bracelet de fer hérissé de pointes aiguës. « A la gêne de ses mouvements, à la manière dont il se remuait, tout d'une pièce, en chaire, à l'autel, il était facile de voir, dit Mme des Garets, que son corps était couvert de cilices et d'autres instruments de pénitence [5]. » Un moment, son cilice lui causa une plaie dont on s'inquiéta, car elle aurait pu amener la gangrène [6].

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1515.

[2] *Procès apostolique in genere*, p. 222.

[3] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 912.

[4] Jean PICARD, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1312 ; baronne DE BELVEY, *Procès apostolique ne pereant*, p. 226.

[5] *Procès de l'Ordinaire*, p. 912.

[6] Mme Christine DE CIBEINS, *Procès apostolique continuatif*, p. 163.

De telles mortifications ne faisaient que le débiliter encore. Comment pouvait-il donc demeurer debout, ce prêtre « qui vivait de ce qui en aurait fait mourir un autre [1] ? » Sans doute, après ses « folies de jeunesse », les jeûnes complets de deux ou trois jours qu'il s'imposa dans les commencements, allait-il se résigner, vu son travail et sa faiblesse, à prendre une nourriture convenable? Catherine et ses compagnes y comptaient bien quand, vers 1827, elles surent que désormais M. le Curé se ferait servir ses repas à la *Providence*. Illusion ! S'il consentit à manger tous les jours, ce fut si peu de chose ! Le jeûne, ininterrompu jusque-là, continuait. D'ordinaire, vers midi, il rentrait à la cuisine de l'orphelinat et y trouvait, au coin du foyer, un petit pot de soupe ou de lait. Souvent, il n'arrivait pas à en absorber tout le contenu. Quelquefois, au contraire, il mangeait, en plus de sa soupe, quelques grammes de pain sec. Longtemps, il ne prit rien le matin. Vers 1834, plus fatigué, il dut obéir à Mgr Devie qui lui commandait de déjeuner [2]. Dès lors, après sa messe, il but un peu de lait, dont il se privait d'ailleurs les jours de jeûne [3]. « Pendant les carêmes de 1849, 1850 et 1851, dit le Frère Athanase, j'observai qu'il ne fit strictement qu'un seul repas par jour [4]. » On le vit quelquefois le midi accepter un dessert, c'est-à-dire une parcelle de friandise ; il s'en priva totalement les deux dernières années de sa vie [5]. Jusqu'à sa grave maladie de mai 1843, il ne mangea jamais rien le soir [6].

De 1854 à 1859, sur l'ordre du docteur Saunier, il dut se plier à quelques adoucissements, jugés absolument indispensables. « Maintenant que je suis obligé de prendre une nourriture plus fortifiante, gémissait-il, je suis moins à mon aise quand je me confesse [7] ! » Et il s'accusait de gourmandise ! Quels étaient donc

[1] André TRÈVE, *Procès apostolique continuatif*, p. 819.
[2] Abbé DUBOUIS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1254.
[3] Jean PERTINAND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 863.
[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 849.
[5] Frère JÉROME, *id.*, p. 560.
[6] Marie FILLIAT, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1092.
[7] Abbé DUBOUIS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1254.

alors ses trop succulents menus? Son « père en Dieu » lui-même va nous le dire.

J'ai assisté souvent à ses dîners, raconte M. Beau. On le servait dans sa chambre depuis que les Sœurs dirigeaient la *Providence*. Il ne s'asseyait jamais. Sur une table sans nappe, il y avait un plat de terre contenant quelques légumes, quelquefois deux œufs, un peu de viande, s'il était plus fatigué (il ne mangeait pas de viande sans m'en avoir demandé la permission), un pot à eau, une bouteille de vin et un morceau de pain. En moins de dix minutes le repas était achevé. M. Vianney mangeait de manière à ne pas sentir le goût des aliments. Il restait toujours dans le plat la plus grande partie de ce qu'on avait servi ; le dîneur n'avait bu qu'un peu d'eau rougie de vin et n'avait mangé que quelques bouchées de pain... J'étais vivement frappé de cette sobriété excessive [1].

Une livre de pain lui durait plus d'une semaine [2]. « Je vis un jour dans sa chambre, rapporte M. Camille Monnin, une petite miche dans laquelle un trou avait été creusé apparemment par les dents d'un rat ; c'était en réalité une pincée de pain que le serviteur de Dieu avait prise pour se sustenter pendant une grande partie du jour [3] ».

Un temps vint où, par suite du rétrécissement de l'estomac, il lui fut impossible de supporter plus de nourriture qu'à son ordinaire. Dans les premières années, au repas des conférences ecclésiastiques dont voulaient bien se charger les châtelains, « il mangeait, dit Mme des Garets, passablement [4] ». Mais bientôt il obtint d'être dispensé de l'agape, et il regarda cela comme « une grande grâce [5] ». Il avait prétexté pour obtenir cette « faveur », qu' « on l'attendait à son confessionnal et qu'il voulait contenter *son monde* [6] ».

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1208.
[2] Frère JÉROME, *Procès de l'Ordinaire*, p. 561.
[3] *Procès apostolique in genere*, p. 258.
[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 911.
[5] Magdeleine MANDY-SCIPIOT, *Procès apostolique in genere*, p. 269.
[6] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 14.

La comtesse-douairière des Garets racontait que, dans un dîner offert à Mgr Devie par les châtelains d'Ars, l'évêque voulut avoir à côté de lui son « cher Curé » et l'obligea à manger comme les autres convives. M. Vianney se soumit. Il eut ensuite une indigestion terrible et fut malade à en mourir : « Son estomac, dit Jean-Baptiste Mandy, n'était accoutumé qu'à l'abstinence. » A dater de ce repas, Mgr Devie le laissa tout à fait libre de suivre son régime ordinaire [1].

Ce régime, bien entendu, le Curé d'Ars ne l'imposait point aux personnes qu'il pouvait recevoir. Dans les débuts, les menus qu'il leur servit, au presbytère même, furent plus que modestes, et l'on faisait bien, avant d'aborder sa table, d'apporter avec soi quelques provisions [2]. Après l'érection de la *Providence*, il confia aux jeunes directrices le soin de traiter ses hôtes de passage. « Quand ma petite-fille a voulu se marier, contait Marguerite Vianney, devenue grand'mère, elle a été visiter mon frère quelques jours avant ses noces. Il commanda alors à Catherine Lassagne un petit repas ; lui-même se mit à table avec les parents, et, ce jour-là, sortant de son austérité habituelle, il prit un peu de tout au dîner [3]. »

Lorsque nous lui menions du bois, du blé ou d'autres provisions pour sa *Providence*, rapporte le brave Guillaume Villier, il nous recevait et nous traitait fort bien ; lui-même nous servait à manger, nous versait à boire ; il mettait beaucoup d'insistance à nous faire accepter ses politesses. Il trinquait volontiers avec nous, mais ne buvait pas. Jamais nous n'avons pu l'y décider [4].

A partir de 1854, ce fut dans la maison des missionnaires et

[1] R. P MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 984 ; J.-B. MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 605.

[2] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 910.

[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1026.

[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 642 ; *id.*, J.-B. MANDY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 606.

non plus au château que se donna le repas de la conférence ecclésiastique.

A la dernière réunion qui ait eu lieu de son vivant, dit le bon Frère Athanase, plusieurs des prêtres présents me confièrent : « Nous avons eu le plus beau dîner du canton. » Le soir, l'abbé Toccanier témoigna à M. Vianney, qui avait lui-même commandé le repas, la satisfaction de MM. les curés. « Tant mieux ! répondit le serviteur de Dieu, c'est toujours comme cela qu'il faut procéder : quand on reçoit ses confrères, il faut le faire noblement. M. Balley autrefois agissait ainsi. A Écully, lorsque nous n'étions que nous deux, nous vivions de ce qu'il y avait ; tout était bon ; mais si quelqu'un venait, il était sûr d'un excellent accueil... Ah ! M. Balley !... il était si bon [1] ! »

Or, pendant ce dîner dont il parlait avec tant de sympathie, le Curé d'Ars en cinq minutes peut-être avait expédié le sien sur la petite table de sa chambre.

« Pour en arriver à cette sobriété excessive, il lui en a horriblement coûté. » Ainsi s'exprime le comte des Garets, témoin ému d'une existence si totalement mortifiée [2].

Et s'il faut ici, pour apprécier M. Vianney pénitent, faire intervenir un *spécialiste* de la pénitence, écoutons l'humble aveu d'un Père de la Grande Chartreuse : « Nous confessons, nous, solitaires, ermites, moines, pénitents de toute espèce, que nous n'osons suivre le saint Curé d'Ars que du regard de notre cordiale admiration, que nous ne sommes pas dignes de baiser la trace de ses pas, la poussière de ses chaussures [3] ! »

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 849.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 911.

[3] D'une *lettre* adressée le 15 septembre 1865 à M. Toccanier par le R.P. Maurice-Marie Borel, religieux de la Grande-Chartreuse (Isère).

CHAPITRE XXVI

Les intuitions et les prédictions du Curé d'Ars

Les yeux d'un *voyant*. — Le don surnaturel d'intuition. — Comment le Curé d'Ars *voyait-il* et *savait-il?*

Intuitions et prédictions diverses : sur des vocations au mariage ou à la vie religieuse ; sur des événements à venir, heureux ou malheureux.

Faits de vue à distance.

La lecture dans les consciences.

Le Curé d'Ars et les destinées des communautés et œuvres religieuses.

Le Curé d'Ars a-t-il *prophétisé* de grands événements? — Aurait-il annoncé des persécutions? — La guerre? — Ses prédictions sur Pie IX, Napoléon III et le Prince impérial. — L'avenir de la Société de Jésus et la conversion de l'Angleterre. — Y a-t-il une prophétie sur l'avenir d'Ars?

Le 3 septembre 1856, le comte de Tourdonnet, qui avait son château en Corrèze, vint à Ars avec une de ses domestiques atteinte de surdité. Bien qu'il n'eût pas la foi, comme trop d'hommes de sa génération, le voyageur voulait solliciter du prétendu thaumaturge la guérison de la pauvre fille. Il put pénétrer dans l'église, mais, désirant voir M. Vianney seul à seul, il fit signe à Marie — c'était le nom de la servante — de rester près de la grande porte. Pour lui, après une assez longue attente, il put voir enfin le serviteur de Dieu, qui, à cette heure-là, confessait dans la sacristie. « Monsieur le Curé, interrogea-t-il, pourriez-vous guérir ma servante? — Ah ! oui, *Marie?* répliqua le saint. Justement, *je la vois* dans le chœur. — Pardon, monsieur le Curé, *elle est au bas de l'église !...* »

Lequel des deux se trompait, de ce petit curé de campagne qui *voyait* cette personne dans le chœur, ou du gentilhomme, son maître, qui la *savait* au fond de la nef?... — M. Vianney, il est vrai, avait désigné la bonne par son nom sans que M. de Tourdonnet la lui eût nommée, mais ce pouvait être un hasard : tant de domestiques s'appellent *Marie!*... — Sans plus tarder, le comte veut en avoir le cœur net. Il redescend vers le bénitier : Marie n'est pas de ce côté. Il sort ; Marie ne se trouve pas parmi les pèlerins qui vont et viennent. M. de Tourdonnet la cherche de nouveau au bas, au milieu, dans le haut de la nef... Où donc est-elle? Il se décide enfin à pénétrer dans le chœur, où, une demi-heure avant, l'a *vue* le Curé d'Ars. Et en effet, il découvre sa servante en prière « derrière le maître-autel, près d'un confessionnal, et à une place que M. Vianney n'eût pas même aperçue du seuil de la sacristie ». Le gentilhomme incrédule était stupéfait. Il raconta la chose à plusieurs personnes d'Ars, notamment à l'abbé Toccanier qui en transcrivit le récit, séance tenante. « Et maintenant monsieur le comte, demanda le jeune missionnaire, consentiriez-vous à signer ces lignes?

— Pourquoi pas, puisque c'est la vérité.

— Eh ! comment expliquez-vous cela?

— Je n'y comprends rien... En tout cas, *le Curé d'Ars n'a pas les yeux faits comme les autres* [1] ».

Déjà nous avons entendu dire à un bon paroissien d'Ars : « Tout de même, je crois que *cet homme voyait quelque chose* [2] ».

M. Vianney ne supposait pas, ne devinait pas ce qui demeure caché au commun des hommes ; il *voyait*, et cela par une grâce spéciale de Dieu. Chez des sujets particulièrement doués, on a pu constater des phénomènes de lucidité extraordinaire, de double vue, de vue à distance ; à ces phénomènes considérés comme naturels, des savants ont donné des explications natu-

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 178 ; Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 188.

[2] Propos du père Drémieux, p. 159 de ce livre.

relles. Ici il nous faut monter plus haut et parler de clairvoyance surnaturelle [1]. Le Curé d'Ars posséda ce don que la théologie mystique appelle l'*intuition*. La foule, qui l'entourait sans cesse, a bien jugé quand elle a reconnu dans ce fait étonnant quelque chose de supraterrestre et une marque de sainteté.

J'ai ouï dire à beaucoup de personnes, rapporte le Père Faivre qui fit à Ars de fréquentes visites, qu'elles ont consulté le Curé d'Ars sur leur vocation, sur des procès, des embarras de famille, des maladies, sur des déterminations à prendre, et qu'il avait toujours répondu avec une justesse admirable. Il a prédit à pluseurs des événements qui sont arrivés plus tard. Il a connu la conscience et les dispositions d'âme d'un grand nombre, de manière à les jeter dans un profond étonnement. L'opinion publique qui lui attribuait des dons surnaturels était tellement formée, que toujours on croyait sans hésitation à sa parole [2].

Chez lui, il est vrai, l'intuition n'était pas continue : tous les cœurs n'étaient pas pour lui des livres ouverts ; le plus souvent, il conseillait de prendre les moyens suggérés par la simple prudence humaine. Mais bien des fois aussi, « avant qu'on eût ouvert la bouche, il révélait ce qu'on voulait lui dire et ce qu'on aurait voulu lui cacher [3] ». « Il y eut des personnes venues pour le voir qui, en apprenant sa puissance d'intuition, n'osèrent pas se présenter devant lui, de peur qu'il ne dévoilât leur état d'âme [4]. »

Maintes fois, ceux de son entourage cherchèrent à surprendre le secret de son surnaturel savoir. Pour dérouter les curieux, et surtout par humilité, il répliquait : « Oh ! c'est une idée qui m'est

---

[1] Nous n'avons pas à expliquer les différences qui existent entre la sainteté et la simple névrose ni à réfuter ceux-là qui ont essayé d'expliquer les faits d'intuition chez les saints par la suggestion ou les hallucinations télépathiques. Nous renvoyons le lecteur au beau livre de M. Joly, *Psychologie des saints*, ch. III : Les faits extraordinaires de la vie sainte.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1496.

[3] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 821.

[4] Abbé CARRIER, curé de Misérieux, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1275.

passée par la tête [1] ». Ou bien : « Bah ! je fais comme les almanachs : quand ça se rencontre, ça se rencontre [2] ». Un jour, une jeune Savoyarde se présente à son confessionnal. Sans qu'elle ait ouvert la bouche, immédiatement M. Vianney « lui parle de la piété de ses sœurs et de son attrait pour la vie religieuse ». La pénitente n'en revenait pas. Ayant rencontré M. Toccanier au sortir de l'église, elle lui confia son étonnement. « Comment avez-vous pu, sans connaître cette personne, lui révéler de telles choses? » demanda ensuite à notre saint le missionnaire. — « Eh ! j'ai fait comme Caïphe : j'ai prophétisé sans le savoir [3] ».

Mais il ne plaisantait pas toujours. Une attaque brusquée de l'interlocuteur l'empêcha quelquefois de se ressaisir à temps, et alors il se trahissait sans le vouloir. « En une circonstance, raconte l'abbé Toccanier, je lui posai à brûle-pourpoint cette question : « Monsieur le Curé, quand on a une vue surnaturelle, c'est sans « doute comme un souvenir? — Oui, mon ami, me répondit-il. « Ainsi, une fois, je dis à une femme : « C'est donc vous qui avez « laissé votre mari à l'hôpital et qui refusez de le rejoindre? — Com- « ment savez-vous cela? me répliqua-t-elle. Je n'en ai parlé à « personne ! » J'ai été plus attrapé qu'elle : je pensais qu'elle « m'avait déjà tout raconté [4] ».

De même, pendant qu'il confessait, il est arrivé au Curé d'Ars non seulement de convenir de sa claire vue extraordinaire, mais encore d'en donner une raison.

Une petite domestique, placée à Ars chez les Cinier qui habitaient devant l'église, était à confesse. Elle avait sur les lèvres une accusation... Elle se tut cependant, remettant à plus tard. « Mais cela? demanda le saint — et il précisait ce que la jeune fille voulait cacher — vous ne le dites pas, et vous l'avez fait. » Stupéfaite de cette révélation, la pénitente songeait : Comment sait-il cela? lorsque, répondant à cette pensée que du

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 866.
[2] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 862.
[3-4] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 145 ; p. 330.

reste elle n'exprima pas, M. Vianney ajouta : « C'est votre ange gardien qui me l'a dit [1]. »

Plus d'une fois, les intuitions prophétiques du Curé d'Ars ont paru heurter les règles les plus élémentaires de la sagesse humaine, contredire d'autres avis, d'autres presciences venus de personnes réputées fort prudentes. « Je crois que ce bon curé *radote*, disait en riant à sa mère une jeune fille de Lyon qui venait de s'entendre annoncer qu'elle serait un jour supérieure d'une maison charitable. Or l'événement prouva que l'homme de Dieu avait vu clair dans son avenir [2]... « En fin de compte, on était obligé de rendre hommage à sa sûreté de vue et de s'écrier : Oui, il y a en lui un Dieu caché qui l'éclaire [3] ! »

***

Pour raconter tous les faits d'intuition attribués au Curé d'Ars, il faudrait un gros livre. Force nous sera donc de choisir seulement quelques épis dans cette gerbe trop abondante [4].

La question de l'avenir est, pour la jeunesse surtout, une préoccupation, souvent même un véritable tourment. Aussi, lorsque M. Vianney eut acquis la réputation d'un homme qui lisait dans les cœurs et pour qui semblaient se déchirer les voiles de l'avenir, vit-on affluer dans Ars les âmes anxieuses de leur destinée.

Mlle Rosalie Berlioux, de Saint-Étienne, qui devait devenir assistante générale des Religieuses Maristes de Belley sous le nom de Mère Marie-Saint-Athanase, avait une sœur cadette « très inclinée vers le monde » et qui ne savait trop ce que devenir. Elle

---

[1] *Documents* BALL (Archives du presbytère d'Ars).

[2] *Annales d'Ars*, mai 1911, p. 380.

[3] Mgr CONVERT, *Le Curé d'Ars et les dons du Saint-Esprit*, ouv. cité, p. 314.

[4] Tous les faits que nous allons rapporter ont un caractère sérieux d'authenticité, qu'ils aient été recueillis lors du Procès de canonisation ou depuis. (Si nous y abrégeons ou supprimons quelques noms, c'est d'après la volonté expresse des déposants). Ces divers témoignages ont été contrôlés par les enquêteurs de la Cause, et les documents en sont conservés au sanctuaire d'Ars, où nous avons pu les consulter tout à loisir.

entra au noviciat à Belley, en ressortit, faute, lui assurait-on, de vocation suffisante. Elle projeta alors de convoler en justes noces. Toutefois, auparavant, elle voulut avoir l'avis du *saint* d'Ars. « Vous voulez vous marier? lui dit le serviteur de Dieu. Vous croyez ne trouver là que des roses ; vous n'y trouveriez que des épines. » Elle repartit, déçue. Nouveau pèlerinage, et cette décision, très imprévue : « Entrez chez les Sœurs de Sainte-Claire. » « Et il t'a affirmé que tu y serais reçue? » objecta la mère au retour de sa fille. Troisième voyage, avec cette réponse rassurante : « Oui, mon enfant, vous serez reçue chez les Sœurs de Sainte-Claire ; vous y persévérerez, vous y mourrez, vous irez de là au ciel. » Mlle Berlioux entra au couvent qu'avait dit le saint, en mena vingt-quatre ans la vie austère et s'éteignit « en faisant l'édification de la communauté ». « Quelle mort à envier ! » s'écriait la mère prieure [1].

Un jour de 1851, Mlle Rosine Bossan, sœur de l'architecte de Fourvière, confiait au Curé d'Ars : « Mon Père, je vais me marier bientôt ; s'il vous plaît, bénissez-moi. » Et, au lieu de bénir, le saint se mit à pleurer. « O ma fille, que vous serez malheureuse. — Mais alors, mon Père, que devenir? — Entrez à la Visitation... Entrez-y, mon enfant, dépêchez-vous ; vous n'avez pas cinquante ans pour faire votre couronne. » Mlle Bossan, sous le nom de Sœur Marie-Aimée, mourut, maîtresse des novices à la Visitation de Fourvière, le 13 août 1880. Elle avait atteint ses quarante-neuf ans le 8 juillet [2].

Mlle Hedwige Moizin, de Bourg, paraissait avoir une vocation très prononcée pour la vie du cloître. Mais sa famille s'y opposait irréductiblement. Au début d'une année, la pauvre enfant alla confier son chagrin au compatissant M. Vianney. « Consolez-vous, lui dit le saint, toutes vos peines auront disparu dans un an. » A la fin de l'année, elle était morte [3].

---

[1] Mère MARIE-SAINT-ATHANASE, *Procès apostolique continuatif*, p. 875.
[2] Archives du presbytère d'Ars.
[3] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 253.

Mlle Bernard, de Fareins, désirait se faire religieuse. « Non, lui déclara sans hésiter M. Vianney, ce n'est pas vous qui le serez, mais votre sœur qui est mariée...» Effectivement cette dame devint veuve peu de temps après, se dégoûta du monde et alla prendre le voile chez les Ursulines de Villefranche où elle mourut religieuse. Quant à Mlle Bernard, elle resta chez ses parents, tomba malade et supplia qu'on lui fît venir le Curé d'Ars. Il vint. « Vais-je mourir? lui demanda-t-elle. (On était alors au mois de juin.) — Non, mon enfant, pas tout de suite, vous irez jusqu'à l'Assomption ». Et elle mourut ce jour-là [1].

M. Auguste Faure, professeur dans un collège libre de Saint-Étienne, désirait se faire jésuite. « Non, mon cher ami, lui répondit M. Vianney, restez où vous êtes : la vie est si courte ! » Moins d'un an après, M. Faure contractait une fluxion de poitrine en se dévouant auprès des soldats qu'il préparait à leurs pâques. Il mourut à vingt-sept ans, le *Magnificat* aux lèvres. A Saint-Étienne, on le vénérait comme un saint [2].

Mlle Louise Lebon, une lyonnaise du quartier de Fourvière, quittait en 1848 le pensionnat des Dames bénédictines de Pradines. Or, sortie du couvent comme écolière, elle rêva aussitôt d'y revenir comme religieuse. Elle n'avait que dix-sept ans. Mme l'Abbesse refusa de la recevoir au noviciat. Des amies, sur les entrefaites, l'emmenèrent à Ars. Désespérant de pouvoir aborder le saint Curé au confessionnal, Louise avait écrit à son intention une lettre de quatre pages où elle exposait ses chers désirs comme elle eût voulu le faire de vive voix. Elle fut assez heureuse pour remettre cette lettre dans la main de M. Vianney au moment où il retournait à son presbytère vers midi.

Dans la soirée, la jeune fille se retrouvait à l'église, perdue parmi une assistance très compacte. M. Vianney s'engage à travers la nef pour aller de son confessionnal à la sacristie. Soudain il s'arrête, se retourne, fixe sur Louise Lebon son regard pénétrant et

---

[1] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 786.

[2] *Documents* BALL.

lui fait signe de le suivre. Une minute après, elle s'agenouillait, toute tremblante, aux pieds de l'homme de Dieu. « Mon enfant, c'est vous qui m'avez écrit? — Oui, mon Père. — Eh bien, il ne faut pas vous tourmenter ; vous allez partir dans votre couvent. Dans quelques jours, la Mère va vous écrire qu'elle vous admet. »

Or il faut dire que Mlle Lebon venait de recevoir de l'Abbesse une lettre tout aussi formellement négative que les précédentes. Et voilà que dix jours après son entrevue avec le Curé d'Ars, elle avait la joyeuse surprise de lire ce simple billet émané du couvent de Pradines : « Ma chère Louise, c'est la persévérance de tes désirs qui m'oblige de te dire un *gros oui*. Viens quand tu voudras. » Le 2 juillet 1849, c'était chose faite [1].

Une petite novice, Sœur Marie de Jésus, trouvée trop jeune, avait vu ses vœux reculés de trois ans. Et elle se désolait. On lui permit de se rendre à Ars, où elle fit une confession générale. « O ma petite, que vous êtes heureuse ! s'écria le saint dès qu'elle eut achevé. — C'est vrai, mon Père, je suis heureuse malgré tout, mais j'ai bien offensé le bon Dieu avant d'entrer en religion. — Mon enfant, dans le monde vous auriez commis tant de péchés que vous vous seriez perdue. Restez fidèle à votre vocation. » Il voulut la revoir avant son départ. « O ma petite sœur, lui dit-il, votre âme est blanche, toute blanche... Et maintenant, allez faire votre profession. — Mon Père, vous savez bien qu'on me trouve trop jeune... — Tout est prêt, mon enfant : votre croix est faite. Allez ! »

Au moment où Sœur Marie de Jésus franchissait la porte des Hospices de Lyon, où elle avait une visite à faire de la part de sa supérieure, la concierge lui remit un petit paquet : « C'est pour vous, ma Sœur. — Puis-je l'ouvrir? — Mais certainement ». Et Sœur Marie de Jésus découvrit, avec une émotion profonde, une croix au revers de laquelle étaient gravés son nom et une date : c'était

[1] D'après les renseignements communiqués à M. le chanoine Ball en 1881 par Mlle Lebon elle-même, devenue Mère Sainte-Béatrix, bénédictine de Pradines.

le crucifix de sa profession ! La supérieure, mue on ne sait par quel motif, avait brusquement décidé d'accepter aux premiers vœux la novice condamnée d'abord à trois années d'attente. Et c'est à cette enfant que le Curé d'Ars venait de dire : « *Votre croix est faite. Allez* [1] ! »

« Oui, mon enfant, vous serez Petite-Sœur des Pauvres, répondait un beau jour M. Vianney à Mlle Ernestine Durand, jeune Lyonnaise de dix-huit ans; oui, oui, vous le serez... Mais une fois entrée dans la communauté, il vous faudra en ressortir. — Oh ! alors, mon Père, j'aime mieux... — Si, si, allez-y, allez-y ! Trois jours après votre sortie, votre mère elle-même vous y ramènera. » Ernestine obéit en aveugle au bon saint d'Ars : ayant obtenu — avec bien de la peine, il est vrai — le consentement de ses parents, elle put entrer chez les Petites-Sœurs de Lyon pour y commencer son postulat. Elle s'y mit de tout son cœur... Et voilà que de la famille arrivèrent des lettres de regrets, puis de menaces : la jeune fille n'avait pas sa majorité ; elle avait forcé la main à sa mère ; la justice interviendrait, s'il le fallait... Et de fait, le frère d'Ernestine se présenta au couvent, en compagnie d'un agent de police. La postulante dut réintégrer le logis paternel. Mais quel chagrin ! plus d'appétit, plus de sommeil... Au bout de trois jours, Mme Durand dit à sa fille : « Oh ! je n'entends pas causer ta mort... Je vais te rendre à tes chères compagnes ! » Et consentante enfin, sinon tout à fait résignée encore, cette mère, selon la prédiction du Curé d'Ars, ramena son enfant aux Petites-Sœurs des Pauvres [2] !

Mme Sermèt-Décroze, d'Arbignieu dans l'Ain, avait trois filles. Elle désirait bien que l'une d'elles fût religieuse, et la cadette, Josephte, pieuse, modeste, lui semblait toute désignée pour le cloître. Quant à l'aînée, Anthelmine, elle avait, aux regards de sa

---

[1] *Documents* BALL (Archives du presbytère d'Ars).

[2] D'après une *lettre* adressée à Mgr Convert, le 3 février 1905, par M. l'aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres de Poitiers. Mlle Durand, devenue Sœur Marie de Saint-Célestin, mourut à Poitiers le 20 novembre 1903.

mère, les allures d'une petite mondaine ; elle paraissait aimer la parure. C'était donc elle que l'on marierait, et la première, naturellement. En 1855, Mme Sermèt-Décroze eut occasion de passer par Ars, et elle fit part à M. Vianney de ses rêves maternels. « Mon enfant, lui dit le saint, non, votre Josephte ne sera pas religieuse ; pas elle, pas elle ; une autre le sera chez vous, et plus tôt que vous ne pensez. »

La bonne dame n'en voulut point croire ses oreilles. Elle regagna Arbigneux en traversant Lyon, où elle acheta une belle robe pour sa fille aînée. « O ma mère, s'écria Anthelmine en apercevant le cadeau tentateur, cette robe ne me servira jamais : je veux être religieuse. » Et peu de temps après, elle entrait à Bon-Repos, noviciat des Sœurs Maristes de Belley. Pour Josephte, qui en réalité n'avait jamais pensé au couvent, elle se mariait le 16 février 1857, à l'âge de dix-sept ans [1].

Un très joli trait encore, où se révèle bien la « manière » de M. Vianney. C'est l'héroïne même de l'histoire, la baronne de Lacomble, qui va nous le conter :

J'étais veuve, j'avais deux fils. J'appris un jour que le cadet s'était épris d'une charmante jeune fille de quinze ans, alors que lui en avait à peine dix-huit ! Bientôt je reçus une lettre où ce grand garçon, tout en me demandant mon consentement avec une affectueuse délicatesse, se disait résolu à poursuivre son idée. Nous échangeâmes des lettres ; rien ne put l'ébranler dans sa décision.

J'étais seule, et je ne savais auprès de qui prendre conseil.

Cependant on parlait beaucoup de la sainteté de M. le curé Vianney. Après de ferventes prières, je résolus d'entreprendre le pèlerinage d'Ars... Mais cette pauvre petite paroisse était si lointaine !... Oh ! ce ne serait pas un voyage d'agrément, bien sûr. Rien ne me rebuta.

Après trois jours de diligence, j'arrivai enfin. Malheureusement, je ne pouvais séjourner que peu d'heures dans le village, et j'appris

---

[1] *Lettre* de M. Denis Martinaud, curé d'Arbignieu, à M. Bertrand, vicaire général de Belley (11 septembre 1863).

que, pour parler à M. Vianney, il fallait attendre indéfiniment son tour !

J'entrai à l'église... Depuis la grand'porte jusqu'au confessionnal, pas une place n'était libre ! Assise au tout dernier rang, au delà du bénitier, je me désolais et songeais à repartir.

Malgré moi, pourtant, mes yeux se fixaient sur la chapelle de Saint-Jean-Baptiste où confessait le Curé d'Ars. Et de quel cœur je priais !...

Alors, quels ne furent pas mon étonnement, mon émotion, quand je vis soudain un prêtre à cheveux blancs sortir de la chapelle et prendre dans la nef une direction qui semblait être la mienne !... Il s'avance, en effet, sans s'attarder nulle part... Il me regarde... C'est bien à moi qu'il vient... J'étais plus morte que vive. Il s'arrête, il se penche, il murmure à mon oreille : « *Mariez-les ; ils seront très heureux !* »

Et il retourne à son confessionnal.

Or tout le monde avait ignoré mon voyage, personne n'avait pu annoncer ma visite à M. Vianney, et il ne m'avait jamais vue.

Dieu lui avait accordé, une fois de plus, pour moi, une mère inquiète et troublée, ce don merveilleux d'intuition qui lui faisait lire dans les âmes pour les éclairer ou les réconforter au milieu de leurs doutes comme au milieu de leurs défaillances [1].

Que d'événements heureux ou malheureux M. Vianney a vus ainsi ou prévus !

En mars 1856, apercevant pour la première fois M. l'abbé Babey, professeur au collège de Lons-le-Saunier, il lui demanda avec une familiarité toute cordiale : « Vous venez pour le jeune X. qui est malade? — Il nomma sans hésitation l'élève atteint de typhoïde, pour lequel le supérieur accomplissait ce pèlerinage. — Eh bien, écrivez de ma part à ses parents que l'enfant ne mourra pas de cette maladie... » De fait, le collégien recouvra promptement la santé [2].

---

[1] Récit fait par Mme de Lacomble au vicomte Anselme de Warren qui l'a rapporté lui-même à Mgr Convert le 7 mai 1918 (Archives du presbytère).

[2] *Lettre* de M. Babey à M. Toccanier, 13 décembre 1861.

M. Sébastien Germain, né à Mizérieux, était neveu de Marie Filliat, institutrice à la *Providence* d'Ars. A ce titre, il avait obtenu, dans son enfance, de servir souvent la messe à M. Vianney. Il se maria, eut trois garçons, et se désolait de ne pas avoir au moins une fille. Il alla voir M. Vianney — c'était à la mi-juillet 1859. — Il le rencontra sur la place, tenant des chapelets dans sa main. Sans attendre que M. Germain lui eût expliqué le but de son voyage : « Tiens, lui dit le saint, en lui donnant, un par un, quatre chapelets, ils seront pour tes enfants.

— Mais, monsieur le Curé, je n'ai que trois enfants, trois *garçons !*

— Mon Sébastien, le quatrième chapelet sera pour *ta fille.* »

L'année suivante, une petite Marie venait égayer le foyer des époux Germain. Et c'est d'elle, devenue M^me^ Jallat, que nous tenons ce récit charmant. « Mon père, disait-elle en terminant, m'a remis en effet l'humble chapelet aux grains de bois, à la chaînette de fer. Je le conserve encore comme une précieuse relique. »

Lorsque, dans le courant de mars 1866, le cardinal de Bonald fit exposer à l'archevêché de Lyon les plans que, sur sa demande, l'architecte Bossan avait dressés pour la basilique de Fourvière, il s'éleva une polémique si vive entre les admirateurs de ce style original et les partisans des vieilles architectures romanes ou gothiques, que les plans furent retirés. Il sembla au cardinal que tout espoir était perdu de recueillir les sommes nécessaires à une pareille entreprise. On ne parla donc plus de la reconstruction de Fourvière.

Or, durant l'été de 1869, M. l'abbé Bonnardet, futur vicaire général de Lyon, se rencontra avec M. Bossan dans la voiture qui faisait le service d'Ars à Villefranche. Il fut question de Fourvière, et le prêtre exprima à l'artiste son profond regret de voir totalement abandonné un projet qu'il estimait merveilleux. « Oh ! répondit l'architecte avec le calme le plus parfait, je suis à cet égard bien tranquille : de son vivant, le saint Curé d'Ars m'a assuré que mon église se construirait un jour, et qu'elle se construirait en action de grâces. »

Deux ans plus tard, Mgr Ginoulhiac prononçait, dans la douleur de nos désastres, le vœu d'où est sortie la basilique de Fourvière. M. Vianney ne s'était pas trompé [1].

Chaque année, la Saint-Jean-Baptiste était fêtée très solennellement dans la paroisse d'Ars, et l'abbé Vianney se faisait une pieuse joie de chanter au maître-autel la messe de son saint patron. Or, le matin du 24 juin 1859, alors que s'engageait le sanglant combat de Solférino, le saint Curé, contre son habitude, voulut célébrer à l'autel de la Sainte Vierge. On en fut très étonné ; la surprise cessa quand se répandit la nouvelle du combat. « Mon fils est-il encore vivant? » lui demanda une mère angoissée. — Oui, répondit le saint, mais beaucoup sont morts [2]. »

En 1855, l'un des fils du maire d'Ars, Joanny des Garets, jeune officier aussi distingué que brave pour qui M. Vianney montrait une véritable prédilection, se préparait à partir pour la guerre de Crimée. On pria le saint Curé de venir au château bénir l'épée de Joanny. Toute la famille l'attendait au salon. Arrivé sur le seuil, le serviteur de Dieu aperçut l'officier qui, lui, ne le voyait pas. « Pauvre petit ! murmura-t-il en joignant les mains avec un air de pitié infinie, une balle, une balle !... » « Ni mon frère ni ma mère, raconte Mlle Marthe des Garets, n'entendirent ces paroles parce qu'on faisait du bruit dans le salon, mais ma sœur, Mme de Montbriant, et plusieurs autres personnes les saisirent fort bien... En effet, notre pauvre Joanny fut blessé d'une balle le 18 juin à l'assaut de la tour Malakoff et il en mourut trois jours après [3]. »

Le 10 juin 1859, Mme Prat, de Marseille, se trouvait à Ars sur le passage de M. Vianney. S'arrêtant devant cette personne qu'il n'avait jamais vue encore : « O mon enfant, lui dit-il avec un accent de particulière compassion, il vous arrivera un malheur *foudroyant*. Faites une neuvaine à sainte Philomène. » Six mois plus tard

---

[1] D'après une *relation* de Mgr Bonnardet, vicaire général de Lyon, envoyée, en juillet 1912, à Mgr Convert.

[2] Abbé Beau, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1218.

[3] Mlle Marthe des Garets, *Procès apostolique in genere*, p. 312.

exactement, le 10 décembre, Mme Prat perdait son mari frappé d'apoplexie *foudroyante* à la Bourse de Marseille [1].

Une jeune religieuse, Sœur Marie-François, du tiers ordre franciscain de Saint-Sorlin, était venue avec sa supérieure passer quatre jours dans le village d'Ars. Sur le point de repartir, elles rencontrèrent M. Vianney. « Prenez ceci, dit le saint à la supérieure en lui remettant trois pièces d'un franc, prenez, vous en aurez besoin. — Mais, monsieur le Curé, j'ai assez d'argent pour payer notre voiture. — Prenez tout de même, mon enfant. » Elle accepta. En arrivant à Villefranche, quelle ne fut pas la surprise des religieuses, au moment de régler le voiturier ! La supérieure avait égaré sa bourse qui contenait tout juste les trois francs nécessaires. Heureusement que M. Vianney y avait pourvu [2] !

Dans un autre voyage, Sœur Marie-François arriva dans le village à une heure très matinale. Elle était accompagnée cette fois de sa mère et de sa supérieure. M. Vianney aperçut cette dernière à l'instant où il passait à la sacristie pour se préparer à sa messe. « Partez vite ! dit-il tout bas à la religieuse. — Mais, mon Père, la messe... — Non, ma pauvre enfant, n'attendez pas. L'une de vous va tomber malade. Si vous restiez, vous ne pourriez pas repartir de si tôt. » Très effrayée, la supérieure força ses deux compagnes à s'en revenir. « Or, raconte Sœur Marie-François, deux lieues avant d'arriver à notre maison, une fatigue subite me saisit et je ne pus continuer ma route ; ma supérieure et ma mère furent obligées de me porter ou de me traîner. Et ce fut là pour moi le début d'une maladie grave qui me cloua sur le lit pendant quinze jours [3]. »

En 1857, un matin d'été, vers onze heures, deux jeunes demoiselles, attirées au village d'Ars plutôt par la curiosité que par la dévotion, assistaient au catéchisme de M. Vianney. L'une d'elles, la plus légère, mécontente du spectacle, osa dire à son amie, en désignant ce prêtre si simple dans son langage et dans sa tenue :

---

[1] *Documents* BALL.

[2-3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1395.

« Quelle *caricature!* C'était bien la peine de venir de si loin ! » Le prédicateur saisit la réflexion au vol. Souriant, un peu moqueur même : « N'est-ce pas, mademoiselle, jeta-t-il à cette effrontée, qu'il est bien inutile de venir de si loin pour voir une *caricature?* » Puis il continua son catéchisme.

On devine la confusion de la jeune promeneuse. Elle resta à l'église cependant et, l'instruction finie, elle alla, les larmes aux yeux, trouver M. Vianney et lui présenter ses excuses. Son amie l'accompagnait. Le saint les reçut avec sa bonté ordinaire. « Pour toute pénitence, leur dit-il, vous vous confesserez et demain vous communierez. » Puis, prenant à part l'amie de la coupable : « En revenant chez vous, surveillez votre compagne de voyage. Hélas ! il lui arrivera malheur... Mais comme elle aura demain communié *en viatique,* son salut ne sera pas compromis. »

Ce fut avec ferveur que les deux jeunes filles accomplirent leurs dévotions. Heureuses que leur voyage eût tourné en pèlerinage, elles reprirent d'un pas alerte la route du village natal. Celle des voyageuses qui devait *surveiller* l'autre ne songeait plus déjà à la recommandation du saint, quand tout à coup sa compagne poussa un cri. Une vipère venait de la piquer à la jambe. L'intoxication fut instantanée. La pauvre enfant mourut là, sur le chemin, sans qu'il fût possible de lui administrer aucun remède [1].

Après un tel récit, on songe : le Curé d'Ars aurait dû non pas seulement annoncer mais prévenir ce malheur. Nous sommes ici en plein mystère : peut-être le saint, au demeurant, n'eut-il en la circonstance que l'intuition d'un *malheur* inévitable, sans en connaître la cause et les détails... En d'autres occasions, par une permission de Dieu, il a fait plus que prévoir le péril, il a prévu qu'on y échapperait.

En l'année 1873, a raconté Mme E..., veuve d'un commandant de cavalerie, j'allai avec mon mari et un ménage ami rendre visite à

[1] M. Ball dit tenir ce récit de Mlle F., fileuse de soie à Pierrelatte (Drôme), qui assista à la scène du catéchisme et apprit à Ars même la réalisation de la triste prophétie.

M. l'abbé Rousset, curé d'un village de la Bresse dont j'ai oublié le nom. Ce bon prêtre, qui avait bien connu M. Vianney, nous retint à déjeuner puis mena ses hôtes à la pêche. Je ne les suivis pas, me trouvant indisposée, et je restai avec la servante, une fille de haute taille, qui me fit prendre du thé. Et tout en conversant, elle me fit ce récit extraordinaire :

« J'avais dix-neuf ans, et j'étais dans l'orphelinat des Sœurs d'Autun. Désireuse de gagner ma vie, je demandai qu'on me permît d'aller à Lyon pour y chercher une place: la Mère Supérieure me confia à une dame qui se rendait dans cette ville et qui devait faire, en s'y rendant, un détour pour consulter le Curé d'Ars.

« Quand nous entrâmes à l'église, M. Vianney était dans sa chaire des catéchismes, expliquant la leçon du signe de la croix. Il m'aperçut et s'arrêta un instant de parler pour me dire : « Eh ! là-bas, la grande, « venez me trouver à la sacristie tout à l'heure : j'ai quelque chose à « vous apprendre. »

« Le catéchisme fini, j'allai donc le trouver. « Vous allez partir pour « Lyon, me dit-il sans que je lui eusse raconté quoi que ce fût. Sachez, « mon enfant, qu'un grand danger vous y attend. Quand vous y serez « engagée, pensez à moi et priez Dieu. »

« Nous arrivâmes à Lyon, où pendant trois jours je ne trouvai rien. Alors, j'entrai dans un bureau de placement. Deux hommes attendaient là. Je leur exposai mon affaire. « Ah ! dit l'un d'eux, vous « cherchez une place? Justement, moi, je cherche une bonne. » Arrangements pris, il ajouta : « Il faut aussi que ma femme vous voie, « venez me trouver cette après-midi à trois heures, à telle adresse. » Il habitait à la Mulatière.

« J'y allai à l'heure convenue. Mon Dieu, que la route me parut longue ! J'arrivai enfin au point où la Saône se jette dans le Rhône. Là, des bateaux, des travailleurs. Mais à un tournant, je me trouvai dans un désert où s'élevait une maison unique, et j'aperçus sur le seuil mon homme qui me faisait signe d'avancer... Soudain, une peur terrible me prit. Me souvenant des paroles du Curé d'Ars, je poussai un cri vers Dieu et je m'enfuis à toutes jambes. De son côté, l'autre, le misérable, s'était élancé et, se mettant à ma poursuite, cherchait à me jeter un lasso autour du cou... Il n'y put parvenir et dut s'arrêter à l'approche des mariniers.

« J'ai su depuis que j'avais failli tomber entre les mains du trop

célèbre Dumollard, qu'on a surnommé l'*assassin des bonnes*... Quand ce criminel-là a été arrêté, j'ai témoigné contre lui en cour d'assises... Mais avouez que sans le Curé d'Ars [1] !... »

***

On le voit, M. Vianney pénétrait dans le mystère spontanément, sans effort, sans mise en scène d'aucune sorte. Au confessionnal, il lisait dans les cœurs ; puis n'importe où, à la sacristie, en chaire, dans la rue, au milieu des entretiens les plus simples, les plus abandonnés, même à l'autel pendant sa messe, se révélait soudain son extraordinaire pouvoir. Et ses intuitions ne portaient pas toujours sur des objets de haute importance ; elles s'arrêtaient parfois aux événements les plus minimes, et de la façon la plus inattendue.

« *Ah! vous voilà donc enfin!* » s'écriait-il apercevant à ses pieds la jeune Catherine Bray, de Lyon, qui lui avait écrit depuis quelque temps au sujet de sa vocation mais qu'il rencontrait pour la première fois [2].

A Jean-Baptiste Méthol, valet de chambre de Mgr de Ségur que le prélat aveugle n'appelait jamais que par son nom de famille, le Curé d'Ars faisait cadeau d'une statuette de saint Jean-Baptiste, en lui disant : « Tenez, mon enfant, emportez, en souvenir de moi, cette image de votre saint patron [3]. »

Debout sur le sueil du confessionnal, et par conséquent séparé de la nef par un mur épais, il disait à une personne chargée du service d'ordre dans l'église : « Veuillez appeler cette dame qui est

---

[1] Nous extrayons ce récit d'un *rapport* écrit sous la dictée de Mme E., le 8 août 1905, par M. Desjardins, médecin-major de première classe en retraite. — Dumollard, qui était natif de Tramoyes, petit village du canton de Trévoux, fut condamné à mort et exécuté à Montluel (Ain), le 8 mars 1862

[2] *Circulaires* de la Visitation de Montluel : notice sur Sœur Marie-Germaine (Mlle Catherine Bray).

[3] Marquis DE SÉGUR, *Monseigneur de Ségur*, ouv. cité, p. 256.

agenouillée sous la chaire et qui tient à la main un mouchoir blanc. J'ai une communication à lui faire [1]. »

En juillet 1859, Mlle Marie Regipas, de Lyon, descendait la toute première de l'omnibus qui venait de s'arrêter devant l'église d'Ars. « Mademoiselle, lui dit sans autre préambule un monsieur qui semblait l'attendre, M. le Curé désire vous parler. — A moi? — Oui, mademoiselle. Je suis de garde en ce moment, et M. Vianney vient de me charger de cette commission : « Allez à l'omnibus « qui va arriver et priez la demoiselle qui descendra la première « de passer tout de suite au confessionnal. » Mlle Regipas était d'une santé languissante et ne pouvait rester que peu de temps dans le village [2].

Un matin, pendant la messe de M. Vianney, une dame se présentait à la sainte table parmi d'autres fidèles. Par deux fois, le saint passa devant elle sans la communier. Au troisième tour : « Mon Père, dit-elle à voix basse, vous ne m'avez pas donné la communion. — Non, mon enfant : vous avez pris quelque chose ce matin. » Cette personne se retira et aussitôt elle se souvint d'avoir mangé un peu de pain en se levant [3].

En mai 1854, Mlle Hemy qui tenait un commerce à Chalon-sur-Saône, était venue demander à M. Vianney la guérison d'une tante domiciliée à Lyon. « Vous ferez une neuvaine à sainte Philomène, répondit le saint, et votre tante sera bientôt rétablie. — Oh ! en ce cas, mon Père, je repars pour Lyon : elle sera si contente !... — Non, mon enfant ; après ma messe, vous prendrez le bateau qui va à Chalon. Dépêchez-vous de rentrer chez vous ; pendant que vous êtes ici, *on vous coule du plomb.* » Mlle Hemy comprit bientôt la signification de ces paroles. L'étrangère à qui elle avait confié son petit magasin ne se gênait pas pour gaspiller. Quant à la malade, elle guérit de fait en peu de temps [4].

---

[1] Chanoine GARRELLE. *Procès apostolique ne pereant*, p. 934.

[2] *Documents* BALL. Relation reçue de la bouche même de Mlle Regipas le 3 juin 1879.

[3] André THÈBRE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1118.

[4] *Documents* BALL et *Lettre* de Mlle Hemy, devenue Mme Magnin, 12 février 1878.

Un jour, à la sacristie, une personne de Lyon, accompagnée de sa fillette âgée de dix ans, présentait des objets de piété à bénir. Avant de tracer sur eux le signe de la croix, M. Vianney mit de côté une médaille. « Je ne peux pas bénir celle là. » Cette médaille, l'enfant l'avait volée en passant devant un étalage [1].

Arrivé en retard au catéchisme de onze heures, Jean-Claude Viret, de Cousance dans le Jura, n'avait trouvé de place que derrière la petite chaire, près de la porte de la sacristie. M. Vianney ne l'avait même pas vu entrer, et donc ignorait sa présence et, à plus forte raison, l'endroit où il s'était casé. La voix du saint Curé lui parvenant à peine, notre Jean-Claude, las de tendre l'oreille, tira son chapelet et se mit à l'égrener machinalement. Mais, bientôt parti dans une distraction, le brave jurassien, cultivateur aisé, ne se servit plus de ses doigts que pour y faire le compte de ses revenus... Tout à coup le catéchiste venait d'élever la voix, et le distrait put entendre ceci : « O mes enfants, on vient à l'église et on est là devant Notre-Seigneur, sans faire attention qu'on est en sa présence, tenez, comme cette personne qui est à la porte de la sacristie et qui a l'air de réciter son chapelet... Eh bien, elle compte ses revenus sur ses doigts. O mes enfants, ça fait trembler de voir qu'on n'a point de respect devant Notre-Seigneur ! » Le pauvre Viret, se sentant visé, ne put que baisser la tête, en guise de *mea culpa* [2].

Une pieuse paysanne de Bâgé-la-Ville dans l'Ain, Mme Mercier, avait l'habitude de passer à Ars trois ou quatre jours chaque année. Dès son arrivée, elle allait prendre rang près du confessionnal. M. Vianney le savait. En une de ces circonstances, il lui demanda après l'avoir confessée : « Combien de temps comptez-vous demeurer ici? — Jusqu'à demain, mon Père. — Non, non, partez aujourd'hui même. Il y a un serpent dans votre maison. » La fermière, ne doutant pas de la claire vue du Curé d'Ars, se hâta de revenir chez elle. En son absence et à son insu, son mari avait exposé

---

[1] *Annales d'Ars*, mars 1906, p. 362.
[2] *Mémoire* de Jean-Claude Viret, 111.

au soleil la paillasse du lit garnie de feuilles de maïs ; mais à l'heure où elle arriva, Mme Mercier trouvait chaque chose à sa place, l'appartement propre et luisant, comme elle l'avait laissé... Toute déconcertée et craignant d'être moquée, elle ne souffla mot du singulier avertissement de M. Vianney. L'avait-elle bien compris? De quel *serpent* au juste le serviteur de Dieu avait-il voulu parler?... Elle en était là de ses réflexions, lorsqu'elle fit remuer son lit. Alors un gros reptile s'élança sur le sol et rampa vers la cour. Il fut tué par les gens de la ferme accourus aux cris de Mme Mercier [1].

En l'année 1845, Mme veuve Berthier, de la Fouillouse (Loire), avait dû placer son enfant, âgé de onze ans, chez un fermier de Saint-Bonnet-les-Oules. Un jour, tandis que le jeune berger vaquait à la garde du troupeau, un loup enleva l'un de ses moutons. Battu par ses maîtres, le pauvre enfant quitta furtivement la maison, mais, n'osant revenir chez sa mère, il s'aventura sur la route sans savoir où il s'arrêterait. Il erra quelque temps, jusqu'à ce qu'il rencontrât une voiture. Le conducteur le prit avec lui par pitié. Harassé de fatigue, il s'endormit profondément. Arrivé à Montceau-les-Mines, le voiturier réveilla l'enfant, qui ne voulut point faire connaître son lieu d'origine, et le laissa là. Comme le petit berger avait bonne figure, un brave et honnête mineur consentit à le prendre chez lui et l'employa au triage du minerai.

Quand la malheureuse mère apprit ce qui s'était passé à Saint-Bonnet, elle laissa d'abord éclater sa douleur, puis elle fit rechercher son fils, sans, hélas ! en découvrir jamais la trace. Au bout de quatre années de démarches inutiles, elle le crut noyé ou dévoré par les loups. Cependant elle ne se résignait pas... C'est alors qu'elle entendit parler du Curé d'Ars. Elle lui envoya sa fille, avec mission de demander à M. Vianney ce qu'était devenu le petit fugitif.

A peine l'homme de Dieu eut-il entendu le commencement du message : « Mon enfant, dit-il sans hésitation, apprenez à votre mère que son fils se porte bien. Il est employé *sous terre* avec

[1] *Documents* BALL.

d'honnêtes gens, loin d'ici et de chez vous. Mais consolez-vous toutes deux : il vous reviendra un beau jour de fête... »

Cette extraordinaire révélation s'accomplit à la lettre. Cinq ou six ans après, un grand jeune homme arrivait à la Fouillouse, en la soirée de l'Assomption, et allait frapper à la porte de Mme Berthier... Après les premiers cris, les premières effusions de tendresse, la mère voulut savoir si son cher enfant était resté chrétien. « Oui, maman, j'ai toujours rempli mes devoirs à Montceau-les-Mines. » Alors la joie de la mère fut si vive que, remerciant Dieu d'un tel bonheur, elle le pria de la laisser mourir. Elle mourut peu après [1].

***

Plus profond et plus mystérieux que la création matérielle, il y a le monde des âmes. Or, en étudiant son action au confessionnal, nous avons vu le Curé d'Ars, de son regard inspiré, discerner maintes fois parmi les pèlerins des personnes pressées de repartir ou des pécheurs sourds aux appels de la grâce, prêts à fuir le divin pardon. Le moment est venu de le voir découvrant les pensées et pénétrant les consciences.

Lorsque le bruit se répandit que M. Vianney lisait dans les cœurs, un certain scepticisme se manifesta à ce sujet parmi les personnes instruites. « Dans les premières années, nous confie Mlle de Belvey, malgré ce que l'on m'avait dit, je n'osais lui parler d'une chose qui me causait une peine très vive ; je craignais d'être mal comprise et que sa décision ne jetât dans mon âme un trouble indicible, que personne n'aurait pu calmer puisque nul autre prêtre ne possédait au même degré ma confiance. Comme il ne s'agissait point de fautes à accuser, je résolus de me taire et j'entrai au confessionnal. Or quel ne fut pas mon étonnement lorsque M. le

[1] « Ce fait, écrit M. Ball, m'a été raconté par Sœur Marie, religieuse de Saint-Joseph, à Saint-Jacques-des-Arrêts (Rhône), dans une lettre à la date du 6 février 1879. Cette Sœur a connu non seulement le fait en lui-même mais encore la mère Berthier et ses enfants. »

Curé répondit à ma pensée comme ne l'eût pas même fait une personne à qui j'aurais eu d'avance exposé l'affaire avec force détails. La première fois que je m'étais adressée à lui on m'avait défendu expressément de lui faire une confession générale. Eh bien, j'ai constaté maintes fois depuis qu'il était au courant de tout ce qui me concernait intimement, de toutes les grâces que j'avais reçues dans toute ma vie...

« D'abord il avait refusé de m'aider dans mes accusations ; et voilà que tout à coup il se mit à me questionner sur tel ou tel point, toujours sur des fautes ignorées de moi ou oubliées ; si bien qu'à la fin, lors même que le souvenir ne m'en revenait pas aussitôt, je n'osais pas nier, assurée qu'il ne s'était pas trompé... Beaucoup de personnes m'ont attesté qu'il avait lu de même dans leurs consciences [1]. »

« Faites-vous religieuse, mon enfant, » disait un jour M. Vianney à une jeune modiste de Lagnieu (Ain), Mlle Joseline Ballefin. Et il referma la grille du confessionnal. Atterrée par cette décision, Joseline, qui aimait le monde, versa un déluge de larmes. Sur le conseil d'une amie, elle revint trouver le serviteur de Dieu. « Mon Père, commença-t-elle, vos paroles m'ont désolée, désespérée. Puis-je me fier à vous? Vous ne me connaissez pas. — Je ne vous connais pas, mon enfant? Mais je lis dans votre intérieur comme si je vous avais confessée toute votre vie. Oui, il faut que vous soyez religieuse. » Et de nouveau, impitoyablement, la grille se referma [2].

Un jour de 1857, un architecte de Beaucaire, M. Hippolyte Pagès, âgé alors de quarante-cinq ans, se disposait à se confesser à M. Vianney, qu'il avait déjà vu à plusieurs reprises, quand des regrets lui revinrent de ne pas s'être fait prêtre — regrets que d'ailleurs il n'avait jamais communiqués à personne. — « Mon enfant, lui dit M. Vianney après l'accusation de ses fautes, je connais les motifs

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 251-252.

[2] *Circulaires* de la Visitation de Montluel : notice sur Sœur Marie-Hélène Ballefin.

humains qui poussaient une de vos parentes à vous parler du sacerdoce. Si, en vous voyant la première fois, j'avais jugé meilleur pour vous d'être prêtre, je vous l'aurais dit. » En effet, une parente de M. Pagès avait désiré jadis son entrée au séminaire par un sentiment de pure vanité [1].

Une autre fois, le Curé d'Ars dit au même pénitent : « Merci, mon enfant, d'avoir pitié si souvent de moi. » Dans une de ses prières quotidiennes le pieux architecte, pensant à M. Vianney, récitait cette formule : « Seigneur, faites-lui miséricorde, ainsi qu'à tous mes parents et bienfaiteurs. » Et il avait coutume d'énumérer ceux et celles pour qui il voulait prier. « Vous avez raison de nommer aussi à Dieu vos parents et bienfaiteurs, continua M. Vianney ; seulement, vous en nommez qui ont moins besoin de prières que certains autres que vous oubliez. » Il ajouta : « Heureux l'ami d'un père qui a un enfant pieux ! » De fait, M. Pagès priait chaque jour pour M. Claparède, un ami de son père [2].

Un des professeurs de Saint-Irénée de Lyon, M. l'abbé Denavit, était venu à Ars, non pas pour admirer l'homme, que les foules acclamaient, mais pour tâcher de le prendre en défaut. Ce prêtre, on ne sait pourquoi, n'avait qu'une très médiocre confiance dans les décisions de M. Vianney. Le professeur se posta sur le passage du saint, au moment où celui-ci allait de l'église au presbytère.

« Monsieur le Curé, dit l'abbé Denavit, je suis directeur au grand séminaire de Lyon ; je vous serais reconnaissant de me donner quelques conseils sur la façon de bien remplir ma charge ».

M. Vianney eut un sourire mystérieux, fixa dans les yeux de l'interlocuteur ses yeux profonds, puis, parlant en latin pour n'être pas compris de l'entourage : « *Declina a malo et fac bonum* [3] ». Et il s'occupa d'autres personnes [4].

Vers 1845, au cours d'un voyage, M. Dewatine, curé de Mortagne (Nord), s'arrêta au village d'Ars. Il n'avait pas grande

---

[1-2] M. PAGÈS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 447-8.

[3] « Évitez le mal et faites le bien. » *(Psaume* XXVI, *27.)*

[4] *Annales d'Ars*, octobre 1910, p. 158.

confiance, lui non plus, dans tout ce qu'on rapportait de l'abbé Vianney et c'est pour cette raison qu'à l'heure où celui-ci se rendait de l'église à la cure, il s'était éloigné de la foule qui attendait le passage de ce soi-disant *saint*. Qu'on juge de l'émotion de M. Dewatine quand l'homme de Dieu, se détournant de son chemin, vint lui frapper sur l'épaule en lui murmurant à l'oreille : « *Ayez confiance*, mon ami [1]. »

Un cordonnier de Lyon, Antoine Saubin, sans perdre tout à fait la foi, que dans sa jeunesse il avait eue très vive, s'était lancé à corps perdu dans le spiritisme. Mais bientôt, hanté nuit et jour d'hallucinations effrayantes — c'était en février 1859 — il résolut de voir le Curé d'Ars. Il put parvenir dans la nef jusqu'à une place d'où l'on apercevait l'autel de sainte Philomène. Justement M. Vianney s'y était rendu pour y réciter quelques heures de son bréviaire, mais il se présentait de dos à Antoine Saubin qui eût bien voulu connaître son visage. Cependant le temps passait ; notre spirite n'était pas le plus patient des hommes et il ne disposait que de peu de loisirs. « Si ce prêtre, finit-il par se dire, avait l'esprit de Dieu comme on le prétend, il saurait bien que j'ai à lui parler et que je suis pressé. » Or, « à peine avait-il formulé cette pensée que M. le Curé se retourna. « Patience, mon ami, je suis à « vous tout de suite. » La stupéfaction de Saubin fut immense. Il eut deux entretiens avec M. Vianney ; ses terreurs disparurent ; il retrouva la foi de son enfance et, peu de temps après, sous le nom de Frère Joachim, il revêtait la bure des trappistes à Notre-Dame des Neiges [2].

M. Camille Monnin, notaire à Villefranche, comptait parmi ses relations un de ses concitoyens qu'un respect humain tyrannique écartait de toute pratique religieuse. Ce pauvre chrétien se mêla un jour à la foule qui entourait M. Vianney. Soudain, l'apercevant

---

[1] D'après une *lettre* de Mgr Berteaux, curé-doyen de Saint-Martin de Roubaix, à Mgr Convert, 28 avril 1908. Mgr Berteaux tenait cette histoire de M. Dewatine même.

[2] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 787-788.

pour la première fois de sa vie, le Curé d'Ars fendit les rangs pressés des pèlerins et, arrivé en face de lui : « O mon ami, lui dit-il affectueusement, c'est cette tête-là qu'il faudrait guérir [1] ! »

Dans une mission que je prêchais, rapporte M. Camelet, je fus frappé de l'attitude religieuse d'un simple employé de chemin de fer. « C'est le Curé d'Ars qui m'a converti, me raconta-t-il lui-même. Depuis mon arrivée dans ce pays, j'avais entendu tant de fois parler de ce prêtre, que je voulus en avoir le cœur net. Oh ! ce n'était pas pour me confesser, mais histoire de m'instruire. Eh bien, je fus tellement impressionné par la vue de cet homme que l'idée me vint de lui parler. J'entrai donc à la sacristie. Il me fit agenouiller à son confessionnal.

« Mon ami, me demanda-t-il, il y a combien de temps que vous vous « êtes confessé?

« — Ah ! il y a si longtemps, mon Père, que je ne m'en souviens plus.

« — Examinez bien. Il y a vingt-huit ans.

« — Vingt-huit ans?... Vingt-huit ans?... Oui, c'est bien cela.

« — Et encore vous n'avez pas communié. Vous avez simplement « reçu l'absolution. »

« C'était encore vrai. A ces mots, je sentis ma foi se réveiller, et si fortement, que j'ai fait, je crois, une confession bien sérieuse et ai promis à Dieu de ne plus jamais abandonner ma religion [2]. »

Un jour, sous prétexte d'une commission à faire, la baronne de Belvey dépêcha à M. Vianney un pécheur endurci qui ne mettait les pieds à l'église qu'à Noël et à Pâques. On croyait qu'il ne s'était pas confessé depuis sa première communion. « Depuis quand ne vous êtes-vous pas confessé? lui demanda le Curé d'Ars.

— Oh ! quarante ans...

— Quarante-quatre, » répliqua le saint.

L'homme prit un crayon et fit une soustraction sur l'enduit de la muraille.

---

[1] M. Camille MONNIN, *Procès apostolique continuatif*, p. 249.

[2] Chanoine CAMELET, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1376.

« C'est tout de même vrai, » avoua-t-il tout interloqué. Ce pécheur se convertit et mourut en bon chrétien [1].

En 1851, Mlle Étiennette Vermorel, d'Arcinges (Loire), vint à Ars pour une retraite spirituelle qu'elle voulut commencer par une confession de toute sa vie. « Mon Père, débuta-t-elle, je me suis examinée soigneusement. » Le saint la laissa s'accuser tout à son aise. Enfin : « Vous ne vous rappelez plus rien? — Non, mon Père, rien, absolument rien. — Eh bien, mon enfant, puisque vous voulez sortir de ce confessionnal aussi pure qu'après votre baptême, allez prier Notre-Dame des Sept-Douleurs de vous faire connaître ce qui vous reste à dire, et vous reviendrez ensuite. »

Simplement, la jeune fille se rendit à la chapelle de l'*Ecce Homo* où se trouve la statue de la Vierge douloureuse. Elle se ressouvint alors de trois fautes anciennes, qu'elle se hâta d'accuser. « Et c'est bien tout, cette fois? » interrogea l'homme de Dieu. — Je le crois, mon Père. — Mais cette dernière faute, mon enfant, que vous avez oubliée et que vous n'avez jamais avouée en confession? » Et M. Vianney révéla lui-même à sa pénitente ce péché avec les moindres circonstances de temps et de lieu. Il ajouta : « C'est vrai, vous ne vous rappelez plus rien. » En effet, Mlle Vermorel fouillait vainement sa mémoire. « Quand vous passerez à l'endroit que j'ai dit, vous vous rappellerez. » Le saint lui donna l'absolution, lui assura que sa vocation était la virginité dans le monde, et elle repartit toute joyeuse. Or, comme elle s'en retournait, elle vint à passer devant l'endroit où jadis elle avait offensé Dieu, et elle se rappela. Mais sa joie n'en fut pas atteinte, car elle se savait pardonnée [2].

Un jeune homme de Lyon dont la sincérité m'est démontrée par sa vie et ses œuvres, rapporte M. Toccanier, m'a raconté qu'à l'âge de

---

[1] Baronne DE BELVEY, *Procès apostolique ne pereant*, p. 187, et Frère ATHANASE, *id.*, p. 1052. « J'ai vu moi-même ces chiffres tracés sur le mur, » atteste l'abbé Claude Rougemont *(Procès continuatif*, p. 789).

[2] « Cette déposition, conclut M. Ball qui l'a consignée, m'a été faite à Ars le 26 septembre 1878 par Mlle Vermorel elle-même, âgée actuellement de 63 ans, et j'ai tous les motifs de croire à sa parfaite véracité. »

quinze ans, il s'était confessé à M. Vianney. Tout à coup le saint l'arrêta : « Mon ami, vous ne dites pas tout. — Mon Père, veuillez donc m'aider ; je n'ai pas le souvenir d'autres fautes. — Et ces cierges que vous avez dérobés à la sacristie de Saint-Vincent pour orner vos petits reposoirs? » C'était exact [1].

Un homme du département de la Drôme, dont la femme était malade, vint consulter, comme on le fait d'un médecin, le grand guérisseur d'Ars. « Vous ne pourrez le voir qu'au confessionnal, » lui dit-on. Il s'y présenta donc, mais sans enthousiasme. Ce pèlerin d'un genre à part était légèrement difforme : mêlé à une affaire d'assassinat, il avait reçu des coups dans un chemin creux ; arrêté, il avait dû faire de la prison préventive... Or, à sa grande stupéfaction, le serviteur de Dieu lui rappela et les coups et le chemin creux et la prison préventive. Ce pauvre homme comprit qu'il n'était pas tombé sur un *rebouteux* ordinaire. Touché par de telles révélations, il se convertit et ne se gêna pas ensuite pour conter sa curieuse histoire à qui voulait l'entendre [2].

***

A une foule de personnes M. Vianney a conseillé ou la vie religieuse ou un établissement dans le monde, sans que dans tous les cas l'intuition surnaturelle apparaisse évidente. C'est ainsi qu'à beaucoup de jeunes gens — on en pourrait compter une soixantaine — il a dit : « Faites-vous Frère des écoles chrétiennes et par vous il s'accomplira beaucoup de bien. » « Il portait un grand intérêt à notre congrégation de la Sainte-Famille, assure le Frère Gabriel, fondateur et premier supérieur ; il nous a trouvé, à lui seul, près de quarante postulants [3]. » Il en a envoyé vingt peut-être à la Trappe en leur affirmant que c'était bien là leur

[1] *Procès apostolique in genere*, p. 174.
[2] Frère ATHANASE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1052.
[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1489.

vocation. A l'un de ces jeunes hommes qui tremblait à la perspective d'un pareil sacrifice il posait cette question : « Les autres qui sont déjà au monastère n'ont-ils pas, eux aussi, de la chair et des os? » Et il laissait le pénitent conclure [1]. En toutes ces différentes circonstances, la prudence naturelle de M. Vianney et son sens affiné de la direction pouvaient suffire à l'éclairer. Cependant nous l'avons vu avoir sur certaines âmes des pressentiments de prophète.

La vie du Curé d'Ars correspond à une période de développement des œuvres catholiques. Il a été interrogé sur l'opportunité et sur l'avenir de la plupart d'entre elles. Or là encore il fut l'homme de conseil et même le *voyant* dont le temps a confirmé les prévisions.

Le Père Muard, avant de fonder le monastère bénédictin de la Pierre-qui-Vire, vint consulter M. Vianney en 1848. « Votre affaire est l'œuvre de Dieu, lui répondit le saint, elle réussira certainement. Les difficultés ne doivent pas vous arrêter [2]. »

Peu de temps après cette fête de Noël 1856 qu'il appelait son *jour de conversion*, l'admirable Père Chevrier hésitait encore à se dévouer corps et âme pour l'enfance abandonnée. Il prit le chemin d'Ars. « O mon enfant, lui expliqua le saint Curé, vos inspirations viennent du ciel. Vous rencontrerez de nombreuses difficultés, mais, si vous avez courage et persévérance, vous ferez une abondante moisson d'âmes [3]. » Le Père Chevrier avait compris. Il persévéra ; et il a créé dans Lyon, Dieu sait au prix de quels sacrifices, cette *Providence du Prado* qui réalise un bien immense.

M. Vianney n'eut jamais l'occasion de voir Mlle Eugénie Smet qui, sous le nom de Mère Marie de la Providence, devait établir à travers le monde l'institut des *Auxiliatrices du Purgatoire*, et cependant chaque fois qu'on lui parlait d'elle, il aimait à dire : « *Oh!*

---

[1] Abbé G. RENOUD, *Regards de saint*, Trévoux, Jeannin, 1910, p. 103.

[2] Abbé BRULLÉE, *Vie du R. P. Muard*, Sens, 1855, p. 279.

[3] Cf. chanoine CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Père Chevrier*, Lyon, Vitte, 1920, p. 80.

je la connais! » Vers 1850, la pensée était venue à cette jeune fille — elle avait alors vingt-cinq ans[1] — d'organiser une association de prières et de bonnes œuvres dont tous les mérites seraient appliqués à l'âme des défunts. Tout de suite elle comprit que seuls des cœurs voués à Dieu, immolés à eux-mêmes, pourraient mener à bien une telle entreprise. Fallait-il donc fonder un ordre nouveau et en être la première religieuse? Mlle Smet, qui était la timidité et la sensibilité même, trembla de n'en avoir jamais le courage. Elle demanda conseil à Mgr Chalandon, évêque de Belley, qui l'engagea à recourir aux inspirations du Curé d'Ars. Le saint dicta sa réponse à M. Toccanier : « Un ordre pour les Ames du Purgatoire, j'attends cela depuis si longtemps !... Elle l'établira quand elle voudra... Oui, qu'elle soit religieuse et qu'elle fonde ce nouvel ordre, qui prendra dans l'Église une rapide extension. »

Mais le manque absolu des ressources nécessaires?... Mais la séparation d'avec des parents bien-aimés et qui s'obstinaient à refuser leur consentement? — « Allez de l'avant, faisait répondre le Curé d'Ars ; tout ira bien ; elles seront d'ailleurs bientôt taries, ces larmes qu'une tendresse trop naturelle fait verser. » Le 21 novembre 1855, Mlle Smet obtenait soudain l'assentiment de sa mère. Après quelques expériences laborieuses, des tâtonnements, des épreuves, les *Auxiliatrices du Purgatoire*, du vivant même de M. Vianney, s'établissaient solidement à Paris, d'où elles devaient se répandre en France, puis en Belgique, en Angleterre, en Autriche, en Italie, en Extrême-Orient et en Amérique... Cette famille religieuse fut, semble-t-il, la préférée du Curé d'Ars, et, après Dieu, c'est à lui que les *Auxiliatrices* attribuent leur existence et leur prospérité [2].

Les archives du sanctuaire d'Ars nous révèlent qu'une vingtaine

---

[1] Elle était née à Loos, près de Lille, en 1825.

[2] Cf. abbé G. RENOUD, *Regards de saint*, ouv. cité, p. 66-77 ; R. P. BLOT. *Les Auxiliatrices du Purgatoire*, Paris, Poussielgue ; R. P. FÉLIX, *Les morts souffrants et délaissés*, Paris, Dillet, 1860, introduction, p. VII. — Dix-huit lettres de la Révérende Mère Marie de la Providence sont conservées aux archives du presbytère d'Ars.

d'œuvres — congrégations, missions, confréries, œuvres de jeunesse, pèlerinages, orphelinats — doivent aux lumières de M. Vianney leur création ou leur maintien [1]. « Ayez la pureté d'intention [2], recommandait-il aux fondateurs et supérieurs... Soyez humbles... Vous ne serez riches qu'autant que vous ne compterez que sur la Providence [3]... Faites moins de bruit dans les journaux, faites-en un peu plus à la porte du tabernacle [4]... » Il ne craignait pas aussi de décourager les initiatives dont il prévoyait l'échec ou l'infécondité. « Si tout projet bienfaisant, dit l'abbé Toccanier, était assuré de son adhésion, il rejetait tout projet sans portée et sans utilité réelle [5]. »

***

Et maintenant, avant d'en finir sur les intuitions et prédictions du Curé d'Ars, une question se pose. Notre saint a-t-il prophétisé de grands événements intéressant l'Église, la patrie, la société, comme des persécutions ou des guerres? A cette question des

[1] En plus des *Bénédictins de la Pierre-qui-Vire*, des *Frères des Ecoles chrétiennes*, des *Frères de la Sainte-Famille* de Belley, de la *Providence du Prado*, des *Auxiliatrices du Purgatoire*, nous pouvons citer, comme ayant reçu les encouragements de saint Jean-Marie Vianney, la *Société de Marie* de Lyon ; les *Prêtres du Saint-Sacrement ;* les *Missionnaires du Sacré-Cœur* d'Issoudun ; les *Frères de Saint-Vincent-de-Paul ;* les *Dominicaines du Tiers-Ordre ;* les *Petites-Sœurs de l'Assomption ;* les *Sœurs de la Miséricorde ;* les *Servantes du Sauveur* de Bruges ; les *Sœurs Victimes du Sacré-Cœur de Jésus ;* les *Sœurs du Saint-Rosaire* de Pont-de-Beauvoisin (Isère) ; les *Franciscaines Petites-Sœurs de Jésus ;* les *Sœurs de Saint-Charles* de Lyon ; la *Confrérie du Suffrage* de Nîmes ; la *Providence* de Pélussin (Loire) ; l'*Œuvre des Incurables* de Bourg ; le *pèlerinage de Saint-Walfroy*, au diocèse de Reims ; les *Providences agricoles de Saint-Isidore*, dont le centre est à Seillon, près de Bourg ; la *mission du Diois* parmi les Protestants, au diocèse de Valence, etc.

[2] Paroles adressées à M. l'abbé Flèche, fondateur d'une œuvre de jeunesse à Mâcon (Mgr CONVERT, *Le Curé d'Ars et les dons du Saint-Esprit*, p. 290).

[3] Au Père Chevrier. (Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 775).

[4] A l'abbé Griffon, fondateur de l'orphelinat de Seillon (Mgr CONVERT, *Le Curé d'Ars et les dons du Saint-Esprit*, p. 272).

[5] *Procès de l'Ordinaire*, p. 145.

réponses judicieuses ont déjà été faites, et nous n'avons qu'à reproduire l'une d'elles, car, après une étude approfondie des documents, nous constatons qu'elle traduit là-dessus toute notre pensée.

M. Joseph Vianey écrivait en 1904, alors que se préparait la *Loi de séparation :*

> Si de son vivant, rien n'a fait plus parler, en sens divers, que les démêlés du Curé d'Ars avec le démon, rien, depuis sa mort, n'a fait plus de bruit que ses prédictions. Comme on ne prête qu'aux riches, on lui a même attribué plus d'une prophétie qu'il n'a jamais faite. Aujourd'hui encore, il ne se passe pas dans la vie de l'Église en France un événement un peu notable sur lequel on ne veuille qu'il ait dit son mot d'avance et, sans comprendre que l'on compromet sa mémoire par ces imprudences, on colporte à la légère, comme étant de lui, des propos d'une authenticité fort contestable [1].

Au cours de la guerre 1914-1918, comme la lutte se prolongeait au delà de toute prévision, on se mit de nouveau à faire circuler, sous le nom de M. Vianney, de « ces prophéties qui semblent inventées de toutes pièces, tant elles ont de précision, tant elles viennent à point [2] ». L'une d'elles, en particulier, qui semblait l'annonce d'une revanche victorieuse, eut un grand retentissement. Expliquée, amplifiée, clarifiée et modifiée depuis de vingt manières, cette prédiction attribuée au Curé d'Ars par un religieux Lazariste, le Frère Gaben, ne présente pas des caractères suffisants d'authenticité [3].

---

[1] *Le bienheureux Curé d'Ars*, p. 157-158. — « Le serviteur de Dieu n'a pas fait, selon moi, de vraies prophéties qui regardent les choses générales, mais il a bien souvent annoncé à des personnes des choses qui leur sont arrivées. » (Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 862).

[2] *Annales d'Ars*, juillet 1921, p. 44.

[3] Le Frère Gaben, né à Boussac (Aveyron), le 26 juin 1821, entrait à trente-sept ans, le 19 juin 1858, au noviciat des Lazaristes, dans la maison-mère de la rue de Sèvres, où il devait passer sa vie religieuse tout entière et où il mourut le 4 mars 1881. Il y avait été admis avec peine, vu son complet défaut d'instruction : mais le Curé d'Ars, qu'il visita par deux fois,

Depuis longtemps du reste le Curé d'Ars lui-même ne nous a-t-il pas conseillé la prudence au sujet de soi-disantes prophéties? « Sans cesse sollicité par les pèlerins de se prononcer sur les événements politiques, a rapporté la comtesse des Garets, M. Vianney ne répondait pas, et cependant on le faisait parler ; on citait même des prédictions totalement fausses. Il en gémissait : « Pauvre Curé d'Ars ! comme on le fait parler, lui qui ne dit rien ! » Les choses allèrent si loin qu'un agent de la police impériale vint de Lyon pour prendre auprès de M. le Maire des renseignements

---

en 1858, lui ayant certifié que Dieu le voulait là, il avait tellement insisté près des supérieurs, qu'on l'avait enfin accepté.

Or, quand survinrent les événements de 1870, le Frère Gaben qui, devenu jardinier de la maison-mère, en faisait l'édification, se mit à rapporter certains propos qu'il disait avoir entendus, étant à confesse, des lèvres mêmes du Curé d'Ars. Il y était question d'ennemis, de vivres arrêtés, de maisons démolies, de personnes assassinées, de périls nombreux auxquels échapperait la communauté des Lazaristes. Les confidences du Frère Gaben ne dépassèrent pas le cercle de quelques religieux, qui en prirent note en 1871 et en 1872. Elles ne figurent pas dans les annales officielles de la maison, qui en parlent cependant, mais de cette manière : « Le saint Curé d'Ars lui aurait fait connaître (au Frère Gaben) bien des choses relatives aux futurs malheurs de la France. Le bon Frère, par modestie, n'aimait pas à en parler. Ces prédictions n'ont jamais été bien éclaircies. »

Les propos attribués à M. Vianney contiennent assez visiblement deux parties distinctes. La première annonce des troubles graves — guerre ou insurrection — auxquels se trouvent mêlés les grands et petits incidents de famille des deux congrégations fondées par saint Vincent de Paul, Lazaristes et Filles de la Charité. La seconde a trait à une guerre de revanche. En voici les passages principaux, d'après le recueil de M. Curicque, *Voix prophétiques ou signes, apparitions et prédictions modernes* (Paris, Palmé, 1872, t. II, p. 182-183) :

Premier fragment. — *Ce ne sera pas long. On croira que tout est perdu, et le bon Dieu sauvera tout. Ce sera un signe de jugement dernier. Paris sera changé, et aussi deux ou trois autres villes. On voudra me canoniser, mais on n'en aura pas le temps...*

Deuxième fragment. — *Les ennemis ne s'en iront pas tout à fait. Ils reviendront encore et ils détruiront tout sur leur passage. On ne leur résistera pas, mais on les laissera s'avancer, et, après cela, on leur coupera les vivres et on leur fera éprouver de grandes pertes. Ils se retireront vers leur pays, on les accompagnera, et il n'y en aura guère qui rentreront. Alors, on leur reprendra ce qu'ils auront enlevé, et même beaucoup plus...*

Troisième fragment. — *La grosse affaire n'est pas passée. Paris sera démoli*

sur certaine prophétie prêtée à M. Vianney et qui avait produit une grande émotion [1]. » Nous savons, d'après un récit de M. le Maire, comment fut close l'enquête. Il s'agit probablement entre le saint et le commissaire de tout autre chose que de politique. Il est à croire que l'agent de police se confessa ; on peut le conclure au moins des larmes qu'il versait en sortant de cette extraordinaire audience [2].

Parfois cependant, le *voyant* d'Ars a révélé sa vision intime sur les grands de ce monde.

M. Jules de Maubou raconte que, se trouvant à Ars en 1849, il lia conversation avec M. Sanchez Remon, ancien officier carliste exilé. Ils firent ensemble les cent pas sur la place du village. L'espagnol se mit à récriminer violemment contre Pie IX, réfugié alors dans Gaëte. Il l'appelait un *pape libéral* et lui reprochait d'avoir

---

et brûlé, pas tout entier cependant... Cette fois, on se battra pour tout de bon, car, la première fois, ils (les Français) ne se seront pas bien battus ; mais alors comme ils se battront ! oh ! comme ils se battront ! Ils (les ennemis) laisseront bien brûler Paris et ils en seront contents. Mais on les battra et on les chassera pour tout de bon.

Sans nous arrêter à discuter les caractères intrinsèques de ce style qui n'est pas dans la « manière » du Curé d'Ars, comme le démontrent les nombreux faits d'intuition déjà cités, disons que les propos du Frère Gaben — qui, par endroits, il faut l'avouer, offrent des ressemblances assez troublantes avec les événements de 1914-1918, mais aussi de flagrantes erreurs — furent reproduits, curieusement modifiés, dans la brochure anonyme *Le Grand Pape et le Grand Roi* (Toulouse, Privat, 1872) et dans l'opuscule de M. Pierre Oriol *Rapport sur les actes de M. Vianey, Curé d'Ars* (Lyon, Chanoine, 1875). Là, les auteurs mettaient les points sur les *i*, et nommaient franchement dans l'énoncé de la prophétie, les *Prussiens* et les *Communistes*. Lorsqu'on rappelait devant le bon Frère Gaben les divers embellissements apportés à ses récits, il écoutait sans protester, puis concluait humblement : *Si vous voulez*.

On comprend assez que certains passages de cette prédiction aient été utilisés de 1914 à 1918 pour exciter les espérances ou ranimer les courages. V. Yves de la Brière, *Le Destin de l'empire allemand et les oracles prophétiques*, Paris, Beauchêne, 1916 ; E. Duplessy, *La fin de la guerre et la prophétie du Curé d'Ars*, Paris, Téqui, 1918.

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 886.

[2] V. p. 520 de ce livre.

reçu, lors de son élévation au pontificat, les acclamations des démagogues ; selon lui le jeune pape n'était plus digne d'occuper le siège de Saint-Pierre. « Je ne partageai pas ses idées, dit M. de Maubou, et après une heure environ de promenade, nous nous séparâmes. » Pendant ce temps, M. Vianney faisait son catéchisme à l'église. Or, comme il sortait du presbytère après son repas, le saint aperçut le gentilhomme. « O mon ami, laissa-t-il échapper, combien les voies des hommes sont différentes des voies de Dieu ! On vous a dit ce matin que le Saint-Père, de retour à Rome, devrait déposer la puissance pontificale. Eh bien, vous le verrez, vous, Pie IX sera l'un des plus grands papes qui aient gouverné l'Église. »

La même année, M. de Maubou fit visite au Curé d'Ars pour lui demander conseil. Il était sollicité pour une position d'une certaine importance dans les affaires publiques. Le Prince-Président venait de rendre le Panthéon au culte ; il avait nommé une commission pour préparer la loi sur la liberté de l'enseignement ; bref, Louis-Napoléon — le futur Napoléon III — paraissait vouloir établir un gouvernement franchement favorable aux catholiques. « Je demandai à M. Vianney, raconte le visiteur, sa pensée sur la proposition qui m'était faite. Après m'avoir écouté avec une bienveillance marquée, il s'arrêta un instant, les yeux baissés vers la terre, comme pour s'inspirer par la réflexion ou, peut-être, par la prière. Tout à coup il se tourne vers moi, et d'un ton assuré :

« Non, non, mon ami, n'acceptez aucun emploi du nouveau gou-
« vernement. Louis-Napoléon sera un jour un adversaire de
« l'Église [1]. »

« Une fois — en 1856 — note Catherine Lassagne en son *Petit mémoire*, en présence du Frère Jérôme et de moi, M. le Curé parlait, je ne sais à quel propos, de la famille impériale. Il dit du petit prince Napoléon, né depuis peu : « Ah ! il sera bien bon,
« ce petit prince ; il a une jolie tête. » Notre saint Curé ne lisait

[1] Les deux faits qui précèdent sont racontés dans une lettre adressée, le 8 septembre 1878, par M. de Maubou à M. le chanoine Ball, alors curé d'Ars.

pourtant pas les journaux et n'avait pas vu le portrait de cet enfant [1]. »

Si maintenant l'on recherche, dans les documents authentiques, des prophéties à longue échéance, dont l'accomplissement soit remis à des temps plus ou moins éloignés, en voici deux encore.

L'une nous renvoie, croyons-nous, jusqu'à la fin du monde : « Après sa maladie de 1843, assure la comtesse des Garets, M. Vianney me dit qu'il aimait beaucoup les Jésuites et qu'il avait grande confiance dans la durée de leur Société [2]. »

L'autre prédiction vise la conversion de cette nation protestante qui jadis mérita le nom d'*Ile des Saints*. Le 14 mai 1854, le Curé d'Ars reçut la visite de Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham. « Je lui parlai de la prière pour l'Angleterre, a écrit le prélat, et lui expliquai en peu de mots ce que nos pauvres catholiques ont d'épreuves et de souffrances à endurer pour leur foi. Il m'interrompit tout à coup en ouvrant ces yeux que la profondeur même à laquelle ils sont situés plonge dans l'ombre aussi longtemps qu'il écoute ou qu'il réfléchit. Leur blanche lumière m'éclairant alors de tout son éclat, il me dit d'un ton aussi ferme et plein de confiance que s'il faisait un acte de foi : « *Mais, Monseigneur, « je crois que l'Église d'Angleterre retournera à son ancienne splen- « deur.* » Qu'il le croie fermement, je n'en puis douter, sans savoir d'où lui vient cette conviction [3]. »

Quant à sa propre paroisse, à cet « Ars qui n'était plus Ars » tellement la grâce de Dieu l'avait transfiguré, serait-il vrai que le saint Curé lui ait prophétisé un triste, un sombre avenir? On

---

[1] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 104.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 891.

[3] Nous empruntons ce texte à une *lettre* écrite de Lyon, le soir même du 14 mai 1854, par Mgr de Birmingham. La prophétie qu'elle relate a paru dès 1855 dans l'ouvrage de Mlle des Brulais, *Suite de l'Écho de la Sainte Montagne*, ouv. cité, p. 176.

lit dans *Trois villes saintes*, d'Émile Baumann : « L'abbé Vianney n'avait-il pas prédit que, moins d'un siècle après sa mort, Ars redeviendrait ce qu'il était à sa venue [1]? »

Aucune correspondance, aucun mémoire ou récit contemporain, aucun témoignage du *Procès de canonisation* ne relate cet oracle pessimiste. En tout cas, il faudrait une singulière bonne volonté pour le reconnaître, et sous des termes bien différents, dans un passage très obscur du *Petit mémoire* de Catherine Lassagne :

> C'était (en 1845), écrit-elle, le jour où M. Vianney annonça qu'il aurait pour auxiliaire M. Raymond, curé de Savigneux. Il dit dans son instruction : « Ars est comme un grand arbre. Coupez la racine, l'arbre tombera ; ou, si vous voulez, comme une pâte bien levée qui s'affaisse ensuite et se réduit à peu de chose... » On n'y a rien compris [2].

Ici, vu la date et les circonstances du fait, une seule interprétation se présente. Par ces paroles le saint visait non pas ses paroissiens et leur avenir religieux, mais la foule sans cesse renouvelée des pénitents qui disparaîtrait d'Ars du jour où lui-même n'y serait plus. Assurément, si l'abbé Raymond, le prétendant avéré à la succession, l'eût obtenue en 1845 ou plus tard, Ars se fût dès lors « réduit à peu de chose » ; c'est-à-dire que le village aurait perdu beaucoup de son importance. En effet, le *pèlerinage* eût suivi M. Vianney en sa nouvelle résidence. La preuve en avait été faite en 1843, lors de sa « fuite » à Dardilly. Or, le saint étant resté à son poste jusqu'à la fin malgré ses désirs de retraite, « la racine » ne fut pas coupée ; « l'arbre » ne tomba point.

Au centre d'Ars, ce « grand arbre » est toujours debout. Nous dirons comment le *pèlerinage* a survécu à son fondateur, bien que sous une autre forme. Quant à la paroisse, elle a gardé jusqu'ici les enseignements de M. Vianney comme le testament d'un aïeul respecté.

---

[1] Paris, Grasset, 1912, p. 65.

[2] *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 102.

CHAPITRE XXVII

Les miracles du Curé d'Ars

Dans l'ombre de sainte Philomène.
Des miracles *à deux*. — Où le saint Curé d'Ars s'oublie à faire des miracles tout seul. — La souffrance chrétienne meilleure encore que la guérison.
La foi, condition première du miracle.
La vie même du Curé d'Ars, miracle perpétuel et preuve palpable du divin.

Un jour — c'était probablement en septembre 1843 — Marguerite Humbert, d'Écully, faisait visite à son cousin l'abbé Vianney. Dans l'entretien qu'ils eurent, le Curé d'Ars dit entre autres choses : « Dieu est toujours tout-puissant ; il peut toujours faire des miracles, et il en ferait comme dans l'ancien temps, mais c'est la foi qui manque ! [1] »

« Le serviteur de Dieu savait cependant qu'il se passait des choses extraordinaires dans sa paroisse, il a même avoué quelquefois qu'il s'y produisait beaucoup de bien, mais il rapportait tout à Dieu ou aux saints, spécialement à sainte Philomène [2]. » En étudiant les origines du *pèlerinage*, nous avons expliqué comment le Curé d'Ars, déconcerté de sa surnaturelle puissance, surpris de la vénération des foules pour sa personne, avait été heureux de pouvoir mettre en avant la petite vierge martyre et de se cacher tout entier dans son ombre. Il n'y réussit jamais bien. La foule sans doute avait confiance dans les intercessions de sainte Philo-

---

[1] Marguerite Fayolle-Humbert, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1325.
[2] Jean Pertinand, *Procès apostolique ne pereant*, p. 868.

mène et saluait ses prodiges, mais il semblait à beaucoup que ces intercessions n'étaient exaucées que mêlées aux prières du Curé d'Ars [1]. Lui protestait : « Je ne fais pas de miracles; je ne suis qu'un pauvre ignorant qui a gardé les moutons [2]... Adressez-vous à sainte Philomène ; je n'ai jamais rien demandé par elle sans être exaucé [3]. » Et justement, il paraissait méconnaître que le fait d'être toujours entendu du ciel témoigne d'une assez haute sainteté et ne pas s'apercevoir que tel ou tel prodige avait eu lieu après sa bénédiction, à lui, ou la seule imposition de ses mains.

Il ne cherchait qu'une chose : glorifier Dieu par le salut des âmes. C'était là sa vraie mission, et il ne s'en taisait pas. Aussi regardait-il comme secondaires les miracles de guérison ; il les estimait bien au-dessous des miracles de conversion [4]. « J'ai bonne envie de défendre à sainte Philomène de faire des miracles pour les corps, disait-il un jour. Il faut qu'elle guérisse surtout les âmes. Ce pauvre cadavre qui doit pourrir n'est pas grand'chose [5]. »

Si cependant sainte Philomène s'obstinait à guérir les malades, de grâce, qu'elle voulût bien manifester ailleurs sa bonté ! Ces prodiges visibles, matériels, attiraient trop de monde dans le village d'Ars ! L'humilité du saint n'y trouvait pas son compte. « Monsieur le Curé, lui dit un jour l'abbé Toccanier, un bruit court contre vous.

— Et lequel donc, mon camarade?

— Il paraît que vous avez défendu à sainte Philomène de faire des miracles ici.

---

[1] Abbé RAYMOND, *Procès apostolique ne pereant*, p. 517.

[2] Chanoine CAMELET, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1374.

[3] Pierre ORIOL, *id.*, p. 738.

[4] « A ressusciter un corps, la puissance divine ne trouve nul obstacle, tandis que, pour la résurrection d'une âme, elle semble se heurter aux lois qu'elle-même a données au libre arbitre, puisque le pécheur peut ne pas vouloir se convertir. Voilà pourquoi on dit que la conversion d'un pécheur manifeste mieux que la création d'un monde la toute-puissance de Dieu. » (B. Raymond DE CAPOUE, *Vie de sainte Catherine de Sienne*, trad. Hugueny, Paris, Lethielleux, 1903, p. 250-251).

[5] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 17.

— C'est vrai, répondit-il. Cela fait trop parler. J'ai prié sainte Philomène de guérir les âmes chez nous tant qu'elle voudra ; pour les corps, de les guérir plus loin. Elle m'a bien écouté cette fois : plusieurs personnes malades sont venues ici commencer leur neuvaine qu'elles ont achevée chez elles, où elles ont été exaucées. Ni vu, ni connu [1] ! »

Ne dirait-on pas, à l'entendre, qu'il avait pour cela passé contrat avec sa sainte préférée? Hélas ! trop souvent le miracle se produisait sans attendre, dès le début de la neuvaine. Et alors c'étaient d'amusantes boutades comme celle-ci, après la guérison d'un petit estropié : « *Sainte Philomène m'a manqué de parole.* Elle aurait bien dû guérir cet enfant ailleurs [2] ! »

Puis soudain, on le voyait changer d'avis. Il tremblait, cœur si profondément délicat, d'avoir peiné sa chère petite sainte. « Pourquoi lui défendez-vous de guérir les gens? questionnait un jour Catherine Lassagne. Vous croyez qu'elle est contente? — Oh ! pendant trois nuits, il me semblait qu'il me manquait quelque chose ; il y avait un vide ; sainte Philomène avait l'air de me reprocher de ne pas penser assez à elle. Je lui ai promis de la prier un peu plus. »

Voyant le Curé d'Ars « bouder » sainte Philomène, les pèlerins l'invoquaient moins à leur tour. Et alors il y avait entre le saint vivant et la sainte du paradis de petites « scènes » qui avaient pour témoins les anges. Une guérison s'était produite pendant une messe que M. Vianney célébrait à l'autel de sainte Philomène. Il revint à la sacristie sans s'être aperçu du prodige. Pendant qu'il signait des images sur le vestiaire, l'abbé Raymond s'approcha de lui. « Monsieur le Curé, lui dit-il après lui avoir conté le fait, voilà bien longtemps que sainte Philomène se reposait.

— Eh ! c'est bien pour cela que pendant la messe, je l'ai grondée par ces paroles : « Grande sainte, si vous n'accomplissez plus de « miracles, vous allez perdre votre réputation [3] ! »

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 288.
[2] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 845.
[3] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 334.

***

Si l'on s'en rapporte aux nombreux témoignages recueillis soit par le *Procès de canonisation* soit par les enquêteurs du sanctuaire d'Ars, il est visible que les prodiges qui mirent au front de notre saint une auréole anticipée étaient bel et bien des *miracles à deux.* Trouvait-il telle guérison désirable, M. Vianney en formulait le vœu de vive voix ou dans son cœur, puis il chargeait sainte Philomène d'en obtenir de Dieu l'heureuse réalisation. N'est-ce pas justement à cause de cela qu'il l'appelait sa *chargée d'affaires,* son *prête-nom,* son *consul près de Dieu?* La plupart des miracles d'Ars n'eurent apparemment pas d'autre genèse. Toutefois, nous aurons à citer des cas où Dieu, dirait-on, ne laissa pas à la petite sainte le temps d'intervenir et où son grand ami eut la confusion de se voir... pris en flagrant délit de miracle [1] :

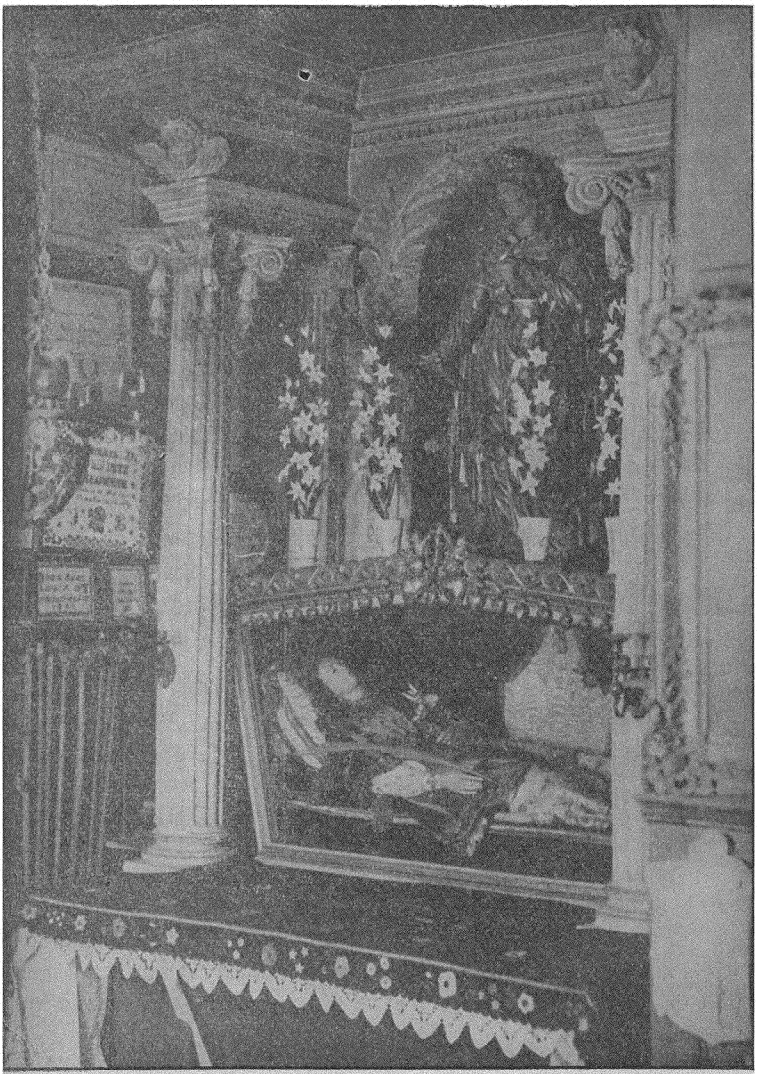
Nous avons déjà parlé de la pauvre petite Sœur Dosithée, religieuse de la Providence de Vitteaux [2]. Elle était poitrinaire, et le médecin avait dit : « Elle partira à la chute des feuilles. » M. Vianney, la discernant dans la foule, lui avait accordé un tour de faveur au confessionnal. « Ma Sœur, lui demanda-t-il, pourquoi désirez-vous guérir? » Elle lui indiqua ses raisons. « Eh bien, allez demander votre guérison dans la chapelle de Sainte-Philomène ; pendant ce temps, je vais prier pour vous. » Sœur Dosithée alla prier la petite vierge martyre et aussitôt se sentit guérie. Cela se passait en mai 1853 ; la religieuse avait alors vingt-cinq ans. Elle est morte à la Providence de Vitteaux, le 11 février 1914, âgée de quatre-vingt-neuf ans [3].

---

[1] En général, les guérisons, qui se produisirent à Ars, du vivant de M. Vianney, ont été suivies — les archives en font foi — d'enquêtes menées par les curés des paroisses, les maires et notables des communes. On possède encore, par ailleurs, cinq ou six certificats en règle délivrés par des médecins.

[2] Page 338.

[3] D'après une *relation* de M. Billoud, aumônier de la Providence de Vitteaux (Côte-d'Or). Archives du presbytère d'Ars.



DANS LA VIEILLE ÉGLISE D'ARS
La chapelle et l'autel de sainte Philomène.

Au cours de la très grave maladie qui, en mai 1843, faillit emporter M. Vianney, une personne de Chalon-sur-Saône, Mme Claudine Raymond-Corcevay, vint à Ars chercher la guérison. Malade du larynx et des bronches, elle ne pouvait prononcer un mot sans éprouver à la gorge une douleur comparable à la brûlure d'un fer rouge ; elle ne communiquait plus avec son entourage qu'en écrivant sur une ardoise... C'est de cette manière qu'elle s'adressa à M. le Curé le matin où, convalescent, il descendit pour la première fois à l'église. « Mon enfant, lui fut-il répondu, les remèdes de la terre vous sont inutiles ; on vous en a déjà administré beaucoup trop. Mais le bon Dieu veut vous guérir. Adressez-vous à sainte Philomène. Déposez votre ardoise sur son autel. Faites-lui violence. Dites-lui que, si elle ne veut pas vous rendre votre voix, elle vous cède la sienne ! » « Aussitôt, raconte Mme Raymond-Corcevay, j'allai me jeter aux pieds de la petite sainte, et, dès que j'eus fait ma prière, je fut guérie. Il y avait deux ans que je ne parlais plus, six ans que je souffrais cruellement. En retrouvant Mme Favier chez qui j'étais logée, je lus à haute voix devant plusieurs personnes quelques pages sur la confiance en la Sainte Vierge. J'étais vraiment guérie. » Le 11 août suivant, en la fête de sainte Philomène, Mme Raymond faisait retentir l'église d'Ars des accents de sa belle voix recouvrée [1].

Ma petite fille, nommée comme moi Marguerite, racontait en 1863 Mme Gérin, sœur de l'abbé Vianney, souffrait d'un polype au larynx. Les médecins n'avaient pu l'en guérir. On pensa enfin à la conduire à son oncle le Curé d'Ars. Mon frère nous fit faire une première neuvaine à sainte Philomène. Nous n'obtînmes aucune amélioration. Il nous dit alors d'en faire une seconde, pendant laquelle il pria avec nous. Dans la nuit du huitième jour, ma petite Marguerite se sentit fatiguée, rendit des glaires en abondance et se trouva guérie, sans que le mal ait jamais reparu [2].

---

[1] Mme Claudine RAYMOND-CORCEVAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1459.

[2] Marguerite *Vianney* (veuve GÉRIN), *Procès de l'Ordinaire*, p. 1026.

Une jeune fille des environs de Charlieu (Loire), toute paralysée d'un côté, pouvait encore se traîner sur ses jambes, mais son bras gauche lui refusait tout usage. Elle veut raconter au Curé d'Ars la longue histoire de ses misères. Le saint confesseur l'interrompt. « Allez parler de cela à sainte Philomène ! » Elle se rend, comme elle peut, parmi la foule pressée, à l'autel de la petite sainte. « Rendez-moi mon bras, supplie-t-elle, ou donnez-moi le vôtre. » Guérie sur-le-champ, celle qui fut paralytique *court* à l'orphelinat faire part de son bonheur à son amie Catherine Lassagne [1].

Un jeune homme de Feurs (Loire), nommé Baron, à la suite d'une chute de cheval, était resté plié sur lui-même, la tête entre les genoux. Il souffrait le martyre. C'est dans ce piteux état qu'il fut transporté jusqu'au village d'Ars. « Adressez-vous à sainte Philomène, » lui dit M. Vianney. Chaque jour, deux gardiens de l'église venaient prendre le blessé à l'hôtel et le déposaient dans la chapelle de la petite vierge. « Or ce jeune homme se redressa peu à peu et au bout de deux mois, sans l'intervention d'aucun médecin, il se trouva parfaitement guéri [2]. »

Charles Blazy, de Cébazat (Puy-de-Dôme), a les jambes presque inertes et ne peut marcher sans béquilles. Il voit M. Vianney, qui lui conseille une neuvaine à sainte Philomène, sans résultat. La foi lui a manqué. Il en commence une seconde, dans les mêmes dispositions. « Mon Père, pensez-vous que je puisse laisser ici mes béquilles? — Hé, mon ami, vous en avez encore bien besoin. » Cependant la grâce touche de plus en plus le cœur de Charles Blazy. La seconde neuvaine va-t-elle donc échouer comme la première? Mais voici, juste pour la clôturer, la fête de l'Assomption — c'était le 15 août 1858. — Le pauvre infirme, après la messe du saint, se traîne jusqu'à la sacristie. « Enfin, mon Père, supplie-t-il, commande-t-il, est-ce cette fois, oui ou non, que je dois porter mes béquilles à sainte Philomène? — Allez, mon ami ! » L'impotent se redresse. Déjà guéri, il élève en l'air ses béquilles devenues

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 455.

[2] André THÈBRE, *id.*, p. 1118-1119.

inutiles et va, jubilant, parmi la foule qui admire, les offrir à la céleste guérisseuse. « A son retour, écrivait le 8 septembre M. Bazin, curé de Cébazat, Charles Blazy a pu faire à pied et sans fatigue une route de dix-huit kilomètres, et aujourd'hui il jouit d'une parfaite santé. » L'heureux miraculé est devenu Frère de la Sainte-Famille de Belley [1].

Le mercredi des cendres — 25 février — 1857, arrivait à Ars une pauvresse de Saint-Romain, en Saône-et-Loire, Anne Thorin, femme Dévoluet, poussant devant elle une misérable voiturette où gisait son petit garçon, bel enfant de huit ans, atteint d'une coxalgie. Elle confie son Jean-Marie à la famille Vernu et, pour voir plus certainement M. Vianney, cette courageuse mère va passer, malgré sa fatigue, les premières heures de la nuit dans le vestibule de l'église. Le saint Curé l'aperçoit, et sans la connaître : « Venez avant les autres, lui dit-il ; vous êtes la plus pressée. » Chose étrange ! elle se confesse, et, faute de temps sans doute, ne souffle mot du petit estropié. Navrée, elle revient, avec l'enfant cette fois, pour assister à la messe du saint Curé et parvient à se placer tout près de la sacristie. M. Vianney y pénètre. On veut en fermer la porte. Résolument, la mère Dévoluet insère son pied entre cette porte et le seuil. Tandis qu'elle parlemente avec Frère Jérôme, « Qu'elle entre ! » dit le saint. Elle va se jeter à ses genoux et lui présente son enfant à bénir. « Ce garçon, reprend M. Vianney, est trop grand pour se faire porter ainsi. Relevez-vous, ma bonne, et mettez le petit à terre. — Mais il ne le peut pas ! — Il le pourra. Ayez confiance en sainte Philomène. » Le Curé d'Ars déposa un baiser sur le front de l'innocent, puis : « Allez, bonne mère ; allez prier devant sainte Philomène ; elle vous le guérira. » Et comme Anne Dévoluet voulait reprendre l'infirme dans ses bras : « Non non, laissez-le aller ! »

L'enfant, avec de grands efforts et tenu par la main, put se rendre jusqu'à l'autel de la petite sainte. De lui-même, il s'age-

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 179 ; Frère ATHANASE, *id.*, p. 751 ; abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. II, p. 166-172.

nouilla, et il demeura là près de trois quarts d'heure, sans apparence de fatigue, jetant les yeux tour à tour sur la statue couchée de sainte Philomène et sur un petit livre de piété que lui avait donné sa mère. Celle-ci, le visage inondé de larmes, ne priait même pas, ne sachant plus où elle était.

Enfin l'enfant se lève tout seul et dit : « J'ai faim ! » Il marche ; sa mère lui prend la main. Il s'échappe, court sur ses bas vers la porte. Il voudrait sortir. Malheureusement, la pluie tombe. « Tu vois bien, maman, s'écrie-t-il, si tu m'avais apporté mes sabots !... » (Jean-Marie les avait déjà réclamés pendant le voyage). Anne Dévoluet, prenant son petit garçon sous les bras, l'emporte chez le marchand de sabots, le fait chausser, et aussitôt le jeune miraculé, ravi, de bondir sur la rue, où, la pluie ayant cessé, il s'amuse avec des enfants de son âge [1].

Bien qu'à Ars l'on fût habitué aux miracles, celui-là fit du bruit dans le village. L'écho en parvint aux oreilles de M. Vianney. Et c'est justement en cette circonstance qu'il accusa sainte Philomène de lui avoir manqué de parole [2] !

Il arriva au Curé d'Ars de faire des miracles sans invoquer, au moins extérieurement, sainte Philomène. En voici quelques exemples.

Une femme infirme de je ne sais quelle paroisse, raconte Sœur Saint-Lazare, était venue par la diligence. Appuyée sur ses béquilles, elle se mit sur le passage de M. Vianney. « Eh bien, marchez ! » lui dit le serviteur de Dieu. Elle hésitait. « Mais marchez donc, puisqu'on vous le dit ! » ajouta M. Toccanier qui accompagnait M. le Curé. Cette dame abandonna aussitôt ses béquilles. « Et emportez-les avec vous ! » commanda M. Vianney, voyant le mouvement qui se produisait dans la foule [3].

---

[1] D'après les *dépositions* d'Anne Dévoluet et de son fils Jean-Marie 9 août 1864, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1414-1425.

[2] Abbé MONNIN, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1160.

[3] *Procès apostolique ne pereant*, p. 768.

Je vous dirai qu'un jour, étant à Ars (Ain), écrit en l'un de ses *Mémoires* le brave Jean-Claude Viret, de Cousance, je vais à confesse au saint Curé sur les cinq heures du soir. Je le vois venir à la sacristie avec une petite fille, âgée d'environ treize ou quatorze ans, qu'il menait par la main. L'enfant avait les deux yeux couverts d'une bande blanche. Elle entre à la sacristie avec le saint Curé et avec sa mère.

J'ai bien examiné leur démarche. Voilà la fille et la mère qui sortent de la sacristie. La fille n'avait plus son bandeau sur les yeux. Moi, je m'en vais après elles, hors de l'église, et je demande : « Qu'avez-vous été faire à la sacristie, vers le saint Curé d'Ars? — Oh! monsieur, me répond la mère, ma fille était aveugle depuis deux ans. Elle ne voyait rien, qu'un peu la lumière du soleil... Mais, depuis qu'elle a parlé au Curé d'Ars, elle voit bien la croix qu'elle tient dans ses mains. »

Alors je lui présentai un livre de prières pour savoir si elle pourrait en lire le titre. La petite fille me répondit : « Je vois bien les lettres, mais voilà deux ans que je n'ai rien lu. »

Je racontai cela à M. des Garets, maire d'Ars, qui se trouvait à la porte de l'église. Il n'en parut point étonné. Il me dit seulement: « Oh ! notre saint Curé en fait bien d'autres [1] ! »

En 1854, vivait à Grenoble une fillette de cinq ans, nommée Mathilde Besançon. Pour s'amuser, une compagne de douze à treize ans, la saisissant par la tête, près des oreilles, l'avait soulevée de terre avec une telle violence que les muscles du cou en avaient été déchirés. L'enfant ne pouvait plus tenir la tête droite, sans appui. Après de longs mois, voyant le mal incurable, les parents de Mathilde la conduisirent à Ars, dans le but de prier sainte Philomène. Leurs prières semblaient inutiles. Ces bons chrétiens assistèrent à la messe de M. Vianney, à qui ils avaient recommandé la petite infirme. Tout à coup, au milieu du grand silence de l'élévation, la fillette se redressa en poussant un cri. « O maman, je suis guérie !... Regarde ! » En effet, elle pouvait tourner la tête en tous sens avec facilité et sans soutien [2].

---

[1] Jean-Claude VIRET, Ier Cahier man. xv.

[2] *Mémoire* de M. l'abbé François, aumônier des Rédemptoristines de Grenoble. (Archives du presbytère d'Ars).

Un jour de 1855, cette dame Raymond-Corcevay qui, deux ans plus tôt, avait été guérie à Ars d'une laryngite, était agenouillée au confessionnal de M. Vianney. « Puis-je avoir confiance, demanda-t-elle, que sainte Philomène me conservera la parole jusqu'à la fin? — Écoutez, ma fille, répondit le serviteur de Dieu, voilà quelques jours seulement, une bonne femme de la campagne est venue ici avec une petite fille de sept ans, muette de naissance. Cette pauvre mère me faisait sa confession, quand tout à coup elle s'arrêta. « Mon enfant, lui dis-je, continuez. — Ah ! mon Père, « c'est impossible ! Songez donc que je n'avais jamais encore « entendu parler ma petite fille. Écoutez ! Elle est là, à côté du « confessionnal. Oh ! quelle grâce ! quelle grâce !... » L'enfant, en effet, n'était plus muette ; elle parlait très distinctement. Cette femme, ajouta M. Vianney, était trop émue pour continuer sa confession. Elle ne savait que répéter en pleurant : « Quelle « grâce, mon Dieu, quelle grâce [1] ! »

Le 1er février 1850, une personne de Virigneux, petit village du canton de Saint-Galmier, dans la Loire, Mlle Claudine Venet, fut conduite à Ars. A la suite d'une fièvre cérébrale, elle était restée complètement sourde et aveugle. M. Vianney n'avait jamais vu cette malheureuse ; personne ne la lui avait recommandée. Or, comme, en ce jour du 1er février, elle stationnait devant la grand'porte de l'église, le saint vint à passer. Sans un mot, il prit l'aveugle par la main, la guida jusqu'à la sacristie et la fit s'agenouiller au confessionnal. A peine l'avait-il bénie, que les yeux de Mlle Venet s'ouvrirent à la lumière et que ses oreilles entendirent... Elle croyait sortir d'un long rêve. Mais, sa confession finie, le serviteur de Dieu lui fit cette prédiction étrange : « Vos yeux sont guéris, mais vous redeviendrez sourde pour douze ans encore... C'est la volonté de Dieu qu'il en soit ainsi ! » Claudine Venet sortit seule de la sacristie. En quittant le prêtre, elle comprit que ses oreilles se fermaient de nouveau. De fait, elle n'entendit plus rien.

---

[1] Mme Claudine RAYMOND-CORCEVAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1460.

Cette infirmité, selon la prédiction du 1er février 1850, persista bien douze années. Calme et résignée, jouissant de sa vue recouvrée, l'infirme attendait le jour de la délivrance. Quelle ne fut pas sa religieuse émotion, lorsque, le 18 janvier 1862, elle se trouva radicalement guérie [1].

En 1855, arrivait à Ars Mlle Farnier, jeune fille de Montchanin (Saône-et-Loire), qui était boiteuse. Elle implora du serviteur de Dieu la guérison de sa jambe. « Mon enfant, répondit M. Vianney, vous désobéissez trop souvent à votre mère ; vous lui répondez fort mal. Si donc vous voulez que le bon Dieu vous guérisse, corrigez-vous de ce vilain défaut. Oh ! que vous avez à faire ! Rappelez-vous une chose : vous guérirez, oui ; mais peu à peu, selon les efforts que vous ferez pour vous corriger. » Dès son retour à Montchanin, Mlle Farnier s'appliqua à devenir plus obéissante et plus respectueuse envers sa mère. Sa jambe, plus courte que l'autre de dix centimètres, s'allongea de façon insensible et, en peu d'années, son infirmité disparaissait entièrement [2].

En 1856, raconte M. Hippolyte Pagès, je fus témoin de la guérison d'une jeune fille, muette depuis trois ans par suite d'une paralysie. Après s'être confessée par écrit au serviteur de Dieu et avoir communié de sa main, elle eut le bonheur, pendant l'action de grâces, de recouvrer parfaitement l'usage de la parole. J'ai conversé ensuite avec elle, et je me suis convaincu par moi-même de sa guérison. « Voici comment la chose est arrivée, me dit-elle. Pendant mon action de grâces, je compris que je pourrais parler aux mouvements que faisait ma langue pour suivre les prières de mon cœur [3]. »

---

[1] Le 31 août 1864, Mlle Venet revint à Ars en pèlerinage d'action de grâces. Après s'être agenouillée longuement sur la tombe du saint Curé, elle fit sa déposition par-devant M. Ball, qui lui demanda de la signer elle-même, tant il la trouva étonnante (Archives du presbytère).

[2] *Mémoire* de M. l'abbé Marcel Gauthey, prêtre retiré à Chauffailles (Saône-et-Loire), 20 décembre 1901, p. 3-6. « J'avais, écrit-il, sept ou huit ans, quand Mlle Farnier mourut. Je me rappelle l'avoir vue bien des fois. Elle ne boitait nullement. »

[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 450.

Une dame de Lyon voulait présenter au Curé d'Ars un pauvre enfant qui avait une grosse loupe au-dessous d'un œil. L'enfant devait être opéré, mais auparavant, on avait tenu à le faire bénir par le serviteur de Dieu. A l'instant même où le saint levait la main sur le front du petit, la femme saisit cette main vénérable et la porta sur le mal, qui aussitôt disparut. L'événement ayant fait du bruit dans le village, M. Vianney prit les devants. Le soir même, tandis que l'abbé Toccanier et le Frère Athanase le reconduisaient à sa chambre, il se retourna vers eux et leur dit :

« Oh ! camarades, il m'est arrivé aujourd'hui une *belle farce*. Que j'ai eu honte !... Si j'avais trouvé un trou de rat, je m'y serais caché...

— Eh ! qu'est-il donc arrivé? interrogea le missionnaire.

— Quoi qu'on dise, le bon Dieu fait bien encore des miracles, allez !... Une dame m'a amené un enfant qui avait un gros mal à côté de l'œil. Elle m'a fait toucher le mal, et ç'a tout fondu !...

— Cette fois, lui repartit M. Toccanier, vous ne direz pas que c'est sainte Philomène. »

Il parut un peu embarrassé, mais finit par répondre :

« Ah ! elle pourrait bien encore y être pour quelque chose [1]. »

Ne pourrait-on pas conclure de ces dernières paroles que le Curé d'Ars, en tous ces cas de guérison, invoquait d'abord d'un cri du cœur sa chère petite sainte, ou encore qu'il avait comme une vue mystérieuse du rôle rempli par elle en la circonstance? Peut-être. Quoi qu'il en soit, il garda constamment le souci de lui attribuer, à elle, toutes les grâces de guérison et à la Sainte Vierge toutes les grâces de conversion [2].

---

[1] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 233 ; abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 332. Le Frère Athanase ajoute en ses *Notes* manuscrites : « Le Frère Jérôme nous raconta le lendemain : « Si vous aviez « vu M. le Curé traverser la place après la guérison de cet enfant !... C'était « à rire ! Il se serrait les joues avec ses deux mains, et il marchait à grands « pas, comme si on lui avait donné des coups. »

[2] Jean-Claude VIRET, I^er^ Cahier man. XVI.

Les pièces du *Procès* relatent un bon nombre de miracles, au moins une trentaine. Depuis encore, d'autres témoins ont parlé... On sait par ailleurs que des milliers de malades demandèrent au Curé d'Ars de les tirer de peine. En quelle proportion furent-ils exaucés? On ne saurait le dire. La plupart ne furent pas guéris. Le saint implorait pour eux des dons meilleurs : il appréciait tellement le surnaturel bienfait de la souffrance chrétienne ! « La plus grande croix, c'est de ne pas avoir de croix ! » proclamait-il [1]. « Tant mieux, mon ami, tant mieux ! Cela ranime la foi ! » répondait-il au Frère Athanase qui lui confiait ses peines [2]. « Un jour que je l'avais suivi près d'un malade, conte M. Dufour, je l'entendis lui dire : « O mon ami, je ne sais si je dois prier pour « votre guérison. On ne doit pas enlever la croix à des épaules qui « savent si bien la porter [3]. »

***

Avant toute chose, si l'on s'adressait à lui pour une guérison, M. Vianney exigeait comme condition indispensable *la foi*. « O femme, que ta foi est grande ! » s'écriait le Maître avant de guérir la fille de la Chananéenne [4]. Le Curé d'Ars n'exigeait pas moins, quand on lui demandait d'obtenir un prodige. « Ce n'est pas ainsi qu'on s'y prend quand on veut être guéri, » répondait-il à un jeune homme de Marseille, sujet au mal caduc et qui n'avait pas plus de foi que de mœurs [5]. « Soit ! faites une neuvaine de prières, disait-il à une femme de Montfleur (Jura) qui avait fait le pèlerinage à l'intention d'un parent malade. Seulement, ajouta-t-il hésitant, je ne sais pas si le bon Dieu vous exaucera, car dans cette maison, là-bas, il n'y a pas plus de religion que dans une écurie de chevaux. »

---

[1] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 683.

[2] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 670.

[3] *Procès apostolique in genere*, p. 346.

[4] S. MATTHIEU, XV, 28.

[5] *Lettre* adressée de Marseille, le 19 janvier 1862, à M. Toccanier par Pierre L., le héros même de l'histoire, qui depuis, s'il n'obtint pas d'être guéri, revint aux pratiques chrétiennes.

Ce n'était, hélas ! que trop vrai. Le malade mourut comme s'achevait la neuvaine [1].

Un bourgeois de Nantes souffrait de la goutte. Or, tandis qu'il projetait d'aller suivre à Paris un traitement fort dispendieux, un de ses amis, le bon M. Sionnet, trésorier de la fabrique de Saint-Nicolas, essayait de le persuader que « les prières de M. le Curé d'Ars seraient plus efficaces que toutes les consultations des plus habiles docteurs... »

Mais notre goutteux ergotait, posait ses conditions... On écrivit de Nantes au Frère Athanase, le priant d'expliquer l'affaire à M. Vianney. Et voici la réponse d'Ars : « M. le Curé, qui ne veut point de *si* et de *mais* avec le bon Dieu, vient de me dire qu'il vaut autant laisser partir ce monsieur pour Paris ; que lorsqu'on demande une grâce en y mettant des conditions, on est sûr de ne rien obtenir [2]. »

***

Le miracle est la marque du divin ; il est la signature de Dieu en ce bas monde ; cependant la sainteté peut exister sans lui. N'eût-il opéré aucun prodige, le Curé d'Ars n'en serait pas moins admirable. Du reste, sa vie n'a-t-elle pas été un *miracle perpétuel?* C'est la pensée même de Ribadeneira, parlant de saint Bernard dans ce volume de la *Vie des saints* que lut et relut le Curé d'Ars : « Lui-même fut le premier et le plus grand de tous ses miracles. » Et cette pensée du vieil auteur, un contemporain de M. Vianney, ce brave Jean Pertinand, qui fut son ami, son garde-malade d'occasion et le magister du village, l'a exprimée avec non moins de bonheur : « L'œuvre la plus difficile, la plus extraordinaire, la plus prodigieuse qu'il ait réalisée, c'est sa vie elle-même [3]. »

« Je crois, disait l'abbé Dubouis, son voisin de Fareins, que

[1] *Notes* de M. Gros, curé de Jasseron, Ain (Archives du presbytère d'Ars).
[2] *Lettre* du Frère Athanase à destinataire inconnu, 2 mai 1857.
[3] *Procès apostolique ne pereant*, p. 866.

M. Vianney n'aurait pu remplir ses fonctions écrasantes sans une assistance surnaturelle [1]. » « C'est chose humainement incompréhensible, affirme le chanoine Gardette, qu'il ait pu, pendant trente années, suffire à un ministère sous le poids duquel tout autre prêtre, si fort qu'on le suppose, aurait vite succombé [2]. » « Il vivait par un secours visible de Dieu, » atteste le Père Faivre [3]. Enfin voici l'appréciation de l'un des médecins qui donnèrent leurs soins au Curé d'Ars : « D'après sa manière de vivre, telle qu'elle m'est connue, je regarde son existence comme extraordinaire et naturellement inexplicable. » Ainsi parle le docteur Michel, de Coligny [4].

Sur quoi nous pouvons bien conclure : « Non, l'ère des miracles n'est pas close, mais il y faut des saints — et ils sont trop rares [5] ! »

---

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 902.
[2-3] *Id.*, p. 931 ; p. 1495.
[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1283-1284.
[5] Paul BOURGET, *Nouveaux pastels*, Un saint.

CHAPITRE XXVIII

Les grands faits mystiques dans la vie du Curé d'Ars

Silence d'humilité ou de saisissement.
Pendant la célébration de la messe. — Les extases corporelles et les visions.
Le Curé d'Ars et le spectacle de l'autre monde : le purgatoire, l'enfer, le ciel.
Don des larmes, lévitation, auréole, anneau mystique.

« J'en viendrai, écrivait l'apôtre saint Paul, aux visions et aux révélations du Seigneur... aux preuves de mon apostolat qui sont des signes surnaturels, des prodiges et des miracles [1]. » Parvenu là nous-même dans la vie du Curé d'Ars, nous allons, appuyé sur des documents, rares, il est vrai, mais aussi sûrs que possible, raconter quelques-unes des faveurs plus extraordinaires qu'il a reçues de Dieu.

Saint Paul, avant d'aborder les hauts faits de sa propre vie mystique, s'excuse près de ses fidèles amis de Corinthe : oui, sans doute, c'est une chose dangereuse de se glorifier soi-même, mais si l'apôtre parle, c'est poussé par la nécessité ; ses adversaires nient que sa mission vienne de Dieu ; justement, Paul va les confondre en disant comment Dieu lui en a donné des preuves... Le Curé d'Ars, lui, n'avait pas « la charge de toutes les Églises [2] » ; aussi, caché dans son obscur village, n'a-t-il opposé aux attaques d'ennemis qui n'en avaient qu'à sa personne, un silence résigné.

---

[1] II. Cor., XII, 1 et 12.
[2] II, Cor., II, 28.

Il narrait volontiers et à tout propos — nous l'avons entendu — ses démêlés avec l'enfer ; il laissa dans l'oubli, obstinément, les dédommagements si légitimes qu'il recevait du ciel. L'abbé Alfred Monnin, après avoir fait près de M. Vianney d'assez longs séjours, l'a constaté tout le premier :

Le serviteur de Dieu ne parlait jamais des faveurs divines dont il était l'objet. Les questions qu'on lui posait à cet égard l'importunaient et le fatiguaient visiblement. Pour les éviter, il avait coutume de s'épancher en élans d'amour de Dieu ou en ravissants détails sur la vie des saints dont il parlait comme s'il les avait connus. C'est donc de la bouche d'un certain nombre de témoins et non de la sienne que nous avons pu apprendre quelque chose des secrets de sa vie mystique [1].

Cependant il est arrivé au Curé d'Ars de se trahir involontairement, soit sous le coup d'une émotion trop vive, soit parce qu'il tomba dans les pièges tendus à son humilité. C'est ainsi qu'un jour il survint à la maison de *Providence*, le visage tout enflammé. « Quelle grâce, quel bonheur, quelle chose extraordinaire ! s'écria-t-il en présence de Catherine Lassagne qui en demeura saisie.

— Mais où donc? lui demanda-t-elle après un moment.

— A l'église... à l'église !... »

Et il ne put en dire davantage [2]. « Les grandes choses que Dieu fait au dedans de ses créatures opèrent naturellement le silence, le saisissement, je ne sais quoi de divin qui supprime toute expression [3]. »

Qu'avait donc vu le Curé d'Ars dans son église, ce jour-là? Peut-être cette « procession de saints » dont il parlait une autre fois à « sœur Catherine Lacand » et dont il avait gardé un souvenir qui l'impressionnait encore [4].

---

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 992.

[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 90.

[3] BOSSUET, *Élévations sur les mystères*, XVI[e] semaine, 12[e] élévation.

[4] Abbé RAYMOND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 333.

***

Ceux qui eurent le bonheur d'assister à sa messe ont remarqué la transfiguration qui se produisait alors dans toute sa personne. Il en avait tellement conscience lui-même qu'il recommandait aux orphelines de la *Providence* de ne pas regarder le prêtre qui est à l'autel [1]. Ange par la foi, séraphin par l'amour, il avait en célébrant « des yeux de feu qui incendiaient son visage [2] ». « J'ai souvent remarqué en lui servant la messe, disait André Trève, que son attitude recueillie avait toutes les apparences de l'extase [3]. » Instinctivement, on regardait ses pieds pour voir s'ils touchaient terre encore [4].

Il a avoué que parfois les espèces eucharistiques suffisaient à le nourrir, comme cela est arrivé pour d'autres saints. « Oh ! que j'avais faim pendant ma messe, racontait-il un matin à Catherine Lassagne. Quand est venu le moment de communier, j'ai dit à Notre-Seigneur : Mon Dieu, nourrissez le corps et l'âme. Et ma faim avait complètement disparu [5]. » « Un temps viendra, je pense, disait un prêtre, où le Curé d'Ars ne vivra plus que de l'Eucharistie [6]. »

Pendant sa messe, notre saint a-t-il eu réellement des visions? A-t-il contemplé le Christ sous les traits de son humanité? Au dire de l'abbé Toccanier, « l'opinion générale à Ars était qu'il jouissait de la présence visible du Sauveur dans l'Eucharistie [7] ». « Après la consécration, avouait le saint, je m'oublie en tenant Notre-Seigneur entre mes mains [8]. » Mais ces paroles demeurent pour nous trop vagues encore ; en voici de plus précises : « Quand Notre-Seigneur est sur l'autel pendant la sainte messe, dès qu'on le prie

---

[1] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès apostolique ne pereant*, p. 476.

[2] Paroles du général des Garets, neveu de Mlle d'Ars, à M. le chanoine Coubé *(Panégyrique du B. Vianney*, 6 août 1918).

[3] *Procès apostolique continuatif*, p. 810.

[4] Comte DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 950.

[5-6] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 35-36.

[7-8] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 118.

pour les pécheurs, il lance vers eux des rayons de lumière pour leur découvrir leurs misères et les convertir [1]. » « Attendez... Tout à l'heure, après ma messe, » répondait quelquefois M. Vianney à des personnes qui venaient le consulter dès le matin, comme s'il eût dû prendre directement les avis divins pendant le saint sacrifice [2]. C'est de la sorte qu'il apprit à une jeune fille de Rive-de-Gier, la future Sœur Marie-Gabriel, visitandine de Montluel, qu'elle était contre toute apparence appelée à la vie religieuse. « O mon enfant, lui cria-t-il avec une figure ravie quand il la rencontra au sortir de l'église, que vous êtes heureuse ! Notre-Seigneur vous a choisie pour épouse [3]. »

Un jour, après son catéchisme, comme il prenait son petit repas debout devant un buffet qui lui servait de table, se croyant seul sans doute — il n'avait pas remarqué Jeanne-Marie Chanay arrivée dans la cuisine avant lui — il se mit à soupirer : « Tout de même, je n'ai pas vu le bon Dieu depuis dimanche ! » Il sursauta, lorsque Jeanne-Marie, qui avait tout entendu, lui demanda : « Avant dimanche, vous le voyiez donc? » Le bon saint, tout ennuyé d'avoir été trahi, ne répliqua rien [4].

Vers 1850, dans une de ses instructions de onze heures, il disait : « Voilà ! nous sommes tout terrestres et notre foi ne nous montre les objets qu'à trois cents lieues, comme si le bon Dieu était de l'autre côté des mers. Si nous avions une foi vive, nous le verrions là, bien sûr, dans le Saint-Sacrement. *Il y a des prêtres qui le voient tous les jours au saint sacrifice de la messe* [5]. »

Mais si M. Vianney « voyait le bon Dieu », de quelle façon le voyait-il? Il n'y avait pas, croyons-nous, d'apparition extérieure ; c'est seulement dans son esprit qu'il percevait l'ineffable et l'invisible. Du reste, le Curé d'Ars s'en est ouvert assez clairement, dans une heure de douce intimité, à son cher ami l'abbé Tailhades. Il

[1-2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 104 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 474.

[3] *Circulaires* de la Visitation de Montluel : notice sur Mlle Tonine Grodemouge, en religion Sœur Marie-Gabriel.

[4] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 105.

[5] *Instructions de onze heures*, man. de la Bastie, p. 25.

revivait devant lui ses premières années de pastorat, « le temps, disait-il, des grâces extraordinaires » : « Au saint autel, je jouissais de consolations insignes : je voyais le bon Dieu.

— Vous le voyiez?...

— Oh ! je ne vous dirais pas que c'était d'une manière sensible... Mais quelle grâce !... quelle grâce [1] ! »

Ces paroles nous révèlent chez M. Vianney quelque chose de plus que ce haut degré de contemplation où des grâces de choix l'avaient porté, quelque chose de plus que l'union mystique, par laquelle « Dieu associe l'âme à sa vie, tandis que l'âme s'écoule dans le sein de Dieu et jouit du sentiment délicieux de sa présence intime[2]. » Cependant ce n'était pas encore l'*extase corporelle*, « où, comme l'explique saint Thomas d'Aquin, la contemplation arrache l'âme aux opérations des sens [3] ».

Aucun témoignage contemporain ne permet de dire que le Curé d'Ars ait eu de vraies extases pendant sa messe. Jamais, semble-t-il, il n'en prolongea la célébration au delà du temps nécessaire. Mais en d'autres circonstances, il a certainement joui de cette faveur sublime.

Sœur Marie-François, du tiers-ordre franciscain de Saint-Sorlin, vint se confesser à lui pendant la semaine sainte de 1849 ou de 1850. Son accusation achevée, elle demanda : « Qu'est-ce que Dieu veut de moi, mon Père? — Ah ! mon enfant !... » murmura derrière la grille une voix frêle et douce.

Rien de plus. Puis, raconte la Sœur, M. Vianney « se parla comme à lui-même, l'espace de cinq minutes, je ne sais dans quelle langue ; toujours est-il que je ne le compris pas. Tout étonnée, je le regardai en face. Il semblait hors de lui. Je crus qu'il voyait le bon Dieu. Me jugeant indigne de demeurer en la présence d'un si grand saint, je me retirai tout effrayée [4]. »

Au mois de mars 1852, vers une heure et demie du matin, le Curé

---

[1] Abbé TAILHADES, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1516.

[2] Mgr CONVERT, *Le Curé d'Ars et les dons du Saint-Esprit*, p. 109.

[3] *De Veritate*, 10, art. 11, *sed contra*.

[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1393.

d'Ars faisait passer la première à son confessionnal une jeune religieuse de la congrégation de l'Enfant-Jésus, Sœur Clotilde. Une chandelle éclairait seule ce coin de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Or M. Vianney, ayant découvert la grille, apparut à sa pénitente revêtu de clarté. Une lumière subtile, supra-terrestre, l'enveloppait tout entier. Profondément émue, la religieuse accusa ses fautes. Et quand elle eut fini :

« Mon Père...

— Confessez-vous, » murmura le saint, toujours resplendissant.

Docile, la pauvre petite Sœur redévida son écheveau.

« Mon Père, hasarda-t-elle encore.

— Confessez-vous.

— Mais je n'ai plus rien à dire... »

Et il y eut un long silence. Enfin, le Curé d'Ars sortit de son immobilité. Il questionna :

« Mon enfant, vos pénitences les avez-vous toujours bien faites? »

A ces mots, la Sœur découvrit dans son passé des négligences dont elle avait perdu mémoire. Elle s'en accusa en toute humilité. Elle reçut l'absolution et s'éloigna. Elle était restée au confessionnal près d'une heure. Quand elle sortit, le Curé d'Ars avait retrouvé son aspect ordinaire [1].

En 1849, Mlle Marie Roch, de Paris-Montrouge, désira recourir aux lumières de M. Vianney : elle était tourmentée de peines intérieures très vives et elle pensait que l'homme de Dieu seul pourrait l'en délivrer. Après une longue attente, Mlle Roch parvient enfin tout près du confessionnal. Elle peut même plonger ses regards dans l'ombre où se tient le serviteur de Dieu. Et qu'aperçoit-elle? Deux rayons de feu qui semblent jaillir du visage du saint, dont les traits sont comme effacés, éclipsés par ces lueurs intenses. Mais l'étrangère n'est-elle point le jouet d'une hallucination? Non, il n'y a pas d'illusion possible. Mlle Roch a la possession parfaite d'elle-même, et le soleil, qui brille à cette heure, n'aurait pas de ces caprices dans ce coin obscur. Notre parisienne,

[1] Témoignage recueilli par M. Ball, curé d'Ars, des lèvres de Sœur Clotilde elle-même, le 21 novembre 1878.

comme fascinée par les regards de flamme, les fixa longuement, pendant huit ou dix minutes, et ils ne s'éteignirent pas. Elle n'eut pas le courage d'entrer au confessionnal et elle quitta la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Mais le saint avait lu dans son cœur. Le lendemain midi, après son catéchisme, sans qu'elle lui eût parlé, il passa près d'elle. Et s'arrêtant, il lui dit : « Mon enfant, soyez tranquille. Tout ira bien [1]. »

Que voyait le Curé d'Ars, qu'éprouvait-il en ces minutes où il n'appartenait plus à la terre? Lui seul aurait pu l'exprimer, et il ne l'a pas fait. Heureusement qu'il y eut, deux ou trois fois, des tiers favorisés des mêmes visions que lui et qui en ont porté témoignage. C'est ainsi que nous avons, au moins pour une de ces apparitions, les détails les plus nets et les plus circonstanciés.

La narratrice, Mlle Étiennette Durié, née à Arfeuille, dans l'Allier, personne intelligente, réservée et digne de toute confiance, qui se dévouait à quêter pour les œuvres de M. Vianney, arrivait à Ars dans la matinée du 8 mai 1840. Cette fois, elle rapportait une somme assez considérable destinée à des fondations de messes. Elle passa d'abord par la *Providence* où elle prit sa réfection, puis elle voulut remettre l'argent à qui de droit. Or voici ce qui lui advint :

Une heure après midi venait de sonner. M. le Curé était seul dans sa chambre. Catherine Lassagne m'ouvrit la porte du presbytère. Je m'engageais dans l'escalier, quand j'entendis M. Vianney parler comme s'il y avait eu quelqu'un avec lui. Je monte doucement. J'écoute. Quelqu'un lui disait d'une voix douce : « Que demandez-vous?

— Ah ! ma bonne mère, je demande la conversion des pécheurs, la consolation des affligés, le soulagement de mes malades et en particulier d'une personne qui souffre depuis longtemps et qui réclame la mort ou la guérison. »

La voix répondit : « Elle guérira, mais plus tard. »

A ces paroles, je pénétrai subitement dans la chambre, dont la porte était restée légèrement entr'ouverte. Comme j'étais affligée d'un cancer, j'étais convaincue que tout à l'heure il s'était agi de moi. Quelle fut ma

[1] Documents Ball, n° 79.

surprise en apercevant, debout devant la cheminée, une dame d'une taille ordinaire, vêtue d'une robe d'éclatante blancheur sur laquelle étaient semées des roses d'or ! Ses souliers me parurent blancs comme la neige. A ses mains brillaient les plus riches diamants. Son front était entouré d'une couronne d'étoiles qui avait l'éclat du soleil. J'en fus éblouie.

Quand je pus reporter sur elle mes regards, je la vis sourire doucement. « Ma bonne mère, lui dis-je aussitôt, emmenez-moi donc au ciel.

— Plus tard.

— Ah ! il en est temps, ma mère !

— Vous serez toujours mon enfant et toujours je serai votre mère. »

En prononçant ces paroles, elle disparut. Je restai un moment comme hors de moi-même, stupéfaite de la faveur qui m'était accordée. Faut-il donc voir de si belles choses et être si ingrate ! pensais-je. Revenue à moi-même, j'aperçus M. le Curé, demeuré debout devant sa table, les mains jointes sur la poitrine, le visage resplendissant, le regard immobile. Je tremblai qu'il ne fût mort ; m'approchant de lui, je le tirai par un pli de sa soutane. « Mon Dieu, se mit-il à dire, est-ce vous [1] ?

[1] En cette scène, le Curé d'Ars présente bien tous les phénomènes de la véritable extase, où l'union mystique n'agit plus seulement sur l'âme, mais sur le corps : inaction des sens, membres le plus souvent immobilisés ; respiration, battements du cœur à peu près ou même complètement arrêtés ; « parfois même, on a pu craindre, à certains instants, que la personne ne fût morte ». (Aug. POULAIN, *Des grâces d'oraison*, ouv. cité, p. 164-165).

Cela, sainte Thérèse l'a décrit admirablement en sa *Vie par elle-même* (ch. XVIII) dans le récit qu'elle y donne de ses propres extases :

« Tandis que l'âme cherche son Dieu, elle se sent, avec un plaisir très vif et plein de suavité, défaillir presque tout entière. La respiration manque, les forces physiques s'abolissent... Les yeux se ferment sans qu'on veuille les fermer, et si on les tient ouverts, on ne voit presque rien. On entend (physiquement), mais on ne comprend pas ce qu'on entend. Ainsi les sens ne sont à l'âme d'aucune utilité... C'est que toutes les forces extérieures s'évanouissent ; celles de l'âme s'en accroissent d'autant, afin de la rendre capable de jouir de sa béatitude...

« Durant ces ravissements, l'âme semble ne plus animer le corps. On s'aperçoit fort bien que la chaleur naturelle se retire et que le corps se refroidit progressivement, mais avec une suavité indicible... Alors il est souvent comme mort : il reste dans la position où il a été surpris, debout ou assis, les mains ouvertes ou fermées... Néanmoins, dans cette impuissance où l'on se trouve à l'égard des objets extérieurs, on ne laisse pas de saisir et d'entendre comme de loin, excepté quand le ravissement est à son plus haut point...

— Non, mon Père, c'est moi. (Et comme je prononçais ces mots, il revint à lui et remua.) Où étiez-vous donc, mon Père? Qu'avez-vous donc vu?

— J'ai vu une dame.

— Et moi aussi, repris-je. Qu'est-elle donc cette dame?

— Si vous en parlez, répliqua M. Vianney d'un ton sévère, vous ne mettrez plus jamais les pieds ici.

— Faut-il vous dire, mon Père, ce que j'ai pensé? J'ai cru que c'était la Sainte Vierge.

— Et vous ne vous êtes pas trompée... Ainsi vous l'auriez vue?

— Oui, je l'ai vue et je lui ai parlé... Mais maintenant vous allez me raconter dans quel état vous étiez quand je vous ai cru mort.

— Oh ! non... C'est que j'étais trop content de voir ma mère !

— Mon bon Père, c'est bien grâce à vous que je l'ai vue !... Quand elle reviendra, consacrez-moi donc à elle, afin qu'elle me consacre elle-même à son divin fils. »

Le serviteur de Dieu me le promit, puis il ajouta : « Vous guérirez.

— Mais quand, mon Père?

— Un peu plus tard. Ne m'en demandez pas si long. »

D'un ton radouci, il ajouta :

« *Avec* la Sainte Vierge et sainte Philomène, nous nous connaissons bien [1]. »

N'est-ce pas en faisant allusion à cette scène prodigieuse qu'un jour le Curé d'Ars disait à un visiteur de marque : « On n'oserait pas mettre le pied sur tel carreau, si l'on savait ce qui s'y est passé [2]. »

Du récit de la vision deux détails surtout sont à retenir : M. Vianney parle de la Sainte Vierge et de sainte Philomène en homme habitué à leurs visites ; il accepte bonnement de consacrer Mlle Durié à la Sainte Vierge, assuré qu'il est d'apparitions nouvelles...

« Lorsque Dieu a conduit une âme jusque-là, il lui découvre peu à peu de très hauts secrets. C'est pendant l'extase qu'ont lieu les révélations véritables, les faveurs et les visions sublimes. »

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1447-1448 ; *Procès apostolique ne pereant*, p. 1215-1216. — Effectivement, Mlle Étiennette Durié fut guérie de son cancer à Ars même, trois mois et demi plus tard, le 15 août.

[2] Baronne DE BELVEY, *Procès apostolique in genere*, p. 224.

Cependant Mlle Durié voudrait en savoir davantage. L'homme de Dieu coupe court aux questions indiscrètes.

Il ne se montra guère plus loquace pendant les six années que l'abbé Toccanier vécut près de lui. « Je lui disais un jour, rapporte ce dernier : «On assure que vous avez des visions.» Je ne pus lui tirer que ce simple aveu : « Oui, une fois, j'ai vu à mon chevet quelqu'un « habillé de blanc qui me parlait doucement, comme un confes- « seur [1]. »

Si l'on en croit Marianne Renard qui habitait avec sa mère une maison contiguë à la vieille cure, M. Vianney eut des visions dès ses premières années de pastorat. « Au commencement du pèlerinage — et donc vers 1828 — une femme vint à Ars pour se confesser au serviteur de Dieu. Elle se rendit à l'église de très bon matin. Et que vit-elle dans la sacristie, dont la porte était demeurée ouverte? M. le Curé conversant avec une belle dame habillée de blanc. Elle n'osa pas entrer et attendit. Enfin M. Vianney l'aperçut. « Pourquoi n'avez-vous pas approché tout de suite? lui demanda-t-il. — Mais, mon Père, parce que vous conversiez avec « une dame. » Le serviteur de Dieu ne répondit rien. Quand l'étrangère pénétra dans la sacristie, la dame avait disparu. Cette femme, qui n'avait vu sortir personne, a supposé que M. le Curé s'entretenait avec la Sainte Vierge [2]. »

François Bourdin, dont nous avons déjà parlé comme d'un converti de M. Vianney [3], devait avoir la conscience assez pure après sept confessions consécutives. Malgré cela, le matin du huitième jour, au moment d'aller communier à la messe de l'un des missionnaires, une inquiétude le saisit : avait-il vraiment reçu l'absolution?... Il n'en avait plus un souvenir précis. Et s'il ne l'avait pas reçue, pouvait-il se croire en grâce avec Dieu?... Au

---

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 331.

[2] Marianne RENARD, *Procès apostolique ne pereant*, p. 738. — Un fait similaire, mais qui cependant ne semble pas être exactement le même, a été raconté dans une lettre adressée, le 20 novembre 1910, à Mgr Convert par Mme Rochefort, de Chauffailles (Saône-et-Loire), qui en tenait les détails de sa mère.

[3] Pages 342-343.

lieu de communier, Bourdin se mit au dernier rang des pénitents. Formé à la patience par les longues attentes de cette huitaine, il resta là presque jusqu'au soir. Enfin, il se trouva tout près de la bienheureuse porte ! Lorsque l'homme qui le précédait eut quitté le confessionnal de la sacristie, François Bourdin s'y agenouilla à sa place. Personne autre que lui n'était entré.

Or, à ce moment, M. Vianney n'était plus assis sur le siège de planches où il confessait. Le dos tourné à la porte, il conversait avec une dame un peu plus grande que lui, qui, elle aussi, se tenait debout. Elle était vêtue de bleu pâle et paraissait d'une beauté merveilleuse. Le Curé d'Ars n'avait pas pris garde au pénitent qui entrait. Seule, la dame avait fixé sur l'arrivant un regard de bonté. Le colloque mystérieux dura environ une demi-heure, mais sans bruit de paroles. Pendant ce temps, l'homme resta agenouillé au prie-Dieu, la tête dans ses mains. « Il sentit comme un poids immense se soulever de sa poitrine, l'impression sensible de la grâce en son cœur. »

Soudain, le prêtre saisit le pénitent par le bras. Bourdin s'était relevé. Il chercha la Vision. Elle avait disparu sans que la porte se fût rouverte. Au lieu de s'asseoir près de lui pour l'entendre, le Curé d'Ars le congédia doucement. « Allez, mon ami, allez en paix ! Vous êtes sûrement en grâce avec Dieu [1]. »

A n'en pas douter, des récits de ce genre circulaient dans la paroisse et parmi les pèlerins. « On était persuadé, atteste Mme Christine de Cibeins, que M. le Curé avait des visions et qu'en particulier, il jouissait de la vue de la Sainte Vierge [2]. »

Mais nous venons de l'entendre lui-même faire allusion à d'autres

[1] La *relation* de M. Joly, curé de Benonces (Ain), où sont contenus ces détails extraordinaires, est conservée aux archives du presbytère d'Ars. M. Joly connaissait très bien François Bourdin, retiré sur sa paroisse, près de la Chartreuse de Portes. En 1900, date de cette relation, Bourdin, né le 11 novembre 1821, était presque octogénaire, mais il avait encore toutes ses facultés. « C'est, écrit l'abbé Joly, un vieillard universellement estimé pour sa piété et sa vertu. On ne saurait suspecter son témoignage. » Remarquons à nouveau que dans cette vision on observe chez M. Vianney les phénomènes essentiels de l'extase.

[2] *Procès apostolique continuatif*, p. 159.

apparitions que celles de la Sainte Vierge ; il a nommé aussi sainte Philomène. Il en a parlé de nouveau, vers la fin de sa vie, en mai 1859. Il s'entretenait, au petit parloir qu'on avait aménagé à l'entrée de la cure, avec la baronne Alix de Belvey ; la conversation avait pris un tour d'intimité ; le saint vieillard se laissait aller au cours de ses souvenirs. « J'étais en peine, confiait-il à cette personne dont il savait la parfaite discrétion, de connaître la volonté de Dieu au sujet de la nouvelle église : fallait-il mettre toutes nos ressources dans cette construction et sacrifier l'œuvre des missions paroissiales?... Tandis que je priais, sainte Philomène m'est apparue ; elle est descendue du ciel, belle, lumineuse, environnée d'une nuée blanche. Elle m'a dit par deux fois : « Il « n'y a rien de plus précieux que le salut des âmes. » Par là elle désignait l'œuvre des missions. » Tandis qu'il parlait, ajoute Mlle de Belvey, M. Vianney était debout, les yeux levés et la figure rayonnante à ce souvenir qui semblait le ravir encore [1].

Dans l'entourage de M. Vianney, on soupçonnait qu'il dormait à peine. Par ses propres récits, on savait assez que souvent le démon le tenait éveillé. Mais n'y avait-il pas des compensations à ces visites répugnantes? Comment lui en tirer le secret? L'habile M. Toccanier, là encore n'apprit que peu de chose. « Vous priez aussi la nuit? questionnait d'un air détaché le jeune vicaire. — Oui, mon ami, quand je me réveille... Je suis vieux maintenant ; je n'ai pas beaucoup de temps à vivre : il faut profiter de tous les instants... — Vous couchez sur la dure et vous ne dormez pas beaucoup? — *Oh! on n'est pas toujours couché sur la dure...* » Il y eut soudain un silence gêné ; le Curé d'Ars comprit qu'il avait trop parlé. Cependant il faillit s'oublier encore. « Vraiment, monsieur le Curé, reprit le missionnaire, par toutes ces missions que vous fondez, le bon Dieu fait voir clairement qu'il vous veut ici. — O mon ami, *il y a bien autre chose!* » Cette fois ce fut fini des confidences ; vite M. Vianney donna une autre tournure à la conversation. Cela se passait le 22 novembre 1856 [2].

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 253-254 ; *ne pereant*, p. 234.

[2] Abbé Toccanier, *Notes* man., p. 40.

Faut-il voir comme un reflet des visions consolantes des nuits en cette lueur mystérieuse qu'aperçut dans le ciel d'Ars un séminariste, mort depuis à Notre-Dame d'Aiguebelle? Peut-être. Quoi qu'il en soit, « le jeune abbé Tissot — futur Père Marie-Barthélemy — qui passait ses vacances chez Jean Pertinand l'instituteur, s'étant accoudé vers minuit à la fenêtre du premier étage, vit une grande clarté au-dessus de la cure, et il en conclut qu'il devait s'y passer quelque chose d'extraordinaire [1]. »

***

Des faits qui révèlent plus que des intuitions — des révélations véritables — semblent indiquer que, par un privilège divin, le Curé d'Ars plus d'une fois a pénétré du regard l'autre monde.

Ma conviction personnelle, a dit la comtesse des Garets, c'est que M. Vianney était en relation directe avec les défunts et que le purgatoire était un lieu où il savait ce qui se passait. Un de mes fils tomba pour la France à l'expédition de Crimée. Dès que nous parvint cette triste et glorieuse nouvelle, notre saint Curé nous rassura grandement sur le salut de notre Johanny. A quelques jours de là, dans un catéchisme, il lui échappa de dire, faisant allusion à notre cher disparu : « C'est comme ce pauvre petit... Il est en purgatoire, mais pour peu de temps. » Pourtant nous gardions une certaine inquiétude : notre enfant, avant de mourir, avait-il pu voir un prêtre? Or, au bout de six mois, nous reçûmes d'un officier une lettre qui nous assurait positivement que, blessé, notre fils s'était confessé et avait fait une mort édifiante. Mon mari se hâta d'en porter la nouvelle à M. le Curé qui se contenta de répondre : « Oh ! j'en suis bien aise pour sa mère ; mais pour moi, cela ne change rien à ce que je croyais déjà [2]. »

Une jeune religieuse de Saône-et-Loire, après avoir consulté M. Vianney sur sa vocation, voulut savoir de lui si son père, mort

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 105.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 901-902.

par accident, était sauvé. « Oui, mon enfant, mais il est *bien bas.* Priez beaucoup pour lui [1]. »

Aux environs de 1849, une dame Meunier, de Perreux, près de Roanne, vint se confesser au Curé d'Ars. « Mon enfant, lui dit-il avant même qu'elle eût ouvert la bouche, votre mari travaille le dimanche. Dites-lui de ma part de quitter cette mauvaise habitude. Viendra un moment où il sera heureux de m'avoir écouté. » Et le saint ajouta : « Il ne faut pas se promettre mutuellement de revenir après la mort pour se dire ce qui se passe dans l'autre monde, parce que le bon Dieu n'en donne le pouvoir qu'à bien peu de personnes. » Or Mme Meunier et son mari s'étaient fait autrefois semblable promesse. Fidèle par ailleurs à la recommandation du Curé d'Ars, cet homme ne travailla plus jamais les jours défendus. L'année suivante, le dimanche de la Trinité, comme il revenait en voiture des vêpres, son cheval, subitement effrayé, s'emballa et jeta sur la route M. Meunier, qui mourut sans avoir repris connaissance ni reçu les derniers sacrements

Sept semaines après ce malheur, Mme Meunier, inquiète du sort éternel de son mari, revint exposer ses craintes à l'abbé Vianney. Dès qu'il eut découvert la grille : « Mon enfant, commença l'homme de Dieu, vous croyez avoir des personnes damnées dans votre famille, et moi je pense que non. — Mon Père, la personne à laquelle je m'intéresse doit-elle rester longtemps dans le purgatoire? — Attendez. » Et sur ce mot, M. Vianney se renfonça dans le confessionnal. La pénitente l'entendit parler seul, pendant près de cinq minutes, comme s'il eût lié conversation avec une personne invisible. Puis se rapprochant de la grille : « Pauvre *père nourricier,* soupira-t-il, quel accident ! — Mme Meunier n'avait point dit à M. Vianney qu'elle eût cinq enfants et que la mort de son mari l'avait laissée presque sans ressources. — Il lui faut peu de messes pour arriver au ciel. Dans trois ans il y sera, et vous le saurez par un de vos enfants. »

---

[1] *Mémoire* des Sœurs de l'hospice de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or). Archives du presbytère d'Ars.

Trois ans plus tard, un des enfants, tout jeune encore, mourut, loin de Perreux, chez une tante. Or, en la nuit même de son décès, sa mère eut un rêve où elle vit ce petit monter au ciel avec son père. Mme Meunier, croyant l'enfant en bonne santé, ne fit d'abord aucune attention à son rêve ; mais quand elle apprit le départ de cet ange, elle se rappela la prédiction du Curé d'Ars [1].

Parfois, aux pieds de notre saint sont venues tomber des personnes au désespoir : un être cher leur avait été ravi, un pécheur, hélas ! et elles le croyaient perdu pour jamais. Mais de son mystérieux regard, M. Vianney avait vu plus loin qu'elles.

Une dame pieuse — raconte Mlle de Belvey qui ne la désigne pas autrement — avait un mari qui ne pratiquait pas. Elle priait beaucoup pour sa conversion, car il avait une maladie de cœur assez avancée et il pouvait mourir subitement. Cette dame aimait à orner une statue de la Vierge placée dans sa maison. Son mari se plaisait à lui cueillir des fleurs et les lui offrait, sachant bien quel usage elle en allait faire. Il mourut de mort apparemment subite, sans avoir pu se reconnaître, croyait-on, sans sacrements. Le chagrin de son épouse fut effrayant ; elle en tomba malade et on craignit pour sa raison. Enfin elle put venir à Ars, bien que d'un pays très éloigné. « Madame, lui dit le saint Curé à la première rencontre, avez-vous oublié les bouquets de fleurs que vous offriez à la Sainte Vierge? » Ces paroles, qui la plongèrent d'abord dans l'étonnement, la rassurèrent, la consolèrent, lui rendirent la santé du corps et le calme de l'esprit [2].

Un jour, M. l'abbé Guillaumet, qui fut de longues années supérieur de l'Immaculée-Conception à Saint-Dizier (Haute-Marne), se rendait à Ars. C'était en 1855 ou en 1856. Dans le compartiment, il n'était question que des merveilles du saint village ; le nom de M. Vianney était sur toutes les lèvres. Or, assise à côté du

---

[1] « Tout ce qui précède, écrit M. Ball en terminant cette relation, a été raconté le 10 juin (millésime oublié), en présence de M. Toccanier et de Sœur Saint-Lazare, par Mme Meunier elle-même, qui alors habitait Montagny (Loire). »

[2] *Procès apostolique ne pereant*, p. 234.

prêtre, une dame en grand deuil écoutait silencieusement. Comme, à l'arrivée en gare de Villefranche, M. Guillaumet s'apprêtait à descendre, cette dame ouvrit enfin la bouche pour lui dire : « Monsieur l'abbé, permettez-moi de vous suivre à Ars... Autant là qu'ailleurs, n'est-ce pas? Je voyage pour me distraire. »

L'abbé accepta de guider un peu l'étrange voyageuse quand ils seraient dans le village. La voiture qu'ils prirent à Villefranche les déposa devant l'église. Le catéchisme de onze heures touchant à sa fin, M. Guillaumet conduisit cette femme entre l'église et le presbytère. L'attente ne fut pas longue. Le Curé d'Ars, revêtu encore du surplis, apparut... Il s'arrêta devant la dame en noir qui, pour imiter la foule, s'était mise à genoux. Il se pencha à son oreille. « *Il* est sauvé, » lui dit-il. L'inconnue eut un sursaut. M. Vianney reprit : « *Il* est sauvé. » Un geste d'incrédulité fut toute la réponse de cette étrangère. Alors, le saint, scandant bien tous les mots, répliqua : « Je vous dis qu'*il* est sauvé. *Il* est en purgatoire et il faut prier pour lui... Entre le parapet du pont et l'eau, *il* a eu le temps de faire un acte de repentir. C'est la Sainte Vierge qui lui a obtenu sa grâce. Rappelez-vous le mois de Marie dressé en votre chambre. Quelquefois votre époux, bien qu'irréligieux, s'est uni à votre prière. Cela lui a mérité le repentir et un suprême pardon. »

M. Guillaumet, on le conçoit, ne comprenait rien à ces paroles, que, placé tout près de la veuve, il entendait distinctement. Il ne sut que le lendemain de quelles lumières merveilleuses Dieu avait éclairé son serviteur. La dame en deuil passa dans la solitude et la prière les heures qui suivirent son entrevue avec M. Vianney. Sa physionomie n'était plus la même : elle avait retrouvé la paix.

Sur le point de repartir, elle alla remercier M. Guillaumet. « Les médecins m'obligeaient à voyager pour ma santé, ajouta-t-elle ; je n'avais en réalité qu'un désespoir atroce en songeant à la fin tragique de mon mari. Il était incroyant et je ne vivais que dans la pensée de le ramener à Dieu. Je n'en ai pas eu le temps. Il s'est noyé par un suicide volontaire !... Je ne pouvais le croire que

damné. Oh ! ne plus jamais nous revoir !... Et vous avez entendu ce que m'a dit et redit le Curé d'Ars : « Il est sauvé ! » Je le reverrai donc au ciel !... Monsieur l'abbé, je suis guérie [1] ! »

On cite un cas unique où M. Vianney ait paru trembler pour le sort éternel de quelque défunt. — Il est vrai que, s'il fit d'autres confidences du même genre, le secret en aura été douloureusement gardé. — « Une personne venue de Paris ou des environs, raconte M. Hippolyte Pagès, lui demanda où était l'âme d'un de ses parents décédé depuis peu. Elle reçut cette réponse, sans plus de commentaire : « Il n'a pas voulu se confesser au moment de la « mort. » Ce n'était que trop vrai : le mourant avait refusé le prêtre ; détail que M. Vianney n'avait pu connaître d'avance [2]. »

A plusieurs reprises, par contre, le Curé d'Ars a consolé grandement des personnes en deuil par l'assurance que l'âme envolée était déjà dans la béatitude. « Oh ! qu'on est heureux d'avoir des parents au ciel ! disait-il à une jeune fille dont la mère venait de mourir. Votre mère s'est montrée très patiente dans sa longue maladie. Dieu l'a reçue, et elle prie pour vous [3]. »

Mlle de Bar, qui est notre parente, raconte encore Mme des Garets, avait perdu sa mère dont la vie avait été semée de bien des épreuves. Elle vint à Ars et, comme elle entrait à la sacristie, M. Vianney l'aborda et lui dit : « O mademoiselle, vous avez donc perdu votre mère?... Elle est au ciel. — J'ai cette confiance, monsieur le Curé. — Oh ! oui, elle est au ciel. » Et comme Mlle de Bar présentait le chapelet de sa mère à M. Vianney pour le lui faire bénir, il le prit et le baisa avec respect, ainsi qu'une relique.

Mlle de Murinais, après avoir consacré sa vie à l'exercice des bonnes œuvres, s'était éteinte à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Je la recommandai aux prières de M. Vianney. « Inutile, mon enfant, de prier pour elle, » me répondit-il. Et lorsque la belle-sœur de la

[1] Ce fait a été recueilli par Mgr Convert le 28 juillet 1922, sous la dictée de M. le chanoine Maucotel, supérieur du grand séminaire de Verdun, qui le tenait directement de M. Guillaumet.

[2-3] M. Hippolyte PAGÈS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 449.

défunte voulut lui demander de célébrer des messes pour le repos de son âme, il refusa, disant : « Elle n'en a pas besoin [1]. »

***

D'autres faveurs surnaturelles — de celles-là qui illustrent la vie des plus grands mystiques — furent le partage du Curé d'Ars.

Il reçut avec profusion le *don des larmes*. Ces larmes proviennent, dit sainte Thérèse, « d'un sentiment d'ineffable tendresse pour Dieu [2] » ou « du martyre intérieur qu'éprouve l'âme en voyant Dieu tant offensé [3] ». « Ces larmes, a écrit Lacordaire, c'est Dieu qui les cause et l'extase qui les répand [4]. » Or M. Vianney « ne parlait jamais sans pleurer du péché et des pécheurs [5] ». Des sanglots soulevaient sa poitrine tout le temps qu'il faisait le chemin de la croix [6]. Souvent, quand il distribuait la communion, les larmes ruisselaient sur sa chasuble [7]. Dans les dernières années de sa vie surtout, il ne pouvait plus prêcher sur l'Eucharistie, sur la bonté et l'amour de Dieu, sur les joies du ciel — c'étaient ses sujets favoris — sans être interrompu par les larmes... Des larmes, il en répandait devant le plus humble spectacle de la nature, s'il lui rappelait la bonté de Dieu ou l'endurcissement des pécheurs. « L'autre jour, disait-il dans un prône de ses premières années, je revenais de Savigneux. Les petits oiseaux chantaient dans le bois. Je me mis à pleurer. Pauvres petites bêtes! pensais-je, le bon Dieu vous a créées pour chanter, et vous chantez... Et l'homme, qui a été fait pour aimer Dieu, ne l'aime pas [8]! »

Il est dit dans l'histoire de plusieurs saints qu'il leur arriva d'être soulevés de terre par une force mystérieuse et de se maintenir en l'air sans aucun appui naturel — c'est ce qu'on appelle l'*extase*

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 902.

[2–3] *Vie par elle-même*, ch. XIX ; *Château de l'âme*, 5e demeure, ch. II.

[4] *Sainte Marie-Madeleine*, Paris, Poussielgue-Rusand, 1860, p. 130.

[5] Comte DES GARETS, *Procès apostolique ne pereant*, p. 376.

[6] Jean PERTINAND, *Procès de l'Ordinaire*, p. 384.

[7] Jean-Claude VIRET, *Ier mémoire* manuscrit, XVII.

[8] Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 775.

ascensionnelle ou *lévitation* [1]. Au moins deux fois, Ars a vu ce prodige.

Le lundi de la Pentecôte, 28 mai 1849, une jeune fille qui serait un jour Sœur de Saint-Joseph, Mlle Annette Chrétien, de Bessenay, dans le Rhône, était venue consulter M. Vianney sur sa vocation, Elle put lui parler à la sacristie. A une question qu'elle lui posa, elle le vit joindre les mains, lever les yeux au ciel, puis soudain « s'élever à peu près à un pied de hauteur ». Il garda cette attitude une quinzaine de minutes. Quand il retoucha le carrelage, il fit à la future religieuse une prédiction d'une clarté merveilleuse et qui se réalisa de point en point [2].

Lors du procès de canonisation, M. le chanoine Jean Gardette, aumônier du Carmel de Chalon-sur-Saône, porterait, sous la foi du serment ce témoignage :

Mon frère, curé de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, se trouvait un jour à Ars avec moi. Le soir, pendant que le serviteur de Dieu faisait la prière, nous nous plaçâmes en face de la chaire. Vers le milieu de ce pieux exercice, tandis que M. Vianney récitait l'*acte de charité*, mon frère, qui a de très bons yeux, le vit s'élever peu à peu jusqu'à ce que ses pieds fussent au-dessus du rebord. Son visage était transfiguré et encerclé d'une auréole. Mon frère regarda autour de lui et n'aperçut d'émotion chez aucun des assistants. Il garda le silence, mais une fois sorti de l'église, il ne put tenir secret le prodige qu'il avait eu sous les yeux ; il le racontait hautement, avec enthousiasme [3].

Ainsi l'abbé Gardette non seulement avait vu M. Vianney soulevé par une force mystérieuse, il avait encore contemplé à son front l'*auréole*, ce reflet anticipé de la vie bienheureuse qui peut nimber — mais combien rarement — les saints de la terre [4].

---

[1] Documents BALL, nº 151.

[2] Le Père Poulain *(Des grâces d'oraison*, XIII, 12) cite un certain nombre de saints favorisés de ce phénomène mystique, notamment saint Joseph de Cupertino, que ce prodige, souvent répété dans sa vie, a rendu célèbre.

[3] *Procès apostolique ne pereant*, p. 237.

[4] « L'auréole est un des phénomènes accessoires de l'extase. » (R. P. POULAIN, *Des grâces d'oraison*, XIII, 11.)

Oserons-nous à présent pénétrer plus avant dans les mystères de Dieu et chercher dans l'existence du Curé d'Ars la preuve qu'il arriva de degré en degré et par des purifications multiples à » cette union calme et durable qu'on appelle l'*union transformante* et qui semble le dernier terme de l'union mystique, la préparation immédiate de la vision béatifique [1] ?» L'extase n'est que l'union transitoire d'une âme avec Dieu — de simples *fiançailles spirituelles*. — Plus haut que l'extase, il y a cette union transformante, si intime, si sereine, si indissoluble que, dans le langage mystique, on la nomme *mariage spirituel*. Par une union si profonde, « l'âme est tellement *transformée* qu'elle s'oublie elle-même pour ne plus songer qu'à Dieu et à sa gloire [2]. » Dieu s'est emparé de l'âme tout entière.

En étudiant la vie intérieure de M. Vianney, nous avons appris déjà qu'elle était devenue « une oraison continuelle [3] », et donc une communication ininterrompue avec le ciel. « Oh ! belle vie, s'écriait-il lui-même dans un de ses catéchismes, belle union de l'âme avec Notre-Seigneur !... La vie intérieure est un bain d'amour dans lequel l'âme se plonge. Dieu tient l'âme quand elle en est là, comme une mère presse la tête de son enfant pour le couvrir de baisers et de caresses. Cette âme, Notre-Seigneur a faim d'elle [4] ! » Ces paroles échappées spontanément au Curé d'Ars ne nous découvrent-elles pas le secret de son âme, à lui, livrée aux

---

[1-2] Ad. TANQUEREY, *Précis de théologie ascétique et mystique*, t. II, p. 920-921, p. 924. — De son côté, le Père Poulain définit ainsi le *mariage spirituel* : « Un état où l'âme a habituellement conscience du concours divin dans toutes ses opérations supérieures et dans le fond de son être. On ne peut concevoir une union plus intime.

« Cette grâce peut être envisagée sous un autre aspect, qui en donne une idée encore plus élevée : en concourant à nos actes, Dieu les fait siens, les rend divins. Dès lors, il y a *transformation* des facultés supérieures, quant à leur manière d'opérer. L'âme a conscience que, dans ses actes surnaturels d'intelligence, d'amour, de volonté, elle *participe à la vie divine, aux actes analogues qui sont en Dieu*. C'est là l'essentiel du mariage spirituel. » (*Des grâces d'oraison*, XIX, 11.)

[3] Abbé DUFOUR, *Procès apostolique in genere*, p. 362.

[4] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 214-215.

opérations toutes divines de l'union transformante? « Je voudrais, avait-il dit encore, pouvoir me perdre et ne jamais me retrouver qu'en Dieu [1]. » Son cher vœu s'était réalisé : la Sagesse éternelle avait épousé son âme.

Dieu lui laissa-t-il quelque gage extérieur de ce mariage mystique [2]? Un fait étrange paraît l'indiquer. Une simple lettre, il est vrai, adressée par une bonne chrétienne de Villefranche-sur-Saône à l'un des successeurs du saint, en témoigne ; mais l'accent est sincère et atteste une parfaite bonne foi [3].

Monsieur le Curé,

Je me fais un devoir de vous informer que, me trouvant à Ars le 2 juillet 1856 et n'ayant pu m'adresser au *saint* en confession, vu la multitude d'étrangers qui bordait son confessionnal, je me promis de me jeter du moins à ses pieds et de solliciter sa bénédiction. Arrivant donc auprès de cette créature admirable, j'essayai de saisir sa main sacrée pour la baiser respectueusement, lorsqu'il la retira en me disant d'un ton grave mais très gracieux : « Oh ! ne me prenez pas ma bague ! »

Au même moment, j'aperçus ce que je n'avais nullement vu jusqu'alors : au quatrième doigt de la main gauche, une bague en or extrêmement brillante.

Il avait donc bien reçu, parce qu'il en était digne, l'insigne faveur dont furent gratifiés plusieurs autres saints.

---

[1] Chanoine GARDETTE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 923.

[2] *L'anneau mystique* dont nous allons parler n'est pas un accessoire obligé du *mariage spirituel*. Sainte Thérèse ne le mentionne même pas en la *septième demeure* de son *Château de l'âme* où elle traite de l'union transformante. Toutefois, « il peut se faire que le mariage spirituel débute par un cérémonial et des fêtes. Mais ce sont là des faits passagers qu'il ne faut pas confondre avec le mariage lui-même, qui est un état permanent. Par exemple, on parle, dans certaines *Vies*, d'échanges d'anneaux, de chants angéliques, etc. Ces circonstances ne sont pas nécessaires... » (R. P. POULAIN, *Des grâces d'oraison*, XIX, 22.)

[3] Cette lettre, conservée aux archives du presbytère d'Ars, n'est malheureusement pas datée. Elle est signée : Jeanne Clairet, de Villefranche-sur-Saône (Rhône).

L'auteur de la lettre a bien remarqué, au doigt de M. Vianney, cet anneau demeuré invisible à tous les autres ; M. Vianney lui-même lui en a parlé. L'illusion ici paraît impossible. Ainsi, le Curé d'Ars, honoré de ce mariage spirituel dont il porta le mystérieux insigne, serait de la lignée des grands mystiques qui s'appellent saint Jean l'Aumônier, saint Laurent Justinien, le bienheureux Henri Suso, sainte Catherine d'Alexandrie, sainte Catherine de Sienne, sainte Colette de Corbie, sainte Thérèse... Et n'est-ce pas à ces joies ineffables goûtées dans le divin cœur à cœur qu'il pensait, lorsque, pressé de questions par M. Toccanier sur ses rapports avec Dieu et les consolations qu'il en éprouvait, il laissait échapper cette trop vague confidence : « O mon ami, *il y a bien autre chose?* »

CHAPITRE XXIX

La dernière année d'un Saint (1858-1859)

Plus de pèlerins que jamais. — La fatigue croissante du Curé d'Ars. — La discipline encore ! — Nuits d'insomnie. — Un sublime dialogue.

« Ah ! vraiment, il y a de quoi rire ! » — Le projet d'une église nouvelle. — La paix du soir. — Une visite de Pauline-Marie Jaricot.

« Dans la dernière année de son existence, M. Vianney vit passer dans son église au moins cent mille étrangers [1]. » On se hâtait d'accourir, ne pressentant que trop la fin prochaine de l'homme de Dieu. Tout le monde voulait le voir, l'entendre et, si possible, se confesser à lui. Il n'y suffisait plus ; des missionnaires recevaient des pénitents en d'autres chapelles [2]. L'affluence fut telle parfois que les personnes qui voulaient à tout prix s'adresser à lui durent attendre jusqu'à six jours pour l'aborder l'espace de quelques minutes [3]. Aussi, afin d'avancer en besogne, « prolongeait-il plus avant dans la nuit l'exercice des confessions, bien qu'il fût levé une heure après minuit et quelquefois même plus tôt, semblable à un pilote qui, de crainte du naufrage, rame de toutes ses forces, saluant de loin le port tant désiré [4] ».

---

[1] Pierre Oriol, *Procès de l'Ordinaire*, p. 758.

[2] L'architecte Pierre Bossan avait même reçu du saint la commande d'un nouveau confessionnal. Ce confessionnal n'a été exécuté qu'après la mort de M. Vianney. Il est placé actuellement dans la vieille église, chapelle de l'*Ecce Homo*.

[3] Pendant les six dernières années, les communions distribuées dans l'église d'Ars montaient à 30.000 l'an et les messes demandées à 36.000. (Abbé Toccanier, *Procès apostolique ne pereant*, p. 269).

[4] Catherine Lassagne, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 50.

Tant de gens, altérés de pardon ou de paix, ne semblaient pas se douter, dans leur empressement impitoyable, qu'ils achevaient un pauvre vieux prêtre « épuisé déjà par une vie d'immolation et d'incessant labeur [1] ! » Pour lui jamais une demi-heure entière de relâche et de vrai repos.

En mars 1859, cinq mois à peine avant la mort du saint, le journaliste Georges Seigneur pénétrait, vers quatre heures du soir, dans son église.

Le Curé d'Ars, a-t-il raconté, était au confessionnal. J'étais à peine agenouillé, lorsque j'entendis un sanglot que je ne puis rendre ; il partait du confessionnal. Était-ce un cri de souffrance? Était-ce un cri d'amour? De dix en dix minutes, le même sanglot se répéta. La fatigue arrachait ce cri plaintif à la poitrine suffoquée du Curé d'Ars ; mais le cri de souffrance devenait un cri d'amour et comme l'effort sensible d'une âme suffoquée par la terre pour s'ouvrir un passage vers le ciel [2].

Ses *catéchismes* n'étaient plus qu'une suite d'exclamations qui s'achevaient par des larmes [3]. On ne l'entendait plus qu'avec beaucoup de peine. Sa voix était devenue d'une extrême faiblesse ; il n'articulait plus ses mots qu'avec effort. De temps en temps, « une toux qui ressemblait à un cri trahissait ses souffrances, mais l'amour de Dieu et le zèle des âmes l'emportaient sur son accablement [4] ».

Cette toux sèche et déchirante, attristait tout le monde. On le plaignait ; lui, il ne regrettait qu'une chose : le temps que ce malaise lui faisait perdre [5]. Il était devenu si faible à la fin qu'il était obligé de boire un peu de lait avant de se coucher [6]. C'est d'ailleurs le seul changement qu'il eût fait à son régime habituel. A certains

---

[1–2] Le *Croisé*, N° du 20 août 1859 (1re année, N° 3).
[3] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 762.
[4] Récit d'une visitandine, pèlerine d'Ars, *Annales d'Ars*, juin 1910, p. 30.
[5] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 858.
[6] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 9.

jours, il est vrai, il ne prenait rien jusqu'à cette heure tardive Un midi, il entre dans la petite maison de Mlle Lassagne, attenante au presbytère. « Ah ! ma pauvre Catherine, lui dit-il, je n'en puis plus !

— Asseyez-vous un instant, monsieur le Curé, je vais vous faire chauffer du lait.

— Oh ! non, ne faites rien, c'est mon lit qu'il me faut [1]. »

Et il sortit pour monter à sa chambre. Aussitôt Catherine, sans souci de la défense, prépara une tasse de lait. Mais qui trouva-t-elle dans l'escalier de la cure? M. Vianney qui, renonçant à se reposer, retournait à l'église. C'était trop fort ! Catherine s'enhardit :

« Monsieur le Curé, prenez cette tasse. Vous ne pourrez pas attendre jusqu'à ce soir.

— Non, non, je ne veux rien.

— Monsieur le Curé, il faut prendre ce lait ! »

M. Vianney porte un doigt à son front, pour faire entendre à Catherine qu'elle lui casse la tête.

« Allons, laissez-moi passer, reprend-il.

— Monsieur le Curé, je ne m'en irai pas ! »

Cependant M. Vianney, d'un geste impératif, s'était fait livrer passage. Il put arriver jusque dans la cour. La tasse de lait à la main, Catherine Lassagne l'avait suivi. « Mais les pèlerins vont vous voir ! » s'écria M. le Curé. Il eut beau protester encore, il dut enfin s'exécuter... Et le soir venu, il avouait à l'inexorable infirmière : « Tout de même, Catherine, je crois bien que sans votre tasse de lait, je n'aurais pas pu aller au bout de la journée [2]. »

Dès 1855, voyant sa fatigue grandissante — « Ma tête s'embrouille, » disait-il parfois — M. Toccanier avait sollicité pour lui, à son insu, l'exemption du bréviaire quotidien [3]. Il le récita

---

[1] M. Vianney veut parler ici du léger repos qu'il prenait alors l'après-midi, allongé sur son grabat.

[2] Abbé G. RENOUD, *Catherine Lassagne*, d'après les souvenirs de M. Rougemont, *Annales d'Ars* de déc. 1920, p. 183.

[3] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1476. Voici la réponse faite par Mgr Chalandon à M. l'abbé Toccanier :

quand même à peu près tous les jours, mais il dut renoncer à le dire à genoux, coutume très chère et qui datait de son ordination au sous-diaconat.

En novembre 1858, comme il sortait de la salle où étaient réunies les écolières de la Providence, il tomba dans l'escalier et se fit une plaie à la jambe. Cette plaie, qu'il négligea presque de soigner, et où se déclara un ulcère, fut longue à guérir [1].

Il voulut encore se donner la discipline, mais il manqua de s'évanouir. Il se désolait de ne plus pouvoir se flageller comme autrefois. « Peu de jours avant sa mort, conte M. Pagès, il m'envoya à Lyon et, comme je partais, il me chargea de lui apporter une chaîne de deux pieds de long un peu plus grosse qu'une chaîne de montre. « Si vous ne me l'apportez pas, me dit le serviteur de Dieu, je devrai me servir d'une autre qui est ici et qui est plus rude [2]. » Or il usait de cette dernière discipline pour se remettre debout le matin [3].

Le temps n'était plus où il disait : « J'ai un bon cadavre : quand j'ai pris un peu de nourriture et dormi deux heures, je peux recommencer mon ouvrage tout de nouveau [4]. » A présent, quand il était le plus accablé, il se contentait de dire : « On se reposera dans l'autre vie [5] ! »

Belley, le 19 novembre 1855.

Mon bon Ami,

J'apprends avec une grande peine l'état dans lequel se trouve la santé de notre bon Curé. Je lui défends de dire son bréviaire toutes les fois que vous ne le lui permettrez pas. Je le dirai en son nom comme au mien, et il offrira à Dieu ses souffrances dans mon intention.

Tout à vous,

† GEORGES, évêque de Belley.

[1] Chanoine BÉRÉZIAT, man. cité, p. 600. — Nous avons retrouvé dans un livre de la bibliothèque du saint une recette de bonne femme « pour plaies aux jambes » et dont sans doute il ne tint aucun compte.

[2] Hippolyte PAGÈS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 439.

[3] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 315.

[4] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 79.

[5] Abbé PELLETIER, *Procès apostolique in genere*, p. 393.

« Mon bon Curé, il faut vous ménager, ne cessait de lui recommander M. des Garets.

— Ah ! bast, mon ami, répondait-il en souriant, le bon Dieu arrangera tout cela [1]. »

Ses courtes nuits, il les passait à se tourner et retourner, baigné de sueur, sur sa mince et dure couchette [2]. Qui oserait le croire, si le Frère Athanase ne l'avait rapporté? « il éprouvait chaque matin un grand combat pour se lever avant le jour, et il n'allait à l'église recommencer son pénible ministère qu'avec la plus vive répugnance : C'est toujours à recommencer [3] ! gémissait-il ». Malgré ces révoltes spontanées de la nature, jamais — et c'est là une des merveilles de cette existence incomparable — jamais ce vieillard de soixante-treize ans ne prolongea au lit « un repos qui n'en était pas un [4] ». « J'avais envie de dormir ce matin, disait-il un jour, mais je n'ai pas hésité à me lever : c'est si important, le salut des âmes [5] ! » Et déjà rompu de fatigue, il se rendait au confessionnal à l'heure habituelle.

« Il m'avoua, raconte l'abbé Toccanier, qu'un jour il était tombé quatre fois de faiblesse en se rendant à l'église, qu'il s'était relevé quatre fois avec une très grande peine... Je lui fis observer une autre fois qu'il semblait bien fatigué ; il me répondit en souriant : « Oh ! les pécheurs finiront bien par tuer le pauvre pécheur [6].»

Vers quatre ou cinq heures du matin comme aussi vers trois ou quatre heures de l'après-midi, il éprouvait une envie terrible de dormir. Il avait beau lutter, retourner dans ses maigres doigts son chapelet de grains enfilés, il s'assoupissait à plusieurs reprises. « Les personnes charitables qui s'en apercevaient interrompaient leurs confessions pour lui laisser quelques moments de repos [7]. »

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 972.
[2] Jeanne-Marie Chanay, *Procès apostolique ne pereant*, p. 492.
[3] *Procès de l'Ordinaire*, p. 814.
[4] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 134.
[5] Frère ATHANASE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 1033
[6] *Procès de l'Ordinaire*, p. 134.
[7] Abbé RAYMOND, *id.*, p. 322.

C'est à cette époque d'héroïsme à jet continu qu'il fit à son cher camarade » Toccanier ces reparties merveilleuses, dignes d'une admiration éternelle :

« Mon Père, lui demanda un jour le jeune missionnaire, si le bon Dieu vous donnait à choisir, ou de monter au ciel tout de suite ou de travailler encore comme vous le faites à la conversion des pécheurs, que prendriez-vous?

— Je resterais.

— Mais au ciel les saints sont si heureux ! Plus de peines, plus de tentations !

— Oui, reprit-il, les saints sont bien heureux, mais ce sont des rentiers. Ils ont bien travaillé pourtant, puisque Dieu punit la paresse et ne récompense que le travail ; mais ils ne peuvent pas comme nous par des travaux et des souffrances gagner des âmes à Dieu...

— Si Dieu vous laissait ici-bas jusqu'à la fin du monde, vous auriez bien du temps devant vous ; dites, vous ne vous lèveriez pas si matin?

— O mon ami, je me lèverais bien toujours à minuit. Ce n'est pas la fatigue qui m'effraie : je serais le plus heureux des prêtres, si ce n'était pas cette pensée qu'il faut paraître comme curé au tribunal de Dieu ! »

Et deux grosses larmes coulèrent sur ses joues [1].

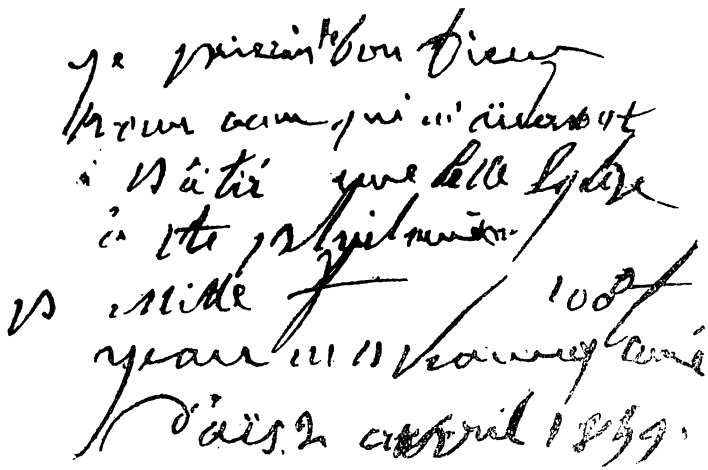
***

Cependant il souffrait de plus en plus de ses infirmités. Mais aussi, comme le soleil qui touche au bord de l'horizon, son âme jetait un plus vif éclat à mesure qu'elle approchait du terme de l'épreuve. Son pauvre corps avait beau être de plus en plus endolori, « son esprit était toujours libre, son visage calme et souriant. Aux yeux des pèlerins rien ne trahissait ses douleurs les plus vives [2] » ; quand il n'en pouvait plus, il tâchait de tenir jusqu'au moment où il ne serait entouré que de personnes connues et au

[1-2] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 133-134 ; p. 161.

courant de ses misères ; et alors, tombant sur une chaise, « il disait agréablement : « Ah ! vraiment il y a de quoi rire [1] ! »

Il demeurait actif, entreprenant. A la fin de 1858, il avait fait donner une mission dans sa paroisse. « Cette fois, vous allez nous convertir [2], » disait-il à M. Descôtes, le prédicateur. Vers le même temps, il étudiait avec Pierre Bossan le plan de la « belle église » qu'il voulait édifier à sainte Philomène. Il régla lui-même à l'architecte ses honoraires, par l'offrande d'un splendide chapelet de corail chaîné d'or [3]. Mais la construction nouvelle serait fort dispendieuse. Le 2 avril 1859, M. Vianney ouvrit une souscription où il s'inscrivit lui-même tout le premier pour mille francs. « Je prierai le bon Dieu, écrivait-il — et ce sont les dernières lignes qu'il ait tracées — pour ceux qui m'aideront à bâtir une belle église à sainte Philomène. »



A la fin du même mois, il tint à grouper autour de lui les hommes et les jeunes gens d'Ars qui venaient de s'approcher des sacre-

[1] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 701.
[2] Abbé DESCOTES, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1344.
[3] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 164.

ments à la fête de Pâques — Pâques tombait le 24 avril, cette année-là. — Il se compara d'abord à Moïse rassemblant avant de mourir le peuple d'Israël.

O mes enfants, ajouta-t-il entre autres choses, que c'est beau ce que vous venez de faire ! En remplissant le devoir pascal, vous avez préparé une demeure au bon Dieu dans votre cœur, et vous allez lui en préparer une autre en bâtissant une belle église... Les autres fois, mes Frères, c'est moi qui allais chez vous ; vous ne m'avez jamais rien refusé. Je vous en remercie... Aujourd'hui, c'est le missionnaire qui vous visite, mais c'est comme si c'était moi : je l'accompagne avec mon cœur... Ah ! il y a encore des pécheurs dans la paroisse [1]. Il faut que je m'en aille pour qu'un autre puisse les convertir [2].

C'était son humble *Nunc dimittis*. Et en effet « plusieurs virent dans les paroles de M. Vianney comme un discours d'adieu et conclurent que sa mort n'était pas éloignée [3]. »

Si parfois il semblait redouter encore les jugements de Dieu [4] ; s'il tremblait de « mourir curé », il n'était plus inquiet cependant sur sa véritable vocation. N'avait-il pas « mis le bon Dieu au pied du mur [5] ? » Il savait bien que lui seul le relèverait de son poste d'Ars. Aussi la crainte était-elle tempérée chez lui par une confiance pleine d'amour. « Dans sa dernière année, conte M^lle^ Marthe des Garets, il vint au château, nous parla de l'amour de Dieu, et se mit à pleurer [6]. » En chaire, il débutait parfois sur un autre sujet, mais toujours il en revenait à Notre-Seigneur présent dans l'Eucharistie. « Cet attrait pour la présence réelle augmenta d'une

---

[1] Six ou sept paroissiens d'Ars s'étaient abstenus de la communion.

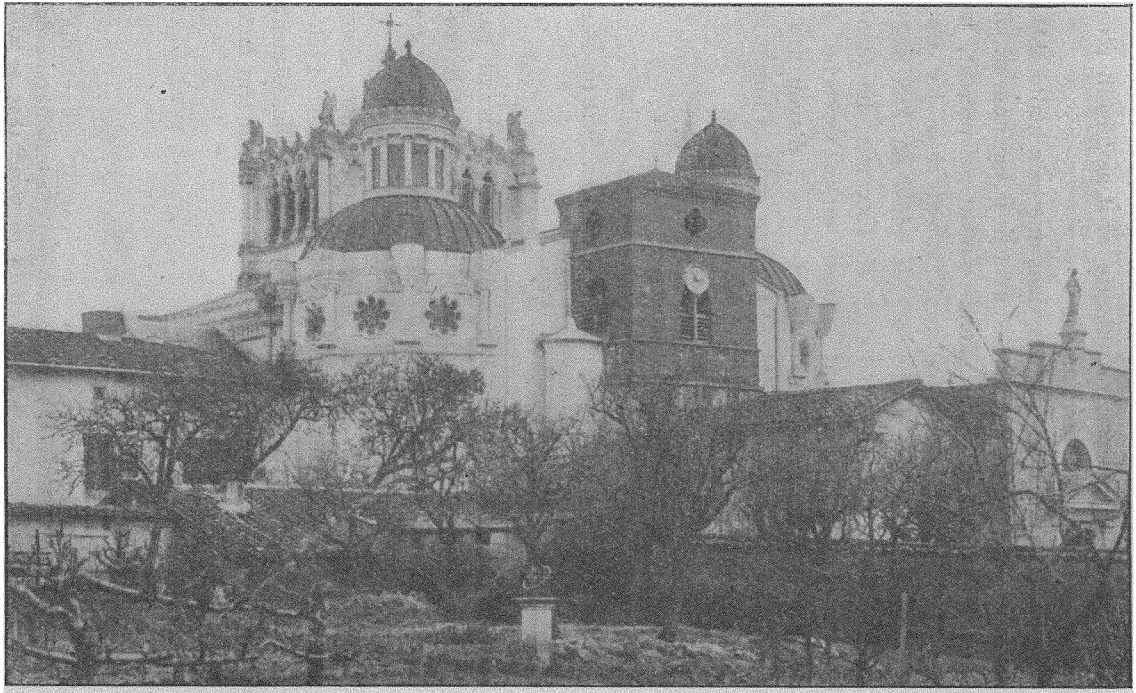
[2] D'après un brouillon manuscrit rédigé par M. Toccanier, aussitôt après cette allocution.

[3] Frère JÉRÔME, *Procès de l'Ordinaire*, p. 568.

[4] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, première rédaction, p. 33.

[5] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 813.

[6] *Procès apostolique in genere*, p. 298.



LA VIEILLE ÉGLISE DU CURÉ D'ARS ET LA BASILIQUE DE SAINTE PHILOMÈNE
Au premier plan, le jardin ; à gauche le presbytère du saint.

manière sensible vers la fin de sa vie... Il s'interrompait, il versait des larmes ; sa figure devenait rayonnante, et il ne laissait plus entendre que des exclamations d'amour [1]. »

Il s'était établi, à force de combats, dans une paix inaltérable. « Au temps de ma première maladie, avouait-il ingénument, il y avait encore quelque chose qui m'embarrassait ; à présent, je ne crains plus rien [2]. » Par ailleurs, avaient cessé les contradictions des hommes ; le temps n'était plus où l'on osait lui manquer d'égards : son auxiliaire, M. Toccanier, lui montrait le cœur d'un fils. Le saint n'avait qu'un reproche à lui faire, à lui et à ses confrères de Pont-d'Ain : d'avoir trop d'attention pour le pauvre Curé d'Ars ! Un jour qu'il en faisait la remarque au jeune missionnaire,

« Tes père et mère honoreras
Afin de vivre longuement, »

repartit celui-ci avec un délicieux à-propos. La figure de M. Vianney s'épanouit, et il témoigna à son *camarade* combien cette réponse l'avait touché [3].

L'isolement, les infirmités, la fatigue de vivre finissent par aigrir trop de vieillards ; ils supportent plus difficilement le prochain : ils en ont assez de leurs propres misères. M. Vianney a gardé jusqu'à la fin son exquise et compatissante bonté.

Cinq mois avant sa mort, il reçut d'étranges visiteuses, deux pauvresses dont l'une n'était autre que Pauline-Marie-Philomène Jaricot de Lyon, ruinée, usée, lamentable [4]. Elles étaient arrivées sous la bise et la neige, transies de froid. Afin de leur faire

---

[1] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 53 ; baronne DE BELVEY, *Procès apostolique ne pereant*, p. 193.

[2] Guillaume VILLIERS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 628.

[3] Abbé TOCCANIER, *id.*, p. 150.

[4] Elle avait beaucoup dépensé pour des œuvres d'apostolat et de charité ; des procédés malhonnêtes l'avaient enfin dépouillée d'une belle fortune. Sa pauvreté était devenue si grande, qu'elle avait dû, en février 1855, se faire inscrire comme indigente au bureau de bienfaisance de sa paroisse. (Cf. Louis PETIT, *Pauline-Marie Jaricot*, Lyon, Vitte, 1905, p. 50.)

un peu de feu, M. Vianney les reçut dans sa chambre. Il descendit chercher de la paille et quelques branchages. Mais le bois était humide ; la flamme s'éteignit à peine allumée. « Je vous en prie, soupirait Pauline-Marie, n'essayez plus de remédier au froid ; j'y suis habituée. Réchauffez plutôt ma pauvre âme par quelques étincelles de foi et d'espérance. »

Le saint d'Ars consola de son mieux cette âme si éprouvée et par qui Dieu avait fait de grandes choses. Mais l'entrevue fut courte. Les pèlerins assiégeaient la cure et réclamaient leur confesseur. M. Vianney remit à M^lle^ Jaricot une petite croix de bois — leçon muette de résignation à la volonté de Dieu — et s'éloigna après avoir béni les deux visiteuses agenouillées [1].

---

[1] Cf. M.-J. MAURIN, *Le Curé d'Ars et Pauline-Marie Jaricot*, Lyon, Guillard, 1905, p. 58 à 65.

CHAPITRE XXX

La dernière maladie et la mort

Les pressentiments d'une mort prochaine. — Le jour où il tomba. — « C'est ma pauvre fin. »

L'épuisement suprême. — L'adieu des paroissiens à leur vieux pasteur. — Les tentatives pour le sauver.

Dans le calme de l'extase. — Viatique et extrême-onction. — Le dernier testament du Curé d'Ars. — La visite de Mgr de Langalerie. — La mort. — Les glas de clocher en clocher.

Incontestablement, M. Vianney a pressenti assez longtemps d'avance non seulement le temps approximatif mais la date même de sa mort. « Depuis son dernier essai de fuite (en 1853), raconte Catherine Lassagne, notre saint Curé ne parlait guère de son départ, si ce n'est de celui de la vie présente à l'éternité. Il disait souvent : « Nous nous en allons : il faudra mourir, et bientôt. »

Avant la Fête-Dieu de 1858, on lui avait fait cadeau d'un beau ruban. « Il vous servira à la procession, lui dis-je, pour vous aider à soutenir l'ostensoir. — Je ne m'en servirai pas deux fois, » répondit-il avec un mystérieux sourire. Et en effet, à la Fête-Dieu de 1859 — le 23 juin — il se trouva si faible qu'il n'eut pas la force de porter le Saint-Sacrement pendant le trajet d'un reposoir à l'autre ; on le lui remit seulement au moment de la bénédiction.

Vers la Toussaint de 1858, il envoya Catherine au château de Cibeins « pour y toucher une rente de vingt sous par jour qu'on lui avait donnée par charité ». « Ce sera la dernière

fois, » dit-il la voix un peu hésitante ; puis il reprit d'un ton plus assuré : « Oui, ce sera la dernière fois [1]. »

Dans le courant de juillet 1859, une chrétienne fervente de Saint-Étienne, Mme Pauze, se présentait au confessionnal de M. Vianney. Cette dame avait pris l'habitude de faire, chaque année, à pied, en compagnie de son mari, le pèlerinage de la Louvesc. Le Curé d'Ars lui parla avec bonheur du bon saint François Régis dont il avait lui-même visité la tombe et à qui il devait tant. Mme Pauze n'espérant plus pouvoir revenir, fit ses adieux à M. Vianney. « Si, si, mon enfant, répliqua vivement le saint, dans trois semaines nous nous reverrons ! » La pèlerine s'en retourna chez elle toute pensive : est-ce que le Curé d'Ars comptait passer bientôt par Saint-Étienne?... Mme Pauze fit part à sa famille de ces paroles dont le sens lui demeurait caché. Or « trois semaines plus tard, le Curé d'Ars et sa pieuse pénitente, décédés presque en même temps, pouvaient se revoir au ciel [2]. »

Le 18 juillet — c'est-à-dire dix-sept jours avant la mort de M. Vianney — Mlle Étiennette Durié, que nous avons vue assister dans la chambre du saint à la fin d'une de ses extases, revenait dans Ars après une retraite à la Louvesc. Elle se présenta au confessionnal. Mais écoutons plutôt ce dialogue émouvant et qu'on dirait déjà de l'autre monde :

Je ne pense pas, mon Père, avoir fait une bonne retraite à la Louvesc, lui confia-t-elle, parce que votre santé m'a préoccupée : je vous croyais malade.

— Il est vrai, répondit M. Vianney, que je ne suis pas malade pour l'instant, mais ma carrière est finie ; c'est ma dernière année... Je vous ai dit cela d'autres fois pour dérouter une curiosité inutile ; mais cette fois je vous le dis comme je le sais : c'est ma dernière année... N'en parlez pas, mon enfant. J'ai peu de jours à vivre. Il me faut bien

[1] Ces détails proviennent de divers récits de Catherine Lassagne : *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 98-99 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 58 ; *in genere*, p. 126.

[2] Récit recueilli par M. Ball en 1878 et publié par les *Annales d'Ars*, mars 1903, p. 328.

ce temps pour me préparer. Si vous le disiez, on voudrait se presser pour les confessions : je serais trop accablé.

— Oh ! vous êtes assez prêt ainsi.

— Je ne suis qu'un grand pécheur ; voyez, je pleure à cette pensée.

— Mais alors que ferai-je donc moi-même?

— Si j'ai le bonheur d'aller au ciel, je demanderai au bon Dieu qu'il continue d'être toujours votre guide.

— O mon Père, demandez-lui de vous laisser encore quelque temps parmi nous.

— Non, je ne puis lui demander cela : le bon Dieu ne le permettra pas... Je quitte bientôt le monde. »

Il ajouta en versant d'abondantes larmes : « Je ne sais pas si j'ai bien rempli les fonctions de mon ministère.

— Si vous vous plaignez, mon Père, qu'en sera-t-il donc de moi qui dois rester toujours dans le monde?

— Ce que vous faites, vous, n'est pas tant à craindre que mon ministère de prêtre.

— Mon Père, votre travail est bien meilleur que le mien.

— Que je crains la mort ! Ah ! je suis un grand pécheur !

— La bonté de Dieu, vous l'avez dit vous-même, est plus grande que toutes nos fautes... Je voudrais bien être aussi sûre que vous d'aller au ciel... Mais, mon Père, quand donc allez-vous mourir?

— Si ce n'est pas à la fin ce de mois, ce sera au commencement de l'autre.

— Comment donc saurai-je le jour, puisque vous ne voulez pas me le dire?

— Quelqu'un vous le dira ; vous serez à mon enterrement et vous aurez passé la dernière nuit à mon lit de mort. »

Mlle Durié n'osait croire encore à pareille prédiction. Mais avant de l'absoudre, le saint insista : « Recevez, mon enfant, la dernière absolution du père de votre âme. »

Le sacrement de pénitence reçu, Étiennette Durié revint à la charge : « De grâce, mon Père, dites-moi le jour où vous devez mourir.

— Non, mon enfant, vous ne le saurez point : vous resteriez là et vous auriez trop d'ennuis ; mais vous l'apprendrez en temps voulu. »

Elle repartit le 22 juillet, chargée de diverses commissions par M. Vianney Comme elle arrivait à Roanne douze jours plus tard,

elle rencontra un religieux, le Père Vadon, qui lui dit : « J'apprends que M. Vianney est malade. » Elle se souvint alors des paroles du saint et elle reprit aussitôt le chemin d'Ars. Elle ne devait pas revoir vivant « le père de son âme ». Quand, à cinq heures du soir, elle pénétra dans la vieille cure, elle entendit un bruit de sanglots. Le saint était mort dans la nuit [1].

La fin de ce mois de juillet 1859 fut torride. Les jours, les nuits étaient tout alanguis d'une chaleur d'orage ; au dehors on respirait du feu ; on étouffait dans la petite nef d'Ars pleine à regorger plus que jamais et devenue une étuve. A chaque instant, des pèlerins devaient sortir pour changer d'air. Et le saint, lui, demeurait à son confessionnal, martyr de son héroïque dévoûment !

« Si un prêtre, avait-il dit, venait à mourir à force de peines et de travaux endurés pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, ce ne serait pas mal [2] ! » Son rêve allait se réaliser.

Le vendredi 29 juillet, il se sentit plus malade dès son lever ; quand même, il descendit à l'église vers une heure de la nuit. Mais au confessionnal des suffocations le prirent ; il dut quitter l'église plusieurs fois et aller se reposer un instant dans sa cour. La fièvre le brûlait.

A onze heures, avant de faire son catéchisme, il appela à la sacristie l'un de ses gardes volontaires, M. Oriol, et lui demanda un peu de vin. Il en but quelques gouttes dans le creux de sa main, et il put monter seul dans la petite chaire ; mais on ne l'entendait plus [3]. On devinait cependant qu'il traitait encore de son sujet favori ; car il se retournait vers le tabernacle et y fixait des yeux baignés de larmes.

Le soir, il rentra à la cure, courbé en deux, appuyé sur le bras du Frère Jérôme. Il paraissait malade à mourir. La famille des Garets se trouva sur son passage. Il leva sur ces chers amis sa main défail-

---

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1451-1452.

[2] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 100.

[3] Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 753.

lante. « C'est la dernière fois qu'il nous bénit [1], » se dirent en pleurant ces nobles chrétiens.

Au bas de son escalier, il eut une courte défaillance. Le Frère lui suggéra de revenir un peu dehors, que l'air lui ferait du bien... Il se dirigea, toujours aidé, dans la direction de la maison des Frères ; mais il revint aussitôt, n'en pouvant plus. Très péniblement, il monta jusqu'à sa chambre. Le Frère Jérôme l'aida à se coucher, puis, sur sa demande réitérée, le laissa seul...

Environ une heure après minuit, se sentant glacé à présent malgré l'atmosphère étouffante, car la nuit était sans brise, il frappa pour appeler. Catherine Lassagne, qui, à l'insu de M. Vianney, était restée sur le qui-vive dans la chambre voisine, accourut la première. « C'est ma pauvre fin, dit-il dans un souffle ; il faut aller chercher M. le curé de Jassans. » Prévenu par Catherine, le Frère Jérôme rentrait à son tour. C'était l'heure extrême — une heure un quart, une heure et demie — où le Curé d'Ars, en cette saison, descendait à l'église ; mais au Frère sacristain il ne parla ni de se lever ni de dire sa messe. Il se sentait frappé à mort. « C'est ma pauvre fin, répéta-t-il; allez chercher mon confesseur.

— Je vais chercher aussi le médecin.

— C'est inutile ; le médecin n'y fera rien [2]. »

L'abbé Toccanier, éploré, accourut à son tour. « Monsieur le Curé, sainte Philomène, qui vous a guéri il y a seize ans, va vous guérir encore cette fois.

— Oh ! sainte Philomène n'y pourra rien ! »

L'abbé Louis Beau, curé de Jassans, et le docteur Saunier, de Sainte-Euphémie, arrivèrent à peu près en même temps, aux premières clartés du jour. Le docteur ne put que constater l'affaiblissement excessif du malade. Il n'avait plus la force de réagir. « Si les chaleurs diminuent, pronostiqua le médecin, nous pouvons espérer encore ; mais si elles continuent, nous allons le perdre [3]. »

---

[1] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 317.

[2] Frère JÉROME, *Procès de l'Ordinaire*, p. 569.

[3] Catherine LASSAGNE, *Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 111.

Or les chaleurs ne firent que s'accroître : un orage couvait au-dessus d'Ars.

Ce fut parmi les pèlerins, dont plusieurs étaient arrivés la nuit même, une désolation inexprimable lorsqu'ils apprirent que M. le Curé ne descendrait pas ce matin-là ; que peut-être on ne le reverrait plus dans son église... Ils assiégeaient la porte de la petite cour. Quelques-uns, par un passe-droit incompréhensible, à moins que le saint ne les eût lui-même réclamés, vinrent près de son lit achever leurs confessions [1].

***

Lui si difficile à soigner jusque-là, il était devenu « docile comme un enfant [2] ». On se rappelle avec quelle difficulté, lors de sa maladie de 1843, il avait accepté un matelas. Or, dans la matinée du samedi, quand on en mit un sur sa dure paillasse, il remercia silencieusement par un sourire. Il absorba tous les remèdes qu'on voulut. Il ne protesta qu'une fois, quand une Sœur de Saint-Joseph, de garde à son chevet, se mit à chasser les mouches qui s'abattaient sur son visage en sueur. Il fit un geste et l'on crut comprendre qu'il disait : « Laissez-moi avec mes pauvres mouches... Il n'y a d'ennuyeux que le péché [3]... »

« Il avait toute sa connaissance, a raconté son confesseur qui fut le témoin ému de cette fin sublime, et il la conserva jusqu'au dernier moment. Il me fit sa confession avec sa piété ordinaire, sans trouble et sans aucun retour sur son mal [4]. » Il n'exprima

---

[1] Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 753 ; C. LASSAGNE, *Procès apostolique in genere*, p. 124.

[2] Frère JÉROME, *Procès de l'Ordinaire*, p. 572.

[3] Marthe MIARD, *Procès apostolique continuatif*, p. 864.

[4] Nous emprunterons les détails sur la mort du saint Curé à des dépositions diverses : tout d'abord à la plus importante, celle de M. Beau, curé de Jassans (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1218-1220), puis à celles de Catherine Lassagne (*Petit mémoire*, troisième rédaction, p. 100-101 ; *Procès de l'Ordinaire*, p. 528) ; du Frère Jérôme (*Procès de l'Ordinaire*, p. 571-572) ; du Frère

aucun désir de guérison. Le démon n'eut pas la permission de le tourmenter à cette heure suprême. « Sa plus grande appréhension avait été de tomber dans le désespoir à ses derniers moments [1].» Or la crainte de la mort, qu'il avait manifestée si souvent et si vivement, était complètement disparue.

Après avoir goûté jusqu'à la lie aux amertumes de cette terre d'exil, il savourait *les délices de la mort* [2], réalisant lui-même une de ses suaves paroles : « Qu'il fait bon mourir quand on a vécu sur la croix [3] ! »

La maladie fit de rapides progrès. Le serviteur de Dieu jouissait d'un calme parfait. Nulle plainte : on aurait dit qu'il ne souffrait plus. Des prêtres, des frères, de pieux laïques se relayèrent continuellement près de lui, bien qu'il semblât préférer rester seul.

Les habitants d'Ars, ses paroissiens toujours aimés, et des pèlerins se présentaient sans cesse à la porte de sa chambre pour lui faire bénir des objets de piété et réclamer de lui pour eux-mêmes une dernière bénédiction. Il se prêtait volontiers à ces pieux désirs, mais sans prononcer aucune parole. La veille même de sa mort, alors qu'on ne voulait plus laisser monter personne, il y en eut qui forcèrent la consigne. « Nous irons malgré vous, criaient-ils en pleurant au Frère Athanase qui veillait à la porte de la cour, il était notre curé avant d'être le vôtre ! » Le Frère consentit à les laisser passer, pourvu qu'ils montassent sans bruit. Silencieux mais comprimant mal leurs sanglots, ils s'agenouillèrent

---

Athanase (*Procès de l'Ordinaire*, p. 876) ; de M. l'abbé Monnin (*Procès de l'Ordinaire*, p. 1164-1165) ; de Marthe Miard (*Procès apostolique continuatif*, p. 864).

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 813.

[2] Assez souvent le Curé d'Ars manifesta le désir de voir réimprimer un ouvrage qu'avait publié sous ce titre en 1832 M. de la Serre, historiographe de France. Il y est question de la force des saints et des martyrs en face des souffrances et de la mort. Toutefois M. Vianney n'aimait pas le mélange de sacré et de profane qu'on rencontre en ce livre ; il l'eût préféré écrit dans un sens entièrement chrétien. (D'après Hippolyte Pagès, *Procès de l'Ordinaire*, p. 432.)

[3] *Pensées choisies du Curé d'Ars*, Paris, Téqui, p. 54.

sur le seuil de la chambre. Le saint les reconnut ; on guida sa main défaillante et il fit sur eux un signe de croix [1]. « Je l'ai vu dans son lit le dernier jour de sa vie, conte Guillaume Villier, qui dut être du nombre ; il était doux et tranquille comme un ange [2]. »

Le comte des Garets, qui ne quitta guère le presbytère pendant ces jours pénibles, fit venir sa famille. Le saint mourant fixa un instant ces enfants auxquels il s'était paternellement attaché. Il se rappela qu'il n'avait pas jusque-là donné de souvenir à la jeune Marthe-Philomène ; il fit signe au Frère Jérôme de lui porter un chapelet.

Pendant ce temps, que faisait la foule des pèlerins ? Tassés entre le presbytère et l'église, ils réclamaient leur confesseur ; les derniers venus demandaient à le voir au moins une fois. On les prévint que de son lit M. le Curé les bénirait. Aux moments fixés, on agitait une clochette et tous au dehors s'agenouillaient en se signant [3].

A l'église, des groupes se pressaient devant l'autel de sainte Philomène, suppliant la « chère petite sainte » de guérir son grand ami d'Ars. Il y eut des personnes qui allèrent en pèlerinage jusqu'au sanctuaire de Notre-Dame de Beaumont.

On fit par ailleurs tout ce qu'il était humainement possible de faire pour soulager le saint malade. « Si les chaleurs diminuent, avait dit le docteur Saunier, nous pouvons espérer encore. » Des habitants d'Ars, s'imaginant par là ramener un peu de fraîcheur dans la cure, l'entourèrent depuis le toit de longues toiles que M. Pagès et d'autres montés sur des échelles arrosaient par intervalles. Le dévouement de tous fut admirable.

***

Le doux moribond semblait déjà ne plus appartenir à la terre. « On ne voyait pas ses lèvres remuer, dit son confesseur, mais ses

[1] Frère ATHANASE, *Procès apostolique in genere*, p. 228.
[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 653.
[3] Abbé ROUGEMONT, *Procès apostolique continuatif*, p. 791.

yeux restaient fixés vers le ciel et faisaient penser qu'il était en contemplation. Je crois qu'il y avait alors chez lui quelque chose d'extraordinaire. Aux différentes questions qu'on lui adressait il se contentait presque toujours de répondre oui ou non. »

Il prononça en effet peu de paroles. Dans la matinée du mardi 2 août, le Frère Athanase et M. l'abbé Toccanier se succédèrent à son chevet. Pendant la garde du Frère, on annonça la visite du docteur. « Il me reste 36 francs, parvint à dire le malade ; priez Catherine de les donner à M. Saunier... Et puis qu'elle lui demande de plus revenir : je ne pourrais pas le payer... » Quant à M. Toccanier, il confia à son saint Curé ses craintes pour l'avenir. « Mon Père, puisque le Gouvernement a refusé d'autoriser la loterie et que Dieu vous retire de ce monde, c'en est fait... — Courage, mon camarade !... Vous en avez pour trois ans [1] ! »

Ce fut ce même jour, vers trois heures de l'après-midi, que son confesseur jugea prudent de lui administrer les derniers sacrements. Du reste, il les avait demandés lui-même, ne voulant pas qu'on attendît au lendemain matin, comme on le lui avait proposé. « Que le bon Dieu est bon, murmura-t-il : quand on ne peut plus aller le voir, c'est lui qui vient ! »

La cloche de l'église tinta, tandis que M. le curé de Jassans s'avançait, portant l'hostie. Une vingtaine de prêtres, un cierge à la main, accompagnaient le Saint-Sacrement. Au son de la cloche, de nouvelles larmes perlèrent aux cils du mourant. « Mon Père, pourquoi pleurez-vous? lui demanda le Frère Élie agenouillé à son chevet. — C'est triste de communier pour la dernière fois [2] ! »

Voyant le cortège pénétrer dans sa chambre, il se dressa de lui-même sur son séant, joignit les mains, et ses larmes coulèrent plus abondantes. Son confesseur lui donna le viatique puis l'extrême-onction. « Il les reçut, dit M. Beau, avec sa foi et sa piété habi-

[1] Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 182. — Au bout de trois ans en effet, M. Toccanier avait recueilli les sommes suffisantes pour commencer la construction de la nouvelle église.

[2] Baronne DE BELVEY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 206.

tuelles. » Dans la chambre déjà surchauffée, les prêtres avaient dû éteindre leurs cierges.

Après cette touchante cérémonie, ce fut l'abbé Étienne Dubouis, desservant de Fareins, qui le veilla.

« Monsieur le Curé, lui suggéra ce vieux confrère, vous êtes avec le bon Dieu.

— Oui, mon ami, répondit le saint avec un céleste sourire.

— Nous fêtons aujourd'hui, ajouta M. Dubouis, la translation des reliques de saint Étienne. Ce saint, étant sur la terre, voyait déjà le ciel ouvert. »

Alors M. Vianney, conte le témoin, éleva les yeux avec une expression extraordinaire de foi et de bonheur [1].

Un détail important inquiétait le maire et les habitants d'Ars : qui donc posséderait, après son décès, la dépouille de leur curé? Le dernier testament qu'eût écrit M. Vianney [2] — le 10 octobre 1855 — était ainsi rédigé : *Je laisse mon corps après ma mort à la disposition de Monseigneur l'Évêque de Belley.* Mais quelle décision prendrait Mgr de Langalerie? Était-il sûr que le prélat ne céderait pas aux réclamations des gens de Dardilly qui, à plusieurs reprises déjà, avaient sollicité de leur saint compatriote un legs en leur faveur? En vérité, serait-il juste et raisonnable que celui dont la sainteté donnait à Ars toute sa beauté et toute sa gloire en disparût corps et âme?...

C'est pourquoi, le mercredi 3 août, « à une heure de relevée », maître Gilbert Raffin, notaire à Trévoux, pénétrait avec quatre témoins dans la chambre de M. Vianney. « Où voulez-vous être enterré? » lui demanda le notaire. On prêta l'oreille, et il répondit dans un souffle : « A Ars... Mais mon corps n'est pas grand'chose... »

[1] *Procès apostolique ne pereant*, p. 904.

[2] Il existe de lui un tout premier testament daté du 2 décembre 1841 et qui débute ainsi : *Je donne mon corps de péché à la terre et ma pauvre âme aux trois Personnes de la Très Sainte Trinité et à Marie conçue sans péché.* — Un second testament, certainement antérieur à 1855, est ainsi formulé : *Je veux après ma mort que mon corps soit transporté à Dardilly, mon pays natal. Ma volonté est ainsi.* L'original de ce document est conservé dans la maison natale de notre saint.

Puis M. Raffin écrivit un testament que le saint ne put lui-même signer[1].

Le même jour, « à trois heures, raconte M. Beau, je lui fis la recommandation de l'âme en présence de plusieurs ecclésiastiques. C'était toujours le même calme et le même état de contemplation. » Un peu auparavant étaient survenus, accourus en hâte des paroisses où ils prêchaient, l'abbé Alfred Monnin et un autre missionnaire.

Le 3 août, Mgr de Langalerie, évêque de Belley, se trouvait à Meximieux où se faisaient les derniers apprêts pour la distribution des prix fixée au lendemain. C'est là et en de telles circonstances que le prélat apprit que l'état de M. Vianney était désespéré. Sans hésiter, il quitta le petit séminaire et prit le chemin d'Ars[2]. Il y arriva vers sept heures du soir, se rendit aussitôt au presbytère, « haletant, ému, priant à haute voix, fendant la foule agenouillée sur son passage[3] ».

---

[1] Nous devons à l'obligeance de Me Eugène Perret, notaire à Trévoux, de posséder une copie de ce dernier testament.

Par devant Me Gilbert-Hippolyte Raffin, notaire à Trévoux, département de l'Ain, et en présence des témoins qui seront ci-après nommés, a comparu

M. Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars, où il demeure, lequel, quoique malade au lit, en pleine jouissance de ses facultés morales, a dicté audit Me Raffin son testament que ce dernier a écrit tel qu'il a été dicté ainsi qu'il suit :

Je nomme et institue pour mon héritier universel M. Joseph Camelet, prêtre à Pont-d'Ain.

Je veux que mes restes mortels reposent à jamais dans le cimetière de la paroisse d'Ars.

Telles sont mes dernières volontés que j'entends être seules exécutées, cassant et révoquant toutes dispositions précédentes.

Le présent testament a été fait et lu par le notaire au testateur, en présence des témoins, au presbytère d'Ars, le trois août mil huit cent cinquante neuf, à une heure de relevée, lesquels témoins sont Messieurs Claude-Prosper Garnier comte des Garets, propriétaire et maire de la commune d'Ars, où il demeure, Pierre Oriol, rentier, François Pertinand, voiturier, Hippolyte-François Pagès, rentier, tous demeurant à Ars, lesquels ont signé avec le notaire, non le testateur qui a déclaré ne pouvoir signer, à cause de la faiblesse à lui occasionnée par la maladie dont il est atteint.

(Suivent les signatures : Comte des Garets, Oriol aîné, François Pertinand, Hippolyte Pagès et Raffin.)

[2] Il y a environ 40 kilomètres de Meximieux à Ars.

[3] Abbé MONNIN, *Le Curé d'Ars*, t. II, p. 695.

Le malade reconnut très bien son évêque, lui sourit, essaya de le remercier, mais ne put articuler une parole. Monseigneur, l'ayant embrassé, lui dit qu'il allait à l'église prier pour lui. Le saint sourit encore. « C'est le seul moment, observe son confesseur qui était alors présent, où je l'aie vu ce jour-là sortir de son union avec Dieu. »

Vers dix heures du soir, le Curé d'Ars parut toucher à sa fin ; M. Toccanier lui donna l'indulgence plénière à l'article de la mort. A minuit, l'abbé Monnin, lui ayant fait baiser sa croix de missionnaire, recommença à son chevet les prières des agonisants. Il les prononça lentement, les entrecoupant d'assez longs silences...

Et le jeudi 4 août 1859, à deux heures du matin, au moment où le jeune prêtre achevait de lire d'une voix tremblante ces paroles : *que les saints anges de Dieu viennent à sa rencontre et l'introduisent dans la céleste Jérusalem ;* tandis que dans le ciel d'Ars un orage éclatait, plein d'éclairs et de tonnerre, saint Jean-Marie-Baptiste Vianney, soutenu dans les bras du Frère Jérôme, « rendant son âme à Dieu sans agonie », s'endormait enfin comme l'ouvrier qui a bien rempli sa tâche. M. Oriol eut la consolation de lui fermer les yeux. Il avait soixante-treize ans, deux mois, vingt-sept jours, et il occupait la cure d'Ars depuis quarante et un ans, cinq mois et vingt-trois jours.

Vers quatre heures, M. Beau descendit à l'église célébrer la messe à son intention. Le sacristain lui avait préparé un ornement noir. Celui qui pendant treize ans avait été l'intime confident de son âme hésita d'abord à prendre ce vêtement de deuil, « parce que, disait-il, la vie de M. Vianney avait été si sainte, qu'il ne le croyait pas même chargé d'une faute vénielle délibérée [1] ».

Au clocher d'Ars le glas se mit à sonner. La paroisse, « qui était tout entière dans l'anxiété [2] », fit alors paraître son immense douleur. On s'abordait les larmes aux yeux, en s'écriant : « Notre saint Curé est mort ! » « Dans les paroisses voisines on partagea notre

[1] Frère ATHANASE, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1032.
[2] *Procès apostolique in genere*, p. 319.

peine, dit Mlle Marthe des Garets — la plainte des cloches leur avait appris le grand deuil. — A Savigneux, à Mizérieux, à Toussieux, jusqu'à Jassans, on sonna des glas funèbres. Auparavant, le curé de Savigneux crut devoir en référer au maire, M. de Bon-Repos. « Est-ce que cela se demande, quand on a perdu le Curé « d'Ars? » répartit celui-ci avec vivacité. »

« La nouvelle de cette mort se répandit avec la rapidité de l'éclair ; le télégraphe la porta partout [1]. » Aussitôt des foules se mirent en marche. Le 4 août au matin, M. Camille Monnin, notaire à Villefranche et frère du missionnaire, accourut au village d'Ars. « La route, a-t-il conté, était encombrée de pèlerins à pied ou en voiture. Sur la place était réunie une foule considérable. Tout le monde pleurait. La même émotion me gagna. Je tombai dans les bras de mon frère ; nos larmes se confondirent [2]. »

Ce matin-là, pour la première fois depuis bien longtemps, l'angélus avait sonné au lever du soleil.

---

[1] Abbé BEAU, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1220.

[2] *Procès apostolique continuatif*, p. 263. — C'est le 10 août, par le journal l'*Univers* où Léon Aubineau racontait longuement la mort et les funérailles de M. Vianney, que la nouvelle du grand deuil se répandit dans les presbytères de France.

Mgr de Ségur, prévenu télégraphiquement, écrivait de Laigle, dans l'Orne, à M. Toccanier, le 7 août : « Voici notre saint dans le paradis ! Vous serait-il possible de me rendre à son sujet un double service : le premier, de me procurer quelque autographe de lui ; j'y attacherais le prix d'une vraie relique ; le second, de me donner quelques détails intimes sur sa fin bienheureuse... »

Le 16 août, M. du Colombier, beau-frère de M. des Garets, écrivait de son château du Pin à sa nièce Béatrice : « Il n'est question entre nous que de ce pauvre Curé d'Ars. C'est surtout le soir, sous nos grands tilleuls, que nous en parlons. La vue de ce ciel si pur, si étoilé, cette voie lactée, ce beau clair de lune, tout fait monter l'âme et la pensée vers le bon Dieu, et sur ce chemin, c'est le Curé d'Ars que nous rencontrons tout d'abord. Quelles belles fêtes il a eues là-haut, depuis qu'il a quitté sa pauvre église, son confessionnal, sa chapelle Saint-Jean, sa cure, sa pauvre chambre, son pauvre grabat ; depuis que vous le pleurez, depuis que les pèlerins l'attendent en vain, depuis que l'angélus qui sonnait à une heure du matin, s'est mis, comme dans les clochers vulgaires, à sonner au lever du soleil, depuis qu'il n'est plus au milieu de vous ! »

CHAPITRE XXXI

DANS LA GLOIRE

Le défilé devant le corps du Curé d'Ars. — Des funérailles triomphales. — Les premières demandes de reliques. — Le tombeau glorieux.
Le Procès de Béatification. — Les deux miracles étudiés par Rome. — L'assentiment joyeux de Pie X.
Les fêtes de la Béatification à Saint-Pierre de Rome. — Amour pour amour. — Au village d'Ars.
Les honneurs suprêmes : la Canonisation.

Dès que le saint eut rendu le dernier soupir, on s'empressa autour de son « pauvre cadavre ». M. Vianney jadis avait exprimé le désir qu'on ne le dépouillât pas après sa mort [1] : il craignait qu'on ne découvrît les traces de ses mortifications effrayantes. Il fut passé outre à cette défense, et alors, avec un attendrissement indicible, les missionnaires et les frères purent contempler cette relique très vénérable, ces membres sanctifiés qui « offraient l'image de l'exténuation humaine à son dernier degré [2] ».

Vers cinq heures du matin, revêtu de la soutane, du rochet et de l'étole pastorale, le corps du Curé d'Ars fut descendu dans une salle du rez-de-chaussée. « La figure était calme et sereine, comme s'il avait été encore vivant [3]. » Alors commença devant la sainte dépouille un défilé ininterrompu qui allait durer quarante-huit heures. Un service d'ordre fut organisé aux abords du presbytère. M. le maire, comte des Garets, avait dû appeler des gendarmes

---

[1] Jeanne-Marie CHANAY, *Procès de l'Ordinaire*, p. 707.
[2] R. P. MONNIN, *Procès apostolique ne pereant*, p. 995.
[3] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique ne pereant*, p. 337.

pour maintenir la foule [1]. Tous voulaient passer près du serviteur de Dieu endormi dans la mort, revoir les traits vénérés d'un père, d'un ami, d'un consolateur, d'un pasteur... On ne laissait aux visiteurs introduits par petits groupes que le temps de réciter un *Pater* et un *Ave*. Deux frères et deux élèves du pensionnat, placés auprès du corps, ne cessèrent pendant deux jours de faire toucher des objets de piété à la précieuse relique. « On dévalisa tous les magasins d'Ars, raconte Marthe Miard ; de chez moi des femmes, sans même prendre le temps de payer, emportaient à plein tablier images, croix, chapelets et médailles [2]. »

Maître Raffin, de Trévoux, avait eu beau appliquer les scellés au presbytère, de pieux larcins y furent commis un peu partout. D'audacieux pèlerins faillirent se procurer à bon compte de fort intéressants souvenirs : ils parvinrent à se faufiler jusqu'au premier étage et tentèrent de pénétrer dans la chambre même du saint; ils entaillèrent tellement la porte, qu'ils seraient entrés si des gardiens n'étaient survenus [3]... Quant aux trois sureaux de la petite cour, ils perdirent toutes leurs feuilles à la portée de la main.

Le défilé des visiteurs ne s'arrêta que pendant une demi-heure, dans l'après-midi du 4 août. Alors que le soleil était le plus ardent, on sortit le corps sur son lit d'honneur orné de fleurs et de feuillages et, pour la première fois, un photographe réussit à prendre les traits du Curé d'Ars [4].

---

[1] M. Jean-Félix DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 419.

[2] *Procès apostolique continuatif*, p. 864. — Quand tous les magasins furent vidés de leurs objets de piété, on fit toucher aux restes de M. Vianney les objets les plus hétéroclites. Dans un manuscrit de Jean-Claude Viret, propriétaire à Cousance (Jura), nous trouvons un inventaire de tous les souvenirs qu'il a rapportés d'Ars entre 1848 et 1859. Voici ce qu'on lit à la p. 34 de ce *mémoire :* « Plus, vous trouverez *du sucre et du tabac* qui furent déposés sur le corps du saint Curé après sa mort. »

[3] Pierre ORIOL, *Procès de l'Ordinaire*, p. 754.

[4] Il y eut trois photographies différentes (nous en donnons une dans ce livre). Jean-Claude Viret, en son naïf langage, nous a laissé ces détails sur l'opération : « Moi, Jean-Claude, j'étais présent quand les portraits furent tirés. On sortit le bon saint Curé Jean-Marie-Baptiste Vianney de sa cure pour le placer dans la cour, en un moment où le soleil était bien ardent,



LE CURÉ D'ARS SUR SON LIT DE MORT
(4 août 1859)

Les obsèques avaient été fixées au samedi 6 août. La veille au soir, il y eut dans le village une telle affluence d'étrangers que les vivres manquèrent ; le plus grand nombre, ne trouvant pas à se loger, durent s'étendre sur la place et passer la nuit à la belle étoile [1]. Vers huit heures se forma un immense cortège : trois cents prêtres ou religieux, six mille fidèles. Le cercueil n'ayant pas été fermé, le saint apparaissait à découvert. « A la levée du corps, raconte M. Alfred Monnin, on vit éclater dans la foule le même mouvement irrésistible qu'avait excité, de son vivant, la présence du serviteur de Dieu... Tous voulaient approcher du cercueil, contempler une dernière fois les traits du Curé d'Ars [2]. » Enfin le cortège put se mettre en marche et saint Jean-Marie-Baptiste Vianney parcourut une dernière fois les rues de son village bien-aimé.

Ce n'était pas un deuil, mais un triomphe. Derrière les petites filles en blanc et le clergé en habit de chœur venait le lourd cercueil de plomb et de chêne, porté successivement par des prêtres, puis par des Frères de la Sainte-Famille et enfin par des jeunes gens de la paroisse [3]. A son passage, les personnes qui formaient la haie tombaient à genoux comme pour recevoir une bénédiction suprême ; de tous les yeux coulaient des larmes silencieuses. Il y avait dans cette foule quelques indifférents. L'un d'eux, rapporte le Frère Jérôme, fut si frappé d'un tel spectacle qu'il s'écria : « Oh ! oui, c'était un saint ! » et son âme en fut toute changée [4]... Au loin, par intervalles, on entendait tinter des glas dans les clochers d'alentour.

Le cortège s'arrêta sur la place ; le corps fut déposé au pied du calvaire qui en occupait le milieu. C'est là que Mgr de Langalerie, qui présidait les funérailles, fit l'éloge du serviteur de Dieu.

---

et on fut obligé de tenir un parapluie au-dessus du saint Curé pour le garantir du soleil, et c'est moi, Jean-Claude, qui ai tenu ce parapluie tout le temps qu'il a fallu. » (*Mémoire* man., p. 33).

[1] Sœur SAINT-LAZARE, *Procès apostolique ne pereant*, p. 769.

[2] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1166.

[3] M. le curé et M. le sous-préfet de Trévoux, M. l'abbé de Sérezin, chanoine de Belley, M. le comte des Garets, maire d'Ars, tenaient les cordons du poêle.

[4] *Procès de l'Ordinaire*, p. 574.

C'était le premier panégyrique prononcé en son honneur, et aucun depuis n'a été plus émouvant, ni même plus éloquent peut-être. C'était la canonisation anticipée :

« *Courage ! bon et fidèle serviteur,* commença l'évêque, *entrez dans la joie de votre Seigneur* [1] *!* » Et il continua : « Faites silence, mes Frères ! Écoutez bien, pieux fidèles que le respect et la douleur ont amenés si nombreux à cette imposante cérémonie. Je vais la répéter cette parole de Notre-Seigneur dans le saint évangile. Dites, en est-il un seul parmi vous qui ne croie l'entendre sortir de la bouche de Dieu lui-même, au moment où la belle âme de notre saint Curé s'est détachée enfin de son corps usé si longtemps au service du divin Maître?... Méditons-la quelques instants, mes Frères, cette parole si douce et si chère. Elle doit faire en ce moment notre espérance, notre consolation. J'ajoute qu'elle renferme un salutaire avertissement, au nom de celui qui ne doit plus vous parler désormais que par les exemples de sa vie, et probablement aussi par les merveilles de sa tombe. »

Puis, commentant le texte de son discours, l'évêque de Belley esquissa à traits rapides la vie surhumaine du Curé d'Ars, « merveille de la puissance et de l'amour de Dieu ».

Combien y a-t-il d'années, combien de siècles peut-être qu'on n'a vu une existence sacerdotale dans des conditions semblables, aussi fructueusement, aussi saintement, aussi continuellement occupée, employée, dépensée au service de Dieu?... On ne remplace pas un Curé d'Ars : Dieu lui-même, dans l'intérêt de sa gloire, ne veut pas multiplier ces prodiges de grâce et de sainteté. La France entière a perdu un prêtre qui faisait son honneur et que l'on venait visiter et consulter de toutes ses provinces...

« Courage, bon et fidèle serviteur, entrez dans la joie de votre maître ; c'est-à-dire que votre journée est finie ; vous avez assez fait, assez travaillé : venez, voici votre récompense et le prix de vos labeurs... Et sachez bien, cher et vénéré Curé, que le jour le plus beau, le plus désiré de mon épiscopat serait celui où la voix infaillible de

[1] *Euge serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui.* (Matth., XXV, 21).

l'Église me permettrait de vous acclamer solennellement et de chanter en votre honneur : *Euge serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui* [1]. »

Ce discours achevé, le cercueil fut porté à l'église, où les autorités, le clergé et la famille du défunt pénétrèrent seuls. Les gendarmes de Trévoux, postés devant les portes, avaient peine à repousser la foule. Pas un cri cependant ne s'élevait de cette multitude entassée sur le perron et dans l'étroite rue. Pendant la messe de *Requiem* que célébra le chanoine Guillemin, vicaire général de Belley, un silence religieux planait sur le village en deuil, devenu lui-même un temple. Au signal de la cloche, la foule s'agenouillait et se relevait tour à tour.

Après l'absoute donnée par Mgr de Langalerie, le cercueil fut déposé dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, devant ce confessionnal, vide hélas ! où le serviteur de Dieu avait absous et réconforté tant de pauvres âmes ! Tout le temps que la châsse demeura là, elle fut gardée, nuit et jour, et uniquement par des gens de la paroisse [2]. Le 14 août, le corps fut descendu dans un caveau creusé au milieu de la nef. Sur la tombe on scella une plaque de marbre noir où se voyaient, gravés en creux, un calice et cette simple inscription : CI-GIT JEAN-MARIE-BAPTISTE VIANNEY, CURÉ D'ARS [3]. Les restes du serviteur de Dieu allaient reposer là quarante-cinq ans, de 1859 à 1904.

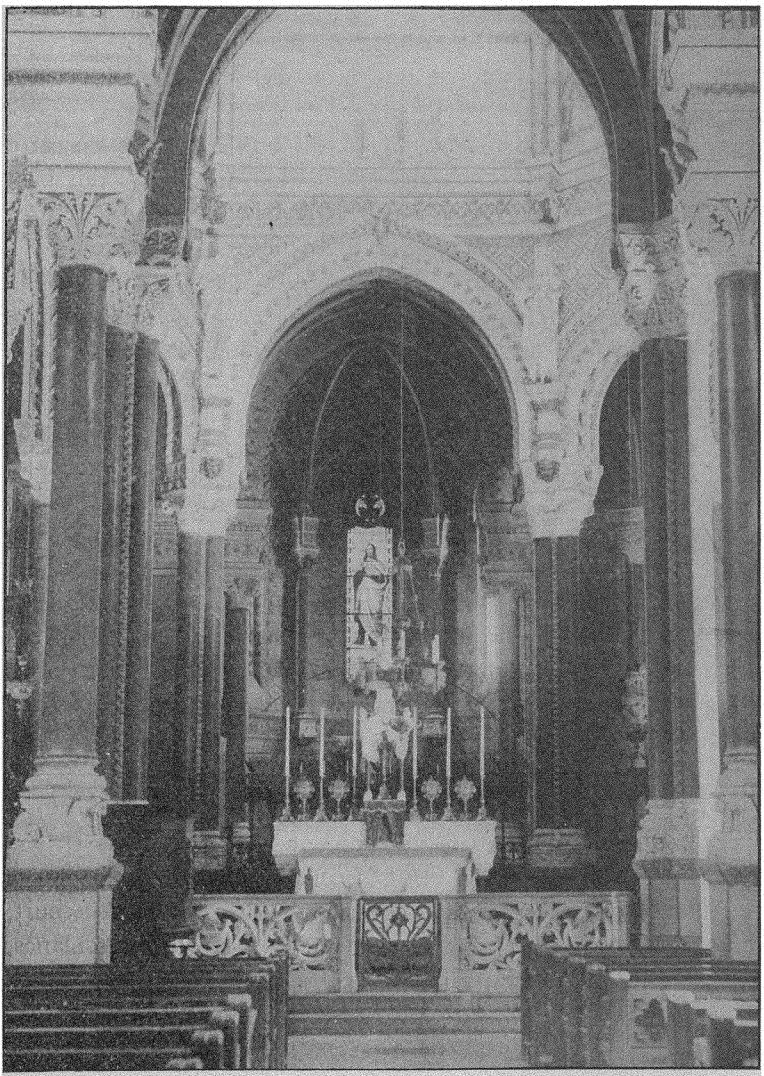
Cependant les demandes de reliques affluaient déjà. Dès le 4 août, grâce au télégraphe, Dardilly avait appris la mort de M. Vianney. Le lendemain, la supérieure du pensionnat de Notre-Dame des Anges fondé dans cette paroisse par les Sœurs de Saint-Joseph écrivait à l'évêque de Belley pour réclamer le calice du saint. Peu de jours après, Mgr de Langalerie communiquait au

---

[1] Le 15 août suivant, Mgr de Langalerie envoya son discours imprimé, sous forme de *lettre circulaire*, à tout le clergé de Belley.

[2] Magdeleine MANDY-SCIPIOT *Procès apostolique in genere*, p. 273.

[3] Depuis nombre d'années, les pas des visiteurs ont effacé totalement cette inscription.



INTÉRIEUR DE LA NOUVELLE ÉGLISE D'ARS

Le maître-autel dédié à sainte Philomène.

maire d'Ars une pétition des gens de Dardilly, contresignée par le cardinal-archevêque de Lyon. Le pays natal du Curé d'Ars voulait posséder sinon son corps, tout au moins son cœur ! Le comte des Garets s'y refusa obstinément. « Le jour des obsèques, répondait-il à l'évêque de Belley, j'avais dit aux habitants de cette paroisse que plus tard, quand l'exhumation du corps serait possible, ils auraient une relique importante ; ils devaient se contenter de cette promesse et ne plus produire une demande qui, dans l'état actuel des choses, est inconvenante et ne semble pas inspirée par une vraie dévotion. Comme vieil ami de ce saint prêtre, comme maire d'Ars, je m'opposerai toujours à pareille violation de ses volontés et de sa tombe. »

Un nouveau *pèlerinage* commençait. La voix du peuple qui, en l'occurrence était vraiment celle de Dieu, avait proclamé la sainteté du Curé d'Ars. Désormais, on viendrait dans son église pour l'honorer et le prier. La tombe avait été entourée d'une grille de fer. Cette grille fut bientôt encombrée de fleurs et de couronnes et servit de herse pour des cierges. Sans tarder, les missionnaires chargés du service du sanctuaire firent disparaître ces signes de dévotion et la barrière elle-même. Il fallait écarter de ce tombeau tout culte prématuré ; car déjà, à l'évêché de Belley, on envisageait une béatification comme possible, et nul n'avait le droit de prévenir le jugement officiel de l'Église. Toutefois, il restait permis à chacun d'invoquer le Curé d'Ars en son particulier. Tous les jours, des pèlerins vinrent s'agenouiller sur la dalle de marbre qui le recouvrait. On vit le cardinal Villecourt, dans toute la majesté de sa pourpre et de ses cheveux blancs, s'incliner jusqu'à terre pour baiser cette pierre vénérable.

***

Pendant ce temps, l'autorité diocésaine ne demeurait pas oisive. A elle incombait le grave et doux devoir de constater

authentiquement la sainteté du Curé d'Ars. Le 21 novembre 1862, Mgr de Langalerie, à la grande joie des fidèles, instituait un tribunal ecclésiastique chargé d'enquêter sur la vie, les vertus, les miracles, les écrits du serviteur de Dieu. Alors commença le *Procès* dit *de l'Ordinaire* qui exigea deux cents séances, recueillit les dépositions de soixante-six témoins et ne se termina que le 6 mars 1865.

Quelques jours plus tard, Mgr de Langalerie en portait à Rome la copie authentique — 1674 pages in-folio — et la confiait à la Sacrée Congrégation des Rites. Le mois de mars ne s'était pas écoulé que Sa Sainteté Pie IX nommait comme Rapporteur de la Cause d'Ars le cardinal Villecourt, en résidence à Rome [1], et autorisait le cardinal Patrizi, Préfet des Rites, à ouvrir les in-folio français et à les faire traduire en italien. Des Censeurs devaient être désignés pour examiner les écrits de M. Vianney.

Après le *Procès de l'Ordinaire* — information préparatoire destinée à instruire le Saint-Siège sur cette question : faut-il, oui ou non, s'occuper de la Cause d'Ars? — ce fut le *Procès Apostolique.* D'habitude, on laissait s'écouler dix ans entre les deux Procès. Par un décret du 6 février 1866, Pie IX passa outre à cette règle : le pieux et grand Pontife, qui avait connu de réputation M. Vianney [2], souhaitait personnellement que l'Église glorifiât cet humble prêtre. Le concile du Vatican, la guerre franco-allemande, l'invasion de Rome par les troupes piémontaises retardèrent l'instruction de la Cause. Enfin, le 3 octobre 1872, Sa Sainteté signait avec

---

[1] Le cardinal Villecourt, qui devait mourir bientôt, ne remplit cette fonction qu'une année à peine. Il fut remplacé le 1er février 1866, par le cardinal Pitra.

[2] Dans une audience accordée par Pie IX au Cher Frère Gabriel, supérieur général des Frères de la Sainte-Famille de Belley, il fut question du Curé d'Ars, et le Saint-Père en parla avec une vive sympathie. Il bénit un chapelet expressément à l'intention de M. Vianney. Le saint garda ce chapelet... pendant trois mois. Il y tenait cependant beaucoup et « le sacrifice lui coûta extrêmement » ; mais il lui fallait de l'argent pour ses pauvres. Il l'échangea contre une abondante aumône. (Comtesse DES GARETS, *Procès de l'Ordinaire*, p. 800 ; Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 300.)

bonheur la « commission » qui ouvrait l'ère des sessions décisives. Du fait même, Jean-Marie-Baptiste Vianney était déclaré *vénérable.*

Les procédures dites *apostoliques,* confiées successivement à Nosseigneurs Richard, Marchal et Soubiranne, tous trois évêques de Belley, durèrent douze années — du 3 août 1874 au 12 octobre 1886. — Cent quarante-sept témoins comparurent, et leurs dépositions, consignées en 2886 pages in-folio, demandèrent trois cent onze séances.

Le *Procès de l'Ordinaire* et le *Procès Apostolique* ayant été approuvés par la Congrégation des Rites en sa réunion du 13 mai 1890, le lendemain même le pape Léon XIII confirmait cette sentence. Léon XIII, comme Pie IX, aimait le Curé d'Ars. « Il faut pousser cette Cause, disait-il en 1889, à Mgr Luçon, le futur cardinal de Reims alors évêque de Belley ; le Curé d'Ars, c'est la gloire religieuse de la France. » Et Sa Sainteté déclarait au prélat postulateur : « Cette cause est belle entre toutes : il ne faut pas qu'elle souffre de retard. Je voudrais béatifier le vénérable Vianney [1] ! » Dieu ne lui laissa pas cette consolation.

C'est à l'ancien curé de Sarzano et de Tombolo, à Pie X, élu pape le 4 août 1903, quarante-quatre ans, jour pour jour, après la mort du serviteur de Dieu, qu'il était réservé de l'élever à l'honneur des autels. Le 26 janvier 1904, Pie X présidait la *Congrégation générale* qui devait examiner les miracles du vénérable Vianney. Le tribunal de Belley ayant instruit dix-sept faits de guérison survenus depuis sa mort, l'avocat de la Cause, M. Morani, en choisit deux qui lui parurent suffisants : la guérison d'Adélaïde Joly et celle de Léon Roussat.

Ces deux merveilles valent la peine d'être contées. Nous en entendrons le récit de la bouche même des plus proches témoins. Voici d'abord la déposition faite le 10 octobre 1864 par Léonide Joly, sœur de la miraculée :

---

[1] *Toast* de Mgr Luçon prononcé à Ars le 4 août 1905 *(Annales d'Ars,* décembre 1905, p. 265).

Je suis née à Saint-Claude le 8 mai 1848. Adélaïde a quatre ans de moins que moi. Nous sommes toutes deux depuis cinq ans dans l'orphelinat dirigé par les Filles de la Charité sur la paroisse Saint-Jean de Lyon.

Le matin, c'est moi qui habillais ma petite sœur. Elle se mit à se plaindre de douleurs dans le bras gauche. Au mois de septembre 1861, la maîtresse qui visitait notre ouvrage remarqua qu'Adélaïde tenait son bras sur son genou et qu'elle ne pouvait plus travailler. Elle l'appela petite paresseuse ; mais nous voilà toutes à pleurer. Alors on mena l'enfant à M. Berne, le chirurgien en chef de la Charité. Il dit qu'Adélaïde avait une tumeur blanche, était estropiée pour toute sa vie et qu'elle devrait porter un appareil. L'appareil ne fut pas commandé ; nos maîtresses voulurent essayer d'autre chose : elles nous firent commencer une neuvaine au Curé d'Ars, et comme elles possédaient une paire de vieux souliers qui avaient appartenu au saint prêtre, elles en prirent un cordon qu'elles nouèrent au bras de ma petite sœur [1].

Au bout de sept jours, Adélaïde me dit : « Léonide, mon bras ne me fait plus mal. » Et, découvrant son bras, je vis qu'elle pouvait le remuer avec facilité. Vite, je montai chez notre maîtresse pour lui

---

[1] Cette « paire de vieux souliers » a son histoire. « En mars 1862, raconte Sœur Marie-Anne Callamand, des Filles de la Charité, une demoiselle de notre paroisse Saint-Jean, qui venait de perdre sa mère, nous apprit que celle-ci avait reçu autrefois d'une amie une paire de souliers du Curé d'Ars et qu'elle les avait donnés à une pauvresse. Sans doute elle s'en était défaite avec regret, mais elle pensait que le bon Curé ne la désapprouverait pas. La pauvresse, qui logeait dans un grenier au sixième étage de la maison de cette dame, les mit dans un coin parce qu'elle les trouvait trop mauvais pour être portés. En quittant le logement, elle y laissa les souliers, et Mlle Lavie (c'est le nom de la demoiselle) vint nous les offrir, pensant nous être agréable. Nous les reçûmes en effet avec bonheur, comme une précieuse relique. En les voyant, nous nous extasiâmes sur la pauvreté du saint Curé. La Sœur Marguerite se sentit inspirée aussitôt de me demander la courroie d'un des souliers. « Avec cela, ajouta-t-elle, je suis sûre que le Curé d'Ars va nous guérir « Adélaïde. Nous ferons une neuvaine bien fervente, et vous verrez. » Je lui répondis. « Eh bien, faites, » et je lui remis le lacet. Il y avait là un Père Lazariste, M. Mellier, supérieur de la maison d'Angers. Sans m'en demander la permission, il s'empara du second lacet et ne voulut à aucun prix me le rendre. « Mais moi aussi, me dit-il, je pourrais bien m'en servir. » (*Déposition* du 10 octobre 1864, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1581).

annoncer cette bonne nouvelle. Elle me gronda un peu, parce que j'avais agi sans sa permission. Le neuvième jour de la neuvaine, la Sœur débanda elle-même le bras, qu'elle trouva parfaitement guéri. Il remuait dans tous les sens et présentait le même aspect que l'autre, sans aucune trace d'amaigrissement. La tumeur avait complètement disparu. Le docteur Berne fut stupéfait de la guérison. Il ne fit aucne difficulté pour écrire un certificat qui fut envoyé à Mgr l'évêque de Belley. Pour nous, très heureuses, nous fîmes une neuvaine d'action de grâces, et depuis lors nous invoquons souvent le Curé d'Ars qui a guéri ma petite sœur [1].

Quant à la guérison miraculeuse du jeune Roussat, son père, boulanger à Saint-Laurent-lès-Macon (Ain), l'a racontée ainsi, au *Procès de béatification :*

Je certifie qu'au 1er janvier 1862, mon fils Léon Roussat, âgé de six ans et deux mois, fut pris de crises nerveuses, d'abord légères puis de plus en plus graves et fréquentes. Nous eûmes recours à M. le Docteur Carteron, de Mâcon, qui le traita successivement pour les vers, pour la fièvre, pour le ver solitaire et finit par donner des remèdes contre l'épilepsie.

Les prescriptions du médecin ne produisant aucun effet et le mal s'aggravant de jour en jour, ma femme et moi nous nous rendîmes à Lyon pour présenter notre enfant à M. le Docteur Barrier, major du grand hôpital. Il prescrivit l'usage des eaux ferrugineuses, traitement nouveau dans lequel il semblait avoir grande confiance.

Pour tout résultat, nous vîmes avec douleur le nombre et l'intensité des crises augmenter d'une manière alarmante : Léon tombait en moyenne jusqu'à quinze fois par jour. Nous retournâmes auprès de M. Barrier qui, à cette seconde visite, se borna à nous donner par écrit quelques conseils, en ajoutant : « Votre enfant est jeune ; il y en a qui en reviennent, d'autres qui n'en reviennent pas. Inutile que vous me le rameniez... »

Bien peu satisfaits d'un pareil accueil, nous reprîmes le chemin du pays, la désolation dans le cœur. Or, en passant à Villefranche, qui

[1] *Procès de l'Ordinaire*, p. 1590-1591.

est tout proche d'Ars, je dis à ma femme : « Il faudra conduire notre Léon à Ars. » Rentrés chez nous, nous commençâmes une neuvaine en l'honneur du saint Curé... Hélas ! nous ne fûmes pas exaucés : le moment de la grâce n'était pas venu. Les crises de notre pauvre petit affligé étaient d'une intensité et d'une fréquence telles qu'il tombait plus souvent que jamais ; il lui arriva même, après une crise, de rester deux heures comme mort, froid et glacé. Dès lors il demeura entièrement paralysé et perdit tout usage de la parole.

Le lundi de Pâques, nous voulûmes le porter au tombeau du Curé d'Ars ; mais M. le curé de Saint-Laurent nous en empêcha : notre pieux pasteur craignait, avec trop de raison, que notre enfant ne mourût pendant le voyage.

Enfin, au 1er mai, il ne put pas nous retenir. Il allait lui-même à Ars, où Monseigneur l'Évêque de Belley devait bénir la première pierre de la nouvelle église. Nous voilà partis avec lui : si nous avions le malheur de perdre notre enfant, M. le curé serait à nos côtés pour nous soutenir !...

Nous arrivâmes à la fin de la cérémonie. Nous eûmes la faveur de recevoir une bénédiction de Sa Grandeur pour notre cher petit malade. Puis Monseigneur étant rentré à la maison des missionnaires, M. le curé et ma femme lui présentèrent Léon qu'il daigna embrasser et bénir encore, en nous recommandant de commencer une neuvaine au Curé d'Ars : une dizaine de chapelet chaque jour. Monseigneur eut la bonté de nous promettre qu'il prierait avec nous et de nous assurer que l'enfant guérirait.

De la maison des missionnaires nous portâmes notre enfant sur le tombeau du saint. De retour à l'hôtel, nous eûmes la consolation de voir ce petit, entièrement paralysé, prendre son verre de la main droite, puis boire, puis s'amuser avec des allumettes qu'il allumait et rejetait loin de lui.

Dans le trajet d'Ars à Saint-Laurent où nous rentrâmes bien avant dans la nuit, notre cher Léon n'eut que deux légères crises. Son sommeil fut calme et se prolongea jusqu'au matin. Pour l'habiller nous fûmes obligés de prendre les mêmes précautions qu'à l'ordinaire : ses membres restaient encore paralysés. Ma femme observa même deux crises très légères.

Enfin, vers les dix heures, nous nous mîmes à table. Peu après, ô bonheur ! Léon me fait signe d'écarter sa chaise ; aussitôt, il saute

à bas et se met à courir, pleinement guéri. Sa parole, il est vrai, demeurait encore embarrassée, mais, à la fin de notre neuvaine, grâces en soient à jamais rendues à Dieu et à son serviteur le Curé d'Ars, elle lui fut redonnée.

Depuis lors, sa santé est admirable ; jamais il n'a plus éprouvé un seul instant de malaise. Témoin d'un pareil prodige, je n'ai pu refuser au bon Dieu de lui donner mon cœur. Je suis et j'espère rester un parfait chrétien [1].

Ces deux miracles, le 21 février 1904, Pie X promulgait le décret qui les reconnaissait comme authentiques et valables pour la béatification du vénérable Jean-Marie Vianney. Enfin, le 17 avril, dimanche du Bon-Pasteur, un dernier décret pontifical déclarait qu'en toute sûreté l'on pouvait procéder à la béatification solennelle. « C'est un saint ! » s'écriaient jadis les foules sur le passage du Curé d'Ars. Et en effet sa sainteté paraissait évidente comme la lumière du soleil. L'Église, prudente et sage, n'en avait pas mis moins de quarante-deux années pour asseoir son jugement. Et sa sentence était conforme à celle du peuple chrétien. A cette nouvelle, il y eut grande joie dans le monde catholique, et spécialement au cœur des prêtres.

Rien ne pouvait arriver de plus agréable et de plus avantageux — disait Pie X, le 2 février, à des membres du clergé de Paris — non seulement à Nous qui, durant tant d'années, avons rempli de grand cœur le ministère paroissial, mais à tous les curés du monde catholique, que de voir ce vénérable Curé entouré des honneurs des Bienheureux, d'autant plus que sa gloire rejaillira sur tous ceux qui sont consacrés au ministère des âmes.

***

Enfin, dans le ciel de Rome, l'aurore du grand jour se leva. Un radieux soleil illuminait cette matinée du dimanche 8 janvier 1905 qui avait été fixée pour l'exaltation de l'humble Curé d'Ars.

[1] Jean-Marie ROUSSAT, *Procès de l'Ordinaire*, session 168e, 6 octobre 1864, (p. 1549-1551).

Mgr Luçon, évêque de Belley, à qui il incombait de délivrer les billets d'entrée dans la basilique vaticane, en avait dû faire distribuer trente mille ! A la façade de Saint-Pierre, une toile de Bottoni et de Francisi représentait M. Vianney, dominant la Ville éternelle. Dans le vestibule, au-dessus de la porte majeure, un tableau de Capparoni reproduisait une des scènes du pèlerinage d'Ars : le serviteur de Dieu traversant la foule. A l'intérieur, la basilique avait sa parure de fête : la frise, les piliers étaient tendus de damas rouge à franges d'or. Dans l'abside — car c'est à cet endroit qu'allait se réaliser la béatification elle-même — deux hautes bannières flottaient, dont l'une, à droite, faisait revivre la guérison d'Adélaïde Joly ; dont l'autre, à gauche, reproduisait l'intérieur de l'église d'Ars, avec le petit Léon Roussat étendu sur la tombe du nouveau Bienheureux. Depuis la Confession jusqu'à la Chaire de Saint-Pierre scintillaient des milliers de lampes électriques, tandis que dans l'immense coupole rayonnait le soleil de Dieu.

Vers dix heures se déroula dans la basilique le cortège des cardinaux, des évêques, des généraux d'ordre. Puis arrivèrent les élèves du Séminaire Pie, les curés de Rome qui avaient souhaité assister en corps à cette glorification d'un curé de France, le Clergé et le Chapitre de Saint-Pierre, tous précédant l'évêque officiant, Mgr Luçon. Le cardinal Rampolla, archiprêtre de la basilique vaticane, en long manteau de pourpre, fermait la marche.

Quand, dans la lecture du Bref de Béatification, retentirent ces derniers mots : *Nous permettons que désormais on donne le titre de Bienheureux au vénérable serviteur de Dieu Jean-Marie-Baptiste Vianney*, le rideau qui voilait la *gloire du Bernin* tomba, et l'on vit, dressé parmi les nuées de bronze qui auréolent la Chaire de saint Pierre, le tableau de l'apothéose : le Curé d'Ars, soutenu par deux anges, prenant son essor vers le ciel.

Toutes les cloches de la basilique jetaient à la Ville éternelle leurs joyeuses volées. Dans un geste spontané de vénération, l'assistance avait fléchi les genoux ; bien des yeux se mouillaient de larmes. Mgr Luçon entonna le *Te Deum*, que trente mille voix continuèrent avec un enthousiasme sacré. L'hymne achevé,

l'évêque de Belley, que cette minute glorieuse récompensait de tant de travaux et de peines, encensa solennellement les reliques du bienheureux Vianney exposées pour la première fois sur l'autel, puis il chanta la première oraison adressée par l'Église à ce nouveau et puissant protecteur. Enfin la messe pontificale commença à l'autel de la Chaire.

C'est devant cet autel que, vers quatre heures l'après-midi, le pape Pie X vint en personne vénérer les reliques du Curé d'Ars [1].

En ce jour inoubliable, Rome, la Rome papale, Rome, tête et cœur de l'Église, mère des âmes, qui, ornée d'une pourpre sainte — le sang de ses martyrs — « surpasse en beauté toutes les beautés de ce monde [2] », rendait au bienheureux Vianney amour pour amour. ROME ! il ne pouvait, de son vivant, l'entendre nommer sans pleurer d'attendrissement [3]. Comme il eût voulu la connaître, la visiter ! Avec quel bonheur il se fût prosterné aux pieds du souverain Pontife ! « Dans quelques jours, lui disait un secrétaire du cardinal Pacca qui fit le pèlerinage d'Ars, je serai auprès du Saint-Père. — Oh ! si je pouvais aller avec vous ! » lui répondait l'homme de Dieu, et « il versait des larmes d'envie [4] ». Il professait pour Rome et ses doctrines une soumission fervente. « Quand on souleva en France la question liturgique, il se montra aussitôt partisan de la *liturgie romaine* [5]. » Il avait à cœur de prier en union avec le Père commun des fidèles, en récitant les mêmes prières que

[1] Pie X souhaitait pouvoir canoniser lui-même le Curé d'Ars. Peu après la béatification, au cours d'une audience intime, Mgr Olivier, évêque d'Ajaccio, dit en apercevant sur le bureau du souverain Pontife une statue du nouveau bienheureux : « C'est un grand honneur pour la France, Très Saint Père, que la présence d'une telle image sous vos yeux. — Ah ! fit le Pape qui s'interrompit d'écrire et releva la tête, *socius meus*, c'est mon compagnon. » Après quoi, il poursuivit en latin : « Prions Dieu de faire au plus tôt, par son intercession, les miracles qui permettront de le canoniser. — Nous espérons bien, Très Saint-Père, que ce sera Votre Sainteté elle-même qui fera cette canonisation. » Le Pape eut un gracieux sourire. (*Annales d'Ars*, août 1906, p. 86).

[2] *Roma... excellis omnem mundi pulchritudinem.* (S. Paulin d'Aquilée).

[3] Abbé BEAU, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1205.

[4] Mlle Marthe DES GARETS, *Procès apostolique in genere*, p. 300.

[5] Abbé TOCCANIER, *Procès apostolique in genere*, p. 351.

lui. A plusieurs reprises, il exprima le désir de posséder un *bréviaire romain...*[1] En vérité, le 8 janvier 1905, Rome élevait sur les autels l'un des meilleurs parmi ses fils et l'un des plus aimants.

Les solennités vaticanes, on le conçoit, eurent leur écho dans le petit village d'Ars. Les 2, 3 et 4 août, un triduum grandiose y fut célébré, auquel prirent part trois cardinaux, quinze évêques et vingt-deux mille fidèles accourus de toutes les provinces de France. D'ailleurs, dans ce coin de la Dombes, il y avait quarante-cinq ans que l'on travaillait à la glorification d'un pasteur bien-aimé.

Elle était debout à présent, cette « belle église » que M. Vianney n'avait vue qu'en rêve. Pour trouver des ressources, le tout dévoué abbé Toccanier[2], se faisant quêteur, avait visité toutes les grandes villes de France. Une loterie, dont les deux gros lots étaient le prie-Dieu et la montre du Curé d'Ars, avait rapporté 100.000 francs. Au chevet de la vieille église, Pierre Bossan, dès 1862, commença l'érection du dôme qui devait abriter l'autel de sainte Philomène. Le 4 août 1865, Mgr de Langalerie pouvait consacrer cet autel. Trente ans plus tard, sous le pastorat de Mgr Convert, la « belle église » était achevée : en vain M. Vianney avait-il essayé jadis de cacher sa gloire dans celle de sa « chère petite sainte » ; aujourd'hui la basilique d'Ars est un hymne de pierre où se marient les noms de Jean-Marie Vianney et de Philomène. Bossan, dans

---

[1] « M. Vianney, ayant entendu parler des pieuses et belles légendes du bréviaire romain, avait exprimé plusieurs fois le bonheur qu'il aurait à réciter cet office. Dans un voyage à Paris, je lui en achetai un exemplaire. J'avais l'intention de le lui offrir, me réservant de le garder comme une relique après sa mort. Mais M. Martin, mon confrère de Pont-d'Ain, lui fit remarquer que le bréviaire romain était plus long que celui de Lyon adopté par notre diocèse. M. le Curé, qui avait déjà tant de peine, avec sa fatigue et ses occupations, à réciter ce dernier, ferait mieux de ne pas changer. Le serviteur de Dieu s'en tint à cet avis. » (Abbé TOCCANIER, *Procès de l'Ordinaire*, p. 1277).

[2] M. Toccanier est mort à Ars le 7 novembre 1883, suivant de près Catherine Lassagne, décédée le 13 octobre de l'année précédente. « Un jour, raconte M. Toccanier lui-même, je priais le Curé d'Ars de me donner un coup de main quand il serait en paradis. — Oui, mon ami, me répondit-il, je dirai au bon Dieu de laisser entrer mon camarade. » (*Procès apostolique in genere*, p. 143).

son plan primitif, n'avait pas prévu de transept ; M. Sainte-Marie Perrin en a élevé un en l'honneur du saint Curé. C'est là que repose à présent le corps du serviteur de Dieu.

La châsse de cuivre ciselé qui le garde est un don du clergé de France. Fleurie de lis et de roses, elle est d'une exquise beauté[1]. Une statue de sainte Philomène la surmonte ; aux quatre angles se dressent les ascétiques figures de saint Jean-Baptiste et de saint François Régis, de saint François d'Assise et de saint Benoît Labre. A travers le cristal du reliquaire on aperçoit ce qui reste ici-bas du Curé d'Ars.

A l'approche de la béatification, le 17 juin 1904, le corps du vénérable Vianney fut extrait du tombeau. On constata avec une heureuse surprise que les membres subsistaient en leur intégrité. La peau était noircie, les chairs desséchées mais entières. Cependant le visage, tout reconnaissable qu'il était, avait subi quelque peu les ravages de la mort. On eut la joie de découvrir intact le cœur du saint et de pouvoir conserver à part cette admirable relique.

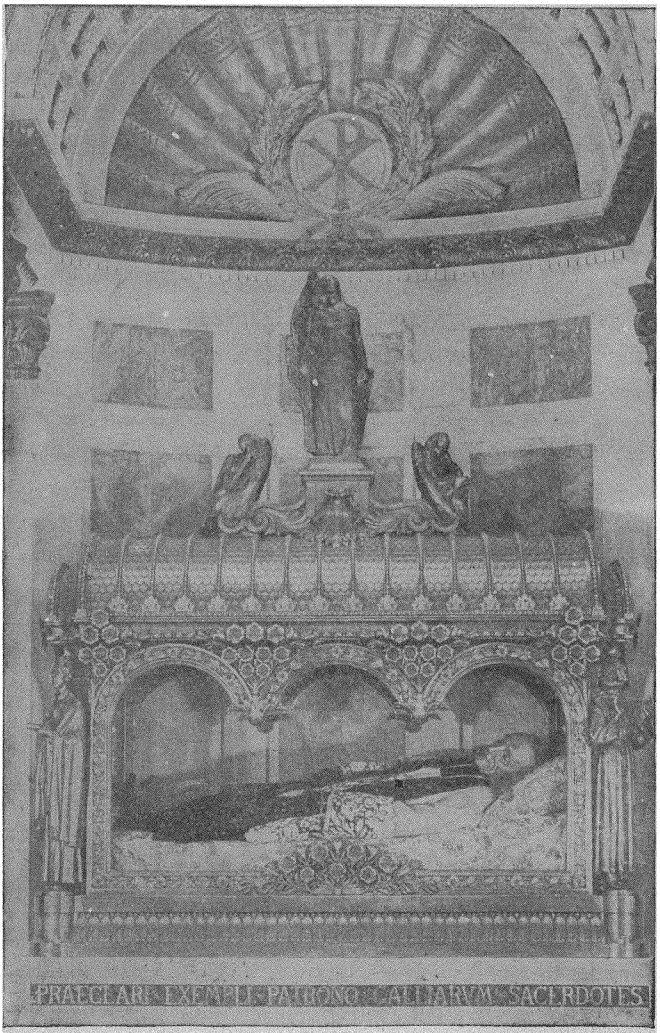
La précieuse dépouille fut entourée de bandelettes puis revêtue de riches ornements : une tunique de moire blanche, une soutane de faille noire, un rochet de fine dentelle, une étole de drap d'or semée de lis et de roses d'or. Aux doigts brunis on enlaça un chapelet de jaspe. On couvrit le visage d'une effigie de cire qui reproduit les traits du serviteur de Dieu. Le 2 avril 1905, quand on montra aux vieillards d'Ars qui avaient bien connu M. Vianney la relique de son corps, telle qu'elle apparaît aujourd'hui aux yeux des pèlerins, tous s'écrièrent en versant des larmes : « Oh ! comme c'est bien lui ! »

Le reliquaire est placé au-dessus d'un autel de marbre, sous un baldaquin de pierre ciselée que supportent des colonnes de cipolin. Deux grandes fresques dues au pinceau de Paul Borel l'encadrent.

***

Un fleuron — le plus beau — manquait encore ici-bas à la glorieuse couronne du Curé d'Ars. L'Église, en le béatifiant, l'avait

[1] Ce chef-d'œuvre de ciselure, dessiné par M. Sainte-Marie Perrin, provient de la maison Amédée Cateland, de Lyon.



ARS : AUTEL DE LA CHASSE
Le corps de Saint Jean-Marie-Baptiste Vianney.

mis sur les autels, mais il n'avait droit encore qu'à un culte restreint, qui ne pourrait guère dépasser les limites de la France. Par un décret du 12 avril 1905, Pie X l'avait bien donné pour « patron à tous les prêtres ayant charge d'âmes en France et dans toutes les contrées soumises à la France » ; mais ne fallait-il pas que ce prêtre incomparable fût établi en quelque sorte le protecteur et le modèle de tous les prêtres du monde[1]? Les honneurs de la canonisation pourraient seuls lui conférer ce magnifique privilège.

Passé les grandes solennités de Rome et d'Ars, l'Évêché de Belley ne resta pas inactif. La guerre même n'arrêta pas le travail de la Cause. En 1916, sous l'épiscopat de Mgr Manier et le pontificat de Benoît XV, furent examinés les deux miracles exigés pour la canonisation du bienheureux Vianney.

Comme preuves de sa sainteté on admit la guérison de Sœur Eugène et celle de Mathilde Rougeol.

Sœur Eugène, religieuse de Saint-Charles, avait été atteinte, au début de 1905, de varices qui devinrent vite saignantes et qui, produisant un ulcère long de six centimètres et large de cinq, finirent par immobiliser complètement la pauvre Sœur. En août 1905, des paroissiens de Ronno (Rhône), où Sœur Eugène était en obédience, parlèrent de faire le pèlerinage d'Ars. La pauvre infirme supplia qu'on la conduisît au village du saint Curé... Portée à l'église et placée sur une chaise au-dessus du tombeau où avait reposé M. Vianney, elle y demeura près d'une heure. « Mon Père, lui disait-elle en son naïf langage, j'étais chargée de la cuisine dans ma communauté. Il faut que je la fasse demain ! » Tout à coup, elle se sentit guérie. Elle se leva et marcha seule jusqu'à l'hôtel où les pèlerins de Ronno étaient descendus... Le lendemain, Sœur Eugène reprenait ses fonctions de cuisinière.

Mathilde Rougeol, née à Villers-la-Faye (Côte-d'Or) le 23 septembre 1878, fut à l'âge de vingt-huit ans, par suite d'une mauvaise

---

[1] Pie XI, par bref du 23 avril 1929, a « institué et déclaré saint Jean-Marie Vianney Patron céleste de tous les curés de Rome et du monde catholique ».

grippe, atteinte de laryngite tuberculeuse. Devenue complètement aphone et sachant son mal incurable, elle avait cessé de consulter les médecins, quand, au mois de juillet 1910, elle prit part à un pèlerinage à Lourdes, présidé par Mgr Dadolle, évêque de Dijon. Elle ne fut pas guérie par la Vierge de Massabielle. Les pèlerins, au retour de Lourdes, devaient s'arrêter au village d'Ars. Mlle Rougeol mit toute sa confiance dans l'intercession du bienheureux Vianney. Mgr Dadolle, prêchant dans l'église d'Ars, supplia le bienheureux Curé de faire des miracles pour sa canonisation. Au moment du départ, les pèlerins se réunirent une dernière fois devant l'autel pour baiser la relique du cœur. En la baisant, Mathilde avait dit intérieurement : « Si vous voulez, vous pouvez me guérir. » Revenue à sa place, elle s'essaie à chanter. O merveille ! sa voix, perdue depuis quatre ans, éclate comme jadis, lançant aux voûtes de la basilique le cantique si populaire :

C'est notre Saint, notre honneur, notre gloire,
Le Curé d'Ars qu'on acclame en ces lieux...

La guérison avait été subite et complète... C'est d'une voix claire et bien timbrée que Mathilde Rougeol a fait deux dépositions successives, l'une le 4 octobre 1916, l'autre le 16 septembre 1920, devant le tribunal ecclésiastique chargé de la Cause d'Ars.

Le 1er novembre 1924, avait lieu au Vatican, en présence de Sa Sainteté Pie XI, la lecture solennelle du décret pour l'approbation des deux nouveaux miracles attribués au Curé d'Ars. Le dimanche 28 décembre, était lu devant le Pape le décret *de tuto*, qui permettait la canonisation du bienheureux Vianney.

Et le 31 mai 1925, en la solennité de la Pentecôte, l'humble prêtre « dont les vertus et les miracles ont couvert toute la France, aux yeux des autres nations, d'un incomparable éclat [1] », recevait les suprêmes honneurs.

Ce fut une fête plus céleste que terrestre. Quinze jours plus tôt,

[1] Paroles de Pie X dans son décret du 12 avril 1905.

le dimanche 17 mai, Rome avait exalté sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Pour fêter « la petite Reine », on avait paré Saint-Pierre avec une somptuosité inouïe. L'angélique vierge de Lisieux prêta, pour ainsi dire, ces splendeurs au « pauvre Curé d'Ars » : tous deux, gloires d'un même siècle et d'une même patrie, furent enveloppés dans un semblable triomphe. A toutes les colonnes de marbre, d'immenses tentures de damas rouge frangées d'or ; à la base des statues, des guirlandes de laurier ; la gigantesque coupole ruisselant de lumière, d'allégresse et de gloire.

La foule, de tout pays et de toute langue — c'était une nouvelle Pentecôte — mais où dominait le parler de « douce France », remplissait l'édifice tout entier. Trente-cinq cardinaux, deux cents évêques entouraient le Souverain Pontife. Tandis que s'avançait, sous les voûtes embrasées de la basilique, l'étendard du bienheureux Vianney, des acclamations enthousiastes retentirent. Et, vers dix heures et demie, lorsque Pie XI, comme Chef de l'Eglise et Docteur infaillible, eut, de sa belle voix grave qu'amplifiaient des hauts-parleurs, prononcé la formule rituelle : *Nous déclarons Saint et inscrivons au catalogue des Saints le bienheureux Jean-Marie-Baptiste Vianney*, des applaudissements s'élevèrent de toutes parts ; les trompettes d'argent sonnèrent ; les cloches de Saint-Pierre puis toutes les cloches de Rome lancèrent leurs carillons de fête. Tous les cœurs vibraient d'une joie débordante.

Le soir venu, ce fut, sur la place Saint-Pierre, une nouvelle apothéose. Le dôme dressé dans le ciel par le génie de Michel-Ange, la façade de la basilique, la colonnade du Bernin, l'obélisque lui-même brillaient, merveilleusement illuminés, dans la nuit semée d'étoiles. Une multitude innombrable déferla vers le Vatican pour admirer ce spectacle unique au monde et que Rome ne connaissait plus. Etait-ce trop pour remercier Dieu d'avoir donné à l'Eglise ce prêtre qui a paru sur la terre de France comme un feu ardent, une lumière inextinguible?

TABLE DES GRAVURES

Portrait du curé d'Ars (toile conservée à Ars) 11
Maison natale du Curé d'Ars à Dardilly..... 7
Jean-Marie Vianney en prière dans l'étable de la ferme (fresque). 12
Le vallon de Chante-Merle à Dardilly..... 19
Jean-Marie Vianney au vallon de Chante-Merle (fresque)..... 22
Carte des environs de Lyon..... 56, 57
Le presbytère du Curé d'Ars..... 141
Instruments de pénitence et divers souvenirs du Curé d'Ars.... 147
La chaire du Curé d'Ars..... 163
L'église d'Ars vers 1845..... 195
La chambre du Curé d'Ars..... 283
Le confessionnal réservé aux femmes..... 335
Le Curé d'Ars appelant un pénitent (fresque)..... 346
Le confessionnal réservé aux hommes..... 353
Le Curé d'Ars en adoration (statue par Cabuchet)..... 379
Le Curé d'Ars passant de l'église au presbytère..... 389
Plan de l'église d'Ars 457
Autel de Notre-Dame d'Ars..... 467
La chapelle et l'autel de sainte Philomène..... 605
La vieille église du Curé d'Ars et la basilique de sainte Philomène 647
Le Curé d'Ars sur son lit de mort..... 665
Intérieur de la nouvelle église d'Ars..... 669
Autel de la Châsse 681

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Les années de Préparation (1766-1818)

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIÈRES ANNÉES (1786-1793)..... 3

Benoît Labre chez Pierre Vianney. — Les remerciements du saint mendiant.

Matthieu Vianney et Marie Beluse. — Naissance de Jean-Marie. — Sur les genoux d'une mère chrétienne. — Un modèle d'obéissance. — Le chapelet et la statuette.

Les premiers pas hors de la voie commune. — Devant l'autel.

CHAPITRE II

UN PETIT BERGER SOUS LA TERREUR (1793-1794)..... 14

Les Vianney à la messe du prêtre jureur. — La sainte colère de Marie Vianney.

Jean-Marie et les prêtres fidèles. — La messe dans les granges. — Les combats autour de Lyon.

Dardilly et Chante-Merle. — Prières et processions champêtres. — Jeux et sermons. — Jean-Marie Vianney et Marion Vincent.

Jean-Marie et les pauvres errants. — La vie en famille.

CHAPITRE III

L'ÉCOLE, LA PREMIÈRE CONFESSION, LA PREMIÈRE COMMUNION (1794-1799) 27

Les leçons du citoyen Dumas. — Un écolier exemplaire.

Les prêtres-missionnaires : MM. Groboz et Balley. — La première confession de Jean-Marie Vianney.

A Écully, dans la ferme du *Point-du-Jour*. — La première communion d'un petit saint.

CHAPITRE IV

LABOUREUR ET VIGNERON (1799-1805) 34

Un travail sanctifié. — Les moqueries des camarades.

Le Concordat de 1802. — Le rétablissement du culte à Dardilly.

Etre prêtre ! — Les premières confidences. — Les premiers obstacles. — L'acceptation de M. Balley.

CHAPITRE V

UNE VOCATION TARDIVE (1805-1809) 46

Jean-Marie Vianney à dix-neuf ans. — Le grand au milieu des petits.

Crise de vocation. — Pèlerinage à la Louvesc. — Un vœu embarrassant.

L'âge de la conscription. — Une tournée du cardinal-archevêque. — Confirmation de Jean-Marie-*Baptiste* Vianney.

CHAPITRE VI

LE RÉFRACTAIRE DES NOES (1809-1811) 60

La levée de 1809. — L'incorporation de l'exempt. — A l'hôpital militaire de Lyon. — A l'hôtel-Dieu de Roanne.

Sur la route de Renaison. — A la suite de Guy le réfractaire. — Chez le maire des Noës.

Jérôme Vincent sous le toit de Claudine Fayot. — Douleurs et consolations de l'exil. — Les alertes du réfractaire.

La « mère Fayot » à Dardilly. — L'amnistie libératrice. — Les adieux aux Noës. — Les joies du retour. — La mort d'une mère.

Ce que le saint a pensé de sa retraite aux Noës. — Ce que nous devons en penser nous-mêmes.

CHAPITRE VII

L'ANNÉE DE PHILOSOPHIE A VERRIÈRES (1812-1813)..... 85

Au presbytère d'Écully. — Première tonsure. — Les leçons et l'exemple de M. Balley.

La maison de Verrières. — Un « philosophe » de vingt-six ans. — Inimitiés et amitiés : Marcellin Champagnat. — Les notes d'un futur saint.

CHAPITRE VIII

AU GRAND SÉMINAIRE DE LYON (1813-1814)..... 94

Les heureuses vacances de 1813. — Le séminaire Saint-Irénée. — Une vertu admirable. — Un cerveau rebelle.

Congédié ! — Une visite au noviciat des Frères. — Un examen au presbytère d'Écully. — La décision de M. le vicaire général Courbon.

CHAPITRE IX

DU SOUS-DIACONAT A LA PRÊTRISE (1814-1815)..... 104

L'élévation au sous-diaconat. — Les pressentiments de l'abbé Millon.

La politique au grand séminaire. — L'ordination de diaconat.

L'examen canonique pour la prêtrise. — Les lettres testimoniales. — La consécration sacerdotale. — Les impressions du 13 août 1815.

CHAPITRE X

LE VICARIAT D'ÉCULLY (1815-1818)..... 114

Grande joie à Écully, à Dardilly et aux Noës. — Le premier pénitent de l'abbé Vianney. — Les débuts dans le ministère paroissial. — « Il donne tout ce qu'il a. »

A l'école de la sainteté. — La visite de la « mère Fayot ». — Pauline Jaricot et sainte Philomène.

Dans l'intimité du presbytère. — Maladie et mort de M. Balley. — Héritage et souvenir.

M. Tripier et son vicaire. — La *chapellenie* d'Ars.

DEUXIÈME PARTIE

Le pastorat d'Ars (1818-1859)

CHAPITRE PREMIER

L'ARRIVÉE ET LA PRISE DE CONTACT..... 127

Le village d'Ars. — M. Vianney et le petit Givre. — Vision d'avenir.

Ars paroisse chrétienne au XVIII^e siècle. — Pendant la Révolution : l'apostat et les prêtres fidèles. — Le réveil des âmes. — Ars en 1818. — La châtelaine.

Le programme du nouveau pasteur. — La cérémonie d'installation. — L'aménagement de la cure. — La visite de chaque foyer.

CHAPITRE II

POUR LA CONVERSION D'ARS : I. PRIÈRES ET PÉNITENCES..... 144

La prière du Curé d'Ars à l'église. — A travers champs.

Le coucher sur la dure. — Les flagellations sanglantes.

Le premier carême de M. Vianney. — Le pain des pauvres. — La marmite aux pommes de terre. — Le secret des premières conquêtes.

CHAPITRE III

POUR LA CONVERSION D'ARS : II. LA GUERRE A L'IGNORANCE RELIGIEUSE 155

Pour rendre la vieille église plus attirante.— Le «péché d'ignorance ». — La catéchisation des enfants.

L'instruction des fidèles. — Un prédicateur héroïque. — Les sujets préférés du Curé d'Ars. — Vers l'autel et l'Eucharistie. — Les apostrophes des grandes fêtes.

CHAPITRE IV

POUR LA CONVERSION D'ARS : III. LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DU DIMANCHE, LES CABARETS ET LE BLASPHÈME..... 168

Les profanateurs du saint jour. — Après le travail défendu, la boisson ou la danse. — Les résolutions du jeune pasteur.

L'anathème contre les cabarets. — Leur disparition. — Les hôtelleries d'Ars.

La répression du blasphème.

Contre le travail du dimanche. — Pas de dispenses !

CHAPITRE V

POUR LA CONVERSION D'ARS : IV. LA LUTTE CONTRE LES DANSES. 177

Une question de principe : fuir l'occasion du péché. — Contre le vice impur. — Dix années de prédication. — L'action directe.

Les premières converties. — L'absolution refusée aux amateurs de bals. — Mesure égale aux grands comme aux petits.

Les parents mis en cause. — Une victoire chèrement achetée.

Les invectives contre les toilettes immodestes. — Le Curé d'Ars régent de la mode. — Décolletage et crinolines.

CHAPITRE VI

RESTAURATION DE LA VIEILLE ÉGLISE D'ARS 191

Nouveaux projets. — Une nomination inopérante à la cure de Salles. — La *chapellenie* d'Ars déclarée *paroisse*.

Reconstruction du clocher. — Érection de nouveaux autels. — Embellissement du chœur et de la nef.

Les largesses du vicomte d'Ars. — Le cadre du *pèlerinage*.

CHAPITRE VII

LES GRANDES ÉPREUVES DES PREMIÈRES ANNÉES : CALOMNIES ET TENTATIONS 205

La fécondité du sacrifice. — « Ingrat ». — Plaintes et critiques. — M. Vianney sommé de quitter sa paroisse.

Les calomnies des débauchés. — L'enquête du curé de Trévoux. — L'attitude du saint calomnié. — Une réputation inattaquable. — La riposte des honnêtes gens. — La fin de l'orage.

La crainte des jugements de Dieu. — L'amour des croix. — Fatigue et désir d'un changement. — La nomination à la cure de Fareins.

CHAPITRE VIII

LES CONQUÊTES DU BIEN ET LES ŒUVRES D'APOSTOLAT 221

La force de l'élite. — Le jansénisme de *Mademoiselle d'Ars*. — Les adoratrices de la première heure. — Le père Chaffangeon.

Pour gagner les jeunes gens et les hommes : la confrérie du Saint-Sacrement. — Pour rechristianiser les foyers : la prière en commun, les bonnes lectures, l'examen de conscience. — Les secrets de la vie intérieure appris à des paysans.

Les missions aux alentours. — A la grande mission de Trévoux. — A Saint-Trivier : « M. le Curé est mort ! » — L'enthousiasme au jubilé de Saint-Bernard. — La « farce » du curé de Limas. — Le retour à travers la neige.

Pour obliger ou remplacer les confrères : baptêmes, sépultures, visites des malades dans les paroisses voisines.

CHAPITRE IX

LA « PROVIDENCE » D'ARS 236

Projet d'une école de filles. — Les jeunes institutrices. — Installation et débuts.

Création d'une *maison de Providence*. — Le Curé d'Ars quêteur et quémandeur.

Les heures critiques. — Le miracle du grenier. — Le miracle du pétrin.

La *Providence*, œuvre bienfaisante de premier ordre. — La petite à la poupée. — Quelques morts admirables.

Une école originale. — « Un modèle d'éducation populaire ». — L'œuvre préférée du saint.

Les catéchismes de la *Providence*.

Chapelle neuve et velléités de retraite.

CHAPITRE X

« ARS N'EST PLUS ARS ! » 256

Après cinq ans de ministère. — Un pèlerinage à Fourvière. — La mission de 1827 : un cri de triomphe.

Le travail sanctifié et les habitudes chrétiennes. — Dans les familles régénérées. — Une honnêteté devenue proverbiale.

L'attachement de M. Vianney à ses paroissiens. — Les belles familles d'Ars.

Un dimanche au village. — La trêve de Dieu. — Les fêtes de dévotion. — La pratique des sacrements.

Les belles cérémonies. — Le sens liturgique d'un saint. — Les célèbres Fêtes-Dieu d'Ars.
Des vies édifiantes et de saintes morts. — Ars protégé contre les fléaux. — Les regrets des partants.

CHAPITRE XI

LE CURÉ D'ARS ET LE DÉMON..... 281
Le but des persécutions diaboliques. — Les premières attaques nocturnes. — André Verchère et son fusil. — L'identité du mystérieux assaillant. — « Il est en colère : tant mieux ! »
Les heures d'insomnie et de combat. — Les tracasseries et les rages du *Grappin*. — Une conduite infernale sur la route de Saint-Trivier.
Les témoins qui ont vu ou entendu. — Le lit brûlé. — Une nuit blanche à la cure de Montmerle.
Le gêneur gêné. — Le pouvoir du Curé d'Ars sur les démons. — Quelques délivrances de possédées.
Contre l'occultisme et le spiritisme. — L'aventure du comte Jules de Maubou. — Chez le capitaine de Montluisant.
La fin des obsessions diaboliques. — La défaite de Satan.

CHAPITRE XII

LE PÈLERINAGE D'ARS : I. LES ORIGINES ET SAINTE PHILOMÈNE. 307
Les humbles commencements d'une réputation mondiale. — Après la mission de Trévoux. — L'attrait qui amène les foules au village d'Ars.
Les premiers bruits de miracle. — Dans l'ombre de la « chère petite sainte » Philomène. — La courte histoire de *Filumena*. — La céleste amie.

CHAPITRE XIII

LE PÈLERINAGE D'ARS : II. LES CONTRADICTIONS DU CLERGÉ... 314
Toilette négligée et critiques. — Cet ignorant que l'on va

consulter ! — Le Curé d'Ars était-il un *ignorant?* — La science du prêtre.

Les « guêpes » du pèlerinage. — « Ce n'est pas moi qui leur dis de venir. » — Des opposants changés en admirateurs.

Une lettre blessante et la réponse du saint.

Les dénonciations à l'évêché. — L'enquête du vicaire général et les conclusions de Monseigneur. — Les sentiments unanimes du clergé envers le Curé d'Ars.

CHAPITRE XIV

LE PÈLERINAGE D'ARS : III. LE CURÉ D'ARS CONFESSEUR..... 331

En route vers Ars. — Comment on s'y loge. — Aux portes de l'église.

L'interminable attente. — Les tours de faveur. — Les pécheurs saisis « au vol ». — Des mots qui portent. — Des larmes qui convertissent. — Au confessionnal des hommes.

Le grand miracle du Curé d'Ars : la conversion des pécheurs. — Ce que le saint exige avant d'absoudre. — Pénitences courtes. — Pénitences médicinales. — Quelques récits de conversion.

CHAPITRE XV

LE PÈLERINAGE D'ARS : IV. LE CURÉ D'ARS DIRECTEUR DE CONSCIENCE..... 361

A chaque âme les minutes nécessaires. — La sagesse dans les décisions. — Les âmes que le Curé d'Ars pousse en avant. — Celles qu'il retient dans leur élan.

Les dévotions qu'il conseille. — Ce qui est d'obligation, d'abord ! — Les devoirs des époux. — La direction des prêtres. — Avec les consciences scrupuleuses.

La pratique des sacrements. — La préparation que le Curé d'Ars exige. — Fréquente communion et science suffisante. — « Communiez plus souvent ! » — L'influence rayonnante d'un saint.

CHAPITRE XVI

LE PÈLERINAGE D'ARS : V. LA JOURNÉE DU CURÉ D'ARS ET SA VIE INTÉRIEURE 376

Les confessions au sortir des veillées. — Le lever vers minuit. — La confession des femmes.

La messe du Curé d'Ars. — L'action de grâces. — L'audience des pèlerins à la sacristie.

La récitation des *petites heures* du bréviaire.

Le fameux *catéchisme* de onze heures. — Après le catéchisme, le passage de l'église au presbytère.

Un repas vite expédié. — La visite des malades. — La visite à la maison de *Providence*.

Reprise des confessions et prière du soir. — Les premières heures de la nuit.

La vie intérieure dans la journée d'un prêtre de paroisse. — L'oraison de simplicité. — Les joies de la présence de Dieu.

CHAPITRE XVII

LA HANTISE DE LA SOLITUDE. LA MALADIE GRAVE ET LA « FUITE » DE 1843 400

L'appréhension de « mourir curé ». — Une démission toujours offerte et toujours repoussée.

Une tentation subtile. — Solitude et apostolat, deux attraits dans une même âme.

Une première tentative de fuite.

Tout seul sous l'écrasant labeur. — La maladie grave de mai 1843. — La désolation dans la paroisse. — Entre la vie et la mort. — La guérison attribuée à sainte Philomène.

Besoin de repos et désir plus grand de la solitude. — La fuite du 12 septembre. — Le village d'Ars sans pèlerins. — L'exode vers Dardilly. — Le message de M. Raymond. — Le voyage à Notre-Dame de Beaumont. — Un retour triomphal.

CHAPITRE XVIII

QUELQUES ÉVÉNEMENTS DES DERNIÈRES ANNÉES : I. SUPPRESSION DE L'ORPHELINAT. FONDATION DE L'ÉCOLE ET DU PENSIONNAT DES FRÈRES. LES MISSIONS DÉCENNALES..... 426

Une conspiration qui n'en est pas une. — Plaintes et appréhensions au sujet de l'orphelinat de filles. — Les arrangements de M. Vianney avec Mère Saint-Claude. — Une « liquidation » préalable. — Peine et résignation du saint Curé.

Les Sœurs de Saint-Joseph et les anciennes directrices de la *Providence*. — Attitude du Curé d'Ars.

L'école communale de garçons confiée aux Frères de la Sainte-Famille. — Zèle de M. Vianney pour l'éducation de l'enfance.

L'œuvre des missions décennales. — D'où viennent les ressources? — Un « avare » d'un nouveau genre. — Les fondations de messes à perpétuité.

CHAPITRE XIX

QUELQUES ÉVÉNEMENTS DES DERNIÈRES ANNÉES : II. L'INCIDENT DE LA SALETTE..... 443

L'arrivée de Maximin Giraud. — Foi première de M. Vianney en l'Apparition de la Salette. — Les compagnons de Maximin et le but réel de leur voyage. — L'accueil et les propos de M. Raymond.

Entrevue de Maximin et du Curé d'Ars. — Attitude nouvelle de M. Vianney au sujet de la Salette. — Les angoisses d'une âme sainte.

La fin de l'épreuve. — L'acte de foi qui rend la paix.

CHAPITRE XX

QUELQUES ÉVÉNEMENTS DES DERNIÈRES ANNÉES : III. LE CURÉ D'ARS CHANOINE DE BELLEY ET CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR. LA FÊTE DU 8 DÉCEMBRE 1854..... 455

Un canonicat imposé par surprise. — La vente du camail.
M. Vianney proposé pour la Légion d'honneur. — Les réflexions du nouveau chevalier. — La remise de la croix.
Le Curé d'Ars et la Sainte Vierge. — Au village d'Ars, le 8 décembre 1854.

CHAPITRE XXI

QUELQUES ÉVÉNEMENTS DES DERNIÈRES ANNÉES : IV. VERS LA « TRAPPE » DE LA NEYLIÈRE 469
M. Vianney tertiaire de Saint-François. — M. Vianney et le R. P. Colin. — La « Trappe » de Notre-Dame de la Neylière. — Un nouvel évêque à Belley.
M. Toccanier, missionnaire de Pont-d'Ain, nommé auxiliaire du Curé d'Ars. — Projet de retraite. — Un secret bien gardé ! — Au bord du Fontblin. — Le retour au presbytère.
L'imprévoyance d'un saint. — Un plan mal combiné. — Épreuve et tentation.
Les tentatives des gens de Dardilly. — Maladie et mort de François l'*aîné*.

CHAPITRE XXII

PORTRAIT PHYSIQUE ET MORAL 486
A la première rencontre. — La physionomie, le regard. — Sous les glaces de l'âge.
Simplicité et politesse. — Des traits dignes de saint François de Sales. — Douceur et fermeté.
Un cœur naturellement bon. — L'attirance des âmes pures. — Un cœur *liquide*. — Toutes les délicatesses de la reconnaissance.
Le Curé d'Ars et les affligés. — Quelques-uns de ceux qu'il a consolés. — Les mères en deuil.
Le courrier des âmes. — Quelques lettres.
Un tact et un jugement exquis. — Pas l'ombre d'amour-propre. — De la malice blanche. — L'horreur des péchés de la langue.

CHAPITRE XXIII

AU SOMMET DE LA SAINTETÉ : I. LES TÉMOIGNAGES..... 512

La montée vers la perfection.

La réputation de sainteté dans l'entourage immédiat du Curé d'Ars. — Témoignages de son confesseur, de Catherine Lassagne, de Mgr Devie, de prêtres amis de M. Vianney.

L'appréciation des gens du monde : docteur Saunier, pèlerins et habitants d'Ars.

Le jugement de la foule. — L'unanimité dans l'éloge. — Ce que le grand nombre sait voir dans le saint Curé.

CHAPITRE XXIV

AU SOMMET DE LA SAINTETÉ : II. LES VERTUS HÉROIQUES : HUMILITÉ, AMOUR DE LA PAUVRETÉ ET DES PAUVRES..... 524

Celles des vertus héroïques qui ont distingué le Curé d'Ars.

L'HUMILITÉ. — Parmi les ovations de la foule. — Le pourquoi de tant d'humilité. — La fuite des louanges. — Une « dévotion mal entendue ». — M. Vianney et son *carnaval*. — L'histoire d'un buste de cire. — Le Curé d'Ars et Lacordaire. — Quelques pensées du saint sur l'humilité.

L'AMOUR DE LA PAUVRETÉ ET DES PAUVRES. — Le vestiaire du Curé d'Ars. — Son presbytère. — Son mépris des biens terrestres. — M. Vianney et les malheureux. — Ars rendez-vous de la misère. — Estime du saint pour les pauvres.

CHAPITRE XXV

AU SOMMET DE LA SAINTETÉ : III. LES VERTUS HÉROIQUES : PATIENCE ET MORTIFICATION..... 546

LA PATIENCE. — La vertu « la plus étonnante » du Curé d'Ars. — Sous l'insulte. — Au milieu des importunités de la foule. — M. Vianney et M. Raymond. — La patience dans les infirmités corporelles.

La Mortification. — « Plus admirable qu'imitable ». — L'instrument de pénitence le plus effrayant : le confessionnal du saint. — L'immolation de tout l'homme. — Les disciplines, la ceinture de fer, le cilice. — Les jeûnes du Curé d'Ars. — Sa façon de traiter ses hôtes. — L'hommage d'un chartreux.

CHAPITRE XXVI

Les intuitions et les prédictions du Curé d'Ars..... 565

Les yeux d'un *voyant*. — Le don surnaturel d'intuition. — Comment le Curé d'Ars *voyait-il* et *savait-il?*

Intuitions et prédictions diverses : sur des vocations au mariage ou à la vie religieuse ; sur des événements à venir heureux ou malheureux.

Faits de vue à distance.

La lecture dans les consciences.

Le Curé d'Ars et les destinées des communautés et œuvres religieuses.

Le Curé d'Ars a-t-il *prophétisé* de grands événements? — Aurait-il annoncé des persécutions? — La guerre? — Ses prédictions sur Pie IX, Napoléon III et le Prince impérial. — L'avenir de la Société de Jésus et la conversion de l'Angleterre. — Y a-t-il une prophétie sur l'avenir d'Ars?

CHAPITRE XXVII

Les miracles du Curé d'Ars..... 601

Dans l'ombre de sainte Philomène.

Des miracles *à deux*. — Où le saint Curé d'Ars s'oublie à faire des miracles tout seul. — La souffrance chrétienne meilleure encore que la guérison.

La foi, condition première du miracle.

La vie même du Curé d'Ars, miracle perpétuel et preuve palpable du divin.

CHAPITRE XXVIII

LES GRANDS FAITS MYSTIQUES DANS LA VIE DU CURÉ D'ARS..... 617

Silence d'humilité ou de saisissement.

Pendant la célébration de la messe. — Les extases corporelles et les visions.

Le Curé d'Ars et le spectacle de l'autre monde : le purgatoire, l'enfer, le ciel.

Don des larmes, lévitation, auréole, anneau mystique.

CHAPITRE XXIX

LA DERNIÈRE ANNÉE D'UN SAINT (1858-1859)..... 639

Plus de pèlerins que jamais. — La fatigue croissante du Curé d'Ars. — La discipline encore ! — Nuits d'insomnie. — Un sublime dialogue.

« Ah ! vraiment, il y a de quoi rire ! » — Le projet d'une église nouvelle. — La paix du soir. — Une visite de Pauline-Marie Jaricot.

CHAPITRE XXX

LA DERNIÈRE MALADIE ET LA MORT..... 650

Les pressentiments d'une mort prochaine. — Le jour où il tomba. — « C'est ma pauvre fin. »

L'épuisement suprême. — L'adieu des paroissiens à leur vieux pasteur. — Les tentatives pour le sauver.

Dans le calme de l'extase. — Viatique et extrême-onction. — Le dernier testament du Curé d'Ars. — La visite de Mgr de Langalerie. — La mort. — Les glas de clocher en clocher.

CHAPITRE XXXI

DANS LA GLOIRE 663

Le défilé devant le corps du Curé d'Ars. — Des funérailles triomphales. — Les premières demandes de reliques. — Le tombeau glorieux.

Le Procès de Béatification. — Les deux miracles étudiés par Rome. — L'assentiment joyeux de Pie X.

Les fêtes de la Béatification à Saint-Pierre de Rome. — Amour pour amour. — Au village d'Ars.

Les honneurs suprêmes : la Canonisation.

TABLE DES GRAVURES 685

Made in France *Imprimé en France*

LYON - IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, 177, AVENUE FÉLIX-FAURE - 25.824

TRADUCTIONS

Le présent ouvrage a été traduit ou est en cours de traduction en différentes langues, entre autres :

en *anglais*, par Dom Ernest GRAF, O. S. B., chez Burns Oates et Washbourne Ltd, 8-10 Paternoster Row, London E. C. 4 à Londres ;

en *allemand*, par le P. JUSTINIEN, O. M. C., chez Otto Schloz, Kolbstrasse, 6, à Stuttgart ;

en *italien*, par l'abbé Joseph MARTINOLI, chez Marietti, via Legnano, 23, à Turin ;

en *espagnol*, par Mgr GONZALEZ, évêque de Malaga, à l'Éditorial liturgica española, à Barcelone ;

en *portugais*, à l'Editora Typografia do Contro, Porto-Alegre (Brésil).

en *néerlandais* ou *flamand*, par l'abbé H. VORAGE.
— Uitgave N. V. « De Zuid-Limburger » à Kerkrade (Hollande),
— Drukkerij-Uitgeverij Firma Becelaere à Torhout (Belgique).

en *polonais*, par Mgr Pierre MANKOKSKI, archevêque titulaire d'Enoe, à la librairie Saint-Adalbert, à Poznan ;

en *hongrois*, par Mgr ARVAY-NAGY BALINT, à Budapest.

en *croate*, par Ivan FILIPOVIC, Glasnika Srca Isusova, Zagreb I/147 (Yougoslavie) ;

en *chinois*, par les PP. Jésuites de la Mission Catholique de Zi-Ka-Wei;

en *annamite*, par un missionnaire, Imprimerie de Quinhom (Annam);

en *japonais*, par un prêtre des Missions-Étrangères.